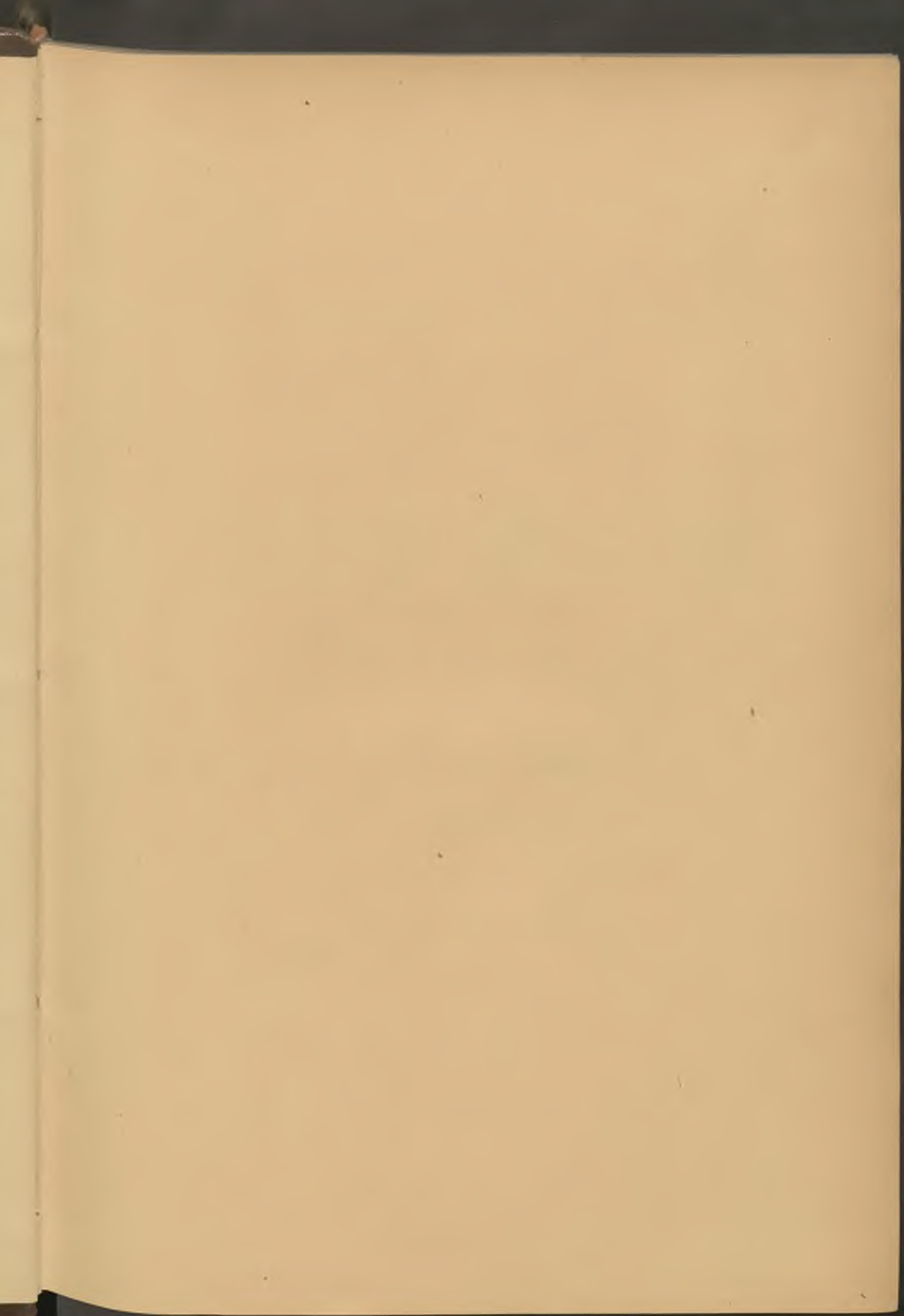
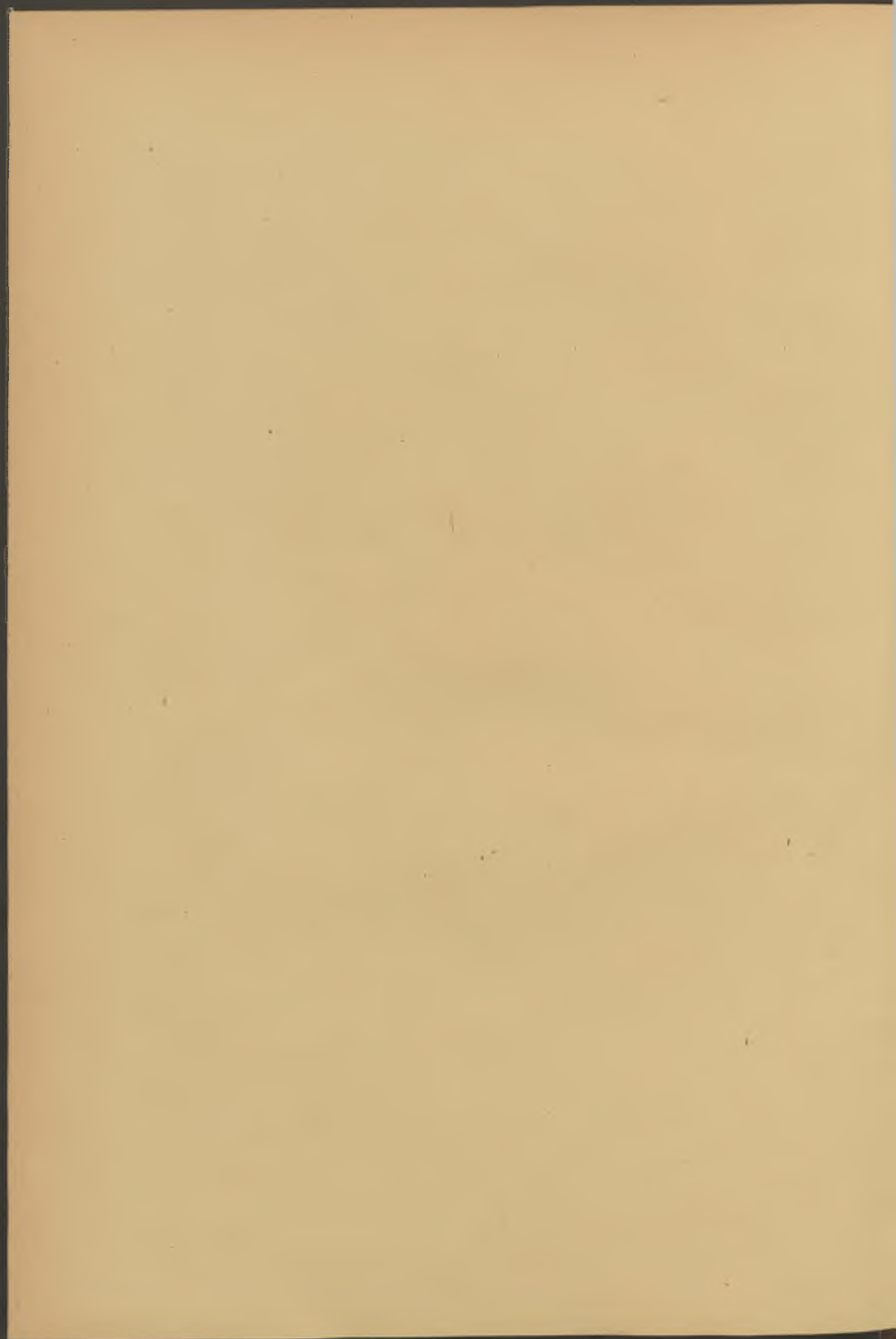


63

J. TERRIER
RELIEUR
82
RUE
D'ANGLETERRE
LILLE



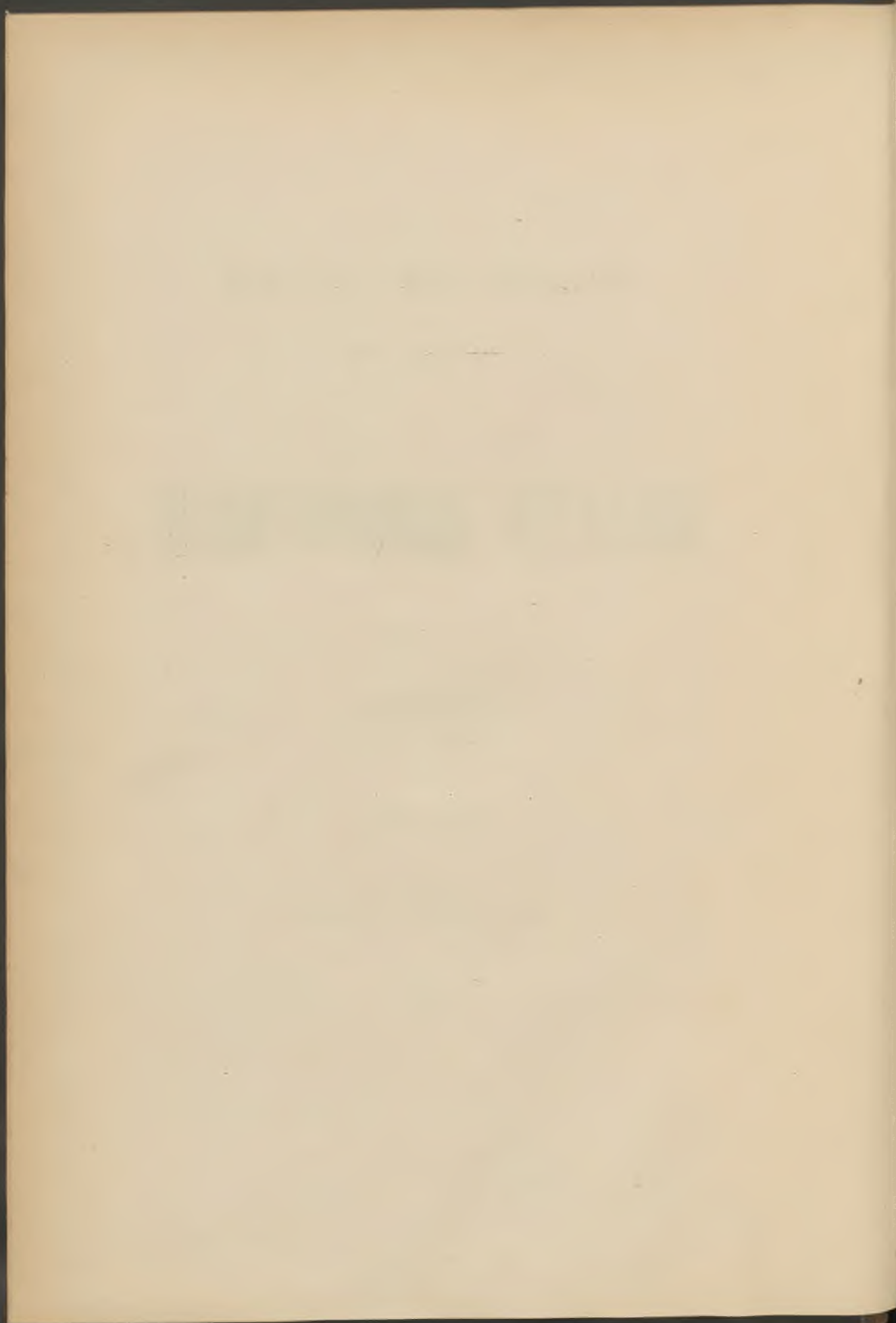


VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

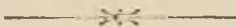
TOME LXIII

ANNÉE 1934



ADMINISTRATION MUNICIPALE

Elue les 12 Mai et 23 Juin 1929



MAIRE :

M. SALENGRO, Roger.

ADJOINTS :

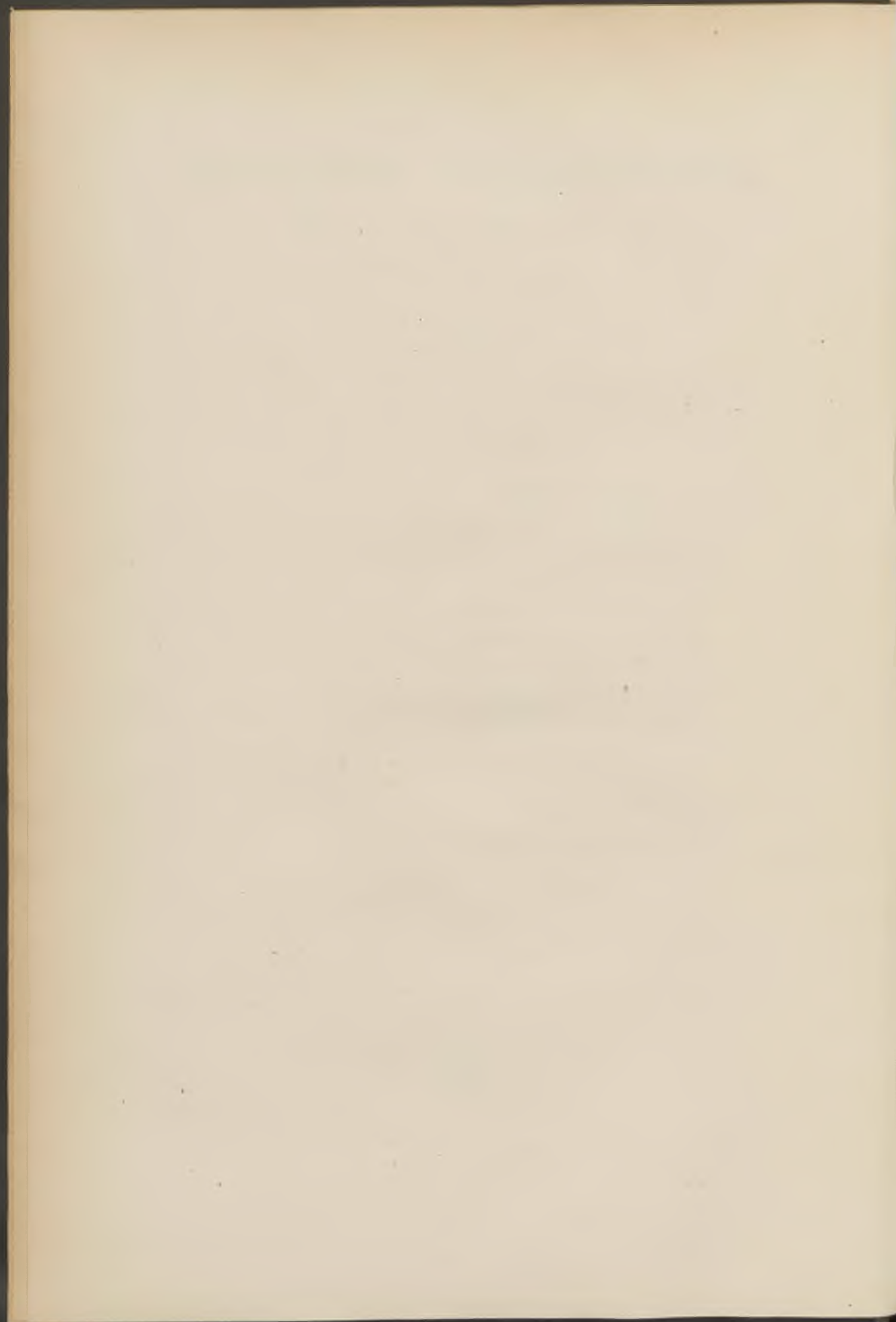
MM. WILLEMS, Gaston-Léon.
FAVIERES, André-Jean-Jacques.
SPRIET, Henri.
* BARDOU, Paul-Marie
RAGHEBOOM, Auguste-Valentin.
MASSON, Georges-Louis.
COOLEN, Richard-Alexandre.
ARQUEMBOURG, Léon.
SAINT-VENANT, Charles.
DEVERNAY, Théodore-Désiré.
LÉVY, Jean.
DOMPSIN, Louis.
DEHOVE, Paul-Gustave.

SECRETARE GENERAL :

M. PLANQUE, Maurice.



* décédé.



BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Subvention aux Caisses de chômage. — Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	45
Administration Municipale :	
Code des Arrêtés Municipaux. — Alimentation. Transport des animaux. Désinfection des véhicules. Taxe (Article 892)	19
Impressions. — Imprimés hors-série, etc. Marché. Imprimerie Ouvrière	8
Baux :	
Occupation de terrain. — Terrain militaire situé à l'angle de l'avenue Mathias Delobel et de l'Allée de la Citadelle. Monument « Pigeon Voyageur »	8
Prise en bail. — Hangar situé rues d'Avesnes et Lamartine. Savonnerie-Parfumerie Maubert	8
Fêtes et Cérémonies :	
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. — Moniteur. Eugène Pollet	19
Police Administrative :	
Liquidation de marchandises. — Autorisation. Mme Kasse	20
Etat-Civil. — Délégation. Louis Kléber Lahaye, Conseiller Municipal	21
Médecins auxiliaires. Docteur Callens	21
Docteur Desquène	22
Doctoresse Senéllart	22

Bâtiments Communaux :	P ^{ages} —
Bois d'allumage. — Marché. Emile Creus	9
Hôtel de Ville. — Cabinets des Adjointes. Mobilier. Marché. Société Lehouck et Cie	9
Conduite du chauffage. Marché. Société « Chauffage Central Sulzer »	9
Palais des Beaux-Arts. — Réfection des chaudières. Marché. De Bruyne	9
Conduite du chauffage. Marché. Société Grouvelle-Ar- quembourg	10
Grand Théâtre. — Conduite du chauffage. Marché. Société Grouvelle-Arquembourg	10
Lycée Fénelon. — Mobilier. Marché. Poulet et Dobbelaere	10
Machine à laver la vaisselle. Marché. Compagnie Inter- nationale Hobart	10
Ecoles communales. — Becs d'éclairage au gaz. Entretien. Marché. Société d'Incandescence par le Gaz	11
Ecoles Turgot et Renan. — Tables à deux places. Marché. So- ciété Léo Wiart	11
Camp de vacances, rue du Chevalier Français. — Clôture. Marché. Hayem	11
Caserne Malus. — Electrification. Marché. Société d'Installa- tion de Lumière et de Force Electriques	11
Pavillons des forages. — Travaux de sculpture. Marché. Borre- water	12

Immeubles :

Abandon de tous droits d'occupation. — Rue Enrico Ferri, 27. Convention. Brasserie Emile Vandame	12
Rue de Paris, 289. Convention. Scrive-Corman	12
Eviction de locataires. — Rue Enrico Ferri, 27. Convention. Cromar-Herlen	13
Rue des Etaques, 54-56. Convention. Platel-Visseur	13
Rue de Paris, 289. Convention. Vuylsteke-Pétillon	13
Rue des Robleds, 56-58. Convention. Vve Derycke	13
Rue des Urbanistes, 19. Convention. Peirsegeale	14

Voies ferrées. — Tramways :	Pages
Tramways. — Foire Commerciale. Aménagement des voies d'accès. Marché. Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa Banlieue	14
Devis estimatif	14
 Promenades et Jardins :	
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — Chauffage au gaz. Marché. Compagnie Continentale du Gaz	15
Autorisations de circulation. — Avenue du Petit Paradis. Henri Cuingnet	23
Avenues de Soubise et Mathias Delobel. Méauxsoone	24
Rue du Bois ; avenues de l'Hippodrome, Pasteur, de Soubise, Mathias Delobel. Quinchon	25
Avenues de l'Hippodrome, Sainte-Cécile, du Bois de la Deûle, Pottier, et rues adjacentes. Société Allumettière Française	26
 Voirie :	
Interruptions de circulation. — Boulevard d'Alsace	27
Rues de la Baignerie et de l'Arc	27
Rue Eugène Jacquet	28
Quartiers. — Lotissements. Rue Claude Lorrain prolongée	29
Rue du Faubourg d'Arras	30
Voie nouvelle entre les rues Saint-Luc et Nouvelle	31
Dénomination de voie publique. — Avenue du Peuple Belge. Approbation préfectorale	32
Rue particulière. — Rue Allard Dugauquier. Ouverture d'enquête	32
Emprise. — Paravent. Autorisation. Vandenperre	33
Pavage. — Ciment. Marché. Vve Collin et Fils	35
Cylindre à vapeur. Remise en état. Marché. Compagnie de Fives-Lille	15
Propreté Publique. — Ferrure des chevaux. Marché, Faillie ..	15
Service de la voie publique. — Transport de matériaux. Marché. Vve Omer Gyselinck et Fils	16

	Pages
Construction non réglementaire, rue des Postes, 41. — Mises en demeure. Guy de Marne	25
Lefebvre	36
Lemesle	37
Salas	38
Villacorta	39

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Cours d'arts appliqués. Traitement. Mlle Dubuisson	40
Dessin géométrique. Professeur. Nomination à titre provisoire. Gustave Lemoine	40
Sculpture décorative. Professeur. Claude Decarpentrie .	41
Modelage et sculpture pratique. Professeur. Nomination à titre provisoire. Claude Decarpentrie	42
Conservatoire. — Commission de Patronage et de Surveillance. Nomination. Emile Ratez	43

Enseignement Technique :

Ecole Baggio. — Fourniture de légumes frais. Marché. Emile Petyt	46
Ecole Valentine Labbé. — Machines à écrire. Marché. Manufacture d'Armes de Paris	46

Enseignement Primaire :

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Fourniture de viande. Marché. Boijaud	46
Ecole Victor Duruy. — Perception de rétributions scolaires. Régisseur. Demory	44
Cours de dessin. Paul Marsanet	44

Œuvres diverses :

Fourneaux économiques. — Distribution des rations	45
Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	45
Crèche de Fives. — Machine à repasser. Marché. Vandenos-tende	17
Fourniture de lait. Marché. Decherf	17

	Pages
Finances :	
Recettes. — Taxe. Transport des animaux. Désinfection des véhicules	19
Régisseur. Ecole Victor Duruy. Demory	44
Alimentation :	
Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	46
Statistique du prix des denrées	48
Halles et marchés. — Transport des animaux. Désinfection des véhicules. Taxe	19
Distribution d'eau :	
Bains. — Etablissement de la rue des Sarrazins. Réfection des installations de sommerie. Marché. Michel Coulon.	17
Hygiène :	
Désinfection. — Fourniture de formol. Marché. Collas	17
Statistique sanitaire du mois de Janvier 1934	53
Eclairage :	
Réfracteurs. — Marché. Société Holophane	18
Police :	
Commissaires. — Mouvement dans les commissariats	54
Services Municipaux :	
Généralités. — Licenciement de vieux serviteurs	54-55
<i>Secrétariat Général :</i>	
Congé sans solde. — Vandaele	56
<i>Première Direction :</i>	
Promotion :	
Sergeant Léon	57
Verheylesonne	57

	Pages
<i>Deuxième Direction :</i>	
Promotions :	
Boone	57
Decocq	57
Delebecq André	57
Devulder	57
Faucompré	57
Hauteœur Félicien	57
Hubert	57
Jérôme	57
Lefebvre Arthur	57
Louage	57
Rafy	57
Vermeersch	57
 <i>Recette Municipale :</i>	
Promotion. — Bomart	57
 <i>Quatrième Direction :</i>	
Nomination. — Promotions :	
Decarpentrie Claude	41-42
Dhoosche	57
Dubuisson Marguerite (Mlle)	40
Lemoine Gustave	40
 <i>Police :</i>	
Titularisation. — Promotions :	
Abraham Jules	58
Anrgel Jules	58
Arbonnier Alfred	58
Ardeneus Julien	58
Bauvin Clément	58
Carton Vincent	58
Daehet Emile	58
Dechy Paul	58
Delmarquette Jean-Baptiste	58
Denis Gaston	59
Depraeter Léon	58
Destombes Georges	58
Devrièse Michel	58
Dubois Georges	58
Dumont Eugène	59

	Pages
Farez Henri	58
Hidoux Victor	58
Lailier Georges	60
Largillière Maurice	58
Lefort Georges	58
Lemaire Albert	58
Lemaire Camille	58
Meuret Augustin	58
Minet Jean	58
Persyn Jean	58
Vandekerckove Albert	58
Vandenbroucke Robert	58
Vansteenkiste Robert	58
Verheyden Maurice	58
 <i>Octroi :</i>	
Emploi de contrôleur. — Concours	61
 <i>Sapeurs-pompiers :</i>	
Suspension de fonctions. — Laloy Gaston	62
 <i>Personnel Ouvrier :</i>	
Promotions :	
Batteau	57
Broquart	57
Conseil de discipline. — Comparution. Leclereq Kléber	62
 Adjudications. — Marchés :	
Services Municipaux. — Imprimés hors-série, etc. Marché Imprimerie Ouvrière	8
Fournitures diverses. Marchés	18
 Caisse des Retraites :	
Complément de pension à divers	63
Majoration de pension à divers	64
 Gratifications. — Indemnités. — Secours :	
Licenciement de vieux serviteurs	54-55

**ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Imprimés hors-série. Marché.
Imprimerie Ouvrière**

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture d'imprimés hors-série, etc... aux Services Municipaux, au profit de l'Imprimerie Ouvrière, 147, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 25 Janvier 1934, folio 13, case 170.

**BAUX. — Occupation d'un terrain militaire situé à l'angle de
l'avenue Mathias Delobel et de l'allée de la Citadelle.
Monument « Pigeon Voyageur ».**

DU 8 JANVIER 1934

Soumission relative à la permission d'occupation d'un terrain militaire situé à l'angle de l'avenue Mathias Delobel et de l'Allée de la Citadelle, et sur lequel doit être érigé un monument destiné à commémorer les services rendus par le « Pigeon Voyageur ».

Enregistré le 17 Janvier 1934, folio 8, case 103.

**BAUX. — Prise en bail. Hangar situé rues d'Avesnes et Lamartine.
Savonnerie — Parfumerie Maubert.**

DES 20 NOVEMBRE 1933 et 31 JANVIER 1934

Bail accordé à la Ville de Lille par la Société Anonyme Savonnerie-Parfumerie Maubert dont le siège est à Paris, 72, rue Laugier, pour une durée de trois ans à compter du 6 Novembre 1933, pour un hangar de 96 mètres carrés environ, situé à Lille à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine, moyennant une redevance de 5 francs par jour.

Enregistré le 17 Février 1934, n° 458.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Bois d'allumage. Marché.
Emile Creus.**

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour la fourniture de bois d'allumage aux Bâtiments Communaux, au profit de M. Emile Creus, 120, rue Jules Guesde à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 24 Janvier 1934, folio 12, case 160.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Cabinets des Adjoints.
Mobilier. Marché. Société Lehouck et Cie.**

DU 11 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de mobilier aux cabinets de MM. les Adjoints, au profit de la Société Lehouck et Cie, 6 bis, rue Sadi Carnot à Hellemmes, moyennant la somme de 44.110 francs.

Enregistré le 26 Janvier 1934, folio 16, case 208.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Conduite du
chauffage. Marché. Société Chauffage Central Sulzer**

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour la conduite du chauffage de l'Hôtel de Ville, au profit de la Société Chauffage Central Sulzer, 7, avenue de la République à Paris, moyennant la somme de 41.000 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 271.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais des Beaux-Arts. Réfection des
chaudières. Marché De Bruyne.**

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour réfection des massifs des chaudières du Palais des Beaux-Arts, au profit de M. Th. De Bruyne, 68, rue des Tanneurs à Lille, moyennant la somme de 30.000 francs.

Enregistré le 24 Janvier 1934, folio 12, case 161.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais des Beaux-Arts. Conduite du chauffage. Marché. Société Grouvelle-Arquembourg

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour la conduite du chauffage du Palais des Beaux-Arts au profit de la Société Grouvelle Arquembourg, 71, rue du Moulin Vert à Paris, moyennant la somme de 36.600 francs.

Enregistré le 26 Janvier 1934, folio 15, case 206.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Grand Théâtre. Conduite du chauffage. Marché. Société Grouvelle-Arquembourg

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour la conduite du chauffage du Grand Théâtre au profit de la Société Grouvelle-Arquembourg, 71, rue du Moulin Vert à Paris, moyennant la somme de 15.200 francs.

Enregistré le 26 Janvier 1934, folio 15, case 205.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Lycée Fénelon. Mobilier. Marché. Poulet et Dobbelaerc.

DU 29 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de mobilier au Lycée Fénelon, au profit de MM. Poulet et Dobbelaere, 3, rue des Bonnes Rappes à Lille, moyennant la somme de 6.430 francs.

Enregistré le 16 Février 1934, N° 432.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Lycée Fénelon. Machine à laver la vaisselle. Marché. Compagnie Internationale Hobart.

DU 8 JANVIER 1934

Soumission pour l'achat d'une machine à laver la vaisselle au Lycée Fénelon au profit de la Compagnie Internationale Hobart, 11, rue Galilée à Ivry-Port, moyennant la somme de 27.980 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1934, folio 11, case 144.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Communales. Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché. Société d'Incandescence par le gaz.

DU 16 JANVIER 1934

Soumission pour l'entretien des becs d'éclairage au gaz des Ecoles Communales, au profit de la Société d'Incandescence par le Gaz, 38, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 23.000 francs.

Enregistré le 26 Janvier 1934, folio 15, case 207.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Turgot et Renan. Tables à deux places. Marché. Société Léo Wiart.

DU 10 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de tables à deux places aux Ecoles Turgot et Renan, au profit de la Société Léo Wiart, 18, rue Saint-Nicolas à Lille, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1934, folio 11, case 140.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Camp de vacances, rue du Chevalier Français. Clôture. Marché. Hayem.

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour construction d'une clôture en ciment armé au Camp de Vacances rue du Chevalier Français, au profit de M. R. Hayem, 66, rue Sainte-Hélène à Saint-André, moyennant la somme de 22.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1934, folio 11, case 142.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Caserne Malus. Electrification. Marché. Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques

DU 19 JANVIER 1934

Soumission pour l'électrification de la Caserne Malus, au profit

de la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques, 25, rue Louis Faure à Lille, moyennant la somme de 11.321 frs 65.

Enregistré le 2 Février 1934, folio 20, case 285.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Pavillons des forages. Travaux de sculpture. Marché Borrewater

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour travaux de sculpture aux pavillons des forages au profit de M. Georges Borrewater, 46, avenue Foubert à La Madeleine, moyennant la somme de 14.680 francs.

Enregistré le 25 Janvier 1934, folio 13, case 168.

IMMEUBLES. — Abandon de tous droits d'occupation, rue Enrico Ferri 27. Convention. Brasserie Emile Vandame

DES 5 DECEMBRE 1933 ET 8 JANVIER 1934

Convention par laquelle la Société « Brasserie Emile Vandame », dont le siège est à Lille, 23, rue du Gros Gérard, s'est engagée à abandonner ses droits d'occupation pour le 5 Décembre 1933, sur l'immeuble sis à Lille rue Enrico Ferri, 27, à usage de débit de boissons, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 3.500 francs.

Enregistré le 20 Janvier 1934, folio 10, case 127.

IMMEUBLES. — Abandon de tous droits d'occupation, rue de Paris 289. Convention. Scrive-Corman

DES 20 NOVEMBRE 1933 ET 10 JANVIER 1934

Convention par laquelle M. Scrive-Corman, brasseur, s'est engagé à abandonner ses droits d'occupation pour le 31 Janvier 1934 sur l'immeuble sis à Lille, rue de Paris 289, à usage de débit de boissons, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de huit mille francs.

Enregistré le 24 Janvier 1934, folio 8, case 104.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue Enrico Ferri 27.
Convention. Cromar-Herlen**

DES 7 DECEMBRE 1933 ET 15 JANVIER 1934

Convention par laquelle M. et Mme Cromar-Herlen se sont engagés à rendre libre de toute occupation, pour le 5 Décembre 1933, l'immeuble à usage de débit de boissons, sis à Lille rue Enrico Ferri, 27, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 8.000 francs.

Enregistré le 24 Janvier 1934, folio 13, case 165.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Etaques 54-56.
Convention. Platel-Viseur**

DES 15 DECEMBRE 1933 ET 8 JANVIER 1934

Engagement par lequel M. et Mme Platel-Viseur se sont obliges à rendre libre d'occupation l'immeuble sis à Lille, rue des Etaques, 54-56, à usage d'estaminet, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 100.000 francs.

Enregistré le 16 Janvier 1934, folio 6, case 68.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue de Paris 289.
Convention. Vuylstecke-Pétillon**

DES 17 NOVEMBRE 1933 ET 10 JANVIER 1934

Convention par laquelle M. et Mme Vuylstecke-Pétillon se sont engagés à rendre libre de toute occupation, pour le 31 Janvier 1934, l'immeuble sis à Lille rue de Paris 289, à usage de débit de boissons, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 50.000 francs.

Enregistré le 17 Janvier 1934, folio 8, case 105.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Robleds 56-58.
Convention. Veuve Derycke**

DES 20 NOVEMBRE 1933 ET 8 JANVIER 1934

Engagement par lequel Mme Vve Derycke s'est obligée à rendre libre de toute occupation, la maison sise à Lille rue des Robleds 56-58,

à usage d'épicerie, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 250 francs.

Enregistré le 16 Janvier 1934, folio 6, case 69.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Urbanistes, 19.
Convention. Peirsegaele**

DES 5 DECEMBRE 1933 ET 8 JANVIER 1934

Convention par laquelle M. Peirsegaele s'est engagé à rendre libre de toute occupation pour le 1^{er} Décembre 1933, l'immeuble sis à Lille rue des Urbanistes 19, à usage d'habitation, d'écurie et de garage, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 10.000 francs.

Enregistré le 16 Janvier 1934, folio 7, case 70.

**TRAMWAYS. — Aménagement des voies d'accès à la Foire
Commerciale. Marché. Compagnie des Tramways
Electriques de Lille et sa banlieue**

DES 7 NOVEMBRE 1933 ET 18 JANVIER 1934

Engagement par lequel la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue, dont le siège est à Lille rue Auber n° 2, déclare entreprendre l'aménagement des voies d'accès à la Foire Commerciale, déviation des voies de tramways, suivant marché passé avec la Ville, s'élevant à 269.044 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 268.

**TRAMWAYS. — Aménagement des voies d'accès à la Foire
Commerciale. Devis estimatif**

DU 18 JANVIER 1934

Devis estimatif des travaux à entreprendre pour l'aménagement des voies d'accès à la Foire Commerciale, dressé par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue, s'élevant à 343.846 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 268.

**PROMENADES ET JARDINS. — Jardin d'enfants « Les P'tits
Quinquins ». Chauffage au gaz. Compagnie Continentale
du Gaz**

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour chauffage au gaz du Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins » au profit de la Compagnie Continentale du Gaz, 65 boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme de 12.185 francs.

Enregistré le 26 Janvier 1934, folio 16, case 209.

VOIRIE. — Pavage. Ciment. Marché. Veuve Collin et Fils

DU 13 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de ciment au Service du Pavage, au profit de Mme Veuve L. Collin et Fils, 84 rue de Condé à Lille, moyennant la somme de 9.600 francs.

Enregistré le 24 Janvier 1934, folio 12, case 162.

**VOIRIE. — Pavage. Remise en état du cylindre à vapeur. Marché.
Compagnie de Fives-Lille**

DU 19 JANVIER 1934

Soumission pour la remise en état du cylindre à vapeur du Service de Pavage au profit de la Compagnie de Fives-Lille, boulevard de l'Usine à Lille, moyennant la somme de 17.550 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 272.

VOIRIE. — Propreté Publique. Ferrure des chevaux. Marché. Faillie

DU 11 JANVIER 1934

Soumission pour ferrure des chevaux de la Propreté Publique, au profit de M. Faillie, 34 Façade de l'Esplanade à Lille, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 25 Janvier 1934, folio 13, case 169.

**VOIRIE. — Service de la Voie publique. Transport de matériaux.
Marché. Veuve Omer Gyselynck et Fils**

DU 10 JANVIER 1934

Soumission pour transport de matériaux au Service de la Voie Publique au profit de Mme Veuve Omer Gyselynck et Fils, 29 rue Fémy à Lille, moyennant la somme de 44.900 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1934, folio 11, case 143.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio. Fourniture de légumes frais. Marché. Emile Petyt

DU 15 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de légumes frais à l'Ecole Baggio, au profit de M. Emile Petyt, 91 rue Manuel à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 25 Janvier 1934, folio 13, case 167.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé. Machines à écrire. Marché. Manufacture d'Armes de Paris

DU 18 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de machines à écrire à l'Ecole Valentine Labbé, au profit de la Manufacture d'Armes de Paris, 271 boulevard Ornano à Saint-Denis, moyennant la somme de 7.400 francs.

Enregistré le 2 Février 1934, folio 20, case 284.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Fourniture de viande. Marché. Boijaud

DU 15 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de viande à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de M. Alfred Boijaud, 8 rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 7.850 francs.

Enregistré le 27 Janvier 1934, folio 16, case 219.

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Machine à repasser.
Marché. Vandenostende**

DU 16 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture d'une machine à repasser à la Crèche de la rue de Lannoy, au profit de M. Vandenostende, 37 rue d'Arcole à Lille, moyennant la somme de 8.100 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 273.

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Fourniture de lait.
Marché. Decherf**

DU 27 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de lait à la Crèche de Fives au profit de M. Decherf, rue du Grand But à Lomme, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 9 Février 1934, folio 25, case 337.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Etablissement de bains, rue des Sarrazins.
Réfection des installations de sonnerie. Marché.
Michel Coulon**

DU 16 JANVIER 1934

Soumission pour la réfection des installations de sonnerie de l'Etablissement de bains, rue des Sarrazins, au profit de M. Michel Coulon, 104 rue Saint-André à Lille, moyennant la somme de 10.360 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 274.

HYGIENE. — Désinfection. Fourniture de formol. Marché. Collas

DU 18 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de formol au Service de la Désinfection, au profit de M. L. Collas, 11 rue Gay Lussac, à La Madeleine, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 270.

ECLAIRAGE. — Réfracteurs. Marché. Société Holophane

DU 19 JANVIER 1934

Soumission pour fourniture de réfracteurs au Service de l'éclairage au profit de la Société Holophane, 156 boulevard Haussmann à Paris, moyennant la somme de 43.500 francs.

Enregistré le 1^{er} Février 1934, folio 20, case 269.

**ADJUDICATIONS, MARCHES. — Services Municipaux.
Fournitures diverses. Marchés**

DU 23 JANVIER 1934

Soumissions pour fournitures diverses aux Services Municipaux au profit de :

1°) *Wassingues* : Les Etablissements A. Parent à Lannoy, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

Enregistré le 9 Février 1934, folio 25, case 339.

2°) *Produits chimiques* : M. L. Collas, 11 rue Gay Lussac à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 15.000 francs.

Enregistré le 9 Février 1934, folio 25, case 340.

3°) *Savon mou* : Société Gadenne-Cornaille et Delrue à Gondecourt moyennant la somme approximative de 15.000 francs.

Enregistré le 9 Février 1934, folio 25, case 341.

4°) *Fournitures pour appareils Gestetner* : Société Gestetner 114, rue Réaumur à Paris, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 9 Février 1934, folio 25, case 338.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux.
Alimentation. Transport des animaux. Désinfection
des véhicules. Taxe

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 140 ;

le Code des Arrêtés Municipaux ;

la délibération du Conseil Municipal N° 3476, en date du 28
Décembre 1933, approuvée par M. le Préfet du Nord le 12 Janvier
1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 892 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Taxe de désinfection

Article 892. — Désinfection des véhicules ayant servi au transport
des animaux provenant du marché de la Villette ou de tout autre
marché 19 frs

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FETES. — Société Municipale de Gymnastique et d'Education
Physique. Moniteur. Eugène Pollet

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Les décisions de l'Administration municipale en date des 19 et 20
Décembre 1932, portant création d'une Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} Janvier 1934, M. Eugène Pollet est nommé moniteur à la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

ARTICLE 2. — Il recevra, pour ce service, une indemnité annuelle de 2.400 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation. M^{me} Kasse**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par Mme Kasse, marchande de confections pour dames, 135 rue Léon Gambetta, à Lille, inscrite au Registre du Commerce de Lille sous le n° 55.850 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Kasse, marchande de confections pour dames, 135 rue Léon Gambetta, à Lille, est autorisée à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 28 Février 1934, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-Civil. Délégation.
Louis-Kléber Lahaye, Conseiller Municipal

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le samedi 27 Janvier 1934 ;

ARRÊTONS :

M. Louis-Kléber Lahaye, Conseiller Municipal, est délégué aux fonctions d'officier de l'Etat-Civil, le samedi 27 Janvier 1934.

Hôtel de Ville, le 27 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-Civil. Médecin auxiliaire.
Docteur Callens

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Callens, 97 ter, rue des Stations, est nommé médecin auxiliaire au Service de l'Etat-Civil à compter du 15 Janvier 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-Civil. Médecin auxiliaire
Docteur Desquène**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Desquène, 4 rue Colbrant, est nommé médecin auxiliaire au service de l'Etat-Civil, à compter du 1^{er} Février 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-Civil. Médecin auxiliaire
Doctoresse Senellart**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mademoiselle la Doctoresse Senellart, 31 rue d'Angleterre, est nommée, à compter du 15 Janvier 1934, médecin auxiliaire au Service de l'Etat-Civil.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis.

Autorisation de circulation. Henri Cuingnet

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

le Code des Arrêtés Municipaux ;

la lettre en date du 30 Décembre 1933, par laquelle M. Henri Cuingnet demeurant à Saint-André-lez-Lille, 29 rue de la Gare, demande à être autorisé à emprunter avec des véhicules l'avenue du Petit Paradis pour le transport des produits destinés au service de l'armée ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Henri Cuingnet, demeurant 29 rue de la Gare à Saint-André-lez-Lille, est autorisé à emprunter l'avenue du Petit Paradis jusqu'au Parc à Fourrages avec ses voitures pour le transport des produits destinés au Service de l'Armée.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 Décembre 1934 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge du pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Janvier 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de Soubise, Mathias Delobel. Autorisation de circulation. Méauxsoone

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 22 Janvier 1934 par laquelle M. Méauxsoone, demeurant 82 rue Dumoulin à Lambersart, sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa camionnette les avenues ci-après mentionnées : avenue de Soubise, avenue Mathias Delobel, pour effectuer des livraisons chez ses clients.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Méauxsoone, demeurant 82 rue Dumoulin, à Lambersart, est autorisé à emprunter les avenues énumérées ci-après : avenues de Soubise, Mathias Delobel, dans le but d'effectuer des livraisons à ses clients.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1934 pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Méauxsoone, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Janvier 1934

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

**PROMENADES ET JARDINS. — Rue du Bois, avenues de
l'Hippodrome, Pasteur, de Soubise, Mathias Delobel.
Autorisation de circulation. Quinchon**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 19 Janvier 1934 par laquelle M. Quinchon, blanchisseur, demeurant 85 rue de la Carnoy à Lambersart, sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa camionnette les avenues ci-après mentionnées : avenue de l'Hippodrome, la rue du Bois — partie comprise entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur — l'avenue Pasteur, l'avenue de Soubise et l'avenue Mathias Delobel, pour effectuer des livraisons chez ses clients ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Quinchon, blanchisseur demeurant à Lambersart, 85, rue de la Carnoy, est autorisé à emprunter les avenues énumérées ci-après : avenue de l'Hippodrome, rue du Bois, entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur ; l'avenue Pasteur, l'avenue de Soubise ; l'avenue Mathias Delobel, dans le but d'effectuer des livraisons à ses clients.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1934 pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art seront à la charge de M. Quinchon, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Janvier 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de l'Hippodrome, Sainte-Cécile, du Bois de la Deûle, Pottier et rues adjacentes.
Autorisation de circulation. Société Allumettière Française

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par la Société Allumettière Française, demeurant 121, rue du Molinel à Lille, par laquelle cette Société sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa camionnette montée sur pneus l'avenue de l'Hippodrome, l'avenue Sainte-Cécile, l'avenue du Bois de la Deûle, l'avenue Pottier et rues adjacentes pour les besoins de son commerce ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, la Société Allumettière Française, demeurant 121, rue du Molinel à Lille, est autorisée à emprunter avec sa camionnette pour les besoins de son commerce, l'avenue de l'Hippodrome, l'avenue Sainte-Cécile, l'avenue du Bois de la Deûle, l'avenue Pottier et rues adjacentes.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, est valable jusqu'au 31 décembre 1934 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de la Société Allumettière, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRÏET.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Boulevard d'Alsace

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules est interdite boulevard d'Alsace, partie comprise entre la place Fernig et la place Jacques Febvrier, à partir du 29 Janvier 1934, pendant l'exécution des travaux entrepris par la Compagnie Continentale du Gaz et les travaux de repavement y afférents.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Interruption de circulation. Rucs de la Baignerie
et de l'Arc**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout de la rue de la Baignerie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite pendant la durée des travaux : rue de la Baignerie et rue de l'Arc, dans la partie comprise entre la rue de Tenremonde et la rue de la Baignerie.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Janvier 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Eugène Jacquet

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu nos arrêtés en date des 19 Juillet et 23 Novembre 1933 ;

Considérant qu'il convient de proroger les mesures prises afin de faciliter les travaux de construction de l'égout collecteur de Fives-Saint-Maurice dans le chemin vicinal ordinaire N° 7 dénommé rue Eugène Jacquet à Lille ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite pendant la durée des travaux : rue Eugène Jacquet, partie comprise entre la rue du Faubourg de Roubaix et la rue de l'Alcazar.

Comme précédemment, la circulation se fera par les rues du Faubourg de Roubaix, Blanche et Saint-Gabriel.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Janvier 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrains. Rue Claude Lorrain prolongée

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par Mme E. Gabriel Pagnerre, place de la République, 4 bis, tendant à obtenir l'autorisation de lotir deux terrains, situés rue Claude Lorrain prolongée, repris au cadastre sous partie des N^{os} 19, 20 et 26 de la section D pour une superficie totale de 1.152 mètres carrés environ ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 12 au 19 Janvier 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Auguste Deboissy, ancien percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 20 Janvier 1934 aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 5 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain.
Rue du Faubourg d'Arras**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933, par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Debouvry, 406, boulevard de la Liberté, agissant en qualité de liquidateur de la Société Anonyme « L'Union Lilloise », demande tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé rue du Faubourg d'Arras, d'une superficie de 2.184 mètres carrés et repris au cadastre sous partie du N° 516 de la section E ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 12 au 19 Janvier 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Trolin, Directeur d'Ecole honoraire, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 20 Janvier 1934, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 5 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain. Voie nouvelle entre les rucs Saint-Luc et Nouvelle

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1934 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Urbain Virnot, rue de Gand, 53, à Lille, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain d'une contenance de 1 ha 23 a 70 ca, repris au cadastre sous le N° 2410 de la section C, avec création d'une voie nouvelle entre la rue Saint-Luc et la rue Nouvelle ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 12 au 19 Janvier 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Trolin, Directeur d'Ecole honoraire, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 20 Janvier 1934, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 5 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Dénomination de voie publique. Avenue du Peuple
Belge. Approbation préfectorale.**

Le Préfet du Nord,
Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance du 10 Juillet 1816 ;

Vu le décret du 3 Janvier 1924 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération en date du 28 Décembre 1933 par laquelle le Conseil Municipal de Lille a décidé d'attribuer à titre d'hommage public, à une voie publique de la commune, la dénomination de « Avenue du Peuple Belge ».

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 26 Janvier 1934.

Le Préfet du Nord,

LANGERON.

**VOIRIE. — Rue particulière dénommée Allard Dugauquier.
Ouverture d'enquête**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par l'Association Syndicale des propriétaires de la voie privée dénommée rue Allard Dugauquier, tendant à obtenir l'autorisation d'aménager le lotissement défectueux constitué par leur rue ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 12 au 19 Janvier 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Naïs, ancien géomètre des Hospices, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 20 Janvier 1934 aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 5 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Emprise. Paravent. Autorisation.
Charles Vandenperre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 967 modifié par notre arrêté 7401 du 17 Juin 1924 ;

Les droits des tiers étant réservés ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Charles Vandenperre est autorisé à placer, sur le trottoir de l'immeuble qu'il occupe et situé à Lille, place de la Gare n^{os} 5 et 7, un paravent destiné à limiter en largeur, la concession autorisée pour terrasse de café.

ARTICLE 2. — Le paravent devra avoir une longueur de 2 m. 40 et ne pourra avoir une hauteur supérieure à 2 m. 135.

Il devra remplir toutes les conditions reprises dans l'arrêté du 17 Juin 1924 et aucune publicité ne pourra y être tolérée.

ARTICLE 3. — En cas de cessation d'occupation, le permissionnaire est tenu d'en aviser le service des Travaux Municipaux 5 jours au moins avant la fin de la période trimestrielle et de rendre la présente autorisation à la Mairie, sous peine de continuer à payer les redevances trimestrielles.

ARTICLE 4. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à toute époque de l'année à volonté de l'administration et sans aucun recours possible de la part des concessionnaires pour les dépenses qu'ils auraient pu faire.

En outre, l'autorisation étant octroyée à titre personnel, son effet tombera de plein droit lors de la cessation de l'exploitation par le titulaire de l'autorisation.

ARTICLE 5. — Les supports à bicyclettes ainsi que les commerces accessoires qui devront faire l'objet d'une demande spéciale ne pourront être installés sans autorisation préalable.

ARTICLE 6. — M. Charles Vandenperre devra se conformer à tous les règlements et arrêtés au sujet de la perception des droits ainsi qu'à tous les règlements de police relatifs à la sécurité publique et paiera une redevance de 5 frs par mètre ou fraction de mètre linéaire et par trimestre.

ARTICLE 7. — Le permissionnaire devra se conformer entièrement aux dispositions de l'article 967 du Code des Arrêtés Municipaux.

ARTICLE 8. — L'écran devra être enlevé tous les soirs et à toute réquisition du Service de la Police.

ARTICLE 9. — M. le Directeur des Travaux et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au pétitionnaire.

Hôtel de Ville, le 20 Janvier 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

**VOIRIE. — Construction non réglementaire rue des Postes, 41
Mise en demeure. Guy de Marne.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la Santé Publique ;

Vu le jugement rendu le 21 Mars 1931 par le Tribunal de Simple Police de Lille contre M. Abel Lemesle, 41, rue des Postes, pour infraction à notre arrêté du 12 Août 1930 portant autorisation de bâtir à la même adresse ;

Considérant que le dit jugement nous autorise à faire procéder d'office et aux frais et risques du condamné à la démolition des travaux non autorisés au cas où cette démolition n'aurait pas été faite dans le délai d'un mois ;

Considérant que la portion d'immeuble à démolir comporte une pièce en marteau vers cour à chacun des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages et que chacune de ces pièces est actuellement occupée et garnie d'objets mobiliers ;

Considérant que, pour passer à l'exécution du jugement rendu le 21 Mars 1931, il convient dès lors de faire évacuer par les occupants les pièces à démolir ;

A cette fin ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Guy de Marne est mis en demeure de rendre libre pour le 1^{er} Mars 1934 la pièce en marteau vers cour qu'il occupe au quatrième étage de l'immeuble sis 41, rue des Postes, à Lille.

ARTICLE 2. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Construction non réglementaire rue des Postes, 41
Mise en demeure. Lefebvre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la Santé Publique ;

Vu le jugement rendu le 21 Mars 1931 par le Tribunal de Simple Police de Lille contre M. Abel Femesle, 41, rue des Postes, pour infraction à notre arrêté du 12 Août 1930 portant autorisation de bâtir à la même adresse ;

Considérant que le dit jugement nous autorise à faire procéder d'office et aux frais et risques du condamné à la démolition des travaux non autorisés au cas où cette démolition n'aurait pas été faite dans le délai d'un mois ;

Considérant que la portion d'immeuble à démolir comporte une pièce en marteau vers cour à chacun des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages et que chacune de ces pièces est actuellement occupée et garnie d'objets mobiliers ;

Considérant que, pour passer à l'exécution du jugement rendu le 21 Mars 1931, il convient dès lors de faire évacuer par les occupants les pièces à démolir ;

A cette fin ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Lefebvre est mis en demeure de rendre libre pour le 1^{er} Mars 1934 la pièce en marteau vers cour qu'il occupe au troisième étage de l'immeuble sis 41, rue des Postes, à Lille.

ARTICLE 2. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Construction non réglementaire, rue des Postes, 41.
Mise en demeure. Lemesle**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la Santé Publique ;

Vu le jugement rendu le 21 Mars 1931 par le Tribunal de Simple Police de Lille contre M. Abel Lemesle, 41, rue des Postes, pour infraction à notre arrêté du 12 Août 1930 portant autorisation de bâtir à la même adresse ;

Considérant que le dit jugement nous autorise à faire procéder d'office et aux frais et risques du condamné à la démolition des travaux non autorisés au cas où cette démolition n'aurait pas été faite dans le délai d'un mois ;

Considérant que la portion d'immeuble à démolir comporte une pièce en marteau vers cour à chacun des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages et que chacune de ces pièces est actuellement occupée et garnie d'objets mobiliers ;

Considérant que, pour passer à l'exécution du jugement rendu le 21 Mars 1931, il convient dès lors de faire évacuer par les occupants les pièces à démolir ;

A cette fin ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Lemesle, 41, rue des Postes, est mis en demeure de rendre libre pour le 1^{er} Mars 1934 la pièce en marteau vers cour qu'il occupe au 1^{er} étage de l'immeuble sis 41, rue des Postes à Lille.

ARTICLE 2. — M. Lemesle devra également faire exécuter par ses locataires occupants l'évacuation de la pièce en marteau vers cour à démolir aux 2^e, 3^e et 4^e étages du dit immeuble.

ARTICLE 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Construction non réglementaire, rue des Postes, 41.
Mise en demeure. Salas.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la Santé Publique ;

Vu le jugement rendu le 21 Mars 1931 par le Tribunal de Simple Police de Lille contre M. Abel Lemesle, 41, rue des Postes, pour infraction à notre arrêté du 12 Août 1930 portant autorisation de bâtir à la même adresse ;

Considérant que le dit jugement nous autorise à faire procéder d'office et aux frais et risques du condamné à la démolition des travaux non autorisés au cas où cette démolition n'aurait pas été faite dans le délai d'un mois ;

Considérant que la portion d'immeuble à démolir comporte une pièce en marteau vers cour à chacun des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages et que chacune de ces pièces est actuellement occupée et garnie d'objets mobiliers ;

Considérant que, pour passer à l'exécution du jugement rendu le 21 Mars 1931, il convient dès lors de faire évacuer par les occupants les pièces à démolir ;

A cette fin ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Salas est mis en demeure de rendre libre pour le 1^{er} Mars 1934 la pièce en marteau vers cour qu'il occupe au deuxième étage de l'immeuble sis 41, rue des Postes à Lille.

ARTICLE 2. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Construction non réglementaire, rue des Postes, 41.
Mise en demeure. Villacorta.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la Santé Publique ;

Vu le jugement rendu le 21 Mars 1931 par le Tribunal de Simple Police de Lille contre M. Abel Lemesle, 41, rue des Postes, pour infraction à notre arrêté du 12 Août 1930 portant autorisation de bâtir à la même adresse ;

Considérant que le dit jugement nous autorise à faire procéder d'office et aux frais et risques du condamné à la démolition des travaux non autorisés au cas où cette démolition n'aurait pas été faite dans le délai d'un mois ;

Considérant que la portion d'immeuble à démolir comporte une pièce en marteau vers cour à chacun des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages et que chacune de ces pièces est actuellement occupée et garnie d'objets mobiliers ;

Considérant que, pour passer à l'exécution du jugement rendu le 21 Mars 1931, il convient dès lors de faire évacuer par les occupants les pièces à démolir ;

A cette fin ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Villacorta est mis en demeure de rendre libre pour le 1^{er} Mars 1934 la pièce en marteau vers cour qu'il occupe au deuxième étage de l'immeuble sis 41, rue des Postes à Lille.

ARTICLE 2. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts
Arts appliqués. Traitement. M^{lle} Dubuisson**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté du 6 Juillet 1933 nommant Mlle Marguerite Dubuisson professeur du cours d'arts appliqués pour jeunes filles à l'Ecole des Beaux-Arts en remplacement de Mme Darchez, démissionnaire ;

notre arrêté du 7 Octobre 1933 fixant la nouvelle échelle des traitements des professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de Mlle Marguerite Dubuisson, professeur du cours d'arts appliqués pour jeunes filles à l'école des Beaux-Arts, sera fixé à six mille cinq cents francs par an pour huit heures de cours par semaine à partir du 1^{er} Janvier 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts
Dessin géométrique. Professeur. Gustave Lemoine.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Sur la proposition de la Commission Administrative de l'Ecole des Beaux-Arts ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Décembre 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gustave Lemoine, né le 3 Septembre 1899 à Dinan, Agrégé des Sciences Mathématiques, est nommé, à titre provisoire, professeur du cours de dessin géométrique à l'usage des élèves appartenant aux Sections d'Art Décoratif, de Sculpture et de Peinture de notre Ecole des Beaux-Arts.

ARTICLE 2. — M. Lemoine recevra, à ce titre, un traitement annuel de trois mille neuf cents francs pour trois heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet du 1^{er} Janvier 1934.

Hôtel de Ville, le 22 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.
Sculpture Décorative. Claude Decarpentrie.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Sur la proposition de la Commission Administrative de l'Ecole des Beaux-Arts ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Décembre 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1^{er} Janvier 1934, M. Claude Decarpentrie, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, ne consacrerà plus que huit heures par semaine — au lieu de dix — au cours du soir de sculpture décorative.

ARTICLE 2. — Notre arrêté du 10 Novembre 1933 fixant les nouveaux traitements des professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts est modifié comme suit en ce qui concerne M. Decarpentrie :

.....
 Decarpentrie — Sculpture — 6^e — 8 — 7.500, — » —
 7.500, — 1^{er} Juin 1930.

ARTICLE 3. — M. Decarpentrie se conformera — pour tout ce qui concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données par le professeur principal de la Section d'Art Décoratif.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.

Modelage et Sculpture pratique. Claude Decarpentrie.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907, relative-
ment à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

la proposition de la Commission Administrative de l'Ecole des
Beaux-Arts ;

la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Décembre
1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Claude Decarpentrie, né à Roubaix le 4
Avril 1892, est nommé, à titre provisoire, professeur de modelage et
de sculpture pratique auprès de la Section d'Art Décoratif — au
cours du jour — avec effet du 1^{er} Octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. Decarpentrie recevra, à ce titre, un traitement
annuel : a) de 4.125 frs pour six heures de cours par semaine pendant
la période comprise entre le 1^{er} Octobre 1930 et le 31 Décembre 1931 ;
b) de 4.500 frs pour six heures de cours par semaine pendant la
période du 1^{er} Janvier 1932 au 31 Décembre 1933 ; c) de 4.875 frs
pour six heures de cours par semaine à partir du 1^{er} Janvier 1934.

ARTICLE 3. — M. Decarpentrie se conformera — pour tout ce qui
concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données
par le professeur principal de la Section d'Art Décoratif.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.
Commission de Patronage et de Surveillance. Nomination.
Emile Ratez.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

l'article 4 du règlement de la dite Ecole ;

notre arrêté du 20 Janvier 1931 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 18 Décembre 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Emile Ratez, Directeur Honoraire du Conservatoire de Musique, est nommé membre de la Commission de Patronage et de Surveillance de cet Etablissement, en remplacement de M. Médéric Dufour, décédé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Victor Duruy. Perception
des rétributions scolaires. Régisseur. M. Demory.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des Finances du 20 Juin 1859, articles
923 et 993 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Novembre
1919, approuvée le 8 décembre suivant par M. le Préfet du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 16 décembre 1919 instituant des régis-
seurs de recettes pour la perception des rétributions scolaires dues
par les parents des élèves fréquentant les écoles payantes ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Demory, instituteur adjoint à
l'Ecole Victor Duruy, rue Victor Duruy, est nommé, à compter du
1^{er} Janvier 1934, régisseur de recettes, chargé de recevoir les rétri-
butions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant ladite
école.

ARTICLE 2. — Toutes les dispositions de notre arrêté du 16 Dé-
cembre 1919 restent applicables.

ARTICLE 3. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution
du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Victor Duruy. Cours
de dessin. Paul Marsanet.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Marsanet, instituteur adjoint à l'école Littré, place de l'Arbonnoise, est chargé, à compter du 1^{er} Janvier 1934, du cours de dessin de l'école Victor Duruy, en remplacement de M. Hainaut admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Marsanet recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques
Distribution des rations.

MOIS DE JANVIER 1934

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
Bouvines.....	3.932	4.534	4.743
Lottin.....	1.757	2.738	3.077
Baignerie.....	3.223	5.088	5.198
Fombelle.....	3.141	4.157	3.825
Manuel.....	3.768	4.885	4.960
Fénelon.....	2.203	2.544	2.671
	18.024	23.946	24.474

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention,
Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage :
1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du
Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de 2.277 frs sera
délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale
de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Décembre 1933.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accor-
dés pendant cette période, soit 1.380 journées à 5 francs l'une =
6.900.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur
du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente
en cheville des viandes.**

Semaine du 29 Décembre 1933 au 5 Janvier 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	8,25	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	8,25	—	—	
Taureau.....	»	6,50	5,35	—	
Veau.....	»	13,25	10,25	—	
Mouton.....	»	14,25	11,25	—	
Porc.....	»	9,25	6,50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,50	5,40	—	Octroi compris
Vache.....	»	7,50	5,50	—	
Taureau.....	»	5,50	4,75	—	
Veau.....	»	11,25	7,50	—	
Mouton.....	»	14,50	9,00	—	
Porc.....	»	9,00	8,25	—	

Semaine du 6 au 12 Janvier 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	8,25	—	—	Octroi compris
Génisse	»	8,25	—	—	
Taureau	»	6,35	5,50	—	
Veau	»	13,25	10,25	—	
Mouton	»	14,25	11,25	—	
Porc	»	9,00	6,50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,50	5,50	—	Octroi compris
Vache	»	7,50	5,50	—	
Taureau	»	5,50	4,75	—	
Veau	»	11,25	7,50	—	
Mouton	»	14,00	9,00	—	
Porc	»	8,75	8,25	—	

Semaine du 20 au 26 Janvier 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,75	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7,75	—	—	
Taureau	»	6,00	5,25	—	
Veau	»	14,75	11,25	—	
Mouton	»	14,75	11,25	—	
Porc	»	9,00	6,50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,25	5,50	—	Octroi compris
Vache	»	7,25	5,50	—	
Taureau	»	5,25	4,75	—	
Veau	»	11,75	8,00	—	
Mouton	»	14,50	9,00	—	
Porc	»	8,00	7,50	—	

Semaine du 6 au 12 Janvier 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^o	2 ^o	3 ^o	1 ^o	2 ^o	3 ^o		1 ^o	2 ^o	3 ^o
Bœuf ...	4.50	3.00	2.25	7.50	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte	19.00	16.00	13.00
Veau ...	6.50	4.80	2.80	11.25	7.50	5.00	Pot-au-feu \ Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure. ...	7.00	6.00	5.00
Mouton .	8.50	6.00	4.00	14.00	9.00	8.00	Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Porc	5.15	4.75	4.00	8.75	8.25	7.00	Gigot et Filet ...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
							Jambon frais et filet ...	22.00	18.00	15.00
							Côtelettes... ..	22.00	17.00	15.00
							Poitrine	18.00	15.00	11.00
Poules ..	6.75 à 8.50			10.00 à 12.00				12.00 à 14.50		
Poulets .	10.00 à 11.00			13.00 à 15.00				16.00 à 18.00		
Lapins ..	6.50 à 8.25			11.00 à 11.50				12.00 à 14.25		

Semaine du 13 au 19 Janvier 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^o	2 ^o	3 ^o	1 ^o	2 ^o	3 ^o		1 ^o	2 ^o	3 ^o
Bœuf ...	4.50	3.00	2.25	7.50	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte	19.00	16.00	13.00
Veau ...	6.50	4.80	2.80	11.25	7.50	5.00	Pot-au-feu \ Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure. ...	7.00	6.00	5.00
Mouton .	8.50	6.00	4.00	14.00	9.00	8.00	Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Porc	4.50	3.75	3.50	8.00	7.50	7.00	Gigot et Filet ...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
							Jambon frais et filet ...	22.00	18.00	15.00
							Côtelettes.....	22.00	17.00	15.00
							Poitrine.....	18.00	15.00	11.00
Poules ..	6.75 à 8.50			10.00 à 12.00				11.00 à 14.50		
Poulets .	10.00 à 11.00			13.00 à 15.00				16.00 à 18.00		
Lapins ..	6.75 à 8.25			11.00 à 11.50				12.00 à 14.25		

Semaine du 20 au 26 Janvier 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4.50	3.00	2.25	7.50	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte	19.00	16.00	13.00
Veau ...	6.60	4.85	2.85	11.75	8.00	5.50	Pot-au-feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure. ...	7.00	6.00	5.00
							Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
Mouton .	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
							Gigot et Filet ...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
Porc	4.50	3.75	3.50	8.00	7.50	7.00	Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
							Jambon frais et filet ...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes.....	20.00	16.00	14.00
							Poitrine.....	16.00	14.00	10.00
Poules ..	6.75 à 8.50			10.00 à 12.00						
Poulets .	10.00 à 11.00			13.00 à 15.00						
Lapins ..	7.00 à 8.25			11.00 à 11.50						

Semaine du 27 Janvier au 2 Février 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4.50	3.00	2.25	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte	19.00	16.00	13.00
Veau	6.60	4.85	2.85	11.75	8.00	5.50	Pot-au-feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure. ...	7.00	6.00	5.00
							Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
Mouton .	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
							Gigot et Filet ...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
Porc	4.50	3.75	3.50	8.00	7.50	7.00	Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
							Jambon frais et filet ...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes.....	20.00	16.00	14.00
							Poitrine.....	16.00	14.00	10.00
Poules ..	6.75 à 8.50			10.00 à 12.00				11.00 à 14.50		
Poulets .	10.00 à 11.00			13.00 à 15.00				16.00 à 18.00		
Lapins ..	7.00 à 8.25			11.00 à 11.50				12.00 à 14.25		

Semaine du 30 Décembre 1933 au 5 Janvier 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	3,50 à 6,50	7,00 à 13,00
Rougets	1,00 à 6,50	2,00 à 13,00
Merlans	0,50 à 3,50	1,00 à 7,00
Merluches	4,50 à 7,00	9,00 à 14,00
Anguilles	3,00 à 5,00	6,00 à 10,00
Limandes	2,00 à 2,50	4,00 à 5,00
Harengs	0,10 à 0,15	0,25 à 0,50
Soles	14,00 à 16,00	28,00 à 32,00
Plies	2,00 à 6,50	4,00 à 13,00

Semaine du 13 au 19 Janvier 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2,00 à 6,00	4,00 à 12,00
Rougets	0,75 à 5,50	1,50 à 11,00
Merlans	2,50 à 5,00	5,00 à 10,00
Merluches	3,00 à 6,00	6,00 à 12,00
Anguilles	3,00 à 10,00	6,00 à 20,00
Limandes	3,00 à 5,00	6,00 à 10,00
Harengs	0,05 à 0,25	0,25 à 0,60
Plies	2,00 à 7,00	4,00 à 14,00

Semaine du 20 au 26 Janvier 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2,00 à 6,00	4,00 à 12,00
Rougets	1,00 à 5,50	2,00 à 11,00
Merlans	0,75 à 5,00	1,50 à 10,00
Cabillauds	4,00 à 5,00	8,00 à 10,00
Merluches	3,00 à 5,00	6,00 à 10,00
Anguilles	4,00 à 5,50	8,00 à 11,00
Harengs	0,10 à 0,30	0,25 à 0,60
Plies	1,50 à 6,00	3,00 à 12,00

Semaine du 27 Janvier au 2 Février 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies.....	1,00 à 3,50	2,00 à 7,00
Rougets.....	0,50 à 4,50	1,00 à 9,00
Merlans.....	0,50 à 2,50	1,00 à 5,00
Merluches.....	1,50 à 4,00	3,00 à 8,00
Anguilles.....	4,50 à 6,00	8,00 à 12,00
Limandes.....	1,00 à 3,00	2,00 à 6,00
Harengs.....	0,05 à 0,30	0,30 à 0,60
Plies.....	0,50 à 4,00	1,00 à 8,00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 6 Janvier 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 14 à 16 fr. le kg ; Raies, 3,50 à 6,50 le kg ; Rougets, 3 à 6,50 le kg ; Merlans, 1,75 à 3,50 le kg ; Merluches, 4,50 à 7 fr. le kg ; Plies, 2 à 6,50 le kg ; Anguilles, 4,50 à 5 fr. le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,15 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 13 Janvier 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 3 à 4,50 le kg ; Rougets, 2 à 5 fr. le kg ; Merlans, 1 à 3,50 le kg ; Merluches, 4 à 6 fr. le kg ; Plies, 2 à 6,50 le kg ; Anguilles, 3,50 à 13,50 le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,25 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 20 Janvier 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 2,50 à 6 fr. le kilog ; Rougets, 1,50 à 5,50 le kg ; Merlans, 2,50 à 5 fr. le kg ; Merluches, 3 à 6 fr. le kg ; Plies, 2 à 7 fr. le kg ; Limandes, 3 à 5 fr. le kg ; Anguilles, 4 à 7 fr. le kg ; Harengs frais, 0,05 à 0,20 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 27 Janvier 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 2 à 6 fr. le kg ; Rougets, 1 à 3,75 le kg ; Merlans, 1 à 3 fr. le kg ; Merluches, 3 à 5 fr. le kg ; Plies, 2 à 6 fr. le kg ; Anguilles, 4 à 5 fr. le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,30 pièce.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Janvier 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1938

POPULATION : 201.568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la com- mune	PLACÉS dans la com- mune	
88	10	292	33	325	18	1	19	365	5	6	1

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'Ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	De 1	De 20	De 40	De	TOTALX
		de 1 AN	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	60 ans et au delà	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
3	Typhus exanthématique						
4	Fièvre et Cachexie paludéennes						
5	Variole						
6	Rougeole						
7	Scarlatine			2			2
8	Coqueluche						
9	Diphthérie et Croup		3				3
10	Grippe					2	2
11	Choléra asiatique						
12	Entérite Cholériforme						
13	Autres maladies épidémiques	1				2	3
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire		5	11	10	4	30
15	Tuberculose des méninges et du système ner- veux central		1	1			2
16	Autres Tuberculoses			2	2		4
17	Cancer et autres Tumeurs malignes				14	21	35
18	Méningite simple	4	3	1			8
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau				5	25	30
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)		1	1	6	16	24
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2	1			1	4
22	Bronchite chronique (y compris les bron- chites sans épithète de 5 ans et plus)				2	5	7
23	Pneumonie				3	7	10
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	7	5	3	10	25	50
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)				1	1	2
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	2					2
27	Appendicite et Typhlite						
28	Hernie. Obstruction intestinale						
29	Cirrhose du foie				2	1	3
30	Néphrite aiguë ou chronique		1	2	1	13	17
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme					1	1
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)						
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation Sénilité	6					6
35	Morts violentes (suicide excepté)				2	3	5
36	Suicide				2		2
37	Autres Maladies	6	5	11	17	35	74
38	Maladie inconnue ou mal définie	1		7	10	8	26
	TOTAUX	29	25	41	87	183	365

POLICE. — Mouvement dans les Commissariats de police.

Note de service N° 95

M. Guillaume, Commissaire de Police du 6^e Arrondissement (Wazemmes) passe au 5^e Arrondissement (Marché aux Chevaux).

M. Entremont, Commissaire de Police à Aniche, promu à Lille, est affecté au 6^e Arrondissement.

M. Eingel, Commissaire de Police du 3^e Arrondissement (Fives) passe au 2^e Arrondissement (Vieux-Lille), en remplacement de M. Bonquet, nommé Chef de la Sûreté.

M. Roussel, Commissaire de Police à Vernon (Eure), promu à Lille, est affecté au 3^e Arrondissement.

Ce mouvement aura son effet à partir du 16 courant.

Les Officiers du Ministère Public près le Tribunal de Simple Police de Lille, actuellement en exercice sont :

MM. Coissard, Commissaire Central de Police ;

Sales, Commissaire de Police aux Délégations Judiciaires ;

Poncelet, Commissaire de Police du 7^e Arrondissement.

Lille, le 10 Janvier 1934.

Le Commissaire Central de Police,
COISSARD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement de vieux serviteurs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision en date du 17 Juillet 1930, prise par l'Administration Municipale en accord avec l'Organisation Syndicale, relative au licenciement des vieux serviteurs ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires ci-après désignés, comptant au moins 66 ans d'âge au 31 Mars 1934, cesseront de faire partie des cadres du personnel municipal à partir du 1^{er} Avril 1934 :

MM. Victor Garemin, garçon de bureau ;
Henri Delagey, ouvrier gazier ;
Charles Delefosse, paveur ;
Victor Briquet, jardinier ;
Henri Delannoy, paveur ;
Alexandre Carlier, paveur ;
Henri Lutun, aide-paveur ;
Henri Dupriez, manoeuvre Abattoirs ;
Louis Fizaine, relieur.

ARTICLE 2. — Les fonctionnaires susvisés bénéficieront des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 et recevront une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 francs par année de service, quel que soit le temps de présence passé dans l'Administration, sans que le montant maximum de cette allocation ne puisse dépasser 3.000 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement. Maximilien D'Hoosche.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision en date du 17 Juillet 1930, prise par l'Administration Municipale en accord avec l'Organisation Syndicale, relative au licenciement des vieux serviteurs ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Maximilien D'Hoosche, gardien au Palais des Beaux Arts, qui comptera, au 31 Mars 1934, 66 ans d'âge, cessera de faire partie des cadres du Personnel Municipal à partir du 1^{er} Avril 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Congé sans solde. Vandaele.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux ;

la lettre en date du 27 Décembre 1933, par laquelle M. Vandaele, commis affecté au service des Fêtes, sollicite un congé sans solde de huit mois pour convenances personnelles ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé sans solde de huit mois, à compter du 1^{er} Janvier, est accordé à M. Vandaele, pour convenances personnelles.

ARTICLE 2. — A l'expiration de ce congé, M. Vandaele sera rayé des cadres du Personnel, s'il n'a pas repris ses fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous Services et Directions.
Promotions diverses.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Janvier 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Avantages en nature
1^{re} Direction					
M. Sergeant	Commis.	1 ^{re}	12.000	16 janv. 1934	
M. Verheylesonne	Commis.	1 ^{re}	12.000	id.	
2^{me} Direction					
M. Faucompré	Commis principal.	2 ^{me}	15.000	1 ^{er} janv. 1934	
M. Boone	Commis	2 ^{me}	11 000	id.	
M. Louage	Contrôleur des eaux.	4 ^{me}	11.000	id.	
M. Hubert	Concierge.	1 ^{re}	11.200	id.	2.240
M. Decocq	Concierge prison Municipale.	1 ^{re}	11.200	id.	2.240
M. Devulder	Commis principal.	3 ^{me}	14.000	id.	
M. Jérôme	Surveillant pavage	3 ^{me}	13.000	id.	
M. Delebecq	Dessinateur.	2 ^{me}	18.000	id.	
M. Lefebvre	Dessinateur.	3 ^{me}	16 500	id.	
M. Vermeerch	Dessinateur.	3 ^{me}	16 500	id.	
M. Hautceur	Dessinateur.	3 ^{me}	16 500	id.	
M. Rafy	Commis principal.	2 ^{me}	15.000	id.	
4^{me} Direction					
M. Dhooscho	Chef de bureau.	1 ^{re}	25.000	id.	
Recette Municipale					
M. Bomart.	Chef de bureau.	1 ^{re}	25.000	id.	
Ouvriers qualifiés					
M. Batteau	Paveur.	2 ^{me}	12.000	id.	
M. Broquart	Paveur.	2 ^{me}	12 000	id.	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit :

NOMS	EMPLOI	Classe	Trattement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Georges Lefort	Gardien de la paix	1 ^{re}	13.000	1 ^{er} Févr. 1934
Victor Hidoux	id.	1 ^{re}	13.000	id.
Robert Vandembroucke ..	id.	1 ^{re}	13.000	id.
Emile Datchet	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Léon Depraeter	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Maurice Largillière	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Albert Lemaire	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Alfred Arbonnier	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Maurice Verheyden	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Jules Anrgel	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Clément Bauvin	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Albert Vandekerckove ..	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Henri Farez	id.	3 ^{me}	11.000	id.
J.-Bte Delmarquette	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Georges Destombes	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Jules Abraham	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Julien Ardeneus	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Georges Dubois	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Robert Vansteenkiste	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Jean Minet	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Camille Lemaire	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Paul Dechy	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Michel Devriese	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Jean Persyn	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Vincent Carton	Secrétaire de police	4 ^{me}	13.000	1 ^{er} Janv. 1934
Augustin Meuret	Inspect. de sûreté	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Févr. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion. Gaston Denis.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

notre arrêté en date du 22 Juin 1933 instituant le tableau d'avancement à l'emploi de brigadier ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gaston Denis, gardien de la paix, est nommé brigadier, au traitement annuel de 13.000 francs, en remplacement de M. Dumont, nommé brigadier chef.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 4 Septembre 1933.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion. Eugène Dumont.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Mars et 8 Mai 1933 fixant le tableau d'avancement de grade du personnel de la police en tenue,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Eugène Dumont, brigadier, est nommé brigadier-chef, au traitement annuel de 14.000 frs, à compter du 4 Septembre 1933.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisation et promotion.
Lailier.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Lailier, gardien de la paix stagiaire, est titularisé dans son emploi à partir du 1^{er} Février 1934.

ARTICLE 2. — M. Lailier est promu à la 4^e classe de son emploi, au traitement annuel de 10.000 frs, à partir du 1^{er} Février 1934.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Contrôleur. Concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 26 Avril 1816, article 156 ;

Vu le décret du 13 Avril 1861 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi, article 6 ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. le Contrôleur Depretter, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un examen de capacité professionnelle pour l'emploi de Contrôleur de l'Octroi aura lieu le 21 Février 1934 à 14 heures, au bureau Central, rue du Fresnes.

Ce concours, auquel pourront prendre part tous les Receveurs nommés avant le 1^{er} Janvier 1931, consistera en épreuve écrites comportant

- a) diverses questions de service (cote 50 points
- b) rapport ayant trait aux connaissances professionnelles
(cote 20 points

Il sera en outre tenu compte de la valeur des candidats au point de vue :

- Education, tenue et activité physique (cote 10 points
- Aptitudes à l'emploi, jugement, initiative (cote 20 points
- Aptitudes à la direction d'un personnel (cote 20 points

ARTICLE 2. — La commission de classement comprendra, sous la présidence de M. Willems, Adjoint au Maire, MM. Planque, Secrétaire Général, Lecoche, Préposé en Chef de l'Octroi, Depretter, Contrôleur de l'Octroi, Copin et Parent, délégués par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES UMNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Suspension
de fonctions. Laloy.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers,
la décision du Conseil d'Administration en date du 22 Janvier
1934,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le sapeur-pompier Gaston Laloy est sus-
pendu de ses fonctions pour une période d'un mois à compter du 1^{er}
Février 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Conseil de
discipline. Comparution. Kléber Leclercq.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut du Personnel Ouvrier ;
le rapport de M. le Directeur du Cimetière de l'Est, en date du
15 Décembre 1933 ;
la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs
au fonctionnement des Conseils de Discipline ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le fossoyeur Kléber Leclercq est déféré au
Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions
prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

ARTICLE 2. — Un délai de dix jours, à compter de la notification du présent arrêté, est accordé au fossoyeur Leclercq pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et présenter par écrit, ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Complément de pension à divers.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Juillet 1928 décidant la péréquation des pensions servies aux retraités des Services Municipaux et l'attribution des majorations en résultant à raison de 70 % à dater du 1^{er} Janvier 1928 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Mai 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 du même mois, portant à 100 % le pourcentage desdites majorations, à compter du 1^{er} Août 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les compléments de pensions ci-après seront servis aux veuves d'agents retraités des Services Municipaux, reprises au tableau ci-dessous, à compter de la date de jouissance de leur pension.

Séance du Conseil Municipal du 28 Décembre 1933

N ^{os} des pensions	NOMS	Pension totale résultant de la péréquation	Pension servie sur les fonds de la Caisse des Retraites	Complément de pension	Jouissance de la pension
933	Veuve Elie Courbot	4.752,08	2.428,84	2.323,24	10-7-33
940	Vve Paul Vanneufville.	4.293,80	1.820,60	2.473,20	20-10-33

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Majoration de pension à divers

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 1930 allouant aux Retraités des Services Municipaux, titulaires de pensions d'ancienneté, une majoration de leur pension en considération du nombre des enfants élevés par eux jusque l'âge de 16 ans et sur les bases suivantes :

10 % de la pension pour les trois premiers enfants élevés jusque l'âge de 16 ans ;

5 % de la pension ajoutés à cette première majoration pour chaque enfant au-delà du 3^e.

Aux veuves desdits retraités, 50 % du montant des majorations telles qu'elles sont ci-dessus indiquées ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est alloué aux retraités repris ci-après une majoration de leur pension s'élevant :

N O M	Montant de la pension	Taux de la majoration	Montant de la majoration	Point de départ de la majoration
N° 932. — Vve Jérémie Derwyn.....	3.267 84	3 enf. 10 %	326 76	4 Sept. 1933
N° 936. — Arthur Buisset	6.500 00	3 enf. 10 %	650 00	1 ^{er} Nov. 1933
N° 942. — Vve Liévin Huys.....	1.293 36	6 enf. 25 %	323 32	8 Nov. 1933
N° 944. — Alfred Depretter.....	13.183 70	3 enf. 10 %	1.318 40	1 ^{er} Avril 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 Janvier 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Subvention aux Caisses de Chômage. — Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	99
Administration Municipale :	
Code des Arrêtés Municipaux. — Stationnement d'autobus. Taxe. Article 102, modification	73
Fêtes et Cérémonies :	
Manifestation du 11 Février 1934. — Mesures d'ordre	75
Funérailles de M. le Docteur Bardou, adjoint. — Mesures d'ordre	76
Foire de 1933. — Illumination électrique. Marché. Etablissement Vasseur	69
Police Administrative :	
Débits de boissons. — Statistique pour 1933	76
Liquidations de marchandises. — Autorisations. Léon Leclercq. Maurice Peltat	77
Elections. — Statistique pour 1933	78
Population. — Etrangers. Statistique pour 1933	79
Recensement	80
Administrations Diverses :	
Guerre. — Statistique pour 1933	80
Bâtiments Communaux :	
Ecoles Primaires Supérieures. — Fourniture de tables d'élèves. Marché. Société Léo Wiart	69

Ecoles Turgot et Renan. — Installation du chauffage central. Adjudication-concours. Société « Le Chauffage Moderne »	69
--	----

Voies Ferrées :

Chemin de fer de ceinture. — Travaux de déplacement de la voie. Marché. Compagnie des Chemins de fer du Nord	70
--	----

Voirie :

Interruptions de circulation. — Rue du Grand Balcon et du Faubourg de Valenciennes	81
Boulevard de Strasbourg	82
Quartiers. — Lotissements de terrains. Rue de l'Arbrisseau	82
Rues du Chevalier Français, du Dieu de Marcq prolongée et Saint-Luc	83
Rue du Faubourg d'Arras	84
Rue du Faubourg des Postes	85
Rues Saint-Luc et Nouvelle	86
Dénomination de voie publique. — Avenue du Peuple Belge	87
Rue particulière. — Rue Allard Dugauquier. Aménagement. Ouverture d'enquête	88
Propreté publique. — Fourniture de cuirs. Adjudication. Druelle-Dervaux	70
Fourniture de fourrages. Adjudication Bruyneel	70
Fourniture de piassava et bahia. Adjudication. Société Pajot et Cie	70
Enlèvement des fumiers. — Adjudication. Jules Degraeve	70
Voie publique. — Fourniture de sable. Marché. François Bernard	70

Théâtres Municipaux :

Fournitures électriques. — Adjudication. Dehertogh	71
--	----

Enseignement Secondaire :

Lycée Fénelon. — Fournitures diverses. Marchés	71
--	----

Enseignement Technique :

Ecole Baggio. — Installation de protecteurs aux machines-outils. Marché. Bayart et Bour	72
---	----

	Pages
Enseignement Primaire :	
Caisse des Ecoles. — Année 1933. Compte rendu des opérations	89
Ecole Désiré Verhaeghe. — Fourniture de denrées. Marchés ...	72
Cours Municipaux :	
Cours Municipaux Professionnels Préparatoires. — Ecole Lakanal. Heures d'enseignement doublées. Indem- nité aux professeurs	98
Hospices :	
Fourniture de cercueils. — Adjudication. Debosshère et Fils ..	72
Œuvres Diverses :	
Fourneaux Economiques. — Distribution des rations	99
Caisse de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	99
Crèche de Fives. — Médecins. Démission. Docteur Blond	100
Nomination. Docteur Desquène	101
Recettes :	
Taxe. — Stationnement d'autobus	73
Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Vire- ment	101
Octroi. — Etat comparatif des recettes pour les années 1932 et 1933	102
Alimentation :	
Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	103
Statistique du prix des denrées	105
Hygiène :	
Statistique sanitaire du mois de Février 1934	109
Police :	
Satistiques pour 1933	110
Voie publique. — Stationnement d'autobus. Taxe, modification	73

Services Municipaux :

Congé des concierges. — Intérim. Indemnité. Montegnies Père. 111

Deuxième Direction :

Promotion. — Hof 113

Recette Municipale :

Promotions :

Cappe 113

Vasseux 113

Quatrième Direction :

Professeur d'éducation physique. — Concours 112

Promotion. — Verdière 113

Police :

Inspecteur de sûreté. — Tableau d'avancement pour 1934 ... 114

Nominations. — Promotions. — Mutations :

Facq Georges 115

Glibert Henri 116

Gosset Floris 115

Laurent Emile 117

Lebon Pierre 116

Lecoq Eugène 117

Lesaffre Louis 117

Menet Gustave 116

Pottier Jules 115

Tondeur Léon 116

Maintien. — Brabant 118

Sapeurs-Pompiers :

Promotion. — Tacquet Paul 118

Personnel Ouvrier :

Maintien. — Carlier Alexandre 119

Adjudications. — Marchés :

Services Municipaux. — Fourniture de bois. Adjudication. Jules Willecomme 73

Cartonnages. Adjudication. Jules Verroust 73

Travaux de reliure. Adjudication. Jacques Vanhove 73

**FETES. — Foire de 1933. Illumination électrique. Marché
Etablissements Vasseur**

DU 5 FEVRIER 1934

Soumission pour l'illumination électrique de la Foire d'Août-Septembre 1933, au profit des Etablissements Vasseur, 18 rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme de 22.000 francs.

Enregistré le 16 Février 1934, n° 431.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Primaires Supérieures.
Fourniture de tables d'élèves. Marché. Société Léo Wiart**

DU 1^{er} FEVRIER 1934

Soumission pour fourniture de tables d'élèves aux Ecoles Supérieures, au profit de la Société Léo Wiart, 18 rue Nicolas Leblanc à Lille, moyennant la somme de 15.900 francs.

Enregistré le 20 Février 1934, n° 479.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Turgot et Renan. Installation
du chauffage central. Adjudication-concours.
Société « Le Chauffage Moderne »**

DES 7 NOVEMBRE 1933 ET 9 FEVRIER 1934

Adjudication-concours des travaux d'installation du chauffage central aux Ecoles Turgot-Renan, au profit de la Société « Le Chauffage Moderne », 15 rue d'Amiens à Lille, moyennant la somme de 68.837 frs 95.

Enregistré le 16 Mars 1933, n° 739.

**VOIES FERREES. — Travaux de déplacement de la voie de chemin
de fer de ceinture. Marché. Compagnie des Chemins
de Fer du Nord**

DES 25 JANVIER ET 2 FEVRIER 1934

Marché par lequel la Compagnie des Chemins de Fer du Nord s'engage à effectuer les travaux de déplacement de la voie du Chemin de fer de ceinture, pour permettre le redressement du boulevard de la Moselle, travaux évalués à 24.714 francs 09.

Enregistré le 20 Février 1934, n° 478.

**VOIRIE. — Propreté Publique. Fournitures diverses. Adjudication
en 4 lots**

DU 27 FEVRIER 1934

Adjudication en 4 lots des fournitures diverses au Service de la Propreté Publique et enlèvement des fumiers au profit de :

1^{er} lot — *Fouirages* : M. Bruyneel, 3 rue de Seclin à Lille, moyennant la somme de 200.000 francs ;

2^e lot — *Cuirs* : M. Druelle-Dervaux, 133 rue Faidherbe à Wattignies, moyennant la somme de 8.458 frs 35 ;

3^e lot — *Piassava et bahia* : La Société Pajot et Cie, 8 boulevard de la Liberté à Lille, moyennant la somme de 11.725 francs ;

4^e lot — *Enlèvement des fumiers* : M. Jules Degraeve, 30 faubourg des Postes à Loos, moyennant la somme de 3.920 francs.

Enregistré le 19 Avril 1934, n° 1137.

**VOIRIE. — Voie Publique. Fourniture de sable. Marché.
François Bernard**

DU 19 FEVRIER 1934

Soumission pour fourniture de sable au Service de la Voie Publique au profit de M. François Bernard, 50 rue Nicolas Leblanc à Lille, moyennant la somme de 252.000 francs.

Enregistré le 2 Mars 1934, n° 592.

**THEATRES MUNICIPAUX. — Fournitures électriques. Adjudication.
Dehertogh**

DU 26 FEVRIER 1934

Adjudication des fournitures électriques aux Théâtres Municipaux, au profit de M. Dehertogh, 35 rue de la Clef à Lille, moyennant la somme de 16.250 francs, rabais de 35 % déduit.

Enregistré le 17 Avril 1934, n° 1109.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon.
Fournitures diverses. Marchés**

DU 23 FEVRIER 1934

Soumissions pour fournitures diverses au Lycée Fénelon au profit de :

1°) *Vianle* : M. André Pille, 2 rue du Pôle Nord à Lille, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 9 Mars 1934, n° 658.

2°) *Epiceries* : M. H. Gautier, 29 rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 9 Mars 1934, n° 659.

3°) *Pain* : La Société « l'Indépendante » 112, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 9 Mars 1934, n° 660.

4°) *Lait et beurre* : M. Louis Désir, 55 rue Winoc-Choqueel à Tourcoing, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 9 Mars 1934, n° 661.

5°) *Blanchissage de linge* : M. G. Desbêtes, 180 rue Faidherbe à Loos, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 9 Mars 1934, n° 662.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio. Installation
de protecteurs aux machines-outils. Marché
Bayart et Bour**

DU 2 FEVRIER 1934

Soumission pour l'installation de protecteurs aux machines-outils de l'Ecole Baggio, au profit de MM. Bayart et Bour, 33 rue des Dondaines à Lille, moyennant la somme de 15.270 francs.

Enregistré le 3 Février 1934, folio 22, case 294.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Désiré Verhaeghe.
Fournitures de denrées. Marchés**

DU 28 FEVRIER 1934

Soumissions pour la fourniture de denrées à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de :

1°) *Viande* : Les Boucheries Alfred Boijaud, 8 rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 7.500 francs ;

Enregistré le 14 Mars 1934, n° 696.

2°) *Bière* : La Brasserie « l'Avenir », 46 rue d'Aguesseau à Lille, moyennant la somme de 6.000 francs ;

Enregistré le 14 Mars 1934, n° 697.

**HOSPICES. — Fourniture de cercueils. Adjudication.
Deboscchère et Fils**

DU 24 FEVRIER 1934

Adjudication pour la fourniture de cercueils à l'Administration des Hospices au profit de MM. Deboscchère et Fils, 46 rue de la Marlière à Tourcoing, moyennant la somme de 37.112 frs.

Enregistré le 5 Avril 1934, n° 976.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture de bois. Adjudication.
Willecomme**

DU 26 FEVRIER 1934

Adjudication pour la fourniture de bois aux Services Municipaux au profit de M. Jules Willecomme, place de la Gare à Baisieux, moyennant la somme de 28.455 francs, rabais de 32 frs 25 % déduit.

Enregistré le 5 Avril 1934, n° 977.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Cartonnages et travaux de reliure.
Adjudication en deux lots**

DU 26 FEVRIER 1934

Adjudication en deux lots des fournitures de cartonnages et travaux de reliure, au profit de :

1^{er} lot — Reliure : M. Jacques Vanhove, relieur, rue Charles Saint-Venant à Hellemmes, moyennant la somme de 12.787 frs 50, rabais de 14 frs 75 % déduit.

2^e lot — Cartonnages : M. Jules Verroust, relieur, 1 rue de l'Hôpital Saint-Roch à Lille, moyennant la somme de 7.200 francs, rabais de 40 % déduit.

Enregistré le 28 Mars 1934, n° 996.

**ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux.
Stationnement. Autobus. Taxe**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 140.

l'article 102 du Code des Arrêtés Municipaux ;

les délibérations du Conseil Municipal en date des vingt neuf Juillet et vingt huit Décembre 1933, approuvées par M. le Préfet du Nord les vingt deux Décembre 1933 et vingt cinq Janvier 1934.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le paragraphe 16, section I, de l'article 102 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

N ^o D'ORDRE	DÉSIGNATION DES OBJETS	MODE D'APPLICATION	TAXES trimestrielles
16	Autobus Stationnement	I. — <i>Service ordinaire</i>	
		Pour la première voiture, par trimestre	300 fr.
		Pour la deuxième voiture, par trimestre	200 »
		Pour la troisième voiture et les suivantes, par trimestre et par voiture	125 »
		II. — <i>Service supplémentaire</i>	
		Pour chaque voiture mise en service supplémentaire, à jours déterminés et, plus particulièrement les dimanches et fêtes	25 »

Le tarif dégressif sera toujours applicable par ligne et non pas pour l'ensemble des voitures de série ordinaire desservant diverses lignes d'un même entrepreneur.

La taxe sera payable d'avance, pour chaque trimestre de l'année civile, et due en entier, sans fractionnement possible, quelle que soit la date de la mise en service ou de sa cessation au cours du trimestre considéré.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Février 1934

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES ET CEREMONIES. — Manifestation du 11 Février 1934.
Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97,
Vu le programme de la manifestation organisée le 11 Février 1934,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes, autres véhicules et installations de toute nature, seront interdits, le dimanche 11 Février 1934 :

1° à partir de quatorze heures quarante-cinq, boulevard de la Liberté, fraction comprise entre la place de la République et le boulevard des Ecoles, pendant la formation du Cortège des groupes, sections et sociétés qui prendront part au défilé ;

2° à partir de quinze heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit Cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevard de la Liberté ; rue Nationale ; Grand'Place ; rue des Manneliers ; place du Théâtre et, pour assurer les dégagements, rues Faidherbe et de Paris. Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège.

ARTICLE 2. — Place du Théâtre ; rues Faidherbe et de Paris, à partir de quinze heures trente et pendant la dislocation du Cortège, les terrasses, plantes, installations quelconques sur la voie publique seront enlevées, les paravents repliés de façon à ne pas gêner la circulation. Les tentes et garde-soleil seront relevés. Les pots de fleurs et autres installations des fenêtres devront être solidement assujettis de façon à éviter des accidents.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**FETES ET CEREMONIES. — Funérailles de M. le Docteur Bardou,
Adjoint. Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il y a nécessité d'assurer un service d'ordre pour la cérémonie officielle des funérailles de M. le Docteur Bardou, adjoint au maire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes, et autres véhicules seront interdits, le dimanche 25 février 1934 :

1° - pendant la formation du cortège funèbre : a) à partir de quatorze heures trente, rue de Tournai ; b) à partir de quinze heures place de la Gare ; rues Faidherbe, des Manneliers ; Grand'Place ;

2° - à partir de quinze heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des rues et places ci-après : place de la Gare ; rues Faidherbe, des Manneliers ; Grand'Place ; rue Nationale ; boulevard de la Liberté ; chaussée centrale de la place de la République ; rue d'Inkermann ; place Sébastopol ; rue des Postes ; place Barthélémy Dorez ; rue du Faubourg des Postes.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Février 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Débits de boissons. Statistique
pour 1933**

Le nombre de déclarations d'ouverture de débits de boissons a été, pour l'année 1933, de 767, réparti comme suit :

Reprises	630
Transferts	65
Boissons hygiéniques } créations	35
} reprises	37
	<hr/>
	767

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.

Autorisation. Léon Leclercq

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Léon Leclercq, marchand de pantoufles, 19, rue du Faubourg des Postes à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le N° 21.096 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Leclercq, marchand de pantoufles, 19, rue du Faubourg des Postes à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai qui prendra fin le 30 Avril 1934 lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.

Autorisation. Maurice Peltat

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Maurice Peltat, marchand de confections, bonneterie, lingerie, maroquinerie, 52, rue de Béthune, à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille, sous le n° 25.097 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Maurice Peltat, marchand de confections, bonneterie, lingerie, maroquinerie, 52, rue de Béthune à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai d'un mois, à partir du premier Mars, lui est accordé à cette effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections. Statistique pour 1933

Electeurs inscrits		49.400	
Additions		3.377	
Retraitements		3.813	
Tribunal de Commerce		1.373	
Chambre de Commerce	{ 1 ^{re} Cl ^{ie}	279	
		2 ^e Cl ^{ie}	299
		3 ^e Cl ^{ie}	795
		Ouvriers	Patrons
Prud'hommes	{ 1 ^{re} Section	2.030	413
		2 ^e Section	923
		3 ^e Section	1.518
Chambre Artisanale	{ Maîtres		740
		Compagnons	2
Chambre d'agriculture			22

POLICE ADMINISTRATIVE. — Population. Étrangers. Statistique pour 1933
TABLEAU STATISTIQUE DES ÉTRANGERS en résidence dans la Commune de Lille au 31 Décembre 1933

NATIONALITÉ	HOMMES			FEMMES	Enfants jusqu'à 16 ans révolus	Total général Col. 3, 4, 5
	de 17 à 50 ans	de plus de 50 ans	TOTAL			
	1	2	3			
	4	5				
Allemands.....	50	6	56	38	15	109
Américains du Nord...	15	15	30	13	7	50
Argentins.....	2	0	2	1	0	3
Autrichiens.....	66	5	71	13	8	92
Belges.....	3.507	923	4.430	4.611	1.290	10.331
Brésiliens.....	0	0	0	0	0	0
Britanniques (Irlandais, Canadiens, etc).....	194	36	230	153	37	420
Bulgares.....	21	2	23	4	0	27
Chiliens.....	1	0	1	2	0	3
Chinois.....	30	0	30	0	1	31
Colombiens.....	5	0	5	2	0	7
Cubains.....	1	0	1	0	0	1
Danois.....	4	0	4	7	3	14
Egyptiens.....	9	0	9	4	2	15
Espagnols.....	92	20	112	59	30	201
Finlandais.....	1	0	1	0	0	1
Georgiens.....	4	0	4	1	0	5
Haitiens.....	1	0	1	0	0	1
Hellènes.....	80	11	91	20	10	121
Hollandais.....	74	12	86	47	24	157
Hongrois.....	89	8	97	41	0	138
Italiens.....	594	18	612	214	177	1.003
Japonais.....	3	0	3	3	0	6
Lettons.....	5	0	5	2	0	7
Lithuaniens.....	27	0	27	14	5	46
Luxembourgeois.....	13	1	14	20	2	36
Marocains.....	17	2	19	3	0	5
Mexicains.....	2	0	2	3	0	5
Norvégiens.....	3	0	3	2	0	5
Palestiniens.....	3	0	3	1	1	5
Panaméens.....	0	0	0	0	0	0
Persans.....	3	0	3	0	0	3
Péruviens.....	1	0	1	0	0	1
Polonais.....	884	51	935	1.122	701	2.758
Portugais.....	60	2	62	12	7	81
Roumains.....	50	14	64	13	6	83
Russes réfugiés.....	144	7	151	36	7	194
Russes soviétiques.....	2	0	2	0	0	2
Suédois.....	4	0	4	1	0	5
Suisses.....	97	11	108	94	15	217
Syriens.....	5	0	5	1	0	6
Tchèques-Slovaques.....	80	6	86	48	23	157
Tunisiens.....	1	0	1	0	0	1
Turcs.....	39	6	45	19	20	84
Boliviens.....	3	0	3	0	0	3
Vénézuéliens.....	1	0	1	0	0	1
Yougoslaves.....	27	3	30	24	6	60
Indéterminée.....	19	0	19	0	0	19
Arméniens.....	8	0	8	11	13	32
Albanais.....	7	0	7	0	1	8
Sarrois.....	2	0	2	2	0	4
Divers.....	10	0	10	1	3	14
TOTAL GÉNÉRAL.....	6.360	1.159	7.519	6.662	2.414	16.595

POLICE ADMINISTRATIVE. — Population. Etrangers. Recensement

COMMUNE DE LILLE

Population totale d'après le recensement du 7 mars 1931 : 17.267 h.

RECENSEMENT DES ETRANGERS AU 31 DÉCEMBRE 1933

1. — Nombre d'étrangers recensés le 31 décembre 1932..	16.732
2. — <i>A ajouter :</i>	
<i>a)</i> Nombre d'étrangers <i>arrivés</i> depuis le 31-12-1932.	2.424
<i>b)</i> Nombre d'étrangers nés dans la commune depuis le 31 décembre 1932 (enfants nés de père et mère étrangers nés tous deux à l'étranger	232
Premier total	19.388
3. — <i>A retrancher :</i>	
<i>a)</i> Nombre d'étrangers <i>partis</i> depuis le 31-12-1932	2.500
<i>b)</i> Nombre d'étrangers <i>décédés</i> depuis le 31-12-1932	188
<i>c)</i> Nombre d'étrangers <i>naturalisés</i> ou <i>réintégrés</i> depuis le 31 décembre 1932	105
Deuxième total	2.793
4. — Nombre d'étrangers résidant dans la commune au 31 décembre 1933 (Différence entre le premier et le deuxième total)	16.595

ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Guerre. Statistique pour 1933

APPEL DES CLASSES 1932 B et 1933 A

Le nombre des jeunes gens appelés en 1933 à participer aux opérations du Conseil de Révision des classes 1932 B et 1933 A s'est élevé à 1.790, réparti comme suit dans les divers cantons de Lille :

	1932 B	1933 A
Ouest	31	26
Nord	36	28
Sud-Est	28	20
Centre	411	301
Sud	151	92
Sud-Ouest	165	139
Est	92	65
Nord-Est	148	87
	1.032	758
Total	1.032	758

Le chiffre des conscrits domiciliés à Lille est donc de 4.790.

Dans ce nombre se trouvent compris 85 jeunes gens naturalisés ou nés en France de parents étrangers qui ont opté pour la nationalité française.

Au contraire, 32 jeunes gens nés en France et domiciliés à Lille ont excipé de leur extranéité.

**VOIRIE. — Interruption de circulation. Rues du Grand Balcon
et du Faubourg de Valenciennes**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 9 Avril 1884, art. 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules est interdite : 1° Rue du Grand Balcon, partie comprise entre la rue de l'Est et la rue de Bavai ; 2° Rue du Faubourg de Valenciennes, partie comprise entre la rue de l'Est et la rue du Grand Balcon, à partir du 19 Février 1934 et pendant l'exécution des travaux entrepris par la Compagnie Continentale du Gaz et les travaux de repavement y afférents.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, 13 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Boulevard de Strasbourg

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 9 Avril 1884, art. 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules est interdite boulevard de Strasbourg, partie comprise entre la place Barthélémy Dorez et la place Jacques Febvrier, à partir du 19 Février 1934, pendant l'exécution des travaux entrepris par la Compagnie Continentale du Gaz et les travaux de repavement y afférents.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Février 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain, rue de l'Arbrisseau

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Druelle, 117, rue du Faubourg des Postes, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé en bordure de la rue de l'Arbrisseau, d'une contenance de 252 m² 52 dm², et repris au cadastre sous partie du N° 739 de la section E ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 22 Février au 1^{er} Mars 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Lemaire est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 2 Mars 1934 aux heures sus indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-Enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissement d'un terrain situé entre les rues
du Chevalier Français, du Dieu de Marcq prolongée
et Saint-Luc**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par Mme Prouvost-Dehau demeurant à La Madeleine, 243, boulevard de la République, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé entre les rues du Chevalier Français, du Dieu de Marcq prolongée et Saint Luc,

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 22 Février au 1^{er} Mars 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Lemaire est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 2 Mars 1934 aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain,
rue du Faubourg d'Arras**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933, par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Debouvry, 106, boulevard de la Liberté, agissant en qualité de liquidateur de la Société Anonyme « L'Union Lilloise », demande tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé rue du Faubourg d'Arras, d'une superficie de 2.184 mètres carrés et repris au cadastre sous partie du N° 516 de la section E ;

Vu les plans des lieux ;
Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;
Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;
Vu le dossier ;
Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 22 Février au 1^{er} Mars 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Lemaire, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 2 Mars 1934, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain
rue du Faubourg des Postes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933, par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. et Mme Van Audenaerde-Gilman, rue du Faubourg des Postes, 191, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé

en bordure de la rue du Faubourg des Postes, d'une superficie de 245 m², repris au cadastre sous partie du N° 738 de la section E ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 22 Février au 1^{er} Mars 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Lemaire est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie le 2 Mars 1934, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissement d'un terrain situé entre les rues
Saint-Luc et Nouvelle**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933, par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Urbain Virnot, rue de Gand 53, à Lille, tendant à obtenir

l'autorisation de lotir un terrain d'une contenance de 1 h 23 a 70 ca, repris au cadastre sous le N° 2410 de la section C, avec création d'une voie nouvelle entre la rue Saint-Luc et la rue Nouvelle ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 22 Février au 1^{er} Mars 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Lemaire est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 2 Mars 1934, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Dénomination de voie publique.
Avenue du Peuple Belge

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 68 ;

la délibération du Conseil Municipal N° 3.508 en date du 28 Décembre 1933 ;

l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 26 Janvier 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par suite du comblement de la partie du canal débouchant derrière les Halles Saint-Martin, la dénomination « quai de la Basse Deûle », affectée aux deux voies en bordure est abandonnée comme ne répondant plus aux raisons qui la déterminèrent.

ARTICLE 2. — En hommage à la Nation Belge, les dites voies seront désormais dénommées : avenue du Peuple Belge.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Rue particulière dénommée Allard-Dugauquier.
Aménagement. Ouverture d'enquête**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 28 Décembre 1933, par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par l'Association Syndicale des propriétaires de la voie privée dénommée rue Allard-Dugauquier, tendant à obtenir l'autorisation d'aménager le lotissement défectueux constitué par leur rue,

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 22 Février au 1^{er} Mars 1934 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Lemaire est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 2 Mars 1934 aux heures sus-indiquées les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Compte-rendu des Opérations
de la Caisse des Ecoles pendant l'année 1933**

I. — RECETTES

RECETTES ORDINAIRES :

Art. 1. — Reliquat de l'exercice 1932.	4.443 11	
2. — Subvention Municipale	2.260.000 »	
Subvention Municipale sup- plémentaire pour envoi d'enfants à Wormhoudt..	52.200 »	
3. — Rentes sur l'Etat.....	296 »	
4. — Coupons obligations et titres amortissables	1.606 70	

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Art. 5. — Produit de plusieurs dons.	5.056 25	
6. — Vente des eaux grasses....	1.128 »	
7. — Reversements divers	647 95	
8. — Participation commune de Ronchin (Camps de Va- cances)	6.861 »	
9. — Vente de seaux vides.....	664 »	
10. — Vente de tickets de cantine.	95.050 »	2.527.953 01

II. DEPENSES

Dépenses payées au 31 Décembre 1933.....	2.458.342 21
Reste au 31 Décembre 1933.....	69.610 80

Environ 225.000 francs de factures de 1932 ont été payés en 1933 par contre, environ 135.000 francs de factures de 1933 sont payés en 1934.

DETAIL DES DEPENSES

ADMINISTRATION :

Art. 1. — Traitement du personnel.....	58.971 »
2. — Timbres, Divers et Imprévus.....	2.617 20
3. — Imprimés, Fournitures bureau et Assurance.	16.729 50
4. — Transports	30.527 40

CANTINES SCOLAIRES :

Art. 5. — Denrées	798.670 10
6. — Matériel et Entretien.....	58.476 18
7. — Salaires des Cuisinières et Aides.....	296.723 70
8. — Frais de surveillance.....	96.897 »

DIVERS :

Art. 9. — Huile de foie de morue et glycéro.....	7.073 65
10. — Vêtements et chaussures.....	231.793 11
11. — Colonies scolaires	115.412 35
12. — Camps du Jeudi.....	145.916 95
13. — Camps de Vacances.....	508.580 65
14. — Colonie Henri Ghesquière.....	72.234 26
15. — Ecole Désiré Verhaeghe.....	17.719 15

2.458.342 21

JUSTIFICATION DES DEPENSES

Article 1^{er}. — TRAITEMENT DES EMPLOYES :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Traitement d'un chef de bureau.....	25.409 »
» d'un employé	12.783 »
» d'un chef magasinier.....	19.899 »
Indemnité pour charges de famille.....	600 »
Cotisations mixtes assurances sociales.....	280 »

58.971 »

Somme prévue pour 1932.....	60.000 »
Dépenses	58.971 »

Excédent

1.028 »

Article 2. — TIMBRES, DIVERS ET IMPREVUS :

La dépense se décompose comme suit :

Mandats payés au Receveur de l'Enregistrement pour timbres	1.936 »
Accident De Roeck : frais de procédure.....	681 20

2.617 20

Somme prévue pour 1933.....	2.300 »
Dépenses	2.617 20

Excédent de dépenses.....

317 20

Article 3. — IMPRIMÉS, FOURNITURES DE BUREAU ET ASSURANCES :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Imprimerie Ouvrière : Imprimés divers.....	2.672 »
Cambay : Fournitures de bureau.....	22 »
Assurance incendie camionnettes.....	487 50

Assurance incendie magasin	320 80
» des enfants mangeant à la cantine.....	2.360 15
» des chauffeurs et convoyeurs.....	2.165 15
» des cuisinières et aides.....	6.945 40
» accidents autos	1.456 50
	<hr/>
	16.729 50
Somme prévue pour 1933.....	20.000 »
Dépenses	16.729 50
	<hr/>
Excédent	3.270 50

Article 4. — TRANSPORTS :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Maison Desmettre, fourniture d'essence.....	12.176 20
» Eeckhout, fourniture d'huile et graisse.....	2.533 75
» Hubert, réparations diverses.....	13.630 20
» Sergy et Revel, réparations diverses.....	790 »
» Lepers, fourniture de pneus et réparations.....	1.397 25
	<hr/>
	30.527 40
Somme prévue pour 1933	35.000 »
Dépenses	30.527 40
	<hr/>
Excédent	4.472 60

Article 5. — DENREES :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Les Coopérateurs : Fourniture de pain.....	85.118 55
Liébart : Fourniture de viande	200 859 95
Farvacques : Fourniture de poisson.....	18.496 50
L'Avenir : Fourniture de bière.....	125.632 80
Bulleel : Fourniture de légumes.....	116.177 25
Vandervliet : Fourniture de légumes secs et épiceries.....	86.974 75
Ets Delerue : Fourniture de légumes secs et épiceries.....	56.839 »
Les Coopérateurs : Fourniture d'épiceries.....	14.435 70
Ets Potin : Fourniture d'épiceries.....	17.584 50
Sté Lilia : Fourniture de margarine.....	924 »
Sté Astra : Fourniture de margarine.....	2.337 25
Pellerin : Fourniture de saindoux.....	1.665 »
Desobry : Fourniture de fromage et thon.....	17.186 40
Val : Fourniture d'œufs.....	14.624 75
Alexandre : Fourniture d'œufs.....	26.203 »
Fibbé : Fourniture de confiture.....	3.829 50
Materne : Fourniture de confiture.....	3.066 »
Dorchies : Fourniture de pruneaux.....	2.925 »
Demeuleneire : Fourniture de gaufres.....	2 608 »
Dubois-Dumont : Fourniture de gaufres et chocolat.....	1.083 »
	<hr/>
	798.670 10
Somme prévue pour 1933.....	800.000 »
Dépenses	798.670 10
	<hr/>
Excédent	1.325 90

Une somme de 155.297 frs 16 de l'exercice 1932 a été payée sur l'exercice 1933, par contre, une somme de 93.054 frs de l'exercice 1933 a été payée sur l'exercice 1934.

Article 6. — MATERIEL ET ENTRETIEN :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Maison Payella : Fourniture d'ustensiles divers pour les cantines	2.110 63
» Catrice : Fourniture de bassines, marmites et assiettes fer étamé	6.783 80
» Mullier-Sauvage : Fourniture de wassingues, pâte à fourneaux, etc.	5.887 80
» Fuchs-Nisse : Fourniture de papier cellulose et sacs..	1.520 40
» Cambay : Fourniture de papier kraft.....	161 95
» Dhour : Fourniture de bouchons, ficelle, etc.....	216 »
» Sperlaeken : Fourniture de couteaux, épilchoirs, etc.	295 65
» Varos-Collette : Fourniture de paniers à viande et chaises	1.092 »
» Haslé : Fourniture d'une rinceuse et machine à boucher	492 43
» Deflandre : Fourniture d'outils et clous.....	64 20
» Blondel : Fourniture de réveils.....	429 »
» Wiart : Fourniture d'une armoire et bancs.....	4.658 08
» Bauer et Fils : Fourniture de complets toile bleue....	396 »
» Debert : Fourniture de torchons et tabliers.....	708 »
» Boniface : Fourniture de torchons.....	721 »
» Mirou : Fourniture de casquettes.....	178 50
» Lecossoit : Etamage d'ustensiles divers.....	320 50
» Delarue : Etamage d'ustensiles divers.....	4.590 95
» Damanne : Etamage d'ustensiles divers.....	9.306 »
» Cauderlier : Fourniture d'une cuisinière.....	3.800 »
» Cauderlier : Réparations et fournitures de poèlerie....	13.843 30
» Brem : Fourniture de sable.....	890 »
	58.476 18
Somme prévue pour 1933.....	50.000 »
Dépenses	58.476 18
	Excédent de dépenses..... 8.476 18

Une cuisinière hors d'usage a été remplacée à la cantine Antoine Brasseur.

Article 7. — SALAIRES DES CUISINIÈRES, AIDES, CHAUFFEURS, CONVOYEURS, BOUCHER.

Cette dépense se répartit comme suit :

Salaires des chauffeurs	25.363 »
» convoyeurs et boucher auxiliaires.....	22.728 »
» des cuisinières et aides.....	195.927 50
Heures supplémentaires des aides auxiliaires.....	10.475 60
» » des chauffeurs convoyeurs.....	2.646 25
Indemnités pour charge de famille.....	2.170 »

Assurances sociales : Reversement à la Ville :

	Personnel plus de 60 ans....	4.050 45
	Personnel moins de 60 ans....	31.834 90
Heures supplémentaires femmes de service aux distributions de lait		1.518 »
		<hr/> 296.723 70
Somme prévue pour 1933.....	300.000 »	
Dépenses	296.723 70	
		<hr/> Excédent 3.276 30

Article 8. — FRAIS DE SURVEILLANCE.

La dépense se décompose comme suit :

Personnel étranger à l'enseignement : Ecoles Primaires.....	61.587 »
» » » Maternelles	22.470 »
» appartenant à l'enseignement	12.840 »
	<hr/> 96.897 »
Somme proposée pour 1933.....	100.000 »
Dépenses	96.897 »
	<hr/> Excédent 3.103 »

Article 9. — HUILE DE FOIE DE MORUE ET GLYCERO :

La dépense se décompose comme suit :

Huile de foie de morue.....	2.423 65
Glycero phosphate	4.650 »
	<hr/> 7.073 65
Somme prévue pour 1933.....	15.000 »
Dépenses	7.073 65
	<hr/> Excédent 7.926 35

Article 10. — VETEMENTS ET CHAUSSURES :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Leclère-Reynier : Fourniture de tabliers Vichy et confection robes en 1932	2.617 25
Leclère-Reynier : Confection robes en 1933.....	4.885 »
L'Union Confection : Confection vêtements en 1932.....	14.509 »
» » » » en 1933.....	71.378 »
Veuve Bauer : Fourniture de drap pour vêtements..	58.784 40
Camille Lévy : Fourniture de chemises boy-scout et tissu pour robes	44.023 50
Deberé : Fourniture de chemises fillettes.....	9.033 30
Gaucher : Fourniture de tabliers Vichy.....	11.601 50
Grémaux-Fiolet : Fourniture de chemises tennis.....	4.632 50
Wiel-Balembois : Fourniture de chaussures.....	10.298 65
	<hr/> 231.793 11
Somme prévue pour 1933.....	300.000 »
Dépenses	231.793 11
	<hr/> Excédent 68.206 39

Il a été distribué aux enfants nécessiteux de nos écoles :
 265 paires de chaussures ;
 2.987 complets de drap ;
 61 pantalons ;
 3.342 chemises boy-scout ;
 1.047 chemises tennis ;
 3.313 chemises fillettes ;
 2.136 robes ;
 3.044 tabliers vichy ;
 220 schirting.

Article 11. — COLONIES SCOLAIRES :

Le nombre de places réservées à la Caisse des Ecoles par l'intermédiaire de la Cure d'Air, était fixé à 100 à Zuydecoote.

En plus de ces 100 places la Cure d'Air nous réservait les places des manquants et de ce fait 121 enfants ont bénéficié du séjour.

Pour Wormhoudt, 200 ont été envoyés en Juin, 24 en Juillet, 26 en Août, 26 en Septembre, soit en tout 276.

Aucun incident à signaler. Les Délégués de la Caisse des Ecoles ont pu se rendre compte, lors de leur voyage, du bon fonctionnement des colonies.

Les dépenses réglées en 1933 se décomposent comme suit :

Frais de séjour à Wormhoudt en Juin.....	53.200 »
» » » Juillet, Août et Septembre	20.972 45
Frais de séjour à Zuydecoote en Juillet, Août et Septembre....	36.300 »
Assurance des enfants en colonie.....	67 15
Jouets pour concours et gaufres.....	1.451 15
Frais de chemin de fer (enfants à Wormhoudt et repas des convoyeurs)	2.234 70
Frais de voyage des membres du Comité de la caisse des écoles	1.186 96
	<hr/>
	115.412 35
Somme prévue pour 1933.....	100.000 »
Subvention supplément pour envoi d'enfants à Wormhoudt en Juin.....	52.200 »
	<hr/>
	152.200 »
Dépenses	115.412 35
	<hr/>
Excédent	36.787 65

Article 12. CAMPS DU JEUDI :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Les Coopérateurs, petits pains.....	19.238 40
Dubois-Dumont, chocolat	12.240 »
Rousseau, chocolat	5.625 »
Hermez, séances de cinéma et music-hall.....	23.100 »
Salaires pompiers, séances cinéma.....	3.767 50
L'enfant, jouets	19.337 80
Prestes, jouets	2.155 »
Marais, jouets	600 »
Mme Goval, lessivage et repassage chemises des fibres.....	163 25
Catteau et Demarle, transport d'enfants fête de Noël.....	450 »
Frais de surveillance.....	59.240 »
	<hr/>
	145.916 95

Somme prévue pour 1933.....	100.000 »
Dépenses	145.916 95
	<hr/>
Excédent de dépenses.....	45.916 95

Article 13. — CAMPS DE VACANCES.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Salaires des cuisinières et aides.....	47.156 50
» des femmes de service.....	1.336 50
» pompiers, séances de cinéma.....	1.150 »
» surveillants des terrains de jeux.....	22.755 40
Indemnités de surveillance.....	112.465 »
Heures supplémentaires, fête de clôture.....	638 »
Heures supplémentaires, service des douches.....	297 »
Frais repas, fête de clôture.....	492 25
Leçons de fifres.....	7.030 25
Leprette, location d'auto-car	145 »
Roye, repas des fifres et tambours à Malo.....	1.284 75
Tesse, fourniture des costumes pour fifres.....	12.685 »
Debert, fourniture de chemises.....	584 50
Deschamps, fourniture de bérets.....	800 »
Prégermain, fourniture de tissu élastique.....	320 60
Torrilhon, fourniture de souliers.....	1.487 60
Vercruyse et Dhondt, fourniture de clairons, cordons et poignées	1.640 »
Kokelaere, fourniture de tambours, baudriers, baguettes et fifres	2.656 »
Debert, fourniture d'enveloppes pour clairons et tambours....	622 50
Les Coopérateurs, pains et petits pains.....	46.530 70
Les Coopérateurs, fourniture de denrées.....	2.905 60
Vandervliet, fourniture de denrées.....	20.923 65
Delerue, fourniture de denrées.....	6.034 50
Potin, fourniture de denrées.....	4.109 70
Bulteel, fourniture de légumes frais.....	14.770 »
Alexandre, fourniture d'œufs.....	4.644 »
Liébart, fourniture de viande.....	57.717 90
Fibbé, fourniture de confiture.....	8.901 »
Rousseau, fourniture de chocolat.....	20.250 »
Farvaques, fourniture de poisson.....	4.200 »
Dubois-Dumont, fourniture de biscuits.....	632 85
L'Avenir, fourniture de bière.....	41.985 50
Huyghe, fourniture de café.....	2.242 50
Payelle, fourniture d'ustensiles de cuisine.....	964 »
Sperlacken, fourniture et réparations de couteaux.....	237 »
Mullier-Sauvage, fourniture de produits d'entretien.....	1.074 30
Desmettre, fourniture d'essence.....	2.653 20
Sergy et Revel, réparations camionnettes.....	2.121 50
Hubert, réparations, camionnettes.....	5.903 10
Lepers, fourniture et réparations de pneus.....	861 »
Hermez, séances de cinéma.....	9.450 »
Defives, séances de cinéma.....	200 »
Defives, prises de films.....	3.024 »
Perrier, séances de prestidigitation.....	1.200 »
Lefebvre, fourniture de jouets.....	279 75
Bazelis, fourniture de produits pharmaceutiques.....	1.201 30

Cacan, fourniture de breloques.....	8.152 65
Faïencerie d'Onnaing, lots pour tombola.....	2.899 »
Frais de musique aux défilés.....	6.417 »
Service de gendarmerie.....	684 25
Vroman, entretien et réparations de jeux.....	970 45
G. Deflandre, fourniture de cadenas.....	17 »
Assurance des enfants fréquentant les camps.....	7.307 31
Imprimés divers	420 »
Avances diverses et montage des manèges.....	627 85
M ^{me} Goyal, lessivage et repassage chemises des lîfres.....	317 25
Sursalaire familial	204 »
	<hr/>
	508.580 66
Somme prévue pour 1933.....	500.000 »
Dépenses	508.580 66
	<hr/>
Excédent de dépenses.....	8.580 66

Article 14. — COLONIE HENRI GHESQUIERE :

Les dépenses se décomposent comme suit :

Traitement du concierge.....	4.800 »
Salaires des cuisinières et aides.....	13.653 50
Surveillance et professeur d'éducation physique.....	5.337 »
Heures supplémentaires, service des douches.....	243 »
Honoraires du docteur Deleuneville.....	1.470 »
Produits pharmaceutiques	332 10
Consommation d'eau	1.818 58
Leclère-Reyniers, fourniture et réparation de tabliers.....	121 25
Gaucher, réparation de tabliers.....	270 »
Deberf, fourniture de torchons et blouses.....	164 40
Degand, fourniture de brosses à dents, peignes et gants.....	1.070 60
Maubert, fourniture de savons de toilette.....	570 »
Vicart, fourniture d'un pavillon et corde.....	134 »
Mullier-Sauvage, fourniture de produits d'entretien.....	672 25
Vandenneste, fourniture d'espadrilles.....	3.970 50
Rohart, battage des matelas.....	800 »
Salingue, fourniture de laine à matelas.....	154 »
Payelle, fourniture d'ustensiles divers.....	34 »
Lepers, fourniture de ballons.....	56 »
Daman, étamage des ustensiles.....	971 »
Lenfant, jouets divers	114 »
Remboursement d'avances diverses.....	46 25
Les Coopérateurs, pains et petits pains.....	4.622 65
Les Coopérateurs, fourniture de denrées.....	1.529 60
Vandervliet, fourniture de denrées.....	5.849 31
Félix Potin, fourniture de denrées.....	1.041 50
Deleue, fourniture de denrées.....	924 »
Société Astira, fourniture de margarine.....	83 80
Bulteel, fourniture de légumes frais.....	2.271 62
Alexandre, fourniture d'œufs	1.720 »
Liébart, fourniture de viande.....	5.682 85
Dubois, fourniture de lapins.....	2.135 70
Fibbé, fourniture de confiture.....	1.656 »
Dubois-Dumont, fourniture de gaufres.....	68 40
Demeuleneire, fourniture de gaufres.....	268 80

Veuve Rousseau, fourniture de chocolat.....	1.251	»
L'Avenir, fourniture de bière.....	4.961	00
Huyghe, fourniture de café.....	1.365	»
	<u>72.234</u>	26
Somme prévue pour 1933.....	100.000	»
Dépenses	<u>72.234</u>	<u>26</u>
Excédent		27.765 74

534 enfants, alternativement les filles et les garçons, ont bénéficié d'un séjour à la Colonie.

Article 15. — ECOLE DESIRE VERHAEGHE.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Les Coopérateurs, fourniture de pains et croissants.....	3.361	80
Les Coopérateurs, fourniture de denrées.....	2.222	»
Vandervliet, fourniture de denrées.....	1.171	20
Delerue, fourniture de denrées.....	221	90
Desobry, fourniture de fromage.....	172	50
Val, fourniture d'œufs.....	1.025	»
Société Lilia, fourniture de margarine.....	99	»
Bulteel, fourniture de légumes.....	1.049	35
Liébart, fourniture de viande.....	5.126	35
L'Avenir, fourniture de bière.....	2.568	80
Dubois-Dumont, fourniture de chocolat et gaufres.....	666	»
Mullier-Sauvage, fourniture de produits d'entretien.....	35	25
	<u>17.719</u>	<u>15</u>

Cette somme est le reste des dépenses de 1932.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. — CANTINES

Le service des Cantines a fonctionné pendant 188 jours en 1933.
Il existe 14 cantines primaires, 25 cantines maternelles.

II. — NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES DE CANTINE

Cantines primaires	188 × 14 =	2.632
Cantines maternelles	188 × 25 =	4.700
Total.....		<u>7.332</u>

III. — NOMBRE DE RATIONS DISTRIBUÉES

1° Cantines Primaires :

a) pour les élèves	624.371	
b) pour le personnel : 60 cuisinières et aides, 77 surveillantes (2 rations).....	48.504	672.875

2° Cantines Maternelles :

a) pour les élèves.....	236.436	
b) pour le personnel : 50 cuisinières et aides, 26 surveillantes	28.576	265.012
		<u>937.887</u>

PRIX DE REVIENT DES REPAS

Repas seul :

Valeur des denrées consommées et payées sur le budget de 1933.....	798.670 10	
Valeur des denrées consommées en 1932 et payées sur le budget de 1933.....	155.297 16	643.372 94
Valeur des denrées consommées en 1933 et payées sur le budget de 1934.....		93.054 94
		<hr/> 736.426 94

Le nombre des rations distribuées ayant été de 937.887, le prix de revient du repas seul est donc de
736.426 94

 = 0 fr. 785 en diminution de 0 fr. 116 sur 1932.
937.887

REPAS Y COMPRIS LES FRAIS GENERAUX

Articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8.

Valeur des denrées consommées.....	736.426 94
Frais généraux	560.941 98
	<hr/> 1.297.368 92

soit :
1.297.368 92

 = 1 fr. 383 en diminution de 0 fr. 101 sur l'exercice 1932.
937.887

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS PREPARATOIRES. —
Ecole Lakanal. Heures d'enseignement doublées.
Indemnité aux professeurs**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
la décision de l'Administration Municipale du 29 Décembre 1931 ;
les arrêtés municipaux N^{os} 4503 et 4504 du 8 Février 1932 ;
la décision de l'Administration municipale du 29 Janvier 1934 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} Mars 1934, est doublé le nombre d'heures d'enseignement aux Cours municipaux professionnels préparatoires fonctionnant à l'école de garçons Lakanal et présentement assurées par MM. Lambert et Alexandre.

ARTICLE 2. — La rétribution de leur service est donc fixée comme suit :

MM. Lambert, instituteur :

2 heures au taux de 765 francs l'heure-année ;

Alexandre, instituteur :

4 heure au taux de 765 francs l'heure-année, plus l'indemnité personnelle de 35 frs ;

1 heure au taux de 765 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Février 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques.

Distribution des rations

MOIS DE FEVRIER 1934

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
Bouvines.....	3.368	3.813	4.020
Lottin.....	1.529	2.314	2.673
Baignerie.....	2.620	3.927	4.182
Fombelle.....	2.766	3.523	3.377
Manuel.....	3.057	4.014	4.273
Fénelon.....	1.973	2.350	2.264
	15.313	19.941	20.789

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage: 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de Frs : 2.468,40 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Janvier 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 1.496 journées à 5 frs l'une = 7.480 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Médecin. Démission.
Docteur Blond**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

la lettre en date du 29 Janvier, par laquelle M. le Docteur Blond, médecin attaché au service de la Crèche de Fives, donne sa démission ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. le Docteur Blond est acceptée à partir du 1^{er} Février 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Médecin. D^r Desquène

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 19 Février 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Desquène, médecin auxiliaire au service de l'Etat-Civil, domicilié 4, rue Colbrant, est nommé, à partir du 1^{er} Mars 1934, médecin de la Crèche Municipale de Fives, en remplacement de M. le Docteur Blond, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté du 29 Décembre 1930, M. le Docteur Desquène a) recevra une indemnité annuelle de 3.600 frs, b) sera tenu de participer au service médical de garde institué les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929 relative aux Dommages de Guerre revenant aux Départements, communes et établissements de Bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de remploi d'indemnités de dommages de guerre doivent être supportées directement par les

services budgétaires de la Ville après prélèvement, au profit de ces services, des sommes correspondantes encaissées au compte hors-budget ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante effectuée au compte « Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1933, article 5 des autorisations spéciales.

Recette du 17 Février 1934

Certificat de créance N° 1.747.908. — Eglise Saint-Maurice
(monument historique) 7.095 Frs (acompte)

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

RECETTES. — Etat comparatif des Recettes de l'Octroi de Lille pour les années 1932 et 1933

DÉSIGNATION DES CHAPITRES	EXERCICES		DIFFÉRENCE	
	1933	1932	en plus	en moins
Boissons	583 676 86	522 125 16		61 551 70
Comestibles	5.794.780 29	5.716.071 93		78.708 36
Combustibles	1 523.359 20	1.554.000 94	30.641 74	
Fourrages	210.577 16	233 997 42	23.420 26	
Matériaux	2.382.790 56	2.127 820 04		254.970 52
Objets divers	1.289.899 64	1.231.879 84		58.019 80
Recettes accessoires.....	137.613 00	138.683 75	1.070 75	
Totaux	11.922.696 71	11.524.579 08	55 132 75	453 250 38

AUTRES PERCEPTIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE DE L'OCTROI

NATURE DES RECETTES	EXERCICES		DIFFÉRENCE POUR 1933	
	1933	1932	en plus	en moins
Droits d'abatage	411.088 50	391.018 20	20.070 30	
Droits de séjour	23.176 00	21.562 25	1 613 75	
Poids Public-Abattoir...	42 152 00	41.467 00	685 00	
Droits de visite	2.237 00	266.144 10		3.773 10
Stationnem ^{ts} des bateaux	12.749 33	11.664 37	1.084 96	
Stationnem ^{ts} des voitures (abattoir)	1.473 75	952 50	521 25	
Taxes sur les chiens mis en fourrière	96 00	16 00	80 00	
Bascule, boul. des Écoles	3.370 50	3.219 50	151 00	
Bascule, pl. P.-de-Girard	3.877 00	3.618 50	258 50	
Droits de place (Marché- aux Chevaux).....	15.114 25	12 828 50	2 285 75	
Vente de glace (Abattoir)	»	215 00		215 00
Vente de fumier id.	2.360 00	2.350 00	10 00	
Droits de crochets (Halles Centrales).....	157.848 50	161.070 00		3.221 50
Droits de crochets (Abat- toir).....	2.551 00	2 803 50		252 50
Poids public (Halles Cen- trales).....	117.988 00	112.336 50	5.651 50	
Totaux	1.056 215 83	1.031 265 92	32.412 01	7.462 10

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville
des viandes**

Semaine du 3 au 9 Février 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,75	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7,75	—	—	
Taureau	»	6,00	5,25	—	
Veau	»	15,00	12,25	—	
Mouton.....	»	15,00	11,25	—	
Porc	»	8,50	6,25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,25	5,50	—	Octroi compris
Vache	»	7,25	5,50	—	
Taureau	»	5,25	4,75	—	
Veau	»	12,75	8,00	—	
Mouton.....	»	14,50	9,00	—	
Porc	»	8,00	7,50	—	

Semaine du 10 au 16 Février 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,75	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7,75	—	—	
Taureau	»	6,00	5,25	—	
Veau	»	15,25	12,25	—	
Mouton	»	15,25	11,25	—	
Porc	»	8,15	6,25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,25	5,50	—	Octroi compris
Vache	»	7,25	5,50	—	
Taureau	»	5,25	4,75	—	
Veau	»	12,25	8,00	—	
Mouton	»	14,50	9,00	—	
Porc	»	8,00	7,50	—	

Semaine du 17 au 23 Février 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,65	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7,65	—	—	
Taureau	»	5,75	5,00	—	
Veau	»	15,25	12,25	—	
Mouton	»	15,25	11,50	—	
Porc	»	8,15	6,25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,25	5,50	—	Octroi compris
Vache	»	7,25	5,50	—	
Taureau	»	5,25	4,75	—	
Veau	»	12,25	8,00	—	
Mouton	»	14,50	9,00	—	
Porc	»	8,00	7,50	—	

Semaine du 24 Février au 2 Mars 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	Octroi compris
Bœuf.....	Le Kilo	7,50	—	—	
Génisse.....	»	7,50	—	—	
Taureau.....	»	5,75	5,00	—	
Veau.....	»	14,75	11,25	—	
Mouton.....	»	15,25	11,50	—	
Porc.....	»	8,15	6,25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	Octroi compris
Bœuf.....	Le Kilo	7,00	5,00	—	
Vache.....	»	7,00	5,00	—	
Taureau.....	»	5,00	4,50	—	
Veau.....	»	12,25	8,00	—	
Mouton.....	»	11,00	9,00	—	
Porc.....	»	8,00	7,50	—	

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix
des denrées.**

Semaine du 3 au 9 Février 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4.25	3.00	2.25	7.25	5.50	4.00	Roosbeef.....	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte.....	19.00	16.00	13.00
							Pot-au-feu (Côte à la noix / Croisure....	12.00	9.00	7.00
Veau....	6.75	4.85	2.85	12.75	8.00	5.50	Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton .	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Gigot et Filet... ..	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.50	3.75	3.50	8.00	7.50	7.00	Jambon frais et filet... ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes... ..	20.00	16.00	14.00
							Poitrine.....	16.00	14.00	10.00
Poules ..	6.75 à 8.50			10.00 à 12.00				11.00 à 14.50		
Poulets ..	10.00 à 11.00			13.00 à 15.00				16.00 à 18.00		
Lapins ..	7.00 à 8.25			11.50 à 12.50				12.00 à 14.25		

Semaine du 10 au 16 Février 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4.25	3.00	2.25	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte	19.00	16.00	13.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau	6.50	4.85	2.85	12.25	8.00	5.50	Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.	14.00	12.00	10.00
Mouton .	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Gigot et Filet ...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
Porc	4.50	3.75	3.50	8.00	7.50	7.00	Jambon frais et filet ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes.....	18.00	16.00	14.00
							Poitrine.....	16.00	14.00	10.00
Poules ..	6.75 à 8.50			10.00 à 12.00				11.00 à 14.50		
Poulets .	10.00 à 11.00			13.00 à 15.00				16.00 à 18.00		
Lapins .	7.00 à 8.25			11.50 à 12.50				12.00 à 14.25		

Semaine du 17 au 23 Février 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4.25	3.00	2.25	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte	19.00	16.00	13.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau ...	6.50	4.85	2.85	12.25	8.00	5.50	Rouelle.	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton .	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Gigot et Filet ...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
Porc	4.50	3.75	3.50	8.00	7.50	7.00	Jambon frais et filet ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes.....	18.00	16.00	14.00
							Poitrine.....	16.00	14.00	10.00
Poules ..	6.75 à 8.50			10.00 à 12.00				11.00 à 14.50		
Poulets .	10.00 à 11.00			13.00 à 15.00				16.00 à 18.00		
Lapins .	7.00 à 8.25			11.50 à 12.50				12.00 à 14.25		

Semaine du 24 Février au 2 Mars 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4. 15	2. 75	2. 25	7. 00	5. 00	4. 00	Roosbeef	23. 00	19. 00	15. 00
							Entrecôte	19. 00	16. 00	13. 00
Veau....	6. 50	4. 85	2. 85	12. 25	8. 00	5. 50	Pot-au-feu (Gîte à la noix	12. 00	9. 00	7. 00
							/ Croisure.	7. 00	6. 00	5. 00
Mouton .	8. 50	6. 00	4. 00	14. 00	9. 00	8. 00	Rouelle.....	20. 00	18. 00	16. 00
							Côte.....	20. 00	17. 00	14. 00
							Blanquette.....	14. 00	12. 00	10. 00
Porc	4. 50	3. 75	3. 50	8. 00	7. 50	7. 00	Gigot et Filet....	22. 00	20. 00	18. 00
							Côtelettes.....	22. 00	20. 00	18. 00
							Ragoût.....	10. 00	9. 00	7. 00
							Jambon frais et filet ..	20. 00	17. 00	14. 00
							Côtelettes.....	18. 00	16. 00	14. 00
							Poitrine.....	16. 00	14. 00	10. 00
Poules ..	6. 75 à 8. 50		10. 00 à 12. 00				11. 00 à 14. 50			
Poulets .	12. 00 à 14. 00		15. 00 à 17. 00				18. 00 à 20. 00			
Lapins ..	6. 75 à 8. 50		11. 00 à 12. 00				12. 00 à 14. 50			

Semaine du 3 au 9 Février 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1,00 à 4,00	2,00 à 8,00
Rougets	0,50 à 3,00	1,00 à 6,00
Merlans	1,00 à 3,00	2,00 à 6,00
Cabillauds.....	2,00 à 3,50	4,00 à 7,00
Merluches.....	1,00 à 3,00	2,00 à 6,00
Limandes.....	2,00 à 3,50	4,00 à 7,00
Harengs	0,05 à 0,20	0,25 à 0,60
Plies	0,50 à 4,50	1,00 à 9,00

Semaine du 10 au 16 Février 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies.....	1,00 à 3,50	2,00 à 7,00
Rougets	0,50 à 4,00	1,00 à 8,00
Merlans	1,50 à 4,00	3,00 à 8,00
Cabillauds.....	2,00 à 2,50	4,00 à 5,00
Merluches.....	1,50 à 3,25	3,00 à 6,50
Harengs	0,05 à 0,20	0,25 à 0,60
Plies.....	1,50 à 5,00	3,00 à 10,00

Semaine du 17 au 23 Février 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies.....	1,00 à 5,50	2,00 à 11,00
Rougets.....	1,00 à 3,00	2,00 à 6,00
Merlans.....	1,50 à 3,00	3,00 à 6,00
Maquereaux.....	5,50 à 6,50	11,00 à 13,00
Merluches.....	2,00 à 4,50	4,00 à 9,00
Anguilles.....	5,00 à 7,00	10,00 à 14,00
Limandes.....	3,00 à 4,00	6,00 à 8,00
Harengs.....	0,05 à 0,15	0,25 à 0,60
Plies.....	2,00 à 5,50	4,00 à 11,00
Congres.....	2,50 à 3,00	5,00 à 6,00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 3 Février 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 1 à 3,50 le kilo ; rougets 1 à 4,50 le kilo ; merlans 0,50 à 2,50 le kilo ; merluches 1,50 à 3 fr. le kilo ; plies 0,50 à 5 fr. le kilo ; limandes 1 à 3 fr. le kilo ; anguilles 4 à 6 fr. le kilo ; harengs frais 0,05 à 0,15 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 10 Février 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 1,50 à 3,50 le kilo ; rougets 1 à 3 fr. le kilo ; merlans 1 à 3 fr. le kilo ; cabillauds 2 à 3,50 le kilo ; merluches 1,50 à 3 fr. le kilo ; plies 1 à 4,50 le kilo ; limandes 2 à 3,50 le kilo ; harengs frais 0,10 à 0,20 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 17 Février 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 2 à 3,50 le kilo ; rougets 1,50 à 4 fr. le kilo ; merlans 1,50 à 4 fr. le kilo ; merluches 2 à 3,25 le kilo ; plies 2 à 5 fr. le kilo ; harengs frais 0,05 à 0,15 pièce.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Février 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1938

POPULATION : 201,568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
107	11	311	64	375	10	1	11	289	5	7	0

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOIS de	De 1 à	De 20 à	De 40 à	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1 AN	19 ans	39 ans	59 ans		
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
3	Typhus exanthématique						
4	Fièvre et Cachexie paludéennes						
5	Variole						
6	Rougeole						
7	Scarlatine		2				2
8	Coqueluche						
9	Diphthérie et Croup		3				3
10	Grippe						
11	Choléra asiatique						
12	Entérite Cholériforme						
13	Autres maladies épidémiques						
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire			1	12	1	14
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central			2			2
16	Autres Tuberculoses				2	1	3
17	Cancer et autres Tumeurs malignes				1	8	9
18	Méningite simple	3	2				5
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau	1			3	25	29
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	1	1	1	10	19	32
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2				2	6
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)				2	5	7
23	Pneumonie	1	2	1	1	5	10
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	12	6	1	7	16	42
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)				3	1	4
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	2					2
27	Appendicite et Typhlité		3				3
28	Hernie. Obstruction intestinale					2	2
29	Cirrhose du foie					3	3
30	Néphrite aiguë ou chronique		1		5	6	12
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
32	Septicémie puerpérale (Fièvre. Péritonite. Phlébite puerpérale)						
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	4					4
35	Sénilité					9	9
36	Morts violentes (suicide excepté)			1	2	1	4
37	Suicide			1	2		3
38	Autres Maladies	4	4	3	13	25	49
39	Maladie inconnue ou mal définie		1	6	5	10	22
	TOTAUX	30	28	19	64	132	289

POLICE. — Statistiques pour 1933

Affaires traitées en 1933

Le Bureau Central	101.075
Les Arrondissements	143.313
La Sûreté	26.446
Total.....	270.834

Affaires traitées par le Bureau Central en 1933

La Préfecture	21.250
Le Parquet	24.560
La Mairie	30.408
Particuliers	9.033
Demandes de cartes d'identité d'étrangers	9.571
Déclarations d'étrangers	1.069
Changements de résidence des étrangers	1.180
Contraventions pour infraction au décret du 10/7/1929 ...	45
Livrets délivrés aux adultes	556
Livrets délivrés aux enfants	2.194
Ouverture de débits de boissons	770
Avis pour permis de chasse	439
Total.....	101.075

Affaires traitées par les Arrondissements de Police pendant l'année 1933

ENQUÊTES POUR

Procès-verbaux administratifs	Crimes	Délits	Contraventions	Accidents ayant motivé des enquêtes	Accidents suivis de mort	Incendies	Suicides	Aliénation mentale	Actes de courage et de dévouement	Total
3.752	6	2.741	9.853	268	11	18	60	101	2	16.821

ARRESTATIONS POUR

AFFAIRES TRAITÉES POUR

Report	Flagrants délits	Divers	La Préfecture	Le Parquet	La Mairie	Le Bureau Central	Les Particuliers	Bureau Militaire	Bureau des Ecoles	Total général
16.821	454	428	26.161	29.613	40.962	6.783	5.394	12.572	4.120	143.313

Affaires traitées par le Service de la Sûreté en 1933

Enquêtes et Commissions Rogatoires	729
<i>Renseignements</i> : (A) Préfecture	3.362
(B) Parquet	5.037
(C) Mairie	5.652
(D) Bureau Central	1.842
<i>Service des Mœurs</i> :	
Filles inscrites volontairement	160
Filles inscrites d'office	54
Arrestations pour racolage	655
<i>Filles soumises à la visite</i> :	
Isolées	2.670
En maison	4.932
Exemptées provisoirement	12
Sorties de Lille	106
<i>Femmes suspectes visitées</i>	45
<i>Filles traitées au dispensaire</i>	50
<i>Contraventions diverses</i>	1.140
Total.....	26.446

En outre 1.325 hommes et femmes ont été mesurés et photographiés en vue de leur identification.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Congé des concierges. Intérim.
Indemnité, Montegnies Père.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 8 Juillet 1933 réglementant les congés à accorder aux concierges des établissements municipaux :

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est attribué à M. Montegnies Père, domicilié rue Saint-Sébastien à Lille, une indemnité de soixante quinze

francs pour avoir assuré, du 24 au 28 Décembre 1933, le service de la loge aux Abattoirs, en remplacement de l'agent titulaire, en congé régulier.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Professeur
d'Education Physique. Concours**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de professeur municipal d'éducation physique aura lieu le 21 Mars 1934.

ARTICLE 2. — Les épreuves du concours comprendront :

1^o — *Epreuves écrites.*

- | | | |
|--|-------------|---|
| a) Dictée | Coefficient | 2 |
| b) Composition d'une leçon pour élèves d'école
primaire élémentaire | — | 4 |

2^o — *Epreuves pratiques*

- | | | |
|--|---|---|
| a) leçon à des élèves d'école primaire élémentaire | — | 4 |
| b) quelques exercices aux appareils | — | 4 |

3^o — *Epreuves orales*

- | | | |
|--|---|---|
| a) anatomie et physiologie appliquées à l'Education
physique | — | 2 |
| b) pédagogie générale, méthode, programme
composition de leçons, discipline | — | 4 |

Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu au minimum 130 points.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions.
Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le statut des Fonctionnaires Municipaux,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de Février 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^{me} Direction				
M. Hof	Métreur.	3 ^{me}	16.500	1 ^{er} fév. 1934
4^{me} Direction				
M. Verdière.....	Gardien d'entretien.	3 ^{me}	10.200	id.
Recette Municipale				
M. Vasseux	Commis.	1 ^{re}	12.000	id.
M. Cappe	Collecteur principal.	4 ^{me}	13 000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Inspecteur de sûreté.
Tableau d'avancement pour 1934.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,
le statut du Personnel de la Police,
le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative
du Tableau d'avancement à l'emploi d'inspecteur de la sûreté du 26
Janvier 1934,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'accession au service de la Sûreté
est fixé comme suit, pour l'année 1934 :

MM. Eugène Lecoq
Emile Laurent
Albert Fiévet
Clément Bauvin
Charlemagne Lasselin
Georges Debarge
Robert Canivet
François Nimal
Georges Bourdon
Léonard Vandevyver
Stéphane Faucompré.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Nominations.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 23 Octobre 1932 pour l'emploi de gardien de la paix ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés gardiens de la paix stagiaires, de 5^e classe, au traitement de 9.000 frs.

MM. Floris Gosset, né le 3 Octobre 1904 à Haubourdin, demeurant à Lille, 21 rue de Loos, en remplacement de M. Lecoq, nommé inspecteur stagiaire au service de la Sûreté ;

Georges Facq, né le 8 Août 1909 à Marly (Nord) demeurant à Hellemmes, 68 rue Philippe Lebon, en remplacement de M. Emile Laurent, nommé inspecteur stagiaire au service de la Sûreté ;

Jules Pottier, né le 29 Mars 1909 à Bourghelles (Nord) y demeurant rue de la Posterie, en remplacement de M. François Lison, démissionnaire.

ARTICLE 2. — MM. Gosset, Facq et Pottier sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ; toutefois, leur titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues par le statut du personnel de la Police.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 1^{er} Mars 1934.

Hôtel de Ville, le 26 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;
le statut du Personnel de la Police,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit pour le mois de Mars 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Gustave Menet.....	Gardien de la paix	1 ^{re}	13.000	1 ^{er} Mars 1934
Léon Tondeur.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Pierre Lebon.....	id.	3 ^{me}	11.000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion. Glibert.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 103 ;
le statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Glibert, gardien de la paix de 4^e classe, est promu à la 3^e classe de son emploi, au traitement annuel de 11.000 francs, à compter du 1^{er} Février 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion. Louis Lesaffre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 103 ;

le statut du personnel de la Police ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu les 31 Janvier et 3 Février 1934 pour l'emploi d'inspecteur sous-chef au service de la police en tenue ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Lesaffre, brigadier-chef, est nommé inspecteur sous-chef, au traitement annuel de 15.000 francs, en remplacement de M. Dervyn, décédé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 4 Septembre 1933.

Hôtel de Ville, le 19 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Mutations.
Eugène Lecocq et Emile Laurent**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

notre arrêté en date du 3 Février, établissant le tableau d'accession à l'emploi d'inspecteur au service de la Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Eugène Lecocq et Emile Laurent, gardiens de la paix de 2^e classe, sont nommés inspecteurs stagiaires au service de la Sûreté à partir du 1^{er} Mars 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Maintien. Brabant.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

notre arrêté en date du 6 Novembre suspendant de ses fonctions le gardien de la paix Brabant ;

Considérant que l'agent susvisé a été acquitté par jugement de la Cour d'Appel du 2 Février 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté susvisé est rapporté à compter du 3 Février 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotion.
Paul Tacquet.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Tacquet, caporal de 3^e classe, est promu à la 2^e classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à compter du 1^{er} Octobre 1933.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Tacquet effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux sur la base de 2.400 francs à compter du 1^{er} Octobre 1933.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Maintien.
Alexandre Carlier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

notre arrêté en date du 13 Janvier 1934 relatif au licenciement des fonctionnaires atteints par la limite d'âge au 31 Mars 1934 ;

Considérant que c'est par erreur que M. Alexandre Carlier, ouvrier paveur, est touché par la mesure de licenciement à la date sus-indiquée.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

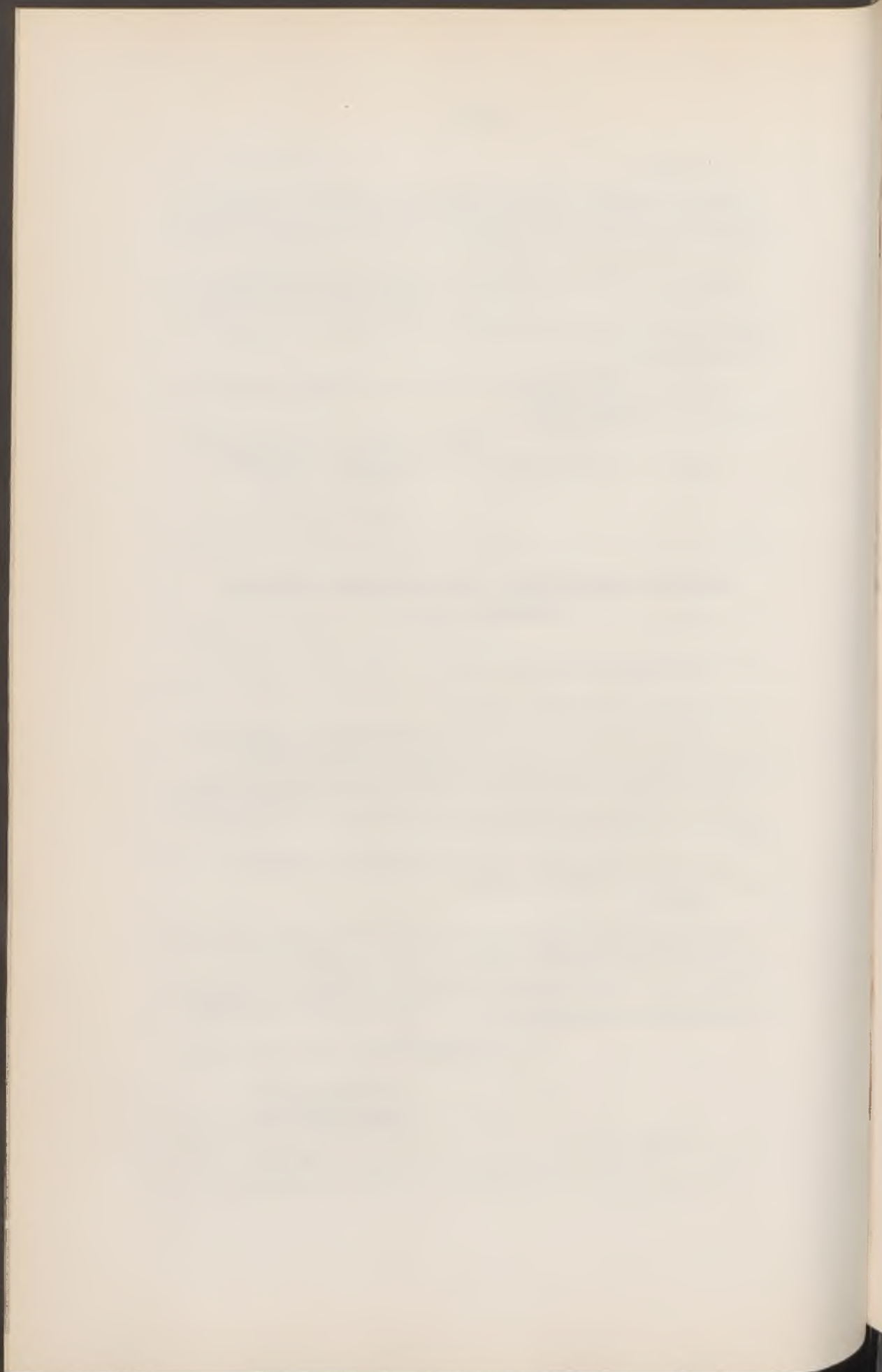
ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées en ce qui concerne l'ouvrier paveur Alexandre Carlier.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Février 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.



BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Commissions diverses. — Musées. Président. Favières	130
Sécurité. Nomination. Julien Lallau	131
Sous-Sol. Nomination. Alfred Rousseau	131
Tout à l'Égout. Nomination. Alfred Rousseau	132
Subvention aux Caisses de Chômage. — Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	163
Administration Municipale :	
Délégations aux Adjointes ..	132
Code des Arrêtés Municipaux. — Voirie. Déversement des eaux dans les égouts. Article 287, modification	134
Impressions. — Fourniture d'imprimés. Adjudication en cinq lots	126
Baux :	
Locations diverses. — Occupation temporaire d'immeubles com- munaux. Année 1933	136
Occupation temporaire de terrains communaux. Année 1933	139
Fêtes et Cérémonies :	
Visite des Parlementaires Belges. — Mesures d'ordre	141
Foire de Pâques. — Boulevard des Ecoles. Interdiction de cir- culation	143
Braderie de la rue Léon Gambetta. — Mesures d'ordre	143
Braderie de la rue du Long Pot. — Mesures d'ordre	144

	Pages
Police Administrative :	
Loteries. — Réglementation	144
Liquidations de marchandises. — Autorisations. Mme Kasse.	
Prolongation	148
Loir Gustave	148
Theilliez-Lepoivre	149
Elections Cantonales. — Canton Est. Affichage. Emplacement .	150
Bâtiments Communaux :	
Chauffage. — Fourniture de coke. Adjudication en trois lots ..	126
Vidange des fosses d'aisances. — Marché. Jean Vlasseman	127
Voirie :	
Généralités. — Commission du Sous-Sol. Nomination. Alfred	
Rousseau	131
Commission du Tout à l'Egout. Nomination. Alfred	
Rousseau	132
Interruptions de circulation. — Rue de Jemmapes	150
Boulevard de Metz	151
Rue des Poissonceaux	151
Emprise. — Pompe mesureuse d'essence. Autorisation. Fau-	
varque	152
Egouts. — Déversement d'eaux chaudes et d'eaux d'usines en	
égouts	134
Aqueduc. — Réparation de branchement, rue Sainte-Catherine,	
41. Mise en demeure. Herbaut	154
Pavage. — Fourniture de sable. Adjudication François Bernard	127
Transport de matériaux. Adjudication Veuve Gyselinck	
et Fils	127
Démantèlement. — Traction animale des wagonnets. Adjudica-	
tion Louis Baudhuin	127
Musées :	
Commissions administratives. — Président. Favières	130
Théâtres :	
Théâtres Municipaux. — Intersaison 1933-1934. Brigadiers-	
machinistes. Maintien	155
Brigadiér-convoyeur. Traitement. Assimilation à	
l'équipe de brigadiers-machinistes	156
Enseignement des Beaux-Arts :	
Ecole des Beaux-Arts. — Professeurs. Decarpentrie Claude ...	157
Lemoine Gustave	157

Enseignement Technique :	Pages
École Baggio. — Cantine. Fournitures diverses. Marchés	128
École Valentine Labbé. — Cours de sténo-dactylographie. Démission. Mme Francillon	157
Cours Municipaux :	
Cours Municipaux professionnels. — Sténo-dactylographie. Nomination à titre provisoire. Mme Coffe	158
Bureau de Bienfaisance :	
Statistique générale des dispensaires. — Année 1933.....	159
Hospices :	
Statistiques pour 1933	160
Œuvres diverses :	
Fourneaux Economiques. — Rapport de l'année 1932-1933	161
Distribution des rations	162
Caisse Municipale de Chômage partiel. — Règlement, modifica- tion. Approbation ministérielle	162
Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	163
Crèches Municipales. — Année 1933. Rapport sur le fonctionne- ment	164
Crèche de Moulins-Lille. Radiation. Mme Leclercq, Infir- mière-chef	165
Protection de la maternité à domicile. — Rapport. Année 1933	165
Alimentation :	
Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	166
Statistique du prix des denrées	167
Abattoirs. — Statistique pour 1933	170
Location de locaux	128
Halles Centrales. — Statistique pour 1933	170
Marché aux Bestiaux. — Location de la case n° 3	129
Distribution d'eau :	
Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Fixation du prix de l'énergie électrique	171

	Pages
Hygiène :	
Statistique sanitaire du mois de Mars 1934	172
Cimetières :	
Transports funèbres. — Contrat du 30 Septembre 1922. Pro- rogation jusqu'au 31 Décembre 1933. Convention ..	173
Prorogation jusqu'au 30 Juin 1934. Convention	175
Eclairage :	
Energie électrique. — Fixation du prix	177
Police :	
Gratification. — M. Coissard, Commissaire Central	179
Lieux ouverts au public. — Commission de sécurité. Nomina- tion. Julien Lallau	131
Services Municipaux :	
Statistiques pour 1933	179
Personnel auxiliaire. — Allocations familiales. Taux et moda- lités d'application. Modifications	181
Personnel de la Propreté Publique. — Indemnités familiales. Article 18, modifications	182
Licenciement de vieux serviteurs. — Depoorter	183
<i>Secrétariat Général :</i>	
Promotions :	
Leblanc (Mme)	184
Lefebvre (Mme)	184
Polaert (Mme)	184
<i>Première Direction :</i>	
Promotions :	
Acout	184
Devernay Rodolphe	184
<i>Deuxième Direction :</i>	
Promotion. — Trouwaert	184
<i>Quatrième Direction :</i>	
Education physique. — Emploi de professeur. Jury de concours	185
Nominations. — Promotions :	
Decarpentrie Claude	157
Deplanque Louis	185
Desbucquoy	186

	Pages
Evrard	186
Lallau	184
Lemoine Gustave	157
Démission. — Francillon (Mme)	157
<i>Cinquième Direction :</i>	
Radiation. — Leclercq (Mme)	165
<i>Police :</i>	
Promotions :	
Dehay Emile	186
Delecœuillerie André	186
<i>Octroi :</i>	
Concours pour l'emploi de préposé. — Programme	187
Tableau d'avancement pour 1934. — Contrôleur	188
Receveur	188
Vérificateur	188
Nomination. — Promotions :	
Bailleul Maurice	188
Barré Eugène	189
Dolle Alfred	190
Leroux Jules	190
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Promotion. — Flips Jean-Baptiste	191
<i>Personnel Ouvrier :</i>	
Nomination. — Promotions :	
Cambier Alex	184
Delobel	184
Dupret	184
Durand René	191
Lemaire	184
Simon	184
Vambre	184
Vanwynsberghe	184
Conseil de discipline. — Mesure disciplinaire. Leclercq Kléber	192
Adjudications. — Marchés :	
Fourniture d'imprimés. — Adjudication en cinq lots	126
Fournitures diverses. — Adjudication en dix lots	129
Gratifications. — Indemnités. — Secours :	
Gratification. — Coissard, Commissaire Central	179
Licenciement. — Depoorter	183

**ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Fourniture d'imprimés.
Adjudication en cinq lots**

DU 19 MARS 1934

Adjudication en cinq lots pour la fourniture d'imprimés aux Services Municipaux, au profit de :

1^{er} lot. — 1^{re} Direction : M. Paul Chaussoy, 31 rue de la Plaine à Lille, moyennant la somme de 48.000 francs, rabais de 40 % déduit.

2^e lot. — 2^e Direction : M. Paul Chaussoy, 31 rue de la Plaine à Lille, moyennant la somme de 26.000 francs, rabais de 35 % déduit.

3^e lot. — 3^e Direction : M. Albert Chevalier, 28 rue Emile Desmet à Lille, moyennant la somme de 32.000 francs, rabais de 20 % déduit.

4^e lot. — 4^e et 5^e Directions : M. Paul Chaussoy, 31 rue de la Plaine à Lille, moyennant la somme de 26.000 francs, rabais de 35 % déduit.

5^e lot. — *Bulletin Administratif* : La Société d'Édition du Nord, 28 rue Alphonse Mercier à Lille, moyennant la somme de 17.000 francs, rabais de 32 % déduit.

Enregistré le 25 Avril 1934, n° 1198.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. Fourniture de coke.
Adjudication en trois lots**

DU 9 MARS 1934

Adjudication en trois lots pour la fourniture de coke aux Bâtiments Communaux, au profit de :

1^{er} lot. — *Coke* 40 × 60 : M. Antoine Béghin, 26 rue Gambetta à Fâches-Thumesnil, moyennant la somme de 435.600 francs ;

2^e lot. — *Coke* 20 × 40 : M. Antoine Béghin, 26 rue Gambetta à Fâches-Thumesnil, moyennant la somme de 348.000 francs ;

3^e lot. — *Coke* 10 × 20 : M. Antoine Béghin, 26 rue Gambetta à Fâches-Thumesnil, moyennant la somme de 80.800 francs.

Enregistré le 2 Mai 1934, n° 1257.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Vidange des fosses d'aisances.
Marché. Jean Vlasseman**

DU 24 MARS 1934

Soumission pour la vidange des fosses d'aisances des Bâtiments Communaux, au profit de M. Jean Vlasseman, rue de Lille à Seclin, moyennant la somme de 28.000 francs.

Enregistré le 5 Avril 1934, n° 978.

**VOIRIE. — Pavage. Fourniture de sable. Adjudication.
François Bernard**

DU 6 MARS 1934

Adjudication pour la fourniture de sable au Service du Pavage au profit de M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 239.280 francs.

Enregistré le 5 Avril 1934, n° 979.

**VOIRIE. — Pavage. Transport de matériaux. Adjudication.
Veuve Gyselinck et Fiis**

DU 6 MARS 1934

Adjudication pour le transport des matériaux du Service du Pavage, au profit de Mme Vve O. Gyselinck et Fils, 61 rue Fémy à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 300.000 francs.

Enregistré le 17 Avril 1934, n° 1110.

**VOIRIE. — Démantèlement. Traction animale de wagonnets.
Adjudication. Louis Baudhuin**

DU 10 MARS 1934

Adjudication pour la traction animale de wagonnets pour le dérasement de la fortification, au profit de M. Louis Baudhuin, 9 rue des Montagnards à Lille, moyennant la somme de 700.000 francs.

Enregistré le 7 Avril 1934, n° 1026.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Cantine Baggio. Fournitures
diverses. Marchés**

DU 10 MARS 1934

Soumissions pour fournitures diverses à la Cantine Baggio, au profit de :

1° *Viande* : M. Jules Van Haverbeke, 78 rue de Wazemmes à Lille, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 24 Mars 1934, n° 838.

2° *Pain* : La Société « Les Coopérateurs », 147, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 24 Mars 1934, n° 842.

3° *Bière* : La Brasserie « L'Avenir », 46, rue d'Aguesseau à Lille, moyennant la somme de 8.500 francs.

Enregistré le 24 Mars 1934, n° 841.

4° *Épiceries* : Les Etablissements Demeyère, 212, rue Léon-Gambetta à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 24 Mars 1934, n° 840.

5° *Légumes frais* : M. Emile Petyt, 91 rue Manuel à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 24 Mars 1934, n° 839.

ALIMENTATION. — Abattoirs. Location de locaux

DU 13 MARS 1934

Location au profit de M. Bernaert, chevilleur, demeurant à Lille, 44 rue Princesse, de la case n° 2 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du 16 Octobre 1933 au 30 Avril 1934, soit 197 jours, moyennant une redevance d'occupation de 1.576 francs, soit une redevance journalière de 8 francs.

Enregistré le 16 Mars 1934, n° 746.

Location au profit de M. Vancoillie, chevilleur, demeurant à Lille, 20 rue Saint-Sébastien, de la case n° 4 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du 4 Décembre 1933 au 3 Janvier

1934, soit 31 jours, moyennant une redevance d'occupation de 248 francs, soit une redevance journalière de 8 francs.

Enregistré le 16 Mars 1934, n° 748.

Location au profit de M. Druetz, chevilleur, demeurant à Saint-André, 86 Chemin de Messines, de la case n° 8 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du 17 Novembre 1933 au 17 Février 1934, soit 93 jours, moyennant une redevance d'occupation de 744 francs, soit une redevance journalière de 8 francs.

Enregistré le 16 Mars 1934, n° 748.

Location au profit de M. Becker, boyaudier, demeurant à Lille, rue Sainte-Catherine, 78, d'un magasin érigé par les soins de la Ville dans la cour des Abattoirs et contigu à la boyauderie n° 1, pour trois années entières et consécutives à compter du 1^{er} Octobre 1933, moyennant un loyer annuel de 600 francs.

Enregistré le 16 Mars 1934, n° 750.

ALIMENTATION. — Marché aux Bestiaux. Location de la case N° 3

DU 13 MARS 1934

Location au profit de M. Poullet Fils, demeurant à Roubaix, 118, boulevard de Beurepaire, de la case du Marché aux Bestiaux portant le n° 3, pour trois années entières et consécutives, à compter du 1^{er} Décembre 1933, moyennant un loyer annuel de cent francs.

Enregistré le 16 Mars 1934, n° 749.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses. Adjudication en dix lots

DU 12 MARS 1934

Adjudication en dix lots des fournitures diverses aux Services Municipaux, au profit de :

1^{er} lot. — *Fournitures de bureau* : La Société Gachie-Aula et Cie, 12, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme de 45.760 francs, rabais de 12 % déduit.

2^e lot. — *Cordes et ficelles* : Les Etablissements Frémicourt et Cie à Phalempin, moyennant la somme de 9.360 francs, rabais de 48 % déduit.

3^e lot. — *Couleurs, droguerie* : MM. Haghebaert et Fremaux, 79, rue de Rivoli à Lille, moyennant la somme de 20.475 francs, rabais 18 frs 10 % déduit.

4^e lot. — *Quincaillerie* : M. Marcel Delbecque, 171, Grand'Rue à Roubaix, moyennant la somme de 8.250 francs, rabais de 45 % déduit.

5^e lot. — Pas de soumissionnaire.

6^e lot. — *Lîmes* : MM. Tampleu Frères, 15, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 2.500 francs, rabais de 50 % déduit.

7^e lot. — *Brosserie* : MM. Gardin-Roussel et Cie, 119, rue Gustave Delory à Lille, moyennant la somme de 13.410 francs, rabais de 25 frs 50 % déduit.

8^e lot. — *Déchets* : M. André Palliez, 29, rue du Creusot à Croix, moyennant la somme de 4.320 francs, rabais de 46 % déduit.

9^e lot. — *Huiles et graisses* : MM. Franchomme et Scribe, 217, boulevard de la Liberté à Lille, moyennant la somme de 10.800 francs, rabais de 28 % déduit.

10^e lot. — *Essence* : M. Auguste Desmettre, 83, rue Abélard à Lille, moyennant la somme de 90.000 francs.

Enregistré le 7 Mai 1934, n° 1304.

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commissions administratives des Musées.
Président Favières**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 26 Février 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — En remplacement de M. l'Adjoint Bardou, décédé, M. l'Adjoint Favières est nommé, par délégation, Président des Commissions Administratives des Musées : a) de Peinture ; b) Wicar et des Dessins ; c) de Sculpture ; d) de Gravure ; e) d'Archéologie, des Antiques et de Céramique ; f) Lillois ; g) d'Histoire Naturelle ; h) Commercial, Colonial, Industriel et Technologique.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission de Sécurité. Nomination
Julien Lallau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

Vu nos arrêtés N^{os} 241, du 13 Juillet 1929, et 5822 du 22 Octobre 1932 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 19 Mars 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Julien Lallau, ancien Conseiller Municipal, est nommé membre de la Commission de Sécurité en remplacement de M. Laurence, démissionnaire.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission du Sous-Sol. Nomination.
Alfred Rousseau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 26 Février 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — En remplacement de M. l'Adjoint Bardou, décédé, M. le Conseiller Alfred Rousseau est nommé membre de la Commission du Sous-Sol.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission du Tout à l'Égout.
Nomination. Alfred Rousseau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
la décision de l'Administration Municipale en date du 26 Février 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — En remplacement de M. l'Adjoint Bardou, décédé, M. le Conseiller Alfred Rousseau est nommé membre de la Commission du Tout à l'Égout.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Mars 1934.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Délégation aux Adjointes

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté en date du 2 Août 1933 est abrogé et remplacé par les dispositions ci-contre :

Les Services Municipaux sont délégués comme suit à MM. les Adjointes :

1° M. WILLEMS. — Finances, Entrepôts, Octroi.

2° M. FAVIERES. — Enseignement : a) primaire ; b) primaire supérieur ; c) secondaire ; d) supérieur. Education physique. Beaux-Arts : a) Conservatoire ; b) Ecoles Académiques ; c) Ecole Régionale d'Architecture ; d) Musées ; e) Théâtres.

3° M. SPRIET. — Contentieux : Adjudications, Assurances. Bibliothèques et Archives. Contributions. Promenades et Jardins. Sécurité et Circulation Publique. Urbanisme et Esthétique.

4° M. RAGHEBOOM. — Caisse des Ecoles. Service de lutte contre l'incendie.

5° M. MASSON. — Etat-Civil. Enseignement Technique : a) écoles pratiques ; b) cours professionnels ; c) orientation professionnelle.

6° M. COOLEN. — Cérémonies et Fêtes publiques.

7° M. ARQUEMBOURG. — Hygiène publique et Médecine sociale : a) établissements de bains ; b) œuvres de protection de l'enfance ; c) inspection médicale scolaire ; d) laboratoires ; e) secours publics.

8° M. SAINT-VENANT. — Assistance et Alimentation publiques.

9° M. DEVERNAY. — Elections. Affaires militaires. Assurances Sociales. Etablissements classés. Logements insalubres. Permis de bâtir. Organisation du travail : a) accidents ; b) chômage ; c) placement ; d) syndicats. Sécurité des lieux ouverts au public.

10° M. LEVY. — Eaux potables et industrielles : a) captation ; b) distribution. Anciennes fortifications : dérasement. Voies d'eau : a) canaux ; b) passerelles et ponts. Voies publiques : a) alignements ; b) assainissement : égouts collecteurs et secondaires ; c) éclairage ; d) travaux exécutés par les particuliers ou les compagnies sous, sur la voie publique et au-dessus.

11° M. DOMPSIN. — Travaux : a) bâtiments communaux et autres propriétés de la Ville : entretien et grosses réparations ; b) bâtiments communaux : acquisition et entretien du mobilier, chauffage, éclairage ; c) constructions nouvelles ; d) chaussées : travaux neufs et d'entretien ; e) trottoirs : entretien et remise en état.

12° M. DEHOVE. — Services publics : a) Exploités en régie : propreté publique et transports ; b) Concédés : électricité, enlèvement et transformation des ordures ménagères, gaz, tramways. Personnel.

Jours et heures de réception :

L'Officier de l'Etat-Civil se tient à la disposition du Public pour les mariages, chaque jour de 10 à 11 heures 30, le samedi de 9 à 11 heures 30, les Dimanches et Fêtes exceptés.

M. le Secrétaire Général de la Mairie reçoit tous les jours, sauf le Dimanche, de 15 à 16 heures.

MM. les Adjoints reçoivent à l'Hôtel de Ville pour les affaires afférentes à leurs délégations, aux jours et heures indiquées ci-dessous :

MM. Willems, le mercredi, de 14 à 16 heures ;

Favières, le jeudi, de 10 à 12 heures ;

Spriet, le mardi, de 10 à 12 heures ;

Ragheboom, tous les jours, de 10 à 11 heures ;

Masson, le mardi, de 10 heures 30 à 12 heures ;

Coolen, le samedi, de 15 à 16 heures 30 ;
Arquembourg, le jeudi, de 16 à 18 heures ;
Saint-Venant, le samedi, de 14 à 17 heures ;
Devernay, le samedi, de 10 à 12 heures ;
Lévy, le samedi, de 14 heures 30 à 16 heures 30 ;
Dompsin, les mardi et vendredi, de 15 à 16 heures 30 ;
Dehove, le jeudi, de 17 à 18 heures 30.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux.
Article 287. Abrogation et modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu notre arrêté N° 3409 du 17 Décembre 1926 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 287 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 287. — Toutes les dispositions ci-dessus relatives aux constructions à front des voies publiques sont applicables aux constructions élevées le long des canaux.

La pose de baleons y est interdite ainsi que tout autre objet en saillie.

Les hauteurs fixées pour les bâtiments sont mesurées à partir du plan du niveau ordinaire des eaux. Nulle construction ne peut être élevée sur les terrasses, dites puisards, situées en dehors de l'alignement des bâtiments ni sur les ponts. La construction des murs de soutènement des puisards est subordonnée à toutes les conditions que l'Administration juge utile de prescrire. Il en est de même à l'égard des réparations et reconstructions qui, en aucun cas, ne peuvent être exécutées sans l'autorisation préalable de l'Administration.

Les constructions établies sur les puisards, sous condition de ne pas dépasser une hauteur de 5 mètres, en conformité de l'article 37 de l'ancien règlement du 2 Juin 1855, ne peuvent être surélevées.

Nul ne peut s'arroger le droit de puiser de l'eau dans les canaux, sans une autorisation spéciale et sans que la ville ait fixé la redevance à payer en retour de cette concession.

Les eaux pluviales peuvent être déversées dans les canaux servant d'égout, en suivant les mêmes prescriptions que pour l'écoulement dans les égouts des rues ; les conduites doivent expressément déboucher à fleur-d'eau ; leurs orifices, à l'intérieur, sont établis au-dessus du niveau ordinaire de l'eau ; en aucun cas, la Ville n'est responsable des inondations à l'intérieur des propriétés.

Le déversement des eaux pluviales dans les canaux intérieurs ne sera autorisé que s'il est impossible de se raccorder à l'aqueduc sous la voie publique.

Sont interdits, sans une autorisation spéciale délivrée par le Maire, les déversements dans les égouts et canaux : 1° des eaux industrielles chaudes ou de vapeurs à une température supérieure à 30 degrés centigrades à leur arrivée dans l'égout ; 2° des eaux chargées de matières lourdes formant dépôt, de matières alcalines se solidifiant ou s'incrustant contre les parois de l'égout, d'acides corrosifs, de gaz méphitiques ou explosifs et généralement de tous les liquides industriels pouvant porter atteinte soit à la santé publique, soit aux ouvrages publics.

En cas d'autorisation, tout déversement d'eaux industrielles sera précédé des opérations nécessaires pour le refroidissement, le décantage, la désinfection, la neutralisation des dites eaux, de manière à assurer leur parfaite innocuité. Ces opérations seront effectuées dans l'intérieur de l'établissement industriel, par les soins, aux frais et sous la responsabilité du permissionnaire, et par les moyens qu'il jugera à sa convenance.

Tout déversement qui ne réunirait pas les conditions sus-indiquées et présenterait quelque danger ferait l'objet du retrait immédiat de l'autorisation, et la conduite d'évacuation serait aussitôt bouchée, sans que cette mesure, prise après avis adressé au permissionnaire, pût donner lieu au remboursement des droits payés, ni de frais quelconques, et sans préjudice du procès-verbal de contravention au présent arrêté.

La même interdiction s'applique au déversement dans le fil d'eau.

Les eaux industrielles qu'il serait impossible de ramener à la température de 30 degrés, avant de les envoyer à l'égout, devront être dirigées par des conduites spéciales et suivant les instructions du Service des Travaux municipaux, aux frais des industriels, jusqu'à l'égout collecteur le plus voisin, où il existerait une quantité d'eau

suffisante pour assurer leur refroidissement immédiat sans inconvénient pour la salubrité publique et pour les ouvrages.

Les propriétaires ou leurs ayants-droit seront tenus, en tous temps, de laisser pénétrer dans leur immeuble les agents de l'Administration chargés de surveiller et de vérifier le fonctionnement des installations établies.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur des Travaux Municipaux, M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BAUX. — Occupation temporaire d'immeubles communaux

LOCATIONS EN 1933

Des autorisations d'occuper temporairement des immeubles communaux ont été octroyées à :

1° La Société « La Prévoyance des Tramways » qui occupe, à compter du 1^{er} Mai 1932, deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble rue de la Vignette 8-10, moyennant une redevance de précarité d'un franc par an ;

2° La Caisse de Secours du Syndicat National des Employés des Contributions Indirectes qui occupe, à compter du 1^{er} Août 1932 un local, à usage de bureau, composé de trois pièces au premier étage de l'immeuble sis rue du Fresno 9, moyennant une redevance de précarité d'un franc par an ;

3° Le Groupement Départemental du Nord de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail, qui occupe, à compter du 1^{er} Août 1932, un local, à usage de bureau, composé de trois pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue du Fresno 9, moyennant une redevance de précarité d'un franc par an ;

4° M. Ferdinand Tuybens qui occupe, à compter du 1^{er} Novembre 1932, un baraquement situé à Loos, rue du Faubourg des Postes 32 bis, ainsi qu'un terrain y attenant, moyennant une redevance mensuelle de 50 frs, outre la consommation d'eau et la vidange de la fosse d'aisances ;

5° M. Eugène Breton qui occupe, à compter du 1^{er} Janvier 1933, une maison située rue Saint-Sauveur 87, moyennant une redevance mensuelle de 80 frs, augmentée des contributions, primes d'assurance, consommation d'eau et vidange de la fosse d'aisances ;

6° M. Achille François qui occupe, à compter du 1^{er} Février 1933, une maison et deux petits terrains y attenants situés à Lille, 309 rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance mensuelle de 200 frs, augmentée de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances ;

7° M. Jules Lejeune qui occupe, à compter du 1^{er} Février 1933, deux pièces et une alcove au rez-de-chaussée de l'immeuble rue Gustave Delory 150, moyennant une redevance mensuelle de 50 frs ;

8° M. Louis Monchy qui occupe, à compter du 1^{er} Février 1933, un appartement de quatre pièces au premier étage de la maison rue de Paris 231-233, moyennant une redevance mensuelle de 155 frs ;

9° M. André Vertriest qui occupe, à compter du 1^{er} Mars 1933, deux pièces au deuxième étage — bâtiment sur rue — et une pièce au deuxième étage — bâtiment du fond — dépendant de l'immeuble rue du Curé Saint-Sauveur 7, moyennant une redevance mensuelle de 45 frs ;

10° M. Henri Van Noten qui occupe, à compter du 1^{er} Avril 1933, un appartement au troisième étage de la Halle aux Sucres, quai de la Basse Deûle, moyennant une redevance mensuelle de 140 frs, augmentée des frais de consommation d'eau, de gaz et d'électricité ;

11° Mme Jannesson qui occupe, à compter du 1^{er} Avril 1933, une pièce au troisième étage de la maison rue du Curé Saint-Sauveur 7, moyennant une redevance mensuelle de 20 frs ;

12° M. André Carpentier qui occupe, à compter du 1^{er} Mai 1933, deux pièces au premier étage de l'immeuble, rue Gustave Delory 150, bâtiment de droite, moyennant une redevance mensuelle de 58 frs ;

13° Mme Veuve Lonte qui occupe, à compter du 1^{er} Mai 1933, une pièce au premier étage de la maison située avenue Charles Saint-Venant 61, moyennant une redevance mensuelle de 15 frs ;

14° Mme Elise Peckeu qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1933, une maison située rue de la Vignette 39, moyennant une redevance annuelle de 2.280 frs, payable d'avance par trimestre, augmentée des contributions ;

15° Mme Rachel Vandewalle qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1933, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison, rue de la Vignette 59-61, moyennant une redevance mensuelle de 30 frs ;

16° M. Alexandre Cuvelier qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1933, une pièce au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage de la maison rue des Tanneurs 50, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 50 frs ;

17° M. Victor Tonnelier qui occupe, à compter du 1^{er} Août 1933, une maison sise rue Alphonse Colas 5, moyennant une redevance mensuelle de 120 frs ;

18° M. Marcel Monsuez-Vantor, qui occupe, à compter du 1^{er} Mai 1933, une maison située 15 rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 150 frs, augmentée des contributions, des frais de consommation d'eau, de curage et de vidange des fosses d'aisance et de ramonage des cheminées ;

19° M. et Mme Hochedez-Vandenberghe, qui occupent, à compter du 15 Mai 1933, une maison située rue de la Vignette 51, moyennant une redevance annuelle de 2.900 frs, payable par trimestre et d'avance, augmentée des frais de consommation des eaux, de vidange des fosses d'aisance, des assurances et contributions ;

20° M. Marceau Mianne, qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1933, deux pièces au rez-de-chaussée — bâtiment sur rue — et trois pièces — bâtiment du fond — dépendant de l'immeuble 40 rue du Bois Saint-Sauveur, moyennant une redevance mensuelle de 100 frs ;

21° Madame Veuve Bève, qui occupe, à compter du 1^{er} Septembre 1933, trois pièces dépendant de l'immeuble 75 rue Gustave Delory, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 60 frs ;

22° Mme Hortense Daudruy, qui occupe, à compter du 1^{er} Septembre 1933, une pièce au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 33 rue de la Vignette, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 40 frs ;

23° M. Charles Moncheaux, qui occupe, à compter du 1^{er} Septembre 1933, deux pièces au deuxième étage de la maison, rue du Bois Saint-Sauveur 10-12, moyennant une redevance mensuelle de 22 frs ;

24° M. Joseph Struye, qui occupe, à compter du 1^{er} Octobre 1933, une maison sise rue de la Vignette 43-45, moyennant une redevance annuelle de 3.000 frs, payable par trimestre et d'avance, augmentée des frais de consommation d'eau, de vidange des fosses d'aisance, de ramonage des cheminées, des contributions et des primes d'assurance ;

25° Mme Veuve Foucart, qui occupe, à compter du 1^{er} Novembre 1933, deux pièces et un vestibule au rez-de-chaussée de l'immeuble, 20 rue des Brigittines, moyennant une redevance mensuelle de 80 frs ;

26° Mlle Emilia Dupont, qui occupe, à compter du 1^{er} Novembre 1933, deux pièces au deuxième étage, bâtiment en façade, de l'immeuble rue de la Vignette 33, moyennant une redevance mensuelle de 55 frs, augmentée de 4 frs par mois pour la consommation d'eau et d'un franc pour la vidange ;

27° M. Albert Szezesny, qui occupe, à compter du 15 Novembre 1933, deux pièces au premier étage et une partie du grenier dépendant de l'immeuble sis 20, rue des Brigittines, moyennant une redevance mensuelle de 70 frs ;

28° M. Jules Longrez qui occupe, à compter du 15 Novembre 1933, deux pièces au deuxième étage de l'immeuble 150 rue Gustave Delory, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 40 frs.

BAUX. — Occupation temporaire de terrains communaux

LOCATIONS EN 1933

Des autorisations d'occuper temporairement des terrains communaux ont été octroyées à :

1° M. Lucien Tournemaine, demeurant 39, rue Faidherbe à Lille : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1932, de deux terrains situés rue du Grand Balcon, repris au cadastre sous le N° 3062 partie de la section D pour une superficie totale de 4.056 mètres carrés, moyennant une redevance trimestrielle de 560 frs, augmentée des contributions ;

2° M. Verkindère, demeurant à Lille, rue d'Isly 110 : occupation, à compter du 1^{er} Novembre 1932, d'un terrain à usage de jardin, d'une superficie de 219 mètres carrés 10, situé rue Boute Pollet, moyennant une redevance annuelle de 21 frs 91 ;

3° M. Arthur Lalau, demeurant à Marquette, 115 rue Saint-Roch : occupation, à compter du 1^{er} Janvier 1933, d'un terrain à usage de jardin, d'une superficie de 735 mètres carrés, situé à Marquette rue Saint-Roch, cadastré sous le N° 755 partie de la section U, moyennant une redevance annuelle de 73 frs 50 ;

4° M. Léonard Bossaert, demeurant à Marquette, rue de Lille, Allée du Serrurier 3 : occupation, à compter du 1^{er} Janvier 1933, d'un terrain à usage de jardin, d'une superficie de 735 mètres carrés, situé à Marquette, rue Saint-Roch, cadastré sous le N° 755 partie de la section U, moyennant une redevance annuelle de 73 frs 50 ;

5° M. Jean Rogliano, demeurant à Lille, 24 Quai de l'Ouest : occupation, à compter du 1^{er} Février 1933, d'un terrain situé à Lille, rue du Plat 1 bis et 3, repris au cadastre sous les N^{os} 2451 et 2452 de la section I pour une superficie de 127 mètres carrés, moyennant une redevance mensuelle de 150 frs ;

6° M. Raymond Serrurier, demeurant à Lille, 7 rue Alphonse Colas : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, d'un terrain à usage de jardin, situé à La Madeleine, repris au cadastre sous le N^o 3525 de la section A dite du Trou pour une superficie de 465 mètres carrés, moyennant une redevance annuelle de 46 frs 50.

7° M. Charles Lapaille, demeurant 31 rue d'Isly : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 11 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

8° M. Octave Prodeo, demeurant 21 rue de la Marmora : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 39 située Boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

9° M. Robert Mailliet, demeurant 10 bis rue Stappaert : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 42 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

10° M. Louis Théroux, demeurant 25 rue de la Concorde : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 77 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

11° M. Edmond Cosman, demeurant 3 place Catinat : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 94 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

12° M. Henri Leloir, demeurant rue Ratisbonne 96 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 101 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

13° M. Henri Baron, demeurant 12 rue de Dieppe : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 112 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

14° M. Henri Saint-Hubert, demeurant 3 rue Bosquet : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 119 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

15° M. Félix Beyaert, demeurant 21 bis rue Newton : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 122 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

16° M. Adolphe Gensomny, demeurant 15 rue Meurein : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n^o 128 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

17° M. Jean Martinet, demeurant rue Van Hende 8 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 135 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

18° M. Gustave Verlinde, demeurant rue Charles de Muysaert, cour du Gaz 1 : occupation à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 139 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

19° M. Albert Poiré, demeurant rue Charles de Muysaert 37 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 140 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

20° M. Jules Wacheux, demeurant rue de La Bruyère 22 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 149 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

21° M. Adrien Viaene, demeurant 24 rue Roland, cité Saint-Augustin 5 : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 169 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

22° M. Albert Palstermans, demeurant 277 rue du Faubourg des Postes : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933, d'un jardin situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 127 frs 70 ;

23° M. Georges Moncheaux, demeurant 5 rue Détournée : occupation, à compter du 1^{er} Novembre 1932, d'un terrain situé rue des Tanneurs 52, moyennant une redevance trimestrielle de 150 frs, augmentée des contributions.

24° M. Xavier Vandecappelle, demeurant 63 avenue Butin : occupation, à compter du 1^{er} Octobre 1933 d'un jardin de 414 mètres carrés situé Avenue Butin, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 108 frs ;

25° M. Augustin Marty, demeurant 99 rue Ratisbonne : occupation à compter du 1^{er} Octobre 1933, du jardin n° 68 situé boulevard de la Moselle, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 30 frs.

FETES ET CEREMONIES. — Visite des Parlementaires Belges.
Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des cérémonies qui seront organisées à l'occasion de la venue du Parlement de Belgique ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le stationnement des chevaux, voitures, automobiles et véhicules de toute nature sera interdit le Mercredi 4 Avril 1934 :

1° durant toute la matinée : place de la Gare ; rues Faidherbe, des Manneliers ; Grand'Place — côté Grand'Garde — ; place Rihour ; rues du Palais Rihour, de l'Hôpital Militaire — fraction comprise entre la rue du Palais Rihour et la rue Jean sans Peur ;

2° à partir d'onze heures : a) rue Saint-Sauveur — fraction comprise entre la rue Lottin et la rue Boilly ; b) rue Frédéric Mottez.

ARTICLE 2. — La circulation des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sera interdite, le Mercredi 4 Avril 1934 :

1° à partir de dix heures quarante-cinq, place de la Gare et rue Faidherbe, pendant la formation du Cortège en l'honneur des membres du Parlement de Belgique ;

2° à partir d'onze heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des rues et places ci-après : place du Théâtre — fraction située vers les rues Faidherbe et de Paris — ; rue des Manneliers ; Grand'Place — côté Grand'Garde — ; place Rihour ;

3° à partir d'onze heures trente, rues du Palais Rihour, de l'Hôpital Militaire, Jean sans Peur — fraction comprise entre la rue de l'Hôpital Militaire et le boulevard de la Liberté —, afin d'assurer les dégagements aux autobus emmenant les membres du Parlement à l'Hôtel de Ville ;

4° à partir de midi et jusqu'au départ des autobus pour la Foire Commerciale, rues Saint-Sauveur et Frédéric Mottez.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FETES. — Foire de Pâques, boulevard des Ecoles. Interdiction de circulation

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules est interdite à partir du 20 Mars 1934 et pendant toute la durée de la Foire de Pâques, sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 Mars 1934.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES. — Braderie de la rue Léon Gambetta. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête populaire de la Braderie de la rue Léon Gambetta ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits le lundi 2 Avril 1934 jusque treize heures dans la rue Léon Gambetta.

Toutefois, les carrefours devront être dégagés de façon à permettre la traversée aux croisements des rues Solférino, Masséna, du Marché et Colbert.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Mars 1934.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES. — Braderie de la rue du Long-Pot. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête populaire de la Braderie de la rue du Long Pot ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits le lundi 2 Avril 1934 jusque treize heures dans la rue du Long Pot — partie comprise entre la rue Pierre Legrand et le boulevard de l'Usine.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Loteries. Réglementation

Lille, le 16 Mars 1934.

Le Préfet du Nord,

à Messieurs les Maires de l'Arrondissement de Lille.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 21 Mai 1836, complété par la loi du 18 Avril 1924 sont considérées comme loteries et interdites comme telles « toutes opérations offertes au public sous quelque « dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain « qui serait acquis par la voie du sort ».

L'article 5 de la loi du 21 Mai 1836 a, d'une manière générale, interdit les loteries et n'a fait exception, sous certaines conditions, qu'en faveur de celles qui sont organisées par les œuvres qui pratiquent la bienfaisance ou l'encouragement des arts.

A différentes reprises, et notamment le 27 Décembre 1927, j'ai eu l'honneur de vous préciser à ce sujet les conditions dans lesquelles

elles pouvaient exceptionnellement être autorisées.

* * *

Par une circulaire du 23 Décembre 1933, M. le Ministre de l'Intérieur, en raison du nombre grandissant des loteries organisées, a prescrit de revenir à une observation plus stricte des règles en vigueur et de réserver les autorisations de loteries aux seuls groupements que la loi et les décisions administratives autorisent à y recourir.

En conséquence et conformément aux instructions de M. le Ministre, je vous prie de vouloir bien porter à la connaissance de vos Administrés qui se proposent de recourir à la loterie que seules peuvent être autorisées :

1° — *Au titre de la bienfaisance :*

a) les œuvres qui ont pour objet le soulagement collectif, matériel et immédiat des indigents, à condition qu'elles aient la capacité juridique et que le bénéfice de l'opération soit affecté à des actes de bienfaisance ;

b) les sociétés de secours mutuels et les syndicats professionnels régulièrement constitués et les associations de Mutilés et Anciens Combattants qui, accessoirement à la prévoyance, poursuivent des buts de bienfaisance ;

c) les sociétés et coopératives scolaires et post-scolaires ayant une existence légale qui désirent organiser des tombolas en vue de fournir aux enfants des familles nécessiteuses, des livres, des vêtements ou du matériel scolaire ou d'organiser des cantines à leur profit, de secourir les anciens élèves momentanément dans la gêne ;

d) les œuvres d'hygiène, d'assistance antituberculeuse, de protection de l'enfance.

J'ajoute que les sections, groupes, groupements ne peuvent organiser des tombolas que s'ils ont une existence financière propre et si le produit de la loterie est exclusivement réservé soit aux œuvres directement administrées par la section elle-même soit à ses adhérents locaux.

2° — *Au titre de l'encouragement des arts :*

e) Les sociétés de musique qui désirent acquérir ou renouveler du matériel et des partitions ;

f) les comités qui se proposent de venir en aide à des artistes de talent momentanément dans la gêne, par exemple, en acquérant celles de leurs œuvres qui ont figuré dans une exposition publique.

Le bénéfice de la loterie est également étendu aux communes pour leur permettre de se créer des ressources en vue de l'acquisition de matériel d'incendie ou pour l'aménagement de terrain de sport ou de jeux.

* * *

Lots. — L'article 5 de la loi du 21 Mai 1836 n'autorise en outre que la mise en loterie d'objets mobiliers à l'exclusion des lots en immeubles, en espèces, en valeurs mobilières et remboursables en espèces ou en valeurs mobilières dont l'offre au public est formellement interdite.

* * *

Demandes. — Par application de l'article 12 de la loi du 13 Brumaire An VII, toute demande d'autorisation de loterie doit m'être présentée sur papier timbré.

Au reçu de celle-ci, un questionnaire sera transmis au groupement intéressé en vue de recueillir tous renseignements utiles sur les mérites de la requête.

* * *

Loteries irrégulièrement organisées. — Depuis quelques années des loteries se sont organisées, sous un titre quelconque, sans avoir fait l'objet d'une autorisation.

En raison de la crise économique actuelle, M. le Ministre de l'Intérieur jusqu'à présent avait fait preuve à leur égard d'une bienveillante tolérance.

Cette tolérance a donné lieu à des abus et, par une circulaire dont vous trouverez ci-après le texte, M. le Ministre a prescrit de limiter au 31 Mars prochain les loteries organisées dans des conditions illégales.

Paris, le 5 Mars 1934.

Le Ministre de l'Intérieur,

à Messieurs les Préfets.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les nombreuses loteries dont les billets ont été émis sans autorisation.

En raison de la crise économique actuelle, le Ministère de l'Intérieur avait, surtout depuis quelques années, fait preuve d'une bienveillante tolérance à l'égard d'œuvres particulièrement intéressantes dont les ressources ordinaires devenaient insuffisantes pour subvenir à leurs charges de plus en plus lourdes.

Cette tolérance a donné lieu à des abus.

En conséquence, toutes les opérations, quelles que soient les œuvres bénéficiaires, que vous n'auriez pas autorisées vous-même ou pour lesquelles vous n'auriez pas reçu de mes services un avis d'autorisation, devront être considérées comme irrégulières ; vous voudrez bien interdire, sous peine des sanctions prévues par les articles 410 et 411 du Code Pénal, l'offre, le placement, la mise en vente, la vente de leurs billets et la publicité en leur faveur, et le cas échéant, déférer aux parquets les organisateurs, vendeurs et placiers qui ne se conformeraient pas aux injonctions qui leur seront adressées.

Toutefois, étant donné que certaines opérations sont actuellement en cours et que l'interdiction brusque de toute vente de billets non seulement empêcherait les organisateurs de tenir les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des souscripteurs, mais encore porterait aux œuvres elles-mêmes un tort irréparable, j'ai décidé de ne pas mettre obstacle au placement des billets des émissions ou tranches d'émissions actuellement lancées, sous réserve d'une nouvelle enquête de votre part sur la moralité de l'œuvre et la scrupuleuse probité de ses organisateurs ; toutes ces opérations devront, toutefois être terminées le 31 Mars, date après laquelle les instructions qui précèdent devront être rigoureusement appliquées. Il est bien entendu d'ailleurs, que, dès à présent, les billets d'aucune émission ou tranche d'émission nouvelle ne devront être offerts au public et que la décision bienveillante dont bénéficient une fois de plus les groupements intéressés ne saurait avoir pour effet de régulariser les opérations qu'ils ont organisées dans des conditions illégales.

Le Ministre de l'Intérieur,

A. SARRAUT.

Par dépêche du 9 Mars courant, M. le Ministre m'a informé en outre que « la tolérance visée au dernier paragraphe de la circulaire ci-dessus ne s'étendait pas aux opérations organisées, sans autorisation, par la Fédération Féminine Sportive de France » et par la Fédération Nationale des Aveugle Civils (l'Obole) qui devront cesser immédiatement l'offre, la mise en vente, la vente et le placement des billets de leurs loteries.

Par contre, suivant décision Ministérielle qui m'est notifiée ce jour même, l'Association Amicale des Anciens Combattants français de Genève bénéficie de la tolérance en vue de l'édification dans cette ville d'une « Maison du Poilu ».

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation. Mme Kasse. Prolongation**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu notre arrêté en date du 27 Janvier 1934, autorisant Mme Kasse, marchande de confections pour dames, 135, rue Léon Gambetta - R. C. 55.850 - à procéder à la liquidation des marchandises qu'elle possède dans son magasin ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont abrogées les dispositions de l'article 2 de notre arrêté en date du 27 Janvier 1934.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le quinze Avril 1934, est accordé à Mme Kasse, marchande de confections pour dames, 135, rue Léon Gambetta, à Lille, pour procéder à la liquidation des marchandises qu'elle possède dans son magasin et reprises à l'inventaire joint à sa demande du 8 Janvier 1934.

ARTICLE 3. — Pendant toute la durée de la liquidation, Mme Kasse se conformera aux dispositions de la loi du 30 Décembre 1906, et notamment à celles de ses prescriptions reprises sous l'article premier, paragraphe 4.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation. Gustave Loir**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Gustave Loir, marchand de chaussures, 99, rue Esquermoise, à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le n° 38.731 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gustave Loir, marchand de chaussures, 99, rue Esquermoise à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 30 Juin 1934, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation. Thelliez-Lepoivre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Thelliez-Lepoivre, marchand d'articles de ménage et d'éclairage, 21, rue Grande-Chaussée, à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le N° 13.310 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Thelliez-Lepoivre, marchand d'articles de ménage et d'éclairage, 21, rue Grande-Chaussée à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 31 Mars 1934, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections cantonales. Affichage.
Emplacement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 92 et 94 ;
la loi du 20 Mars 1914 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un emplacement spécial, d'une superficie égale, sera réservé aux endroits désignés ci-dessous, pour l'apposition des affiches de chacun des candidats à l'élection du représentant au Conseil Général du Canton Est.

13° Bureau A. — Ecole Paul Bert, rue du Long Pot, 55.

13° — B. — Ecole Lakanal, rue du Long Pot, 209.

13° — C. — Ecole Broca, rue Broca.

14° — A. — Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez, 4.

14° — B. — Ecole Ruault, rue Frédéric Mottez, 2.

Ecole Antoine Brasseur, rue Porret.

Institut Roux, boulevard Louis XIV.

Ecole George Sand, rue Malsence, 24.

ARTICLE 2. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

ARTICLE 3. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de Jemmapes

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux notamment l'article 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules rue de Jemmapes, partie comprise entre les rues Royale et Saint-André,

est interdite à partir du 12 Mars 1934 et pendant l'exécution des travaux de pavage à exécuter dans ce tronçon de rue.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Mars 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Boulevard de Metz

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules est interdite boulevard de Metz, partie comprise entre la place Barthélémy Dorez et la place Antoine Tacq, à partir du 12 Mars 1934, pendant l'exécution des travaux entrepris par la Compagnie Continentale du Gaz et les travaux de repavement y afférents.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue des Poissonceaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout de la rue des Poissonceaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 23 Mars 1934 et pendant la durée des travaux : rue des Poissonceaux.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Mars 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

**VOIRIE. — Emprise. Pompe mesureuse d'essence. Autorisation.
Fauvarque**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la pétition par laquelle M. Marc Fauvarque, demeurant 57, rue Philippe de Comines à Lille, sollicite le transfert en son nom de l'autorisation précédemment accordée à M. Legastelois concernant une pompe murale mesureuse d'essence placée au droit de l'immeuble qu'il occupe 57, rue Philippe de Comines à Lille ;

Vu le rapport de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu la délibération en date du 22 Juin 1924 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 300 frs la redevance annuelle à payer par le pétitionnaire, pour la pompe à essence ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation accordée à M. Legastelois à l'effet d'installer en façade de l'immeuble sis 57, rue Philippe de Comines, une pompe murale mesureuse d'essence, est transférée à M. Marc Fauvarque, à charge par lui de se conformer aux dispositions suivantes :

a) l'appareil ne pourra faire, sur le nu du mur, une saillie supérieure à 0m16 ;

b) la conduite partant de la borne sera formée d'un tube rigide traversant horizontalement le trottoir à 2 m. 50 au moins de hauteur et terminé par un flexible à l'aplomb du bord du trottoir ;

c) après chaque opération, cette conduite devra se rabattre contre le mur de face en y faisant une saillie maximum de 0 m. 16.

d) il ne pourra jamais avoir plus de 3 voitures en stationnement aux abords de la pompe.

ARTICLE 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le pétitionnaire ou l'ayant-droit demeure responsable des accidents, de quelque nature que ce soit, pouvant résulter du fait de l'installation sur la voie publique.

ARTICLE 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration Municipale. Cette autorisation étant octroyée à un titre personnel, son effet tombera de plein droit par la cessation de l'exploitation par le titulaire de l'autorisation.

ARTICLE 4. — Le permissionnaire versera chaque année à la Caisse du Receveur Municipal, pour occupation du domaine public, une redevance de 300 frs. La quotité de cette redevance sera payable en un seul terme et d'avance le 1^{er} Janvier de chaque année et pourra être révisée à toute époque par l'Administration Municipale.

ARTICLE 5. — Le permissionnaire devra se munir des autorisations nécessaires auprès des services compétents pour l'installation du dépôt d'essence.

ARTICLE 6. — Il est interdit au bénéficiaire de l'autorisation d'apposer ou de laisser apposer sur le distributeur, aucun panneau, emblème ou mention quelconque de publicité.

Sont exceptés de cette interdiction, les indications relatives à la marque, à la qualité ou au prix du carburant mis en vente. Ces indications ne seront toutefois tolérées que sur la surface même des appareils distributeurs ou sur des pancartes accrochées à ces appareils et ne dépassant pas sensiblement leur gabarit. Elles ne devront, en aucun cas, faire l'objet de panneaux portatifs spéciaux.

L'indication sur lesdits appareils de la mise en vente de tout autre produit (pièces détachées, pneumatiques, huiles de graissage, etc...) est formellement interdite.

ARTICLE 7. — Le pétitionnaire se conformera aux prescriptions reprises dans la circulaire préfectorale du 3 Août 1929, savoir :

1° - interdiction de tout transvasement d'essence ou de combustible liquide sur la voie publique à proximité d'une flamme ou d'une matière en combustion.

2° - interdiction de procéder au remplissage des réservoirs des automobiles alors que le moteur de ces véhicules serait en marche.

3° - obligation de munir les pompes à essence d'un éclairage exclusivement électrique permettant le remplissage dès la nuit, sans

l'intervention d'une flamme portative dont l'usage est strictement prohibé pendant cette opération.

4° - interdiction formelle de fumer pendant le remplissage ou pendant les opérations accessoires de celui-ci.

ARTICLE 8. — En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de cessation de l'occupation du domaine public, le pétitionnaire sera tenu d'enlever à ses frais et sans indemnité l'installation qui se trouve sur la voie publique et de rétablir les lieux dans leur état primitif. Faute par le pétitionnaire de satisfaire aux obligations du présent article, il sera procédé d'office et à ses frais à l'enlèvement de l'installation et à la remise en état des lieux.

ARTICLE 9. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée également au pétitionnaire.

Hôtel de Ville, le 26 Mars 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

VOIRIE. — Aqueduc. Réparation de branchement, rue Sainte-Catherine 41. Mise en demeure. Herbaut

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Herbaut demeurant à Lille, 36, rue Caumartin, ne s'est pas encore conformé à la lettre qui lui a été adressée en date du 6 Octobre 1933, l'invitant à faire réparer la branchement particulier à l'aqueduc de l'immeuble sis 41 rue Sainte-Catherine à Lille ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint à M. Herbaut demeurant à Lille 36, rue Caumartin, d'avoir à faire réparer le branchement particulier à l'aqueduc de son immeuble sis rue Sainte-Catherine, 41 à Lille.

ARTICLE 2. — M. Herbaut devra faire exécuter dans un délai de dix jours, à compter du jour de la notification du présent arrêté, les travaux repris au précédent article.

ARTICLE 3. — Conformément aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire, an VII, M. Herbaut devra déposer au Bureau des Pétitions une demande régulière sur timbre à 4 francs, en y joignant 4 francs pour le timbre de l'arrêté à intervenir et avertir le service des Travaux Municipaux 48 heures avant tout commencement d'exécution.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Mars 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

THEATRES MUNICIPAUX. — Intersaison 1933-1934. Brigadiers-machinistes. Maintien

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Octobre 1932 fixant le salaire des brigadiers-machinistes des Théâtres Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont maintenus dans leurs fonctions de brigadiers-machinistes des Théâtres Municipaux pendant la durée de l'intersaison 1933-1934 :

MM. Julien Salenbier.

Maurice François.

Théodule Cannesson.

Lucien Collignon.

Raoul Villeneuve.

Joseph Van Ingh.

ARTICLE 2. — Les brigadiers-machinistes désignés ci-dessus recevront un salaire mensuel de douze cent quarante francs.

Ils supporteront leur cotisation au titre des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — Les dispositions des statuts des Fonctionnaires Municipaux ne leur seront pas applicables.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

THEATRES MUNICIPAUX. — Intersaison 1933-1934. Brigadiers-convoyeurs. Traitement. Assimilation à l'équipe de brigadiers-machinistes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Octobre 1932 fixant le salaire des brigadiers-machinistes des Théâtres Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jean Storne, brigadier-convoyeur des Théâtres Municipaux sera rattaché à l'équipe des brigadiers-machinistes pendant la durée de l'intersaison 1933-1934.

ARTICLE 2. — M. Storne recevra un salaire mensuel de douze cent quarante francs.

Il supportera sa cotisation au titre des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — Les dispositions des statuts des Fonctionnaires Municipaux ne lui seront pas applicables.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.
Professeurs. Decarpentrie et Lemoine**

Le Préfet du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 du décret du 25 Mars 1852 ;

Vu la convention du 9 Décembre 1897 passée entre l'Etat et la Ville de Lille et relative à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de ladite Ville ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 1^{er} Février 1934 ;

Vu l'avis de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 20 Mars 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés professeurs à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts :

1° M. Claude Decarpentrie au poste de professeur de cours du jour du modelage et de sculpture pratique à la section d'Art décoratif ;

2° M. Gustave Lemoine, agrégé ès-sciences mathématiques, au poste de professeur du cours de dessin géométrique des sections de sculpture, d'art décoratif et de peinture.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale.

Lille, le 23 Mars 1934.

Le Préfet du Nord,

GUILLON.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé. Cours
de sténo-dactylographie. Démission. Mme Francillon**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la lettre en date du 5 Mars 1934 par laquelle Mme Francillon, chargée des cours de sténo-dactylographie à l'École Valentine Labbé, donne sa démission pour raison de santé,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de Mme Francillon est acceptée à partir du 15 Mars 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Sténo-dactylographie.
Professeur. Nomination à titre provisoire. Mme Cotte**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

l'arrêté municipal N° 5981 du 9 Décembre 1932 ;

la lettre de démission de Mme Francillon en date du 5 Mars 1934 ;

sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 15 Mars 1934, Mme Cotte, professeur-adjoint à l'École Valentine Labbé, est chargée provisoirement des cours de sténo-dactylographie aux cours municipaux professionnels, en remplacement de Mme Francillon, démissionnaire pour raison de santé.

ARTICLE 2. — Son service comportera un enseignement de 3 heures par semaine rétribuées au taux de 952 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Statistique générale des Dispensaires

ANNÉE 1933

DISPENSAIRES	1 ^{re} CATÉGORIE				2 ^{me} CATÉGORIE				TOTAL				Pensionnés (Loi du 14 juillet 1905) Individus 31 Xb 1933	TOTAL des Individus au 31 Xb 1933	
	Familles au 1-1 31 Xb 1933		Individus au 1-1 31 Xb 1933		Familles au 1-1 31 Xb 1933		Individus au 1-1 31 Xb 1933		Familles au 1-1 31 Xb 1933		Individus au 1-1 31 Xb 1933				
Wazemmes.....	526	489	1020	947	43	56	223	294	569	545	1223	1241	1.274	2.515	
Jonville.....	329	288	713	641	51	40	308	204	380	328	1021	845	886	1.731	
Danel Werquin.....	397	374	587	577	20	25	100	125	417	399	687	702	1.102	1.804	
Moulins.....	248	257	447	480	29	25	152	132	277	282	599	612	700	1.312	
Saint-Gabriel.....	524	596	762	945	59	72	307	374	583	668	1069	1319	1.250	2.569	
TOTAUX... ..	2024	2004	3529	3590	202	218	1090	1129	2226	2222	4599	4719	5.212	9.931	
														Individus secourus en 3 ^{me} catégorie au 31 décembre 1933	332
														TOTAL GÉNÉRAL.....	10.263

HOSPICES. — Statistiques pour 1933. — Hôpitaux et Hospices

CATÉGORIES	Existant en Janvier 1933		ENTRÉES			Total des Entrées		Total des Existants et des Entrées			SORTIES			Total des Sorties		DÉCÈS		Total des Radiations		Restant au 31 Décembre 1933		Nombre annuel de journées	Moyenne diurne de la population	Durée moyenne du séjour	Proportion de mortalité sur %.
	à l'Hospice	à l'Hôpital	réelles	mutations	retour de l'Hôpital			réelles	mutations	Envoi à l'Hôpital			à l'Hospice	à l'Hôpital		à l'Hospice	à l'Hôpital								
Hôpital de la Charité ..	»	352	6089	»	»	6089	6441	5684	»	»	5684	»	433	6117	»	324	125.114	342.77	19.42	6.72					
Hôpital Saint-Sauveur..	»	349	6728	»	»	6728	7077	6281	»	»	6281	»	466	6747	»	330	128.556	352.21	18.16	6.59					
Hôpital d'Incurables....	243	»	111	10	12	133	376	47	10	13	70	40	»	110	266	»	90.304	247.40	255.08	11.29					
Hospice Général.....	920	»	290	58	37	385	1305	73	61	49	183	195	»	378	927	»	334.970	917.72	276.83	16.11					
Pavillon des Convalescents	122	»	664	»	»	664	786	596	»	»	596	50	»	646	140	»	41.262	113.03	52.49	6.36					
Pavillon Victor Olivier.	»	39	1246	»	»	1246	1285	1196	»	»	1196	»	56	1252	»	33	18.420	50.465	14.34	4.36					
Hospice Baes.....	68	»	16	»	1	17	85	6	»	3	9	6	»	15	70	»	24.944	68.3397	296.95	7.1428					
Hospice Comtesse	61	»	12	»	16	29	90	1	2	19	22	13	»	35	55	»	20.719	56.7506	283.7534	17.8082					
Hospice Gantois.....	175	»	41	»	5	47	222	4	2	7	13	28	»	41	181	»	64.944	177.928	300	12.96					
Hospice Stappaert.....	9	»	19	»	1	20	29	4	»	1	5	»	»	5	24	»	4.093	11.21	146.17	»					
Maison A. Lemay	150	»	15	»	19	34	184	8	»	21	29	»	»	29	155	»	55.014	150.721	333.418	»					
Chambres Particulières Saint-Sauveur.	»	13	277	»	»	277	290	262	»	»	262	»	21	283	»	7	5.698	15.611	19.64	7.24					

Prix de journée

ETABLISSEMENTS	PRIX DE JOURNÉE		DIFFÉRENCE	
	1932	1933	en plus	en moins
Hôpital de la Charité ...	24.7023	25.5313	0.8290	—
» Saint-Sauveur ..	24.0396	22.5018	—	1.5378
Hospice Général.....	8.4304	8.4620	0.0316	—
» d'Incurables....	9.3847	8.8557	—	0.5290
Pavillons Victor Olivier.	47.6604	51.1532	3.4928	—
Hospice Baes.....	11.6375	11.5638	—	0.0737
» Comtesse.....	15.2486	13.9653	—	1.2833
» Gantois.....	9.9727	9.1334	—	0.8393
» Stappaert.....	41.9399	37.8229	—	4.1170
Maison A. Lemay.....	15.1672	14.3199	—	0.8473
Hôpital Saint-Sauveur (Chambres particul ^{es}).	50.4767	40.6263	—	9.8504
Pavillon des Convalesc ^{ents} .	12.4032	13.1182	0.7150	—
Centre anticancéreux ...	—	28.0368	—	—

**ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Rapport
de l'année 1932-1933**

Les cuisines populaires ont été ouvertes au public du 2 Novembre 1932 au 27 Avril 1933.

La dépense afférente au fonctionnement s'élève à 269.833 frs 22.

Les recettes de cette même période s'élèvent à 177.498 frs 25 le prix de vente d'un repas étant de 1 fr. 75 (viande, bouillon, légumes) et le prix de revient d'environ 2 frs 44.

Etat comparatif des portions déliées.

Rendement pour chaque cuisine, rendement total

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE			BOUILLON	LÉGUMES				
	Nombre de kgs	Portions délivr.	Quantités au kg.	Portions délivrées	Pommes de terre	Haricots	Pois cassés	Portions délivr.	Quantités par kg.
Bouvines.....	3.490	19.397	5.55	23.426	8.650	90	1.100	24.427	2.29
Lottin.....	2.035	13.038	6.40	17.964	7.000	1.100	1.100	21.415	2.32
Baignerie.....	2.550	12.596	4.94	21.258	7.000	900	800	20.914	2.46
Fombelle.....	2.255	12.424	5.50	17.594	9.300	800	700	16.830	1.55
Manuel.....	3.785	21.151	5.58	28.150	10.600	1.200	1.300	27.842	2.12
Fénelon.....	1.755	10.285	5.92	14.575	7.150	400	200	13.013	1.65
	15.870	88.891	moy 5.60	122.967	49.700	5.300	5.200	124441	moy 2.06

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Distribution des rations

Mois de Mars 1934

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
Bouvines.....	3.700	4.365	4.642
Lottin.....	2.061	3.129	3.594
Baignerie.....	2.717	4.488	4.640
Fombelle.....	2.791	3.707	3.470
Manuel.....	2.977	3.962	4.388
Fénelon.....	2.103	2.554	2.426
	16.349	22.205	23.160

**ŒUVRES DIVERSES. — Caisse Municipale de Chômage partiel.
Article 23 du Règlement, modification.
Approbation ministérielle**

Paris, le 14 Mars 1934.

*Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale
à Monsieur le Préfet du Nord,*

Vous m'avez transmis, aux fins d'approbation, le texte d'une délibération par laquelle le Conseil Municipal de Lille a décidé de modifier l'article 23 du règlement de la Caisse de chômage partiel de cette ville.

Cet article, qui avait été rédigé sur le modèle de l'article correspondant du règlement de la caisse départementale de chômage partiel du Nord, prévoyait que les subventions de l'Etat seraient avancées par le département.

Le Conseil municipal de Lille a supprimé cette disposition.

Par ailleurs, cette assemblée municipale demande, d'une part, que le paiement des secours aux chômeurs partiels soit effectué à l'aide de bons signés par les chômeurs comme il est pratiqué déjà pour les chômeurs complets au lieu d'états d'émargement, et, d'autre part, que les dépenses effectuées en 1933, pour le service de la caisse

de chômage partiel soient imputées sur les crédits prévus au Budget pour les dépenses provoquées par le chômage et inscrits à l'article 120, sous la rubrique « Fonds Municipal de chômage, distribution de secours et frais de service », étant entendu qu'une discrimination sera faite pour permettre d'évaluer les dépenses de chaque service.

J'ai l'honneur de vous informer qu'aucune disposition du décret du 22 Octobre 1932 relatif aux subventions de l'Etat aux caisses de secours contre le chômage partiel ne s'oppose à ce que les modifications précitées soient insérées dans le règlement de la caisse de chômage partiel de Lille.

Dans ces conditions, je vous informe que je donne mon approbation aux modifications dont il s'agit.

A. MARQUET.

Lille, le 22 Mars 1934

Soit copie transmise à Monsieur le
Maire de Lille à titre d'information.

Le Préfet du Nord,

Pour le Préfet,

Le Chef de Division délégué,

Illisible.

**ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre
Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage :
1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du
Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de 2.874 frs 30 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Février 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 1742 journées à 5 frs l'une = 8.710 frs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Mars 1934.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèches Municipales. Année 1933.
Rapport sur le fonctionnement**

Les crèches de Moulines et de Fives ont fonctionné toute l'année, la première place Déliot, la seconde 91 rue de Lannoy.

	Moulines	Fives
Chiffre moyen des enfants présents chaque jour	50	65
Maximum	65	85
Minimum	35	45
Nombre de lits	65	85

Le taux de la rétribution maternelle est de 1 franc.

RECETTES

Subvention aux œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge	3.100
Rétributions maternelles	27.081
Total....	30.181 frs

DEPENSES

	Crèche de Moulines	Crèche de Fives	Total
Salaires des infirmières, des gardiennes et des femmes de service.	68.908 05	138.881 70	207.789 75
Traitement des docteurs.....	3.600 »	3.600 »	7.200 »
Deurées			34.129 25
Combustible			14.728 87
Fournitures diverses			56.600 19
Eclairage et travaux divers.....			17.479 29
Entretien des bâtiments.....			4.823 31
Entretien du mobilier.....			304 03
Traitement de la Directrice.....			27.900 »
			<hr/> 370.954 69 <hr/>

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Moulins-Lille. Radiation
Mme Leclercq**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté en date du 1^{er} Mars 1932, nommant Mme Leclercq infirmière chef de la Crèche de Moulins-Lille ;

Vu l'avis émis par M. le Chef de la 5^e Direction et M. le Docteur Israël, médecin inspecteur des Services Municipaux ;

Considérant que Mme Leclercq ne remplit plus les conditions physiques pour remplir son emploi ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Leclercq, infirmière chef de la Crèche de Moulins-Lille, est rayée des cadres du personnel à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2. — Un délai expirant le 30 Avril 1934 est accordé à Mme Leclercq pour rendre libre le logement qu'elle occupe à la crèche.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Protection de la maternité à domicile.
Rapport annuel. Année 1933**

Les nécessaires d'accouchement mis à la disposition des futures mamans qui se trouvent dans l'obligation de faire leurs couches à domicile sont toujours bien accueillis.

Pour l'année 1933, une somme de 8.000 francs a été inscrite au Budget pour ce service.

Ces nécessaires sont prêtés gratuitement aux bénéficiaires de l'Assistance aux femmes en couches.

Le contenu de ces nécessaires se compose d'objets récupérables et d'autres non récupérables, dont l'ensemble est ci-après désigné :

Objets récupérables	Objets non récupérables
1 sac.	2 paquets de coton.
2 cuvettes émaillées.	1 paquet coton (rectangle) stérile.
1 bouilloire 4 litres.	1 paquet gaze (6 compresses) stérile.
1 bassin de lit.	1 pansement ombilical avec ligature soie.
1 hock avec tube caoutchouc.	1 tube vaseline.
2 draps.	1 tube clonazone.
1 taie d'oreiller.	1 canule stérile.
2 alèzes.	1 brosse stérile.
4 serviettes.	1 savon.
	150 gr. alcool dénaturé.
	1 paquet talc.
	1 collyre.

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933, il a été délivré 499 nécessaires à domicile.

ALIMENTATION. — Abattoirs, Halles et Marchés. Prix de vente en cheville des viandes

Semaine du 10 au 16 Mars 1933

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^o Qualité	2 ^o Qualité	3 ^o Qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7,25	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7,25	—	—	
Taureau.....	»	5,25	4,75	—	
Veau.....	»	14,50	11,25	—	
Mouton.....	»	15,25	11,25	—	
Porc.....	»	7,50	6,25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^o Qualité	2 ^o Qualité	3 ^o Qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7,00	5,00	—	Octroi compris
Vache.....	»	7,00	5,00	—	
Taureau.....	»	5,00	4,50	—	
Veau.....	»	12,25	8,00	—	
Mouton.....	»	14,50	9,00	—	
Porc.....	»	7,75	7,00	—	

Semaine du 17 au 23 Mars 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,25	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7,25	—	—	
Taureau.....	»	5,25	4,50	—	
Veau.....	»	14,25	11,25	—	
Mouton.....	»	15,25	11,25	—	
Porc.....	»	7,50	6,25	—	

HALLES CENTRALES

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7,00	5,00	—	Octroi compris
Vache.....	»	7,00	5,00	—	
Taureau.....	»	5,00	4,50	—	
Veau.....	»	12,25	8,00	—	
Mouton.....	»	14,50	9,00	—	
Porc.....	»	7,75	7,00	—	

**ALIMENTATION. — Abattoirs, Halles et Marchés. Statistique
du prix des denrées**

Semaine du 26 au 30 Mars 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.						
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e				
Bœuf ...	4.20	2.75	2.25	7.25	5.25	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00				
							Entrecôte	19.00	16.00	13.00				
Veau....	6.50	4.85	2.85	12.25	8.00	5.50	Pot-au-feu \ Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00				
							\ Croisure.	7.00	6.00	5.00				
Mouton .	8.70	6.00	4.00	15.00	9.00	8.00	Rouelle.....	20.00	18.00	16.00				
							Côte.....	20.00	17.00	14.00				
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00				
Porc	4.40	3.60	3.25	7.75	7.00	6.00	Gigot et Filet . .	22.00	20.00	18.00				
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00				
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00				
Poules ..	6.75 à	8.90		10.00 à	13.00		Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00				
							Poulets .	12.00 à	14.50	15.00 à	18.00	18.00	16.00	14.00
							Lapins ..	6.85 à	8.65	11.00 à	12.00	13.00	14.00	10.00
							Poitrine.....	16.00	14.00	10.00				
									13.00 à	15.00				
									18.00 à	21.00				
									13.00 à	14.50				

Semaine du 24 Février au 8 Mars 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies.....	1,50 à 4,00	3,00 à 8,00
Rougets.....	0,75 à 3,00	1,50 à 6,00
Merlans.....	1,00 à 3,50	2,00 à 7,00
Maquereaux.....	5,00 à 6,50	10,00 à 13,00
Cabillauds.....	2,50 à 6,50	5,00 à 13,00
Merluches.....	3,00 à 4,50	6,00 à 9,00
Anguilles.....	4,00 à 5,00	8,00 à 10,00
Limandes.....	2,00 à 3,50	4,00 à 7,00
Harengs.....	0,05 à 0,10	0,25 à 0,50
Congres.....	3,00 à 4,00	6,00 à 8,00

Semaine du 10 au 16 Mars 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies.....	1,50 à 4,00	3,00 à 8,00
Rougets.....	1,00 à 2,50	2,00 à 6,00
Merlans.....	1,00 à 4,50	4,00 à 8,00
Maquereaux.....	2,00 à 3,50	5,00 à 8,00
Cabillauds.....	4,00 à 6,00	8,00 à 11,00
Merluches.....	1,00 à 3,00	4,00 à 9,00
Anguilles.....	3,00 à 4,00	8,00 à 10,00
Harengs.....	0,05 à 0,10	0,20 à 0,40
Plies.....	1,00 à 4,00	2,00 à 8,00

Semaine du 17 au 24 Mars 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies.....	2,50 à 6,00	4,00 à 10,00
Rougets.....	6,00 à 7,50	8,00 à 10,00
Merlans.....	1,50 à 3,00	4,00 à 7,00
Maquereaux.....	4,00 à 6,00	6,00 à 10,00
Cabillauds.....	1,50 à 3,50	3,00 à 8,00
Merluches.....	2,00 à 3,50	4,00 à 10,00
Plies.....	1,50 à 3,00	3,00 à 7,00

Semaine du 26 au 30 Mars 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1,25 à 3,50	2,50 à 7,00
Rougets	0,50 à 3,00	1,00 à 6,00
Merlans.....	0,50 à 3,00	1,00 à 6,00
Maquereaux.....	1,50 à 3,50	3,00 à 7,00
Cabillauds.....	1,50 à 6,00	3,00 à 12,00
Merluches.....	0,75 à 2,50	1,50 à 5,00
Limandes.....	1,50 à 2,50	3,00 à 5,00
Harengs	0,05 à 0,10	0,25 à 0,35
Plies.....	0,50 à 5,00	1,00 à 10,00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 3 Mars 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 1,50 à 4 fr. le kg ; Rougets 0,75 à 3 fr. le kg ; Merlans 1 à 3 fr. le kg ; Cabillauds 3 à 6 fr. 50 le kg ; Merluches 3 à 4 fr. 50 le kg ; Congres 3 à 4 fr. le kg ; Plies 3 à 4 fr. 50 le kg ; Anguilles 4 à 5 fr. le kg ; Maquereaux 5 à 6 fr. 50 le kg ; Harengs frais 0,05 à 0,10 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 17 Mars 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 1,50 à 4 fr. le kg ; Rougets 1,50 à 2 fr. 50 le kg ; Merlans 1,50 à 2 fr. le kg ; Merluches 1,50 à 2 fr. 50 le kg ; Maquereaux 2 à 3 fr. 50 le kg ; Anguilles 3 à 4 fr. le kg ; Harengs frais 0,05 à 0,15 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 24 Mars 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 2,50 à 6 fr. le kg ; Rougets 6 à 7 fr. 50 le kg ; Merlans 1,50 à 3 fr. le kg ; Cabillauds 1,50 à 3 fr. 50 le kg ; Merluches 2 à 3 fr. 50 le kg ; Plies 2 à 3 fr. le kg ; Maquereaux 4 à 6 fr. le kg.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 31 Mars 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 1 à 3 fr. le kg ; Rougets 1 à 3 fr. le kg ; Merlans 0,50 à 2 fr. le kg ; Cabillauds 1,50 à 5 fr. le kg ; Merluches 0,75 à 2 fr. le kg ; Plies 0,50 à 5 fr. le kg ; Maquereaux 1,50 à 2,75 le kg ; Harengs frais 0,05 à 0,10 pièce.

ALIMENTATION. — Abattoirs. Statistique pour 1933

Animaux sacrifiés

Bovins	16.605
Veaux	17.059
Ovins	26.434
Porcins	8.450
Chevaux, ânes et mulets	3.571
Viandes saisies	47.885 kgs.

ALIMENTATION. — Halles Centrales. Statistique pour 1933

Introductions

Viandes franches	7.474.135 kgs
Viandes frigorifiées	66.731 kgs
Charcuteries	583.830 kgs
Abats	547.866 kgs

Saisies

Viandes diverses	41.516 kgs
Charcuteries	205 kgs
Abats	9.166 kgs
Volailles et gibiers	23 pièces
Fromages	997 pièces
Légumes	57.641 kgs
Fruits	69.723 kgs
Poissons	6.516 kgs
Crustacés	510 pièces
Huîtres	6.168 pièces
Coquillages	28.633 pièces
Conserves	281 boîtes
Œufs	7.000 pièces

DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies.

Fixation du prix de l'énergie électrique

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930 approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 Janvier 1930 pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

la circulaire ministérielle du 21 Février 1934 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 188 pour le 3^{me} trimestre 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies pendant le 4^{me} trimestre 1933 est fixé à :

Pour puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA	
		de 6 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.	de 12 à 13 h. 30 et de 18 à 6 h.
201 à 500 KVA...	122.40	0.366	0.256
au-dessus de 500 KVA.....	112.00	0.350	0.245

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Mars 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Mars 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
182	17	345	47	392	16	7	23	358	5	7	1

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'Ordre	CAUSES DE DECES (Nomenclature internationale)	MOINS	De 1	De 20	De 40	De	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	60 ans et au delà	
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
2	Typhus exanthématique						
3	Fièvre et Cachexie paludéennes						
4	Variole						
5	Rougeole						
6	Scarlatine		3				3
7	Coqueluche	2	1				3
8	Diphtérie et Croup		3				3
9	Grippe	1			1	1	3
10	Choléra asiatique						
11	Entérite Cholériforme						
12	Autres maladies épidémiques	1		1			2
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire		1	17	10	5	33
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	1	1	1			3
15	Autres Tuberculoses			2		1	3
16	Cancer et autres Tumeurs malignes			1	9	17	27
17	Méningite simple	3	3				6
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau				5	24	29
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)			3	5	20	28
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	6				3	9
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)				2		2
22	Pneumonie	1	1	1	1	7	11
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	14	7	1	10	15	47
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)						
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	9					9
26	Appendicite et Typhlite						
27	Hernie. Obstruction intestinale			1	1	6	8
28	Cirrhose du foie					3	3
29	Néphrite aiguë ou chronique			2	5	8	15
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)						
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	5				16	16
34	Sénilité			2		1	4
35	Morts violentes (suicide excepté)		1			1	4
36	Suicide				3	1	4
37	Autres Maladies	3	3	8	8	35	57
38	Maladie inconnue ou mal définie	3	1	5	8	8	25
	TOTAUX	49	25	45	68	171	358

**CIMETIERES. — Transports funèbres. Prorogation du contrat
du 30 Septembre 1922 jusqu'au 31 Décembre 1933.**

Convention

Entre les soussignés :

M. Auguste Ragheboom, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du vingt neuf Juillet mil neuf cent trente trois, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part ;

Et M. Edouard Courtot, aux droits de la Société Courtot Frères depuis le premier Octobre mil neuf cent vingt trois, demeurant à Lille, rue d'Angleterre, 73,

d'autre part ;

Il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication en date du 30 Septembre 1922, approuvé le 21 Octobre suivant et enregistré à Lille (A. Adm) le 22 Novembre 1922, folio 36, case 14 par M. le Receveur qui a perçu les droits, la Société Courtot frères a été déclarée adjudicataire des transports funèbres sur le territoire de notre ville.

Le cahier des charges dressé préalablement à cette adjudication prévoit que la durée de la concession sera de dix années à compter du 1^{er} Janvier 1923.

Or, estimant que le délai compris entre la date de la notification de l'approbation préfectorale et le 1^{er} Janvier suivant n'était pas suffisant pour permettre au concessionnaire d'équiper son service en conformité des obligations qui lui étaient imposées par délibération du 18 Décembre 1922, le Conseil Municipal a décidé de reporter le point de départ de la concession au 1^{er} Mai 1923.

Mais la réception du matériel acquis par la Société Courtot n'eut lieu que le 24 Juillet suivant. Ce ne fut dès lors que le 1^{er} Août 1923 que fut mis en route le nouveau service et appliqué le nouveau tarif.

Conformément à la jurisprudence instaurée par le Conseil d'Etat du 18 Mars 1927, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 26 Décembre 1932, décidé :

a) de fixer au 31 Juillet 1933, la date d'expiration de la dite concession.

b) la mise en adjudication publique de ce service.

Les formalités engagées en vue de la mise en adjudication du service des Transports funèbres n'ayant pu être terminées assez tôt, l'Administration Municipale a estimé qu'il convenait de reporter au 1^{er} Janvier 1934 le point de départ de la nouvelle concession et a demandé à M. Courtot de vouloir bien proroger jusqu'au 31 Décembre 1933 le contrat intervenu avec la Ville de Lille le 30 Septembre 1922.

M. Courtot ayant accepté, il est passé la convention suivante :

CONVENTION

M. Ragheboom, ès qualité, accorde par ces présentes à M. Courtot actuellement aux droits de la Société Courtot frères, qui accepte, la prolongation jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent trente trois de la concession des transports funèbres sur le territoire de la Ville de Lille.

M. Courtot s'engage pendant toute la durée de cette prolongation à continuer à exécuter fidèlement toutes les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges du dix Avril mil neuf cent vingt deux et à appliquer les tarifs actuellement en vigueur tels qu'ils ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 26 Juin 1930 et l'arrêté municipal du 28 Août 1930.

FRAIS

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Courtot qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille le trente Juillet mil neuf cent trente trois.

Edouard COURTOT.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
A. RAGHEBOOM.

Vu et approuvé.

Lille, le 1^{er} Mars 1934.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général délégué,
VERLOMME.

**CIMETIERES. — Transports funèbres. Prorogation du contrat
du 30 Septembre 1922, jusqu'au 30 Juin 1934. Convention**

Entre les soussignés :

M. Auguste Ragheboom, adjoint au maire de Lille, demeurant en cette ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du vingt huit décembre mil neuf cent trente trois, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part ;

Et M. Edouard Courtot, aux droits de la Société Courtot Frères depuis le premier Octobre mil neuf cent vingt trois, demeurant à Lille, rue d'Angleterre, 73,

d'autre part,

Il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSÉ

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication en date du 30 Septembre 1922, approuvé le 21 Octobre suivant et enregistré à Lille (A. Adm.) le 22 Novembre 1922, folio 36, case 14 par M. le Receveur qui a perçu les droits, la Société Courtot Frères a été déclarée adjudicataire des transports funèbres sur le territoire de la Ville de Lille.

Le cahier des charges dressé préalablement à cette adjudication prévoit que la durée de la concession sera de dix années à compter du 1^{er} Janvier 1923, mais étant donné que le service ne fut effectivement mis en route que le 1^{er} Août 1923 et que les nouveaux tarifs ne purent être appliqués qu'à partir de cette date, le Conseil Municipal a, conformément à la jurisprudence instaurée par le Conseil d'Etat, décidé, dans sa séance du 26 Décembre 1932 :

a) de fixer au 31 Juillet 1933, la date d'expiration de la dite concession ;

b) la mise en adjudication publique de ce service.

Les formalités engagées en vue de la mise en adjudication du service des Transports funèbres n'ayant pu être terminées assez tôt, la Ville de Lille et M. Courtot ont, suivant acte du 30 Juillet 1933, con-

venu de proroger jusqu'au 31 Décembre 1933 l'adjudication du 30 Septembre 1922, l'adjudication prévue n'ayant pu avoir lieu pour le 1^{er} Janvier 1934, l'Administration Municipale a demandé à M. Courtot de consentir une nouvelle prorogation du contrat initial jusqu'au 30 Juin 1934.

M. Courtot ayant accepté, il est passé la convention suivante :

CONVENTION

M. Ragheboom, ès qualité, accorde par ces présentes à M. Courtot actuellement aux droits de la Société Courtot frères, qui accepte, la prolongation jusqu'au trente Juin mil neuf cent trente quatre, de la concession des transports funèbres sur le territoire de la Ville de Lille.

M. Courtot s'engage pendant toute la durée de cette prolongation à continuer à exécuter fidèlement toutes les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges du dix Avril mil neuf cent vingt deux et à appliquer les tarifs actuellement en vigueur tels qu'ils ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 26 Juin 1930 et l'arrêté municipal du 28 Août 1930.

FRAIS

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Courtot qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille le trente décembre mil neuf cent trente trois.

Edouard COURTOT.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. RAGHEBOOM.

Vu et approuvé.

Lille, le 1^{er} Mars 1934.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général délégué,

VERLOMME.

ECLAIRAGE. — Fixation du prix de l'énergie électrique

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (Réseau Electrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel du 17 Février 1926 ;

la circulaire ministérielle du 21 Février 1934 fixant, pour le troisième trimestre 1933, à 310 la valeur de l'index électrique basse tension, à 188 la valeur de l'index électrique haute tension ;

les lettres des 29 Mars 1930 et 9 Juillet 1931 de M. le Directeur du Réseau Electrique de la Région Lilloise, nous informant, en vue de favoriser et d'aider le développement de la petite force motrice, d'un abaissement de tarif pour le courant « force motrice » vendu en basse tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit, à partir des consommations résultant des relevés de compteur du mois de Mars 1934 :

Particuliers

Eclairage le K.W.H. 1,54

Force motrice :

pour puissance souscrite jusque 3 K. W.....	»	1,09
pour puissance de 3,1 à 6 K. W.....	»	1,03
pour puissance supérieure à 6 K. W.....	»	0,97

susceptibles des réductions annuelles suivantes :

Pour puissance jusque 3 K. W. : 0,12 pour une utilisation supérieure à 1.200 heures ;

Pour puissance de 3,1 à 6 K. W. : 0,10 pour une utilisation supérieure à 1.200 heures ;

Pour puissance supérieure à 6 K. W. : 0,09 pour une utilisation supérieure à 1.200 heures

Ville (sauf éclairage des Voies Publiques) Etat et département
 Eclairage le K.W.H. 1,34

Force motrice :

pour puissance souscrite jusque 3 K. W..... » 0,944
 pour puissance souscrite de 3,1 à 6 K. W..... » 0,896
 pour puissance souscrite supérieure à 6 K. W.. » 0,848
 susceptibles des réductions annuelles suivantes :

 Pour puissance jusque 3 K. W. : 0,096 pour une utilisation supérieure à 1.200 heures ;

 Pour puissance de 3,1 à 6 K. W. : 0,08 pour une utilisation supérieure à 1.200 heures ;

 Pour puissance supérieure à 6 K. W. : 0,072 pour une utilisation supérieure à 1.200 heures.

Eclairage des voies publiques et horloges, le K. W. H..... 1,24

ARTICLE 2. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du 1^{er} Octobre 1933 pour les particuliers :

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	220 frs	0.36	+ 0.158	0.518
de 11 à 25	200 »	0.335	+ 0.158	0.493
26 à 50.....	188 »	0.31	+ 0.158	0.468
51 à 100.....	176 »	0.30	+ 0.158	0.458
101 à 200.....	165 »	0.285	+ 0.158	0.443
201 à 500.....	153 »	0.26	+ 0.158	0.418
au-dessus de 500.....	140 »	0.24	+ 0.158	0.398

 Pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire, les prix de base sont réduits à 20 % ce qui donne le tarif suivant :

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	176 frs	0.288	+ 0.158	0.446
de 11 à 25	160.00	0.268	+ 0.158	0.426
26 à 50.....	150.40	0.248	+ 0.158	0.406
51 à 100.....	140.80	0.240	+ 0.158	0.398
101 à 200.....	132.00	0.228	+ 0.158	0.386
201 à 500.....	122.40	0.208	+ 0.158	0.366
au-dessus de 500.....	112.00	0.192	+ 0.158	0.350

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Mars 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

POLICE. — Gratification. M. Coissard, Commissaire Central

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Considérant que M. Coissard, Commissaire Central de Police, a effectué au cours de l'année 1933 de nombreux services extraordinaires dont il est équitable de lui tenir compte ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité de 4.875 francs est allouée à M. Coissard, Commissaire Central de Police, pour services extraordinaires effectués pendant l'année 1933.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Statistiques pour 1933

Contentieux

EXPLOITS D'HUISSIERS

	Déposés	Retirés
Avis de perception	947	60
Sommations	232	135
Commandements	887	289
Saisies	40	25
Significations	677	388
Protêts	324	129
Assignations	432	269
Citations	724	429
Divers	346	176
Total de l'année	4.609	1.900
Plus :		
Significations au Maire : 143.		

TAXE SUR LES CHIENS. — RECENSEMENT DE 1933.
PERCEPTION. RECETTE MUNICIPALE

Div. de Cont.	Nombre d'articles	Chiens de 1 ^{re} catégorie	Sommes Fr.	Chiens de 2 ^{me} catégorie	Sommes Fr.	Total des chiens	Sommes totales Fr.
1	240	102	5.400	159	4.590	261	6.690
2	382	182	9.100	232	2.320	414	11.420
3	161	76	3.800	100	1.000	176	4.800
4	711	96	4.800	671	6.710	767	11.510
5	451	125	6.250	355	3.550	480	9.800
6	509	122	6.100	431	4.310	565	10.410
7	594	85	4.250	565	5.650	650	9.900
8	355	126	6.300	254	2.540	380	8.840
9	1.253	147	7.350	1.279	12.790	1.426	20.140
10	964	86	4.300	947	9.470	1.033	13.770
11	1.122	102	5.100	1.116	11.160	1.218	16.260
12	676	116	5.800	618	6.180	734	11.980
13	1.071	120	6.000	1.008	10.080	1.128	16.080
14	1.440	35	1.750	1.558	15.580	1.593	17.330
15	965	147	7.350	887	8.870	1.034	16.220
16	772	120	6.000	697	6.970	817	12.970
17	704	52	2.600	716	7.160	768	9.760
18	492	93	4.650	426	4.260	519	8.910
	12.862	1.932	96.600	12.019	120.190	13.951	216.790

Somme totale. 216.790

Non valeur 3.370

Somme encaissée 213.420

Cimetières

Le produit des concessions dans les Cimetières a été, pour l'année 1933, de 1.092.438 fr. 20.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel auxiliaire. Allocations familiales. Taux et modalités d'application. Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
la décision de l'Administration Municipale en date du
19 Mars 1934 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} Mars 1934, les indemnités familiales allouées aux agents municipaux auxiliaires donnant tout leur temps à l'Administration Municipale seront calculés comme suit :

- 30 frs par mois pour le premier enfant à charge,
- 60 frs par mois pour deux enfants à charge,
- 110 frs par mois pour trois enfants à charge,
- 190 frs par mois pour quatre enfants à charge,
- 80 frs par mois pour chaque enfant en sus du quatrième.

ARTICLE 2. — Ces indemnités seront désormais attribuées suivant les modalités d'application ci-après :

1° - L'allocation sera accordée pour tout enfant de moins de treize ans, à la charge de l'agent, qu'il soit légitime, naturel, reconnu ou non, recueilli ou adoptif ; elle sera due pareillement pour tout enfant âgé de moins de seize ans, poursuivant ses études, placé en apprentissage non rémunéré ou se trouvant, par suite d'infirmité ou de maladie chronique, dans l'impossibilité constatée de se livrer à aucun travail salarié ;

2° - elle sera due à dater du jour de la naissance ;

3° - elle sera payée mensuellement entre les mains de la femme ou de la personne qui a la charge de l'enfant ;

4° - elle sera due à tous les employés et ouvriers auxiliaires à compter du jour de leur admission dans les services municipaux ;

5° - elle sera réduite de moitié lorsque le conjoint sera occupé par un employeur assujéti à la loi du 11 Mars 1932. Le taux de la demi-allocation servie par la Ville sera, exceptionnellement, fixé mensuellement à 17 frs 50 pour les agents ayant un enfant à leur charge ;

6° - elle ne sera pas due quand l'employé ou l'ouvrier n'aura pas droit au salaire — pour absence irrégulière, par exemple, et pendant toute la durée de suspension du paiement du salaire ;

7° - en cas d'accident de travail, elle sera maintenue dans son intégralité pendant la période d'incapacité temporaire; en cas d'incapacité absolue ou lorsque l'accident est suivi de mort, elle continuera à être versée dans les conditions fixées ci-dessus tant que les enfants y auront droit en raison de leur âge.

ARTICLE 3. — Toutes les dispositions contraires de nos arrêtés antérieurs sont abrogées.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel de la Propreté Publique.
Indemnités familiales. Article 18, modifications**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté en date du 13 Mars 1933, réglant les dispositions du statut du Personnel de la Propreté Publique ;

notre arrêté de ce jour modifiant le taux et les modalités d'application des indemnités familiales accordées au personnel auxiliaire des services municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions reprises à l'article XVIII de notre arrêté du 13 Mars 1933 susvisé sont abrogées et remplacées par les suivantes :

.....

Chapitre VII

Indemnités pour charges de famille

Article XVIII. — Il est accordé aux agents du service de la Propreté publique des indemnités familiales calculées comme suit :

30 frs par mois pour le premier enfant à charge,

60 frs par mois pour deux enfants à charge,

110 frs par mois pour trois enfants à charge,

190 frs par mois pour quatre enfants à charge,

80 frs par mois pour chaque enfant en sus du quatrième.

Ces indemnités seront attribuées suivant les modalités d'application ci-après :

1° - l'allocation sera accordée pour tout enfant de moins de treize ans, à la charge de l'agent, qu'il soit légitime, naturel, reconnu ou non, recueilli ou adoptif ; elle sera due pareillement pour tout enfant âgé de moins de seize ans, poursuivant ses études, placé en apprentissage non rémunéré ou se trouvant, par suite d'infirmité ou de maladie chronique, dans l'impossibilité constatée de se livrer à aucun travail salarié ;

2° - elle sera due à dater du jour de la naissance ;

3° - elle sera payée mensuellement entre les mains de la femme ou de la personne qui a la charge de l'enfant ;

4° - elle sera due à compter du jour de l'admission dans le service ;

5° - elle sera réduite de moitié lorsque le conjoint sera occupé par un employeur assujéti à la loi du 11 Mars 1932. Le taux de la demi-allocation servie par la Ville sera, exceptionnellement fixé mensuellement à 17 frs 50 pour les agents ayant un enfant à leur charge ;

6° - elle ne sera pas due quand l'employé ou l'ouvrier n'aura pas droit au salaire — pour absence irrégulière par exemple et pendant toute la durée de suspension du paiement du salaire ;

7° - en cas d'accident de travail, elle sera maintenue dans son intégralité, pendant la période d'incapacité temporaire ; en cas d'incapacité permanente absolue ou lorsque l'accident est suivi de mort, elle continuera à être versée dans les conditions fixées ci-dessus tant que les enfants y auront droit en raison de leur âge.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1^{er} Mars 1934.

Hôtel de Ville, le 26 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement. Depoorter

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision en date du 17 Juillet 1930, prise par l'Administration Municipale en accord avec l'Organisation syndicale, relative au licenciement des vieux serviteurs ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Depoorter, ouvrier jardinier au préventorium de Wormhoudt, atteint par la limite d'âge, cessera de faire

partie des cadres du personnel permanent de Wormhoudt à partir du 1^{er} Octobre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux, sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Mars 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Secrétariat Général				
M ^{me} Leblanc.....	Dame employée.	1 ^{re}	12 000	16 mars 1934
M ^{me} Lefebvre.....	id.	1 ^{re}	12 000	id.
M ^{me} Polaert.....	id.	1 ^{re}	12 000	id.
1^{re} Direction				
M. Devernay.....	Commis.	1 ^{re}	12 000	1 ^{er} mars 1934
M. Acout.....	Surveillant.	2 ^{me}	10 200	id.
2^{me} Direction				
M. Trouwaert.....	Garçon de bureau.	4 ^{me}	9 800	1 ^{er} mars 1934
4^{me} Direction				
M. Lallau.....	Commis.	1 ^{re}	12 000	1 ^{er} mars 1934
Ouvriers qualifiés				
M. Lemaire.....	Jardinier bûcheron.	1 ^{re}	13 000	1 ^{er} mars 1934
M. Dupret.....	Jardinier.	1 ^{re}	13 000	16 mars 1934
M. Vambre.....	id.	1 ^{re}	13 000	1 ^{er} mars 1934
M. Simon.....	id.	3 ^{me}	11 000	16 mars 1934
M. Cambier Alex ..	id.	3 ^{me}	11 000	id.
M. Vanwynsberghe.	Fossoyeur.	3 ^{me}	11 000	1 ^{er} mars 1934
M. Delobel.....	Peintre aux abattoirs.	2 ^{me}	12 000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Emploi de professeur municipal d'Education Physique. Jury de concours

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'adjoint Favières, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu le mercredi 21 Mars, à neuf heures, à l'école Descartes, pour l'emploi de professeur municipal d'Education Physique :

MM. Planque, secrétaire général de la Mairie,

Mollard, inspecteur primaire,

Docteur Ducamp, chef de la 5^e Direction,

Vandenhende, directeur de l'Education Physique,

Volqueman, instituteur, pourvu du B. S. de Gymnastique,

Catel, instituteur, pourvu du B. S. de Gymnastique,

Deconninck, professeur municipal d'Education Physique,

Vernieersch, dessinateur et

Deletour, commis, délégué par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Nomination. Depianque

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Deplanque, né à Lille le 2 Juillet 1881, domicilié 35, rue de Thumesnil, est nommé, à partir du 1^{er} Avril 1934, surveillant stagiaire au Musée d'Histoire Naturelle, en remplacement de M. Derache, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. Deplanque recevra une indemnité mensuelle de 400 francs. Il subira, sur cette indemnité, une retenue de 75 francs par trimestre pour les effets de service qui lui seront fournis par la Ville.

ARTICLE 3. — M. Deplanque sera assujetti à la loi sur les Assurances Sociales.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction, Indemnité. Evrard et Desbucquoy

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 22 Décembre 1933 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} Janvier 1934, l'indemnité annuelle allouée à MM. Evrard et Desbucquoy, professeurs aux cours municipaux d'éducation physique, est portée à 2.400 francs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois d'Avril 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Emile Dehay	Inspect ^r de sûreté	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Avril 1934
André Delecœuillerie ..	Gardien de la paix	3 ^{me}	11.000	16 Avril 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Concours pour l'emploi de préposé. Programme

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut du Personnel de l'Octroi ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de préposé d'octroi aura lieu à la Mairie le 29 Avril 1934.

ARTICLE 2. — Les épreuves du concours comprendront :

Une dictée	Coefficient 3
Ecriture (là dictée servira de composition d'écriture)	d° 2
Une rédaction sur un sujet d'ordre général	d° 4
Deux problèmes d'arithmétique	d° 4

Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu la moyenne des points, toute note égale à zéro étant d'autre part éliminatoire.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Tableau d'avancement
pour 1934**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut du Personnel de l'Octroi, article 6 ;
le procès verbal de la réunion de la Commission de Classement
du 28 Février 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont inscrits au tableau d'avancement de
1934 :

1° — *Pour le grade de contrôleur :*

M. Jules Leroux, receveur d'octroi,

2° — *Pour le grade de receveur :*

MM. Eugène Barré, préposé

Daniel Dyseryn, préposé.

3° — *Pour le grade de vérificateur :*

M. Maurice Bailleul, préposé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion. Bailleul

Le Préfet du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et
les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille, en date du 4^e Mars
1934 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille
en date du 27 Mars 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Maurice Bailleul, né le 13 Décembre
1890, est nommé vérificateur de l'Octroi de Lille en remplacement de
M. Havret, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille et qui prendra effet du 1^{er} Mars 1934.

Lille, le 29 Mars 1934.

Le Préfet du Nord,

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué,

VERLOMME.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion. Barré

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille, pour la nomination d'un Receveur à l'Octroi de cette commune;

Vu le règlement dudit Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes en date du 27 Mars 1934 ;

Vu les lois des 28 Avril 1816 et 6 Décembre 1897 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Eugène Barré, né le 6 Juin 1901, est nommé Receveur d'Octroi à Lille, en remplacement de M. Leroux, nommé Contrôleur.

ARTICLE 2. — Le cautionnement de M. Barré, en sa qualité de Receveur, sera fixé par M. le Directeur des Contributions Indirectes conformément à l'article 159 de la loi du 28 Avril 1816, modifié par la loi du 6 Décembre 1897. Le receveur devra justifier du versement de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des Contributions Indirectes du Département et qui prendra effet du 1^{er} Avril 1934.

Lille, le 29 Mars 1934.

Le Préfet du Nord,

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué,

VERLOMME.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Dolle

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut du Personnel de l'Octroi ;
le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 8 Janvier 1933
pour l'emploi de préposé d'octroi ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Alfred Dolle, né à Reims le 12 février 1910, demeurant 42 rue Druelle à Lille, est nommé, à compter du 1^{er} Mars 1934, préposé d'octroi stagiaire, de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 frs.

ARTICLE 2. — M. Dolle est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1^{er} Mars 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au statut du Personnel de l'Octroi.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Mars 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion. Leroux

Le Préfet du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;
Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;
Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 1^{er} Mars 1934 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;
Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 27 Mars 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Leroux, né le 6 Septembre 1897, est nommé Contrôleur de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Depretter, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille et qui prendra effet du 1^{er} Avril 1934.

Lille, le 29 Mars 1934.

Le Préfet du Nord,

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué : VERLOMME.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotion. Flips

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. J.-B. Flips, sapeur-pompier de 3^e classe, est promu à la 2^e classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à compter du 1^{er} Mars 1934.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Flips effectuera des versements à la Caisse des Retraites sur la base de 2.400 francs à compter du 1^{er} Mars 1934.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Nomination.

René Durand

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932, réglant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés embauchés dans les services municipaux à compter du 1^{er} Janvier 1932 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. René Durand, né à Lille, le 5 Février 1904, domicilié 56, rue Paul Lafargue, est nommé manœuvre aux Abattoirs à compter du 1^{er} Avril 1934, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés.

ARTICLE 2. — En conséquence, M. Durand recevra un salaire journalier de 32 frs 95, payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. Durand devra éventuellement suppléer le veilleur de nuit durant ses repos hebdomadaires et ses congés.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Mesure disciplinaire. Leclercq

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut du Personnel Ouvrier ;

le rapport de M. le Directeur du Cimetière de l'Est en date du 15 Décembre 1933 ;

la loi du 12 Mars 1930 sur la stabilité des emplois communaux ;

l'avis du Conseil de Discipline en date du 28 Février 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un retard de six mois dans son avancement de classe est infligé au fossoyeur Kléber Leclercq, affecté au Cimetière de l'Est.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mars 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Subvention aux Caisses de Chômage. — Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	208
Baux :	
Locations diverses. — Presbytères. Rue du Pont Neuf, 23. Georges Denecker	197
Place du Prieuré, 6. Lesage	197
Rue Royale, 123. Fernand Hémerly	198
Terrasse Sainte-Catherine, 14. Paul Thône	197
Fêtes et Cérémonies :	
Fête du Travail, 1 ^{er} Mai 1934. — Courses cyclistes. Mesures d'ordre	200
Grand Marché aux Fleurs 1934. — Mesures d'ordre	201
Bâtiments Communaux :	
Ecole maternelle Jules Simon. — Reconstruction. Chauffage central. Adjudication-concours. Pasquier et Christofle	198
Immeubles :	
Achat de terrain. — Consorts Mairie. Versement du principal et des intérêts à la Caisse des Dépôts et Consignations	202
Voirie :	
Interruptions de circulation. — Rue de la Halloterie	203
Rue de Jemmapes	204

	Pages
Egouts. — Construction. Boulevard du Maréchal Vaillant. Adjudication. Prosper Platteau	199
Rue de la Vieille Aventure. Adjudication. Veuve Collin et Fils	198
Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Rue Ducourouble. Autorisation. Etablissements Richter	204
Enseignement des Beaux-Arts :	
44 ^e Concours Général de Composition Décorative et Industrielle. — Commission de Surveillance	206
Conservatoire. — Commission de Patronage et de Surveillance.	207
Enseignement Primaire :	
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Education physique. Professeur. Mme Lechartier-Roussel	229
Œuvres diverses :	
Fourneaux Economiques. — Distribution des rations	207
Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	208
Crèche de Moulins-Lille. — Infirmière-chef. Mme Louis	208
Perception par tickets. Mme Louis	210
Recettes :	
Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Virement	209
Régisseur. — Crèche de Moulins-Lille. Mme Louis	210
Alimentation :	
Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	214
Statistique du prix des denrées	243
Grand Marché aux Fleurs 1934. — Mesures d'ordre	201
Hygiène :	
Statistique sanitaire du mois d'Avril 1934	217
Cimetières :	
Transports funèbres. — Contrat du 30 Septembre 1922. Prorogation jusqu'au 31 Décembre 1933. Convention ..	199
Prorogation jusqu'au 30 Juin 1934. Convention ...	199

	Pages
Eclairage :	
Energie électrique. — Fixation du prix	218
Police :	
Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication Tesse et Cie.	200
Lieux ouverts au public. — Jeux. Exploitation d'appareils de système à billes. Conditions de fonctionnement ..	219
Voie publique. — Travaux de remblai, 52 et 54, rue Basse. Mise demeure, Pollet	220
Immeuble menaçant ruine, 7, rue du Vert Bois. Travaux. Mise en demeure, Martin	221
Services Municipaux :	
Chef de direction. — Tableau d'avancement pour 1934. Commission consultative	222
Chef de bureau. — Tableau d'avancement pour 1934. Commission consultative	223
Licenciement. — Eugène Vasseur	224
<i>Secrétariat Général :</i>	
Promotions :	
Flament (Mme)	224
Lemaire (Mme)	224
Indemnité. — Service des Fêtes. Rykebusch	225
<i>Deuxième Direction :</i>	
Nomination. — Promotions :	
Dernoncourt	224
Joly	224
Lombart	224
Loquet Raoul	226
Oosterlinck	224
Indemnité exceptionnelle. — Lepoutre	227
<i>Troisième Direction (et Recette) :</i>	
Promotion. — Lemaire	224
Ancienneté dans la classe. — Lucat Ferdinand	227
<i>Quatrième Direction :</i>	
Nominations. — Titularisation. — Promotion :	
Delporte Ulysse	228
Fremaux Emile	229
Lechartier-Roussel (Mme)	229
Raimbeau	224

	Pages
<i>Cinquième Direction :</i>	
Nomination. — Promotion :	
Louis Paul (Mme)	240
Nys	224
<i>Police :</i>	
Promotions :	
Ceugnart Louis	230
Jossart Raymond	230
Lempereur Ernest	230
Renaud Désiré	230
Simon Maurice	230
Congé sans solde. — Rigaut René	231
<i>Octroi :</i>	
Emploi de préposé. — Concours. Jury	231-232
Nominations :	
Brice Eugène	232
Delebasse Charles	233
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Promotions :	
Blanquart Marcel	234
Masse Désiré	234
<i>Personnel ouvrier :</i>	
Promotions :	
Alexandre	224
Bouckaert	224
Fiévez	224
Lefebvre	224
Pottier	224
Ruttens	224
Verstraete	224
Adjudications. — Marchés :	
Services Municipaux. — Fourniture d'effets d'habillement.	
Adjudication-concours en trois lots	200
Gratifications. — Indemnités. — Secours :	
Indemnités. — Lepoutre	227
Rykebusch Maurice	225
Licenciement. — Vasseur Eugène	224

BAUX. — Presbytère, rue du Pont-Neuf, 23. Georges Denecker

DES 6 NOVEMBRE et 30 DECEMBRE 1933, 9 MARS
et 25 AVRIL 1934

Bail au profit de M. Georges Denecker demeurant à Lille, 23, rue du Pont Neuf, pour une maison à usage de presbytère sise 23, rue du Pont Neuf, fait pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 2.200 francs, plus contributions, assurance, eau et vidange.

Enregistré le 5 Mai 1934, n° 1299.

BAUX. — Presbytère, terrasse Sainte-Catherine, 14. Paul Thône

DES 3 NOVEMBRE ET 30 DECEMBRE 1933, 9 MARS
ET 25 AVRIL 1934

Bail au profit de M. Paul Thône, demeurant à Lille, terrasse Sainte-Catherine 14, pour la maison à usage de presbytère, située terrasse Sainte-Catherine 14, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 2.800 francs, plus contributions, assurance, eau et vidange.

Enregistré le 5 Mai 1934, n° 1300.

BAUX. — Presbytère, place du Prieuré, 6. Lesage

DES 14 et 30 DECEMBRE 1933, 9 MARS et 25 AVRIL 1934

Bail au profit de M. P. Lesage, demeurant à Lille, 6, place du Prieuré, pour la maison à usage de presbytère située 6, place du Prieuré, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 3.800 francs, plus contributions, assurance, eau et vidange.

Enregistré le 5 Mai 1934, n° 1301.

BAUX. — Presbytère, rue Royale, 123. Fernand Hémery

DES 15 NOVEMBRE et 30 DECEMBRE 1933, 9 MARS
ET 25 AVRIL 1934

Bail au profit de M. Fernand Hémery, demeurant à Lille, rue Royale 123, pour la maison à usage de presbytère, située rue Royale 123, moyennant un loyer annuel de 3.500 francs, plus contributions, assurance, eau et vidange.

Enregistré le 5 Mai 1934, n° 1302.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole maternelle Jules Simon.
Reconstruction. Chauffage central. Adjudication-concours.
Pasquier et Christofle**

DES 12 JANVIER ET 24 AVRIL 1934

Adjudication-concours des travaux de reconstruction de l'Ecole Maternelle Jules Simon, 13° lot — chauffage central — au profit de MM. Pasquier et Christofle, 42 rue Masséna à Lille moyennant la somme de 77.850 francs.

Enregistré le 25 Juin 1934, n° 174.

**VOIRIE. — Construction d'un égout, rue de la Vieille-Aventure.
Adjudication. Veuve Collin et Fils**

DU 28 AVRIL 1934

Adjudication pour la construction d'un égout, rue de la Vieille Aventure, au profit de Mme Vve Collin et Fils, 84, rue de Condé à Lille, moyennant la somme de 16.987 francs.

Enregistré le 20 Juillet 1934, n° 403.

**VOIRIE. — Construction d'un égout, boulevard du Maréchal Vaillant.
Adjudication. Prosper Platteau**

DU 21 AVRIL 1934

Adjudication pour la construction d'un égout, boulevard du Maréchal Vaillant, au profit de M. Prosper Platteau, 552, avenue de Dunkerque à Lomme, moyennant la somme de 39.520 francs.

Enregistré le 22 Mai 1934, n° 1481.

**CIMETIERES. — Transports funèbres. Prorogation de la concession
jusqu'au 31 Décembre 1933. Convention**

DU 11 AVRIL 1934

Convention par laquelle la Ville accorde à M. Edouard Courtot, actuellement aux droits de la Société Courtot Frères, demeurant à Lille, rue d'Angleterre 73, la prolongation pendant la période du 1^{er} Août au 31 Décembre 1933, de la concession des transports funèbres sur le territoire de la Ville de Lille, concession octroyée à la Société Courtot Frères, suivant procès-verbal d'adjudication du 30 Septembre 1922.

Montant des engagements en service et fournitures pris par le concessionnaire évalué à 204.250 francs.

Montant des transports indigents évalué à 48.800 francs.

Enregistré le 21 Avril 1934, n° 1158.

**CIMETIERES. — Transports funèbres. Prorogation de la concession
jusqu'au 30 Juin 1934. Convention**

DES 30 DECEMBRE 1933 ET 11 AVRIL 1934

Convention par laquelle la Ville accorde à M. Edouard Courtot, actuellement aux droits de la Société Courtot Frères, demeurant à Lille, rue d'Angleterre 73, la prolongation pendant la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1934, de la concession des transports funèbres

sur le territoire de la Ville de Lille, concession dont la Société Courtot Frères a été déclarée adjudicataire le 30 Septembre 1922.

Montant des engagements en service et fournitures pris par le concessionnaire évalué à 204.250 francs.

Montant des transports indigents évalué à 48.800 francs.

Enregistré le 21 Avril 1934, n° 1159.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture d'effets d'habillement.

Adjudication-concours en trois lots

DES 12 MARS et 30 AVRIL 1934

Adjudication-concours pour la fourniture d'effets d'habillement aux Services Municipaux, au profit de :

1^{er} lot — *Services généraux* : La Société « l'Union-Confection » 12, rue de la Vignette à Lille, moyennant la somme de 22.000 francs.

2^e lot — *Police Municipale* : MM. C. Tesse et Cie, 18, rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme de 135.000 francs.

3^e lot — *Coiffures et accessoires* : M. Mirou, 32, Grand'Place à Lille, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 14 Juin 1934, n° 81.

FETES. — Fête du Travail, 1^{er} Mai 1934. Courses cyclistes.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le programme de la Fête du Travail, le Premier Mai 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules, seront interdits sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles, le mardi Premier Mai 1934, de 14 h. 30 à 18 h. 30, pendant la durée et l'arrivée des courses cyclistes du IV^e Grand Prix Gustave Delory et du VI^e Grand Prix de la Ville de Lille.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES. — Grand Marché aux Fleurs 1934. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

la demande de la Société d'Horticulture du Nord de la France, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser le « Grand Marché aux Fleurs » annuel, Grand'Place, pendant la période du Mercredi 25 au Samedi 28 Avril inclus ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le Grand Marché aux Fleurs annuel, organisé par la Société d'Horticulture du Nord de la France, se tiendra Grand'Place, du 25 au 28 Avril inclus.

ARTICLE 2. — Pendant cette période et pendant l'après-midi du 24 Avril, aucun véhicule autre que ceux des exposants ne pourra stationner sur la Grand'Place. Les voitures de louage stationneront place du Palais Rihour. Les voitures des marchands de pommes de terre frites stationneront place du Théâtre.

ARTICLE 3. — La circulation des chevaux et des véhicules aux abords immédiats du marché et sur la Grand'Place sera ramenée à l'allure du pas.

ARTICLE 4. — Pendant toute la durée du marché, il ne sera toléré aucun marchand de fleurs, plantes ou graines, sur la Grand'Place ou à proximité.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**IMMEUBLES. — Achat de terrain. Consorts Mairie. Versement
du principal et des intérêts à la Caisse des Dépôts
et Consignations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 3 Mai 1841, article 54 ;

Vu les mandats ci-après libellés ainsi qu'il suit :

1° M. Victor Mairie,

2° M. Georges Paul Mairie,

3° Mlle Denise Mairie,

4° M. Gérard Albert Mairie, mineur, sous l'administration spéciale de M. Paul Catry,

5° Mme Germaine Céline Mairie, épouse de M. Alexandre Marie Paul Georges Potentier,

6° et M. Georges Victor Mairie, époux de Mme Madeleine Clémence Catry ;

a) n° 3233 du 6 Avril 1934 s'élevant à 61.300 francs pour leur part dans le prix d'acquisition d'une parcelle de terrain sise à La Madeleine, avenue Germaine ;

b) n° 3380 du 12 Avril 1934 s'élevant à 9.824 francs pour leur part dans les intérêts à 5 % du 1^{er} Février 1931 au 17 Avril 1934 sur le montant du prix d'acquisition ;

Vu le certificat délivré par M. le Conservateur du premier Bureau des Hypothèques de Lille, en date du 20 Mai 1931, constatant une inscription d'hypothèque légale prise le 8 Février 1922, volume 68 n° 143 au profit de Mme Madeleine Clémence Catry, épouse Mairie, à Marcq-en-Barœul, contre M. Georges Victor Mairie ;

Considérant que le certificat de radiation de cette inscription grevant le terrain vendu n'a pas été rapporté ;

Que les vendeurs sont donc dans l'impossibilité de recevoir le prix ;

Qu'il y a lieu en conséquence, d'ordonner le dépôt des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le montant des mandats indiqués ci-dessus, déduction faite de l'impôt de 17 % sur le revenu des créances, sera versé à la Caisse des Dépôts et Consignations, entre les mains de M.

le Trésorier Payeur Général du Nord, préposé de la dite Caisse, pour être tenu à la disposition des ayants droit.

Mandat n° 3.233	61.300 »
Mandat n° 3.380	9.824 »
	<hr/>
Total	71.124 »
A déduire impôt de 17 % sur les intérêts du prix d'acquisition	1.670 08
	<hr/>
Net à payer	69.453 92

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Avril 1934.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué : Gaston WILLEMS.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de la Halloterie

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules est interdite rue de la Halloterie, à partir du 30 Avril 1934, pendant l'exécution des travaux entrepris par la Compagnie Continentale du Gaz et les travaux de repavement y afférents.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de Jemmapes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules rue de Jemmapes, partie comprise entre le Quai de la Basse-Deûle et la rue du Metz, est interdite à partir du 9 Avril 1934 et pendant l'exécution des travaux de pavage à exécuter dans ce tronçon de rue.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Avril 1934. /

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Louis DOMPSIN.

VOIRIE. — Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales.

Rue Ducourouble. Autorisation. Etablissements Richter

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment les articles 271 et 272 ;

Vu la pétition en date du 31 Mars 1934 par laquelle M. l'Administrateur délégué des Etablissements F. Richter demeurant à Lille, 83, rue Gantois, sollicite l'autorisation d'établir un aqueduc ovoïde de 0,70 x 1,05 rue Ducourouble et de déverser les eaux dans l'égout communal de la rue Barthélémy Delespaul ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. l'Administrateur délégué des Etablissements F. Richter à Lille, 83 rue Gantois, est autorisé à raccorder à l'égout communal de la rue Barthélémy Delespaul un aqueduc cons-

titué en tuyau de ciment de $0,70 \times 1,05$ destiné à conduire les eaux pluviales et ménagères de la voie privée dénommée rue Ducourouble, sous les réserves reprises ci-après :

a) le raccordement de l'égout particulier à l'aqueduc communal sera effectué au niveau du radier du dit aqueduc. De même l'angle formé par l'égout privé avec l'aqueduc communal, vers l'aval, ne devra pas être inférieur à 90° ;

b) la tranchée devra être entourée d'un barricadage solide, éclairé pendant la nuit ;

c) Les grés, le sable seront déposés avec soin et séparément sur un des côtés de la tranchée, les terres de la fouille seront mises de l'autre côté ; le tout sous peine de dommages à payer à la Ville pour remplacer les matériaux manquants. Les fouilles doivent être parfaitement étayées pour éviter tout éboulement ; les terres de la tranchée qui ne doivent pas être utilisées pour le remblai, seront enlevées au fur et à mesure afin de ne pas gêner la circulation qui ne pourra être interrompue en aucun cas. L'écoulement des fils d'eau ne peut pas non plus être intercepté ;

d) Lors du comblement de la tranchée, les terres devront être parfaitement et fortement damées au refus d'un pilon pesant 15 kilogrammes, par couche de 0 m. 15 au plus. La dernière couche doit effleurer le dessous de la forme du pavage à reconstruire.

e) Ce repavage de la traversée de la rue Barthélémy Despaul sera fait et entretenu par le Service de la Voirie, moyennant le remboursement à la Ville d'une indemnité, une fois payée, de onze francs par mètre carré de pavage ou d'empierrement à reconstruire ;

f) Le barricadage et les lanternes ne seront enlevées qu'après l'entière exécution du repavage. Le pétitionnaire devra prévenir par écrit, au bureau de la voirie, un jour avant le comblement de la tranchée, afin que ce pavage puisse être exécuté le plus tôt possible. De même il devra prévenir 48 heures avant de commencer les travaux, pour que le service intéressé puisse en surveiller l'exécution.

g) Si les tuyaux des services des eaux, du gaz ou les câbles électriques sont mis à découvert par la fouille opérée en vue de l'établissement d'un branchement, ils doivent être soigneusement garantis à l'aide de planches, supports ou coffrages de manière à les préserver de tout choc. Le pétitionnaire est, en outre, tenu de prévenir de suite les agents de ces services, afin qu'ils puissent surveiller les tuyaux ou câbles et prendre les mesures de préservation nécessaire. Nonobstant cela, le permissionnaire reste toujours responsable des avaries ou dégâts quelconques occasionnés par ces travaux.

h) Il est formellement interdit d'enfermer les joints des conduites d'eau et de gaz dans les maçonneries ou à l'intérieur du branchement qui doit être dirigé de manière à éviter leur rencontre.

i) Le permissionnaire est prévenu que, par pluies exceptionnelles, l'égout peut se remplir d'eau et même couler en charge pour éviter toute inondation à l'intérieur de sa propriété, le permissionnaire doit donc prendre toutes précautions utiles.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Avril 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — 44^e Concours général
de Composition Décorative et Industrielle. Commission
de Surveillance**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la lettre de M. le Préfet du Nord en date du 16 Mars 1934 ;

la décision de l'Administration Municipale du 17 Avril 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres de la Commission chargée de surveiller les épreuves du 44^e concours général de la Composition Décorative et Industrielle organisée par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie :

MM. Coolen, adjoint au Maire ;

Facq, sculpteur, membre du Conseil de Surveillance et
d'Administration de l'Ecole des Beaux Arts ;

Pessé, professeur de dessin au Lycée Faidherbe.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Commission
de Patronage et de Surveillance**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention du 6 Février 1885, concernant l'Ecole de Musique
de Lille, succursale du Conservatoire National de Musique de Paris;

l'article 4 du Règlement de ladite Ecole ;

nos arrêtés des 20 Janvier et 30 Avril 1931 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 17 Avril
1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. les Docteurs Bédart et Gaudier sont
maintenus dans leurs fonctions de membres de la Commission de
Patronage et de Surveillance du Conservatoire, pour une nouvelle
période de trois ans arrivant à expiration le 31 Décembre 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Distribution
des rations**

Mois d'Avril 1934

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
Bouvines	2.953	3.370	3.571
Lottin	1.524	2.399	2.432
Baignerie	1.851	3.038	3.173
Fombelle	1.785	2.316	2.258
Manuel	2.106	2.803	2.920
Fénelon	1.511	1.846	1.744
	11.730	15.772	16.098

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° - du Syndicat Textile de Lille ; 2° - du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de frs : 3.702,60 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Mars 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 2.244 journées à 5 frs l'une = 11.220 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Moulins-Lille. Infirmière-chef. M^{me} Louis

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté en date du 10 Juin 1931 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Paul Louis, sage-femme diplômée, lauréate de la Faculté de Médecine, née à Lille le 15 Mai 1900, est nommée infirmière-chef de la Crèche de Moulins-Lille.

ARTICLE 2. — Mme Paul Louis recevra une indemnité annuelle de 12.000 frs et subira sur cette indemnité une retenue fixée à 50 frs par trimestre pour les effets de service qui lui seront fournis par la Ville.

Mme Paul Louis bénéficiera en outre du logement, du chauffage, de l'éclairage et des avantages : congés, allocations familiales, accordés par notre arrêté en date du 10 Juin 1931.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à partir du 1^{er} Juin 1934.

Hôtel de Ville, le 28 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises
à emploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique en date du 24 Juin 1929, relative aux Dommages de Guerre revenant aux Départements, Communes et Etablissements de Bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de emploi d'indemnités de dommages de guerre doivent être supportées directement par les services budgétaires de la Ville, après prélèvement au profit de ces services des sommes correspondantes encaissées au compte hors-budget ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante, effectuée au compte « Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi », sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1934.

Recette du 10 Avril 1934

Certificat de créance N° 1.747.908 — Eglise Saint-Maurice — Monument historique — 80.625 frs — acompte.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Régisseur de recettes. Crèche de Moulins-Lille.
M^{me} Louis

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 153 ;

Vu l'arrêté du 15 Février 1899, approuvé le 31 Mars suivant, concernant la perception par tickets ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Décembre 1930, approuvée par M. le Préfet le 27 Janvier 1931, et l'arrêté du 25 Juin 1931 fixant la date de mise en application du nouveau tarif des rétributions à payer par les parents qui confient leurs enfants aux crèches municipales ;

Vu l'avis de M. le Receveur Municipal en date du 20 Juin 1931 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Paul Louis, infirmière-chef à la crèche de Moulins-Lille, est nommée régisseur de recettes et chargée, sous la Direction de M. le Receveur Municipal, de la perception par tickets de la rétribution journalière de Un franc pour le service de garde dans les crèches.

ARTICLE 2. — Mme Louis fera la perception en conformité des instructions contenues dans la délibération et l'arrêté précités. Elle versera à la Recette Municipale le montant de ses recettes le quinze et de dernier jour de chaque mois. Lorsque les jours fixés tomberont un dimanche, les versements auront lieu la veille. Les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif dûment certifié. Les tickets restant en possession du régisseur devront être représentés à chaque versement.

ARTICLE 3. — Des titres de perception certifiés par le régisseur seront établis mensuellement. Ces titres seront adressés à la Trésorerie Générale pour prise en charge et transmission à la Recette Municipale.

ARTICLE 4. — Mme Louis est tenue de réaliser un cautionnement de 10.000 francs. Ce cautionnement peut être constitué en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France, ou au moyen de la garantie de l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 1^{er} Juin 1934.

Hôtel de Ville, le 28 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville
des viandes**

Semaine du 31 Mars au 6 Avril 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7.15	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7.15	—	—	
Taureau.....	»	5.00	4.25	—	
Veau.....	»	14.25	10.50	—	
Mouton.....	»	15.25	11.25	5.25	
Agneau.....	»	16.50	—	—	
Porc.....	»	7.25	5.75	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7.25	5.25	—	Octroi compris
Vache.....	»	7.25	5.25	—	
Taureau.....	»	5.25	4.50	—	
Veau.....	»	12.00	8.00	—	
Mouton.....	»	15.00	9.00	—	
Porc.....	»	7.75	7.00	—	

Semaine du 7 au 13 Avril 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7.35	—	—	Octroi compris
Vache.....	»	7.35	—	—	
Taureau.....	»	5.25	4.25	—	
Veau.....	»	14.25	10.25	—	
Mouton.....	»	15.00	11.25	—	
Agneau.....	»	15.75	—	—	
Porc.....	»	7.25	—	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7.25	5.25	—	Octroi compris
Vache.....	»	7.25	5.25	—	
Taureau.....	»	5.25	4.50	—	
Veau.....	»	12.00	8.00	—	
Mouton.....	»	15.00	9.00	—	
Porc.....	»	7.75	7.00	—	

Semaine du 14 au 20 Avril 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7.50	—	—	
Taureau	»	5.35	4.25	—	
Veau	»	13.75	10.25	8.25	
Mouton	»	14.75	11.25	—	
Agneau	»	15.75	—	—	
Porc	»	7.50	5.75	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	5.00	—	Octroi compris
Vache	»	7.00	5.00	—	
Taureau	»	5.00	4.50	—	
Veau	»	11.50	8.00	—	
Mouton	»	14.50	9.00	—	
Porc	»	7.75	7.00	—	

Semaine du 21 au 27 Avril 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7.50	—	—	
Taureau	»	5.25	4.25	—	
Veau	»	13.25	10.25	8.25	
Mouton	»	14.75	11.25	—	
Agneau	»	16.00	—	—	
Porc	»	7.50	5.75	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	5.25	—	Octroi compris
Vache	»	7.50	5.00	—	
Taureau	»	5.25	4.50	—	
Veau	»	11.50	8.00	—	
Mouton	»	14.50	9.00	—	
Porc	»	7.75	7.00	—	

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Statistique du prix des denrées

Semaine du 31 Mars au 6 Avril 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4 20	2. 75	2. 25	7 25	5. 25	4. 00	Rosbeef	23. 00	19. 00	15. 00
							Entrecôte	19. 00	16. 00	13. 00
							Pot-au-feu } Gite à la noix	12. 00	9. 00	7. 00
							} Croisure.	7. 00	6. 00	5. 00
Veau....	6. 50	4 85	2. 85	12. 00	8. 00	5. 50	Rouelle.....	20. 00	18. 00	16. 00
							Côte.....	20. 00	17. 00	14. 00
							Blanquette.	14. 00	12. 00	10. 00
Mouton .	8. 70	6. 00	4. 00	15. 00	9. 00	8. 00	Gigot et Filet ...	22. 00	20. 00	18. 00
							Côtelettes.....	22. 00	20. 00	18. 00
							Ragoût.....	10. 00	9. 00	7. 00
Porc	4. 40	3. 60	3. 25	7. 75	7. 00	6. 00	Jambon frais et filet ..	20. 00	17. 00	14. 00
							Côtelettes.....	20. 00	16. 00	14. 00
							Poitrine.....	16. 00	14. 00	10. 00
Poules ..	6. 00 à 8. 50			10. 00 à 12. 00				13. 00 à 14. 00		
Poulets .	12. 50 à 14. 50			16. 00 à 18. 00				19. 00 à 22. 00		
Lapins .	7. 00 à 8. 50			12. 00				13. 00 à 14. 00		

Semaine du 7 au 13 Avril 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4. 20	2. 75	2. 25	7. 25	5. 25	4. 00	Rosbeef	23. 00	19. 00	15. 00
							Entrecôte	19. 00	16. 00	13. 00
							Pot-au-feu } Gite à la noix	12. 00	9. 00	7. 00
							} Croisure.	7. 00	6. 00	5. 00
Veau ...	6. 50	4 85	2. 85	12. 00	8. 00	5. 50	Rouelle.	20. 00	18. 00	16. 00
							Côte.....	20. 00	17. 00	14. 00
							Blanquette.....	14. 00	12. 00	10. 00
Mouton .	8. 70	6. 00	4. 00	15. 00	9. 00	8. 00	Gigot et Filet ...	22. 00	20. 00	18. 00
							Côtelettes.....	22. 00	20. 00	18. 00
							Ragoût.....	10. 00	9. 00	7. 00
Porc	4 40	3. 60	3. 25	7. 75	7. 00	6. 00	Jambon frais et filet ..	20. 00	17. 00	14. 00
							Côtelettes.....	20. 00	16. 00	14. 00
							Poitrine.....	16. 00	14. 00	10. 00
Poules ..	6. 00 à 8. 50			10. 00 à 12. 00				13. 00 à 14. 00		
Poulets .	13. 50 à 16. 00			18. 00 à 20. 00				20. 00 à 23. 00		
Lapins ..	7. 00 à 8. 50			12. 00				13. 00 à 14. 00		

Semaine du 14 au 20 Avril 1934
VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf....	4.75	2.75	2.25	7.00	5.25	4.00	Roosbeef.....	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte.....	19.00	16.00	13.00
							Pot-au-feu \ Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure....	7.00	6.00	5.00
Veau....	6.40	4.85	2.85	11.50	8.00	5.00	Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton..	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Gigot et Filet...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.40	3.60	3.25	7.75	7.00	6.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes.....	20.00	16.00	14.00
							Poitrine.....	16.00	14.60	10.00
Poules...	6.00 à 8.50			10.00 à 12.00				13.00 à 14.00		
Poulets..	16.00 à 18.00			20.00 à 22.00				22.00 à 25.00		
Lapins..	7.00 à 8.50			12.00				13.00 à 14.00		

Semaine du 21 au 27 Avril 1934
VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf ...	4.25	2.75	2.25	7.50	6.25	4.00	Roosbeef.....	23.00	19.00	15.00
							Entrecôte.....	19.00	16.00	13.00
							Pot-au-feu \ Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure....	7.00	6.00	5.00
Veau....	6.40	4.85	2.85	11.50	8.00	5.00	Rouelle.....	20.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton .	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Gigot et Filet...	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	8.00	7.00
Porc	4.40	3.60	3.25	7.75	7.00	6.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes.....	20.00	16.00	14.00
							Poitrine.....	16.00	14.00	10.00
Poules ..	6.00 à 8.50			10.00 à 12.00				13.00 à 14.00		
Poulets .	15.00 à 18.00			18.00 à 20.00				21.00 à 23.00		
Lapins..	7.00 à 8.50			12.00				13.00 à 14.00		

Semaine du 31 Mars au 6 Avril 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies.....	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Merlans.....	0.50 à 3.00	1.00 à 6.00
Maquereaux.....	1.25 à 4.00	2.50 à 8.00
Merluches.....	1.50 à 2.50	3.00 à 5.00
Plies.....	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00

Semaine du 7 au 13 Avril 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies.....	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Rougets.....	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Merlans.....	0.50 à 1.50	1.00 à 3.00
Maquereaux.....	0.75 à 2.50	1.50 à 5.00
Cabillauds.....	4.00 à 5.50	8.00 à 11.00
Merluches.....	2.50 à 4.00	5.00 à 8.00
Anguilles.....	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
Plies.....	0.75 à 5.00	1.50 à 10.00
Vives.....	3.00 à 4.00	6.00 à 8.00

Semaine du 14 au 20 Avril 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies.....	0.75 à 3.50	1.50 à 7.00
Rougets.....	0.25 à 4.00	0.50 à 8.00
Merlans.....	0.50 à 2.50	1.00 à 5.00
Maquereaux.....	1.00 à 2.00	2.00 à 4.00
Merluches.....	0.50 à 2.00	1.00 à 4.00
Anguilles.....	3.00 à 4.50	6.00 à 9.00
Soles.....	8.00 à 13.00	16.00 à 26.00
Plies.....	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00

Semaine du 21 au 27 Avril 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies.....	2.00 à 4.75	4.00 à 9.50
Rougets.....	1.00 à 4.50	2.00 à 9.00
Merlans.....	2.50 à 3.50	5.00 à 7.00
Maquereaux.....	1.00 à 2.50	2.00 à 5.00
Merluches.....	0.75 à 3.50	1.50 à 7.00
Anguilles.....	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
St-Pierre.....	2.50 à 3.00	5.00 à 6.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 14 Avril 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 1 à 4 frs le kilo ; Rougets 1,50 à 4 frs le kilo ; Merlans 0,75 à 1,50 le kilo ; Cabillauds 4 à 5,50 le kilo ; Merluches 2,50 à 4 frs le kilo ; Plies 1,25 à 5 frs le kilo ; Maquereaux 0,75 à 2,50 le kilo ; Anguilles 4 à 5 frs le kilo.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 21 Avril 1934

Poisson vendu au Minck

Soles 8 à 13 frs le kilo ; Raies 1 à 3,50 le kilo ; Rougets 0,50 à 4 frs le kilo ; Merlans 0,50 à 2 frs le kilo ; Merluches 0,50 à 2 frs le kilo ; Plies 1 à 4 frs le kilo ; Anguilles 3 à 4 frs le kilo ; Maquereaux 1 à 4 frs le kilo.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 28 Avril 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 2 à 4,75 le kilo ; Rougets 1 à 6 frs le kilo ; Merlans 3 à 3,50 le kilo ; Merluches 0,75 à 3,50 le kilo ; Anguilles 4 à 5 frs le kilo ; Maquereaux 1 à 2,50 le kilo.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois d'Avril 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1933

POPULATION : 201,568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
126	17	298	55	353	16	4	20	296	3	3	2

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR ÂGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre **tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune**).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	De 1	De 20	De 40	De 60	TOTAL
		de 1 AN	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	ans et au delà	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
3	Typhus exanthématique						
4	Fièvre et Cachexie paludéennes						
5	Variole						
6	Rougeole						
7	Scarlatine						
8	Coqueluche	1					1
9	Diphtérie et Croup		6				6
10	Grippe						
11	Choléra asiatique						
12	Entérite Cholériforme						
13	Autres maladies épidémiques	1				1	2
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire		3	16	12	2	33
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central		4	1	1		6
16	Autres Tuberculoses				1		1
17	Cancer et autres Tumeurs malignes				10	16	26
18	Méningite simple	2	2				4
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau				5	24	29
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)			1	2	17	20
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	4	1		1	2	8
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)				1		1
23	Pneumonie				2	3	5
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	10	8		5	13	36
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)				1	2	3
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	3					3
27	Appendicite et Typhlite				1		1
28	Hernie. Obstruction intestinale				1		1
29	Cirrhose du foie				1	2	3
30	Néphrite aiguë ou chronique			1	3	10	14
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)				1		1
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	1					1
35	Sénilité					5	5
36	Morts violentes (suicide excepté)		1	1	2		4
37	Suicide			3	5	2	10
38	Autres Maladies	4	2	8	9	21	44
	Maladie inconnue ou mal définie	2		9	6	11	28
	TOTAUX	28	27	41	69	131	296

ECLAIRAGE. — Fixation du prix de l'énergie électrique

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

la Convention de distribution d'énergie électrique avec la Cie Continentale du Gaz (Réseau électrique de la Région Lilloise) du 24 juin 1925, approuvée par décret ministériel le 17 février 1926 ;

l'avenant à la Commission susvisée, du 14 Février 1933, approuvé par décret ministériel le 13 Mars 1934 ;

la circulaire ministérielle du 21 Février 1934 fixant pour le quatrième trimestre 1933 à 310 la valeur de l'index électrique basse tension et à 188 la valeur de l'index électrique haute tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs effectués en Avril 1934.

1° POUR LES PARTICULIERS

- a) *éclairage* le K. W. H. 1,48
 b) *force motrice*

PUISSANCE SOUSCRITE	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts.	1.03	0.93
Plus de 5 kilowatts	0.97	0.88

2° POUR LES SERVICES PUBLICS DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT

- a) *éclairage* le K. W. H. 1,28
 b) *force motrice*

PUISSANCE SOUSCRITE	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts.	0.896	0.816
Plus de 5 kilowatts	0.848	0.776

3° POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

- a) *éclairage* le K. W. H. 1,184
b) *force motrice*

PUISSANCE SOUSCRITE	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts.	0.824	0 744
Plus de 5 kilowatts	0.776	0 704

4° POUR L'ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES

- a) *de l'allumage à 24 heures, le K. W. H.* 0,962
b) *de 24 heures à l'extinction* » 0,529

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Avril 1934.
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué : P. DEHOVE.

**POLICE DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Jeux. Appareils
de système à billes. Exploitation. Conditions
de fonctionnement**

Lille, le 16 Avril 1934.

Le Préfet du Nord,

à Messieurs les Sous-Préfets,
Messieurs les Maires,
Messieurs les Commissaires Centraux, Spéciaux et Municipaux de Police,
Monsieur le Commandant de Gendarmerie à Lille.

L'attention de M. le Ministre de l'Intérieur a été appelée sur l'installation dans les lieux publics, d'un nombre de plus en plus considérable d'appareils du type suivant :

Ces appareils, généralement de système à billes, exigent une mise qui est en principe de 0 fr. 25, mais qui peut atteindre dans

certains cas, une somme beaucoup plus élevée. Le joueur dispose d'une dizaine de billes qu'il projette successivement à l'aide d'un dispositif à ressort, dans des alvéoles numérotées ménagées sur un plan incliné. Les billes tombent dans des cases ou reviennent dans une rainure perdante ou des trous à rejouer. Quand une bille tombe dans une case de même couleur, les points sont parfois doublés.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre de l'Intérieur ne s'oppose pas à l'exploitation des appareils de cette catégorie, à la condition toutefois que leur mise en service soit rigoureusement subordonnée aux conditions de fonctionnement suivant :

1° *Aucune prime ne pourra être offerte sous quelque forme que ce soit aux joueurs ;*

2° *Les championnats seront formellement interdits.*

Je vous serais obligé de vouloir bien, chacun en ce qui vous concerne, assurer l'exécution de ces instructions.

Le Préfet du Nord,
Armand GUILLON.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Travaux de remblai
52 et 54 rue Basse. Mise en demeure. Pollet**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Camille Pollet, demeurant 5, quai du Maréchal Joffre, aux Sables d'Olonne, ne s'est pas conformé complètement aux arrêtés des 16 Avril 1924 et 19 Juin 1924 lui enjoignant d'avoir à faire pilonner les terres ayant servi à remblayer la cave de sa propriété, sise à Lille, rue Basse 52 et à reconstruire les trottoirs des immeubles 52 et 54 de ladite rue ;

Considérant que le trottoir situé au droit de l'immeuble portant le n° 54 de la rue Basse s'est à nouveau affaissé et constitue un danger pour la circulation des piétons ;

Qu'il y a lieu, conséquemment, de prendre toutes mesures utiles pour contraindre M. Pollet à faire exécuter complètement et selon les règles de l'art, le travail de remblai, et prévenir ainsi les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint au propriétaire sus-désigné d'avoir à faire l'enlèvement des remblais existant actuellement ; de démolir les maçonneries de la cave située sous la voie publique ; de remblayer ladite cave au moyen de terre parfaitement et fortement damée au refus d'un pilon pesant 15 kgs au moins, par couche de 0,15 cm, la dernière couche devant affleurer le dessous de la forme du pavage à reconstruire, et à rétablir avec la pente réglementaire, les trottoirs des immeubles sis 52 et 54 de ladite rue.

ARTICLE 2. — Le propriétaire devra, au préalable, et conformément à la loi du 13 Brumaire an VII, déposer au Bureau des Pétitions, une demande en autorisation sur papier timbré ; verser 4 frs pour le timbre de l'arrêté à intervenir et informer 48 heures avant de commencer les travaux, le service de la Voie Publique qui lui donnera les prescriptions à suivre.

Récépissé de cette déclaration lui sera remis.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Avril 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : L. DOMPSIN.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine,
7, rue du Vert-Bois. Travaux. Mise en demeure. Martin**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898, articles 3 à 6 ;

Vu les articles 352 à 355 du Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que la cheminée de l'immeuble sis à Lille, 7 rue du Vert Bois, menace ruine et que M. Martin, demeurant 17, rue Framery à Boulogne-sur-Mer ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présente cette cheminée,

Considérant que, dans ces conditions, il nous appartient de pres-

prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Martin, demeurant 17, rue Framery à Boulogne-sur-Mer, est mis en demeure d'avoir, dans un délai de quinze jours à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à cet état de choses et à faire exécuter les travaux ci-après à l'immeuble lui appartenant et situé à Lille, 7, rue du Vert Bois.

- 1° démolir la cheminée,
- 2° réfectionner la maçonnerie du pignon,
- 3° enlever les décombres et gravats.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. Martin croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport. Cette vérification aura lieu le 25 Mai 1934, à 10 heures.

ARTICLE 3. — Si le 19 Mai 1934, M. Martin n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite, et conformément à l'article 4 de la loi du 21 Juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Sauvage, architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M. Martin suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 28 Avril 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tableau d'avancement pour 1934.

Chef de Direction. Commission consultative

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux, article 13 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Delhove, membres de la Commission Consultative appelée à donner son avis sur le tableau d'avancement de 1934 pour l'accession à l'emploi de Chef de Direction :

MM. Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Martin, Secrétaire Général adjoint,
Duhayon, Chef de Bureau,
Delebecq et Vermeersch, Dessinateurs, délégués par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tableau d'avancement pour 1934.

Chef de Bureau. Commission consultative

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux, article 13 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous notre présidence, membres de la Commission Consultative appelée à donner son avis sur le tableau d'avancement pour 1934, pour l'accession à l'emploi de Chef de Bureau :

MM. Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Martin, Secrétaire Général adjoint,
Duhayon, Chef de Bureau,
Delebecq, Dessinateur et Deletour, Contrôleur des droits de Voirie, délégués par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement. Eugène Vasseur

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 10 Janvier 1933, 4 Mars 1933 et 3 Juin 1933 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Eugène Vasseur, concierge à l'Hôtel de Ville, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du Personnel Municipal à partir du 1^{er} Mai 1934.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Vasseur bénéficiera d'une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 frs par année de service, sans que le montant maximum de cette allocation puisse dépasser 3.000 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. Tous services et directions. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois d'Avril 1934.

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Secrétariat Général				
M ^{me} Flament	Dame-employée principale	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} avril 1934
M ^{me} Lemaire	id.	3 ^{me}	14.000	id.
2^{me} Direction				
MM. Dernoncourt ..	Contrôleur des Droits de Voirie	3 ^{me}	13.000	id.
Joly	Commis principal	3 ^{me}	14.000	id.
Lombart	Commis	3 ^{me}	10.000	id.
Oosterlinck ...	Contrôleur des Eaux	3 ^{me}	12.000	16 avril 1934
4^{me} Direction				
M. Raimbeau	Magasinier	2 ^{me}	11.000	1 ^{er} avril 1934
5^{me} Direction				
M. Nys	Désinfecteur	1 ^{re}	13.000	id.
Recette Municipale				
M. Lemaire	Collecteur principal	3 ^{me}	14.000	id.
Ouvriers qualifiés				
MM. Ruttens	Fossoyeur	2 ^{me}	12.000	id.
Lefebvre	Paveur	1 ^{re}	13.000	id.
Alexandre	Bûcheron jardinier	4 ^{me}	10.000	id.
Verstraete	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Fiévez	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Pottier	id.	4 ^{me}	10.000	id.
Bouckaert	Chauffeur mécanique.	4 ^{me}	10.000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Service des Fêtes.
Indemnité. Ryckebusch

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Mars 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Maurice Ryckebusch, commis principal de 4^e classe, est nommé chef du Service Municipal des Fêtes et Cérémonies Publiques.

ARTICLE 2. — Pour tenir compte de la fonction qu'assume cet employé, il lui est alloué, à partir du 1^{er} Janvier 1934, une indemnité annuelle de 4.500 frs, non soumise à retenue pour la Caisse des Retraites, indemnité qui représente la différence entre son traitement fixe actuel et le traitement de base d'un chef de bureau.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Nomination.

Raoul Loquet

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 3 Avril 1932 pour l'emploi de contrôleur au service des Eaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Raoul Loquet, né à Saint-Pierrebrœuck (Nord), le 14 Décembre 1905, est nommé, à compter du 1^{er} Avril 1934, contrôleur des eaux stagiaire, de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 frs, en remplacement de M. Bart, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Loquet est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, à compter du 1^{er} Avril 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Indemnité exceptionnelle.
Lepoutre**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant que M. Lepoutre, métreur-vérificateur chargé du service de la comptabilité a été appelé à établir les dossiers relatifs aux dommages de guerre à récupérer par la Ville ;

qu'il s'est acquitté de cette tâche, effectuée en partie en dehors des heures de service, au mieux des intérêts de la Ville ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 17 Avril 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité exceptionnelle de trois mille francs est accordée à M. Lepoutre, métreur-vérificateur chargé du service de la comptabilité, pour travaux d'établissement de dossiers d'indemnités de dommages de guerre dues à la Ville de Lille.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3^e Direction. Ancienneté dans la classe.
Lucat**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le statut des Fonctionnaires Municipaux ;

notre arrêté en date du 14 Avril 1932 nommant M. Ferdinand Lucat, directeur du service des Finances de 3^e classe, à compter du 1^{er} Mars 1932 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 17 Avril 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :
M. Ferdinand Lucat, chef de bureau de 3^e classe, est nommé directeur du service des Finances à compter du 1^{er} Mars 1931.

ARTICLE 2. — M. Ferdinand Lucat est versé dans la 3^e classe de son emploi, au traitement annuel de 27.500 frs, à compter du 1^{er} Mai 1931, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1^{er} Mars 1931.

ARTICLE 3. — M. Ferdinand Lucat est promu à la 2^e classe de son emploi, au traitement annuel de 31.000 frs, à compter du 1^{er} Mars 1931.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1931.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Titularisation. Delporte

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Ulysse Delporte, gardien d'entretien stagiaire aux Musées du Palais des Beaux Arts, est titularisé dans son emploi à compter du 1^{er} Avril 1931.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Avril 1931.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Nomination.

Emile Fremaux

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Emile Fremaux, né à Lille le 1^{er} Mars 1911, est nommé à compter du 16 Avril 1934, garçon de bureau-relieur à la Bibliothèque Municipale, en remplacement de M. Fizaine, retraité.

ARTICLE 2. — M. Fremaux est classé dans la 6^e classe de son emploi, au traitement annuel de 9.000 frs ; il est autorisé à effectuer, à compter du 16 Avril 1934, des versements à la Caisse Municipale des Retraites. Toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Nomination.

M^{me} Lechartier-Roussel

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut des Fonctionnaires Municipaux ;
le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 21 Mars 1934 pour l'emploi de professeur municipal d'éducation physique ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Lechartier-Roussel, née à Lille le 26 Juin 1904, est nommée, à partir du 16 Avril 1934, professeur municipal d'éducation physique, en remplacement de Mme Vidal Carrez, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Mme Lechartier est versée dans la 6^e classe de son emploi, au traitement annuel de 9.000 frs. Elle est autorisée à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à partir du 16 Avril 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 Avril 1934.

Le Maire de Lille

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le statut du Personnel de la Police,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois de Mai 1934 ;

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Louis Ceugnart.....	Inspecteur de sûreté	1 ^{re}	13.000	1 ^{er} Mai 1934
Raymond Jossart....	id. stagiaire	2 ^{me}	12.000	id.
Maurice Simon.....	Gardien de la paix	2 ^{me}	12.000	id.
Ernest Lempereur ..	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Désiré Renaud.....	id.	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Mars 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Avril 1934.

Le Maire de Lille

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé sans solde. René Rigaut

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;
le statut du Personnel de la Police ;
la lettre en date du 5 Avril 1934 par laquelle le gardien de la paix René Rigaut sollicite un congé sans solde pour raisons de santé ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé sans solde est accordé, du 6 au 30 Avril 1934, au gardien de la paix René Rigaut.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 Avril 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Concours pour l'emploi de préposé. Jury

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut du Personnel de l'Octroi, article 3 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Willems, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu à la Mairie le 29 Avril 1934, pour l'emploi de préposé d'octroi :

MM. Planque, Secrétaire Général de la Mairie,

Lecoche, Préposé en Chef de l'Octroi,

Paul Verbeet, Chef de Brigade et Chavatte, Préposé, délégués par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 Avril 1934.

Le Maire de Lille

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Concours pour l'emploi
de préposé. Jury. Nomination Dehove**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut du Personnel de l'Octroi, article 3 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté du 11 Avril 1934, instituant la Commission du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le 29 Avril 1934 pour l'emploi de préposé d'octroi est complété comme suit :

.....
M. Dehove, Adjoint délégué au Personnel.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Avril 1934.

Le Maire de Lille

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Eugène Brice

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 14 Mars 1934 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 12 Avril 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Eugène Brice, préposé stagiaire, est nommé préposé de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Broutin.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une amplication sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille, et qui prendra effet à partir du 1^{er} Octobre 1933.

Lille, le 13 Avril 1934.

Le Préfet du Nord,
VERLOMME.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Charles Delebasse

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le statut du Personnel de l'Octroi ;
la loi du 30 Janvier 1923 sur le recrutement obligatoire des mutilés ;
le procès-verbal du concours qui a eu lieu à la Préfecture le 23 Février 1933 pour l'emploi de préposé d'octroi ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Charles Delebasse, né le 24 Septembre 1893, à Templeuve, domicilié à Lille, 19, rue d'Oran, est nommé, à compter du 1^{er} Avril 1934, préposé d'Octroi stagiaire, au traitement annuel de 9.000 frs.

ARTICLE 2. — M. Delebasse est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1^{er} Avril 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au statut du Personnel de l'Octroi.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Avril 1934.

Le Maire de Lille
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-pompiers. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour le mois d'Avril 1934 :

NOM	GRADE	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Avantages en nature
M. Désiré Masse	Caporal	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} avril 1934	2.400
M. Marcel Blanquart	Sapeur	2 ^{me}	12.000	16 avril 1934	2.400

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Avril 1934.

Le Maire de Lille
Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Conseil Municipal :

Délégation. — Liste du Jury pour 1935. Devernay	239
Subvention aux Caisses de Chômage. — Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	260

Baux :

Locations diverses. — Terrain situé avenue de l'Hippodrome et rue Carolus. Convention. Société Sportive « l'Olympique Lillois »	239
---	-----

Fêtes et Cérémonies :

Grande Kermesse 1934. — Programme	241
Mesures d'ordre	254
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. — Fourniture d'effets d'habillement. Marché. Tesse et Cie	256
Braderie du Quartier de Fives. — Mesures d'ordre	256

Police administrative :

Liquidations de marchandises. — Autorisations. Walter Herz ..	257
Veuve Maertens	257

Administrations diverses :

Affaires Etrangères. — Recensement de la main-d'œuvre polonaise	258
Justice. — Liste des Jurés pour 1935. Délégation. Devernay ..	239

Voirie :

Interruptions de circulation. — Gand (rue de)	259
Peuple Belge (avenue du)	259
Vieille Aventure (rue de la)	259
Dénomination de voie publique. — Paul Painlevé (boulevard) .	260

Œuvres diverses :

Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	260
Crèche de Fives. — Gardienne. Titularisation. Mme Bourbotte.	261
Préventorium de Wormhoudt. — Ouvrier jardinier. Michel Kerckhove	262

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement	262
Dépenses. — Régisseur pour 1934. Villette	263

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	264
Statistique du prix des denrées	266

Hygiène :

Vaccination et revaccination antivariolique. — Emplacements et horaire	271
Statistique sanitaire du mois de Mai 1934	274

Police :

Mœurs. — Maison de tolérance, 6, rue de l'A. B. C. Autorisation d'exploitation. Mme Bousquet-Meurs	275
Voie Publique. — Colportage de journaux, etc... Lieux et heures d'interdiction	276
Immeuble menaçant ruine, 7, rue du Vert Bois. Travaux. Mise en demeure. Martin	277

Services Municipaux :

Emploi de commis aux écritures. — Concours. Programme ..	278
Chef de Direction. — Tableau d'avancement pour 1934	280
Chef de bureau. — Tableau d'avancement pour 1934	280
Sous-chef de bureau. — Echelle de traitements	281
Licenciement de vieux serviteurs	281-282

Secrétariat Général :

Nomination. — Promotions :

Lallau (Mme)	283
Paris Léon	284
Sergeant (Mme)	283

Première Direction :

Promotion. — Collette	283
-----------------------------	-----

Deuxième Direction :

Ingénieur au Service des Travaux. — Concours sur titres	285
--	-----

Titularisation. — Promotions :

Alhant Jean	283
Courtois Edouard	288
Devos	283
Duriez	283
Magrez	283

Troisième Direction (et Recette Municipale) :

Promotions :

Bomart Paul	288
Vancoillie	283
Villette Fernand	289

Quatrième Direction :

Promotion. — Férandelle	283
-------------------------------	-----

Cinquième Direction :

Nomination. — Titularisation. — Promotions :

Bergot (Mme)	283
Bourbotte Fernande (Mme)	261
Brisy Jules	283
Hoche pied	283
Kerckhove Michel	262
Martin	283

Police :

Promotions :

Goitte Léon	290
Heldenberghe Jules	290
Lagache Léon	290
Leerinier Palmyre	290
Savelon François	290

Octroi :

Nominations. — Promotion :

Buchart Turenne	291
Fauve André	291
Vanwynsberghe	283
Verbèke Félix	292

Caisse des Retraites :

Allocation de 5 %, à divers retraités, sur pensions et majora- tions pour charges de famille	293
---	-----

Indemnités. — Gratifications. — Secours :

Licenciement de vieux serviteurs. — Fizaine	281
Legros	282
Manicourt	282

**CONSEIL MUNICIPAL. — Liste du Jury pour 1935. Délégation.
Devernay**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 21 Novembre 1872, article 12 ;

la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

ARRÊTONS :

M. Devernay, Adjoint au Maire, est délégué pour dresser la liste des Jurés pour l'année 1935.

Hôtel de Ville, le 26 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**BAUX. — Location d'un terrain situé avenue de l'Hippodrome et
rue Carolus. Convention. Société Sportive « l'Olympique Lillois »**

DES 20 JUILLET 1933, 14 MARS ET 15 MAI 1934

Convention entre la Ville et M. Gabriel Caullet, demeurant à Lille, 42 rue Royale, agissant au nom et pour le compte de la Société Sportive « L'Olympique Lillois », par laquelle cette Société est autorisée à occuper à titre précaire un terrain situé à Lille, avenue de l'Hippodrome et rue Carolus, moyennant une indemnité annuelle d'un franc et le paiement de toutes les charges. Cette autorisation prendra cours à compter de la date où la promesse de vente consentie à la Ville pour ledit terrain pourra être régularisée et au moment où ce terrain sera rendu libre d'occupation par M. Legroux.

Enregistré le 23 Mai 1934, n° 1442.

CONVENTION

Entre 1) Monsieur le Maire de la Ville de Lille, agissant au nom de la Ville et sous réserve de l'approbation par le Conseil Municipal, et 2) M. Gabriel Caullet, demeurant à Lille, rue Royale 42, Président de la Société Sportive l'« Olympique Lillois » agissant au nom et pour le compte de ladite société.

Exposé des faits

« L'Olympique Lillois » est locataire d'un terrain de jeu, situé à Lille et contigu à un terrain qui fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la Ville, le dit terrain appartenant à M. Copin et donné à bail à M. Legroux.

L'Olympique Lillois ayant demandé à la Ville l'autorisation d'occuper une partie de ce terrain pour agrandir ses emplacements actuels la présente convention est intervenue entre les parties.

* * *

ARTICLE PREMIER. — La Ville de Lille autorise, à titre purement précaire, pour le jour où la promesse de vente dont il est parlé ci-dessus sera régularisée et où le terrain sera rendu libre, l'occupation par « l'Olympique Lillois » d'une bande de ce terrain figurant au plan ci-annexé sous les lettres A. B. C. D. E. F. G. H. I. J.

ARTICLE 2. — L'Olympique Lillois fait son affaire personnelle à ses risques et périls, de toute prétention qui pourrait être élevée par les riverains de la rue Carolus et s'engage d'ailleurs à établir un passage de sept mètres entre la rue Carolus et l'avenue de l'Hippodrome sur le terrain qu'elle est autorisée à occuper.

ARTICLE 3. — Cette occupation est consentie moyennant une indemnité annuelle de 1 franc et le paiement de toutes les charges.

ARTICLE 4. — Cette occupation étant purement précaire il est formellement entendu que l'« Olympique Lillois » devra rendre libre les lieux par elle occupés dans les trois mois d'une mise en demeure faite par la Ville et ce, sans aucune indemnité. A défaut par « l'Olympique Lillois » de ce faire, la Ville est autorisée à reprendre possession des lieux et à procéder, à tous enlèvements nécessaires aux frais risques et périls de « l'Olympique Lillois ».

L'enregistrement de la présente convention est à la charge de « l'Olympique Lillois ».

Fait à Lille, en autant d'exemplaires que de parties.

Lille, le vingt juillet mil neuf cent trente-trois.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
SAINT-VENANT.

Le Président de l'Olympique Lillois,
G. CAULLET.

Reçu à la Mairie de Lille, le 15 Mai 1934.

Vu et approuvé,
Lille, le 14 Mars 1934.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général délégué,
ILLISIBLE.

Pour la perception des droit d'enregistrement seulement, le montant des charges est évalué à cent francs par an et la durée de la présente autorisation est évaluée à dix ans.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
A. RAGHEBOOM.

FETES ET CEREMONIES. — Grande Kermesse de 1934. Programme

Fêtes de la Grande Kermesse organisées par le Conseil Municipal les 19, 20, 21 Mai 1934.

Centenaire de la Musique Municipale. Concours International de Musique 19-20 Mai.

Carnaval d'Eté 21 Mai.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Président d'Honneur : M. Roger Salengro, Maire de Lille, Conseiller Général, Député du Nord.

Président : M. Richard Coolen, Adjoint aux Fêtes.

Secrétaire : M. Maurice Ryckebusch, Chef du Service des Fêtes.

Membres de la Commission : MM. Devernay, Domsin, Ragheboom, Adjoint au Maire ; Bataille, Bour, Courouble, Delemer, Duprez, Léopold Leroy, Martin, Peeters, Vandenberghe, Conseillers Municipaux ; M. Hector Blondel, Président du Comité des Fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne ; M. Braine, Receveur ruraliste ; M. Eugène Bulens, représentant ; M. Jean Cibié, Président du Comité des Fêtes de Wazemmes, Esquermes, Vauban ; M. Léon Clément, Ancien Contrôleur de la Propreté Publique ; M. Edouard Degryse, Secrétaire Administratif du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » ; M. Louis Delepouille, Entrepreneur ; M. Henri Demanne, Entrepreneur ; M. Félicien Drumez, Coiffeur ; M. P. Dubrulle, Président de l'Union Sportive Fivoise ; M. Louis Duguiot, Secrétaire Générale du Comité du Commerce et des Fêtes de Fives ; M. Louis Eycken, Président du Comité du Commerce et des Fêtes du Vieux-

Lille ; M. Albert Farvacques, Chef de Musique ; M. Paul Gibon, Président de l'Union Chorale Mixte des P. T. T. ; M. Georges Housieaux, Administrateur de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais ; M. Auguste Labbe, Chansonnier ; M. Paul Laigre, Directeur de la Musique Municipale ; M. Henri Lobert, Directeur du Service de la Propreté Publique ; M. J.-B. Masson, Commerçant ; M. Marcel Porterie, Négociant ; M. René Reubrez, Publiciste ; M. Louis Roggeman, Commerçant ; M. Paul Ronse, Commerçant ; M. Eugène Soudoyez, Secrétaire du Vieux Comité des Fêtes de Fives-Saint-Maurice ; M. Georges Van den Heede, Président du Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice ; M. Georges Vyt, Président du Cercle Sportif des Défenseurs de Lille.

Concours International de Musique

COMITE D'HONNEUR

Présidents : M. Huysman, directeur des Beaux-Arts ; M. Roger Salengro, député-maire, président d'honneur de la Musique Municipale.

Membres : M. le commandant Pierre Dupont, chef de la Musique de la Garde Républicaine ; M. le commandant Bury, ancien inspecteur des Musiques de l'Armée Belge ; M. le commandant Prévost, chef de la Musique des Guides ; M. Juste Bour, président de la Chorale Municipale ; M. César Bourgeois, sous-chef retraité de la Musique de la Garde Républicaine ; M. Francis Bousquet, grand prix de Rome, directeur du Conservatoire de Roubaix ; M. Robert Bréard, grand prix de Rome ; M. De Taeye, directeur du Conservatoire de Mons ; M. Gaujac, directeur du Conservatoire, grand prix de Rome ; M. Léon Manaut, président de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais ; M. Maurice Planque, vice-président d'honneur de la Musique et de la Chorale Municipales ; M. Emile Ratez, ancien directeur du Conservatoire ; M. le rédacteur en chef de « La Croix du Nord » ; M. le rédacteur en chef de « La Dépêche » ; M. le rédacteur en chef du « Grand Echo du Nord » ; M. le rédacteur en chef du « Réveil du Nord ».

COMITE D'ORGANISATION

Président : M. Richard Coolen, adjoint au maire, président de la Musique Municipale.

Directeur artistique : M. Paul Laigre, directeur de la Musique Municipale.

Directeur administratif : M. Maurice Ryckebusch, chef du Service des Fêtes et Cérémonies Publiques.

Trésorier : M. Paul Bomart, directeur des Services Financiers de la Ville.

Commission de Séjour : Président : M. Désiré Ducastel, trésorier de la Musique Municipale.

MUSIQUE MUNICIPALE DE LILLE

Historique

Fondée le 14 Avril 1834, cette société reçut le nom d' « Harmonie Municipale des Sapeurs-Pompiers » et eut pour premier chef M. Louis Printemps, sergent-major.

Les Lillois ne tardèrent pas à apprécier la note d'art et de gaieté que leur apportait la jeune harmonie, remplaçant avantageusement les fifres et les tambours derrière lesquels défilaient leurs braves sapeurs.

Trois ans plus tard, en 1837, la société remportait à Armentières ses premiers succès.

Sous la direction des chefs qui se succédèrent ensuite — MM. Simoni, Bénard, Bourelle, Briszy — elle put continuer une ascension rapide.

En 1846, au concours de Douai, ses soixante-dix-sept musiciens remportaient tous les premiers prix.

Le 20 Juin 1853, au concours de Fontainebleau, elle triompha de la Musique de Saxe, dirigée par M. Moolr, chef des Guides de l'Empereur.

Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 9 Février 1877, décida que la musique ne compterait plus dans l'effectif du Bataillon des Sapeurs-Pompiers et que son chef aurait désormais le grade de lieutenant.

M. Briszy souffrant, la direction intérimaire fut confiée à M. Paul Laigre, nommé chef en Novembre 1912.

Puis, ce fut la Guerre. Les musiciens restés à Lille ne cessèrent point de travailler au Conservatoire et donnèrent, sous un nom d'emprunt, des auditions de charité au profit des malheureux. Elles rapportèrent plus de quinze mille francs.

Enfin sonna l'heure de la Délivrance. Le jour même de l'entrée des Alliés à Lille, à quinze heures, dans la cour de la Préfecture, l'Harmonie Municipale, dirigée par son chef, M. Paul Laigre, faisait entendre « La Marseillaise » devant une foule en délire. Des airs du terroir furent également exécutés.

Le lendemain, l'Harmonie Municipale se faisait encore entendre à la réception en l'honneur du général Birdwood. Puis, le samedi 19 octobre, à neuf heures du matin, Clémenceau exprimait à la Préfecture sa satisfaction au terme de l'audition de notre musique « la première, disait-il, qu'il ait entendue en pays reconquis ».

Depuis lors, l'Harmonie Municipale, groupant sur une base solide des éléments de premier ordre, a vu sa renommée grandir sous l'énergique impulsion du chef talentueux qu'est M. Paul Laigre.

Par arrêté du maire de Lille, en date du 29 Décembre 1923, elle vit confirmer son titre de Musique Municipale, de façon officielle, à compter du 1^{er} Janvier 1924.

Nombreuses sont les auditions artistiques auxquelles elle prête son concours et son dévouement de tous les instants fait que nous la retrouvons à toutes les cérémonies officielles.

SAMEDI 19 MAI

A dix-sept heures trente : Place de la Gare, rassemblement des Sociétés.

ORDRE DU CORTEGE

- I. — Clique Municipale Scolaire.
- II. — Société Municipale de Gymnastique.
- III. — Grande Fanfare de Fives.
- IV. — Musique Municipale.
- V. — La Royale Legia.
- VI. — Harmonie Municipale d'Hellemmes.
- VII. — Drapeaux de la Ville.
- VIII. — Conseil Municipal.
- IX. — Autorités et Membres du Jury.

A dix-huit heures : Départ.

Itinéraire : rues Faidherbe, de Paris, Gustave Delory, Saint-Sauveur.

A dix-huit heures trente : Hôtel de Ville, réception officielle de la Chorale « La Royale Legia » et des Membres du Jury du Concours.

A partir de dix-neuf heures trente, Bureau des Amis de Lille, Gare de Lille : Contrôle des Sociétés carnavalesques pour les primes de séjour.

A vingt heures trente, Grand Théâtre ; ouverture des portes à 20 heures : Audition artistique de la Musique Municipale (1834-1934). — 100 exécutants. Président d'honneur : M. Roger Salengro ; Président : M. Richard Coolen ; Directeur : M. Paul Laigre, O. L., 1^{er}

Prix des Conservatoires de Lille et de Paris, Ex-Professeur au Conservatoire de Lille et Chef d'Orchestre du Grand Théâtre, Professeur d'Harmonie, avec le concours de : La Royale Legia (1853-1934). — 180 exécutants. Président : M. Léon Polain ; Directeur : M. Ernest Gérôme, Professeur au Conservatoire de Musique de Liège.

Programme : I. Musique Municipale sous la direction des auteurs : 1° Les Géants du Nord, grande marche, imposée en 2° division (Georges Carpentier) ; 2° Meljidia, ouverture, imposée en 2° division (Georges Gadenne) ; 3° La Cité meurtrie, ouverture, imposée en 2° division (A.-L. Doyen) ; 4° Remembrance, ouverture, imposée en 3° division (Eugène Gaudefroy) ; 5° La Vallée de la Creuse, suite, imposée en 1^{re} division (Paul Fiévet) ; 6° Sursum Corda, pièce héroïque, imposée en 1^{re} division (Henri Fernand) ; 7° Je viens d'avoir cent ans, fantaisie, ouverture, imposée en 2° division (Paul Laigre).

II. La Royale Legia et la Musique Municipale : Salut aux Peuples du Nord, hymne (Blachon-Laigre).

III. La Royale Legia : 1° Hymne à la Nuit (J. Ph. Rameau) ; 2° Au Soleil (Smulders) ; 3° Tannhauser : Chœur des Pèlerins (Wagner) ; 4° Malbrough s'en va-t-en guerre (Comettant).

Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

DIMANCHE 20 MAI

Concours International de Musique

A huit heures : lecture à vue, à huis clos.

A neuf heures : exécution et honneur, accessible au public.

SOCIÉTÉS INSCRITES

1. Les Orphéonistes d'Avesnes-lez-Aubert (Nord). — 2. La Diane Sparnacienne, Epernay (Marne). — 3. L'Indépendante de Meurchin (Pas-de-Calais). — 4. L'Echo Joyeux de Wignehies (Nord). — 5. Le Rallye Provinois, Provin (Nord). — 6. Harmonie Jeanne d'Arc des Houillères de Sarre et Moselle, l'Hôpital (Moselle). — 7. Musique Municipale Ouvrière de Waziers (Nord). — 8. Harmonie Met Vlijt en Eendracht, Dadizele (Belgique). — 9. Cercle Choral Edgard Tinel, Etterbeek-Bruxelles (Belgique). — 10. Cercle Choral du Peuple, Cuesmes (Belgique). — 11. Les Trompettes Harnésiennes, Harnes (Pas-de-Calais). — 12. Harmonie de Tangissart (Belgique). — 13. La Joyeuse Praytoise, Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne). — 14. Saint-Hubert Club, Hazebrouck (Nord). — 15. Fanfare Jules Larrière, Fouillooy (Somme).

- 16. Harmonie Municipale, Rosendaël (Nord). — 17. Le Réveil Briard, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne). — 18. Fanfare Municipale, Bauvin (Nord). — 19. Fanfare La Renaissance, Chapois-Leignon (Belgique). — 20. Les Trompettes Héninoises, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). — 21. Fanfare Municipale La Renaissance, Roost-Warendin (Nord). — 22. Harmonie Socialiste, Jemmapes (Belgique). — 23. Cercle Royal Haydn, Saint-Josse-ten-Noode (Belgique). — 24. Fanfare Royale Vrijheidsvrienden, Huysinghen (Belgique). — 25. Harmonie du Commerce, Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais). — 26. Chorale de la Lyre Provinoise, Section de l'Association Polymatique de Provin (Nord). — 27. Les Amis Réunis, Ways (Belgique). — 28. Société Chorale, Quiévy (Nord). — 29. Société de Syndikale Veergalm, Louvain (Belgique). — 30. L'Avenir Musical, Ronchin (Nord). — 31. Société Royale l'Avenir, Sivry (Belgique). — 32. Royal Cercle Musical, Ampsin (Belgique). — 33. Clique Scolaire de l'Amicale Mixte, Flers-Lille (Nord). — 34. Clique Amicale, Lys (Nord). — 35. Club Mandoliniste Wenderlust, Malmédy (Belgique). — 36. Clique de l'Harmonie Municipale, Rosendaël (Nord). — 37. Chorale Les Disciples d'Antoine Clesse, Mons (Belgique). — 38. Section Chorale du Cercle Symphonique et Choral des Usines de Gayant de la Compagnie des Mines d'Aniche, Waziers (Nord). — 39. Section Symphonique du Cercle Symphonique et Choral des Usines de Gayant de la Compagnie des Mines d'Aniche, Waziers (Nord). — 40. Cercle Musical, Blandain (Belgique). — 41. Harmonie Germinal, Termonde (Belgique). — 42. Fanfare Accordéoniste l'Avenir, Wattrelos (Nord). — 43. Fanfare La Cécilienne, Inchy-en-Artois (Pas-de-Calais). — 44. Fanfare La Renaissance, Marcq-en-Barœul (Nord). — 45. Société Royale Les Enfants de Beaumont (Belgique). — 46. Fanfare La Concorde, Thumeries (Nord). — 47. L'Union Chorale Mixte, Croix (Nord). — 48. Harmonie Municipale, Noyelles-Godault (Pas-de-Calais). — 49. Fanfare Vieux Leuzoise, Leuze (Belgique). — 50. Fanfare Marbaisienne, Marbaix (Nord). — 51. Fanfare de Trompettes La Revanche Hellemmoise, Hellemmes (Nord). — 52. Fanfare l'Avenir du Proletariat, Wavrin (Nord). — 53. Fanfare Libre, Houdain (Pas-de-Calais). — 54. Fanfare Communale, Estreux (Nord). — 55. Société Accordéoniste l'Espérance, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). — 56. Société Le Ralliement Maubeugeois, Maubeuge (Nord). — 57. Société De Zangminnende Tabakbewerkers, Firma Van der Elst, Louvain (Belgique). — 58. Cercle Symphonique Croisien, Croix (Nord). — 59. Fanfare et Clique des Mines de la Clarence, Divion (Pas-de-Calais). — 60. Symphonie des Accordéonistes Héninois, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). — 61. Fanfare du

- Club Sportif Hallennois, Hallennes-lez-Haubourdin (Nord). — 62. Harmonie Municipale, Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais). — 63. Fanfare Sainte-Cécile, Hautrage (Belgique). — 64. Fanfare des Mineurs, Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais). — 65. Fanfare Les Amis Réunis, La Sentinelle (Nord). — 66. Clique L'Etoile Nogentaise, Nogent-l'Abbesse (Marne). — 67. Clique Le Réveil Suresnois, Suresnes (Seine). — 68. Chorale Limburgia Mannenkoor, Bruxelles (Belgique). — 69. Fanfare Les Jeunes Fanfaristes, Dorignies-Douai (Nord). — 70. L'Alliance Disonaise, Dison (Belgique). — 71. Fanfare Sainte-Cécile, Desvres (Pas-de-Calais). — 72. Fanfare Communale Les Volontaires, Vieux-Reng (Nord). — 73. L'Union Musicale, Marek (Pas-de-Calais). — 74. Fanfare Municipale, Divion (Pas-de-Calais). — 75. Les Amis Réunis, Haillicourt (Pas-de-Calais). — 76. Cercle Symphonique, Antoing (Belgique). — 77. Société Chorale L'Echo du Peuple, Wasmes (Belgique). — 78. Fanfare Les Prolétaires Réunis de Hoyoux, Modave (Belgique). — 79. Musique Communale de Mazingarbe (Pas-de-Calais). — 80. Le Réveil des Blanchisseries et Teintureries de Thion, Gisors (Eure). — 81. L'Espoir Musical Asturien, Aubry (Nord). — 82. Clique scolaire de l'Amicale Laïque du Bourg et du Canon d'Or, Lambersart (Nord). — 83. Les Amis du Plouich, Mareq-en-Barœul (Nord). — 84. Cercle Adolphe Stappen, Bergues (Nord). — 85. L'Union Musicale, Vicq (Nord). — 86. Fanfare l'Indépendante, Puisieux (Pas-de-Calais). — 87. Fanfare de Trompettes l'Arc-en-Ciel, Denain (Nord). — 88. Harmonie de la Chapelle d'Armentières (Nord). — 89. La Fraternelle de Sancourt (Nord). — 90. Fanfare Moed en Vlijt, Cuerne (Belgique). — 91. L'Echo de la Lawe, Gosnay (Pas-de-Calais). — 92. Clique Scolaire et Post-scolaire de la Fédération des Amicales Laïques, Roubaix (Nord). — 93. Harmonie Municipale, Eu (Seine-Inférieure). — 94. Fanfare de Courtières (Pas-de-Calais). — 95. Harmonie Municipale, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais). — 96. Fanfare l'Etoile, Lomme (Nord). — 97. Clique de l'Harmonie Les Amis Réunis, Haillicourt (Pas-de-Calais). — 98. Société de Musique l'Avenir, Sainte-Orlé-Raillencourt (Nord). — 99. Musique Municipale et des Sapeurs-Pompiers, Guinchy (Pas-de-Calais). — 100. Fanfare des Mineurs, Lallaing (Nord). — 101. Clique de la Fanfare des Mineurs, Lallaing (Nord). — 102. Estudiantina Verdi des Amis du Plouich, Mareq-en-Barœul (Nord). — 103. Fanfare l'Union, Bazoches-lez-Bray (Seine-et-Marne). — 104. Cercle Musical La Vétérante Lommoise, Lomme (Nord). — 105. Fanfare d'Acheux-en-Vimeu (Somme). — 106. Fanfare Municipale, Formerie (Oise). — 107. Royale Harmonie, Blandain (Belgique). — 108. Royale Fanfare de Trompettes Les Eclaireurs Franchimontois, Verviers (Belgique). — 109. Fanfare de Saint-Nicolas-d'Almermont (Seine-Inférieure).

A onze heures, Grand'Place, concert-apéritif par la Phalange Accordéoniste du Centre de Bruxelles.

Programme : 1. Marche des Snobs (Rousseau). — 2. Ginalla, valse espagnole (Fiochi). — 3. Clémentine, fox-trot (Michaix). — 4. Paris-Liége, marche (Charlier). — 5. Vivette, valse (Eenhaes). — 6. Blazaé, marche (Clonet). — 7. Valse à Mimile (Mariaix).

De onze heures à midi, place Sébastopol, contrôle des Sociétés carnavalesques pour les primes de séjour.

A onze heures trente, Hôtel de Ville, réception du Comité d'Honneur et des Présidents des Groupes du Jury.

A treize heures, Salle des Fêtes de la Foire Commerciale, banquet du Centenaire de la Musique Municipale.

Epreuve cycliste, troisième Lille-Bruxelles et retour organisée par la Ville de Lille avec le concours du Cercle Sportif des Défenseurs de Lille et du Journal « Les Sports » de Bruxelles.

De neuf à dix heures, Ecole Jean Macé, Boulevard des Ecoles, remise des dossards.

A dix heures quinze, Chaussée Centrale du Boulevard des Ecoles, appel des coureurs.

A dix heures trente, départ en cortège par le boulevard Louis XIV ; les avenues Eugène Varlin, Julien Destrée ; les rues Pierre Legrand, Sadi-Carnot.

A onze heures, barrière du Chemin de fer à Hellemmes, départ réel.

Itinéraire : Ascq, Anstaing, Chéreng, Baisieux, Hertain, Tournai, Leuze, Ath, Enghien, Herrfelinghem, Caeste, Leebeck, route de Ninove, Spendal, Dilbeek, Anderlecht-Bruxelles : Contrôle fixe, signature obligatoire et ravitaillement, Café des Arcades, 449, chaussée de Ninove. — Retour par la même route.

Arrivée vers seize heures, Chaussée Centrale, Boulevard des Ecoles.

De quinze heures à seize heures trente, Boulevard des Ecoles.

Concert par le Club Amical de Wazemmes.

Programme : 1. Paris-Maubeuge (Pelleumeulle). — 2. Dorita, valse (Pelleumeulle). — 3. Les Fantômes (Coquelet). — 4. Le Cominois (Pelleumeulle). — 5. Fleur de Hongrie (Popy). — 6. Le P'tit Quinquin (Mastio).

A quinze heures, Grand'Place, audition d'ensemble par toutes les Fanfares, Harmonies et Orphéons, avec le concours de : La Royale Legia, Directeur, M. Ernest Gérôme ; La Chorale Municipale, Directeur, M. Ferdinand Capelle ; La Musique Municipale, sous la direction de l'auteur, M. Paul Laigre.

Programme : 1. Le Nouveau Légionnaire, marche pour Fanfares et Harmonies. — 2. L'Vrai Lillois, sur « Le P'tit Quinquin » (Desrousseaux). — 3. Salut aux Peuples du Nord, hymne-poésie pour chœurs et musique militaire (Blachon).

Avant le début de l'Audition d'Ensemble, chant funèbre suivi d'une minute de silence à la mémoire des mineurs du Borinage victimes du coup de grisou de Lambrechies-Quaregnon.

A seize heures trente, audition d'art par la Royale Legia (1853-1934). — 180 exécutants. Président : M. Léon Polain. Directeur : M. Ernest Gérome, Professeur au Conservatoire de Musique de Liège.

Programme : 1. Le Rossignol (A. E. M. Grétry). — 2. Trois Capitaines (M. Dambois). — 3. Les Emigrants Irlandais (F. A. Gevaert).

A seize heures, Place de la Nouvelle Aventure, concert par la Fanfare l'Indépendante de Meurchin. Directeur : M. Ernest Brunelle.

Programme : 1. Plume d'Or (G. Gadenne). — 2. Meljidia (G. Gadenne). — 3. Neptune (G. Gadenne).

A seize heures trente, place de la Nouvelle Aventure, audition d'ensemble par les Sociétés de Trompettes, Clairons, Trompes de chasse, Tambours, sous la direction de l'auteur, M. Georges Gadenne avec le concours des Fanfares l'Indépendante de Meurchin, et l'Avenir de Ronchin.

Programme : 1. En Avant Arche ! pas redoublé. — 2. Furiozo, allegro.

A quatorze heures trente, au Studio de Radio-P. T. T. Nord, concert organisé par « Le Journal » transmis par les postes des P. T. T. et présenté par M. André Fijan.

1. Symphonie fantastique (Berlioz). — 2. Le Soldat (Schumann). Au loin (Schumann) ; J'ai pardonné (Schumann) ; Le Sosie (Schubert). M. Lovano, baryton, soliste des Concerts Lamoureux. — 3. Le Carnaval des Animaux (Saint-Saëns).

A seize heures trente, au Grand Théâtre, audition de fragments de L'Héroïne, scènes de la vie populaire au XVI^e siècle, opéra en quatre actes et cinq tableaux de M. André Fijan, orchestre et chœurs du Cercle Symphonique et Choral des Usines Gayant de la Compagnie des Mines d'Aniche, deux cent cinquante exécutants, sous la direction de l'auteur, avec le concours de Mlle Mony Danthon, de l'Opéra Comique, dans le rôle de Marie Fouré ; M. Franiart, de l'Opéra, dans le rôle de l'Eslen de Poix ; M. Lovano, Soliste des Concerts Lamoureux, dans les rôles du Héraut de Charles-Quint et de Toffin, crieur public. A l'orgue, Mlle Gras.

Analyse

En Juillet 1536, une jeune fille, Marie de l'Arck, dite Marie Fouré, délivra Péronne investie.

Après avoir relevé le courage des habitants, elle les entraîna au combat alors que la ville allait succomber sous les assauts successifs et, tuant de sa main un chef ennemi, contribua à la déroute des envahisseurs qui furent chassés du territoire.

I. La Plainte de la ville investie.

Chœur-prologue avec soli du ténor et du soprano.

II. L'apostrophe au messager de Charles-Quint.

Scène dans laquelle Marie Fouré fait honte à ceux qui, épuisés par la lutte, songent à se rendre ; puis, se retournant vers l'ambassadeur impérial, le charge de dire à son maître que dans ce « pigeonnier » dont il semble faire fi, « les colombes comme les aigles ont des serres » ; la foule alors transportée par ses paroles vengeresses chasse le messager.

III. Quatrième acte : le sac de la ville basse et la victoire.

Auditions d'honneur de dix-huit heures à dix-neuf heures trente

Place du Concert, par le Cercle Adolphe Stappen de Bergues, le Club Mandoliniste Wanderlust de Mahmédy, l'Harmonie Socialiste de Jemmapes.

De dix-huit heures à dix-neuf heures, Jardin Vauban par le Cercle Symphonique Croisien, l'Union Chorale Mixte de Croix, la Fanfare des Mineurs d'Hersin-Coupigny.

Place Catinat, par la Fanfare Libre de Houdain et la Fanfare Communale de Vieux-Reng.

Place Déliot, par la Fanfare les Prolétaires réunis du Hoyoux de Modave et la Fanfare l'Union Vieux-Leuzoise de Leuze.

Place des Quatre Chemins, par la Société Royale les Enfants de Beaumont et l'Harmonie Germinal de Termonde.

Angle des rues de la Barre et Esquermoise, par l'Alliance Disonaise de Dison-lez-Verviers et la Fanfare Cercle Musical de Blandain.

Angle des rues Gustave Delory et Saint Sauveur par le Rallye Provinois de Provin et la Fanfare les Amis Réunis de Ways.

De dix-neuf heures à vingt heures, place de l'Arsenal, contrôle des Sociétés carnavalesques pour les primes de séjour.

A vingt-deux heures quinze, place de la République, grand feu d'artifice.

Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

LUNDI 24 MAI

Braderie annuelle du quartier de Fives, rues de Lannoy, du Long Pot et Pierre Legrand.

De huit heures trente à neuf heures, Place Ratisbonne, contrôle des Sociétés carnavalesques pour les primes de séjour.

A dix heures trente, Hôtel de Ville, tirage au sort des primes d'adhésion rapide, lecture du palmarès, remise des diplômes aux lauréats du Concours International de Musique avec la participation de la Société Royale des Fanfares de Bois-de-Boussu, 110 exécutants, Directeur, M. le Commandant Arthur Prévost.

Programme : 1. Le P'tit Quinquin (Mastio). — 2. Danses Flamandes (Blockx). — 3. Lohengrin (Wagner). — 4. Boussu-Bois (A. Prévost).

FETES FRANCO-BELGES

Grand concours-cortège de Sociétés et groupes costumés

Quatre-vingt-dix mille francs de prix et primes

A quatorze heures, boulevard des Ecoles, rassemblement des sociétés et groupes pour la formation du cortège.

A quatorze heures trente, départ du cortège.

Itinéraire : rues d'Arras, de Wazemmes ; place des Quatre Chemins ; rues des Postes, Jules Guesde, d'Iéna, Paul Lafargue ; place Casquette ; rue des Sarrazins ; place de la Nouvelle Aventure ; rues de Flandre, Henri Kolb, Léon Gambetta ; place de la République ; boulevard de la Liberté ; rue Nationale ; Grand'Place ; rues des Maneliers, de Paris, Gustave Delory, Saint Sauveur, Frédéric Mottez ; boulevards Louis XIV, de la Liberté ; place de la République.

Ordre du cortège des Sociétés et groupes costumés

Piquet de gendarmes à cheval.

1. Amiens : Société de Trompes de chasse Les Echos de Picardie. — 2. Verviers : Cercle Royal Les Jeunes Tambours et Clairons. — 3. Termonde : Harmonie Germinal. — 4. Roubaix : La Pédale Ouvrière Roubaisienne. — 5. Comines : Groupe Féminin d'Education Physique Sainte-Marguerite : Les Petits Jockeys blancs. — 6. Bœsinghe : Les Bons Amis : Les Mariniers. Chanson : « Les Gars de la Marine ». — 7. Lille : Les Joyeux Trouvères : « Quand je suis loin de toi ». — 8. Comines : L'Etoile de Comines : Rénovation. — 9. Bruges : Les Joyeux Zigomars. — 10. Mons-en-Barœul : Char : « Apothéose de Gloires ». — 11. Vilvorde : Pallieters. — 12. Vilvorde :

La Famille ambulante : Un mariage original. — 13. Bruxelles : Phalange Accordéoniste du Centre. — 14. Pont-à-Vendin : Société « Les Francs Pêcheurs » : Une belle capture. — 15. Lille : Les Sportives de Lille : Groupe basque. Chanson : Les Sportives de Lille. — 16. Lille : Les Sportives de Lille : Groupe musical. — 17. Charleroi : Tribu Indienne de Peaux-Rouges. — 18. Bruxelles-Etterbeck : Les Amis du Valet de Pique. — 19. Ostende : Het Looze Visschertje : Pêcheurs et Pêcheuses. — 20. Lille : Groupe de la Société Les Marins du Sud. — 21. Lille : Société Les Marins du Sud. Char : « Le Bateau-Ecole ». — 22. Maing : Les Gais Lurons. — 23. Œudeghien : Société Les Troubadours. Chanson : Chanson des Troubadours. — 24. La Bassée : Société de Gymnastique La Basséenne : Les Papillons. — 25. Dison : L'Alliance Disonaise : Gars de la Marine Américaine. — 26. Hazebrouck : Groupement Les Francs Amis : Les Toréadors. Chanson : Les Joyeux Toréadors. — 27. Marquillies : Union Philanthropique : Les Gais Normands. — 28. Guise : Les Riguisards : Tribu Chinoise. — 29. Gand : De Lustige Gentenaars : l'Été. — 30. Bruxelles : Les Alpinistes Bruxellois. — 31. Auby : Les Lanciers Cyclistes : Char : La Basse-Cour. — 32. Avion : Société de Trompettes la Diane Avionnaise : Voltigeurs. — 33. Schaerbeek-Bruxelles : Club original Monplaisir : Mariage 1830. — 34. Schaerbeek-Bruxelles : Les Joyeux Accordéonistes Schaerbeekois : Groupe musical. — 35. Schaerbeek-Bruxelles : Les Joyeux Accordéonistes Schaerbeekois : Marins. — 36. Ath : Les Infatigables : Le Printemps : Abeilles, Libellules et Papillons. — 37. Iseghem : Société Musicale de Zanzibars : Vieux paysans. — 38. Lembecq : Soldaten-Club Congo : Infanterie Belge 1914. — 39. Tourcoing : Les Bons Ménages de l'Épine. — 40. Schaerbeek-Bruxelles : Club Monplaisir : Mariage au vieux temps. — 41. Faches-Thumesnil : Les Mickeys Sportifs. — 42. Faches-Thumesnil : Char des Mickeys Sportifs. — 43. Escautpont : Les Joyeux Trompettes d'Escautpont : Indiens. — 44. Gentbrugge : Association des Vrais Augustes. — 45. Halluin : Société Carnavalesque Bohémiens et Bohémiennes. — 46. Gentbrugge : De Lekkerbekken : Paysans et Paysannes. — 47. Condé-sur-Escaut : Société des Sokols de Condé-Macou. — 48. Alost : Les Vrais Amis : Mariage Tyrolien. Chanson : L'Auberge du Cheval Blanc. — 49. Verviers : Société Royale Les Eclaireurs Franchimontois. — 50. Bruges : Les Joyeux Chasseurs de Bruges : La Chasse. Chanson : La Chanson des Chasseurs. — 51. Malines : Société Carnavalesque : Onder Ons : Cultivateurs d'Oranges. — 52. Gand : De Liefdaadige Vrienden. — 53. Thumesnil : Les Supporters D. C. D. : Ben Hur. — 54. Thumesnil : Les Amis de la Brasserie. Char : Descente en parachute. — 55. Denain : Chorale Excentrique

les Bees Salés. Chanson : Les Bees Salés. — 56. Fouquières-lez-Lens : Gilles Amateurs. — 57. Louvain : De Vrije Vrienden. Chanson : Le Petit Officier. — 58. Bruges : De Lustige Sainte-Anna Vierders. Paysans et Paysannes Hollandais. Chanson : Opmyn Kloefen. — 59. Beuvry : Les Intimes de Beuvry : Les Grooms. — 60. Hénin-Liétard : Le Club des Aventureux : Les As du Cirque. Chanson : La Chanson : Op mijn Kloefen. — 61. Callenelle : Les Gais Villageois. — 62. Velaine-sur-Sambre : Les Brigands de la Forêt Noire. — 63. Avesnes-le-Sec : Les Fumeurs Bretons. Chanson : Les Longues Pipes Avesnoises. — 64. Tourcoing : Char de la Société Les Longues Pipes. — 65. Dison : Le Réveil Disonais . Grooms de Palace. — 66. Gand : Société Philanthropique De Volendammers : Habitants de Volendam. — 67. Manage : Société de Gilles Les Tinlys Manageois. Chanson : Air des Gillés de Binche. — 68. Louvain : Société Philanthropique Les Amis des Tuberculeux : Les Habitants de l'Île de Marken. — 69. La Louvière : Société Les Joyeux Moufflus : Pierrots et Pierrettes. — 70. Bruxelles : Cercle Philanthropique Dentrées-Attractions : Groupe musical. — 71. Bruxelles : Cercle Philanthropique Dentrées-Attractions : Paysans et Paysannes. — 72. Uccle-Bruxelles : La Clique Vanpée : Pierrots. — 73. Douai : La Musique Culinaire. — 74. Lille : Union des Commerçants de la rue Léon-Gambetta : Char de la Chasse. — 75. Gand : Les Musiciens des rues Gantoises : Arlequins. — 76. Montigny-en-Gohelle : Les Rigolos Gilles Danseurs. — 77. Melle-lez-Gand : De Lustige Kermisvierders. Chanson : Chanson des Géants. — 78. Messines : Société Toujours plus gai : Bergers et Bergères. — 79. Anvers : Onze Meisjes : Le Rêve de Bébé. — 80. Wormhoudt : Société les Mitrons. Chanson : Les Gars de la Farine. — 81. Anvers : Cercle Dames et Demoiselles : Variations. — 82. Liège : Les Joyeux des Vennes. Chanson : Cramignons Liégeois. — 83. Jemappes : Société de Gilles : Les Gais Amis du Fort Mahon. — 84. La Madeleine : Excentric-Club Madeleinois : Char : Fête des Fleurs sur les bords du Nil. — 85. Lille : Géant Gambrinus.

Service Médical : Ambulance.

A dix-huit heures trente, Grand'Place, concert d'art par la Société Royale des Fanfares de Bois-Boussu, 110 exécutants. Directeur : M. le Commandant Arthur Prévost.

Programme : 1. Marche de Triomphe (Gabriel Parès). — 2. Ouverture Commémorative (Arthur Prévost). — 3. Judex, extrait de l'Oratorio « Mors et Vita », (Gounod). — 4. Roméo et Juliette : une fête chez Capulet (H. Berlioz). — 5. Ballet de Patrie (Paladhile). — 6. Gretna Green (Guiraud). — 7. Ouverture de Léonore N° 3 (Beethoven).

De vingt-et-une à vingt-trois heures trente, bals à grand orchestre Grand'Place. — Place Casquette. — Place Vanhoenacker. — Place de l'Arsenal.

Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

MARDI 22 MAI

A onze heures, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, tirage au sort des primes en présence des Membres de l'Administration Municipale, de la Commission Municipale des Fêtes et des Délégués des Sociétés.

L'Adjoint au Maire,
Président de la Commission
Municipale des Fêtes,
Richard COOLEN.

Le Maire de Lille,
Conseiller Général,
Député du Nord,
Roger SALENGRO.

FETES. — Grande Kermesse 1934. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des fêtes de la Grande Kermesse des 19, 20, 21 Mai 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits, le samedi 19 Mai 1934 :

1° de dix-sept à dix-huit heures, place de la Gare, pendant la formation du cortège en vue de la réception à l'Hôtel de Ville de la Chorale Legia ;

2° à partir de dix-sept heures quarante-cinq et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des rues Faidherbe, de Paris, Gustave Delory, Saint-Sauveur.

ARTICLE 2. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes, autres véhicules et installations de toute nature, seront interdits, le dimanche 20 Mai 1934 :

1° de quinze à dix-sept heures, Grand'Place, pendant a) l'exécu-

tion d'ensemble par les Fanfares, Harmonies et Orphéons b) le Concert d'Art que donnera la chorale La Royale Legia ;

2° de quinze à dix-huit heures, sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles, pendant l'arrivée de la course cycliste Lille-Bruxelles et retour.

3° place de la République, de dix-neuf heures à la fin du Feu d'Artifice, durant le tir les fenêtres et les regards des toitures des habitations environnantes devront être fermés, les terrasses des cafés supprimées, les garde-soleil relevés.

ARTICLE 3. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes, autres véhicules et installations de toute nature seront interdits, le lundi 24 Mai 1934 :

1° de treize heures quarante-cinq à quinze heures, sur les trois chaussées du boulevard des Ecoles, pendant la formation du cortège de sociétés et groupes costumés organisé à l'occasion du Carnaval d'Été ;

2° à partir de quatorze heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des rues et places ci-après :

Rues d'Arras, de Wazemmes ; place des Quatre-Chemins ; rues des Postes, Jules Guesde, d'Iéna, Paul Lafargue ; place Casquette ; rue des Sarrazins ; place de la Nouvelle Aventure ; rues de Flandre, Henri Kelb, Léon Gambetta ; place de la République ; boulevard de la Liberté ; rue Nationale ; Grand'Place ; rues des Manneliers, de Paris, Gustave Delory, Saint-Sauveur, Frédéric Mottez ; boulevards Louis XIV, de la Liberté, place de la République ;

3° de dix-huit à vingt heures, Grand'Place, pendant le Concert d'Art que donnera la Société Royale des Fanfares de Boussu-Bois ;

4° de vingt et une heure à vingt-trois heures trente, Grand'Place, pendant la durée du Bal.

ARTICLE 4. — Ces interdictions seront également observées partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne ; troubles ou dangers, au cours des festivités.

ARTICLE 5. — Sur le parcours des cortèges, pendant leur passage, les terrasses, plantes, installations quelconques, sur la voie publique, seront enlevées, les paravents repliés de façon à ne pas gêner la circulation. Les tentes et garde-soleil seront relevés. Les pots de fleurs et autres installations des fenêtres devront être solidement assujettis de façon à éviter des accidents.

Le jet de confetti, serpentins et autres objets est formellement interdit.

ARTICLE 6. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES ET CEREMONIES. — Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. Fourniture d'effets d'habillement. Marché. Tesse et C^{ie}

DU 16 MAI 1934

Soumission pour fourniture d'effets d'habillement à la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, au profit de MM. Tesse et Cie, 18 rue de Courtrai, à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 2 Juin 1934, n° 1541.

FETES. — Braderie du Quartier de Fives. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête de la Braderie du Quartier de Fives ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, tramways, bicyclettes et autres véhicules, seront interdits le Lundi 21 Mai 1934 de huit heures à midi, dans les rues de Lannoy, Pierre Legrand, du Long Pot et adjacentes, à l'occasion de la fête de la Braderie du Quartier de Fives.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.

Autorisation. Walter Herz

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Walter Herz, garagiste, 8, rue de la Baignerie, à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le n° 58.691 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Walter Herz, garagiste, 8, rue de la Baignerie, à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 25 Juin 1934, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.

Autorisation. Veuve Maertens

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par Mme Veuve Maertens, marchande de tissus au Marché de Wazemmes, demeurant 72, rue Pierre Legrand, à Lille, inscrite au Registre du Commerce de Lille, sous le n° 2.413 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Veuve Maertens, marchande de tissus au Marché de Wazemmes, demeurant 72, rue Pierre Legrand, à Lille, est autorisée à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 31 Juillet 1934, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Affaires Etrangères.
Recensement de la main-d'œuvre polonaise

Lille, le 7 Mai 1934.

Le PREFET du NORD

à Messieurs les Maires de l'Arrondissement de Lille.

A la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me fournir *d'extrême urgence* les renseignements demandés au tableau ci-après :

DÉPARTEMENT DU NORD

RECENSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE POLONAISE

Nombre total des ressortissants polonais habitant le département.

	Femmes salariables	Hommes		TOTAUX
		de 18 à 40 ans	autres de moins de 18 et plus de 40 ans	
Ouvriers d'agriculture . .	11	6	1	18
Ouvriers des mines. . .	Néant	Néant	Néant	Néant
Ouvriers des industries de transformation. . .	1240	780	192	2212
Employés dans les banques . . .	Néant	1	Néant	1
	1251	787	193	2231

Le Préfet du Nord,
GUILLON.

**VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de Gand
et avenue du Peuple Belge**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre l'exécution rapide des travaux d'aménagement de l'emplacement des Halles Saint-Martin et de ses abords ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite à partir du 14 Mai 1934 et pendant l'exécution des travaux sus-indiqués :

a) rue de Gand, entre la place Saint-Martin et la rue du Crédit Municipal ;

b) avenue du Peuple Belge — ancien Quai de la Basse-Deûle — entre la place Saint-Martin et la rue Comtesse.

ARTICLE 2. — Durant cette période, la circulation sera déviée :

a) pour la rue de Gand, par les rues Saint-Jacques et de Courtrai ;

b) pour l'avenue du Peuple Belge, par la rue de la Monnaie.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 Mai 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPBIET.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de la Vieille Aventure

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout rue de la Vieille Aventure ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 24 Mai, et pendant la durée des travaux, rue de la Vieille Aventure.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Mai 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

VOIRIE. — Dénomination de voie publique. Boulevard Paul Painlevé

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 68 ;

la délibération du Conseil Municipal N° 3237 en date du 29 Juillet 1933 ;

l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 24 Avril 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La voie d'accès à l'Institut Mécanique des Fluides, créée dans la fortification démantelée, entre la rue du Faubourg de Valenciennes rectifiée, et le prolongement de la rue Kellermann, sera dénommée boulevard Paul Painlevé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la

participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de frs : 3.394,05 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois d'Avril 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 2.057 journées à 5 frs l'une = 10.285 frs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Gardienne, M^{me} Bourbotte.
Titularisation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté en date du 10 Juin 1931 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Fernande Bourbotte, née à Lille le 11 Décembre 1910, gardienne stagiaire à la Crèche de Fives, est titularisée dans son emploi à partir du 1^{er} Juin 1934.

ARTICLE 2. — Mme Bourbotte recevra une indemnité annuelle de 7.200 frs. Elle subira sur cette indemnité une retenue de 50 frs pour les effets de service qui lui seront fournis par la Ville.

Elle bénéficiera en outre des avantages accordés par notre arrêté en date du 10 Juin 1931 — congés et allocations familiales —

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.
Ouvrier jardinier. Michel Kerckhove**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté du 8 Juin 1932, organisant les cadres du personnel permanent du preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Michel Kerckhove, né à Wylder le 1^{er} Mars 1908, domicilié à Wormhoudt, est nommé ouvrier jardinier dans les conditions fixées par notre arrêté du 8 Juin 1932 susvisé.

ARTICLE 2. — En cas d'absence de l'ouvrier mécanicien, M. Kerckhove sera chargé du service des pompes élévatoire et d'épuration, ainsi que du service des douches de l'établissement.

ARTICLE 3. — M. Kerckhove recevra un salaire journalier de 23 frs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1^{er} Mai 1934.

Hôtel de Ville, le 4 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre
soumises à emploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant

aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal parmi les services hors-budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux Services budgétaires de l'exercice 1934 — article 23 des recettes extraordinaires —

Recette du 19 Mai 1934

Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.039. Semestrialité	
au 15 Mai 1934	56.295 87
Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.049. Semestrialité	
au 18 Mai 1934	52.294 34
	<hr/>
Total.....	108.590 21

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Régisseur de dépenses pour 1934. Villette

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des Finances du 30 Juin 1859, article 993 ;

notre arrêté en date du 8 Décembre désignant les régisseurs de dépenses pour l'année 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Villette, chef de bureau chargé des fonctions de caissier à la Recette Municipale, est nommé régisseur de dépenses en remplacement de M. Bomart, appelé à d'autres fonctions.

En cas d'absence, M. Villette sera remplacé par M. Vasseux, commis à la Recette Municipale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

Semaine du 28 Avril au 4 Mai 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7.50	—	—	
Taureau	»	5.25	4.25	—	
Veau	»	13.25	10.25	8.25	
Mouton	»	14.75	11.25	—	
Agneau	»	16.00	—	—	
Porc	»	7.35	5.75	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.75	5.00	—	Octroi compris
Vache	»	7.75	5.00	—	
Taureau	»	5.25	4.50	—	
Veau	»	11.50	8.00	—	
Mouton	»	14.50	9.00	—	
Porc	»	7.50	7.00	—	

Semaine du 5 au 11 Mai 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.60	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7.60	—	—	
Taureau	»	5.50	4.50	—	
Veau	»	13.50	10.50	—	
Mouton	»	14.50	10.75	—	
Agneau	»	16.25	—	—	
Porc	»	7.45	5.85	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	5.25	—	Octroi compris
Vache	»	7.50	5.00	—	
Taureau	»	5.25	4.50	—	
Veau	»	11.00	8.00	—	
Mouton	»	14.00	9.00	—	
Porc	»	7.25	6.50	—	

Semaine du 12 au 18 Mai 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.85	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7.85	—	—	
Taureau	»	5.75	4.50	—	
Veau	»	12.75	10.25	8.25	
Mouton	»	14.75	11.75	8.75	
Agneau	»	17.25	—	—	
Porc	»	7.25	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	8.00	5.75	—	Octroi compris
Vache	»	8.00	5.75	—	
Taureau	»	5.75	5.00	—	
Veau	»	11.25	8.00	—	
Mouton	»	14.00	9.00	—	
Porc	»	7.50	6.75	—	

Semaine du 19 au 25 Mai 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.65	—	—	Octroi compris
Génisse	»	7.65	—	—	
Taureau	»	6.00	5.25	4.25	
Veau	»	13.25	10.25	8.25	
Mouton	»	14.75	11.75	8.75	
Porc	»	7.25	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	8.00	5.75	—	Octroi compris
Vache	»	8.00	5.75	—	
Taureau	»	5.75	5.00	—	
Veau	»	11.25	8.00	—	
Mouton	»	14.00	9.00	—	
Porc	»	7.50	6.75	—	

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

Semaine du 28 Avril au 4 Mai 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.30	2.75	2.25	7.75	5.25	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	15.00
							Entre-côte	19.00	16.00	13.00
							Pot-au-feu \ Côte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau...	6.40	4.85	2.85	11.50	8.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	8.60	6.00	4.00	14.50	9.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	8.00	7.00
Porc....	4.30	3.50	3.00	7.50	7.00	6.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	16.00	14.00
							Poitrine	16.00	14.00	10.00
Poules..	6.00 à 8.50			10.00 à 12.00				13.00 à 14.00		
Poulets..	15.00 à 18.00			18.00 à 20.00				21.00 à 23.00		
Lapins..	7.00 à 8.50			12.00				13.00 à 14.00		

Semaine du 6 au 11 Mai 1934
VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.80	3.20	2.25	7.50	5.25	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	13.00
							Pot-au-Feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau....	6.75	5.00	3.00	11.00	8.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	8.25	6.00	4.00	14.00	9.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.25	4.75	2.75	7.25	6.50	5.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules...	5.00 à 7.50			10.00 à 12.00				13.00 à 14.00		
Poulets..	14.00 à 17.50			18.00 à 22.00				21.00 à 25.00		
Lapins..	6.00 à 7.50			12.00				12.00 à 14.00		

Semaine du 19 au 25 Mai 1934
VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.80	3.20	2.25	8.00	5.75	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau....	6.80	5.00	3.00	11.25	8.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	8.25	6.00	4.00	14.00	9.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.50	4.95	2.70	7.50	6.75	5.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.50 à 8.00			10.50 à 12.50				12.00 à 14.50		
Poulets..	15.00 à 18.00			18.00 à 22.00				21.00 à 25.00		
Lapins..	6.50 à 8.50			12.00 à 13.00				13.50 à 15.00		

Semaine du 26 Mai au 1^{er} Juin 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4,50	3,00	2,00	7,50	5,50	4,00	Roosbeef	23,00	19,00	14,00
							Entre-côte	19,00	16,00	12,00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	12,00	9,00	7,00
							{ Croisura. ...	7,00	6,00	5,00
Veau...	6,50	5,00	3,00	10,75	8,00	5,00	Rouelle	20,00	18,00	16,00
							Côte	20,00	17,00	14,00
							Blanquette	14,00	12,00	10,00
Mouton.	8,00	5,50	3,75	13,75	9,00	8,00	Gigot et filet....	22,00	20,00	18,00
							Côtelettes	22,00	20,00	18,00
							Ragoût	10,00	9,00	7,00
Porc....	5,60	4,95	2,50	7,75	7,00	5,00	Jambon frais et filet...	20,00	17,00	14,00
							Côtelettes	20,00	17,00	14,00
							Poitrine	16,00	13,00	10,00
Poules..	5,50 à 8,00			10,50 à 12,50				12,00 à 14,50		
Poulets..	14,00 à 17,00			17,00 à 20,00				20,00 à 24,00		
Lapins..	6,50 à 8,50			12,00 à 13,00				13,50 à 15,00		

Semaine du 28 Avril au 4 Mai 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies	1,50 à 4,50	3,00 à 9,00
Rougets	1,50 à 5,00	3,00 à 10,00
Merlans	1,00 à 4,00	2,00 à 8,00
Maquereaux	2,00 à 4,00	4,00 à 8,00
Cabillauds	3,00 à 4,00	6,00 à 8,00
Merluches	2,00 à 4,50	4,00 à 9,00
Anguilles	6,00 à 6,50	12,00 à 13,00
Limandes	2,00 à 3,50	4,00 à 7,00
Soles	12,50 à 13,00	25,00 à 26,00
Plies	2,00 à 5,00	4,00 à 10,00
Saint-Pierre	2,00 à 3,00	4,00 à 6,00

Semaine du 6 au 11 Mai 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1 50 à 3 50	3 00 à 7 00
Rougets	1 00 à 5 00	2 00 à 10 00
Merlans	1 00 à 2 50	2 00 à 5 00
Maquereaux	2 00 à 3 25	4 00 à 6 50
Merluches	1 50 à 3 00	3 00 à 6 00
Anguilles	5 50 à 6 50	11 00 à 13 00
Plies	1 50 à 4 00	3 00 à 8 00
Congres Saint-Pierre...	2 00 à 3 25	4 00 à 6 50

Semaine du 12 au 18 Mai 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2 00 à 4 00	4 00 à 8 00
Rougets	1 00 à 4 50	2 00 à 9 00
Merlans	1 00 à 3 00	2 00 à 6 00
Maquereaux	3 00 à 4 50	6 00 à 9 00
Merluches	1 50 à 2 75	3 00 à 5 50
Anguilles	5 00 à 6 50	10 00 à 13 00
Soles	10 50 à 11 50	20 00 à 23 00
Plies	1 00 à 5 25	2 00 à 10 50
Congres Saint-Pierre...	1 00 à 2 00	2 00 à 4 00

Semaine du 19 au 25 Mai 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1 00 à 3 50	2 00 à 7 00
Rougets	0 75 à 3 50	1 50 à 7 00
Merlans	1 50 à 3 00	3 00 à 6 00
Maquereaux	1 50 à 4 00	3 00 à 8 00
Merluches	0 75 à 2 75	1 50 à 5 50
Anguilles	5 00 à 6 00	10 00 à 12 00
Limandes	1 00 à 2 00	2 00 à 4 00
Plies	1 00 à 5 00	2 00 à 10 00

Semaine du 26 Mai au 1^{er} Juin 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 3.25	2.00 à 6.50
Rougets	0.50 à 3.00	1.00 à 6.00
Merlans	0.50 à 2.50	1.00 à 5.00
Maquereaux	1.00 à 3.25	2.00 à 6.50
Merluches	0.50 à 2.25	1.00 à 4.50
Anguilles	6.00 à 7.00	12.00 à 14.00
Plies	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 5 Mai 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 12,50 à 13 frs le kg ; Raies, 1,50 à 4,50 le kg ; Rougets, 1,50 à 5 frs le kg ; Merlans, 1 à 4 frs le kg ; Cabillauds, 3 à 4,50 le kg ; Merluches, 2,75 à 4,50 le kg ; Plies, 2 à 5 frs le kg ; Limandes, 2 à 3 frs le kg ; Anguilles, 6 à 6,50 le kg ; Maquereaux, 2 à 4 frs le kg.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 12 Mai 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 2 à 3,50 le kg ; Rougets, 1 à 5 frs le kg ; Merlans, 1 à 2,50 le kg ; Cabillauds, 3 à 4 frs le kg ; Merluches, 1,50 à 3 frs le kg ; Plies, 1,50 à 3,50 le kg ; St-Pierre, 1,50 à 2 frs le kg ; Maquereaux, 2 à 3,25 le kg.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 19 Mai 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 2 à 4 frs le kg ; Rougets, 1 à 4,50 le kg ; Merlans, 1 à 3 frs le kg ; Merluches, 1,50 à 2,50 le kg ; Plies, 1,50 à 5 frs le kg ; Anguilles, 5 à 6 frs le kg ; St-Pierre, 1 à 2 frs le kg ; Maquereaux, 3 à 4,50 le kg.

**HYGIENE. — Vaccination et revaccination antivariolique.
Emplacements et horaire**

Le Maire de la Ville de Lille a l'honneur d'informer ses administrés que des séances de vaccinations gratuites auront lieu aux jours et endroits indiqués ci-après, à 17 heures (5 heures du soir) :

LIEUX DES OPERATIONS VACCINALES	JOURS DES SEANCES	
	de vaccination	de révision
Ecole Alfred-de-Musset, rue Guillaume-Tell, 2.....	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole Ampère, rue Jules-Guesde, 73.	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
» Arago, boulevard Victor-Hugo, 133	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole Berthelot, rue de Bohin, 12..	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
» Buffon, rue Fénelon.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
» Cabanis, rue Cabanis, 1.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
» Carnot, square Ruault, 12....	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
» Condorcet, rue Alphonse-Colas, 3.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole de Jussieu, square Dufilleul, 4	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
» Dupleix, rue Dupleix, 26.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
» Jacquart, rue de Wazemmes, 51	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole Jeanne-Maillotte, rue Victor-Duruy	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole Lakanal, rue du Long-Pot, 209	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
» Léon Trulin, rue Verhaeren..	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole Littré, place de l'Arbonnoise, 12.....	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole M ^{me} Récamier, rue Frédéric-Mottez, 4.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole M ^{me} Campan, rue Broca, 4..	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
» M ^{me} de Staël, rue Fulton, 23.	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole M ^{me} Roland, rue Saint-Gabriel, 95.....	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole Maintenon, rue du Port 20 bis.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole Montesquieu, rue de Bouvines, 71.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole Pascal, façade de l'Esplanade, 50.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole Pasteur, rue Solférino, 246...	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
» Racine, rue Racine, 82.....	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
» Rollin, rue du Marché, 58....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
» Sophie-Germain, boulevard de la Liberté, 97.....	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole Turgot, rue du Faubourg-des-Postes, 78.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai

LIEUX DES OPERATIONS VACCINALES	JOURS DES SEANCES	
	de vaccination	de révision
Ecole Vauban, place Catinat.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
» Viala, rue Viala, 5.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole privée de garçons, rue d'Ar- tois, 117.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole privée de filles, rue des Au- gustins, 8.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole privée de filles, rue Berthe- lot, 15.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole privée de filles, rue de Cante- leu, 22.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole privée de garçons, rue de l'Ecole Saint-Louis, 5.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole privée de filles, rue Meu- rein, 65.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole privée de garçons, rue de Lan- noy, 43.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole privée de garçons, rue Léon- Gambetta, 286.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin
Ecole privée de garçons, rue de la Marbrerie	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole privée de garçons, parvis N.-D. de Pellevoisin.....	Mercredi 23 Mai	Mercredi 30 Mai
Ecole privée de filles, rue des Pyra- mides, 11.....	Mardi 22 Mai	Mardi 29 Mai
Ecole privée de garçons, rue de Thionville, 25.....	Vendredi 25 Mai	Vendredi 1 ^{er} Juin

Il croit utile de leur rappeler les articles 6 et 27 de la loi du 15 Février 1902 ;

ARTICLE 6. — La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième années.

Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

.....

ARTICLE 27. — Sera puni des peines portées à l'article 474 du Code pénal quiconque aura commis une contravention aux prescriptions de l'article 6 ci-dessus :

Les parents ou tuteurs ne seront pas obligés de recourir au service gratuit ; ils sont libres de satisfaire à leur obligation en déposant à

la Mairie, Bureau d'Hygiène, un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants, avec la date et le résultat de ces opérations, délivré par le médecin ou la sage-femme qui les aura pratiquées.

Nota. — Si la loi du 15 Février 1902 et le règlement d'Administration publique du 27 Juillet 1903 ont limité à l'âge de la majorité l'obligation vaccinale, il ne s'ensuit pas que l'opération pratiquée au plus tard à cet âge, soit un gage de préservation assurée pour le reste de l'existence. Dans l'intérêt même de la santé publique, le Maire recommande à ses administrés de profiter des séances gratuites qui vont avoir lieu dans la commune et engage vivement les personnes âgées de plus de 21 ans, à se faire revacciner.

Hôtel de Ville, le 8 Mai 1934.

Pour le Maire de Lille,

D^r ARQUEMBOURG, *Adjoint, Délégué à l'Hygiène.*

(1) Article 471 du Code pénal. — Seront punis d'amende, depuis 1 jusqu'à 5 francs inclusivement.

.....

15, ceux qui auront contrevenu aux règlements faits par l'autorité administrative et ceux qui ne se seront pas conformés aux règlements ou arrêtés publiés par l'autorité municipale en vertu des articles 3 et 4, titre IX, de la loi du 16-24 Août 1790 et de l'article 46, titre I, de la loi du 19-22 Juillet 1791.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Mai 1934
Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1935

POPULATION : 201.568 habitants

I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
150	13	303	67	370	15	1	16	261	3	3	1

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	De 1	De 20	De 40	De	TOTALX
		de 1 AN	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	60 ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)...	»	»	»	1	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et Croup	1	1	1	»	»	3
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	1	»	»	»	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	2	8	7	3	20
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	3	»	»	»	3
15	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	1	1
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	11	17	28
17	Méningite simple	2	»	3	»	1	10
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	3	»	1	5	20	29
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	1	6	12	19
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2	»	»	»	1	3
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	1	»	1
22	Pneumonie	»	»	»	»	2	2
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	4	4	1	4	12	25
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	»	»	»	»	»	»
26	Appendicite et Typhlite	»	1	»	»	»	1
27	Hernie. Obstruction intestinale	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	2	4
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	1	»	1	1
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	1	»	1
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	5	»	»	»	»	5
34	Sénilité	»	»	»	2	10	12
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	2	1	2	6
36	Suicide	»	1	1	»	1	3
37	Autres Maladies	2	5	14	9	21	51
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	1	1	5	12	19
TOTALX		19	24	34	55	129	261

POLICE DES MŒURS. — Maison de tolérance, rue de l'A.B.C. N° 6.
Autorisation d'exploitation. M^{me} Bousquet-Meurs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

le code des Arrêtés Municipaux, articles 524 à 557 ;

la demande formée par Mme Georgette Louise Meurs, épouse Bousquet, demeurant 21, rue Saint Géry à Cambrai (Nord), tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter la maison de tolérance sise rue de l'A.B.C., n° 6 ;

le rapport de M. le Commissaire Central de Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation d'exploiter la maison de tolérance, située rue de l'A.B.C., n° 6, est accordée à Mme Georgette Louise Meurs, épouse Bousquet, née à La Neuville (Marne) le 30 Janvier 1902 demeurant à Cambrai, rue Saint-Géry, 21.

ARTICLE 2. — Mme Bousquet-Meurs devra gérer elle-même l'établissement faisant l'objet de la présente autorisation. Elle paiera les frais de traitement, à l'Hôpital, de ses pensionnaires. Elle sera tenue de verser, au préalable, et en numéraire, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à titre de caution de ces frais de traitement, une somme de 3.600 francs — trois mille six cents francs — sans néanmoins que cette caution, qui lui sera restituée à la cessation de son exploitation, puisse empêcher les paiements auxquels, à ce titre, elle sera soumise.

ARTICLE 3. — Mme Bousquet-Meurs se conformera, strictement, aux règlements concernant la tenue et l'exploitation des maisons de tolérance et, particulièrement, aux dispositions des articles 524 à 557 du Code des Arrêtés Municipaux.

ARTICLE 4. — La présente autorisation, toujours révocable, le sera, notamment, dans les cas d'observation des prescriptions des articles 2 et 3 ci-avant.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté prendra effet du premier Juin mil neuf cent trente-quatre. Il sera notifié, administrativement, à Mme Bousquet-Meurs qui prendra, par écrit, l'engagement de s'y conformer sans réserve.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Mai 1934

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Colportage de journaux, etc.
Lieux et heures d'interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Considérant que, presque journellement, des incidents se sont produits Grand'Place et dans diverses rues du Centre, entre colporteurs criant et vendant des journaux sur la voie publique ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de l'ordre public, de prendre toutes mesures utiles pour en éviter le retour ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le colportage habituel ou occasionnel de journaux, brochures, imprimés et écrits est interdit :

1° *les dimanches et jours fériés, de dix à treize heures* : a) parvis Saint Maurice ; b) rue de Paris, partie comprise entre la rue des Ponts de Comines et la rue du Molinel ; c) dans une zone de cinquante mètres autour des lieux ci-dessus désignés ;

2° *en semaine, de dix-sept à vingt et une heures* : a) Grand'Place ; b) rue du Sec Arembault ; c) rue Neuve ; d) rue de Béthune ; e) dans une zone de cinquante mètres autour des lieux sus-désignés.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine,
7, rue du Vert-Bois. Travaux. Mise en demeure. Martin**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898, articles 3 à 6 ;

Vu les articles 352 à 355 du Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que la cheminée de l'immeuble sis à Lille, 7 rue du Vert Bois, menace ruine et que M. Martin demeurant 17, rue Framery à Boulogne-sur-Mer ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présente cette cheminée ;

Considérant que, dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté n° 8460 en date du 28 Avril 1934 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : M. Martin, demeurant 17, rue Framery à Boulogne-sur-Mer, est mis en demeure d'avoir, dans un délai de quinze jours à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à cet état de choses et à faire exécuter les travaux ci-après à l'immeuble lui appartenant et situé à Lille, 7, rue du Vert Bois :

- 1° démolir la cheminée ;
- 2° réfectionner la maçonnerie du pignon ;
- 3° enlever les décombres et gravats.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. Martin croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport. Cette vérification aura lieu le 15 Juin 1934 à 10 heures.

ARTICLE 3. — Si le 9 Juin 1934, M. Martin n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite, et conformément à l'article 4 de la loi du 21 Juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Sauvage architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M. Martin suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville le 18 Mai 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Emploi de Commis aux écritures.
Concours. Programme**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le statut des Fonctionnaires Municipaux ;
sur la proposition de M. le Secrétaire Général ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de commis aux écritures aura lieu, à l'Hôtel de Ville, le dimanche 5 Août 1934. Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, la limite des candidates déclarées admises ne pouvant pas toutefois dépasser le tiers des admissibilités.

ARTICLE 2. — Les épreuves du concours comprendront :

<i>Epreuves écrites</i>	Coefficients :
Ecriture : la dictée servira de composition d'écriture..	1
Orthographe	3
Arithmétique : 3 problèmes	2
Rédaction sur un sujet d'ordre général	4
Rédaction sur un sujet portant sur les notions générales de droit administratif et de droit civil	2
<i>Epreuves orales</i>	
1° - Interrogation sur le droit administratif et en particulier sur la loi municipale	2
2° - Principes élémentaires de droit civil	1

Programme de droit

I. — DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF

1° - Notions générales et sommaires sur l'organisation des pouvoirs publics. Chambre des Députés, Sénat, Président de la République, Ministres.

- 2° - Notions générales et sommaires sur l'organisation administrative de la France : Administration centrale, le Département, l'Arrondissement, le Canton — Les tribunaux administratifs : Conseil d'Etat, Conseil de la Préfecture.
- 3° - Organisation municipale dans ses grandes lignes — Loi du 5 Avril 1884 — Conseil municipal, Maire, Adjoint — Domaine communal — Budget communal — Marchés passés par les Communes — Action judiciaire intentée par et contre les Communes — Tutelle administrative des Communes — Responsabilité des Communes.

2. — NOTIONS GÉNÉRALES DE DROIT CIVIL.

- 1° - Personnalité juridique.
La nationalité.
Notions sommaires sur l'état des personnes.
Le domicile.
Actes de l'Etat Civil.
- 2° - Les biens : les meubles et les immeubles.
La propriété et ses démembrements : usufruit, servitudes, hypothèques (notions très générales).
- 3° - Les contrats : éléments du contrat, mode de formation, preuve, modes d'extinction.
- 4° - La responsabilité civile — article 1382 et suivants du Code Civil —

NOTATION ET CLASSEMENT

Il est attribué à chacune des matières une valeur numérique exprimée par des chiffres, variant de 0 à 20 ; chacune des notes est multipliée par le coefficient représentant la valeur relative du programme à laquelle elle se rapporte. La somme des produits donne la totalité des points obtenus pour chaque épreuve.

Pour être admis à participer aux épreuves orales, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 140 points aux épreuves écrites, les notes inférieures à douze, en composition française, à six en rédaction sur le sujet de droit administratif ou égales à zéro pour les autres épreuves étant éliminatoires.

Nul ne pourra être déclaré admissible au grade de commis s'il n'a obtenu les 2/3 du maximum des points, soit 200 points pour l'ensemble des épreuves.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Chef de direction. Tableau
d'avancement pour 1934**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, articles 13 et 14 ;

l'avis de la Commission Consultative du Tableau d'avancement pour l'accession à l'emploi de chef de direction, en date du 27 Avril 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est inscrit au tableau annuel d'avancement de 1934, pour l'accession à l'emploi de chef de direction :

M. Paul Bomart, chef de bureau chargé des fonctions de caissier à la Recette Municipale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Chef de bureau. Tableau d'avancement
pour 1934**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, articles 13 et 14 ;

l'avis de la Commission Consultative du Tableau d'avancement pour l'accession à l'emploi de chef de bureau, en date du 30 Avril 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est inscrit au tableau annuel d'avancement de 1934, pour l'accession à l'emploi de chef de bureau :

M. Fernand Villette, commis principal à la Recette Municipale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sous-chefs de bureau. Echelle
de traitements**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
la décision de l'Administration Municipale en date du 7 Mai
1934 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'échelle de traitements des fonctionnaires
municipaux est modifiée comme suit :

.....
Troisième catégorie C

Sous-chefs de bureau

— à supprimer par extinction — 18.000 frs

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé
de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à partir du 1^{er}
Juillet 1934.

Hôtel de Ville le 24 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement. Fizaine

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté en date du 13 Janvier 1934 relatif au licenciement
des vieux serviteurs atteints par la limite d'âge,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le point de départ de la mesure de licenciement susvisée est fixé au 15 Avril 1934 en ce qui concerne M. Fizaïne, relieur auxiliaire à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement de vieux serviteurs.
Legros et Manicourt**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision en date du 17 Juillet 1930, prise par l'Administration Municipale en accord avec l'Organisation Syndicale, relative au licenciement des vieux serviteurs ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Legros et Manicourt, surveillants des terrains de jeux, atteints par la limite d'âge, cesseront de faire partie des cadres du personnel municipal à partir du 1^{er} Juin 1934.

ARTICLE 2. — Les fonctionnaires susvisés bénéficieront des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 et recevront une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 frs par année de services, sans que le montant maximum de cette allocation ne puisse dépasser 3.000 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Toutes directions, Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

notre arrêté de ce jour, modifiant l'échelle des traitements accordés aux sous-chefs de bureau des Services Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de

MM. Alhant, sous-chef, 7^e bureau, 2^e Direction,

Brisy, sous-chef, 3^e bureau, 5^e Direction,

Devos, sous-chef, 5^e bureau, 2^e Direction,

Ferandelle, sous-chef, secrétaire du Conservatoire National de
Musique,

Magrez, sous-chef, 1^{er} bureau, 2^e Direction,

Vancoillie, sous-chef, 2^e bureau, 3^e Direction,

est porté à 48.000 frs par an à partir du 1^{er} Juillet 1934.

ARTICLE 2. — Conformément à la décision de l'Administration Municipale en date du 7 Mai 1934, la situation faite aux agents sus-visés est une situation personnelle qui s'éteindra soit au moment de leur sortie de fonction, soit lors de leur promotion éventuelle à un grade supérieur.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et Directions.
Promotions**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 77,

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Mai 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Secrétariat Général				
M ^{me} Sergeant.....	Dame employée	1 ^{re}	12.000	1 ^{er} mai 1934
M ^{me} Laffau.....	id.	2 ^{me}	11.000	id.
1^{re} Direction				
M. Collette.....	Commis	1 ^{re}	12.000	16 mai 1934
2^{me} Direction				
M. Duriez.....	Conducteur travaux	2 ^{me}	18.000	1 ^{er} mai 1934
5^{me} Direction				
M ^{me} Bergot.....	Caissière	1 ^{re}	12.000	1 ^{er} mai 1934
M. Hoche pied.....	Maitre de nage	3 ^{me}	10.200	id.
M. Martin.....	Régisseur bains	1 ^{re}	16.000	id.
				} Avantages nature 3.200
Octroi				
M. Vanwysberghe.	Peseur	4 ^{me}	9.800	1 ^{er} mai 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Nomination.

Léon Paris

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Paris, né à Lille le 4 Décembre 1908, est nommé, à compter du 1^{er} Mai 1934, concierge de l'Hôtel de Ville, en remplacement de M. Vasseur, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Paris est versé dans la 6^e classe de son emploi, au traitement annuel de 9.000 frs.

ARTICLE 3. — M. Paris est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1^{er} Mai 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 4. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Paris effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux sur la base de 4.800 frs à compter du 1^{er} Mai 1934.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Ingénieur au Service
des Travaux. Concours sur titres**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 19
Février 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours sur titres et références est ouvert à l'Hôtel de Ville pour la nomination d'un Ingénieur au Service des Travaux.

ARTICLE 2. — Pour être admis à concourir les candidats devront
a) être français b) être âgés de 21 ans au moins et de 35 ans au plus
au 1^{er} Juillet 1934, la limite d'âge pouvant être reculée, pour les
candidats qui ont été mobilisés, d'une durée égale à celle passée sous
les drapeaux *en sus du temps réglementaire* c) avoir satisfait aux
prescriptions de la loi sur le recrutement de l'armée d) jouir de leurs

droits civils et politiques e) n'être atteints d'aucune maladie chronique ou contagieuse ou, d'une façon générale, de nature à les gêner dans l'exercice de leurs fonctions f) posséder le titre d'Ingénieur ou des diplômes équivalents.

Avant son entrée en fonctions, le candidat déclaré admissible sera tenu de subir, à ses frais, un examen radioscopique éliminatoire par un médecin désigné par l'Administration Municipale.

ARTICLE 3. — Les demandes d'inscription devront être adressées à M. le Maire, Secrétariat Général, avant le 1^{er} Juillet 1934.

Elles devront être accompagnées :

- 1° d'un extrait de naissance, établi sur papier libre ;
- 2° d'une pièce justifiant que le candidat a satisfait aux prescriptions de la loi sur le recrutement de l'armée ;
- 3° d'une pièce justifiant qu'il jouit de ses droits civils et politiques ;
- 4° d'un certificat d'aptitude physique délivré par M. le Docteur Israël, 66, rue Matteotti, désigné par l'Administration Municipale ;
- 5° d'une notice indiquant les titres du candidat et les copies certifiées conformes, des diplômes obtenus par lui ;
- 6° d'un curriculum vitæ avec énumération des services antérieurs, des projets étudiés ou des travaux exécutés soit sous ses ordres directs soit sous les ordres d'un autre chef de service ;
- 7° des certificats qu'il pourrait fournir ;
- 8° d'un extrait du casier judiciaire N° 2 n'ayant pas plus de 10 jours de date.

ARTICLE 4. — Les demandes des candidats remplissant les conditions ci-dessus et possédant un titre d'Ingénieur ou des diplômes équivalents seront examinés par une Commission présidée par l'Adjoint au Maire délégué au Personnel, président de la Commission Municipale des Services Concédés et composée de l'Adjoint au Maire délégué au Service de l'Assainissement ;

de 2 conseillers municipaux désignés par le Maire ;

de 2 représentants de l'Organisation Syndicale désignée par le Maire conformément à l'article 8 du Statut des fonctionnaires Municipaux ;

de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département du Nord ou de son représentant ;

de l'Ingénieur en Chef des Mines du département du Nord ou de son représentant ;

du Directeur de l'Institut Pasteur de Lille ou de son représentant ;

du Professeur d'Hydrogéologie à la Faculté des Sciences de Lille ;

du Conseiller Juridique de la Ville de Lille ;

du Secrétaire Général de la Mairie de Lille ;

du Directeur des Travaux Municipaux.

Après examen des titres, diplômes et références, cette Commission arrêtera la liste des concurrents qu'elle jugera aptes à remplir l'emploi d'Ingénieur au Service des Travaux. Elle attribuera à chacun d'eux une note allant de 0 à 20.

La Commission ou une délégation de celle-ci entendra ensuite les candidats classés. S'il est reconnu utile, les dits candidats pourront être interrogés, oralement et par écrit, sur des questions se rapportant au Service de l'Assainissement et en particulier sur le droit et les règlements administratifs et sur la comptabilité des travaux publics, etc.

Une note allant de zéro à 20 sera donnée à chaque candidat.

Seront éliminés d'office les postulants qui obtiendront une note inférieure à douze à l'une ou l'autre de chacune de ces épreuves.

Les candidats retenus seront classés par ordre de mérite, les notes attribuées d'après les titres et références et celles attribuées après interrogation étant affectées du même coefficient.

La liste de classement par ordre de mérite sera transmise à l'Administration Municipale qui statuera.

ARTICLE 5. — Le candidat admis, placé sous les ordres directs du Directeur des Travaux Municipaux, sera plus spécialement chargé de l'étude des projets et de la conduite des travaux relatifs à l'assainissement de la Ville : évacuation des eaux pluviales ; évacuation, relèvement et épuration des eaux usées ; collecte et traitement ou destruction des ordures ménagères ; aménagement de nouveaux cimetières.

Eventuellement, il pourra en outre être chargé :

a) du Contrôle des Services Concédés notamment des distributions d'énergie électrique et des transports en commun ;

b) de l'étude de questions relatives à des travaux publics ou à des concessions de services publics : Ponts, Murs de soutènement, Murs de quai, Galeries souterraines, Distribution de chaleur, etc.

ARTICLE 6. — L'Ingénieur déclaré admissible sera assimilé, au point de vue traitement, à un directeur de Première Catégorie.

ARTICLE 7. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2° Direction. Titularisation.

Edouard Courtois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Edouard Courtois, commis calqueur stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 1^{er} Mai 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 3° Direction. Chef de direction.

Paul Bomart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, article 14 ;

l'avis de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement, en date du 27 Avril 1934 ;

notre arrêté de ce jour, portant établissement du tableau annuel d'avancement pour le grade de chef de direction ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Bomart, chef de bureau chargé des fonctions de caissier à la Recette Municipale, est nommé, à compter du 1^{er} Mai 1934, chef de la Troisième Direction, en remplacement de M. Lucat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Bomart est versé dans la troisième classe de son emploi, au traitement annuel de 27.500 francs, à compter du 1^{er} Mai 1934.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Recette Municipale. Chef de bureau.
Fernand Villette

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, article 14 ;

l'avis de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement en date du 30 Avril 1934 ;

notre arrêté de ce jour, portant établissement du tableau annuel d'avancement pour le grade de chef de bureau ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Fernand Villette, commis principal, de 4^me classe, est nommé chef de bureau chargé des fonctions de caissier à la Recette Municipale, à compter du 1^{er} Mai 1934, en remplacement de M. Bomart, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. Villette est versé dans la 4^me classe de son emploi, au traitement annuel de 17.500 francs, à compter du 1^{er} Mai 1934.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions diverses

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal de la Police est fixé comme suit, pour le mois de Juin 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Léon Goitte	Secrétaire de police	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} Juin 1934
Léon Lagache.....	Gardien de la paix	2 ^{me}	12.000	id.
Palmyre Lecrinier ..	id.	3 ^{me}	11.000	id.
François Savelon ...	id.	3 ^{me}	11.000	id.
Jules Heldenberghe..	id.	3 ^{me}	11.000	1 ^{er} l'év. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination Turenne Buchart

LE PREFET DU NORD,

Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 12 Avril 1934 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille, en date du 7 Mai 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Turenne Buchart, préposé stagiaire est nommé préposé de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Mullier, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille et qui prendra effet du 1^{er} Novembre 1933.

Lille, le 12 Mai 1934.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général Délégué : VERLOMME.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. André Fauve

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut du Personnel de l'Octroi ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 8 Janvier 1933 pour l'emploi de préposé d'octroi ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. André Fauve, né à Armentières le 14 Septembre 1909, demeurant 3, rue de Proudhon, à Lille, est nommé, à

compter du 1^{er} Mai 1934, préposé d'octroi stagiaire de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

ARTICLE 2. — M. Fauve est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1^{er} Mai 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au Statut du Personnel de l'Octroi.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Mai 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Félix Verbèke

LE PREFET DU NORD,

Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 12 Avril 1934, en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille, en date du 7 Mai 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Félix Verbèke, préposé stagiaire est nommé préposé de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Buisset, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille et qui prendra effet du 1^{er} Novembre 1933.

Lille, le 12 Mai 1934.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué : VERLOMME.

**CAISSE DES RETRAITES. — Allocation de 5 % à divers retraités
sur pensions et majorations pour charges de famille**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1931 décidant d'accorder, à compter du 1^{er} Juillet 1930, une allocation de 5 % calculée sur les pensions et majorations pour charges de famille servies aux retraités des Services Municipaux, âgés de plus de 65 ans, titulaires d'une pension d'ancienneté dans la liquidation de laquelle il n'a pas été fait état des services postérieurs au 31 Décembre 1929 et, par conséquent, des nouveaux traitements en vigueur à dater du 1^{er} Janvier 1930 ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 17 Mars 1934, faisant connaître que M. le Ministre de l'Intérieur autorise le paiement de ladite allocation à la condition que les avantages accordés aux retraités des Services Municipaux n'excèdent pas ceux qui ont été offerts aux anciens fonctionnaires de l'Etat ;

Considérant que la dite allocation a été accordée aux agents retraités de l'Etat avec effet du 1^{er} Octobre 1930 ;

qu'il y a lieu, dès lors, en attendant l'approbation définitive de la délibération du 30 Décembre 1931 susvisée, de reporter au 1^{er} Octobre 1930 le point de départ du bénéfice de la mesure envisagée ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les retraités des Services Municipaux désignés ci-après bénéficieront d'une allocation de 5 % calculée sur le montant de leur pension et de leur majoration pour charges de famille, à compter du 1^{er} Octobre 1930.

N° des pensions	NOMS ET PRENOMS	Total Annuel des pension principale, complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %	Observations
28	Veuve Colette	4.228 56	211 40	décédée le 30-1-1933
45	Fontaine Augustin	8.067 24	403 36	décédé le 6-2-1933
46	Pottier Louis	7.015 »	350 72	décédé le 16-1-1933
69	Veuve Sohier	3.337 12	166 84	décédée le 10-11-1932
72	Dosière Maximilien	7.359 48	368 »	
89	Pennel Charles	7.129 28	356 48	
90	Veuve Loridan	3.316 84	165 84	
97	Veuve Héreng	4.356 96	217 84	
101	Veuve Lemaire	4.554 40	227 72	
102	Demouvaux Gustave	6.100 »	305 04	décédé le 3-4-1932
104	Honquert J.-Bte	6.544 72	327 20	
106	Duval Pierre	6.500 »	325 04	décédé le 28-3-1933
111	Porcq Auguste	7.472 52	373 60	
118	Veuve Havez	4.777 52	238 88	décédée le 2-11-1931
124	Caron Augustin	6.134 76	306 72	
126	Bouchez Louis	7.148 40	357 44	décédé le 6-6-1932
131	Dejagher Alexandre	6.176 32	308 80	décédé le 10-2-1932
132	Gohye Etienne	6.113 56	305 68	décédé le 26-2-1932
137	Veuve Brienne	4.163 20	208 16	décédée le 10-3-1934
140	Moreaux Alfred	6.730 40	336 56	
143	Veuve Darrieux	3.453 12	172 64	décédée le 7-5-1933
152	Ernout Cyr	7.660 76	383 04	
155	Lepers Jules	6.811 52	340 56	
156	Mouy Charles	9.871 16	493 52	
159	Bouchart Joseph	6.100 »	305 04	
167	Veuve Strub	3.875 24	193 76	
168	Gallez Emile	8.727 56	436 40	
181	Mansuet Jules	9.533 32	476 64	décédé le 19-9-1932
187	Lecompte Alphonse	8.166 64	408 32	décédé le 12-5-1933
192	Veuve Decottignies	3.240 60	162 04	
194	Willekens Henri	7.016 56	350 80	
196	Delporte Emile	8.429 16	421 44	décédé le 10-1-1934
206	Delecluse Urbain	6.500 »	325 04	
214	Bauduin Léon	13.796 48	689 84	
232	Naessens Adolphe	15.641 08	782 08	
236	Veuve Franquet	3.177 04	158 84	
238	Scamps Théodore	7.786 36	389 28	
239	Guilluy Léopold	6.138 08	306 88	décédé le 14-5-1931
247	Veuve Toucry	3.527 40	176 36	décédée le 8-5-1931
251	Castelin Louis	8.592 64	429 60	
260	Veuve Hazebroucq	4.199 72	209 96	
268	Veuve Yolente	3.754 »	187 84	
277	Carlier Désiré	8.275 68	413 70	
278	Delemarle François	6.865 96	343 28	
279	Gallez Philibert	8.133 32	406 64	
280	Prouvost Lucien	8.582 76	429 12	
281	Dalle Adolphe	6.891 80	344 56	
282	Lemay Alexandre	7.548 76	377 44	
285	Sauvage Edouard	10.271 08	513 52	
287	Veuve Lallau	4.193 76	209 68	

N° des pensions	NOMS ET PRENOMS	Total Annuel des pension principale, complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %.	Observations
294	Veuve Moronval	3.877 16	193 84	décédée le 30-1-1933
299	Veuve Creteux	4.546 88	227 36	
300	Prouvoyeur Henri	7.366 68	368 32	décédé le 25-6-1933
305	Veuve Pêche	3.621 84	181 08	décédée le 21-10-1930
308	Mareels Isidore	9.148 »	457 44	
312	Villaume Nicolas	8.096 52	404 80	
314	Cocheteux Louis	10.113 68	505 68	
315	Derwel Jules	10.923 84	546 16	décédé le 27-7-1932
322	Veuve Creteux	4.147 96	207 40	décédée le 1-12-1931
323	Veuve Gautier	3.355 »	167 76	
326	Veuve Decorne	4.302 08	215 08	
330	Jacquemont Louis	7.847 84	392 40	décédé le 4-6-1932
331	Reynaert Henri	7.033 64	351 68	
332	Veuve Cordonnier	3.663 48	183 16	décédée le 4-5-1933
333	Decoster Isidore	7.527 48	376 40	
334	Blaise Félix	6.252 52	312 64	décédé le 16-11-1932
335	Couvez Alexandre	6.323 68	316 16	
336	Wyon Augustin	7.685 28	384 24	
338	Veuve Denglos	3.441 24	172 04	
342	Veuve Laigniel	4.530 »	226 48	décédée le 29-4-1933
343	Veuve Farineaux	3.710 84	185 52	jouissance du 7-3-1931
345	Veuve Flamant	3.520 20	176 »	décédée le 7-12-1933
346	Veuve Dallennes	3.806 24	190 32	décédée le 25-8-1932
352	Veuve Lemaire	10.483 32	524 16	
354	Veuve Zunequin	6.389 04	319 44	
369	Levat Georges	9.587 44	479 36	
370	Ruelle Alcide	6.600 »	330 »	
372	Leva Benoit	8.363 24	418 16	
373	Bauduin Edouard	7.924 56	396 24	
374	Vandeportael Désiré	10.666 64	533 36	
378	Faure Martial	9.899 96	494 96	
387	Leprêtre Désiré	9.115 08	455 76	
388	Fiévet Victor	8.200 16	410 »	
389	Lamerand Henri	13.333 28	666 64	
390	Lallemand Léonard	14.442 60	722 16	
395	Gigney Gustave	9.863 48	493 20	
396	Delcambre Louis	10.976 52	548 80	décédé le 25-4-1931
400	Basquin Edouard	7.600 44	380 »	
405	Brienne Paul	8.153 16	407 68	
407	Pruvost Arcade	7.394 96	369 76	
408	Tallon Marcelin	15.030 20	751 52	
409	Letellier Isaïe	10.170 28	508 48	
412	Joos Henri	7.664 52	383 20	jouiss. du 29-10-1930
415	Wanaverbecq Pierre	8.214 36	410 72	jouiss. du 18-12-1930
419	Waxin François	9.960 96	498 »	jouiss. du 28-10-1930 décédé le 30-12-1933
421	Veuve Leruste	4.532 48	226 60	jouiss. du 7-9-1931
423	Detée Jules	8.247 64	412 40	jouiss. du 4-3-1931
424	Descarpentries Robert	9.311 »	465 52	décédé le 29-10-1933
425	Lefils Paul	8.685 08	434 24	jouiss. du 22-2-1931

N° des pensions	NOMS ET PRENOMS	Total Annuel des pensions principale, complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %	Observations
426	Veuve Lamerand	4.417 76	220 88	
433	Veuve Martin	4.779 36	238 96	jouiss. du 12-11-1931
434	Veuve Bosmans	3.552 84	177 64	jouiss. du 8-7-1931
435	Alhant Oscar	9.593 76	479 68	
436	Desrumaux Henri	8.158 84	407 92	décédé le 24-7-1932
437	Halluin Louis	10.000 »	500 »	décédé le 30-10-1931
440	Veuve Rombeau	3.367 68	168 36	
455	Leignel Elie	15.421 88	771 12	jouiss. du 27-9-1932
456	Leroy Eugène	10.301 12	515 04	jouiss. du 22-9-1932
458	Mazy Arsène	7.007 88	350 40	jouiss. du 10-5-1932
460	Veuve Vanhuffel	3.700 08	185 »	
462	Lefebvre Henri	9.468 72	473 44	jouiss. du 13-5-1932
464	Soileux Joseph	8.500 16	425 04	jouiss. du 24-9-1932
467	Veuve Héquette	3.088 12	154 40	
472	Bottequin Eugène	12.043 76	602 16	
477	Mulier Archange	7.014 96	350 72	jouiss. du 10-7-1932
478	Brabant Jules	7.950 40	397 52	jouiss. du 21-12-1932
479	Bauduin Jean-Baptiste	9.406 24	470 32	jouiss. du 23-2-1933
481	Abraham Alfred	7.142 72	357 12	jouiss. du 19-2-1933
483	Vermersch René	7.218 32	360 88	jouiss. du 5-3-1933
484	Defrennes Victor	9.274 96	463 76	jouiss. du 18-4-1933
489	Lesaffre Jean-Baptiste	7.571 60	378 56	jouiss. du 28-5-1933
494	Veuve Cochez	7.118 72	355 92	décédée le 28-5-1933
495	Lesage Jules	9.866 68	493 36	jouiss. du 28-6-1933
497	Veuve O'Brien	3.596 44	179 80	
501	Wiart François	7.181 08	359 04	jouiss. du 1-7-1933
508	Hirsch d'Aubyn Charles	2.640 »	132 »	décédé le 6-2-1933
510	Ponchaux Vincent	8.251 04	412 56	jouiss. du 2-12-1933
513	Veuve Brasseur	3.571 »	178 56	décédée le 15-1-1931
514	Duhem Gustave	9.685 03	484 24	
515	Navarre Achille	10.018 65	500 96	jouiss. du 5-9-1933
517	Patout Louis	11.547 97	577 36	
521	Veuve Billet	5.000 »	250 »	jouiss. du 12-9-1933
535	Gérard Paul	15.147 70	757 36	
544	Sobrie Alphonse	6.710 »	335 52	jouiss. du 4-2-1933
546	Constant Paul	9.187 44	459 36	
552	Veuve Wyon	4.207 28	210 36	décédée le 26-4-1931
556	Veuve Baudouin	7.833 32	391 64	
561	Vermeersch Emile	10.000 »	500 »	
562	Veuve Isenbrandt	4.470 44	223 52	
563	Lore Albert	10.916 68	545 84	
576	Veuve Vincent	4.093 64	204 68	jouiss. du 24-5-1932
594	Veuve Laurent	1.027 08	51 36	
620	Pergant Jean	13.053 36	652 64	jouiss. du 2-6-1931
634	Tonneau Désiré	8.862 36	443 12	jouiss. du 14-5-1931
636	Dilly Géry	14.080 »	704 »	jouiss. du 5-9-1931
640	Nevelle Louis	7.671 84	383 60	
642	Seneschal François	7.506 68	375 36	décédé le 23-7-1932
645	Houvenagel Edouard	6.515 »	325 76	jouiss. du 25-10-1931
648	Veuve Hallez	3.908 12	195 40	

N° des pensions	NOMS ET PRENOMS	Total Annuel des pension principale, complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %	Observations
670	Chevalier Jules	6.737 48	336 88	jouiss. du 16-12-1931
681	Veuve Poix	4.676 64	233 84	décédée le 18-4-1933
691	Veuve Roland	3.698 12	184 92	décédée le 26-11-1931
697	Liénart Désiré	8.280 »	414 »	jouiss. du 6-12-1932
699	Veuve Dupont	4.593 76	229 68	
706	Tallon Adrien	15.519 72	776 »	jouiss. du 20-6-1932
710	Carette Théodore	7.463 32	373 20	
714	Mahieu Gustave	15.666 68	783 36	jouiss. du 15-6-1933
717	Veuve Debuchy	3.867 68	193 36	jouiss. du 11-11-1933
718	Veuve Bouche	4.248 92	212 44	
728	Veuve Denneulin	4.124 74	206 24	jouiss. du 3-3-1933
731	Veuve Trechat	3.998 »	199 92	jouiss. du 16-7-1933
732	Leriche Désiré	6.581 28	329 04	décédé le 5-6-1933
733	Amand Claude	12.077 12	603 84	jouiss. du 28-10-1933
736	Veuve Barus	3.250 »	162 52	jouiss. du 1-9-1933
737	Soudoyez Eugène	11.799 84	590 »	jouiss. du 7-10-1933
748	Capon Charles	1.733 32	86 64	
751	Brackelmann Joseph	5.737 52	286 88	
757	Veuve Colas	666 68	33 32	
766	Claeys Augustin	11.776 40	588 80	jouiss. du 13-2-1932
773	Sorez Eugène	8.828 16	441 44	jouiss. du 9-9-1933
776	Mathez Louis	7.500 »	375 04	
792	Veuve Dupuyds	3.600 »	180 »	
793	Veuve Duthoit	5.655 96	282 80	jouiss. du 5-2-1933
813	Goudin Edmond	6.652 64	217 60	jouiss. du 1-1-1931
820	Veuve Demarcq	4.248 40	212 40	jouiss. du 30-3-1933
836	Hubert Henri	10.333 36	208 32	jouiss. du 1-10-1931
837	Veuve Delcambre	5.488 24	274 40	jouiss. du 10-6-1933 décédée le 21-11-1933
848	Ratez Pierre	23.908 32	470 16	jouiss. du 1-10-1931
849	Guyot Désiré	5.010 56	103 12	jouiss. du 1-10-1931
855	Villette Léon	17.111 12	272 24	jouiss. du 30-12-1933
858	Veuve Halluin	5.000 »	250 »	jouiss. du 1-11-1931
870	Carpentier Louis	2.640 »	39 60	jouiss. du 1-1-1932 décédé le 5-4-1932
883	Veuve Gouye	3.056 76	152 84	jouiss. du 27-2-1932
887	Veuve Carpentier	1.320 »	19 80	jouiss. du 6-4-1932
902	Veuve Seneschal	3.753 32	187 64	jouiss. du 24-7-1932
907	Veuve Nœufglise	4.386 32	219 32	jouiss. du 8-9-1932
921	Veuve Ducourant	3.994 52	199 72	jouiss. du 6-3-1933
929	Veuve Prouvoyeur	3.683 36	184 16	jouiss. du 26-6-1933
931	Veuve Leriche	3.290 64	164 52	jouiss. du 6-6-1933

ARTICLE 2. — Le règlement de cette allocation s'effectuera trimestriellement par mandats de paiement sur la Caisse Municipale.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Mai 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Conseil Municipal :

Délégations. — Commissions Cantonales d'Assistance.....	305
Subvention aux Caisses de Chômage. — Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.....	327

Fêtes et Cérémonies :

X ^e Anniversaire de l'Union des Amicales Laïques du Nord. — Mesures d'ordre	306
Fêtes Communales de 1934. — Programme.....	307
Mesures d'ordre	313
Inauguration du Monument Trulin, etc. Programme.	312
Tour de France Cycliste. — Mesures d'ordre.....	315
XI ^e . Criterium Cycliste organisé par le « Réveil du Nord ». — Mesures d'ordre	316

Police Administrative :

Etat-Civil. — Médecin. Docteur Gérard Lefebvre.....	316
---	-----

Bâtiments Communaux :

Nouveau Commissariat Central de Police. — Ascenseur. — Adjudication-concours. Société des Ateliers Ouis-Pifre	303
Ferronnerie. Adjudication. Société Gobert et Lossery.	303
Bains de la rue Dupuytren. — Restauration et agrandissement. Adjudication en huit lots	303
Dispensaire, rue Bourjemois. — Construction. Adjudication en neuf lots	304

Immeubles :

Eviction de locataire. — Terrain, quai Géry Legrand. Société Lehoucq et Fils	305
---	-----

Voirie :

Interruptions de circulation. — Chemin de Bargues à Esquermes.	317
Rue des Bouchers	318
Propreté Publique. — Arrosage à la lance. Interdiction.....	344

Assistance :

Commissions Cantonales d'Assistance. — Délégations	305
--	-----

Œuvres diverses :

Fondation Boucher de Perthes et Primes Municipales. — Attribution des primes en 1934	318
Païement des primes. Comptable spécial. Brisy.....	326
Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.....	327
Preventorium de Wormhoudt. — Médecin. Docteur Pierre Ryckewaert	327
Infirmière. Hélène Bourcier (Mlle).....	328
Directrice. Jeanne Gautier (Mlle).....	329
Monitrice de gymnastique. Gabrielle Roeland (Mlle)..	329
Surveillantes	330
Cuisinière. Eugénie Druelle (Mme).....	331
Femmes de service. Cuisine.	332-333-334-335
Dortoirs	335

Recettes :

Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Virements	336-337-338
Régisseur. — Ecole de natation, rue d'Armentières. Achille Saucet	345

Dépenses :

Régisseur. — Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. Brisy	326
---	-----

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	339
Statistique du prix des denrées	341

Distribution d'eau :

Eau potable dite d'Emmerin. — Abaissement de la nappe aquifère. Arrosage à la lance. Interdiction.....	344
Bains. — Ecole de natation, rue d'Armentières. Perception par tickets	345
Personnel. Nominations à titre temporaire.....	346

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Juin 1934.....	347
---	-----

Eclairage :

Gaz. — Prix maxima du mètre cube.....	348
---------------------------------------	-----

Police :

Lieux ouverts au public. — Salle de l'Orphéon. Réunion politique organisée par la « Solidarité Française ». Interdiction	349
Jeux. Exploitation des billards automatiques. Conditions de fonctionnement, modification	350
Voie publique. — Arrosage à la lance. Interdiction	344

Services Municipaux :

Licenciement de vieux serviteurs	351
<i>Secrétariat Général :</i>	
Mutation. — Roupin Fernand	352
<i>Première Direction :</i>	
Mutation. — Dehaynin Gontran.....	353
<i>Deuxième Direction :</i>	
Emploi de surveillant au Service du Pavage et des Egouts. — Concours. Programme	353
Promotion. — Sénaffe	352
<i>Recette Municipale :</i>	
Nomination. — Gilquin Henri	356

Police :

Nominations. — Titularisations. — Promotions :

Boulinguier Gaston	356-357
Bouquet Gilbert	356
Brohet Alphonse	356
Carette Jules	356-357
Declémy Félix	356-357
Delbecque Lucien	356-357
Fiévet Albert	358
Florent Charles	358
Muchery René	356
Rombeaux François	356-357
Vautier Gaston	356-357

Octroi :

Nominations. -- Promotion :

Dyseryn	359
Ghesquière Jules	360
Piette Edouard	360

Personnel ouvrier :

Nomination. — Promotions :

Boyé Alphonse	361
Gervois	352
Leclercq Kléber	352
Poutrain	352
Uytterhaeghe	352

Caisse des Retraites :

Allocation de 5 %, à divers retraités, sur pensions et majorations pour charges de famille.....	362
---	-----

Gratifications, Indemnités, Secours :

Licenciement de vieux serviteurs. — Cambron Victor.....	351
Carlier Alexandre	351
Leducq Georges	351
Mazingue Hubert	351
Michaux Adrien	351
Uraille Maria (M ^{lle})	351

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouveau Commissariat Central de
Police. Ascenseur. Adjudication-concours. Société des Ateliers
Otis-Pifre**

DES 29 MAI ET 19 JUIN 1934

Adjudication-concours des travaux de construction d'un nouveau Commissariat Central de Police — installation d'un ascenseur — au profit de la Société des Ateliers Otis-Pifre, 21 ter, rue Porret, à Lille, moyennant la somme de 25.600 francs.

Enregistré le 17 Août 1934, n° 644.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouveau Commissariat Central
de Police. Ferronnerie. Adjudication.
Société Gobert et Lossery**

DU 26 JUIN 1934

Adjudication pour la construction d'un nouveau Commissariat Central de Police — 12^e lot : ferronnerie — au profit de la Société Gobert et Lossery, 44, rue J.-Bte Dumas, à Lomme, moyennant la somme de 55.295 francs.

Enregistré le 20 Juillet 1934, N° 401.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Bains de la rue Dupuytren.
Restauration et agrandissement.
Adjudication en huit lots.**

DU 19 JUIN 1934

Adjudication en huit lots des travaux de restauration et d'agrandissement des Bains Municipaux, rue Dupuytren, au profit de :

1^{er} lot : *Terrassement, maçonnerie, etc.* — MM. Grulois Frères, 41, rue Louis Faure, à Lille, moyennant la somme de 51.539 frs 40, rabais de 29 % déduit ;

2^e lot : *Carrelages, etc.* — M. Maurice Debosque, 51, rue des Chauffours, à Armentières, moyennant la somme de 89.221 frs 78, rabais de 50 % déduit ;

3° lot : *Elévation des cabines*. — M. Maurice Debosque, 51, rue des Chauffours, à Armentières, moyennant la somme de 94.964 frs 66 rabais de 33 % déduit ;

4° lot : *Charpente, menuiserie*. — La Société Rouzé et Mouret, 18, rue de Marquillies, à Lille, moyennant la somme de 24.142 frs 06, rabais de 49 % déduit ;

5° lot : *Ferronnerie*. — MM. Montaigne et Fils, 13, rue de la Digue, à Lille, moyennant la somme de 16.298 frs 82, rabais de 42 % déduit ;

6° lot : *Couverture*. — MM. Démaretz et Cie, 28, rue du Long Pot, à Lille, moyennant la somme de 4.339 frs 22, rabais de 52 % déduit ;

7° lot : *Peinture, vitrerie*. — La Société Ouvrière « La Renaissance », 3, rue de Flandre, à Roubaix, moyennant la somme de 24.693 frs 13, rabais de 50 % déduit ;

8° lot : *Couverture vitrée*. — Le Comptoir des Verres et Glaces du Nord, 219, boulevard de la Liberté, à Lille, moyennant la somme de 50.244 francs, rabais de 56 % déduit.

Euregistré le 6 Août 1934, N° 545.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Dispensaire, rue Bourjemois.
Construction. Adjudication en neuf lots**

DU 22 JUIN 1934

Adjudication en neuf lots des travaux de construction d'un Dispensaire du Bureau de Bienfaisance, rue Bourjemois, au profit de :

1^{er} lot : *Terrassement, maçonnerie, etc.* — M. André Lecœuche, 201, rue Victor-Hugo, à Lonume, moyennant la somme de 179.346 frs 14, rabais de 40 % déduit ;

2 lot : *Carrelage*. — M. Georges Dubrulle, rue du Gaz, à La Bassée, moyennant la somme de 31.215 frs 45, rabais de 47 % déduit ;

3° lot : *Parquets*. — M. Elie Bouquillon, 39, quai de Beauvais, à Armentières, moyennant la somme de 8.106 frs 60, rabais de 41 % déduit ;

4° lot : *Plâtrerie*. — M. Georges Weisenburger, 28, rue d'Estreux, à Saint-Saulve, moyennant la somme de 20.313 frs 42, rabais de 41 % déduit ;

5° lot : *Charpente, menuiserie.* — La Société l'Union des Menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix, moyennant la somme de 69.053 frs 24, rabais de 52 % déduit ;

6° lot : *Serrurerie.* — M. Victor Cauderlier, 15 bis, rue Bohin, à Lille, moyennant la somme de 27.190 frs 79, rabais de 51 % déduit ;

7° lot : *Couverture.* — MM. Démaretz et Cie, 28, rue du Long Pot, à Lille, moyennant la somme de 19.795 frs 20, rabais de 46 % déduit ;

8° lot : *Plomberie.* — M. Robert Henry, 20, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing, moyennant la somme de 15.139 frs 40, rabais de 46 % déduit ;

9° lot : *Peinture, vitrerie.* — M. Paul Hénault, 11, rue Jean-Baptiste Legrand, à Saint-Quentin, moyennant la somme de 22.430 frs 57 rabais de 57 % déduit.

Enregistré le 23 Août 1934, N° 706.

**IMMEUBLES. — Terrain, quai Géry Legrand. Eviction de locataire.
Société « Georges Lehoucq et Fils »**

DU 15 JUIN 1934

Engagement par lequel la Société à responsabilité limitée « Georges Lehoucq et Fils », dont le siège est à Roubaix, 37, boulevard Beaufort, s'est obligée à rendre libre de toute occupation, une parcelle de terrain d'une superficie de 3.198 m², sise à Lille, quai Géry Legrand, à proximité de l'avenue de Dunkerque, reprise au cadastre section F. N° 14 P., servant à l'exploitation d'un commerce de bois, moyennant paiement d'une indemnité d'éviction de 275.596 frs 02.

Enregistré le 20 Juin 1934, folio 10, case 126.

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commissions Cantonales d'assistance.
Délégations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 28 Février 1934, article 55 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont délégués pour siéger aux Commissions

Cantonaux d'Assistance, MM. les Adjoints et Conseillers municipaux ci-après désignés :

Cantons	Délégation en qualité de plus ancien maire	Délégation en qualité de maire de la commune intéressée	Suppléants
Centre	M. l'adjoint Saint Venant	M. le conseiller Bauche	M. le conseiller Leroy
Est.....	M. le conseiller Martin	M. le conseiller Bataille
Nord.....	M. le conseiller Lahaye	M. le conseiller Courouble
Nord-Est.....	M. l'adjoint Masson	M. l'adjoint Devernay
Ouest.....	M. le conseiller Leroy	M. le conseiller Bour
Sud.....	M. l'adjoint Saint Venant	M. le conseiller Bataille	M. le conseiller Bauche
Sud-Est.....	M. l'adjoint Saint Venant	M. le conseiller Martin
Sud-Ouest ...	M. l'adjoint Saint Venant	M. l'adjoint Devernay	M. l'adjoint Masson

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**FETES. — X^e Anniversaire de l'Union des Amicales Laïques du Nord.
Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des cérémonies organisées le 17 Juin 1934 à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de l'Union des Amicales Laïques du Nord ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits, le dimanche 17 Juin 1934 :

1° à partir de quatorze heures quinze, boulevard des Ecoles,

pendant la formation du Cortège des groupes, sections et sociétés qui prendront part au Défilé ;

2° à partir de quinze heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit Cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevard de la Liberté ; rue Nationale ; Grand' Place ; rues des Manneliers, de Paris, des Saluteaux ; square Ruault ; rue de Rocroy, et, pour assurer les dégagements, place Simon Volland ; boulevard Papin ; rue de Denain ; ces dispositions cessant d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège.

ARTICLE 2. — Ces interdictions seront également observées partout, sur les chaussées comme sur les trottoirs, où la circulation des véhicules et des piétons pourrait être une cause de gêne, troubles ou dangers, au cours du Cortège.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FETES ET CEREMONIES. — Fêtes Communales 10 et 11 Juin 1934.
Programme officiel

DIMANCHE 10 JUIN

A huit heures trente, Hôtel de Ville, Réception en l'honneur des vieillards hospitalisés.

A neuf heures trente, boulevard des Ecoles : Revue par le Conseil Municipal des Sociétés de Jeux populaires.

Rassemblement des Sociétés : neuf heures précises: Allée centrale.

Défilé

Les sociétés et compagnies d'archers, d'arbalétriers, de joueurs de boules, de dés, de beigneaux, etc., venus pour la Fête, devront être rendues, à neuf heures précises, boulevard des Ecoles. Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées.

Après la Revue le Cortège : 1° se mettra en marche par le boulevard Papin ; la place Simon Volland ; la rue de Paris ; la place du Théâtre ; le boulevard Carnot ; la rue de la Clef ; la place des Patimiers ; la rue des Chats Bossus ; les places du Lion d'Or, Louise de

Bettignies ; la rue de la Monnaie ; la place du Concert ; la rue de la Collégiale ; 2° se disloquera à hauteur de l'Hôtel des Archives.

Les sociétés et compagnies devront être accompagnées, chacune, d'un ou de plusieurs tambours avec drapeau.

Aussitôt après le Défilé, les sociétés, sous la conduite des commissaires délégués par l'Administration Municipale, se rendront aux points qui leur seront indiqués où les concours commenceront immédiatement.

Toute société 1° qui ne sera pas présente à la Revue à l'heure indiquée ci-dessus, 2° qui ne participera pas au Cortège, perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement. Un pointage sera fait par les commissaires délégués de la Ville pour s'assurer de la présence réelle des sociétés, angle des rues de la Collégiale, Négrier, du Pont-Neuf et Saint-André.

Toute société ou tout membre d'une société qui causera du scandale à n'importe quel moment de la Fête 1° sera disqualifié ; 2° perdra ses droits à participer aux divers concours ou même à la remise des prix portés au programme.

Primes offertes par la Municipalité aux Sociétés de jeux qui auront participé à la Revue et au Défilé.

Toutes les sociétés de jeux ayant participé à la Revue, boulevard des Ecoles, et au Défilé, suivant l'itinéraire ci-dessus indiqué, pourront prendre part au tirage des primes ci-après :

Seize primes de cinquante francs chacune à la condition :

1° d'avoir un effectif supérieur à trente personnes, chaque effectif étant contrôlé : a) pendant la Revue b) au départ c) à la dislocation du Cortège, à hauteur de l'Hôtel des Archives, par les commissaires délégués de la Ville ;

2° de se faire accompagner d'un ou de plusieurs tambours avec drapeau ;

Sept primes de soixante francs chacune destinées aux musiciens qui précéderont les sociétés de jeux, l'effectif des musiciens étant supérieur à cinq.

Un contrôle sera effectué par les commissaires de la Ville : a) à la Revue ; b) au défilé ; c) au point de dislocation du cortège.

Le tirage au sort des primes aura lieu à l'Hôtel de Ville, Salle d'Honneur, le Mardi 12 Juin, à seize heures, en présence de M. l'Adjoint délégué aux Fêtes et des délégués des sociétés.

Il sera public.

A onze heures, Inauguration du Monument Léon Trulin.

À midi, Hôtel de Ville, Réception des sociétés gymniques, musicales et chorales prenant part aux Fêtes du Vieux-Lille.

À quatorze heures : Jeux populaires.

Jeux de Bouchon : angle des rues d'Arras et Baggio ; angle du boulevard de Strasbourg et de la rue Albert Samain ; angle des rues Pierre Legrand et de Russie ; rue du Grand Balcon ; angle des rues des Bois Blancs et Chaplin ; rue de Maubeuge ; rue Magenta ; rue du Chevalier Français.

Prix offerts à chacun de ces jeux : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 25 fr. ; 5^e prix, 15 fr. ; 6^e prix, 15 fr. ; 7^e prix, 10 fr. ; 8^e prix, 10 fr.

Avenue du Peuple Belge : Jeux divers offerts aux Vieillards de l'Hospice Général, Hommes et Femmes.

Prix de la Ville : 1.000 francs.

Tir à l'arc au berceau : A Saint-Martin, rue d'Esquermes ; A Sainte-Anne, rue Léon Gambetta.

Prix offerts à chacun de ces jeux : 1^{er} prix, 150 fr. ; 2^e prix, 125 fr. ; 3^e prix, 95 fr. ; 4^e prix, 35 fr. ; 5^e prix, 30 fr.

Jeu de dés : place Déliot : 425 fr. de prix offerts par la Ville.

Tir horizontal au fusil-arbalète au cadran ordinaire, place Philippe de Girard : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 fr. ; prix de mouches, 30 fr. ; 4^e prix, 30 fr. ; 5^e prix, 25 francs ; 6^e prix, 25 fr. ; prix de bas nombre, 20 fr.

Jeux de beigneaux : rue d'Arcole, rue Newton, rue Paul Lafargue.

Prix offerts par la Ville : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 85 fr. ; 3^e prix, 60 fr. ; 4^e prix, 50 fr. ; 5^e prix, 40 fr. ; 6^e prix, 35 fr. ; 7^e prix, 20 fr. ; 8^e prix, 10 fr.

Les Rebats du Dimanche et du Lundi auront lieu place d'Arcole.

Tir à l'arc à la perche, au siège de la Société « Stand de la Marne », rue Gustave Delory. Prix offerts par la Ville.

Concours international de billard anglais à Wazemmes et à Fives.

Concours de poste aérienne organisée par la Fédération Colombophile de la Première Région, le Groupement Colombophile du Sud et l'Union Amicale des Sociétés Colombophiles de Fives-Saint-Maurice. Prix d'honneur offerts par la Ville.

Boulevard des Ecoles : Jeu de Pelote-Balle, troisième division, entre Hellemmes, Gadz'Arts et Lille.

Jeux de boule : boulevard Victor Hugo ; rue Vantroyen.

Prix offerts à chacun de ces jeux : 1^{er} prix, 130 fr. ; 2^e prix, 95 fr. ; 3^e prix, 65 fr. ; 4^e prix, 30 fr. ; 5^e prix, 20 fr.

Jeu de boule ferrée : boulevard des Ecoles.

Prix offerts par la Ville. Concours de pointage : 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e prix, 35 fr. ; 3^e prix, 25 fr. ; 4^e prix, 15 fr. ; 5^e prix, 15 fr. ; 6^e prix, 15 fr. ; 7^e prix, 15 fr. ; 8^e prix, 10 fr. ; 9^e prix, 10 fr. ; 10^e prix, 10 fr.

Concours de tir : 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e prix, 25 fr. ; 3^e prix, 15 fr.

Jeu de Billon, rue du Grand Balcon : 175 francs de prix offerts par la Ville.

Concours de Pêche au Grand Carré, organisé par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord. Prix offerts par la Ville.

A quinze heures, quai de l'Ouest : Joute sur l'eau par la Société Les Marins du Sud.

Prix offerts par la Ville : 1^{er} prix, médaille d'argent, 90 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 35 fr. ; 5^e prix, 25 fr. ; 6^e prix, 20 fr.

A seize heures : Inauguration 1^o de l'avenue du Peuple Belge 2^o de la place Louise de Bettignies 3^o des jardins de la Basse-Deûle.

De dix-sept heures à minuit, dans le quartier du Vieux-Lille : Démonstration de Gymnastique Féminine. Auditions artistiques. Fête de Nuit. Feu d'artifice. Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

A minuit : Ouverture de la Braderie Flamande : 1^o rue de Paris ; 2^o quartier du Vieux-Lille.

LUNDI 11 JUIN

A huit heures : Stand du Champ de Mars : Tir à la cible par le Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Bue de Paris et quartier du Vieux-Lille : Continuation de la Braderie Flamande.

A neuf heures : Jeux de bouchon rue Ernest Mayer, rue de Mulhouse, rue d'Éna, place de Tourcoing.

Prix offerts à chacun de ces jeux : 1^{er} prix, 80 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 30 fr. ; 4^e prix, 20 fr. ; 5^e prix, 10 fr.

A quatorze heures : Bascules hydrauliques, angle des rues Alphonse Mercier et des Stations ; rue d'Alger ; rue Saint-Sébastien.

Prix offerts par la Ville : 1^{er} prix, médaille d'argent, 80 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 35 fr. ; 5^e prix, 25 fr.

A quinze heures, quai de la Haute-Deûle : Joute sur l'eau par la Société Les Jouteurs Lillois.

Prix offerts par la Ville : 1^{er} prix, médaille d'argent, 90 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 35 fr. ; 5^e prix, 25 fr. ; 6^e prix, 20 fr.

Square Henri Ghesquière : Démonstration par la Cynophilie Ouvrière.

Boulevard des Ecoles : Jeu de Pelote-Balle, Grand Prix de Lille. Demi-finale de Championnat de Division d'Honneur entre Ath, Union Laekenoise et Rebaix.

Dans le quartier du Vieux-Lille, de quatorze à dix-neuf heures : Réjouissances diverses à l'occasion des Fêtes du Secteur.

De seize à vingt heures trente : Concerts d'art.

A dix-huit heures, kiosque de l'Esplanade : Distribution générale des prix aux Sociétés ayant participé aux Jeux populaires.

Les Sociétés seront appelées dans l'ordre suivant :

1. Arc au Berceau ; 2. Fusil-Arbalète ; 3. Jeu de Beigneaux ;
4. Jeu de Boule ; 5. Jeu de Boule ferrée ; 6. Jeu de Bouchon ;
7. Joute sur l'eau ; 8. Bascule hydraulique.

Dispositions générales

Toutes les sociétés qui désirent concourir aux jeux de la Ville doivent adresser au Service des Fêtes à la Mairie, pour le vendredi 8 Juin, deux listes indiquant lisiblement le titre de la Société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit au prix d'éloignement, les sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du Maire de leur commune.

Le samedi 9 Juin, à quinze heures, en l'Hôtel de Ville, il sera procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir.

Toutefois, le tirage au sort pour déterminer l'emplacement pour les sociétés de Jeux de bouchon se fera, le soir, à vingt heures.

La Ville se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix selon le nombre plus ou moins grand de sociétés.

*L'Adjoint au Maire,
délégué aux Fêtes
et Cérémonies Publiques,*
Richard COOLEN.

*Le Maire de Lille,
Conseiller Général,
Député du Nord,*
Roger SALENGRO.

**FETES ET CEREMONIES.— Fêtes Communales 1934. Inauguration
du Monument Trulin, etc. Programme**

DIMANCHE 10 JUIN 1934

Inaugurations :

- a) Monument Trulin,
- b) avenue du Peuple Belge,
- c) place Louise de Bettignies,
- d) Jardins aménagés sur l'ancien emplacement de la Basse-Deûle.

A dix heures : Dépôt de fleurs — par le Conseil Municipal, en compagnie du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » — au Monument aux Fusillés, au Memorial Trulin dans les fossés de la Citadelle, à la tombe de Léon Trulin au cimetière de l'Est.

A onze heures : Inauguration du Monument Trulin. Rassemblement à dix heures trente, place des Patiniers. Départ : dix heures quarante-cinq.

Itinéraire : place des Patiniers ; rue des Chats-Bossus ; places du Lion-d'Or, Saint-Martin, Louise de Bettignies ; avenue du Peuple Belge.

A midi : Hôtel de Ville : Réception des Sociétés étrangères prenant part aux cérémonies d'inauguration. Rassemblement à onze heures quinze, place de la Gare. Départ : onze heures trente.

Itinéraire : rues Faidherbe, de Paris, des Sahuteaux.

A seize heures trente : Inauguration : a) de l'avenue du Peuple Belge ; b) de la place Louise de Bettignies ; des jardins aménagés sur l'ancien emplacement de la Basse-Deûle. Rassemblement : quinze heures trente, rue Saint-André. Départ : seize heures.

Itinéraire : rue de la Collégiale ; place du Concert, rue de la Monnaie ; places Saint-Martin, Louise de Bettignies ; avenue du Peuple Belge, côté des numéros pairs, puis impairs.

A dix-sept heures : Conservatoire. Réception du Conseil Municipal par le Comité du Commerce et des Fêtes du Vieux-Lille.

De dix-sept à dix-huit heures trente : Place Louise de Bettignies :

Démonstration et exécution des mouvements d'ensemble imposés au Concours de Nice par les Sociétés Féminines d'Education Physique avec accompagnement par la Musique Municipale. Productions spéciales avec et sans engins.

De dix-huit heures trente à vingt heures trente : Place Louise de Bettignies :

Concert par la Fanfare La Fraternité et la Chorale La voix du Peuple de Boussu-Bois.

De dix-sept à vingt-deux heures trente : Place du Concert : Auditions d'art, par la Fanfare La Fraternité de Hornu, le Cercle Choral Mixte Le Prolétaire de Molenbeck, la Fanfare La Fraternité Ouvrière de Soignies, le Cercle Choral l'Echo du Peuple de Bruxelles, l'Harmonie Socialiste de Jemappes.

De vingt et une à vingt-trois heures : avenue du Peuple Belge : Fête de Gymnastique de nuit. Ballets.

A vingt-trois heures : Pont-Neuf : Grand feu d'artifice.

FETES. — Fêtes Communales de 1934. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme des Fêtes Communales, les 10 et 11 Juin 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits :

1° le dimanche 10 Juin 1934 :

a) à neuf heures, chaussée centrale du boulevard des Ecoles, pendant le rassemblement et la revue des Sociétés de Jeux populaires ;

b) à neuf heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevard Papin ; place Simon-Vollant ; rue de Paris ; place du Théâtre ; boulevard Carnot ; rue de la Clef ; place des Pâtiniers ; rue des Chats-Bossus ; places du Lion d'Or, Louise de Bettignies ; rue de la

Monnaie; place du Concert ; rue de la Collégiale et, pour assurer les dégagements, rues Négrier, du Pont Neuf et Saint-André ;

c) à quinze heures trente, rue Saint-André, pendant le rassemblement et la formation du cortège inaugural de l'avenue du Peuple Belge, de la place Louise de Bettignies, des jardins de la Basse Deûle ;

d) à quinze heures quarante-cinq et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : rue de la Collégiale ; place du Concert ; rue de la Monnaie ; place Louise de Bettignies ; avenue du Peuple Belge ;

e) de dix-sept à vingt heures trente, place Louise de Bettignies, pendant la Fête d'Éducation Physique et les Concerts d'Art qui y seront donnés ;

f) de dix-sept à vingt-deux heures trente, place du Concert, durant les Auditions Artistiques qui y seront données.

g) de vingt et une à vingt-trois heures, place Louise de Bettignies, pendant la Fête de Nuit qui s'y déroulera ;

h) rue du Pont Neuf et avenue du Peuple Belge, pendant le feu d'artifice qui sera tiré du haut du Pont Neuf à vingt-trois heures ; 1° l'interdiction commençant à vingt et une heures pour se terminer à l'issue du tir ; 2° durant le tir, les fenêtres et les regards des toitures des habitations environnantes devant être fermés ;

2° le lundi 11 Juin 1934, de huit heures à midi, rue de Paris, durant la Braderie annuelle organisée par le Groupement Commercial Les Amis de la rue de Paris.

ARTICLE 2. — Sur les parcours des cortèges, pendant leur passage, les terrasses, plantes, installations quelconques, sur la voie publique, seront enlevés, les paravents repliés de façon à ne pas gêner la circulation. Les tentes et garde-soleil seront relevés. Les pots de fleurs et autres installations des fenêtres devront être solidement assujettis de façon à éviter des accidents.

ARTICLE 3. — Ces interdictions seront également observées partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne, troubles ou dangers, au cours des festivités.

ARTICLE 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES. — Tour de France Cycliste. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu l'itinéraire des première et deuxième étapes du Tour de France Cycliste 1934 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'itinéraire qu'emprunteront les coureurs du Tour de France Cycliste, mardi 3 Juillet, dans la traversée de notre territoire, sera le suivant :

rue du Faubourg de Béthune ; place des Chasseurs de Driant ; rue Beethoven ; place Antoine Taeg ; rue d'Isly ; place Cormontaigne ; boulevard Bigo-Danel ; place de Tourcoing ; rue Nationale ; Grand-Place ; rue des Manneliers ; place du Théâtre ; boulevard Carnot.

ARTICLE 2. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, mardi trois juillet, de seize à dix-huit heures, dans les voies ci-après :

rue Nationale : côté numéros impairs ; rue des Manneliers, côté numéros pairs ; place du Théâtre : devant le Grand Théâtre ; boulevard Carnot : côté numéros pairs.

Pendant la durée de cette interdiction, la station de taximètres longeant le Grand Théâtre sera complètement dégagée ; les voitures iront stationner rue des Bons Enfants.

ARTICLE 3. — Mercredi quatre Juillet, les coureurs se rassembleront, rue de Tournai, vers onze heures trente. Ils seront conduits, en peloton, vers douze heures, par l'itinéraire ci-après, à la barrière de Lezennes, point de départ de la deuxième étape : rues de Tournai, du Faubourg de Tournai ; Pont Supérieur ; rue Pierre Legrand.

ARTICLE 4. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, mercredi quatre Juillet, rue de Tournai, côté numéros pairs, à partir d'onze heures jusqu'après le départ des coureurs pour la deuxième étape du Tour.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Com-

missaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FETES. — XI^e Criterium Cycliste organisé par le « Réveil du Nord ».
Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

la lettre de M. le Commissaire Général du XI^e Criterium Cycliste, organisé par le Journal « Le Réveil du Nord » le dimanche 24 Juin 1934 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux et des véhicules de toute nature seront interdits sur le boulevard Charles Delesalle, le dimanche 24 Juin 1934, de 14 heures à 18 heures.

ARTICLE 2. — Pendant la durée de cette interdiction, les véhicules venant de la direction de Roubaix emprunteront la rue du Boulevard pour se diriger vers La Madeleine et Lille.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-Civil. Médecin.
Docteur Gérard Lefebvre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Gérard Lefebvre, 50, rue de Turenne, médecin auxiliaire au Service de l'Etat Civil est nommé, à compter du 1^{er} Juillet 1934, médecin titulaire en remplacement de M. le Docteur Leleu, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté du 29 Décembre 1930, M. le Docteur Lefebvre

a) recevra une indemnité annuelle de 3.600 frs,

b) sera tenu de participer au service médical de garde institué les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Interruption de circulation. Chemin de Barges
à Esquermes**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout devant desservir la Cité Hospitalière.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 4 Juin 1934 et pendant la durée des travaux Chemin de Barges à Esquermes dans la partie comprise entre les rues Jeanne Hachette et Courtois.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 Juin 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue des Bouchers

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter
les travaux de construction de l'égout rue des Bouchers,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite
à partir du 9 Juin 1934 et pendant la durée des travaux rue des Bou-
chers.

La circulation des véhicules se dirigeant vers le centre se fera par
les rues d'Angleterre et de la Monnaie d'une part, par les rues de la
Barre et Saint-Martin d'autre part.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Com-
missaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

**ŒUVRES DIVERSES. — Fondation Boucher de Perthes et Primes
Municipales. Attribution des primes pour 1934**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le legs fait à la Ville par M. Boucher de Perthes accepté par le
Conseil Municipal le 23 Juillet 1874 et approuvé par décret du 23
Juillet 1876 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Octobre 1891 qui
donne au Maire, seul, le droit d'attribuer les primes de la dite Fon-
dation ;

Vu les articles 133 et 134 du Budget des Dépenses pour 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les primes de la Fondation Boucher de Per-
thes et celles ajoutées par le Conseil Municipal sont attribuées comme
suit :

FONDATION BOUCHER DE PERTHES

CONCOURS POUR 1934

Première prime : 100 francs. — M^{lle} Jeanne Deltour, 36 ans, papetière chez M. Jean Bart, domiciliée 52, rue de Flandre, allée Fréville 3, malgré de très maigres ressources, soigne avec un dévouement remarquable son oncle infirme, âgé de 63 ans, et sa tante incurable, âgée de 62 ans, les entoure des soins les plus attentifs.

Deuxième prime : 80 francs. — M^{lle} Adélia Decampt, 39 ans, femme de ménage, domiciliée rue de Flers, impasse Menu, 35, atteinte d'une maladie lui rendant le travail pénible, subvient avec abnégation à l'existence de sa mère âgée et impotente.

Troisième prime : 80 francs. — M^{lle} Marie Larea, 34 ans, continueuse chez M. Crespel, domiciliée rue Matteotti, cité Mallet, 10, subvient aux besoins de l'existence de sa mère et l'entoure de soins constants.

Quatrième prime : 80 francs. — M^{lle} Valère Danes, 38 ans, confectioneeruse chez M. Chapoteau, domiciliée, 87 bis, rue d'Arras, donne à sa mère âgée tous les soins désirables ; se dépense sans compter pour l'entretien du ménage.

Cinquième prime : 80 francs. — M^{lle} Sylvie Ansel, retoudeuse, actuellement en chômage, domiciliée 32, rue Adolphe Werquin, se prive pour permettre à sa mère de subsister et la soigne avec dévouement.

Sixième prime : 70 francs. — M^{lle} Rosine Goossens, 31 ans, piqueuse chez M. Trudel, domiciliée, 4, rue Rubens, se dévoue d'une façon admirable pour élever deux jeunes nièces orphelines.

Septième prime 60 francs. — M^{lle} Charlotte Dumortier, 29 ans, papetière chez M. Taffin-Lefort, domiciliée, 19 bis, rue Mexico, assure par son travail l'existence d'une tante malade, la soigne avec attention.

Huitième prime : 50 francs. — M^{lle} Simonne Gisdal, 26 ans, bobineuse, chez M. Boutry, domiciliée rue Matteotti, cité Mallet, 19, soigne avec beaucoup de dévouement sa mère âgée.

PRIMES MUNICIPALES

150 Francs

MM^{mes} Delfosse, née Germaine Désir; Rogié, née Louise Avertveldt.

125 Francs

M^{me} Leva, née Marthe Despretz.

100 Francs

M^{mes} Cuvelier, née Marie Deligny ; Decomble, née Catherine Wuillay ; Dujardin, née Jeanne Nivresse ; Empris, née Lucienne Platel ; Meurillon, née Robertine Lepoutre ; Pamart, née Jeanne Vaubegin ; Roucher, née Fernande Sens ; Staelens, née Adrienne Allemersch ; Suroy, née Raymonde Grulois ; Vangermée, née Blanche Quesnoy ; Wallard, née Germaine Van Puyenbroeche.

75 Francs

M^{mes} Beckman, née Maria Nesslany ; Botteldoorn, née Elise Pruvost ; Bruyneel, née Raymonde Rocault ; Capelle, née Germaine Confrère ; Castil, née Georgette Lehoreau ; Damide, née Eugénie Cuvelier ; Debauw, née Alice Bultiau ; Defaux, née Berthe Coneim ; Depestel, née Angélique Joachim ; Devrière, née Fernande Bouquet ; Dewasch, née Louise Lavoisier ; Dhédène, née Simonne Vieille ; Dierendonck, née Marie Vandenberghe ; Dorchies, née Fernande Wagnies ; Madeleine Radegonde Dujardin ; Dupont, née Léa Weens ; Félix, née Hélène Langie ; Gress, née Marie Haroy ; Hoster, née Gabrielle Blanquaert ; Laloy, née Marie Augez ; Lecocq, née Marie Sansot ; Leemans, née Alice Laby ; Lefever, née Angèle Missienne ; Leniaert, née Germaine De Groupe ; Liebart, née Lucienne Lepage ; Lievens, née Eléonore Marchand ; Lincktevoet, née Laure Dernoncourt ; Magras, née Emilienne Galland ; Martreux Jannot ; Mayer Catherine ; Meerschant, née Marie Mary ; Papegay, née Elise Diéval ; Poissonnier, née Athanaïse Dépret ; Ridez, née Marie Bultiau ; Tié-tard, née Gabrielle Gaudfrin ; Top, née Berthe Ouchois ; Tytgat, née Elisabeth Botterdael ; Verhegge, née Pauline Duponchel ; Vermeulen, née Françoise Vandevyvere ; Verstraete, née Jeanne Guillaume ; Vincent, née Berthe Tukkie.

65 Francs

M^{mes} Andries, née Antoinette Lainé ; Baele, née Jeanne Hamille ; Baes, née Yvonne Lefebvre ; Billouet, née Marie-Louise Mathurin ; Bouillet, née Raymonde Stricanne ; Boulinguez, née Jeanne Lefebvre ; Brebion, née Georgette Duquenoy ; Cardon, née Julienne Lepreeu ; Carna, née Madeleine Deknudt ; Caron, née Stéphanie Vaubant ; Catel, née Fernande Lefebvre ; Célerse, née Berthe Fontenier ; Clarisse, née Yvonne Vandekerchove ; Cornil, née Angèle Lequin ; Corteguisse, née Mélanie Devos ; De Bosschère, née Raymonde Desprez ; Debruykère, née Augustine Gabet ; De Brayne, née Lucienne Lange-nus ; De Brycke, née Pauline De Groeve ; Degangue, née Marie

Dubois ; Degeyter, née Fernande Plouvier ; Delabaye, née Julie Wandels ; Delattre, née Rosa Fourdraine ; Delporte, née Hélène Cochetoux ; Léa Delsalle ; Denis, née Elise Ledez ; Deryck, née Emilienne Vandembroucke ; Descamps, née Aline Moncheaux ; Desprez, née Pharaïlde Klinckmaillie ; Devinck, née Rachel Vanbeversluys ; Devrieze, née Victorine Sauvage ; Dorchies, née Jenny Despoix ; Dubois, née Marguerite Leignel ; Dujardin, née Marie Legris ; Dupont, née Clémence Compagnon ; Duquène, née Marguerite Hasselweiler ; Duthoit, née Fernande De Taeye ; Dutriez, née Mathilde Polet ; Fatou, née Marie Mongaillard ; Fontaine, née Marie Depaix ; Gammelín, née Rachel Marescaux ; Hayet, née Georgette Douillère ; Helle, née Alphonsine Marvilde ; Hoest, née Julie De Vogelaert ; Honoré, née Jeannette Baleuw ; Hottois, née Pauline Lefebvre ; Lanoy, née Elisa Pouillez ; Laridan, née Hortense Fruitiez ; Lausent, née Augustine Mansuet ; Lebecque, née Léona Allard ; Lefebvre, née Marie Charpentier ; Legros, née Raymonde Humez ; Legru, née Julienne Doutrelon ; Lemaire, née Julie Deroubaix ; Lenis, née Glandia Deleroix ; Leroux, née Simonne Mansuet ; Libaert, née Jeanne Meirland ; Mansuet, née Emilienne Dargois ; Mas, née Marie Grimontprez ; Moncheaux, née Germaine Leclercq ; Mooms, née Lucienne Vanlaecke ; Pasbecq, née Thérèse Loosveldt ; Prévot, née Hélène Marchand ; Renard, née Henriette Métro ; Rasseneur, née Emilienne Bailleul ; Rosar, née Madeleine Chastin ; Roseau, née Clémentine Jacobs ; Roussel, née Marguerite Dumont ; Soumillon, née Mathilde Devos ; Trouvé, née Gabrielle Vanpéene ; Tumelaire, née Raymonde Sauvage ; Vandekerckove, née Raymonde Denis ; Vandenhove, née Julienne Hélewant ; Vansteenkiste, née Mathilde Lameire ; Verpoort, née Berthe Lagache ; Walke, née Yvonne Simoulin ; Watel, née Suzanne Lebreton.

50 Francs

M^{mes} Baele, née Victorine Vanhoutteghem ; Baisez Marie ; Baquet, née Sidonie Taminiiaux ; Barbaix, née Yvonne Timmerman ; Barré, née Louise Josse ; Barrois, née Julia Desprez ; Béatse, née Rachel Villain ; Béghain, née Adeline Drouet ; Bélière, née Yvonne Dros ; Berlo, née Suzanne Willemot ; Bert, née Madeleine Saintôt ; Bourbon, née Emma Gotelaere ; Breton, née Rachel Delodder ; Broutin, née Simone Fasquel ; Cabaret, née Marie Vanschelle ; Caboche, née Marguerite Huyghe ; Cabotte, née Louise Coupin ; Cailliez, née Yvonne Goossens ; Callaert, née Augustine Morits ; Carlier, née Stéphanie Darras ; Carpentier, née Julienne Lambrez ; Cayzeele, née Suzanne Depoorter ; Claus, née Henriette Josse ; Colin, née Lucie Olivier ;

Yvonne Conynck ; Deberdt, née Reinelde Cottreel ; Debrabandère, née Marie Galmane ; Declercq, née Albertine Degroote ; Decottignies, née Clémence Morel ; Decottignies, née Amanda Masson ; De Geyrer, née Mathilde Milisse ; Degaes, née Jeanne Verlinden ; Dejaeghère, née Marie Houssin ; Dejonghe, née Louisa Lière ; Delahaye, née Georgette Limbourg ; Delattre, née Zuhna Saint-Hubert ; Deldorte, née Sophie Mangez ; Delille, née Geneviève Lainé ; Delporte, née Léonie Houssin ; Delvoye, née Eugénie Demey ; Desnullet, née Martha Bonny ; Dervaux, née Julienne Debruyser ; Deslanguez, née Carmen Berthelet ; Desprez, née Emilienne De Laere ; Desrumaux, née Lucienne Pède ; De Wachter, née Marie-Louise Ergo ; Dhont, née Julienne Delannoy ; D'Hulst, née Andréa Meuries ; Dierckx, née Léontine Letors ; Douchez, née Marie Mire ; Dubost, née Zélia Duchat ; Ducrocq, née Rachel Dubois ; Dudermel, née Pierrette Martinage ; Dujardin, née Lucienne Tullifer ; Dumey, née Marie Vanthourout ; Duplouty, née Marie Vanhaezebroeke ; Evrard, née Rose Rinos ; Fino, née Prudence Eeckhout ; Fréville, née Germaine Descendres ; Froissart, née Suzanne Moncheaux ; Gautier, née Marie Longuet ; Marguerite George ; Girard, née Laure Chevalier ; Goemine, née Madeleine Quénoi ; Gotrand, née Paule Nisolle ; Gras, née Blanche Bazelis ; Gydé, née Clarisse Créton ; Halluin, née Yvonne Hoët ; Harté, née Pauline Pessenier ; Haustraete, née Berthe Géré ; Helvig, née Fernande Bocquet ; Rosa Hermant ; Marie Huart ; Huyghe, née Madeleine Trémerie ; Jacques, née Léa Caboche ; Julien, née Marie Lœil ; Juste, née Olga Suisse ; Kopec, née Sophie Lecoustre ; Laloux, née Eugénie Haïdon ; Lambert, née Léontine Hoornaert ; Laureyns, née Germaine Servaton ; Lebrun, née Odile Peckre ; Leclercq, née Marguerite Fol ; Legou, née Malvina Van Biervliet ; Legru, née Angèle Odon ; Legru, née Eugénie Vandamme ; Leignel, née Sophie Faber ; Lepez, née Léopoldine Demeyer ; Leroy, née Yvonne Haustraete ; Lesvas, née Emilia Ramette ; Marie Liénard ; Liévequin, née Victoria Répillez ; Macrez, née Eméranche Choquet ; Maléon, née Hélène Confrère ; Marcy, née Clémence Gobeaux ; Marlier, née Marie Decottignies ; Martin, née Pauline Erpels ; Merlin, née Bertha De Rycke ; Mielotte, née Marie Backelandt ; Mille, née Anna Picart ; Missy, née Simone Naets ; Moncheaux, née Marie Lallemand ; Monté, née Marie Choquet ; Noterman, née Elise Dejonghe ; O'Neill, née Georgina Duvette ; Augustine Pasbecq ; Peltier, née Euphrasie Vanham ; Poillon, née Eméranche Steppé ; Pollet, née Suzanne Dejonghe ; Pousse, née Marie Bourdon ; Reversé, née Thérèse Delahaey ; Richard, née Julia Desmet ; Ringuer, née Marie-Louise Hinck ; Rivoire, née Léontine Cousin ; Ruysckaert, née Marguerite Lecointre ; Saelen, née Valentine Boucher ;

Saget, née Jeanne Calvat ; Saint-Hubert, née Marie-Louise Gryson ; Sainquentin, née Marie Ochin ; Sampson, née Anna Caby ; Sandras, née Germaine Liévin ; Sammer, née Antonia Martel ; Schoendorff, née Adèle Decoen ; Sebisch, née Fernande Denis ; Seghers, née Germaine Duchamps ; Ségon, née Agnès Chieux ; Serra, née Marie Verbist ; Serrurier, née Marguerite Dernaucourt ; Sincouliou, née Laure Hesse ; Smagghe, née Jeanne Deroubaix ; Soubricas, née Jeanne Savarin ; Sulmon, née Léonie Nutten ; Taillez, née Marthe Foirel ; Terby, née Julienne Chauvin ; Théré, née Germaine Stévens ; Thoeye, née Françoise Dubost ; Thomas, née Louise Bruyère ; Tiédrez, née Marie Giroud ; Tonnel, née Irène Clipet ; Trédez, née Flore Langlard ; Truyen, née Florence Bruysse ; Tytgat, née Lucienne Joos ; Van Cauwenberge, née Fernande Broutin ; Vanden Dorren, née Madeleine Duthoit ; Van de Put, née Antoinette Ysebrouck ; Vanderbruggen, née Lucie Bartier ; Vanderstraeten, née Léontine Margotin ; Van de Velde, née Jeanne Sommeville ; Vankelsbeulque, née Joséphine Tourmout ; Van Steirteghem, née Claire Lambois ; Vareecke, née Andrée Parant ; Vasseur, née Albertine Décariun ; Vennin, née Blanche Béhague ; Verbèke, née Léonie Talon ; Verdière, née Fernande Gérardi ; Vermersch, née Stéphanie Carpentier ; Verreydt, née Jeanne Decreus ; Wallyn, née Célestine Vandoysen ; Wiart, née Marthe Vande Voorde.

40 Francs

M^{mes} Ackaert, née Madeleine De Raedt ; Allart, née Charlotte Lampérier ; Anselyn, née Raymonde Vanbredam ; Antrope, née Julienne Squimbre ; Baere, née Germaine Péroche ; Bailleu, née Germaine D'Hau ; Marie-Louise Battin ; Bérard, née Julienne Duvillier ; Bienaimé, née Augustine Bonhomme ; Bis, née Alicia Duthoit ; Blaise, née Suzanne Tonneau ; Blanquart, née Marcelle Menet ; Blondeau, née Marie Ongenaed ; Bonamis, née Marie Badie ; Bonnel, née Germaine Vandewaele ; Boquillon, née Madeleine Beckaert ; Breich, née Juliette Cousin ; Breton, née Louise Decottignies ; Brice, née Marie Veys ; Brun, née Marthe Riffat ; Buchard, née Clémence Delbassée ; Calboche, née Eugénie Piessens ; Cailliaux, née Clémentine Billiet ; Caillez, née Jeanne Darragus ; Callebout, née Eugénie Demol ; Calloire, née Lucienne Desrumaux ; Cambier, née Jeanne Dezodt ; Cappe, née Jeanne Hennecart ; Carette, née Emilienne Delamaide ; Carpentier, née Madeleine Vanstaën ; Castrique, née Marie Gouez ; Cendré, née Juliette Pocquet ; Chabaut, née Cécile Gellinck ; Veuve Clément, née Adéline Broutin ; Compagnie, née Marie Demora ; Couvez, née Yvonne Seys ; Croizet, née Virginie Bauduin ; Dablemont, née Rachel

Pilate ; Damanne, née Lucienne Crétal ; Dautremepuis, née Marthe Leloire ; Debonnet, née Albertine Stock ; De Bosscher, née Augustine Crochez ; Debryne, née Clémence Squimbre ; Debusselière, née Anna Monpays ; Decraemer, née Berthe Leclercq ; Decubber, née Madeleine Gruson ; Defraumont, née Emilienne Petit ; Degand, née Jeanne Théry ; Depuine, née Eugénie Falise ; Veuve Delahaye, née Madeleine Dessauvage ; Delbecque, née Esther Hoffeman ; Deleau, née Victorine Planqueel ; Delemar, née Marie Delanghe ; Delhaye, née Anastasie Bracq ; De Meulemester, née Yvonne Lamaire ; Demeurisse, née Louise Vandevelde ; Demousseaud, née Jenny Pontus ; Mlle Aimée Denoyer ; M^{mes} Denis, née Baymonde Doutrelaut ; Depannemacker, née Marie Hennart ; Derambure, née Henriette Lassant ; Deremetz, née Marguerite Vanteux ; Deridder, née Marie Milleville ; Deroy, née Hélène Dumont ; Deryckère, née Yvonne Moutier ; Descamps, née Raymonde Crépin ; Descamps, née Madeleine Thurneau ; Desmet, née Malvina Vermeulen ; Desprez, née Aurélie Denil ; Desprez, née Gabrielle Planquart ; Detez de la Drève, née Julienne Delacenserie ; De Vreyer, née Fernande T'Kindt ; De Vriendt, née Hélène Verschaeve ; Dhénin, née Léa Satar ; D'Henry, née Emma Wallaert ; Dhone, née Pauline Vanpaemel ; Dietrick, née Andrée Godon ; Dommegue, née Fernande Haeck ; Doornaert, née Dominique ; Droulez, née Juliette Bondroit ; Droulez, née Jeanne Deschotte ; Dubar, née Germaine Seloisse ; Dumoulin, née Emilienne Huges ; Duquenois, née Marguerite Darragus ; Dussart, née Elise Denis ; Dutelle, née Yvonne Martin ; Duvivier, née Philomène Declercq ; Etehepar, née Gabrielle Leleu ; Faucomprez, née Jeanne Faussart ; Favier, née Georgette Mayer ; Flament, née Andrée Lauer ; Flon, née Julia Bartier ; Fobert, née Marie Brossé ; Fortry, née Hélène Cool ; Fressigot, née Emilienne Baudens ; Fromentin, née Georgette Lisson ; M^{lle} Madeleine Gayot ; Géerinck, née Jeanne Duez ; Geers, née Marie Chevy ; Gérard, née Marie Roess ; Géré, née Armande Deminck ; Girard, née Elise Mazingue ; Godon, née Marie Dubar ; Gouteau, née Louise Maireaux ; Haelewyn, née Mariette Bogaerts ; Hébaud, née Emilia Wasson ; Hendryckx, née Lucienne Marescaux ; Herbaut, née Marguerite Boulonne ; Herphelin, née Stéphanie Flouw ; Heyndrickx, née Suzanne Meurisse ; Hillion, née Céline Stienne ; Hiroux, née Lucienne Maes ; Hocquet, née Eudoxie Leblanc ; M^{lle} Jeanne Hoyet ; Jouanchicot, née Céline Mathez ; Kimpe, née Andréa Vandembulcke ; Laignel, née Marie Gammelmin ; Lahousse, née Louise Steeland ; Lalau, née Baymonde Levecq ; Lambert, née Raymonde Bourgil ; Lamerteyn, née Ludivine Chastin ; Langlet, née Appoline Barez ; Langner, née Irma Demory ;

Lebleu, née Marie-Louise Dessin ; Leclercq, née Pauline Duthilleul ; Lecoustre, née Alphonsine Caulier ; Ledoux, née Louise Rousseau ; M^{lle} Raymonde Lefebvre ; Lefever, née Hélène Ménager ; Lefever, née Adèle Reynaert ; Legrand, née Virginie Coquidé ; Lemaire, née Blanche Hageman ; Lemay, née Clémence Delforge ; Lemer, née Blanche Corion ; Lemoine, née Georgette Fourier ; Lepez, née Aurélie Wanaverbecq ; Leroy, née Marthe Laurent ; Leroy, née Jeanne Machtelinck ; Lesaffre, née Marie-Louise Van Ommeslaeghe ; Lesaffre, née Olga Verkruyssen ; M^{lle} Yolande Letienne ; Levêque, née Clémence Wiart ; Lhernould, née Maria Michez ; Lorenzetti, née Marie Tardinoy ; Maléon, née Césarine Confrère ; Mallet, née Céline Hens ; Maniez, née Marguerite Heusen ; Marchand, née Clotilde Ghys ; Massenhove, née Jeanne Blondelle ; Menez, née Hélène De Blaere ; Meunier, née Marie Beaurain ; Michel, née Fernande Peeters ; Migeon, née Banche Dubois ; Milleville, née Hélène Wasteels ; Mollet, née Marie Letombe ; Monchaux, née Jeanne Trédez ; Monchaux, née Georgette Férari ; Moncheaux, née Alida Demanne ; Montagne, née Marie Vande Voorde ; Monté, née Lucia Caillez ; Muselet, née Blanche Borteele ; Melen, née Germaine Reynaert ; Noffe, née Germaine Defretin ; Jeanne Novet ; Ombrouck, née Jeanne Darras ; Oppermann, née Andrée Vignerresse ; Pamart, née Rachel Lemmens ; Pastant, née Maria Lorthiois ; Peuvion, née Adrienne Wattelier ; Picavet, née Maria Favreaux ; Piédanna, née Victorine Vereagne ; Poiré, née Simone Camerlynck ; Malvina Poteau ; Prez, née Gabrielle Demulder ; Quignon, née Augustine Rossi ; Renou, née Lina Buyens ; Répillez, née Joséphine Thooft ; Flore Léontine Richard ; Rieu, née Estelle Pacquet ; Robin, née Olivia Milot ; Roos, née Malvina Wante ; Roulot, née Virginie Van Geetruy ; Yvonne Ryckbosch ; Yvonne Sébisch ; Selosse, née Joséphine Baillœuil ; Sinsoulieu, née Zuhna Reynaert ; Strasseele, née Florence Didelot ; Talon, née Marie-Louise De Breyne ; Veuve Tesse ; Tétaert, née Marie-Louise Vincent ; Thellier, née Elise Benteur ; Tiriez, née Marie Coulon ; Tossin, née Rosalie Van Lancker ; Truyen, née Marie Browaëys ; Turbiez, née Jeanne Van Mullen ; Vandaele, née Jeanne Guilbert ; Vandekerchove, née Berthe Vandeveldde ; Vandenberghe, née Gabrielle Natiez ; Vanden Bil, née Julia Dubois ; Germaine Vandenhende ; Vandegutte, née Maria Chantry ; Vanderstraeten, née Marthe Bégué ; Vandewalle, née Gabrielle Depraeter ; Vandommèle, née Coralie Carette ; Van Grimberghe, née Zoé Etienne ; Vanhaeren, née Clémence Duquesne ; Vanhoutte, née Appolinie Desbiens ; Van Sassenbrouck, née Eugénie Dewasch ; Vanslebrouck, née Raymonde Orban ; Van Weydevelde, née Marie Martin ; Vanzut, née Madeleine

Colin ; Verbièse, née Cécile Van Rompaey ; Vercagne, née Louise Bavard ; Verdonck, née Rachel Caroen ; Verduyn, née Clotilde Allard ; Verhuldt, née Ursule Dondaine ; Verleyen, née Louise Leroy ; Vermeesch, née Joséphine Mir ; Vermeulen, née Aloysia Bénard ; Verrept, née Marie De Sloover ; Vilain, née Alida Tytgat ; Vincent, née Marthe Avez ; Wémaux, née Lucienne Bergeot.

ARTICLE 2. — Le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fondation Boucher de Perthes et Primes Municipales. Paiement des primes. Comptable spécial. Brisy

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 53,

Vu l'instruction générale des Finances du 20 Juin 1889, article 993,

Vu le Budget de 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Brisy, sous-chef de bureau, 5^e Direction, 3^e Bureau, est nommé, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, comptable spécial chargé du paiement des primes municipales et de la Fondation Boucher de Perthes.

Il lui sera alloué à cet effet, une somme de 30.600 frs (Trente mille six cents francs).

ARTICLE 2. — Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention Chambre
Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, Mandatement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1934, approuvée par M. le Préfet, le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses Syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage: 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de frs : 3.242,25 sera délivré au nom de M. Verheeke, trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Mai 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période soit 1.965 journées à 5 frs l'une = 9.825 frs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Médecin.
Docteur Pierre Ryckewaert**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 fixant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICEL PREMIER. — M. le docteur Pierre Ryckewaert, domicilié à Wormhoudt, est nommé médecin du Preventorium de Wormhoudt, dans les conditions fixées par nos arrêtés susvisés pendant la durée de la colonie scolaire du 1^{er} Juin au 30 Septembre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Docteur Ryckewaert recevra une indemnité mensuelle de 600 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Infirmière
Mlle Bourcier**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mlle Hélène Bourcier, née le 24 Juillet 1912, à Erith — Comte de Kent (Angleterre) —, infirmière diplômée, domiciliée à Lille, 15 rue d'Inkermann, est nommée infirmière du Preventorium de Wormhoudt pendant la durée de la colonie scolaire du 1^{er} Juin au 30 Septembre 1934.

ARTICLE 2. — Mlle Bourcier recevra une indemnité mensuelle de 600 francs qui sera, le cas échéant, soumise à la retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Directrice.
Mlle Jeanne Gautier**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mlle Jeanne Gautier, née à Lille le 24 Août 1900, directrice de l'école communale de filles de Wormhoudt, est nommée directrice du Preventorium de Wormhoudt, pour la période de la Colonie Scolaire du 1^{er} Juin au 30 Septembre 1934.

ARTICLE 2. — Mlle Gautier recevra : a) une indemnité mensuelle de 850 francs ; b) une indemnité supplémentaire de 1.000 francs pour le mois de Juin et de 1.032 francs pour le mois de Juillet 1934.

Ces indemnités ne seront pas soumises à la retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Monitrice
de gymnastique. Mlle Roeland**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mlle Gabrielle Roeland, née le 23 Mai 1916 à Marcq-en-Barœul, y domiciliée, 66, rue Nationale, est nommée

monitrice de gymnastique au Preventorium de Wormhoudt, pendant la durée de la Colonie Scolaire du 1^{er} Juin au 30 Septembre 1934.

ARTICLE 2. — Mlle Roeland recevra une indemnité mensuelle de 350 francs qui sera le cas échéant soumise à la retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Surveillantes.
Nominations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommées surveillantes au Preventorium de Wormhoudt, pour la période du 1^{er} Juin au 31 Juillet 1934 :

M^{lles} Jeanne Autès, née le 8 avril 1914, à Armentières, y domiciliée, 25, avenue Bayard ;

Geneviève Baudoux, née le 19 Juillet 1914, à Valenciennes, y domiciliée, 79, rue Pasteur ;

Charline Cartigny, née le 24 Novembre 1914, à Lourches, y domiciliée, 46, rue Mirabeau ;

Madeleine Dubuisson, née le 13 Février 1912, à Denain, domiciliée à Douai-Dorignies, 12, place de la Liberté ;

Raymonde Dufour, née le 2 Octobre 1912, à Anzin, y domiciliée, 3, impasse Thennissen ;

Liliane Lamonier, née le 2 Janvier 1914, à Obies par Bavai, domiciliée à Hautmont, 60 bis, rue Sadi Carnot ;

Siona Lefebvre, née le 20 Avril 1914, à Vieux-Condé, y domiciliée, 131, avenue de la Liberté ;

Germaine Monchecourt, née le 6 Juin 1912, à Escaudain, y domiciliée, 25, rue Marceau ;

Simone Senaux, née le 7 Octobre 1911, à Sars-Poteries, domiciliée à Avesnelles, route de Sains ;

Simone Vallin, née le 10 Janvier 1914, à Leforest (Pas-de-Calais), domiciliée à Moncheaux par Raimbeaucourt.

ARTICLE 2. — Le personnel sus-visé recevra une indemnité de 350 francs qui sera soumise à retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Cuisinière.
Mme Eugénie Druelle**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Eugénie Druelle, née le 9 Août 1889, à Lille, y domiciliée, 24, rue Montaigne, est nommée cuisinière au Preventorium de Wormhoudt pendant la durée de la Colonie Scolaire, du 1^{er} Juin au 30 Septembre 1934.

ARTICLE 2. — Mme Druelle recevra : a) un salaire mensuel de 500 francs qui sera soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales, b) une gratification de 200 francs qui lui sera mandatée à la fin de la colonie scolaire.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Cuisine.
Femmes de service**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933, organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommées femmes de service affectées à la cuisine du Preventorium de Wormhoudt, pendant la durée de la Colonie Scolaire du 1^{er} Juin au 30 Septembre 1934, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés ;

Mlle Mélanie Bondue, née le 4 Mars 1899, à Lille, y domiciliée, 67, rue de la Justice, cour Seynave, 24 ;

Mmes Cammaert, née Félicie Lefèvre, le 25 Septembre 1879, à Lille, 235, rue des Postes.

Veuve Gatel, née Elisabeth Bonacosta, à Menton (Alpes-Maritimes), le 25 Février 1892, domiciliée à Lille, 80, rue Jacquemars-Giélée ;

Rosa Peynen, née le 29 Août 1865, à Bruxelles (Belgique), domiciliée à Lille, 24, rue Montaigne ;

Mlle Sylvie Vandembrouck, née le 10 Avril 1877, à Lille, y domiciliée, 101, rue Balzac ;

M^{me} Veuve Van Labbéke, née Angèle Albert, le 18 Août 1881, à Lille, y domiciliée, 77, rue Balzac, cour Saint-Victor, 6.

ARTICLE 2. — Le personnel sus-visé recevra un salaire mensuel de 400 frs qui sera soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales. Une gratification de 50 frs sera, en outre, mandatée à la fin de la Colonie Scolaire aux femmes de service, ayant donné toute satisfaction pendant la période sus-visée.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Cuisine.
Femme de service. Mme veuve Carlier**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme veuve Carlier, née Blanche Cardon, à Lomme, le 16 Décembre 1876, domiciliée à Lille, 157, boulevard Victor Hugo, est nommée femme de service affectée à la cuisine du Preventorium de Wormhoudt, pendant la période du 1^{er} au 30 Juin 1934, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés.

ARTICLE 2. — Mme Carlier recevra un salaire mensuel de 400 frs qui sera soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Cuisine. 3
Femme de service. Mme Bourgeois**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Blanche Bourgeois, née à Ham, le 13 Janvier 1883, domiciliée à Lille, 192, boulevard Victor Hugo, est

nommée femme de service affectée à la cuisine du Preventorium de Wormhoudt, pendant la période du 1^{er} au 7 Juin 1934, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés.

ARTICLE 2. — Mme Bourgeois recevra un salaire calculé sur la base de 400 frs par mois.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Cuisine.
Femme de service. Mme Hallard**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Préventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Georgette Hallard, née à La Madeleine le 7 Octobre 1884, domiciliée à Lille, 203, rue Léon Gambetta est nommée femme de service affectée à la cuisine du Preventorium de Wormhoudt, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés, pendant la période du 8 Juin au 30 Septembre 1934 et ce, en remplacement de Mme Bourgeois, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Mme Hallard recevra un salaire mensuel de 400 frs qui sera, le cas échéant, soumis à la retenue au profit des assurances sociales.

Une gratification de 50 frs lui sera, en outre, mandatée à la fin de la Colonie Scolaire, à la condition qu'elle ait donné toute satisfaction durant la période sus-visée.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Cuisine.
Femme de service. Mme Laigle**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Laigle, née Alcidie Risbourg à Le Pennereuil (Nord) le 19 Avril 1874, domiciliée à Lille, 2, rue du Palais de Justice, est nommée femme de service affectée à la cuisine du Preventorium de Wormhoudt, pendant la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 1934, dans les conditions fixée par nos arrêtés sus-visés en remplacement de Mme Carlier.

ARTICLE 2. — Mme Laigle recevra un salaire mensuel de 400 frs qui ne sera pas soumis à retenue au profit des Assurances Sociales.

En outre, une gratification de 50 francs lui sera mandatée à la fin de la colonie si, pendant la période sus-visée, elle a donné toute satisfaction.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Vormhoudt. Dortoirs.
Femmes de service**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommées femmes de service affectées aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt, pendant la durée de la colonie scolaire du 1^{er} Juin au 30 Septembre 1934, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés :

- M^{me} Veuve Catieau, née Léonie Bauduin, à Lille le 4 Septembre 1878, domiciliée à Lille, 40 rue de Madagascar ;
M^{me} Veuve Delattre, née Léontine Charles, à Lille le 27 Mars 1870, domiciliée à Lille, 4 rue Malakoff ;
M^{lle} Lucie Descendre, née à Lille le 3 Juin 1902, domiciliée à Lille, 61, avenue de Dunkerque ;
M^{me} Veuve Dhalluin, née Gabrielle Phellion, à Lille, le 23 Septembre 1883, domiciliée à Lille, 15 rue des Noirs ;
M^{me} Veuve Dupire, née Alice Baelde, à Lille le 20 Avril 1881, domiciliée à Lille, 28 rue Saint-Sauveur ;
M^{me} Maétie, née Jeanne Berlemont, à Lille, le 26 Septembre 1893, domiciliée à Lille, 63 rue du Long Pot ;
M^{me} Mommens, née Jeanne Deudon, à Lille le 9 Novembre 1866, domiciliée à Lille, 14 rue du Bois Saint-Sauveur ;
M^{me} Veuve Tiertant, née Marthe Claye, à Thumesnil le 11 Octobre 1900, domiciliée à Lille 15 rue des Noirs ;

ARTICLE 2. — Le personnel sus-visé recevra un salaire mensuel de 300 frs qui sera le cas échéant soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Une gratification de 50 frs sera, en outre, mandatée à la fin de la colonie scolaire, aux femmes de service ayant donné toute satisfaction durant la période sus-visée.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. Virement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de remploi d'indemnités de dommages de guerre doivent être supportées directement par les services budgétaires de la Ville, après prélèvement, au profit de ces services, des sommes correspondantes encaissées au compte hors-budget ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi » sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1934, article 59 des Recettes supplémentaires :

Recette du 16 Juin 1934

Certificat de créance N° 1.747.908.

Eglise Saint-Maurice — Monument historique — 10.320 frs acompte.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises
à remploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal parmi les services hors-budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi » sera transportée aux Services budgétaires de l'exercice 1934 — article 23 des recettes extraordinaires —

Recette du 16 Juin 1934

Titre amortissable en 10 ans, N° 2.017.041

— semestrialité au 16 Juin 1934 178.506 21

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. Virement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal parmi les services hors-budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1934 — article 46 des Recettes supplémentaires —

Recette du 16 Juin 1934

Certificat de créance n° 1.689.520.

Passerelle rue du Guet — 1.842 frs — solde.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Prix de vente en cheville
des viandes**

Semaine du 2 au 8 Juin 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7 75	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7 75	—	—	
Taureau	»	5 75	5 25	4 25	
Veau	»	12 25	9 25	7 25	
Mouton	»	14 25	11 25	8 25	
Porc	»	7 35	5 50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7 50	5 50	4 00	Octroi compris
Vache	»	7 50	5 50	4 00	
Taureau	»	5 25	5 00	4 00	
Veau	»	11 00	8 00	5 00	
Mouton	»	14 00	9 00	8 00	
Porc	»	7 75	7 00	5 00	

Semaine du 9 au 15 Juin 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7 75	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7 75	—	—	
Taureau	»	5 75	5 25	4 25	
Veau	»	12 25	9 25	7 25	
Mouton	»	12 25	10 25	—	
Porc	»	7 35	5 50	—	

HALLES CENTRALES

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7 25	5 50	4 00	Octroi compris
Vache	»	7 25	5 50	4 00	
Taureau	»	6 00	5 00	4 00	
Veau	»	10 00	7 00	5 00	
Mouton	»	13 50	9 00	8 00	
Porc	»	7 25	7 00	5 00	

Semaine du 16 au 22 Juin 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.75	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7.75	—	—	
Taureau	»	5.75	5.25	4.25	
Veau	»	12.25	9.25	7.25	
Mouton	»	13.25	10.75	—	
Porc	»	7.50	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.00	5.50	4.00	
Taureau	»	5.75	5.00	4.00	
Veau	»	10.00	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	7.25	7.00	5.00	

Semaine du 23 au 29 Juin 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.55	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7.55	—	—	
Taureau	»	5.75	5.25	4.25	
Veau	»	12.25	9.25	7.25	
Mouton	»	13.25	10.75	—	
Porc	»	7.50	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.00	5.50	4.00	
Taureau	»	5.75	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	7.25	7.00	5.00	

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Statistique du prix des denrées

Semaine du 2 au 8 Juin 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.50	3.00	2.00	7.50	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-Côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-feu } Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							} Croisura.	7.00	6.00	5.00
Veau...	6.60	5.00	3.00	11.00	8.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	8.00	5.50	3.75	14.00	9.00	8.00	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.60	4.95	2.50	7.75	7.00	5.00	Jambon frais et filet ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.50 à 8.00			10.50 à 12.50				12.00 à 14.50		
Poulets.	14.00 à 17.00			17.00 à 20.00				20.00 à 24.00		
Lapins..	6.00 à 7.75			11.00 à 12.00				13.00 à 14.00		

Semaine du 9 au 15 Juin 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.30	3.00	2.00	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-feu } Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							} Croisura.	7.00	6.00	4.00
Veau...	6.00	4.50	3.00	10.00	7.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.75	5.50	3.75	13.50	9.00	8.00	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.25	4.50	2.50	7.25	7.00	5.00	Jambon frais et filet ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.50 à 8.00			10.50 à 12.50				12.00 à 14.50		
Poulets.	14.00 à 17.00			17.00 à 20.00				20.00 à 24.00		
Lapins..	6.00 à 7.75			11.00 à 12.00				13.00 à 14.00		

Semaine du 16 au 22 Juin 1934
VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilogram.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.40	3.00	2.00	7.00	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-feu \ Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau...	6.00	4.50	3.00	10.00	7.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.75	5.50	3.75	13.50	9.00	8.00	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.25	4.50	2.50	7.25	7.00	5.00	Jambon frais et filet ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.50 à 8.00			10.50 à 12.50				12.00 à 14.50		
Poulets..	14.00 à 17.00			17.00 à 20.00				20.00 à 24.00		
Lapins..	5.50 à 7.00			10.00 à 11.00				11.00 à 13.50		

Semaine du 23 au 29 Juin 1934
VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilogram.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.40	3.00	2.00	7.00	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-feu \ Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau...	5.80	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle.	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.75	5.50	3.75	13.50	9.00	8.00	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.00	4.50	2.50	7.25	7.00	5.00	Jambon frais et filet ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.50 à 8.00			10.50 à 12.50				12.00 à 14.50		
Poulets..	14.00 à 17.00			17.00 à 20.00				20.00 à 24.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			8.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

Semaine du 2 au 8 Juin 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies	1.00 à 4.50	2.00 à 9.00
Rougets	1.00 à 5.00	2.00 à 10.00
Merlans	1.00 à 2.50	2.00 à 5.00
Maquereaux	0.75 à 4.50	1.50 à 9.00
Cabillauds	3.00 à 4.00	6.00 à 8.00
Merluches	2.25 à 3.50	4.50 à 7.00
Anguilles	6.00 à 7.00	12.00 à 14.00
Limandes	1.50 à 2.00	3.00 à 4.00
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00

Semaine du 9 au 15 Juin 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies	0.50 à 3.75	1.00 à 7.50
Rougets	0.50 à 5.00	1.00 à 10.00
Merlans	1.00 à 2.00	2.00 à 4.00
Maquereaux	1.00 à 4.50	2.00 à 9.00
Merluches	0.50 à 2.00	1.00 à 4.00
Anguilles	4.50 à 6.50	9.00 à 13.00
Soles	7.00 à 8.00	14.00 à 16.00
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 2 Juin 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 1 à 3,25 le kilo ; Rougets, 0,50 à 3 frs le kilo ; Merlans 0,50 à 1,50 le kilo ; Merluches, 0,50 à 2 frs le kilo ; Plies, 1 à 3 frs le kilo ; Maquereaux 1 à 2,50 le kilo.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 9 Juin 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 1 à 4,25 le kilo ; Rougets, 1 à 4,25 le kilo ; Merlans, 2 à 2,50 le kilo ; Cabillauds, 3 à 4 frs le kilo ; Limandes, 1,50 à 2 frs le kilo ; Plies, 1 à 4 frs le kilo ; Anguilles, 6 à 7 frs le kilo ; Maquereaux, 1 à 5,50 le kilo.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 23 Juin 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 1,50 à 3,50 le kilo ; Rougets, 1,50 à 3 frs le kilo ; Merlans, 1,50 à 3 frs le kilo ; Merluches, 0,75 à 2,50 le kilo ; Limandes, 2 à 2,50 le kilo ; Plies, 1,50 à 3,50 le kilo ; Anguilles, 4 à 10 frs le kilo ; Maquereaux, 3,50 à 5 frs le kilo.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 30 Juin 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 1 à 3,50 le kilo ; Rougets, 1 à 4,50 le kilo ; Merlans, 0,50 à 2 frs le kilo ; Merluches, 1 à 2,50 le kilo ; Limandes, 1 à 2 frs le kilo ; Plies, 1 à 3,50 le kilo ; Anguilles, 4 à 6 frs le kilo ; Maquereaux, 2 à 5 frs le kilo.

DISTRIBUTION D'EAU.— Eau potable dite d'Emmerin. Abaissement de la nappe aquifère. Arrosage à la lance. Interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 28 du règlement de la distribution d'eau ;

Vu le niveau exceptionnellement bas des nappes aquifères et la diminution du débit des sources et forages qui en est la conséquence ;

Considérant qu'il y a lieu de ménager les ressources en eau potable de la Ville en réduisant la consommation ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la promulgation du présent arrêté, l'arrosage à la lance avec l'eau dite « d'Emmerin » est interdit.

ARTICLE 2. — Sont abrogées, jusqu'à nouvel avis, en tant qu'elles concernent le lavage et le nettoyage à l'eau dite d'Emmerin, les dispositions de l'article 615 du code des Arrêtés Municipaux.

En conséquence, l'usage de cette eau pour le lavage, l'arrosage ou le nettoyage des fils d'eau, des trottoirs et des façades est interdit à partir de la promulgation du présent arrêté.

Les trottoirs et fils d'eau devront néanmoins être nettoyés à sec chaque jour avant l'arrivée des véhicules du service de l'enlèvement des immondices.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 Juin 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation.
rue d'Armentières. Perception par tickets**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94.

Vu l'arrêté du 15 Février 1899 approuvé par M. le Préfet le 31 Mars suivant, concernant la perception par tickets ;

Vu la délibération du 22 Mai 1920 approuvée par M. le Préfet le 29 du même mois, fixant les tarifs des perceptions à faire à l'Ecole de Natation ;

Considérant que ces perceptions doivent être faites sur place par un régisseur spécial ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Achille Saucet est nommé, à titre temporaire, régisseur comptable de l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières, à compter du 26 Juin 1934 et chargé, à ce titre, de faire la perception par tickets, pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur Municipal des sommes dues à la Ville.

ARTICLE 2. — M. Saucet versera tous les cinq jours, et plus souvent si c'est nécessaire, le montant de ses perceptions à la Recette Municipale. Il présentera, à chaque versement, les tickets restant en sa possession.

ARTICLE 3. — Les titres de recettes seront établis dans la forme réglementaire.

ARTICLE 4. — Le régisseur est dispensé de fournir un cautionnement.

ARTICLE 5. — M. Saucet recevra une indemnité hebdomadaire de 192 frs — cent quatre vingt douze francs.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation.
rue d'Armentières. Personnel. Nominations
à titre temporaire**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, à titre temporaire, à l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières et de la rue de Toul, à compter du 26 Juin 1934 :

- 1° - M. Jules Vandenberghe, surveillant général ;
- 2° - MM. Romain Métro, contrôleur-surveillant ;
Achille Uytterhaeghen, contrôleur-surveillant ;
Alphonse Thibaut, contrôleur-surveillant ;
- 3° - MM. Norbert Rose, maître nageur ;
Ernest Pie, maître nageur ;
Benoît Malfait, maître nageur ;
Albert Massart, maître nageur ;
Raymond Blondel, maître nageur ;
- 4° - MM. Paul Dehainault, cabinier ;
Charles Gleastermann, cabinier ;
- 5° - Madame Leclercq, laveuse ;
- 6° - Madame Corbu, lingère.

ARTICLE 2. — Par semaine, le surveillant général recevra une indemnité de 204 francs ;
les maîtres-nageurs et les contrôleurs-surveillants, 168 francs
les cabiniers, la lingère et la laveuse, 144 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Juin 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
133	25	296	54	350	11	3	14	273	5	4	1

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'Ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTALS
		1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	1	1	»	»	»	2
8	Diphthérie et Croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	1	»	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	4	13	7	4	28
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	4	»	»	1	5
15	Autres Tuberculoses	»	»	1	»	2	3
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	13	22	35
17	Méningite simple	2	4	»	»	»	6
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	6	19	25
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	3	2	24	29
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	3	»	»	»	»	3
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	1	1
22	Pneumonie	»	»	2	»	1	3
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	8	1	»	6	8	23
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	1	2	»	3
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	5	»	»	»	»	5
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie. Obstruction intestinale	»	»	»	»	»	»
28	Cirrhose du foie	»	»	»	2	2	4
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	2	3	9	14
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	1	»	1
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	1	»	»	1
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	7	»	»	»	»	7
34	Sénilité	»	»	»	»	10	10
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	1	1	3
36	Suicide	»	»	1	1	1	3
37	Autres Maladies	4	»	6	16	15	41
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	1	5	7	1	14
	TOTAUX	30	16	36	68	123	273

ECLAIRAGE. — Prix maxima du mètre cube de gaz

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 Juillet 1932 ;

Vu la concession de distribution du gaz en date du 9 Juillet 1932, approuvée par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 29 Octobre 1932, notamment les articles 12, 22 et 26 pour la détermination du prix du m³ de gaz, l'article 17 pour le taux de location des compteurs ;

Prenant pour base :

a) le cours moyen de la tonne de charbon T. V. 20/25 gras, soit du 1^{er} Décembre 1933 au 31 Mai 1934 : 405 frs 26 ;

b) le salaire horaire moyen des agents titulaires occupés à l'exploitation de la concession, soit : 4,63,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima du mètre cube de gaz sont fixés comme suit à partir du 20 Juin 1934.

Particuliers	Bâtiments communaux ou assimilés	Voie publique
0.69	0.55	0.35

Ces différents prix sont susceptibles des réductions prévues aux articles 13 et 22 du traité de concession.

ARTICLE 2. — Le prix mensuel de location des compteurs à gaz à compter du 20 Juin 1934 sera de :

2 frs 30	pour le calibre de	5 becs
3 frs 00	d°	10 »
4 frs 75	d°	20 »
5 frs 10	d°	30 »

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Juin 1934.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué : DEHOVE.

**POLICE DE LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Réunion politique
organisée par la « Solidarité Française ». Interdiction**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Considérant qu'une réunion politique est projetée à Lille, le 30 Juin, salle de l'Orphéon, par la Solidarité Française ;

que cette réunion par sa répercussion est indiscutablement de nature, dans les circonstances actuelles, à porter atteinte à la sécurité publique et à provoquer des dommages irréparables ;

que la volonté d'empêcher ces dommages doit primer toute autre considération quel que soit le caractère de la dite réunion ;

qu'au surplus la réunion dont il s'agit — par la publicité qui lui a été faite, par le nombre des personnes qui pour des mobiles opposés se proposent de s'y rendre, enfin par la personnalité de l'orateur, étranger à la Ville de Lille, appelé à prendre la parole — perd le caractère d'une simple réunion privée, organisée par un comité politique local ;

que, dans l'intérêt de l'ordre et pour calmer la surexcitation des esprits, il convient d'interdire cette réunion ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La réunion politique projetée à Lille, le 30 Juin, par la Solidarité Française, est interdite.

ARTICLE 2. — Sont prohibés tous cortèges, rassemblements et manifestations collectives sur la voie publique à l'occasion de cette réunion.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Jeux. Exploitation
des billards automatiques. Conditions de fonctionnement,
modification**

Lille le 14 Juin 1934.

Le Préfet du Nord,

à Messieurs le Sous-Préfets,
Messieurs les Maires,
Messieurs les Commissaires Centraux, Spéciaux et Municipaux de Police,
Monsieur le Commandant de Gendarmerie, à Lille.

A l'occasion de l'application des prescriptions ministérielles réglementant le fonctionnement des billards automatiques (voir Recueil des Actes de la Préfecture N° 6 du 15 Mai 1934) de nombreux groupements de fabricants et d'exploitants ont signalé à M. le Ministre de l'Intérieur, d'une façon toute spéciale, l'intérêt que présente pour leur industrie le maintien de la mise en service de ceux des appareils de la catégorie précitée qui distribuent des jetons de consommation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après un examen attentif de ces appareils, M. le Ministre a décidé de ne pas s'opposer à leur fonctionnement, à la condition qu'ils répondent aux prescriptions suivantes :

1° Le joueur pour une mise de 0,25, aura à sa disposition, une dizaine de billes et ne pourra gagner qu'un seul jeton de consommation. La valeur de ce dernier ne pourra dépasser trois fois la mise, c'est-à-dire 0,75.

2° Aucun chiffre ou nombre quelconque ne pourra figurer à côté des cases ou des orifices du jeu ;

3° Tout système de totalisation des points est interdit.

Toutefois, en ce qui concerne la mise en vigueur des dispositions des deux derniers paragraphes, M. le Ministre de l'Intérieur autorise, à titre transitoire, le maintien en service des appareils actuellement exploités présentant une numérotation ou ayant un appareil totalisateur. Mais cette tolérance, dont le seul but est de ne pas apporter une perturbation trop brusque dans l'industrie des appareils automatiques, cessera irrémédiablement d'avoir son effet dès la fin de l'année 1934.

Je vous serais obligé de bien vouloir, chacun en ce qui vous concerne, assurer l'exécution de ces instructions .

Le Préfet du Nord,
Armand GUILLON.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement de vieux serviteurs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision en date du 17 Juillet 1930 prise par l'Administration Municipale, en accord avec l'Organisation Syndicale, relative au licenciement des vieux serviteurs,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires ci-après désignés, comptant au moins 65 ans d'âge au 30 Septembre 1934, cesseront de faire partie des cadres du personnel municipal à partir du 1^{er} Octobre 1934 :

MM. Alexandre Carlier, ouvrier paveur ;
Victor Cambron, ouvrier paveur ;
Hubert Mazingue, désinfecteur ;
Adrien Michaux, garçon de laboratoire ;
Georges Leducq, commis ;
Mlle Maria Uraïlle, dame employée.

ARTICLE 2. — Les fonctionnaires susvisés bénéficieront des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 et recevront une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 frs par année de service, sans que le montant de cette allocation puisse dépasser 3.000 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et Directions.
Promotions**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Juin 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^e Direction				
M. Sénaffe.....	Commis calqueur	3 ^m	10.000	1 ^{er} Juin 1934
Ouvriers qualifiés				
M. Gervois.....	Chauf. mécanicien	3 ^m	11.000	1 ^{er} Juin 1934
M. Poutrain	Jardinier	2 ^m	12.000	id.
M. Uytterhaeghe....	Fossoyeur	4 ^m	10.000	16 Juin 1934
M. Kléber Leclercq	Fossoyeur	2 ^m	12.000	1 ^{er} Juin 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Mutation.
Fernand Roupin**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Fernand Roupin, commis au service de l'Etat-Civil, est muté, en la même qualité, au Secrétariat Général, service des Archives.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 13 Juin 1934.

Hôtel de Ville, le 12 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1^{re} Direction. Mutation.
Gontran Dehaynin**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gontran Dehaynin, commis aux écritures affecté au Secrétariat Général, service des Archives, est muté, en la même qualité, au Service de l'Etat-Civil.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 13 Juin 1934.

Hôtel de Ville, le 12 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Emploi de surveillant
au Service du Pavage et des Egouts. Programme du concours**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de surveillant au Service du Pavage et des Egouts aura lieu à l'Hôtel de Ville le dimanche 29 Juillet 1934.

ARTICLE 2. — Les épreuves du concours comprendront :

PREMIÈRE PARTIE. — EPREUVES ÉCRITES

<i>Principes de la Langue française</i>	Coefficients
Rapport sur une question de service	
Ecriture	1
Orthographe	1
Rédaction	2
	} 4
<i>Arithmétique.</i> — Numération décimale : addition, soustraction, multiplication, division des nombres entiers et décimaux. Preuve des opérations. Fractions. Système des Poids et Mesures. Racine carrée.	
Opérations	2
Problèmes	2
	} 4
<i>Géométrie.</i> — Mesures des longueurs, surfaces, volumes	
Calculs	2
Applications	2
	} 4
<i>Métré.</i> — Métré simple d'une partie d'ouvrage (d'après plans)	5
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	17

DEUXIÈME PARTIE — EPREUVES PRATIQUES

<i>Croquis à main levée</i>	2
<i>Opérations sur le terrain.</i> — Tracé d'un alignement droit ou courbe, nivellement. (Emploi d'instruments simples) ..	4
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	6

TROISIÈME PARTIE — EPREUVES ORALES

<i>Matériaux</i> employés dans la construction et l'entretien des chaussées pavées et empierrées, des trottoirs, des égouts, des garde-corps, des ponts et passerelles. Qualités et défauts. Réception	6
--	---

Exécution des travaux de construction et d'entretien des
chaussées, de trottoirs. Travaux de maçonnerie de bri-
ques, de moëllons, de béton, enduits.
Composition et fabrication des mortiers et bétons.
Curage et dragages. Tranchées sous la voie publique.
Transports 8

Comptabilité. Clauses et conditions générales, etc..
Notions élémentaires. Bordereau de prix. Régie. Atta-
chements. Décomptes et mémoires. Accidents du travail.
Arrêtés municipaux concernant la voirie 2

16

Notation et Classement

Pour arriver à une appréciation exacte et comparative du mérite des candidats, il est attribué à chacune des matières une valeur numérique exprimée par des nombres variant de 0 à 20. Chacune des notes est multipliée par le coefficient représentant la valeur relative de la partie du programme à laquelle elle se rapporte. La somme des produits donne le nombre total des points obtenus pour chaque épreuve.

Nul ne pourra être admis à subir les épreuves de la deuxième partie s'il n'a obtenu pour l'ensemble des épreuves de la première partie les deux tiers du maximum des points, et la note 12 en géométrie, métré et arithmétique.

Nul ne pourra être déclaré admissible au grade de surveillant du Service du Pavage et des Egouts s'il n'a obtenu les deux tiers du maximum des points pour l'ensemble des épreuves.

ARTICLE 3. — Les agents à nommer seront chargés de la surveillance des travaux de construction et d'entretien des chaussées pavées et empierrées, des trottoirs, des travaux de curage et d'entretien des égouts et canaux, d'entretien des ouvrages d'art et garde-corps, de pose de plaques de rues et de travaux accessoires, tels que réception et comptage de matériaux, comptabilité, matières, etc...

Il est spécifié que ces agents seront appelés à pénétrer et à circuler dans les égouts pour s'assurer de la bonne exécution des travaux qui y auront été exécutés ; qu'ils pourront être appelés à surveiller les travaux de nuit ; qu'ils pourront aussi être appelés à suivre, soit l'horaire des ouvriers, soit celui des employés suivant les circonstances.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Recette Municipale. Nomination.
Henri Gilquin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, article 34 ;

Sur la proposition de M. le Receveur Municipal,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Gilquin, né à Loos le 31 Août 1906, est nommé, à partir du 1^{er} Juin 1934, commis aux écritures stagiaire à la Recette Municipale, en remplacement de M. Villette, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. Gilquin est versé dans la 4^e classe de son emploi, au traitement annuel de 9.000 frs. Il est autorisé à effectuer, à partir du 1^{er} Juin 1934, des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage de six mois, et dans les conditions prévues à l'article 34 du statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois de Juillet 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
René Muchery	Gardien de la Paix	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Juillet 1934
Alphonse Brohet	id.	3 ^{me}	11.000	16 Juillet 1934
Gilbert Bouquet	id.	3 ^{me}	11.000	16 Juillet 1934
Gaston Boulinguier..	id.	4 ^{me}	10.000	1 ^{er} Juillet 1934
Jules Carette	id.	4 ^{me}	10.000	1 ^{er} Juillet 1934
François Rombeaux	id.	4 ^{me}	10.000	1 ^{er} Juillet 1934
Félix Declémy.....	id.	4 ^{me}	10.000	1 ^{er} Juillet 1934
Lucien Delbecque....	id.	4 ^{me}	10.000	1 ^{er} Juillet 1934

ARTICLE 2. — M. Gaston Vautier, gardien de la paix stagiaire est titularisé dans son emploi et promu à la 4^e classe, au traitement annuel de 10.000 frs, à partir du 1^{er} Juillet 1934.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisations et promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le Statut du Personnel de la Police ;

notre arrêté du 14 Juin 1934 établissant le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police pour le mois de Juillet 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

MM. Gaston Boulinguier, Jules Carette, Félix Declémy, Lucien Delbecque, François Rombeaux et Gaston Vautier, gardiens de la paix stagiaires, sont titularisés et promus à la 4^e classe de leur

emploi, au traitement annuel de 10.000 frs, à partir du 1^{er} Juillet 1934.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Nomination. Albert Fiévet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,
le Statut du Personnel de la Police ;

notre arrêté en date du 3 Février 1934 établissant le tableau d'accession au service de la Sûreté, pour l'année 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Fiévet, gardien de la paix de 3^e classe, est nommé à partir du 1^{er} Juillet 1934, inspecteur stagiaire au service de la Sûreté, en remplacement de M. Jules Desprez, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Nomination. Charles Florent

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,
le Statut du Personnel de la Police ;

le procès verbal du concours qui a eu lieu le 23 Octobre 1932 pour l'emploi de gardien de la paix ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Charles Florent, né le 11 Mars 1905 à Lille, y demeurant rue de Saint-Quentin, cour Bonnet, est nommé gardien de la paix stagiaire de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 frs, à partir du 1^{er} Juillet 1934.

ARTICLE 2. — M. Florent est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à partir du 1^{er} Juillet 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au statut du Personnel de la Police.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion. Dyseryn

Nous, Préfet du Département du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille pour la nomination d'un receveur à l'Octroi de cette commune ;

Vu le règlement dudit Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes en date du 28 Juin 1934 ;

Vu les lois des 28 Avril 1816 et 6 Décembre 1897 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Dyseryn est nommé receveur d'Octroi à Lille, en remplacement de M. Provoost, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — Le cautionnement de M. Dyseryn en sa qualité de Receveur sera fixé par M. le Directeur des Contributions Indirectes conformément à l'article 159 de la loi du 28 Avril 1816, modifié par la loi du 6 Décembre 1897. Le Receveur devra justifier du versement de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée à M. le Directeur

des Contributions Indirectes du Département et qui prendra effet du 1^{er} Juin 1934.

Lille, le 29 Juin 1934.

Le Préfet du Nord : GUILLON.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Jules Ghesquière

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut du Personnel de l'Octroi ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu à cet effet à la Préfecture le 23 Février 1933 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Ghesquière, née le 18 Mars 1893 à Comines, Nord, domicilié 177, rue du Faubourg de Roubaix, est nommé, à partir du 1^{er} Juin 1934, préposé d'octroi stagiaire, de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 frs.

ARTICLE 2. — M. Ghesquière est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 1^{er} Juin 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au statut du personnel de l'Octroi.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Edouard Piette

Le Préfet du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 15 Mai 1934 en vue de nomination dans le Personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 28 Juin 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Edouard Piette est nommé préposé de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Gouy.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille et qui prendra effet à partir du 1^{er} Décembre 1933.

Lille, le 29 Juin 1934.

Le Préfet du Nord,

GUILLON.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Nomination.

Alphonse Boyé

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 article 88 ;

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril réglementant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Alphonse Boyé, née le 21 Mars 1900 à Lille, est nommé aide-paveur, dans les conditions fixées par nos arrêtés susvisés.

ARTICLE 2. — M. Boyé recevra un salaire journalier de 32 frs 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 18 Juin 1934.

Hôtel de Ville, le 16 Juin 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**CAISSE DES RETRAITES. — Allocation de 5 %, à divers retraités,
sur pensions et majorations pour charges de famille**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1931 décidant d'accorder, à compter du 1^{er} Juillet 1930, une allocation de 5 % calculée sur les pensions et majorations pour charges de famille servies aux retraités des Services Municipaux, âgés de plus de 65 ans, titulaires d'une pension d'ancienneté dans la liquidation de laquelle il n'a pas été fait état des services postérieurs au 31 Décembre 1929 et, par conséquent, des nouveaux traitements en vigueur à dater du 1^{er} Janvier 1930.

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 17 Mars 1934, faisant connaître que M. le Ministre de l'Intérieur autorise le paiement de ladite allocation à la condition que les avantages accordés aux retraités des Services Municipaux n'excèdent pas ceux qui ont été offerts aux anciens fonctionnaires de l'Etat.

Considérant que ladite allocation a été accordée aux agents retraités de l'Etat avec effet du 1^{er} Octobre 1930,

Qu'il y a lieu, dès lors, en attendant l'approbation définitive de la délibération du 30 Décembre 1931 susvisée, de reporter au 1^{er} Octobre 1930 le point de départ du bénéfice de la mesure envisagée.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les retraités des Services Municipaux désignés ci-après bénéficieront d'une allocation de 5 % calculée sur le montant de leur pension et de leur majoration pour charges de famille, aux dates ci-dessous indiquées.

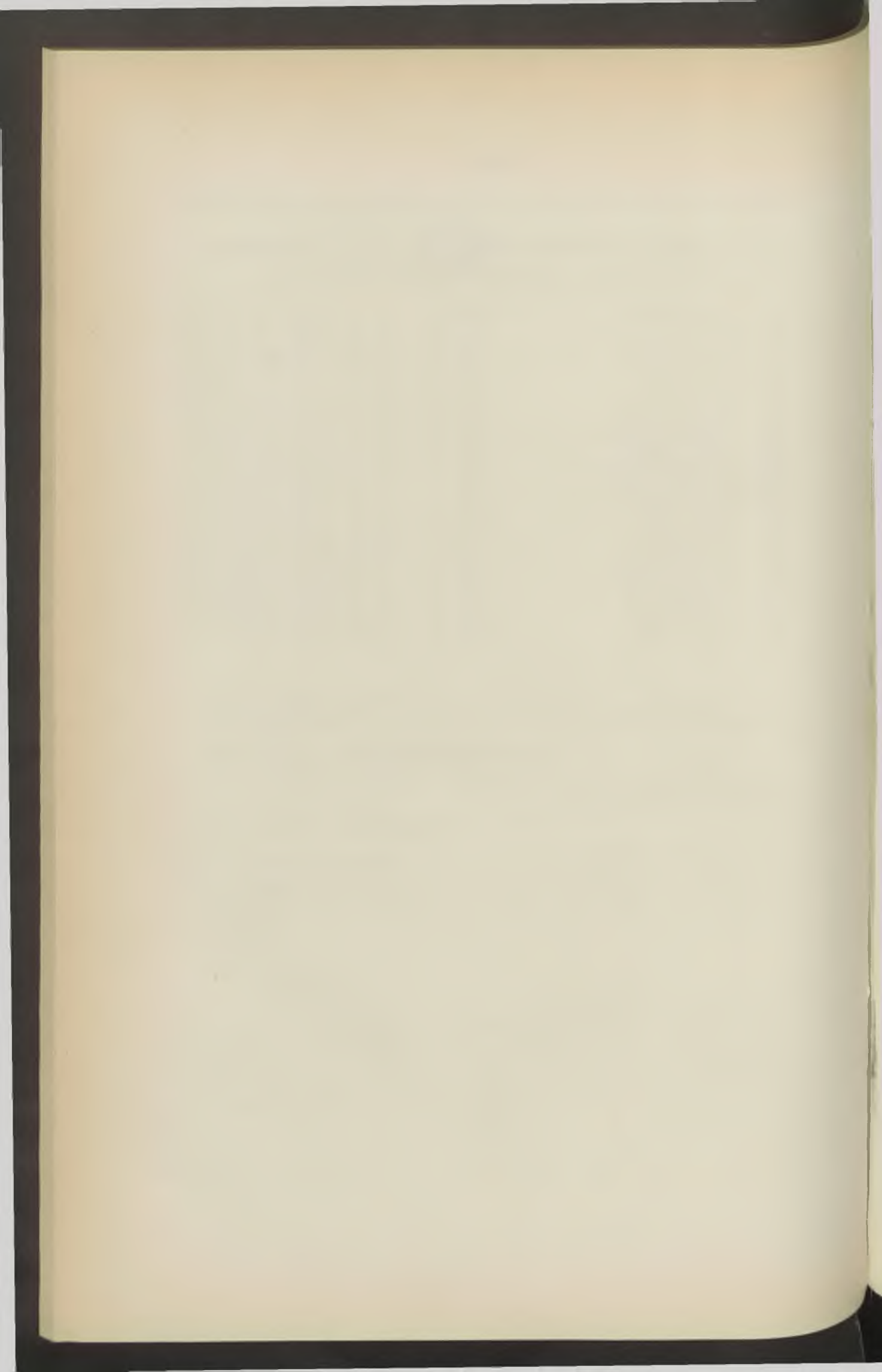
N° des pensions	NOMS ET PRENOMS	Total Annuel des pension principale, complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %	Observations
520	Lamoot Evariste	9.216 60	460 80	jouiss. du 12-2-1934
522	Thoillier Joachim	9.559 36	477 92	Jouiss. du 13-1-1934
523	Minet Edmond	7.797 29	389 84	jouiss. du 30-1-1934
524	Parent Charles	8.247 67	412 40	jouiss. du 14-2-1934
526	Buzin Pierre	9.535 11	476 72	jouiss. du 7-3-1934
527	Roupin Charles	7.065 82	353 28	jouiss. du 23-3-1934
529	Wacquez Alfred	10.666 67	533 36	jouiss. du 14-3-1934
531	Godescaux Alcide	8.087 08	404 32	jouiss. du 10-5-1934
540	Mehay Eugène	9.534 33	476 72	jouiss. du 8-8-1934
545	Boucherie Augustin	9.437 60	471 84	jouiss. du 1-12-34
703	Ducroquetz Emile	6.100 »	305 04	jouiss. du 5-12-1934
715	Savels Emile	7.930 »	396 48	jouiss. du 8-5-1934
755	Didelot Victor	10.837 48	541 84	jouiss. du 6-4-1934
764	Delelis Prudent	9.218 72	460 96	jouiss. du 9-6-1934
765	Covin Fernand	9.758 64	487 92	jouiss. du 18-7-1934
801	Veuve Stricanne	3.050 »	152 52	jouiss. du 24-8-1934
859	Pionnier Julien	6.333 60	104 16	jouiss. du 8-3-1934
925	Veuve Beyaert	3.262 24	163 12	jouiss. du 6-12-1934
947	Veuve Waxin	4.980 48	249 04	jouiss. du 1-1-1934
952	Veuve Carlier	3.570 96	178 56	jouiss. du 3-3-1934

ARTICLE 2. — Le règlement de cette allocation s'effectuera trimestriellement par mandats de paiement sur la Caisse Municipale.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Juin 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.



BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement	381
Fêtes et Cérémonies :	
Service des Réceptions. — Vins mousseux et autres. Marché. Coopérative l'Avenir	369
Fête Nationale du 14 Juillet 1934. — Mesures d'ordre	371
Grande Kermesse 1934. — Feu d'artifice. Marché. Mayet-Tissot	369
Foire d'Août-Septembre 1934. — Mesures d'ordre	372
2 ^e Tour du Nord Cycliste. — Mesures d'ordre	372-373
Epreuve nautique dite « Traversée de Lille à la nage ». — Mesures d'ordre	375
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. — Fourniture de matériel. Marché. Vroman	369
Bâtiments Communaux :	
Nouveau Commissariat Central de Police. — Chauffage central. Adjudication-concours. Loquet-Delerive	370
Classes provisoires au Faubourg d'Arras. — Ferronnerie. Adjudication-concours. Ateliers Bourée-Thibaut	370
Ecole maternelle Jean Aicard. — Terrassement, fondations, béton armé. Adjudication-concours Etablissement Aubrun	370

Ecole maternelle Jules Simon. — Reconstruction. Installations électriques. Adjudication-concours Société d'Installation de Lumière	371
--	-----

Promenades et Jardins :

Autorisation de circulation. — Avenues du Colysée et de l'Hippodrome. D'Halluin-Namur et Fils	375
---	-----

Voirie :

Emprise. — Pompe mesureuse d'essence, 7 rue de Saint-Quentin. Autorisation Arnold	376
Pavage. — Pavés de granit. Adjudication. Société « Comagra »	371

Enseignement des Beaux-Arts :

Conservatoire. — Professeurs. Echelle de traitements	378
Nouveaux traitements	379

Œuvres diverses :

Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	381
Preventorium de Wormhoudt. — Dortoirs. Femmes de service..	382

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	383
Statistique du prix des denrées	384

Distribution d'eau. Bains :

Bains. — Ecole de natation, rue d'Armentières. Nomination à titre temporaire. Lucien Baelen	386
---	-----

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Juillet 1934	387
---	-----

Police :

Lieux ouverts au public. — Salle des Ambassadeurs. Réunion politique organisée par « l'Action Française ». Interdiction	388
---	-----

	Pages
Voie publique. — Immeuble menaçant ruine, 28 rue Nationale avec retour rue de Pas. Travaux. Mise en demeure. Crédit Lyonnais	389
Services Municipaux :	
Chef de bureau. — Tableau d'avancement	390
Emploi de commis aux écritures. — Concours. Jury	390
<i>Secrétariat Général :</i>	
Promotions :	
Casin (M ^{me})	391
Prez (M ^{me})	391
<i>Première Direction :</i>	
Promotions :	
Demuynek	391
Desplanques	391
<i>Deuxième Direction :</i>	
Service du Pavage et des Egouts. — Concours pour l'emploi de surveillant. Jury	392
Titularisation. — Promotion :	
Crétal	391
Mornay Jules	392
<i>Troisième Direction :</i>	
Promotion. — Gochon (M ^{me})	391
<i>Quatrième Direction :</i>	
Promotions :	
Capelier	391
Delporte	391
<i>Cinquième Direction :</i>	
Promotion :	
Verhaeghe	391

Police :

Promotions :

Adias Edmond	393
Bouillon Léon	393
Caron Eugène	393
Cauderlier Narcisse	393
Delcourt Albert	393
Desramaux Edouard	393
Dissiaux Gustave	393
Draux Spire	393
Dunoulin Georges	393
Fermentin Robert	393
Florin Albert	393
Gallois Paul	393
Haudiquet Eugène	393
Honvault Jules	393
Merveille Alfred	393
Prevost Emile	393
Servaeten Firmin	393
Verhaeghe Léon	393
Blâme. — Renaud Désiré	394

**FETES ET CEREMONIES. — Service des réceptions.
Vins mousseux et autres. Marché Coopérative l'Avenir.**

DU 7 JUILLET 1934

Soumission pour fourniture de vins mousseux et autres nécessaires au Service des Réceptions, au profit de la Coopérative l'Avenir, 16, rue d'Aguesseau à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 18 Juillet 1934, n° 381.

**FETES ET CEREMONIES. — Grande Kermesse 1934.
Feu d'artifice. Marché Mayet-Tissot.**

DU 6 JUILLET 1934

Soumission pour l'exécution d'un feu d'artifice à l'occasion de la Grande Kermesse 1934, au profit de M. Mayet-Tissot, 27, rue de Solférino à Compiègne, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 18 Juillet 1934, n° 383.

**FETES ET CEREMONIES. — Fourniture de matériel à la
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.
Marché Vroman,**

DU 7 JUILLET 1934

Soumission pour fourniture de matériel à la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique au profit de M. J. Vroman, 30, rue du Grand Chemin à Roubaix, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 18 Juillet 1934, n° 382.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouveau Commissariat Central de Police. Chauffage central. Adjudication-concours Loquet-Delerive.

DES 20 FEVRIER ET 6 JUILLET 1934

Adjudication-concours des travaux de construction d'un nouveau Commissariat Central de Police — 15^e lot : chauffage central — au profit de M. Paul Loquet-Delerive, 1 bis, rue Colson à Lille, moyennant la somme de 97.250 francs.

Enregistré le 4 Octobre 1934, n^o 1066.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Classes provisoires au Faubourg d'Arras. Ferronnerie. Adjudication-concours Ateliers Bourée-Thibaut.

DES 27 et 31 JUILLET 1934

Adjudication-concours des travaux de construction de classes provisoires au Faubourg d'Arras — ferronnerie — au profit de la Société des Ateliers Bourée-Thibaut, 70, rue Louis Delos à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 105.800 francs.

Enregistré le 30 Août 1934, n^o 762.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole maternelle Jean Aicard. 1^{er} lot. Adjudication-concours Etablissements Aubrun.

DES 30 MARS ET 13 JUILLET 1934

Adjudication-concours des travaux de construction de l'Ecole Maternelle Jean Aicard — 1^{er} lot : terrassement, fondations, béton armé — au profit des Etablissements M. Aubrun, 41, rue des Stations à Lille, moyennant la somme de 330.750 francs.

Enregistré le 21 Août 1934, n^o 693.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Reconstruction de l'École maternelle Jules Simon. Installations électriques. Adjudication-concours. Société d'Installation de Lumière.

DES 20 MARS ET 6 JUILLET 1934

Adjudication-concours des travaux de reconstruction de l'École Maternelle Jules Simon — 15^e lot : installations électriques — au profit de la Société d'Installation de Lumière, 25, rue Louis Faure à Lille, moyennant la somme de 9.340 francs.

Enregistré le 19 Septembre 1934, n^o 891.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de pavés de granit. Adjudication Société « Comagra ».

DU 10 JUILLET 1934

Adjudication pour la fourniture de pavés de granit au Service du Pavage, au profit de la Société « Comagra », 92, rue Laneau à Bruxelles, moyennant la somme de 1.418.750 francs.

Enregistré le 1^{er} Septembre 1934, n^o 772.

FETES ET CEREMONIES. — Fête Nationale du 14 Juillet. Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme de la Fête Nationale 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits, le samedi 14 Juillet 1934, à partir de huit heures, boulevard de la Liberté : fraction comprise entre le boulevard des Ecoles et la rue Nationale ; places Richebé, de Béthune, de la République ; rues

de Valmy, Gauthier de Châtillon, Inkermann, Jacquemars Giélee : fraction comprise entre les places de la République et de Strasbourg ; pendant la revue et le défilé des troupes de la garnison qui aura lieu place de la République.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES ET CEREMONIES. — Foire d'Août-Septembre 1934.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles et bicyclettes est interdite à partir du 20 Août, et pendant toute la durée de la Foire :

I — Avenue Cuvier et allée des Marronniers ;

II — Façade de l'Esplanade, allée des Cavaliers, entre les ponts de la Barre et du Ramponneau.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES ET CEREMONIES. — 2^e Tour du Nord cycliste.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

la lettre de M. le Directeur Administratif de l'épreuve sportive dite « Tour du Nord », organisée par la Ville de Malo-les-Bains, le lundi 6 Août 1934 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles, le lundi 6 Août 1934, de treize à quinze heures, en vue de l'arrivée des coureurs du « Tour du Nord ».

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES ET CEREMONIES. — 2^e Tour du Nord cycliste.
Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu les itinéraires des diverses étapes du Deuxième Tour du Nord Cycliste ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les itinéraires qu'emprunteront les coureurs du Deuxième Tour du Nord Cycliste dans la traversée de notre territoire, seront les suivants :

I — Samedi 4 Août : boulevard Carnot ; place du Théâtre, rue de la Bourse ; Grand'Place ; rue Nationale ; boulevards de la Liberté, des Ecoles, chaussée centrale ; rues de Cambrai, de Maubeuge, de Douai, Armand Carrel, du Faubourg de Douai ;

II — Lundi 6 Août : rue du Faubourg de Béthune ; place des Chasseurs de Driant ; rue Beethoven ; place Antoine Tacq ; rue d'Isly ; place Cormontaigne ; boulevard Montebello ; place Barthélémy Dorez ; boulevards Victor Hugo, des Ecoles, chaussée centrale ;

III — Mardi 7 Août : après s'être assemblés, place de Rilhour, les coureurs seront conduits, en peloton, vers neuf heures trente, avenue Mathias Delobel, point de départ de la quatrième étape, en suivant l'itinéraire ci-après : Grand'Place ; rue des Manneliers ; place du Théâtre ; rue de la Bourse ; Grand'Place ; rue Nationale ; boulevard de la Liberté ; pont de la Citadelle.

ARTICLE 2. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit :

1° Samedi 4 Août, de quinze à dix-sept heures, dans les voies ci-après : boulevard Carnot, côté numéros impairs ; place du Théâtre, devant la Bourse du Commerce ; rue de la Bourse ; Grand'Place, côtés numéros pairs et sur l'accotement droit de la chaussée prolongeant la rue de la Bourse ; rue Nationale et boulevard de la Liberté, côté numéros pairs ; rues de Cambrai, de Maubeuge, de Douai, Armand Carrel, du Faubourg de Douai, côté numéros pairs ;

2° Lundi 6 Août, de douze heures trente à quatorze heures trente, dans les voies ci-après : rue du Faubourg de Béthune côté numéros impairs ; place des Chasseurs de Driant ; rue Beethoven ; place Antoine Taquey ; rue d'Isly, côté numéros impairs ; place Cormontaigne, côté numéros impairs ; boulevard Montebello, côté numéros pairs ; place Barthélémy Dorez ; boulevard Victor Hugo, côté numéros impairs.

ARTICLE 3. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules, seront interdits chaussée centrale du boulevard des Ecoles :

1° Samedi 4 Août, de quinze à dix-sept heures, pendant le passage de la première étape, afin de permettre le fonctionnement du contrôle fixe et de ravitaillement ;

2° Lundi 6 Août, de douze heures trente à quatorze heures trente, pendant l'arrivée de la troisième étape.

ARTICLE 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**FETES ET CEREMONIES. — Epreuve nautique
dite « Traversée de Lille à la nage ». Mesures d'ordre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
le Code des Arrêtés Municipaux ;
la demande du Journal « l'Echo du Nord » en date du 10 Juillet 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'Epreuve Nautique dite « Traversée de Lille à la Nage » organisée par le journal « l'Echo du Nord » est fixée au dimanche 19 Août 1934, de quatorze à dix-huit heures.

ARTICLE 2. — Les services de Police chargés des mesures d'ordre pendant la durée de cette épreuve devront, notamment, en dehors des précautions d'usage en semblables circonstances, interdire tout stationnement du public sur les ponts du Bois de la Deûle, de l'Hippodrome et de Cantelieu.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenues du Colysée
et de l'Hippodrome. Autorisation de circulation
D'Halluin-Namur et Fils.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;
Vu la demande présentée le 19 Juillet 1934 par laquelle MM. V. D'Halluin-Namur et fils, 60 boulevard des Ecoles à Lille, sollicitent

l'autorisation d'emprunter avec leur camionnette les avenues ci-après mentionnées : avenue du Colysée et avenue de l'Hippodrome, pour effectuer leurs livraisons chez leurs clients.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, MM. D'Halluin-Namur et fils, demeurant 60, boulevard des Ecoles à Lille, sont autorisés à emprunter les avenues énumérées ci-après : avenues du Colysée et de l'Hippodrome, dans le but d'effectuer leurs livraisons à leurs clients.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1934 pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de MM. D'Halluin-Namur et fils, pétitionnaires et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à leurs frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Juillet 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

**VOIRIE. — Emprise. Pompe mesureuse d'essence,
7, rue de St-Quentin. Autorisation Arnold.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la pétition par laquelle M. Pierre Arnold sollicite l'autorisation de poser une pompe murale mesureuse d'essence en façade de l'immeuble sis à Lille, 7, rue de Saint-Quentin ;

Vu le rapport de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu la délibération en date du 22 Juin 1924 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 300 francs la redevance annuelle à payer par le pétitionnaire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le pétitionnaire est autorisé à installer sur la façade de l'immeuble, sis 7, rue de Saint-Quentin à Lille, une pompe murale mesureuse d'essence à charge par lui de se conformer aux dispositions suivantes :

a) l'appareil ne pourra faire, sur le nu du mur, une saillie supérieure à 0 m. 16 ;

b) la conduite partant de la borne sera formée d'un tube rigide traversant horizontalement le trottoir à 3 m. 50 au moins de hauteur et terminé par un flexible à l'aplomb du bord du trottoir ;

c) après chaque opération, cette conduite devra se rabattre contre le mur de face en y faisant une saillie maximum de 0 m. 16 ;

d) il ne pourra jamais avoir plus de 3 voitures en stationnement aux abords de la pompe.

ARTICLE 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le pétitionnaire ou l'ayant-droit demeure responsable des accidents de quelque nature que ce soit, pouvant résulter du fait de l'installation sur la voie publique.

ARTICLE 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration Municipale. Cette autorisation étant octroyée à un titre personnel, son effet tombera de plein droit par la cessation de l'exploitation par le titulaire de l'autorisation.

ARTICLE 4. — Le permissionnaire versera chaque année à la Caisse du Receveur Municipal, pour occupation du domaine public, une redevance de 300 francs. La quotité de cette redevance sera payable en un seul terme et d'avance le 1^{er} Janvier de chaque année et pourra être révisée à toute époque par l'Administration Municipale.

ARTICLE 5. — Le permissionnaire devra se munir des autorisations nécessaires auprès des services compétents pour l'installation du dépôt d'essence.

ARTICLE 6. — Il est interdit au bénéficiaire de l'autorisation d'apposer ou de laisser apposer sur le distributeur aucun panneau, emblème ou mention quelconque de publicité.

Sont exceptés de cette interdiction, les indications relatives à la marque, à la qualité ou au prix du carburant mis en vente. Ces indications ne seront toutefois tolérées que sur la surface même des appareils distributeurs ou sur des pancartes accrochées à ces appareils et ne dépassant pas sensiblement leur gabarit. Elles ne devront, en aucun cas, faire l'objet de panneaux portatifs spéciaux.

L'indication sur lesdits appareils de la mise en vente de tout autre produit — pièces détachées, pneumatiques, huiles de graissage, etc. — est formellement interdite.

ARTICLE 7. — Le pétitionnaire se conformera aux prescriptions reprises dans la circulaire préfectorale du 3 Août 1929, savoir :

1° interdiction de tout transvasement d'essence ou de combustible liquide sur la voie publique à proximité d'une flamme ou d'une matière en combustion.

2° interdiction de procéder au remplissage des réservoirs des automobiles alors que le moteur de ces véhicules serait en marche.

3° obligation de munir les pompes à essence d'un éclairage exclusivement électrique permettant le remplissage dès la nuit, sans l'intervention d'une flamme portative dont l'usage est strictement prohibé pendant cette opération.

4° interdiction formelle de fumer pendant le remplissage ou pendant les opérations accessoires de celui-ci.

ARTICLE 8. — En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de cessation de l'occupation du domaine public, le pétitionnaire sera tenu d'enlever à ses frais et sans indemnité l'installation qui se trouve sur la voie publique et de rétablir les lieux dans leur état primitif. Faute par le pétitionnaire de satisfaire aux obligations du présent article, il sera procédé d'office et à ses frais à l'enlèvement de l'installation et à la remise en état des lieux.

ARTICLE 9. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée également au pétitionnaire.

Hôtel de Ville, le 23 Juillet 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Echelle de traitements des professeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention du 6 Février 1885, concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 24 Mai 1930 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} Janvier 1934, les professeurs du Conservatoire seront rémunérés selon l'échelle de traitements ci-après, calculée sur la base de 810 francs avec majoration quinquennale de 50 francs par heure année, soit :

810 frs — 860 frs — 910 frs — 960 frs — 1.010 frs — 1.060 frs
1.110 frs — 1.160 frs.

ARTICLE 2. — Il sera pourvu à la dépense correspondante tant au moyen des ressources inscrites au budget que par l'utilisation de la dotation annuelle allouée par M. le Ministre des Beaux-Arts en vue de l'amélioration des traitements des professeurs du Conservatoire, défalcation faite de la somme de 5.200 francs, quote-part annuelle attribuée à M. Gaujac, directeur de l'Etablissement.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Nouveaux traitements des professeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté de ce jour, portant relèvement des traitements accordés aux professeurs du Conservatoire National de Musique ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement des professeurs du Conservatoire est fixé comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 1934 :

HEURES ANNEES

NOMS	EMPLOIS	Heures années		Traitement annuel	Ancienneté
		Nombre	Taux		
M. Gaujac.....	Prof ^r orchestre	4	810	3,240	16 Nov. 1931
M ^{mes} Demesmay....	» piano	6	1,110	6,660	1 ^{er} Janv. 1932
Chattelyn.....	» »	6	1,060	6,360	1 ^{er} Oct. 1930
Maillard.....	» »	6	1,110	6,660	1 ^{er} Janv. 1932
Martin.....	» solfège	6	1,010	6,060	1 ^{er} Oct. 1930
Oudart.....	» »	6	1,160	6,960	1 ^{er} Fév. 1932
MM. Bouillard.....	» flûte	3 ⁷ / ₄	1,010	7,070	1 ^{er} Fév. 1931
	» instrum ^t à vent	4 ³ / ₄			
Deswarte.....	» solfège	6 ¹ / ₉	1,010	9,090	1 ^{er} Fév. 1931
	» cor	3 ³ / ₉			
Bonenfant.....	» violon	6	1,110	6,660	1 ^{er} Oct. 1931
Cottinet.....	» diction-déclamation	6	810	4,860	1 ^{er} Janv. 1932
Surmont.....	» violon	6 ² / ₁₀	1,010	10,100	1 ^{er} Janv. 1930
	» musique de chambre	4 ¹ / ₁₀			
Delattre.....	» cornet à piston	6	910	5,460	1 ^{er} Fév. 1930
M ^{lle} Nagel.....	» harmonie	9 ¹ / ₁₂	910	10,920	20 Mars 1930
	» orgue	3 ¹ / ₁₂			
MM. Hennebelle....	» trombone	3	910	2,730	1 ^{er} Fév. 1930
Hecquet.....	» violon	6	910	5,460	1 ^{er} Fév. 1930
Dupriez.....	» accompagnateur	4 ¹ / ₁₃	1,160	16,240	1 ^{er} Janv. 1933
	» solfège	6 ¹ / ₁₃			
	» classe des cœurs	4 ¹ / ₁₃			
Coucke.....	» contrebasse	3	910	2,730	1 ^{er} Fév. 1930
M ^{me} Cornil.....	» solfège	6	910	5,460	1 ^{er} Oct. 1931
MM. Cappelle.....	» clarinette	9	910	8,190	1 ^{er} Oct. 1932
	» saxophone				
Vanstaurts....	» cl. prép. violon	6 ¹ / ₁₂	910	10,920	1 ^{er} Fév. 1930
	» cl. sup. violon	6 ¹ / ₁₂			
Pellemeule....	» solfège	6	910	5,460	1 ^{er} Janv. 1934
M ^{me} Van Rechem....	» classe prép. solfège	6	910	5,460	1 ^{er} Oct. 1933
M. Primat.....	» alto	3	860	2,580	1 ^{er} Oct. 1929
M ^{me} Duriez Pagnant	» cl. prép. piano	6	860	5,160	1 ^{er} Janv. 1930
MM. Leclercq.....	» solfège et chant	6	860	5,160	1 ^{er} Janv. 1930
Vancoppenolle.	» hautbois	3	860	2,580	1 ^{er} Oct. 1929
Plessier.....	» basson	3	860	2,580	1 ^{er} Déc. 1930
Tallon.....	» classe prép. violoncelle	3	860	2,580	1 ^{er} Oct. 1932
Caquant.....	» cl. élém. piano	6 ¹ / ₁₂	860	10,320	1 ^{er} Mars 1930
	» solfège	6 ¹ / ₁₂			
M ^{me} Chappelier....	» solfège	6	860	5,160	1 ^{er} Nov. 1932
M ^{lle} Verdier.....	» cl. supérieure	6	810	4,860	1 ^{er} Mars 1929
	» mixte piano	6	860	5,160	1 ^{er} Mars 1934
M. Fontaine Hugo.	» chant	6	810	4,860	1 ^{er} Mai 1933
M ^{me} Herson Macarel.	» cl. sup. piano	6	810	4,860	1 ^{er} Oct. 1931

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de notre arrêté de ce jour : a) les indemnités d'ancienneté sont supprimées ; b) est maintenue et arrêtée à la somme de cinq mille deux cents francs à compter du 1^{er} Janvier 1933, l'indemnité accordée à M. Gaujac, directeur du Conservatoire.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention.
Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1934, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de 4.689 frs 30 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Juin 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 2.842 journées à 5 francs l'une = 14.210 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Préventorium de Wormhoudt. Dortoirs.
Femmes de service.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Préventorium de Wormhoudt,

Vu notre arrêté en date du 9 Juin 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommées femmes de service affectées aux dortoirs du Préventorium de Wormhoudt en remplacement de Mmes Dupire et Maétie, pendant la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 1934, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés :

Mme Coche, née Fernande Leclercq, à Lille, le 6 Septembre 1891, domiciliée à Lille, rue du Grand Balcon, cité Pecqueur, 5 ;

Mme Hanotel, née Yvonne Cammaert, à Lille le 8 Octobre 1901, domiciliée à Lille, 214, rue des Postes ;

ARTICLE 2. — Mmes Coche et Hanotel recevront un salaire mensuel de 300 francs qui sera, le cas échéant, soumis à retenue au profit des Assurances Sociales.

En outre, une gratification de 50 francs leur sera mandatée à la fin de la colonie si, pendant la période sus mentionnée, elles ont donné toute satisfaction.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville
des viandes.**

Semaine du 30 Juin au 6 Juillet 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.55	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7.55	—	—	
Taureau	»	5.75	4.25	4.25	
Veau	»	12.25	9.25	7.25	
Mouton	»	13.25	10.75	—	
Porc	»	7.50	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.00	5.50	4.00	
Taureau	»	5.75	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	7.25	7.00	5.00	

Semaine du 7 au 13 Juillet 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7.50	—	—	
Taureau	»	5.75	5.25	—	
Veau	»	11.25	9.25	7.25	
Mouton	»	13.25	10.25	—	
Porc	»	7.50	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	5.50	4.00	Ociroi compris
Vache	»	7.00	5.50	4.00	
Taureau	»	5.50	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	7.25	7.00	5.00	

Semaine du 14 au 20 Juillet 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	—	—	Ociroi compris
Génisse	»	7.50	—	—	
Taureau	»	5.75	5.25	4.25	
Veau	»	12.25	9.25	7.25	
Mouton	»	13.25	—	—	
Porc	»	7.50	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	5.50	4.00	Ociroi compris
Vache	»	7.00	5.50	4.00	
Taureau	»	5.50	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	7.25	7.00	5.00	

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Statistique du prix des denrées.

Semaine du 30 Juin au 6 Juillet 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	0.75 à 3.00	1.50 à 6.00
Rougets	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Merlans	0.50 à 2.50	1.00 à 5.00
Maquereaux	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Merluches	0.75 à 3.50	1.50 à 7.00
Anguilles	3.00 à 4.50	6.00 à 9.00
Plies	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00

Semaine du 14 au 20 Juillet 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Merlans	1.00 à 2.00	2.00 à 4.00
Maquereaux	2.50 à 4.00	5.00 à 8.00
Merluches	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Harengs	0.10 à 0.20	0.40 à 0.60 pièce
Soles	6.00 à 8.00	12.00 à 16.00
Plies	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 7 Juillet 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 7 à 8,50 le kilo ; Raies, 0,75 à 2,50 le kilo ; Merlans, 0,50 à 2,50 le kilo ; Merluches, 1 à 2,50 le kilo ; Plies, 1,25 à 4 fr. le kilo ; Anguilles, 3,50 à 4,50 le kilo ; Maquereaux, 1,50 à 3 fr. le kilo.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 13 Juillet 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 6 à 13 fr. le kilo ; Raies, 2 à 5 fr. le kilo ; Merlans, 1 à 2,50 le kilo ; Merluches, 1,50 à 3,50 le kilo ; Limandes, 2 à 2,50 le kilo ; Plies, 1,50 à 3,50 le kilo ; Anguilles, 2,50 à 4 fr. le kilo ; Maquereaux, 1,50 à 3 fr. le kilo ; Harengs frais, 0,10 à 0,15 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen de ventes en gros à la date du 21 Juillet 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 6 à 8 fr. le kilo ; Raies, 1 à 3 fr. le kilo ; Merlans, 1 à 2 fr. le kilo ; Merluches, 2 à 4 fr. le kilo ; Plies, 2 à 4,50 le kilo ; Maquereaux, 2,50 à 4 fr. le kilo ; Harengs frais, 0,10 à 0,20 pièce.

DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation, rue d'Armentières. Nomination à titre temporaire. Lucien Baelen.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est nommé, à titre temporaire, à l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières et de la rue de Toul, à compter du 2 Juillet 1934 : M. Lucien Baelen, maître-nageur.

ARTICLE 2. — Par semaine, M. Lucien Baelen recevra une indemnité de 168 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Juillet 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1838

POPULATION : 201.568 habitants

I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
162	11	328	59	387	18	»	18	238	2	8	2

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au-delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde	»	»	»	
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)...	»	»	»	»	»	»
3	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
4	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
5	Variole	»	»	»	»	»	»
6	Rougeole	»	»	»	»	»	»
7	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
8	Coqueluche	2	»	»	»	»	2
9	Diphtérie et Croup	»	2	»	»	»	2
10	Grippe	»	»	»	»	»	»
11	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
12	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
13	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	1	6	5	5	17
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	2	3	»	»	5
16	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	»	»
17	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	10	26	36
18	Méningite simple	2	»	1	»	»	3
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	5	16	21
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	1	»	»	6	13	20
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2	»	»	»	»	2
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	1	2	3
23	Pneumonie	»	1	»	»	»	1
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	1	1	2	3	7	14
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	3	2	»	»	»	5
27	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
28	Hernie. Obstruction intestinale	»	»	»	»	1	1
29	Cirrhose du foie	»	»	»	3	»	3
30	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	»	3	6	9
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	»	»	»	»
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	3	»	»	»	»	3
35	Sénilité	»	»	»	»	12	12
36	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	4	1	2	8
37	Suicide	»	1	1	2	»	4
38	Autres Maladies	4	3	6	14	19	46
	Maladie inconnue ou mal définie	»	1	6	7	6	20
	TOTAUX	18	15	29	61	115	238

POLICE DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Salle des Ambassadeurs. Réunion politique organisée par l' « Action Française ». Interdiction.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Considérant qu'une réunion politique est projetée à Lille, le 4 Juillet, salle des Ambassadeurs, par « L'Action Française » ;

que cette réunion par sa répercussion est indiscutablement de nature, dans les circonstances actuelles, à porter atteinte à la sécurité publique et à provoquer des dégâts irréparables ;

que la volonté d'empêcher ces dommages doit primer toute autre considération quel que soit le caractère de la dite réunion ;

qu'au surplus la réunion dont il s'agit — par la publicité qui lui a été faite, dans la presse, à l'aide d'affiches, au moyen de tracts ; par le nombre d'invitations adressées et d'appels lancés ; enfin par la personnalité des orateurs étrangers à la Ville de Lille appelés à prendre la parole — perd le caractère d'une simple réunion privée organisée par un Comité politique local ;

que, dans l'intérêt de l'ordre et pour calmer la surexcitation des esprits, il convient d'interdire cette réunion ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La réunion publique projetée à Lille, le 4 Juillet, par « L'Action Française », est interdite.

ARTICLE 2. — Sont prohibés tous cortèges, rassemblements et manifestations collectives sur la voie publique à l'occasion de cette réunion.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine,
28 rue Nationale avec retour rue de Pas. Travaux.
Mise en demeure. Crédit Lyonnais.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898, articles 3 à 6 ;

Vu les articles 352 à 355 du Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que l'immeuble sis à Lille 28, rue Nationale avec retour rue de Pas menace ruine et que l'Administration du Crédit Lyonnais ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présente cet immeuble ;

Considérant que, dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. l'Administrateur Délégué du Crédit Lyonnais est mis en demeure d'avoir, sans délai, à mettre un terme à cet état de choses et à faire exécuter les travaux ci-après à l'immeuble lui appartenant et situé à Lille rue Nationale avec retour rue de Pas : Etalement complet et rationnel de la façade située rue de Pas.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. l'Administrateur Délégué du Crédit Lyonnais croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport. Cette vérification aura lieu le 7 Août 1934 à 10 heures.

ARTICLE 3. — Si le 5 Août 1934 M. l'Administrateur Délégué du Crédit Lyonnais n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 Juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Sauvage, architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M.

l'Administrateur délégué du Crédit Lyonnais suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 26 Juillet 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. PRIET.

SERVICES MUNICIPAUX. — Chef de bureau. Tableau d'avancement

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, articles 13 et 14 ;

le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative pour l'accession à l'emploi de chef de bureau en date du 5 Juin 1934 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Juin 1934 ;

notre arrêté en date du 4 Mai 1934, portant établissement du tableau annuel d'avancement pour le grade de chef de bureau ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est inscrit au tableau annuel complémentaire d'avancement, pour 1934 :

M. Georges Duriez, inspecteur d'hygiène, 5^e Direction, 1^{er} Bureau.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Emploi de commis aux écritures.
Jury de concours.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'adjoint Dehove, membres du

jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 5 Août 1934, pour l'emploi de commis aux écritures :

MM. le Doyen Duez, conseiller juridique de la Ville,
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Martin, secrétaire général adjoint de la Mairie,
Verheylesonne et Brousmiche, commis, délégués par l'Organisation syndicale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et Directions.
Promotions.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Juillet 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Secrétariat Général				
M ^{me} Casin.....	Chef de bureau	2 ^{me}	22.500	1 ^{er} juil. 1934
M ^{lle} Prez.....	Dame employée principale	2 ^{me}	15.000	1 ^{er} juil. 1934
1^{re} Direction				
M. Demuynck.....	Commis principal	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} juil. 1934
M. Desplanque.....	Commis principal	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} juil. 1934
2^{me} Direction				
M. Crétal	Dessinateur	1 ^{er}	20.000	1 ^{er} juil. 1934
3^{me} Direction				
M ^{me} Gochon.....	Dame employée principale	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} juil. 1934
4^{me} Direction				
M. Capelier	Préparateur	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} juil. 1934
M. Delporte.....	Gardienn d'entretien	5 ^{me}	9.400	1 ^{er} juil. 1934
5^{me} Direction				
M. Verhaeghe.....	Désinfecteur	3 ^{me}	11.000	16 juil. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Emploi de surveillant
au Service du Pavage et des Egouts. Jury de concours.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'adjoint Dehove, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 29 Juillet 1934, à huit heures trente :

MM. Planque, secrétaire général de la Mairie,
Cochez, chef de la 2^e Direction,
Moutier, chef du service du Pavage et du Démantèlement,
Lefebvre, inspecteur du Service du Pavage,
Brys, surveillant au service des Travaux, et
Delebecq, dessinateur, délégués par l'Organisation syndi-
cale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Titularisation.
Jules Mornay.**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Mornay, chef de culture stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 1^{er} Juillet 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;
le Statut du Personnel de la Police ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit pour le mois d'Août 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Alfred Merveille.....	Gardien de la Paix	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Août 1934
Albert Delcourt.....	id.	2 ^{me}	12.000	16 Août 1934
Albert Florin.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Eugène Haudiquet...	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Jules Honvault.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Spire Draux.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Firmin Sorvaeten....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Edmond Adias.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Narcisse Cauderlier..	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Robert Fermentin...	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Léon Bouillon.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Paul Gallois.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Edouard Desramaux..	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Léon Verhaeghe.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Emile Prevost.....	id.	2 ^{me}	12.000	id.
Eugène Caron.....	id.	3 ^{me}	11.000	1 ^{er} Août 1934
Georges Dumoulin...	id.	3 ^{me}	11.000	1 ^{er} Août 1934
Gustave Dissiaux ...	id.	3 ^{me}	11.000	16 Août 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Blâme. Désiré Renaud.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

le Statut du Personnel de la Police ;

le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 28 Juillet 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un blâme, avec inscription à l'ordre du jour, est infligé au gardien de la paix Désiré Renaud.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 Juillet 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

LECTURE NOTES

BY [Name]

1998

1444

BULLETIN ADMINISTRATIF

SERVICES MUNICIPAUX

Etat du Personnel

au 31 Juillet 1934

BULLETIN ADMINISTRATIF

SERVICES MUNICIPAUX

Les noms suivis du signe (*) sont ceux des
auxiliaires permanents payés au mois ; ils ne
versent pas à la Caisse des Retraites.

au 31 Juillet 1934

NOMS	TITRES	CLASSÉS	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
------	--------	---------	---	---	--	-------------

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Planque	Secrétaire général	N. C.	1 ^{er} janvier 1920	1930	1 ^{er} janvier 1930	60.000
Martin	Secrét. général adjoint	2 ^e cl.	1 ^{er} avril 1911	1932	1 ^{er} janvier 1932	36.000
Legrand (M ^{me})	Dame employée	1 ^{re} cl.	10 septembre 1923	1932	16 septemb. 1932	12.000
Quin (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	12 octobre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Leblanc (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	16 mars 1925	1934	16 mars 1934	12.000
Vandenberghé	Garçon de bureau	5 ^e cl.	16 novembre 1932	1933	16 novemb. 1933	9.400
Duez (*)	Conseiller juridique de la Ville	N. C.	1 ^{er} janvier 1923	1932	1 ^{er} janvier 1923	24.000
Israël (*)	Médecin Inspecteur des Services municipaux	N. C.	1 ^{er} janvier 1929	1931	1 ^{er} janvier 1931	3.600

Dactylographie

Casin (M ^e)	Chef de bureau	2 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1912	1934	1 ^{er} juillet 1934	22.500
Prez (M ^{me})	Dame employée princ.	2 ^e cl.	1 ^{er} août 1919	1934	1 ^{er} juillet 1934	15.000
David (M ^{me})	id.	3 ^e cl.	3 avril 1917	1933	1 ^{er} octobre 1933	14.000
Flament (M ^{me})	id.	3 ^e cl.	18 mai 1915	1934	1 ^{er} avril 1934	14.000
Bégardin (M ^{lle})	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1916	1931	1 ^{er} décemb. 1931	13.000
Florent (M ^{me})	Dame employée	1 ^{re} cl.	26 décembre 1918	1932	16 septemb. 1932	12.000
Dujardin (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	12 septemb. 1923	1932	16 septemb. 1932	12.000
Dubar (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1924	1933	1 ^{er} janvier 1933	12.000
Pierchon (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	17 mars 1924	1933	16 mars 1933	12.000
Delarue (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1924	1933	1 ^{er} avril 1933	12.000
Lefebvre (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	16 mars 1925	1934	16 mars 1934	12.000
Polaert (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	16 mars 1925	1934	16 mars 1934	12.000
Sergeant (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	23 mars 1925	1934	1 ^{er} mai 1934	12.000
Lallau (M ^{me})	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} mai 1929	1934	1 ^{er} mai 1934	11.000

Sténographe du Conseil Municipal

Duhayon	Sténographe	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1909	1930	1 ^{er} janvier 1930	2.000
---------	-------------	---------------------	------------------------------	------	------------------------------	-------

Economat

Knyht	Economé	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1917	1931	1 ^{er} janvier 1931	29.500
-------	---------	---------------------	------------------------------	------	------------------------------	--------

Fêtes

Ryckebusch	Commis principal	1 ^{er} cl.	1 ^{er} avril 1921	1933	1 ^{er} avril 1933	13.000
Vaudaele	Chef du service				1 ^{er} janvier 1934	4.500
	Indemnité de fonctions	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1930	1931	1 ^{er} juillet 1931	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Contentieux						
Garemin (M ^{le})	Chef du Service du Contentieux	3 ^e cl.	23 octobre 1918	1931	1 ^{er} septemb. 1931	20.000
Sena	Commis principal	3 ^e cl.	28 juillet 1915	1932	1 ^{er} octobre 1932	14.000
Bocquet	Commis	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1923	1932	1 ^{er} octobre 1932	12.000
Tiprez	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1923	1932	1 ^{er} octobre 1932	12.000
Salomé	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1924	1933	1 ^{er} mars 1933	11.000
Dubar	id.	2 ^e cl.	7 novembre 1925	1930	16 novemb. 1930	11.000
Serrurier	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} février 1928	1933	1 ^{er} février 1933	10.000
Dailly	id.	3 ^e cl.	16 octobre 1931	1932	16 octobre 1932	10.000
Plouy (M ^{me})	Dame employée	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1930	1931	1 ^{er} juillet 1931	10.000
Archives, Courrier						
Duhayon	Chef de bureau	1 ^{re} cl.	19 octobre 1897	1932	1 ^{er} août 1932	25.000
Kokelaere	Commis	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1923	1932	1 ^{er} octobre 1932	12.000
Hégo	id.	1 ^{re} cl.	28 février 1924	1933	1 ^{er} mars 1933	12.000
Rault	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1928	1933	1 ^{er} septemb. 1933	11.000
Roupin	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Timmermans	Manœuvre	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1929	1930	1 ^{er} octobre 1930	9.300
Choain	Concierge	3 ^e cl.	17 janvier 1917	1932	1 ^{er} juillet 1932	10.200
Paris Léon	id.	6 ^e cl.	1 ^{er} mai 1934	1934	1 ^{er} mai 1934	9.000
Wanaverbecq	Garçon de bureau	5 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1932	1933	1 ^{er} janvier 1933	9.100
Mensiez	Veilleur de nuit		1 ^{er} juillet 1933		28 fr. par jour	
Deroo	Chauffeur		1 ^{er} avril 1933		1.000 fr. par mois	
Rossé	Coursier		16 novemb. 1927		27 fr. par jour	
Harinek	id.		11 mars 1929		27 fr. par jour	
Durul	id.		2 juillet 1930		25 fr. par jour	
Gleasterman	id.		9 novembre 1931		25 fr. par jour	
Bonamis	id.		3 janvier 1933		16 fr. 75 par jour	
Térin Léon	id.		2 juillet 1934		14 fr. 50 par jour	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Premier Bureau						
Libert	Chef de bureau	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1910	1933	1 ^{er} octobre 1933	25.000
Delecueillerie	Commis	1 ^{re} cl.	23 décembre 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Sergeant Léon	Commis	1 ^{re} cl.	15 janvier 1925	1934	16 janvier 1934	10.000
Mesldagh (M ^{me})	Dame employée	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1930	1931	1 ^{er} septemb. 1931	10.000
Meurillon (M ^{le})	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} août 1931	1932	1 ^{er} août 1932	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Deuxième Bureau						
Picot, Léon	Chef de bureau	1 ^{re} cl.	15 octobre 1911	1933	1 ^{er} octobre 1933	25.000
Soyez, Louis	Commis principal	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1909	1921	1 ^{er} janvier 1921	16.000
Rosier, Georges	Commis	1 ^{re} cl.	17 mars 1924	1933	16 mars 1933	12.000
Devernay, Rod.	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1925	1934	1 ^{er} mars 1934	12.000
Marlin, Valentin	id.	2 ^e cl.	7 décembre 1928	1933	16 décembre 1933	11.000
Péru	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} août 1930	1931	1 ^{er} août 1931	10.000

Troisième Bureau						
Canu	Chef de bureau	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1912	1932	1 ^{er} mars 1932	17.500
Dewallinc	Commis principal	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1906	1927	1 ^{er} avril 1927	16.000
Desplanques	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1919	1934	1 ^{er} juillet 1934	14.000
De Muyck	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1919	1934	1 ^{er} juillet 1934	14.000
Dubreucq	Commis	1 ^{re} cl.	18 décembre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Riquet	id.	1 ^{re} cl.	25 mars 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Verheylesoone	id.	1 ^{re} cl.	19 janvier 1925	1934	16 janvier 1934	12.000
Collette	id.	1 ^{re} cl.	14 mai 1925	1934	16 mai 1934	12.000
Mestag	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Delhaynin	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1932	1933	1 ^{er} octobre 1933	10.000
Boymette (M ^{me})	Dame employée	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Mazinghien (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	7 novembre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Claessens (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	21 juillet 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Dupret (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	21 juin 1919	1932	1 ^{er} octobre 1932	12.000
Locoche (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	11 octobre 1918	1932	1 ^{er} décemb. 1932	12.000
Chaubon (M ^{me})	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1930	1931	1 ^{er} octobre 1931	10.000
Bouveur (M ^{lle})	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} mars 1932	1933	1 ^{er} mars 1933	10.000
Museux Paul	Employé auxiliaire.		17 mai 1927	1934	30 fr par jour	

SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA PREMIÈRE DIRECTION

CIMETIÈRES

Cimetière de l'Est

De Caluwe	Directeur	3 ^e cl.	17 juillet 1919	1933	1 ^{er} janvier 1932	16.000
Garelle	Commis	1 ^{re} cl.	15 février 1922	1933	1 ^{er} mai 1933	12.000
Canonne	Surveillant	1 ^{re} cl.	15 février 1913	1921	1 ^{er} janvier 1921	10.800
Durof	id.	1 ^{re} cl.	16 février 1913	1922	1 ^{er} janvier 1922	10.800
Delcambre	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} août 1920	1929	1 ^{er} août 1929	10.800
Serrure	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1921	1930	1 ^{er} février 1930	10.800
Dobbels	id.	1 ^{re} cl.	16 septemb. 1919	1929	1 ^{er} janvier 1929	10.800

Cimetière du Sud

Tisserand	Directeur	1 ^{re} cl.	10 août 1899	1933	1 ^{er} octobre 1924	18.000
Mestag	Surveillant	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1913	1927	1 ^{er} décemb. 1927	10.800
Acouf	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} mars 1929	1934	1 ^{er} mars 1934	10.200
Kerckhove	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juin 1930	1931	1 ^{er} juin 1931	9.600

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENT
Prison Municipale						
Decocq	Concierge	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1906	1934	1 ^{er} janvier 1934	11.200
Service Municipal de chômage						
Lemaire (M ^{me})	Dame empl. principale Chef de service Indemnité de fonctions	3 ^e cl.	30 mai 1918	1934	1 ^{er} avril 1934 1 ^{er} janvier 1935	14.000 6.500
DEUXIÈME DIRECTION						
Direction						
Cochez (*)	Directeur Ingén. Travaux publics Indemnité de fonctions	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juillet 1910	1927	1 ^{er} octobre 1927 1 ^{er} juillet 1922	55.000 6.000
Fauvel (*)	Directeur adjoint Ingén. Travaux publics	2 ^e cl.	15 septemb. 1919	1930	1 ^{er} juillet 1930	51.500
Premier Bureau						
Magrez	Sous-Chef de bureau	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juin 1911	1934	1 ^{er} juillet 1934	18.000
Faucompré	Commis principal	2 ^e cl.	1 ^{er} août 1919	1934	1 ^{er} janvier 1934	15.000
Duribreux	Commis	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1930	1931	1 ^{er} juillet 1931	10.000
Sablon (M ^{lle})	Dame employée	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1930	1931	1 ^{er} juillet 1931	9.800
Palstermans	Garçon de bureau	4 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1925	1930	1 ^{er} janvier 1930	
Deuxième Bureau						
Lepoutre	Directeur 2 ^e catégorie	1 ^{re} cl.	28 mai 1906	1925	1 ^{er} janvier 1925	29.500
Joly	Commis principal	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1919	1934	1 ^{er} avril 1934	14.000
Ledueq	Commis	1 ^{re} cl.	15 janvier 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Hof	Métreur	3 ^e cl.	1 ^{er} février 1928	1934	1 ^{er} février 1934	16.500
Troisième Bureau						
Dufлот	Inspecteur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1920	1932	1 ^{er} septemb. 1932	25.000
Dupied	Commis principal	1 ^{re} cl.	23 janvier 1899	1923	1 ^{er} janvier 1923	16.000
Rafy	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} avril 1909	1934	1 ^{er} janvier 1934	15.000
Lefebvre, A.	Dessinateur	3 ^e cl.	16 mai 1926	1934	1 ^{er} janvier 1934	14.000
Parsy	Contrôleur de voirie	1 ^{re} cl.	22 juillet 1896	1921	1 ^{er} juillet 1921	14.500
Loez	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1922	1933	1 ^{er} juin 1930	13.000
Bernoncourt	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} avril 1925	1934	1 ^{er} avril 1934	12.000
Defelour	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} juin 1926	1933	1 ^{er} juin 1932	10.000
Lemay (M ^{me})	Dame employée	3 ^e cl.	1 ^{er} février 1931	1932	1 ^{er} février 1932	10.000
Ryckebusch (M ^{me})	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1932	1933	1 ^{er} janvier 1933	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Quatrième Bureau						
Leconte	Chef du Service d'en- tret. des bat. com.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1907	1932	1 ^{er} juillet 1932	29.500
Duriez	Conductr de travaux	2 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1919	1934	1 ^{er} mai 1934	18.000
Charbonnier	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juin 1926	1932	1 ^{er} juin 1932	16.500
Dhennin	Surveillant	1 ^{re} cl.	15 août 1913	1930	1 ^{er} janvier 1930	16.000
Mercier	id.	4 ^e cl.	19 février 1925	1932	16 juin 1932	12.000
Brys	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} juin 1926	1932	1 ^{er} juin 1932	12.000
Lacquement	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1926	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Brunet	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1926	1932	1 ^{er} octobre 1932	12.000
De Thandt	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} juin 1929	1933	1 ^{er} juin 1933	11.000
Viviande	Horloger remonteur	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1931	1932	1 ^{er} octobre 1932	9.300
Lombart	Commis	3 ^e cl.	1 ^{er} avril 1933	1934	1 ^{er} avril 1934	10.000
Cinquième Bureau						
Lecat	Chef du bur. de dessin	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1910	1929	1 ^{er} juillet 1929	25.000
Crétal	Dessinateur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1920	1934	1 ^{er} juillet 1934	20.000
Delebecq	id.	2 ^e cl.	22 mars 1921	1934	1 ^{er} janvier 1934	18.000
Hautcœur	id.	3 ^e cl.	12 mai 1924	1934	1 ^{er} janvier 1934	16.500
Vermersch	id.	3 ^e cl.	4 janvier 1926	1934	1 ^{er} janvier 1934	16.500
Delannoy André	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1928	1933	1 ^{er} janvier 1933	15.000
Delannoy Noël	id.	4 ^e cl.	18 février 1924	1932	16 octobre 1932	15.000
Lavrague	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1928	1933	1 ^{er} janvier 1933	15.000
Bataille	id.	5 ^e cl.	16 mai 1923	1933	1 ^{er} janvier 1933	13.500
Vanhove	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1924	1933	1 ^{er} janvier 1933	13.500
Leniaert	Commis calqueur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juin 1920	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Delecroix	id.	1 ^{re} cl.	10 février 1921	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Victoire	id.	1 ^{re} cl.	11 février 1921	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Hénocq	id.	2 ^e cl.	17 novemb. 1925	1930	16 novemb. 1930	11.000
Sénaffe	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juin 1933	1934	1 ^{er} juin 1934	10.000
Courtois	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} juin 1933	1933	1 ^{er} juin 1933	9.000
Cuvillon Maurice	Calqueur auxiliaire		3 août 1931		180 fr. p semaine	
Sixième Bureau						
Vandewiele	Inspecteur	2 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1920	1932	1 ^{er} juin 1932	22.500
Vansoeterstede	Surveillant auxiliaire		1 ^{er} juin 1924		Ind mens. 1.075 f.	
Lammiaux	id.		15 mai 1933		Ind mens. 1.075 f.	

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation:	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Septième Bureau						
Devos	Sous-Chef de bureau	4 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1913	1934	1 ^{er} juillet 1934	18.000
Marlin Léon	Commis	3 ^e cl.	16 novemb. 1931	1932	16 novemb. 1932	10.000
Demenge	Conduct ^r des travaux	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1925	1933	1 ^{er} novemb. 1933	16.500
Dubreucq	Chef électricien	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1929	1933	1 ^{er} mai 1933	16.500
Desrumaux G.	Téléphoniste	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1907	1921	1 ^{er} janvier 1921	11.200
Lemay J.	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1911	1921	1 ^{er} janvier 1921	11.200
Desrumaux A.	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1921	1932	1 ^{er} novemb. 1932	11.200
Lemay G.	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} avril 1924	1933	1 ^{er} avril 1933	10.500
Puchaux	Electricien	2 ^e cl.	7 avril 1919	1933	1 ^{er} avril 1933	13.000
Chaval A.	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1923	1932	1 ^{er} novemb. 1932	12.000
Chaval R.	id.	4 ^e cl.	15 novemb. 1925	1933	1 ^{er} janvier 1933	10.000
Valécamps	Aide-électricien	3 ^e cl.	1 ^{er} juin 1925	1933	1 ^{er} janvier 1933	9.500
Farvaèques	Electricien auxiliaire	N. C.	1 ^{er} juillet 1929		150 fr. p semaine	
Deberdt	id.	N. C.	1 ^{er} juin 1933		112 fr. 50 p sem	
Huitième Bureau						
Moulier	Ingénieur T.P.E.	3 ^e cl.	16 août 1919	1933	1 ^{er} juillet 1933	18.000
Lefebvre E.	Inspecteur	1 ^{re} cl.	10 août 1919	1932	1 ^{er} février 1932	25.000
Tricotieux	Commis	3 ^e cl.	16 août 1931	1932	16 août 1932	10.000
Parsy fils	Surveillant	3 ^e cl.	27 octobre 1923	1933	1 ^{er} novemb. 1933	13.000
Jérôme	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} février 1922	1934	1 ^{er} janvier 1934	13.000
Defosse F.	Conducteur des travaux	2 ^e cl.	15 juillet 1921	1933	1 ^{er} juillet 1933	18.000
Lefief L.	Surveillant	2 ^e cl.	1 ^{er} juin 1910	1933	1 ^{er} juillet 1933	14.500
Alberq Ludovic	Surveillant auxiliaire		23 mars 1925	1925	Ind. mens. 1.075f.	9.000
Coopman	Poulier	1 ^{re} cl.	16 juillet 1920	1930	1 ^{er} juillet 1930	9.800
Trouwaert	Garçon de bureau	4 ^e cl.	1 ^{er} mars 1929	1934	1 ^{er} mars 1934	9.800
Neuvième Bureau						
Courthéoux	Ingén. dir. du Service	1 ^{re} cl.	1 ^{er} septemb. 1922	1930	1 ^{er} septemb. 1930	34.500
Formesyn	Chef de bureau	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1899	1929	1 ^{er} janvier 1929	25.000
Alvaresse	Commis principal	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1919	1933	1 ^{er} juin 1933	14.000
Devulder	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1919	1934	1 ^{er} janvier 1934	14.000
Brousmiche	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} juin 1920	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Carlier	Commis	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1923	1932	1 ^{er} octobre 1932	14.000
Caignart A.	Fontainier	1 ^{re} cl.	1 ^{er} août 1911	1926	1 ^{er} juillet 1926	14.000
Stichelbaut	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1913	1927	1 ^{er} avril 1927	14.000
Bentein	id.	1 ^{re} cl.	19 novemb. 1919	1931	1 ^{er} juillet 1931	14.000
Cramette	id.	1 ^{re} cl.	17 juin 1920	1932	1 ^{er} avril 1932	14.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Pelletier	Fontainier	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1926	1931	1 ^{er} novemb. 1931	11.000
Azélard	id.	4 ^e cl.	15 février 1927	1932	16 février 1932	11.000
Vermosse	id.	4 ^e cl.	15 février 1927	1932	16 février 1932	11.000
Cocu	id.	4 ^e cl.	16 décembre 1932	1933	16 décembre 1933	10.000
Lauviaux	Contrôleur	1 ^{re} cl.	20 juillet 1911	1927	1 ^{er} janvier 1927	14.000
Dehamoy	id.	1 ^{re} cl.	19 novembre 1919	1931	1 ^{er} janvier 1931	14.000
Penin	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juin 1922	1932	1 ^{er} avril 1932	14.000
Loosvelt	id.	3 ^e cl.	6 novembre 1914	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Oosterlinck	id.	3 ^e cl.	16 août 1925	1934	16 avril 1934	12.000
Pal	id.	4 ^e cl.	16 mai 1928	1933	16 mai 1933	11.000
Louage	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1929	1934	1 ^{er} janvier 1934	11.000
Chapon	id.	4 ^e cl.	15 septemb. 1932	1932	15 septemb. 1932	10.000
Loquet, Raoul	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} avril 1934	1934	1 ^{er} avril 1934	9.000
Boye	Chef mécanicien	1 ^{re} cl.	15 février 1919	1930	1 ^{er} janvier 1930	17.000
Gravelin	Chauffeur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1907	1921	1 ^{er} juillet 1921	13.000
Martin	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} août 1911	1931	1 ^{er} août 1931	13.000
Ruysschaert, F.	id.	2 ^e cl.	3 septembre 1914	1931	1 ^{er} août 1931	12.000
Delestrez	id.	2 ^e cl.	19 novembre 1919	1928	1 ^{er} juillet 1928	12.000
Trahaut	id.	2 ^e cl.	19 novembre 1919	1928	1 ^{er} octobre 1928	12.000
Fonliny	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1923	1932	1 ^{er} septemb. 1932	12.000
Schapman	id.	2 ^e cl.	8 février 1924	1933	16 février 1933	12.000
Ruysschaert, Jos.	id.	3 ^e cl.	15 septemb. 1926	1931	16 septemb. 1931	11.000
Murchand, M.	id.	3 ^e cl.	16 avril 1927	1932	16 avril 1932	11.000
Blondel	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1928	1933	1 ^{er} janvier 1933	11.000
Hubert	Concierge Emmerin	1 ^{re} cl.	16 août 1919	1934	1 ^{er} janvier 1934	11.200
Tirant	Chef mécanicien	2 ^e cl.	15 décembre 1923	1932	16 décemb. 1932	18.000

Dixième Bureau

Cailliau	Ingénieur T. P. E.	2 ^e cl.	1 ^{er} mai 1910	1931	1 ^{er} janvier 1931	51.500
Doutrelong	Dessinateur	1 ^{re} cl.	20 mai 1907	1928	1 ^{er} juillet 1928	20.000
Alhaut	Sous-Chef de bureau	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1913	1934	1 ^{er} juillet 1934	18.000

SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA DEUXIÈME DIRECTION

Promenades et Jardins

Bédène	Jardinier en chef	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1898	1926	16 mai 1926	29.500
Picard	Surveillant général	3 ^e cl.	1 ^{er} mars 1906	1932	1 ^{er} janvier 1932	20.000
Luce	Sury.-Chef de culture	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1899	1921	1 ^{er} juillet 1921	16.000
Mornay	id.	6 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1934	1934	1 ^{er} janvier 1934	10.000
Rohaut-Lebrun M ^m	Gardiennne	N. C.	1 ^{er} février 1933	1933	1 ^{er} février 1933	7.200

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Propreté publique						
Lobert	Directeur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1921	1932	1 ^{er} mars 1932	34.500
Lallemant	Commis	1 ^{re} cl.	9 décembre 1923	1933	1 ^{er} septemb. 1933	12.000
Boone	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1929	1934	1 ^{er} janvier 1934	11.000
Blanchard	Surveillant	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juillet 1919	1931	1 ^{er} juillet 1931	11.200
TROISIÈME DIRECTION						
Direction						
Romart, Paul	Directeur	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1911	1934	1 ^{er} mai 1934	27.500
Premier Bureau						
Bigot, Pierre	Chef de bureau	4 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1912	1932	1 ^{er} juillet 1932	17.500
Payement Pierre	Commis principal	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1906	1922	1 ^{er} janvier 1922	16.000
Gochon	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1919	1933	1 ^{er} octobre 1933	13.000
Duvinage	id.	4 ^e cl.	16 octobre 1919	1931	16 octobre 1931	12.000
De Lange	Commis	1 ^{re} cl.	2 mars 1923	1932	1 ^{er} mars 1932	12.000
Chambon	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1923	1932	1 ^{er} mai 1932	12.000
Rousselle	id.	1 ^{re} cl.	23 janvier 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Villaume	id.	1 ^{re} cl.	16 octobre 1923	1932	1 ^{er} novemb. 1932	11.000
Mesdagh	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} mai 1926	1931	1 ^{er} mai 1931	10.000
Fontaine	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juill.-4 1930	1931	1 ^{er} juillet 1931	10.000
Paquier	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1930	1931	1 ^{er} septemb. 1931	10.000
Lefebvre	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} mai 1931	1932	1 ^{er} mai 1932	10.000
Lobry	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} mars 1932	1933	1 ^{er} mars 1933	10.000
Gochon (M ^{me})	Dame empl. principale	3 ^e cl.	16 avril 1916	1934	1 ^{er} juillet 1934	10.000
Dennequin (M ^{me})	Dame employée	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1923	1932	1 ^{er} octobre 1932	10.000
Castelain (M ^{lle})	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1932	1933	1 ^{er} juillet 1933	10.000
Damont	Coursier		1 ^{er} mars 1933		25 fr. par jour.	
Deuxième Bureau						
Vantore	Chef de bureau	4 ^e cl.	15 mai 1915	1932	1 ^{er} janvier 1932	17.500
Vancoillie	Sous-chef de bureau	1 ^{re} cl.	1 ^{er} décemb. 1912	1934	1 ^{er} juillet 1934	14.000
Lucidarme	Commis principal	3 ^e cl.	18 septemb. 1916	1933	1 ^{er} juillet 1933	12.000
Hibon Pierre	Commis	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1923	1932	1 ^{er} octobre 1932	11.000
Olivier	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} février 1928	1933	1 ^{er} février 1933	11.000
Demeulin (M ^{lle})	Dame empl. principale	3 ^e cl.	13 novembre 1917	1933	1 ^{er} juillet 1933	12.000
Jollain (M ^{me})	Dame employée	1 ^{re} cl.	1 ^{er} décembre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Colmant (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	28 mai 1916	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Mercier (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	4 juin 1919	1933	1 ^{er} juillet 1933	12.000
Uraille (M ^{lle}) (*)	id.	1 ^{re} cl.	octobre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Desmazières (M ^{me})	id.	3 ^e cl.	11 avril 1932	1933	16 avril 1933	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
------	--------	---------	---	---	--	-------------

Contrôle et Collecte des Droits de place et de voirie

Menebo	Chef collecteur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1901	1929	1 ^{er} janvier 1929	18.000
Jardez	Collecteur principal	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1920	1932	1 ^{er} juillet 1932	14.000
Du Bois	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} avril 1921	1932	1 ^{er} décembre 1932	14.000
Lenaire	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} février 1922	1934	1 ^{er} avril 1934	14.000
Vitse	id.	4 ^e cl.	16 octobre 1919	1930	1 ^{er} novemb. 1930	13.000
Courtecuisse	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1921	1933	1 ^{er} janvier 1933	13.000
Cappe	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} février 1924	1934	1 ^{er} février 1934	13.000
Devernay Robert	Collecteur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1924	1929	1 ^{er} novemb. 1929	12.000
Leblon	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1924	1929	1 ^{er} novemb. 1929	12.000

SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA TROISIEME DIRECTION

Entrepôts — Personnel municipal

Cousin	Directeur	2 ^e cl.	10 juin 1919	1933	1 ^{er} décembre 1933	16.000
Impe	Concierge	3 ^e cl.	1 ^{er} mai 1923	1932	1 ^{er} mai 1932	10.200
Vandenbossche	Magasinier	3 ^e cl.	1 ^{er} mai 1932	1933	1 ^{er} mai 1933	10.000

Pesage public

Richard	Chef peseur	4 ^e cl.	21 juin 1922	1933	16 octobre 1933	11.000
Wiel	Peseur	4 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1927	1932	1 ^{er} juillet 1932	9.800
Vanwynsberghe. P.	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} mai 1929	1934	1 ^{er} mai 1934	9.800
Lorhoir A.	id.	6 ^e cl.	16 avril 1932	1934	16 octobre 1933	9.000
Hénoque Jean	Aide peseur auxiliaire		3 novembre 1933		32,95 par jour.	

QUATRIEME DIRECTION

Premier Bureau

Fallon P.	Chef de bureau	4 ^e cl.	23 janvier 1914	1931	1 ^{er} août 1931	17.500
Harvin	Commis	1 ^{re} cl.	1 ^{er} décembre 1923	1932	1 ^{er} décembre 1932	12.000
Tant	id.	1 ^{re} cl.	12 août 1924	1933	16 août 1933	12.000
Lallau	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1925	1934	1 ^{er} mars 1934	12.000
Deflandre	Magasinier	2 ^e cl.	5 mars 1923	1932	16 mars 1932	12.000

Deuxième Bureau

Dhoossche	Chef de bureau	2 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1913	1931	1 ^{er} janvier 1931	22.500
Minque	Chef magasinier	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juin 1908	1927	1 ^{er} janvier 1927	17.000
Barbot	Commis	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1931	1932	1 ^{er} septemb. 1932	10.000
Raimbeau	Magasinier	3 ^e cl.	1 ^{er} avril 1929	1930	1 ^{er} avril 1930	10.000
Meschart	Manceuvre	3 ^e cl.	27 octobre 1930	1931	1 ^{er} novemb. 1931	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAIITEMENTS
SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA QUATRIÈME DIRECTION						
Ecole Franklin						
Delcroix	Maître ouvrier	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1912	1927	1 ^{er} janvier 1927	16.000
Uytendaele	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1921	1933	1 ^{er} novemb. 1933	14.500
Keele	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} février 1921	1933	1 ^{er} février 1933	13.000
Vanhove	id.	6 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1931	1931	1 ^{er} novemb. 1931	10.000
Dewez	id.	6 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1932	1932	1 ^{er} juillet 1932	10.000
Choleau	Concierge	2 ^e cl.	8 octobre 1919	1933	1 ^{er} juillet 1933	10.700
Marié (M ^{me})	Préparatrice chimique	N. C.	1 ^{er} janvier 1924	1924	non classée	300
Debrune	Ajusteur	N. C.	1919	1928	non classé	2.450
Delestrain	Maître ouvrier	N. C.	1 ^{er} décembre 1924	1928	id.	2.450
Vandenberghe (M ^{me})	Secrétaire	N. C.	1 ^{er} janvier 1934	1934	non classée	9.288
Ecole Jean-Macé						
Walker (M ^{me})	Assistante anglaise	N. C.	1 ^{er} janvier 1920	1928	non classée	3.600
Schulz	Concierge	5 ^e cl.	26 septemb. 1929	1930	1 ^{er} octobre 1930	9.400
Rempt aux (M ^{me})	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1 ^{er} octobre 1930	1930	non classée	700
Véréls (M ^{me})	Professeur de Coupe	N. C.	16 juin 1914	1921	id.	600
Lequesne (M ^{me})	Profess. de Repassage	N. C.	31 janvier 1925	1925	id.	600
Roger (M ^{me})	Professeur de Broderie	N. C.	1 ^{er} janvier 1923	1923	id.	600
Theorès (M ^{me})	Professeur de Cuisine	N. C.	1 ^{er} avril 1925	1925	id.	600
Blareau (M ^{me})	Professeur de Chant	N. C.	1 ^{er} janvier 1928	1928	id.	200
Ecole Rolliu						
Waxin (*)	Professeur de Dessin	N. C.	1 ^{er} octobre 1930	1930	non classé	1.200
Campagne (*)	Professeur d'Anglais	N. C.		1928	id.	1.200
Vasseur (*)	Professeur de Chant	N. C.		1928	id.	1.200
Druart (M ^{me}) (*)	Professeur d'Allemand	N. C.	1 ^{er} octobre 1931	1931	non classée	1.200
Ecole Montesquieu						
Compain (*)	Professeur de Dessin	N. C.	1 ^{er} octobre 1931	1931	non classé	1.200
Desmarchelier (*)	Professeur d'Anglais	N. C.	1 ^{er} octobre 1929	1929	id.	1.200
Blareau (M ^{me})	Professeur de Chant	N. C.		1930	non classée	2.800
Demory (*)	Professeur d'Allemand	N. C.	1 ^{er} novemb. 1931	1931	non classé	1.200
Ecole Victor-Duruy						
Marsanel (*)	Professeur de Dessin	N. C.	1 ^{er} janvier 1934	1934	non classé	1.200
Demory (*)	Professeur de Chant	N. C.	1 ^{er} mai 1929	1929	id.	1.200
Leveaux (*)	Professeur d'Anglais	N. C.		1928	id.	1.200
Ecole Descartes						
Blareau (M ^{me})	Professeur de Chant	N. C.	1 ^{er} juin 1922	1930	non classée	1.600
Messiaen (M ^{me})	Professeur d'Anglais	N. C.	1 ^{er} octobre 1932	1932	id.	1.200
Messiaen (M ^{me})	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1 ^{er} octobre 1932	1932	id.	700
Ecole Madame-de-Staël						
Ducalillon (M ^{me})	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1 ^{er} février 1932	1932	non classée	700
Clayssens (M ^{me})	Professeur	N. C.	1 ^{er} février 1932	1932	id.	600

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Groupe scolaire Fénélon						
Cocheleux	Chauffeur concierge	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1923	1932	1 ^{er} novemb. 1932	10.200
Groupe scolaire, rue Alphonse-Leroy						
Colle	Concierge	4 ^e cl.	24 septemb. 1928	1933	1 ^{er} octobre 1933	9.800
Groupe scolaire, Faubourg de Béthune						
Goyal	Concierge	5 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1930	1931	1 ^{er} octobre 1931	9.400
Ecole Désiré Verhaeghe						
Lahaye	Concierge	5 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1930	1931	1 ^{er} décemb. 1931	9.400
Porez	Médecin	N. C.	1 ^{er} décemb. 1931	1931	non classé	10.000
Leclerc (M ^{me})	Infirmière	N. C.	1 ^{er} janvier 1926	1931	non classée	12.000
Lecharlier (M ^{me})	Prof. éducat. physique	6 ^e cl.	16 avril 1934	1934	16 avril 1934	9.000
Caron (M ^{me})	Directrice		1 ^{er} janvier 1932		non classée	3.000
Laridan (M ^{me})	Adjointe		1 ^{er} janvier 1932		id.	3.000
Marbaix (M ^{me})	id.		1 ^{er} octobre 1933		id.	3.000
Nivet (M ^{me})	id.		1 ^{er} décemb. 1932		id.	3.000
Santkin (M ^{me})	Directrice		1 ^{er} janvier 1932		id.	3.000
Denneulin (M ^{me})	Adjointe		1 ^{er} janvier 1932		id.	3.000
Baelde (M ^{me})	id.		1 ^{er} janvier 1932		id.	3.000
Crémer (M ^{me})	id.		1 ^{er} janvier 1932		id.	3.000
Ecole Baggio						
Mahieu	Contrem. nationalisé	1 ^{er} cl.	1 ^{er} juin 1920 avec effet du 1 ^{er} avril 1942	1930	1 ^{er} janvier 1930	30.000
Pacaux	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1921	1930	1 ^{er} janvier 1930	22.800
Meurant	id.	2 ^e cl.	15 février 1923	1932	1 ^{er} janvier 1932	26.200
Goubet	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1921	1930	1 ^{er} janvier 1930	22.800
Blervacque	id.	2 ^e cl.	15 février 1924	1932	1 ^{er} janvier 1932	26.200
Morreux	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} avril 1925	1933	1 ^{er} janvier 1933	22.800
Leignel G.	id.	1 ^{er} cl.	1 ^{er} décemb. 1921	1927	1 ^{er} janvier 1927	30.000
Beaudonck	Ouvrier instructeur typo. nationalisé		20 septemb. 1932		21 fr. 50 par jour	
Lachery Roger	Ouvrier instructeur ajustage, nationalisé		1 ^{er} octobre 1932		19 fr. par jour	
Facon	Contremaitre municipal	5 ^e cl.	22 octobre 1928	1932	22 octobre 1932	16.000
Delequeuche	Professeur de gravure sur pierre	N. C.	1 ^{er} avril 1929	1929	1 ^{er} avril 1929	5.000
Dellis	Instructeur d'électricité	N. C.	1 ^{er} octobre 1919		non classé	600
Daussey (M ^{me})	Secrétaire de la Direct.	N. C.	7 mars 1928	1930	1 ^{er} juillet 1930	9.288
Blondel (M ^{me})	Secrétaire	N. C.	1 ^{er} juillet 1932	1932	30 fr. par jour	
Duhamel	Concierge ann. Char- les Saint-Venant	4 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1926	1931	1 ^{er} octobre 1931	9.800
Peeters	Concierge Ecole Baggio	5 ^e cl.	16 septemb. 1931	1932	16 septemb. 1932	9.400

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Ecole pratique de Jeunes filles Valentine Labbé						
Wasse (M ^{me})	Maitresse d'atel. nat.	3 ^e cl.	1 ^{er} février 1923	1933	1 ^{er} janvier 1933	22.800
Leperle (M ^{lle})	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1921	1933	1 ^{er} janvier 1933	26.200
Derache (M ^{me})	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1922	1933	1 ^{er} janvier 1933	22.800
Lauwerie (M ^{lle})	Mait. d'atel. municipale	5 ^e cl.	1 ^{er} février 1929	1933	1 ^{er} février 1933	16.000
Lampin	Concierge	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1922	1934	1 ^{er} octobre 1934	10.200
Vasseur (M ^{lle})	Mait. du cours de modes	N. C.	1 ^{er} octobre 1925	1934	1 ^{er} janvier 1934	13.940
Dony (M ^{me})	Cuisinière	N. C.			1 ^{er} juillet 1930	5.016
Lycée de Jeunes filles. — Internat municipal						
Marquigny (M ^{me})	Directrice	N. C.	16 septemb. 1929	1932	non classée	5.000
Caudmont (M ^{lle})	Agent spécial	7 ^e cl.	16 janvier 1930	1931	16 janvier 1931	10.000
Berbeyer (M ^{lle})	Surveillante générale	5 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1924	1932	1 ^{er} novemb. 1932	12.000
Cacan (M ^{me}) (*)	Doctoresse	N. C.	16 janvier 1928			1.800
Colein	Chauffeur	3 ^e cl.	16 septemb. 1927	1932	16 septemb. 1932	11.000
Ecole des Beaux-Arts						
Gavelle	Directeur	1 ^{er} cl.	1 ^{er} octobre 1905	1925	1 ^{er} janvier 1925	34.500
Carbonnier	Censeur	6 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1928	1933	1 ^{er} octobre 1933	11.000
Bocquet (M ^{me})	Bibliothécaire	N. C.	1 ^{er} janvier 1923	1923	1 ^{er} janvier 1923	8.200
Mesnard	Surveillant	1 ^{er} cl.	1 ^{er} septemb. 1905	1922	1 ^{er} janvier 1922	11.200
Dumoulin	id.	1 ^{er} cl.	1 ^{er} octobre 1919	1931	1 ^{er} juillet 1931	11.200
Nef	Chauffeur	1 ^{er} cl.	1 ^{er} octobre 1919	1931	1 ^{er} juillet 1931	11.200
Delannoy	Prof. de Géom. descriptive, constr. et pers.p.	3 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1912	1934	1 ^{er} janvier 1932	5.250
Dehaudt	Profess. d'Architecture	1 ^{er} cl.	1 ^{er} octobre 1902	1934	1 ^{er} octobre 1932	16.250
Degeldere (*)	Profess. de Sculpture	6 ^e cl.	1 ^{er} juin 1925	1934	1 ^{er} juin 1930	9.375
Descarpentries (*)	id.	6 ^e cl.	1 ^{er} juin 1925	1934	1 ^{er} juin 1930	7.500
Descarpentries	Professeur modelage et sculpture pratique	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1930	1934	1 ^{er} octobre 1930	1.875
Desmettre	Professeur de Dessin	1 ^{er} cl.	11 octobre 1899	1934	16 octobre 1929	23.562 50
Hémery	id.	1 ^{er} cl.	1 ^{er} octobre 1898	1934	1 ^{er} octobre 1928	16.250
Dubuisson	Profess. d'Art décorat.	2 ^e cl.	22 novemb. 1904	1934	1 ^{er} décemb. 1929	27.260
Molière	Professeur de Dessin	5 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1919	1934	1 ^{er} novemb. 1929	12.750
Hallez	id.	1 ^{er} cl.	1 ^{er} février 1901	1934	1 ^{er} février 1931	16.250
Portebois Ch.	Professeur de Gravure	3 ^e cl.	15 novemb. 1910	1934	15 novemb. 1930	13.125
Benott (*)	Prof. d'Histoire de l'Art	N. C.	1 ^{er} décemb. 1899	1919	non classé	1.500
Chaleur	Prof. de Peinture	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1918	1934	1 ^{er} avril 1933	10.687 50
Portebois C. (*)	Professeur de Dessin	5 ^e cl.	1 ^{er} avril 1922	1934	1 ^{er} avril 1932	10.625
Blaise	Profess. de Sculpture	5 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1922	1934	1 ^{er} octobre 1932	27.650
Ségers	Prof. du cours du Bât.	5 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1922	1934	1 ^{er} novemb. 1932	10.625
Selmy (*)	Professeur de Peinture	6 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1928	1934	1 ^{er} janvier 1933	24.585
Lemoine (*)	Prof. d'Arithmétique, Géométrie, Algèbre	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1930	1934	1 ^{er} octobre 1930	14.950
Bocquet	Prof. dessin préparat.	7 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1932	1934	1 ^{er} décemb. 1932	8.125
Mazet (*)	Prof. de Statiq. graph.	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1930	1934	1 ^{er} octobre 1930	3.900
Dubuisson (M ^{lle})	Professeur arts appliq.	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1933	1934	1 ^{er} octobre 1933	6.500
Hémery	Professeur de Dessin	N. C.	Indemnité	1922	non classé	1.500
Liénard (M ^{me}) (*)	Concierge	N. C.	1 ^{er} novemb. 1928	1928	non classée	1.460

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Ecole Régionale d'Architecture						
Behaudt (*)	Directeur	N. C.	16 novemb. 1909	1930	non classé	10.000
Carbonnier (*)	Secrétaire	N. C.	1 ^{er} octobre 1928	1930	id.	2.000
Hallez (*)	Profess. de Dessin d'ornement	N. C.	1 ^{er} décembre 1905	1930	id.	1.500
Gavelle (*)	Profess. de Littérature et d'Histoire générale	N. C.	1 ^{er} décembre 1905	1930	id.	2.500
Delannoy (*)	Profess. de Construction et de perspective	N. C.	1 ^{er} novemb. 1912	1930	id.	3.500
Deregnacourt (*)	Profes. de Stéréotomie	N. C.	1 ^{er} janvier 1913	1930	id.	3.000
Paillot (*)	Professeur de Physique et Chimie.	N. C.	1 ^{er} décembre 1905	1930	id.	2.500
Duhuisson (*)	Prof. d'Histoire génér. Professeur d'Architecture et de Composition décorative.	N. C.	1 ^{er} décembre 1905	1919	id.	4.500
Dehaudt (*)	Prof. d'Architecture	N. C.	1 ^{er} décembre 1905	1930	id.	4.000
Benoit (*)	Prof. d'Hist. de l'Art	N. C.	1 ^{er} décembre 1905	1930	id.	2.500
Lemoine (*)	Profess. de Mathématiques et de Géométrie descriptive	N. C.	1 ^{er} octobre 1930	1930	id.	5.000
Hémery (*)	Prof. du Cours de fig.	N. C.	1 ^{er} janvier 1925	1930	id.	1.500
Mazet (*)	Professeur de Statique	N. C.	1 ^{er} novemb. 1930	1930	id.	3.500
Blaise (*)	Profess. de Modelage	N. C.	1 ^{er} octobre 1922	1930	id.	1.500
Dufour (*)	Profess. de Législation	N. C.	1 ^{er} juin 1923	1930	id.	2.500
Mesnard (*)	Surveillant général	N. C.	1 ^{er} janvier 1919	1928	id.	1.000
Dumoulin (*)	Surveillant	N. C.	1 ^{er} octobre 1919	1930	id.	500
Nef (*)	Chauffeur	N. C.	1 ^{er} octobre 1921	1930	id.	250
Liénard (M ^{me}) (*)	Chargée de l'entretien	N. C.	1 ^{er} octobre 1930	1930	id.	250
Conservatoire						
Gaujac	Directeur	4 ^e cl.	16 novemb. 1931	1931	16 novemb. 1931	24.000
Férandelle	Secrétaire	1 ^{re} cl.	22 novemb. 1896	1934	1 ^{er} juillet 1934	18.000
Ronse, Jules	Concierge	2 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1926	1931	1 ^{er} novemb. 1931	9.600
Demesmay (M ^{lle})	Professeur de Piano	2 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1902	1934	1 ^{er} janvier 1932	6.660
Challeleyn (M ^{lle})	id	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1905	1934	1 ^{er} octobre 1930	6.360
Maillard (M ^{lle})	id	2 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1902	1934	1 ^{er} janvier 1932	6.660
Martin (M ^{lle})	Professeur de Solfège	4 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1910	1934	1 ^{er} octobre 1930	6.060
Oudart (M ^{lle})	id	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1897	1934	1 ^{er} février 1932	6.960
Bouillard	Professeur de Flûte et instruments à vent	4 ^e cl.	1 ^{er} février 1911	1934	1 ^{er} février 1931	7.070
Deswarte	Prof. de solfège et cor	4 ^e cl.	1 ^{er} février 1911	1934	1 ^{er} février 1931	9.090
Gaujac	Professeur d'Orchestre	8 ^e cl.	16 novemb. 1931	1934	16 novemb. 1931	3.240
Bonenfant	Professeur de Violon	2 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1901	1934	1 ^{er} octobre 1931	6.660
Cotinet	Profes. de Déclamation	8 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1932	1934	1 ^{er} janvier 1932	4.860
Surmont	Prof. de violon et musique de chambre	4 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1910	1934	1 ^{er} janvier 1930	10.100
Delattre	Professeur de Cornet à piston	6 ^e cl.	1 ^{er} février 1920	1934	id.	5.460

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENT
Nagel (M ^{lle})	Professeur d'Harmonie et Orgue	6 ^e cl.	20 mars 1920	1934	20 mars 1930	10.920 2.730
Hennebelle Hecquet	Profess. de Trombone	6 ^e cl.	1 ^{er} février 1920	1934	1 ^{er} février 1930	5.460
Dupriez (*)	Professeur de classe supérieure de Violon Accompagnateur	6 ^e cl.	1 ^{er} février 1920	1934	id.	16.240 2.730 2.940
Couke (*)	Profes. de Contrebasse	6 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1898	1934	1 ^{er} janvier 1933	2.730
Cornil (M ^{me})	Professeur de Solfège	6 ^e cl.	1 ^{er} février 1920	1934	1 ^{er} février 1930	2.940
Capelle	Prof. de Clarinette et Saxophone	6 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1921	1934	1 ^{er} octobre 1931	8.130
Vanstaarts	Professeur de Violon	6 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1922	1934	1 ^{er} octobre 1932	10.920
Pellemeulle	Professeur de Solfège	6 ^e cl.	1 ^{er} février 1920	1934	1 ^{er} février 1930	5.460
Van Rechem (M ^{me}) (*)	id.	6 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1924	1934	1 ^{er} janvier 1934	5.460
Frimat (*)	id.	6 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1923	1934	1 ^{er} octobre 1933	2.580
Duriez-Pagant (M ^{me})	Professeur d'Alto	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1924	1934	1 ^{er} octobre 1929	5.460
Leclercq Charles	Professeur de Piano	7 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1925	1934	1 ^{er} janvier 1931	5.460
Vancoppenolle	Professeur de Solfège	7 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1925	1934	1 ^{er} janvier 1930	2.580
Plessier	Professeur du cours de Hautbois	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1924	1934	1 ^{er} octobre 1929	2.580
Tallon	Professeur de Basson	7 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1925	1934	1 ^{er} décembre 1931	2.580
Caquant	Profes. de Violoncelle	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1927	1934	1 ^{er} octobre 1932	10.920
Chapellier (M ^e) (*)	Professeur de Piano et de Solfège	7 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1927	1934	1 ^{er} mars 1930	5.460
Verdier (M ^{lle})	Professeur de Solfège	7 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1927	1934	1 ^{er} novemb. 1932	5.460
Fontaine (*)	Professeur de Piano	7 ^e cl.	1 ^{er} mars 1929	1934	1 ^{er} mars 1934	4.860
Herson Macarel (M ^e)	Professeur de Chant	8 ^e cl.	1 ^{er} mai 1933	1934	1 ^{er} mai 1933	4.860
	Profess. de Violoncelle	8 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1931	1934	1 ^{er} octobre 1931	4.860

Education Physique

Vandenhende	Directeur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1923	1932	1 ^{er} octobre 1932	29.500
Deconinck	Professeur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1912	1921	1 ^{er} janvier 1921	11.200 1.200
Dhérain	Indemnités					10.700 600
Dhérain	Professeur	2 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1921	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.200
Evrard	Indemnités					2.400
Desquiens, Alph.	Professeur	3 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1925	1931	1 ^{er} décembre 1931	10.200
Du Bois Raym.	id.	3 ^e cl.	17 novemb. 1924	1933	1 ^{er} décembre 1933	9.800
Deleplace	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1925	1930	1 ^{er} décembre 1930	9.800
Van Craenenbroeck	id.	4 ^e cl.	16 avril 1926	1931	16 avril 1931	9.400
Desbucquoy (*)	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1932	1933	1 ^{er} octobre 1933	2.400
	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1928	1934	non classé	

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Enseignement des langues vivantes						
Carême (*)	Professeur d'Anglais	N. C.	1 ^{er} novemb. 1925	1932	non classé	6.948
Waltz	Prof.-Dir. d'Allemand	N. C.	1 ^{er} mai 1912	1932	id.	9.612
Lengaigne (*)	id	N. C.	1 ^{er} mai 1911	1932	id.	5.436
Banchin (*)	Prof.-Dir. d'Anglais	N. C.	1 ^{er} octobre 1923	1932	id.	9.612
COURS PROFESSIONNELS						
Bertrand	Dir. de l'Office d'orien- tation professionnelle	N. C.	1 ^{er} janvier 1932	1932	non classé	1.500
Dupret (*)	Médecin du Serv. mun. de l'orientation prof.	N. C.	1 ^{er} avril 1929	1932	id.	3.600
Quembre	Profess. du cours de Chauffage	N. C.	1 ^{er} juin 1921	1921	id.	2.600
Buyse, Arth. (*)	Profess. du cours de Tissage	N. C.	1 ^{er} janvier 1924	1932	id.	2.180
Langlois	Prof. du cours de Filat.	N. C.	1 ^{er} octobre 1929	1932	id.	6.540
Lelong	Profess. du cours de Tissage	N. C.	1 ^{er} novemb. 1931	1932	id.	2.180
Ecole pratique d'industrie						
Gallois	Directeur des cours	N. C.	1 ^{er} janvier 1931	1931	non classé	10.000
Cours de l'Industrie du Livre						
Dumont (*)	Profess. d'impression lithographique	N. C.	1 ^{er} décemb. 1921	1929	non classé	7.000
Delequeuche (*)	Prof. de lithog. plu- miste	N. C.	1 ^{er} décemb. 1921	1929	id.	7.000
Delequeuche (*)	Professeur de dessin d'art	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933	id.	1.050
Martin (*)	Prof. de papet.-reliure	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1929	id.	7.000
Leignel	Prof. d'impres. typogr.	N. C.	1 ^{er} mars 1933	1933	id.	5.250
Beaudonck	Contremaitre	N. C.	1 ^{er} octobre 1932	1932	id.	3.652, 50
Cours municipaux d'apprentissage du soir						
Leroy (*)	Professeur	N. C.	15 novemb. 1921	1932	non classé	4.905
Durand (*)	id.	N. C.	15 novemb. 1921	1932	id.	4.360
Thisse (*)	id.	N. C.	1 ^{er} février 1922	1932	id.	2.856
Dellis (*)	Contremaitre	N. C.	15 mars 1923	1929	id.	4.200
Pacau (*)	id.	N. C.	15 mars 1923	1929	id.	4.200
Bervaque (*)	id.	N. C.	1 ^{er} décemb. 1924	1929	id.	4.200
Goubet (*)	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1927	1929	id.	4.200
Maurette (*)	Professeur	N. C.	15 octobre 1928	1932	id.	4.905
Meurant (*)	Contremaitre	N. C.	15 octobre 1928	1929	id.	2.800
Mullier (*)	id.	N. C.	1 ^{er} juin 1928	1929	id.	1.400
Saugier (*)	id.	N. C.	13 février 1927	1929	id.	1.400
Pollet Arsène (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1929	1929	id.	5.600
Leroy Liévin (*)	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1930	1930	id.	5.600
Alberty Jean	id.	N. C.	1 ^{er} décemb. 1930	1930	id.	2.800
Demenge Arthur	Professeur	N. C.	1 ^{er} octobre 1932	1932	id.	4.360

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAIEMENT
Cours municipaux post-scolaires						
Bonnet (*)	Professeur	N. C.	1 ^{er} octobre 1930	1931	non classé	4.000
Lamberl (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1932	1929	id.	1.530
Cauel (*)	id.	N. C.	id.	1932	id.	2.095
Réant (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.530
Daubercies (*)	id.	N. C.	15 avril 1929	1931	id.	2.400
Parmenlier (*)	id.	N. C.	id.	1931	id.	2.400
Bacroix (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Turotte (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Canonne (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Maurette (*)	id.	N. C.	id.	1932	id.	3.270
Leroy (*)	id.	N. C.	id.	1932	id.	1.635
Roussel (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1933	1933	id.	1.635
Lanvin	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1933	1933	id.	2.400
Provius (*)	id.	N. C.	1 ^{er} novemb. 1930	1931	id.	2.400
Deltombe (*)	id.	N. C.	15 avril 1929	1931	id.	1.600
Olivier	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1931	1931	id.	1.565
Alexandre	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1931	1931	id.	1.530
Poulain	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1933	1933	id.	1.530
Pierson	id.	N. C.	16 novemb. 1933	1933	id.	1.530

Ecole pratique de jeunes filles Valentine Labbé

Cours du soir

Fauché (M ^{lle}) (*)	Directrice des cours	N. C.	1 ^{er} avril 1924	1932	non classée	10.000
Carpentier (M ^{me})	Chargée des trav. du Secrétariat de l'école	N. C.	1 ^{er} octobre 1930	1930	id.	9.288
Lecafelte (M ^{lle})	Professeur	N. C.	1 ^{er} février 1926	1932	id.	6.540
Legros (M ^{lle}) (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1924	1932	id.	3.780
D'Estrée (M ^{lle}) (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1932	1932	id.	2.480
Lagersie (M ^{lle}) (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1931	1932	id.	3.270
Florquin (M ^{lle}) (*)	Contremaitresse	N. C.	1 ^{er} avril 1924	1929	id.	4.200
Léperle (M ^{lle}) (*)	id.	N. C.	1 ^{er} avril 1924	1929	id.	2.800
Derache (M ^{lle}) (*)	id.	N. C.	16 octobre 1922	1929	id.	2.800
Aurenge (M ^{lle}) (*)	Professeur	N. C.	1 ^{er} octobre 1924	1932	id.	2.856
Wassé (M ^{me}) (*)	Contremaitresse	N. C.	15 octobre 1923	1929	id.	5.600
Vasseur (M ^{me}) (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1926	1929	id.	2.400
Olivier (M ^{me}) (*)	id.	N. C.	1 ^{er} octobre 1928	1932	id.	1.530
Laïgnel (M ^{me}) (*)	Professeur	N. C.	1 ^{er} mai 1931	1931	id.	1.600
Cotte (M ^{me}) (*)	id.	N. C.	1 ^{er} novemb. 1933	1933	id.	5.912
Ecoffet	id.	N. C.	id.	1932	id.	3.270

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Bibliothèque						
Macaigne (*)	Bibliothécaire intérim.	N. C.	1 ^{er} juin 1926		non classé	9.750
Favières (M ^{me})	Sous-Bibliothécaire	3 ^e cl.	3 juin 1927	1931	1 ^{er} août 1931	20.000
Lemille	Commis principal	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1906	1930	1 ^{er} janvier 1930	16.000
Lanckman	Commis	3 ^e cl.	1 ^{er} juin 1931	1932	1 ^{er} juin 1932	10.000
Frenaux, Emile	Garçon de bur. relieur	6 ^e cl.	16 avril 1934	1934	16 avril 1934	9.000
Archives anciennes						
Pierre Pietressen de Saint-Aubin(*) Lemaire	Archiviste	N. C.	1 ^{er} avril 1930	1930	1 ^{er} avril 1930	3.000
	Directeur de salle	1 ^{re} cl.	10 février 1902	1923	1 ^{er} janvier 1923	16.000
Musées. — Palais des Beaux-Arts						
Théodore	Conservateur général	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1907	1926	16 mai 1926	34.500
Rigaux	Secrétaire	1 ^{re} cl.	1 ^{er} août 1915	1927	1 ^{er} janvier 1927	16.000
Lehague	Chef d'équipe	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1913	1932	1 ^{er} juillet 1926	17.000
Descarpentries	Gardien d'entretien	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1913	1928	1 ^{er} janvier 1928	11.200
Morand	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} août 1920	1929	1 ^{er} août 1929	11.200
Bassecourt	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} mai 1924	1933	1 ^{er} mai 1933	10.200
Lys	id.	3 ^e cl.	15 octobre 1924	1933	16 octobre 1933	10.200
Locheron	id.	3 ^e cl.	15 octobre 1924	1933	16 octobre 1933	10.200
Verdière	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} février 1925	1934	1 ^{er} février 1934	10.200
Vandercluyssen	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1926	1931	1 ^{er} mai 1931	9.800
Bosier, Alfred	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1927	1932	1 ^{er} juillet 1932	9.800
Leroy, Marcel	id.	5 ^e cl.	16 octobre 1932	1933	16 octobre 1933	9.400
Elias, Charles	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1925	1933	1 ^{er} novemb. 1933	9.400
Vannunster, Fer	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	9.400
Delporte, Ulysse	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1933	1934	1 ^{er} juillet 1934	9.400
Lemaire, Augus.	Veilleur de nuit	N. C.	3 octobre 1902	1931		10.080
Vandenplas (*)	Gardien auxiliaire		1 ^{er} janvier 1931		196 fr. p ^r semaine	
Van Espen (*)	id.		12 octobre 1932		196 fr. p ^r semaine	
Dernache, Henri	id.		1 ^{er} octobre 1932		196 fr. p ^r semaine	
Musée d'Histoire naturelle						
Moitié	Conservateur adjoint	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1908	1932	1 ^{er} janvier 1923	20.000
Capelier	Préparateur	3 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1931	1934	1 ^{er} juillet 1934	14.000
Cazé	Garçon de salle	1 ^{re} cl.	1 ^{er} août 1910	1921	1 ^{er} janvier 1921	12.000
Deplanque Louis	Surveillant	N. C.	1 ^{er} avril 1934	1934		4.800
Soualle, Anatole	id.	N. C.	1 ^{er} avril 1933	1933		4.800
Musée d'Histoire naturelle et de zoologie						
Malaquin	Conservateur	N. C.			non classé	1.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAIITEMENTS
Musée Industriel						
Guenez	Gardien	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juin 1910	1922	1 ^{er} janvier 1922	11.200
Lefebvre, E.	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1912	1922	1 ^{er} janvier 1922	11.200
Musée de Géologie						
Debruyne	Surveillant	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1929	1932	1 ^{er} avril 1932	4.800
Quintin	id.	5 ^e cl.	4 février 1932	1932	4 février 1932	5.400
Musée Commercial						
Lefebvre, H.	Gardien	1 ^{re} cl.	15 décembre 1908	1922	1 ^{er} janvier 1922	11.200
Théâtres						
Vasseur	Chef électricien	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1908	1932	1 ^{er} janvier 1922	20.000
Chevalier, J.	Electricien	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1925	1930	1 ^{er} novemb. 1930	11.000
Dupuille	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1925	1930	1 ^{er} novemb. 1930	9.300
Van den Neste	Concierge du Grand Théâtre	3 ^e cl.	21 septemb. 1929	1930	1 ^{er} octobre 1930	9.900
Hennache	Concierge du Théâtre Sébastopol	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1911	1922	1 ^{er} janvier 1922	9.900
Jouvenet, R.	Brigad. chef machinis- te au G.-Théâtre	N. C.	1 ^{er} septemb. 1927	1927	non classé	21.600
Cannesson, C.	Brigad. chef machinis- te au Th. Sébastopol	N. C.	1 ^{er} septemb. 1927	1930	non classé	21.600
Musique Municipale						
Laigre	Chef de musique	N. C.	1 ^{er} janvier 1924	1930	1 ^{er} janvier 1930	9.300
Portebois, Ch.	S.-Chef de musique	N. C.	1 ^{er} janvier 1924	1924	1 ^{er} janvier 1924	1.500
Férandelle	Secrétaire	N. C.	1 ^{er} janvier 1924	1930	1 ^{er} juillet 1930	1.125
Vancaemerbeck	Bibliothécaire-archiv.	N. C.	1 ^{er} mai 1932	1932	1 ^{er} mai 1932	400
Ducastel, Désiré	Trésorier	N. C.	1 ^{er} janvier 1924	1924	1 ^{er} janvier 1932	375
Lemaire, Ch.	Clairon-major	N. C.	1 ^{er} janvier 1932	1932	1 ^{er} janvier 1932	250
Smits	Sergent clairon	N. C.	1 ^{er} janvier 1932	1932	1 ^{er} janvier 1932	200
Knyht	Econome	N. C.	1 ^{er} janvier 1932	1932	1 ^{er} janvier 1932	250
Société Municipale de Gymnastique et d'Éducation Physique						
Vandenhende	Directeur des cours	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		3.000
Knyht	Chargé de l'habillem.	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		1.200
Lallau	Secrétaire-Trésorier	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		1.200
Deconinck	Moniteur	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		2.400
Dhérain	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		2.400
Desquiens	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		2.400
Dubois	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		2.400
Deleplace	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		2.400
Vancraenenbræck	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1933	1933		2.400
Pollet	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1934	1934		2.400

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de depart de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
CINQUIEME DIRECTION						
Ducamp	Directeur	N. C.	1 ^{er} juillet 1908 avec effet du 1 ^{er} juillet 1893	1925	1 ^{er} janvier 1925	40.000
Premier Bureau						
Claje	Chef de bureau	3 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1919	1931	1 ^{er} août 1931	20.000
Mahieu, G.	Commis principal	3 ^e cl.	1 ^{er} août 1919	1933	1 ^{er} juillet 1933	14.000
Hibon, Léon	Commis	1 ^{re} cl.	16 mars 1928	1932	16 mars 1932	12.000
Moreau	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1930	1931	1 ^{er} juillet 1931	10.000
Delerue, Pierre	id.	3 ^e cl.	16 novembre 1930	1931	16 novemb. 1931	10.000
Cocq (M ^{lle})	Dame employée	1 ^{re} cl.	12 octobre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Delbar (M ^{lle})	id.	1 ^{re} cl.	12 octobre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Turot (M ^{me})	id.	1 ^{re} cl.	25 juin 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Tiers	Inspecteur	1 ^{re} cl.	18 août 1919	1932	16 juillet 1932	20.000
Duriez	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1913	1933	1 ^{er} septemb. 1933	20.000
Loré	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1912	1931	16 novembre 1931	18.000
Inghels	id.	5 ^e cl.	18 avril 1928	1931	1 ^{er} décemb. 1931	13.500
Deuxième Bureau						
Petit	Chef de bureau	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1906	1933	1 ^{er} octobre 1933	25.000
Deleau	Commis principal	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1912	1930	1 ^{er} avril 1930	16.000
Bart	id.	3 ^e cl.	16 mars 1931	1932	16 mars 1932	10.000
Piette	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1931	1932	1 ^{er} septemb. 1932	10.000
Dunoulin (M ^{me})	Dame employée princ.	3 ^e cl.	1 ^{er} août 1919	1933	1 ^{er} octobre 1933	14.000
Darras (M ^{me})	Dame employée	1 ^{re} cl.	17 novemb. 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Dernoncourt R.	Employé auxiliaire	N. C.	1 ^{er} février 1933	1933	29 fr. par jour	
Troisième Bureau						
Lerouge	Chef de bureau	4 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1912	1931	1 ^{er} août 1931	17.500
Brisy	Sous-chef de bureau	1 ^{re} cl.	19 décemb. 1904	1934	1 ^{er} juillet 1934	18.000
Nevelle Fernand	Commis principal	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1912	1930	1 ^{er} janvier 1930	16.000
Vanhamme	Commis	1 ^{re} cl.	15 juillet 1919	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Clabaux (M ^{me})	Dame employée princ.	3 ^e cl.	28 septemb. 1917	1933	1 ^{er} janvier 1933	14.000
Labaeye (M ^{me})	Dame employée	1 ^{re} cl.	26 octobre 1918	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Lalau (M ^{me})	id.	3 ^e cl.	16 juillet 1931	1932	16 juillet 1932	10.000
Labbe	Enquêteur principal	2 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1912	1932	1 ^{er} avril 1932	15.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAIITEMENTS
SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA CINQUIÈME DIRECTION						
Laboratoire						
Dorchies	Directeur	1 ^{re} cl.	21 octobre 1907	1929	1 ^{er} mai 1929	34.500
Duflof	Chimiste	1 ^{re} cl.	15 avril 1914	1932	1 ^{er} janvier 1932	20.000
Dendievel	id.	4 ^e cl.	16 janvier 1930	1933	16 janvier 1933	15.000
Miehaux (*)	Ouvrier	2 ^e cl.	15 juillet 1918	1928	16 juillet 1928	12.000
Bains. — Rue des Sarrazins						
Blaise	Régisseur	1 ^{re} cl.	13 janvier 1913	1925	16 novemb. 1925	13.000
Koch	Chauffeur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juin 1910	1930	1 ^{er} août 1930	13.000
Desmazières	Baigneur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1911	1922	1 ^{er} janvier 1922	9.900
Bernière (M ^{me})	Baigneuse	1 ^{re} cl.	6 décemb. 1924	1933	16 décemb. 1933	9.900
Vanbagendoren (M ^{me})	Baigneuse auxiliaire		15 janvier 1925		106 fr. 50 p. sem.	
Bains. — Rue Dupuytren						
Moutier	Régisseur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1913	1921	1 ^{er} janvier 1921	13.000
Bayourte	Chauffeur	1 ^{re} cl.	28 juillet 1913	1933	1 ^{er} août 1933	13.000
Vandamme	Baigneur	2 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1925	1930	1 ^{er} décembre 1930	9.600
Bains. — Boulevard de la Liberté						
Martin Alfred	Régisseur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1925	1934	1 ^{er} mai 1934	16.000
Veuve Bergot	Caissière lingère	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1925	1934	1 ^{er} mai 1934	12.000
Rochepeid Vict.	Maître de nage, cabin.	3 ^e cl.	1 ^{er} mai 1925	1934	1 ^{er} mai 1934	10.200
Robert	id.	4 ^e cl.	16 septemb. 1925	1930	16 septemb. 1930	9.800
Clément	id.	4 ^e cl.	28 août 1926	1931	1 ^{er} septemb. 1931	9.800
Delcueilleric	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} mai 1927	1932	1 ^{er} mai 1932	9.600
Gillon-Dumortier (M ^{me})	Baigneuse	2 ^e cl.	1 ^{er} mai 1927	1930	1 ^{er} mai 1930	9.600
Vandendooren	Buandier	2 ^e cl.	17 octobre 1925	1930	16 octobre 1930	11.000
Casquin	Chauffeur	3 ^e cl.	7 mai 1927	1932	16 mai 1932	10.000
Choquel	id.	4 ^e cl.	22 octobre 1931	1932	1 ^{er} novemb. 1932	10.000
Déja	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1931	1932	1 ^{er} novemb. 1932	10.000
Dutilleul (M ^{me})	Caissière lingère	N. C.	1 ^{er} août 1931	1931	1 ^{er} août 1931	9.000
Durut Léon	Buandier auxiliaire	N. C.	7 novemb. 1933		32 fr. 95 p. jour	
Établissements des bains Maracci						
Montagne	Régisseur	2 ^e cl.	16 juillet 1923	1932	16 juillet 1932	12.000
Cnudde	Baigneur	2 ^e cl.	1 ^{er} mai 1927	1932	1 ^{er} mai 1932	9.600
Teirlynek (M ^{me})	Baigneuse	2 ^e cl.	1 ^{er} mai 1927	1932	1 ^{er} mai 1932	9.600
Carpentier	Chauffeur manoeuvre	2 ^e cl.	15 novembre 1926	1931	16 novemb. 1931	9.600

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Service de désinfections						
Perche	Chef du poste de désin.	4 ^e cl.	16 novembre 1925	1930	1 ^{er} janvier 1932	15.000
Billiaert	Désinfecteur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} décembre 1911	1921	1 ^{er} janvier 1921	13.000
Depoorter	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mai 1913	1933	1 ^{er} mai 1933	13.000
Nys	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1914	1934	1 ^{er} avril 1934	13.000
Hanot	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} février 1924	1931	1 ^{er} décemb. 1931	12.000
Mazingue (*)	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} août 1918	1932	1 ^{er} janvier 1932	12.000
Cnudde M.	id.	3 ^e cl.	20 septemb. 1928	1933	1 ^{er} octobre 1933	11.000
Martin Alphonse	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1928	1933	1 ^{er} octobre 1933	11.000
Verhaeghe Cam.	id.	3 ^e cl.	16 juillet 1929	1934	16 juillet 1934	11.000
Halles et Marchés						
Devigne	Directeur	1 ^{re} cl.	27 juillet 1912	1923	1 ^{er} janvier 1923	17.000
Meersseman	Concierge	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1922	1931	1 ^{er} septemb. 1931	10.200
Lefebvre Edg. (*)	Vétérinaire au Marché aux Chevaux	N. C.	14 novemb. 1896	1922	1 ^{er} janvier 1922	1.600
Inspection médicale des Ecoles						
Looten (*)	Médecin	N. C.	1 ^{er} janvier 1922		1 ^{er} janvier 1931	3.600
Crépin (*)	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1922		1 ^{er} janvier 1931	3.600
Wannebroucq (*)	id.	N. C.	16 janvier 1932		16 janvier 1932	3.600
Sonneville (*)	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1922		1 ^{er} janvier 1931	3.600
Dubois (*)	id.	N. C.	20 octobre 1932		20 octobre 1932	3.600
Dupire (*)	id.	N. C.	1 ^{er} avril 1933		1 ^{er} avril 1933	3.600
Hennebert (M ^{me})	Assistante médicale	N. C.	1 ^{er} octobre 1925		1 ^{er} juillet 1931	9.000
De Bruyne (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} mars 1926		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Lesue (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1923		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Rosar (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1923		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Béghin (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1923		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Marie (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1923		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Delbruycker (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1923		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Fissore (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1924		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Waterlot (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1924		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Wahanin (M ^{me})	id.	N. C.	16 janvier 1930		1 ^{er} juillet 1931	9.000
Ducatillon (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} février 1932		1 ^{er} février 1932	9.000
Pigeyre (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} janvier 1933		1 ^{er} janvier 1933	9.000
Preventorium de Wormhoudt						
Manier Julien	Régisseur économie		1 ^{er} juillet 1932			16.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENT
Abattoir public						
Bossut	Directeur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1913	1926	16 mai 1926	31.500
Delcourt	Commis	1 ^{re} cl.	1 ^{er} juillet 1923	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Blas	Vérificateur chef	3 ^e cl.	15 avril 1921	1933	1 ^{er} juin 1933	13.000
Fruchart	Vérificateur	2 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1922	1932	1 ^{er} juillet 1932	13.000
Mallengier	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} mai 1928	1933	1 ^{er} mai 1933	11.000
Saint-Venant	id.	5 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1930	1933	1 ^{er} juillet 1933	10.000
Godinot	Concierge	5 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1932	1933	1 ^{er} janvier 1933	9.200
Vérification des viandes foraines						
Lefebvre	Vérificateur	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1913	1929	1 ^{er} juillet 1929	15.000
Bocket	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} juin 1920	1932	1 ^{er} janvier 1932	14.000
Négler	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} août 1922	1931	1 ^{er} août 1931	13.000
Fichelle	Vétérinaire-Inspecteur	N. C.	1 ^{er} avril 1901	1925	1 ^{er} janvier 1925	7.800
Crèches municipales						
Delaval (M ^{me})	Directr. des œuvres de prot. de la 1 ^{re} enf.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} octobre 1905	1927	1 ^{er} janvier 1927	25.000
Crèche de Moulins-Lille						
Louis (M ^{me})	Infirmière-chef	N. C.	1 ^{er} juin 1934	1934	Non classée	19.000
Delcourt (M ^{me})	Gardiennne	N. C.	15 juillet 1931	1931	id.	7.200
Foucher (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} mars 1932	1932	id.	7.200
Fiévet (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} septemb. 1933	1933	id.	7.200
Blondel (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} septemb. 1933	1933	id.	7.200
Le Griel (M ^{me})	id.	N. C.	14 septemb. 1925	1931	id.	7.200
Rochart (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} avril 1933	1933	id.	7.200
D ^r Gosselin	Médecin de la Crèche	N. C.	1 ^{er} mars 1922	1931	non classé	3.000
Crèche de Fives						
Desmoutiez (M ^{me})	Infirmière-chef	N. C.	10 juin 1931	1931	non classée	12.000
Guibert (M ^{me})	Infirmière	N. C.	10 juin 1931	1931	id.	10.500
Théron (M ^{me})	Gardiennne	N. C.	10 juin 1931	1931	id.	7.200
Cailteux (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} septemb. 1933	1933	id.	7.200
Bigote (M ^{me})	id.	N. C.	26 mars 1923	1931	id.	7.200
Soyez (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} mars 1932	1932	id.	7.200
Rochart (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} avril 1933	1933	id.	7.200
Bourbotte (M ^{me})	id.	N. C.	1 ^{er} juin 1934	1934	id.	7.200
D ^r Desquène (*)	Médecin de la crèche	N. C.	1 ^{er} mars 1934	1934	non classé	3.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins »						
Thoorès (M ^{me})	Surveillante infirmière	N. C.	1 ^{er} juillet 1931	1931	non classée	10.800
Danel (M ^{me})	Gardiennne	N. C.	1 ^{er} avril 1933	1933	id.	7.200
Beschryver (M ^{me})	Femme de service		30 octobre 1933		32.95 par jour.	
Fourneaux économiques						
Auxiliaires temporaires						
Saucet	Contrôleur				203 fr. 10 p. sem.	
Méto	Cuisinière				111 fr. par sem.	
Boursseau	id.				id.	
Duchillier	id.				id.	
Martin	id.				id.	
De Roef	id.				id.	
Ballaert	id.				id.	
Aubert	Aide				103 fr. 50 p ^r sem.	
Cammaert	id.				id.	
Demaeker	id.				id.	
Debeire	id.				id.	
Delonnelle	id.				id.	
Leterme	id.				id.	
Detemmerman	id.				id.	
Massez	id.				id.	
Merlin	id.				id.	
Vandenberghe	id.				id.	
Vlarnyck	id.				id.	
Waucquier	id.				id.	
François	id.				id.	
Paquier	id.				id.	
Pollet	id.				id.	
Van Mullen	id.				id.	
Valoq	id.				id.	
RECETTE MUNICIPALE						
Delporte	Receveur municipal	N. C.	1 ^{er} janvier 1910			
			avec eff. L du 1 ^{er} janv. 1896	1925	non classé	75.000
Demneulin	Fondé de pouvoirs	1 ^{re} cl.	28 août 1907	1929	1 ^{er} avril 1929	29.500
Villette	Chef de bureau	4 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1921	1934	1 ^{er} mai 1934	17.500
Decoffignies	Commis principal	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1906	1923	1 ^{er} juillet 1923	16.000
Baye	id.	3 ^e cl.	20 janvier 1920	1933	1 ^{er} octobre 1933	14.000
Vasseux, Jean	Commis	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1925	1934	1 ^{er} février 1934	12.000
Duthilleul	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} mars 1926	1931	1 ^{er} mars 1931	11.000
Gilquin, Henri	Commis	4 ^e cl.	1 ^{er} juin 1934	1934	1 ^{er} juin 1934	9.000
Théodore (M ^{lle})	Dame employée princ.	1 ^{re} cl.	13 novemb. 1914	1929	1 ^{er} janvier 1929	16.000
Santai (M ^{me})	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} février 1917	1933	1 ^{er} janvier 1933	15.000
Rochart (M ^{lle})	Dame employée	1 ^{re} cl.	4 juin 1917	1932	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Coursier, Emile	Employé auxiliaire		26 mai 1930		112 fr. 50 p ^r sem.	

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

OFFICE OF THE DEAN

Etat du Personnel ouvrier

AU 31 JUILLET 1934



NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Cimetière de l'Est						
Decottignies, M.	Ouvrier qualifié	2 ^e cl.	10 février 1915	1929	16 février 1929	12.000
Tonnell, Julien	id.	2 ^e cl.	20 septemb. 1920	1930	1 ^{er} octobre 1930	12.000
Lepus, Auguste	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1919	1929	1 ^{er} décemb. 1929	12.000
Vangermée, Art.	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1921	1930	1 ^{er} septemb. 1930	12.000
Chalelet, Arsène	id.	2 ^e cl.	15 mai 1923	1932	16 mai 1932	12.000
Thévelin, Léon	id.	2 ^e cl.	15 décembre 1925	1932	16 décemb. 1932	12.000
Burggraeve, Af.	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1924	1932	1 ^{er} janvier 1932	12.000
Vangermée, Paul	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} décembre 1924	1933	1 ^{er} décemb. 1933	12.000
Leclercq, Kléber	id.	2 ^e cl.	16 décembre 1923	1934	1 ^{er} juin 1934	12.000
Flament, Franc.	Auxiliaire		novembre 1918		36 fr. p. jour	
Robache, Emile	Mancuvre		7 novembre 1933		32 fr. 95 p. jour	
Cimetière du Sud						
Duprez, César	Ouvrier qualifié	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1908	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Rassel, Henri	id.	1 ^{re} cl.	mars 1897	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Blondeau, Jules	id.	2 ^e cl.	20 septemb. 1920	1930	1 ^{er} octobre 1930	12.000
Chalelet, Gustave	id.	2 ^e cl.	20 septemb. 1920	1930	1 ^{er} octobre 1930	12.000
Vanderschaeghe, A.	id.	2 ^e cl.	20 septemb. 1920	1930	1 ^{er} octobre 1930	12.000
Burggraeve, Jos.	id.	2 ^e cl.	25 avril 1921	1931	1 ^{er} mai 1931	12.000
Turkery, Aug.	id.	2 ^e cl.	2 janvier 1922	1931	1 ^{er} octobre 1931	12.000
Rullens, Franc.	id.	2 ^e cl.	15 mars 1923	1932	16 mars 1932	12.000
Rullens, Théoph.	id.	2 ^e cl.	30 mars 1925	1934	1 ^{er} avril 1934	12.000
Vanwynsberghe, M.	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} mars 1929	1934	1 ^{er} mars 1934	11.000
Delplanque	id.	4 ^e cl.	8 mai 1932	1933	16 mai 1933	10.000
Dhenne	id.	4 ^e cl.	10 mai 1932	1933	16 mai 1933	10.000
Cyfferhaeghe	id.	4 ^e cl.	6 juin 1933	1934	16 juin 1934	10.000
Promenades et Jardins						
Legrand, Léon	Ouvrier qualifié	1 ^{re} cl.	4 mars 1901	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Fuillieul, Jules	id.	1 ^{re} cl.	16 mai 1911	1931	16 mai 1931	13.000
Wambre, Arsène	id.	1 ^{re} cl.	23 mars 1908	1926	1 ^{er} janvier 1926	13.000
Belannoy, Georg.	id.	1 ^{re} cl.	23 novemb. 1904	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Lemaire, Henri	id.	1 ^{re} cl.	2 mars 1914	1934	1 ^{er} mars 1934	13.000
Vambre Albert	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1914	1934	1 ^{er} mars 1934	12.000
Verstraete, Jules	id.	2 ^e cl.	18 avril 1922	1931	1 ^{er} mai 1931	12.000
Descheemacker, H.	id.	2 ^e cl.	21 janvier 1921	1930	1 ^{er} février 1930	12.000
Sénéchal, Henri	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} mai 1923	1932	1 ^{er} mai 1932	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Viviande Paul	Ouvrier qualifié	2 ^e cl.	2 mai 1921	1930	16 mai 1930	12.000
Dhulster Pierre	id.	2 ^e cl.	11 février 1924	1933	16 février 1933	12.000
Gantois Henri	id.	2 ^e cl.	10 mars 1924	1933	16 mars 1933	12.000
Scève Louis	id.	2 ^e cl.	novembre 1915	1927	1 ^{er} décemb. 1927	12.000
Pierre Charles	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} avril 1905	1925	1 ^{er} octobre 1925	12.000
Féron Julien	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} février 1921	1930	1 ^{er} février 1930	12.000
Poutrain Marcel	id.	2 ^e cl.	2 mai 1919	1934	1 ^{er} juin 1934	12.000
Maldegaire Fr.	id.	1 ^{re} cl.	29 novemb. 1904	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Verhaeghe Georges	id.	1 ^{re} cl.	13 mars 1899	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Lalau Maurice	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1910	1930	1 ^{er} mars 1930	13.000
Dupret Alfred	id.	1 ^{re} cl.	27 janvier 1902	1934	16 mars 1934	13.000
Duprez Emile	id.	1 ^{re} cl.	16 mars 1914	1931	1 ^{er} janvier 1931	13.000
Dambrain Narc.	id.	2 ^e cl.	31 janvier 1921	1930	1 ^{er} février 1930	12.000
Butin Oscar	id.	1 ^{re} cl.	15 mai 1895	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Catel Henri	id.	1 ^{re} cl.	15 février 1893	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Loridant Aug.	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} février 1913	1933	1 ^{er} février 1933	13.000
Ruhant Emile	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} août 1925	1930	1 ^{er} août 1930	11.000
Sinon Robert	id.	3 ^e cl.	16 mars 1929	1934	16 mars 1934	11.000
Cambier Alex.	id.	3 ^e cl.	16 mars 1929	1934	16 mars 1934	11.000
Hénoqc Gustave	id.	4 ^e cl.	7 juin 1926	1933	16 octobre 1933	10.000
Verbacque Raym.	id.	4 ^e cl.	11 octobre 1932	1933	16 octobre 1933	10.000
Cambier Fernand	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Dclannoy Gaston	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
D'Hulster Léon	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Godefroy Georges	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Lepez Charlem.	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Sapin Gabriel	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1932	1933	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Alexandre Maur.	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1933	1934	1 ^{er} avril 1934	10.000
Piévet Jules	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1933	1934	1 ^{er} avril 1934	10.000
Pottier Fernand	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1933	1934	1 ^{er} avril 1934	10.000
Verstraete Gast.	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1933	1934	1 ^{er} avril 1934	10.000
Solliau François	Auxiliaire		13 juillet 1931		126 fr. p. sem.	
Honoré R.	id.		1 ^{er} octobre 1931		150 fr. p. sem.	
Dupret L.	id.		1 ^{er} novemb. 1931		144 fr. p. sem.	
Olivier H.	id.		16 octobre 1933		12 fr. 50 par jour	
Petit Ch.	id.		2 juillet 1934		23 fr. par jour	
Dujardin Cécile	Balayeuse auxiliaire		1 ^{er} mai 1928		22 fr. par jour	
Prévost Marie	id.		6 mai 1929		22 fr. par jour	
Verhaeghe-Louchet (M ^{me})	id.		1 ^{er} octobre 1933		22 fr. par jour	

Travaux						
Delobel Jules	Ouvrier qualifié	2 ^e cl.	26 décemb. 1921	1934	1 ^{er} mars 1934	12.000
Dewandel Paul	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1925	1930	1 ^{er} septemb. 1930	11.000
Gervois Emile	id.	3 ^e cl.	16 novemb. 1925	1934	1 ^{er} juin 1934	11.000
Hoogstoël	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1931	1932	1 ^{er} novemb. 1932	10.000
Agache	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1931	1932	1 ^{er} novemb. 1932	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Trouwaert Paul	Ouvrier qualifié	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1931	1932	1 ^{er} novemb. 1932	10.000
Devrieze	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1931	1932	1 ^{er} novemb. 1932	10.000
Callens Paul fils	id.	3 ^e cl.	16 janvier 1928	1933	1 ^{er} janvier 1933	11.000
Bouckaert Jules	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1933	1934	1 ^{er} avril 1934	10.000
Hofier Edouard	id.	1 ^{re} cl.	février 1907	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Lecuppre Alph.	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} mars 1911	1931	1 ^{er} mars 1931	13.000
Lefebvre Marcel	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} avril 1911	1934	1 ^{er} avril 1934	13.000
Brasdefer Fern.	id.	2 ^e cl.	6 mars 1922	1933	1 ^{er} octobre 1933	12.000
Caby Robert	id.	2 ^e cl.	12 juin 1922	1931	16 septemb. 1931	12.000
Caby Lucien	id.	2 ^e cl.	16 avril 1923	1932	16 avril 1932	12.000
Delzenne Gabriel	id.	2 ^e cl.	15 novemb. 1923	1933	1 ^{er} juin 1933	12.000
Latief Gustave	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} mars 1920	1932	1 ^{er} juin 1932	12.000
Maillard Jules	id.	2 ^e cl.	28 avril 1919	1932	1 ^{er} mai 1932	12.000
Olivier Louis	id.	2 ^e cl.	8 mai 1922	1931	16 mai 1931	12.000
Tailliez Marcel	id.	2 ^e cl.	10 avril 1922	1931	16 avril 1931	12.000
Thieffry Désiré	id.	2 ^e cl.	23 juillet 1923	1932	1 ^{er} août 1932	12.000
Thomas Henri	id.	2 ^e cl.	6 juin 1922	1931	16 juin 1931	12.000
Vasseur Gaston	id.	2 ^e cl.	8 mai 1922	1934	16 mai 1931	12.000
Blanquart Octave	id.	2 ^e cl.	2 mai 1924	1933	16 août 1933	12.000
Boequillon Aimé	id.	2 ^e cl.	2 mai 1924	1933	16 mai 1933	12.000
Debout Georges	id.	2 ^e cl.	17 mars 1919	1932	1 ^{er} novemb. 1932	12.000
Bart Henri	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} octobre 1924	1933	1 ^{er} octobre 1933	12.000
Bart Jules	id.	1 ^{re} cl.	3 janvier 1890	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Bonvin Louis	id.	1 ^{re} cl.	juillet 1893	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Cambron Victor	id.	1 ^{re} cl.	15 février 1907	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Delcambre Désiré	id.	1 ^{re} cl.	12 septemb. 1893	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Defosse Louis	id.	1 ^{re} cl.	octobre 1888	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Desbonnet Louis	id.	1 ^{re} cl.	juillet 1888	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Hugeux Gustave	id.	1 ^{re} cl.	septembre 1893	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Lecuppre Charles	id.	1 ^{re} cl.	8 avril 1894	1925	1 ^{er} octobre 1925	13.000
Carlier Alexand.	id.	1 ^{re} cl.	1 ^{er} novemb. 1911	1930	1 ^{er} novemb. 1930	13.000
Carlier Charles	id.	1 ^{re} cl.	mars 1911	1931	1 ^{er} mars 1931	12.000
Cousin Léon	id.	2 ^e cl.	6 mars 1922	1931	16 mars 1931	12.000
Dancoine Jules	id.	2 ^e cl.	10 avril 1922	1931	16 avril 1931	12.000
Delecourt Charles	id.	1 ^{re} cl.	avril 1911	1931	1 ^{er} avril 1931	12.000
Dumont Narcisse	id.	2 ^e cl.	14 août 1922	1931	16 août 1931	12.000
Duthoit Auguste	id.	2 ^e cl.	22 mai 1923	1931	1 ^{er} juin 1931	12.000
Lecuppre Théop.	id.	2 ^e cl.	15 février 1922	1931	16 février 1931	11.000
Vandenbergh L.	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juin 1926	1931	1 ^{er} juin 1931	10.000
Van Noten Henri	id.	4 ^e cl.	16 mai 1931	1932	16 mai 1932	13.000
Dumont Charles	id.	1 ^{re} cl.	mars 1907	1929	1 ^{er} mars 1929	11.000
Beyacrt Louis	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} janvier 1926	1931	1 ^{er} janvier 1931	12.000
Batteau Louis	id.	2 ^e cl.	13 novemb. 1924	1934	1 ^{er} janvier 1934	10.000
Noez Louis	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} avril 1930	1932	1 ^{er} août 1932	10.000
Dudermel Ferd.	id.	4 ^e cl.	1 ^{er} mai 1928	1933	1 ^{er} mars 1933	10.000
Chrétien, Henri	id.	4 ^e cl.	20 avril 1931	1933	1 ^{er} mars 1933	10.000
Hayet, Arthur	id.	4 ^e cl.	27 octobre 1930	1933	1 ^{er} avril 1933	10.000
Deroubaix Elisée	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1926	1931	1 ^{er} juillet 1931	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Broquart, Jules	Ouvrier qualifié	2 ^e cl.	10 novemb. 1924	1934	1 ^{er} janvier 1934	12.000
Lakière, Alph.	id.	3 ^e cl.	7 avril 1922	1927	1 ^{er} août 1927	11.000
Laurent, Eug.	Garde magasin	1 ^{re} cl.	1 ^{er} janvier 1910	1922	1 ^{er} janvier 1922	11.200
Holyoët, D.	Chauffeur auxiliaire		6 février 1928		39 fr. 35 par jour	
Buisine, Georges	Mancœuvre	1 ^{re} cl.	3 février 1920	1930	1 ^{er} février 1930	9.900
Delefosse, J.-B.	id.	1 ^{re} cl.	9 mars 1914	1925	1 ^{er} avril 1925	9.900
Delestrez, Aug.	id.	1 ^{re} cl.	4 janvier 1914	1925	1 ^{er} février 1925	9.900
Denneulin, Albert	id.	1 ^{re} cl.	2 avril 1911	1923	1 ^{er} avril 1923	9.900
Lépine, Gaston	id.	1 ^{re} cl.	9 mars 1894	1919	1 ^{er} octobre 1919	9.900
Trinel, Henri	id.	1 ^{re} cl.	21 juin 1920	1930	16 juin 1930	9.900
Larock, Raym.	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} juillet 1926	1931	1 ^{er} juillet 1931	9.600
Marchand, J.-B.	id.	2 ^e cl.	16 mai 1927	1932	16 mai 1932	9.600
Leconte, Franc.	id.	2 ^e cl.	23 mai 1927	1932	1 ^{er} juin 1932	9.600
Lhoir, Gustave	id.	2 ^e cl.	7 novembre 1927	1932	16 novemb. 1932	9.600
Pennelle, Edm.	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} avril 1930	1931	1 ^{er} avril 1931	9.300
Delacherie, Louis	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1918	1931	16 juillet 1931	9.300
Félix, André	id.	3 ^e cl.	15 avril 1931	1932	16 avril 1932	9.300
Verburgl, Lucien	Mancœuvre auxiliaire		20 octobre 1932		32 fr. 95 par jour	
Wilson, Albert	id.		2 novemb. 1932		32 fr. 95 par jour	

Abattoir

Delannoy, Henri	Mancœuvre	1 ^{re} cl.	1 ^{er} septemb. 1924	1933	1 ^{er} septemb. 1933	9.900
Montegnies, Maur.	Mécanicien	4 ^e cl.	10 septemb. 1922	1933	1 ^{er} avril 1933	10.000
Saint-Venant, L.	Mancœuvre	2 ^e cl.	1 ^{er} février 1926	1931	1 ^{er} février 1931	9.600
Copyllie, Eug.	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} novemb. 1926	1931	1 ^{er} novemb. 1931	9.600
Deconynck	id.	3 ^e cl.	1 ^{er} décemb. 1922	1932	1 ^{er} juin 1932	9.300
Vandenbroeck	id.	2 ^e cl.	1 ^{er} septemb. 1926	1931	1 ^{er} septemb. 1931	9.600
Baillet	id.		7 avril 1932		39,35 par jour.	
Flerby	id.		12 avril 1932		32,95 par jour	
Bolle	id.		18 avril 1932		32,95 par jour	
Durand R.	id.		1 ^{er} avril 1934		32,95 par jour	

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe

Delecluse, E.	Mancœuvre		16 août 1932		32,95 par jour	
---------------	-----------	--	--------------	--	----------------	--

Recueil de pièces sur l'état de l'agriculture

1800

POLICE MUNICIPALE

Etat du Personnel

au 31 Juillet 1934

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Commissaires de Police					
Coissard	Commissaire Central	H. Cl. 1 ^{er} E.	31 décembre 1913	22 septemb. 1930	45.000
Bonguet	Com. de police aux délégat. judiciair.	H. Cl. 2 ^e E.	29 octobre 1937	16 janvier 1934	40.000
Entremont	Commissaire de police, chef de la sûreté	H. Cl. 2 ^e E.	26 septemb. 1923	22 juin 1934	40.000
Piacentini	Commissaire de police commandant des gardiens de la paix	id.	12 mai 1919	1 ^{er} juillet 1931	40.000
Charbonnier	Commissaire de police	H. Cl. 3 ^e E.	12 mai 1919	6 juillet 1934	35.500
Engel	id.	id.	25 mars 1918	14 mars 1929	35.500
Merlen	id.	id.	11 mai 1922	20 février 1929	35.500
Fairise	id.	id.	18 mai 1919	30 septemb. 1928	35.500
Guillaume	id.	id.	16 mars 1923	6 mai 1933	35.500
Bouthillier	id.	id.	26 mars 1923	6 juillet 1934	40.000
Poucelet	id.	H. Cl. 2 ^e E.	21 janvier 1908	21 avril 1932	40.000
Secrétaires de Police					
Toussaert	Chef de bureau	3 ^e classe	1 ^{er} juin 1904	1 ^{er} septemb. 1933	20.000
Hersin	Secrétaire	1 ^{re} classe	24 août 1907	1 ^{er} juillet 1928	16.000
Leceuvre	id.	id.	1 ^{er} janvier 1910	1 ^{er} janvier 1931	16.000
Bouchez	id.	id.	1 ^{er} mai 1911	1 ^{er} juillet 1931	16.000
Vandrepote	id.	id.	16 mars 1914	1 ^{er} janvier 1934	16.000
Duvillier	id.	id.	1 ^{er} octobre 1912	1 ^{er} janvier 1933	16.000
Camerlynck	id.	id.	1 ^{er} octobre 1910	1 ^{er} janvier 1933	16.000
Descamps	id.	id.	1 ^{er} octobre 1912	1 ^{er} janvier 1933	15.000
Waghemacker	id.	2 ^e classe	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} janvier 1932	14.000
Lasselin	id.	3 ^e classe	1 ^{er} décemb. 1919	1 ^{er} janvier 1933	14.000
Goitte	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1919	1 ^{er} juin 1934	13.000
Abraham Gaston	id.	4 ^e classe	20 novemb. 1920	1 ^{er} décemb. 1932	13.000
Abraham Louis	id.	id.	15 février 1922	16 février 1933	13.000
Chancieux Eug.	id.	id.	15 janvier 1920	16 janvier 1932	13.000
Chancieux V.	id.	id.	15 mars 1920	16 mars 1932	13.000
Coudoux L.	id.	id.	1 ^{er} avril 1921	1 ^{er} mai 1933	13.000
Durof	id.	id.	20 août 1921	1 ^{er} septemb. 1932	13.000
Carton	id.	id.	1 ^{er} janvier 1923	1 ^{er} janvier 1934	13.000
Delvallée Z.	id.	id.	1 ^{er} octobre 1919	1 ^{er} octobre 1931	13.000
Duvivier	id.	id.	1 ^{er} août 1920	1 ^{er} août 1932	13.000
Menet Paul	id.	id.	15 juin 1922	16 juin 1933	13.000
Denne	id.	id.	1 ^{er} juin 1922	1 ^{er} juin 1933	12.000
Cadour	id.	5 ^e classe	16 octobre 1922	16 octobre 1931	12.000
Delreux	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1932	12.000
Durand	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1923	1 ^{er} novemb. 1931	12.000
Delamaide	id.	6 ^e classe	1 ^{er} décemb. 1925	1 ^{er} décemb. 1933	11.000
Delion	id.	6 ^e classe	16 septemb. 1929	16 septemb. 1933	10.000
Ghoris	Sténo-dactylo	7 ^e classe	1 ^{er} novemb. 1931	1 ^{er} novemb. 1932	12.000
Leclercq	Secrétaire	5 ^e classe	16 février 1924	16 février 1933	10.000
Nimal	id.	7 ^e classe	1 ^{er} septemb. 1930	1 ^{er} septemb. 1931	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Service de sûreté					
Vauban	Inspecteur principal	Cl. unique	1 ^{er} janvier 1906	1 ^{er} décembre 1929	17.000
Werquin	Inspecteur-chef	id.	1 ^{er} janvier 1906	1 ^{er} décembre 1929	16.000
Dehaut	Inspecteur sous-chef	id.	1 ^{er} mai 1905	1 ^{er} septemb. 1928	15.000
Birembaut	id.	id.	1 ^{er} mars 1910	1 ^{er} décembre 1929	15.000
Desmulliez	Brigadier-chef	id.	8 août 1908	1 ^{er} décembre 1929	14.000
Thieffry	id.	id.	1 ^{er} décembre 1910	1 ^{er} septemb. 1928	14.000
Rémy	Brigadier	id.	1 ^{er} janvier 1911	1 ^{er} avril 1926	13.000
Bouquet	id.	id.	1 ^{er} décembre 1913	1 ^{er} janvier 1926	13.000
Decaussin	id.	id.	1 ^{er} juillet 1913	1 ^{er} septemb. 1928	13.000
Durez	id.	id.	1 ^{er} décembre 1912	1 ^{er} mai 1929	13.000
Carpentier	id.	id.	16 février 1914	1 ^{er} décembre 1929	13.000
Legrand	Inspecteur	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1909	1 ^{er} janvier 1929	13.000
Lucas	Photographe mensur.	3 ^e classe	1 ^{er} juin 1912	1 ^{er} août 1932	14.000
Lemaire	Inspecteur	1 ^{re} classe	1 ^{er} décembre 1908	1 ^{er} décembre 1928	13.000
Berthe	id.	id.	1 ^{er} octobre 1912	1 ^{er} octobre 1932	13.000
Duez	id.	id.	16 octobre 1912	16 octobre 1932	13.000
Ceignart	id.	id.	1 ^{er} mai 1914	1 ^{er} mai 1934	13.000
Devrièse	id.	id.	1 ^{er} octobre 1906	1 ^{er} octobre 1926	13.000
Egot C.	id.	id.	1 ^{er} octobre 1911	1 ^{er} octobre 1931	13.000
Davoine	id.	id.	1 ^{er} mars 1912	1 ^{er} mars 1932	13.000
Blauwart	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1912	1 ^{er} septemb. 1932	13.000
Duquesne	id.	id.	1 ^{er} avril 1913	1 ^{er} avril 1933	13.000
Vanhamme	id.	id.	1 ^{er} avril 1912	1 ^{er} avril 1932	13.000
Dérulle	id.	id.	1 ^{er} octobre 1912	1 ^{er} octobre 1932	13.000
Carber	id.	id.	1 ^{er} décembre 1913	1 ^{er} décembre 1933	13.000
Hocquet	id.	2 ^e classe	1 ^{er} mars 1922	1 ^{er} janvier 1925	12.000
Deninot	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1919	1 ^{er} septemb. 1928	12.000
Lasselín	id.	id.	16 septemb. 1919	16 septemb. 1928	12.000
Duribreux	id.	id.	1 ^{er} novembre 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Olivier, H.	id.	id.	1 ^{er} mars 1920	1 ^{er} mars 1929	12.000
Confensaux	id.	id.	1 ^{er} novembre 1922	1 ^{er} novemb. 1931	12.000
Walter	id.	id.	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} mars 1928	12.000
Mosin	id.	id.	1 ^{er} décembre 1919	1 ^{er} décembre 1928	12.000
Belmer	id.	id.	1 ^{er} décembre 1919	1 ^{er} décembre 1928	12.000
Héron	id.	id.	1 ^{er} octobre 1919	1 ^{er} octobre 1928	12.000
Paris	id.	id.	1 ^{er} octobre 1919	1 ^{er} octobre 1928	12.000
Belhomme, R.	id.	id.	16 septemb. 1919	16 septemb. 1928	12.000
Joyeniaux, A.	id.	id.	1 ^{er} octobre 1919	1 ^{er} octobre 1928	12.000
Delamette	id.	id.	1 ^{er} février 1921	1 ^{er} février 1930	12.000
Colia	id.	id.	1 ^{er} février 1921	1 ^{er} février 1930	12.000
Boury	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1919	1 ^{er} septemb. 1928	12.000
Dessaint	id.	id.	1 ^{er} juin 1923	1 ^{er} juin 1932	12.000
Voteur	id.	id.	1 ^{er} janvier 1924	1 ^{er} janvier 1933	12.000
Pluchart	id.	id.	1 ^{er} août 1924	1 ^{er} août 1929	12.000
Santer	id.	id.	15 juin 1920	16 juin 1929	12.000
Barras	id.	2 ^e classe	20 avril 1921	1 ^{er} mai 1930	12.000
Olivier, Léon	id.	id.	1 ^{er} janvier 1920	1 ^{er} janvier 1929	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Lesage	Inspecteur	2 ^e classe	1 ^{er} août 1924	1 ^{er} août 1933	12.000
Honnart	id.	3 ^e classe	16 novembre 1925	16 novemb. 1930	11.000
Béart	id.	id.	16 novembre 1925	16 novemb. 1930	11.000
Delemarle	id.	id.	1 ^{er} août 1926	1 ^{er} août 1931	11.000
Briois	id.	2 ^e classe	1 ^{er} mai 1924	1 ^{er} mai 1933	12.000
Dehay	id.	id.	1 ^{er} avril 1925	1 ^{er} avril 1934	12.000
Meuret	id.	id.	1 ^{er} février 1925	1 ^{er} février 1934	12.000
Mary	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1922	1 ^{er} novemb. 1931	12.000
Lecouffe	id.	id.	1 ^{er} janvier 1923	1 ^{er} janvier 1932	12.000
Jossart	id.	id.	1 ^{er} mai 1925	1 ^{er} mai 1934	12.000
Lecocq	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Laurent	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Piévet	id.	3 ^e classe	1 ^{er} août 1927	1 ^{er} août 1932	11.000
Gardiens de la Paix					
Orbie	Officier de Paix	Cl. unique	28 mai 1907	1 ^{er} juin 1933	17.000
Delécluse	Inspecteur-chef	id.	1 ^{er} décembre 1903	1 ^{er} juin 1933	16.000
Liévain	id.	id.	1 ^{er} mars 1906	1 ^{er} juin 1928	15.000
Lemoine	id.	id.	1 ^{er} février 1911	1 ^{er} janvier 1932	15.000
Pattin	Inspecteur sous-chef	id.	10 mai 1909	1 ^{er} juin 1933	15.000
Lesaffre	id.	id.	1 ^{er} décembre 1910	4 septembre 1933	15.000
Agneray	Brigadier-chef	id.	16 février 1911	1 ^{er} août 1926	14.000
Boivin, L.	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1911	1 ^{er} août 1926	14.000
Langrand	id.	id.	1 ^{er} décembre 1911	1 ^{er} janvier 1927	14.000
Corman	id.	id.	1 ^{er} février 1913	1 ^{er} juin 1928	14.000
Lefebvre	id.	id.	1 ^{er} janvier 1912	15 juillet 1929	14.000
Tuilliez	id.	id.	1 ^{er} décembre 1913	1 ^{er} janvier 1932	14.000
Bonnet, Clément	id.	id.	1 ^{er} mars 1909	1 ^{er} mars 1932	14.000
Descatups, Léon	id.	id.	1 ^{er} août 1910	1 ^{er} mars 1927	14.000
Delecourt, L.	id.	id.	1 ^{er} juin 1912	1 ^{er} octobre 1932	14.000
Gardin	id.	id.	1 ^{er} octobre 1912	1 ^{er} février 1933	14.000
Egot	id.	id.	1 ^{er} mars 1909	1 ^{er} mars 1933	14.000
Picques	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1912	1 ^{er} juin 1933	14.000
Dumont, E.	id.	id.	1 ^{er} décembre 1913	4 septembre 1933	13.000
Bonnet, F.	Brigadier	id.	1 ^{er} juin 1914	1 ^{er} août 1926	13.000
Mullier	id.	id.	1 ^{er} mars 1909	1 ^{er} janvier 1927	13.000
Déprez, L.	id.	id.	7 mai 1908	15 juillet 1929	13.000
Hourriez	id.	id.	1 ^{er} août 1912	1 ^{er} août 1928	13.000
Lemaire, P.	id.	id.	21 avril 1912	16 août 1929	13.000
Dewitte	id.	id.	16 septemb. 1919	1 ^{er} janvier 1932	13.000
Leclercq, J.	id.	id.	1 ^{er} décembre 1919	1 ^{er} mars 1932	13.000
Joveniaux, Désiré	id.	id.	1 ^{er} octobre 1921	1 ^{er} octobre 1932	13.000
Lemaire, L.	id.	id.	15 septemb. 1926	1 ^{er} janvier 1933	13.000
Piévet, J.	id.	id.	1 ^{er} novembr. 1919	1 ^{er} février 1933	13.000
Diéval, H.	id.	id.	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} mars 1933	13.000
Caudron, Ed.	id.	id.	1 ^{er} avril 1922	1 ^{er} juin 1933	13.000
Pavot	id.	id.	20 janvier 1920	1 ^{er} juin 1933	13.000
Denis, Gaston	id.	id.	1 ^{er} janvier 1923	4 septembre 1933	13.000
Capelle	Gardien de la paix	1 ^{re} classe	1 ^{er} juillet 1905	1 ^{er} juillet 1925	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Dequand	Gardien de la paix	1 ^{re} classe	1 ^{er} novemb. 1904	1 ^{er} novemb. 1924	13.000
Dancoisne	id.	id.	1 ^{er} juillet 1905	1 ^{er} juillet 1925	13.000
Vanbleus	id.	id.	24 août 1907	1 ^{er} septemb. 1927	13.000
Bellhomme	id.	id.	24 août 1907	1 ^{er} septemb. 1927	13.000
Joncquiert	id.	id.	29 avril 1907	1 ^{er} mai 1927	13.000
Dumon, V.	id.	id.	1 ^{er} octobre 1907	1 ^{er} octobre 1927	13.000
Wattez	id.	id.	1 ^{er} janvier 1909	1 ^{er} janvier 1929	13.000
Dubois	id.	id.	8 mai 1909	16 mai 1929	13.000
Couteau	id.	id.	11 juillet 1910	16 juillet 1930	13.000
De Gents	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1910	1 ^{er} septemb. 1930	13.000
Dubois	id.	id.	11 juillet 1910	16 juillet 1930	13.000
Langlet	id.	id.	16 mars 1912	16 mars 1932	13.000
Navez	id.	id.	1 ^{er} octobre 1912	1 ^{er} octobre 1932	13.000
Mouray	id.	id.	1 ^{er} janvier 1913	1 ^{er} janvier 1933	13.000
Goffrand	id.	id.	1 ^{er} août 1912	1 ^{er} août 1932	13.000
Lefort	id.	id.	1 ^{er} février 1914	1 ^{er} février 1934	13.000
Hidoux	id.	id.	1 ^{er} février 1914	1 ^{er} février 1934	13.000
Vandenbroucke	id.	id.	1 ^{er} février 1914	1 ^{er} février 1934	13.000
Menet, Gustave	id.	id.	1 ^{er} mars 1914	1 ^{er} mars 1934	13.000
Crombez, R.	id.	2 ^e classe	16 mai 1919	1 ^{er} mai 1928	12.000
Mouin	id.	id.	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} août 1927	12.000
Macrez, Alf.	id.	id.	16 mai 1919	16 mai 1928	12.000
Brocart	id.	id.	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} août 1928	12.000
Legrain, G.	id.	id.	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} août 1928	12.000
Marcoux	id.	id.	16 août 1919	16 août 1928	12.000
Edné	id.	id.	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} août 1928	12.000
Dhennin	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1919	1 ^{er} septemb. 1928	12.000
Coupé, Albert	id.	id.	1 ^{er} juin 1919	1 ^{er} juin 1928	12.000
Decourselle, P.	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1919	1 ^{er} septemb. 1928	12.000
Lecomte, F.	id.	id.	1 ^{er} juin 1919	1 ^{er} juin 1928	12.000
Delzenne	id.	id.	16 septemb. 1919	16 septemb. 1928	12.000
Goite, Alfred	id.	id.	1 ^{er} octobre 1919	1 ^{er} octobre 1928	12.000
Fonbert	id.	id.	1 ^{er} octobre 1919	1 ^{er} octobre 1928	12.000
Canonne	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Lhuissiez	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Decourselle, V.	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Touzel, W.	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Rohart	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Candoux, H.	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Dumont, Georges	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Griera, Clotaire	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Delvallée, Jules	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1919	1 ^{er} novemb. 1928	12.000
Dron	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1919	1 ^{er} décembre 1928	12.000
Boivin, Jules	id.	id.	1 ^{er} janvier 1920	1 ^{er} janvier 1929	12.000
Malézieux	id.	id.	20 janvier 1920	1 ^{er} février 1929	12.000
Pirez	id.	id.	20 janvier 1920	1 ^{er} février 1929	12.000
Gnet	id.	id.	1 ^{er} février 1920	1 ^{er} février 1929	12.000
Gaillard, Ad.	id.	id.	1 ^{er} mars 1920	1 ^{er} mars 1929	12.000
Pley	id.	id.	1 ^{er} mars 1920	1 ^{er} mars 1929	12.000
Fino	id.	id.	1 ^{er} avril 1920	1 ^{er} avril 1929	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAI- TEMENTS ACTUELS
Lison, G.	Gardien de la paix	2 ^e classe	1 ^{er} avril 1920	1 ^{er} avril 1929	12.000
Mahieus, G.	id.	id.	1 ^{er} août 1912	1 ^{er} septemb. 1930	12.000
Birembaut, A.	id.	id.	1 ^{er} avril 1920	1 ^{er} avril 1929	12.000
Cardon	id.	id.	5 avril 1920	16 avril 1929	12.000
Lamps	id.	id.	1 ^{er} mai 1920	1 ^{er} mai 1929	12.000
Mercier, Franç.	id.	id.	1 ^{er} mai 1920	1 ^{er} mai 1929	12.000
Vico	id.	id.	1 ^{er} mai 1920	1 ^{er} mai 1929	12.000
Demarcq, M.	id.	id.	1 ^{er} mai 1920	1 ^{er} mai 1929	12.000
Jaspard	id.	id.	20 avril 1921	1 ^{er} mai 1929	12.000
Stiévenard	id.	id.	15 juin 1920	16 juin 1929	12.000
Vilette	id.	id.	1 ^{er} juin 1921	1 ^{er} juin 1930	12.000
Decottignies	id.	id.	1 ^{er} août 1920	1 ^{er} août 1929	12.000
Hubert	id.	id.	1 ^{er} août 1920	1 ^{er} août 1929	12.000
Malaquin	id.	id.	1 ^{er} août 1920	1 ^{er} août 1929	12.000
Fourmy	id.	id.	1 ^{er} août 1920	1 ^{er} août 1929	12.000
Hénon	id.	id.	1 ^{er} août 1920	1 ^{er} août 1929	12.000
Deklereq	id.	id.	10 août 1920	16 août 1929	12.000
Piévet Noël	id.	id.	20 août 1921	1 ^{er} septemb. 1930	12.000
Dervaux	id.	id.	20 août 1921	1 ^{er} septemb. 1930	12.000
Roland	id.	id.	10 septemb. 1920	16 septemb. 1929	12.000
Millon	id.	id.	10 septemb. 1920	16 septemb. 1929	12.000
Crombez, E.	id.	id.	20 novemb. 1920	1 ^{er} décemb. 1929	12.000
Engelaere	id.	id.	20 novemb. 1920	1 ^{er} décembre 1929	12.000
Wallerand	id.	id.	1 ^{er} février 1921	1 ^{er} février 1930	12.000
Saillard	id.	id.	15 avril 1922	16 avril 1931	12.000
Descamps, A.	id.	id.	15 avril 1922	16 avril 1931	12.000
Debus	id.	id.	1 ^{er} mai 1922	1 ^{er} mai 1931	12.000
Oppermann	id.	id.	1 ^{er} juin 1922	1 ^{er} juin 1931	12.000
Dutrieux, H.	id.	id.	1 ^{er} avril 1922	1 ^{er} février 1932	12.000
Louchart	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1922	1 ^{er} septemb. 1931	12.000
Noufour	id.	id.	1 ^{er} octobre 1922	1 ^{er} octobre 1931	12.000
Candoux, Paul	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1922	1 ^{er} novemb. 1931	12.000
Doise	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1922	1 ^{er} novemb. 1931	12.000
Comère	id.	id.	1 ^{er} janvier 1923	1 ^{er} janvier 1932	12.000
Boudin	id.	id.	1 ^{er} janvier 1923	1 ^{er} janvier 1932	12.000
Despret, G.	id.	id.	16 février 1923	16 février 1932	12.000
Quiévreux, P.	id.	id.	16 avril 1923	16 avril 1932	12.000
Blicquit	id.	id.	1 ^{er} mai 1923	1 ^{er} mai 1932	12.000
Holin	id.	id.	1 ^{er} juin 1923	1 ^{er} juin 1932	12.000
Derombies	id.	id.	1 ^{er} juin 1923	1 ^{er} juin 1932	12.000
Tricart	id.	id.	1 ^{er} juin 1923	1 ^{er} juin 1932	12.000
Boivin, Arthur	id.	id.	1 ^{er} juin 1923	16 novemb. 1932	12.000
Monnier, E.	id.	id.	1 ^{er} juillet 1923	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Fleury	id.	id.	1 ^{er} juillet 1923	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Gabriel	id.	id.	1 ^{er} juillet 1923	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Touzé	id.	id.	1 ^{er} août 1923	1 ^{er} août 1932	12.000
Dusséaux	id.	id.	16 novemb. 1923	16 novemb. 1932	12.000
Dutrieux, R.	id.	id.	16 février 1924	16 février 1933	12.000
Abraham F.	id.	id.	1 ^{er} mars 1924	1 ^{er} mars 1933	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAI- TEMENTS ACTUELS
			Dates d'Entrée ou de Titularisation	du point de départ de l'ancienneté dans la classe	
Fovez	Gardien de la paix	2 ^e classe	1 ^{er} mars 1924	1 ^{er} mars 1933	12.000
Ruelle	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} octobre 1932	12.000
Gaillard, Alcide	id.	id.	16 mars 1924	16 mars 1933	12.000
Sorriaux, C.	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Houvenaghet	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Deus, R.	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Pasquier, L.	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Laurent, Jules	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Briche	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Mathon	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Boulet	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Tiédroz	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Delvallée, L.	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Joveniaux, J.	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Lanois	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Domer	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Licard	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Abraham, Edm.	id.	id.	1 ^{er} mai 1924	1 ^{er} mai 1933	12.000
Richter	id.	id.	1 ^{er} mai 1924	1 ^{er} mai 1933	12.000
Dumont (fils)	id.	id.	1 ^{er} juin 1924	1 ^{er} juin 1933	12.000
Waghemaecker	id.	id.	1 ^{er} juin 1924	1 ^{er} juin 1933	12.000
Brahant	id.	3 ^e classe	1 ^{er} août 1924	1 ^{er} août 1929	11.000
Quiévreux, G.	id.	2 ^e classe	1 ^{er} août 1924	1 ^{er} août 1933	12.000
Bracq	id.	id.	1 ^{er} août 1924	1 ^{er} août 1933	12.000
Candoux, M.	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1924	1 ^{er} septemb. 1933	12.000
Renand	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1924	1 ^{er} mars 1934	12.000
Baillon	id.	id.	1 ^{er} octobre 1924	1 ^{er} octobre 1933	12.000
Lefils	id.	id.	16 octobre 1924	16 octobre 1933	12.000
Delliste	id.	id.	16 novemb. 1924	16 novemb. 1933	12.000
Carton, J.	id.	id.	1 ^{er} janvier 1925	1 ^{er} janvier 1934	12.000
Dachet	id.	id.	1 ^{er} février 1925	1 ^{er} février 1934	12.000
Depraetère	id.	id.	1 ^{er} février 1925	1 ^{er} février 1934	12.000
Tondeur	id.	id.	1 ^{er} mars 1925	1 ^{er} mars 1934	12.000
Simon, M.	id.	id.	1 ^{er} mai 1925	1 ^{er} mai 1934	12.000
Lempereur	id.	id.	1 ^{er} mai 1925	1 ^{er} mai 1934	12.000
Lagache	id.	id.	1 ^{er} juin 1925	1 ^{er} juin 1934	12.000
Muchery	id.	id.	1 ^{er} juillet 1925	1 ^{er} juillet 1934	12.000
Merveille	id.	3 ^e classe	1 ^{er} août 1925	1 ^{er} août 1930	11.000
Delcourt, Alb.	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Florin	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Handiquet	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Honvault	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Draux	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Servaelen	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Adias	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Canderlier, N.	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Fermentin	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Bouillon	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAI- TEMENTS ACTUELS
Gallois, Paul	Gardien de la paix	3 ^e classe	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Desramaux	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Verhaeghe	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Prévost	id.	id.	16 août 1925	16 août 1930	11.000
Salperwyck	id.	id.	1 ^{er} octobre 1925	1 ^{er} octobre 1930	11.000
Calant	id.	id.	1 ^{er} janvier 1926	1 ^{er} janvier 1931	11.000
Delwale, N.	id.	id.	1 ^{er} janvier 1926	1 ^{er} janvier 1931	11.000
Crombez, P.	id.	id.	1 ^{er} février 1926	1 ^{er} février 1931	11.000
Poirette	id.	id.	1 ^{er} février 1926	1 ^{er} février 1931	11.000
Décarpenterie	id.	id.	1 ^{er} février 1926	1 ^{er} février 1931	11.000
Debarge	id.	id.	1 ^{er} février 1926	1 ^{er} février 1931	11.000
Mercier, Adolphe	id.	id.	1 ^{er} février 1926	1 ^{er} février 1931	11.000
Gallois, M.	id.	id.	1 ^{er} avril 1926	1 ^{er} avril 1931	11.000
Lebas	id.	id.	1 ^{er} avril 1926	1 ^{er} avril 1931	11.000
Kerneck	id.	id.	1 ^{er} avril 1926	1 ^{er} avril 1931	11.000
Sauter, François	id.	id.	1 ^{er} juillet 1926	1 ^{er} juillet 1931	11.000
Derechain	id.	id.	1 ^{er} août 1926	1 ^{er} août 1931	11.000
Parsy	id.	id.	1 ^{er} août 1926	1 ^{er} août 1931	11.000
Hulin	id.	id.	1 ^{er} août 1926	1 ^{er} août 1931	11.000
Déjà	id.	id.	1 ^{er} août 1926	1 ^{er} août 1931	11.000
Ledez	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1926	1 ^{er} septemb. 1931	11.000
Cauderlier, L.	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1926	1 ^{er} septemb. 1931	11.000
Gomez	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1926	1 ^{er} septemb. 1931	11.000
Wargnies	id.	id.	1 ^{er} octobre 1926	1 ^{er} octobre 1931	11.000
Bléhaut	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1926	1 ^{er} novemb. 1931	11.000
Nolf	id.	id.	1 ^{er} décembre 1926	1 ^{er} décemb. 1931	11.000
Serrues	id.	id.	1 ^{er} janvier 1927	1 ^{er} janvier 1932	11.000
Renard	id.	id.	1 ^{er} janvier 1927	1 ^{er} janvier 1932	11.000
Dufour, M.	id.	id.	1 ^{er} janvier 1927	1 ^{er} janvier 1932	11.000
Lasselou, Ch.	id.	id.	1 ^{er} mars 1927	1 ^{er} mars 1932	11.000
Durok, André	id.	id.	1 ^{er} juin 1927	1 ^{er} juin 1932	11.000
Edmond	id.	id.	1 ^{er} juin 1927	1 ^{er} juin 1932	11.000
Soriaux, R.	id.	id.	1 ^{er} juin 1927	1 ^{er} juin 1932	11.000
Bassé	id.	id.	1 ^{er} août 1927	1 ^{er} août 1932	11.000
Largillière, M.	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Abraham, J.	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Lenaire, A.	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Arbonnier	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Glibert, H.	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Verheyden, M.	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Anrgel, J.	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Bauvin	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Vandekerckove	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Heldenberghe	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Farez	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Delmarquette	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Destombes	id.	id.	1 ^{er} février 1929	1 ^{er} février 1934	11.000
Ceugnart, J.	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1928	1 ^{er} décemb. 1933	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Honoré, R.	Gardien de la Paix	3 ^e classe	1 ^{er} décemb. 1928	1 ^{er} décemb. 1933	11.000
Lehon, P.	id.	id.	1 ^{er} mars 1929	1 ^{er} mars 1934	11.000
Delecœurillerie	id.	id.	16 avril 1929	16 avril 1934	11.000
Savelon	id.	id.	1 ^{er} juin 1929	1 ^{er} juin 1934	11.000
Leclairier	id.	id.	1 ^{er} juin 1929	1 ^{er} juin 1934	11.000
Brohet	id.	id.	15 juillet 1929	16 juillet 1934	11.000
Bouquet, Gilbert	id.	id.	15 juillet 1929	16 juillet 1934	11.000
Fache	id.	4 ^e classe	16 février 1930	16 février 1931	10.000
Birembaut, René	id.	id.	16 mars 1930	16 mars 1931	10.000
Canivet	id.	id.	1 ^{er} juin 1930	1 ^{er} juin 1931	10.000
Dumoulin	id.	id.	1 ^{er} août 1929	1 ^{er} août 1930	10.000
Caron	id.	id.	1 ^{er} août 1929	1 ^{er} août 1930	10.000
Dissaux	id.	id.	16 août 1929	16 août 1930	10.000
Delporte	id.	id.	16 septemb. 1929	16 septemb. 1930	10.000
Prodhomme	id.	id.	16 septemb. 1929	16 septemb. 1930	10.000
Lemaire, Alfred	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1929	1 ^{er} novemb. 1930	10.000
Foulon	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1930	1 ^{er} septemb. 1931	10.000
Allard	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1930	1 ^{er} septemb. 1931	10.000
Bourdon	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Debaecker	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Vandevyver	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Huysenruyt	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Rigaut, René	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Wauquier	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Basquin	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Planque	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Serrure	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Vico, Augustin	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Beernart	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Rigaux, Dyani	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Lazhercz	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Nonette	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Plafau	id.	id.	1 ^{er} juin 1931	1 ^{er} mars 1933	10.000
Faucompré	id.	id.	1 ^{er} juillet 1931	1 ^{er} juillet 1932	10.000
Mathé	id.	id.	1 ^{er} août 1931	1 ^{er} août 1932	10.000
Brienne	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1931	1 ^{er} septemb. 1932	10.000
Charlet	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1931	1 ^{er} septemb. 1932	10.000
Pomme	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1931	1 ^{er} septemb. 1932	10.000
Declercq, E.	id.	id.	1 ^{er} février 1932	1 ^{er} février 1933	10.000
Mayeux	id.	id.	1 ^{er} février 1932	1 ^{er} février 1933	10.000
Vivier	id.	id.	1 ^{er} février 1932	1 ^{er} février 1933	10.000
Janssens	id.	id.	1 ^{er} février 1932	1 ^{er} février 1933	10.000
Carlegnie	id.	id.	1 ^{er} février 1932	1 ^{er} février 1933	10.000
Ducastel	id.	id.	1 ^{er} février 1932	1 ^{er} février 1933	10.000
Ardenous	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Dubois, G	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Vansteenkiste	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Minet, J.	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Lemaire, C.	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Dechy	Gardien de la Paix	4 ^e classe	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Dévièse, M.	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Persyn	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Lailler	id.	id.	1 ^{er} février 1933	1 ^{er} février 1934	10.000
Vautier, Gaston	id.	id.	1 ^{er} juillet 1933	1 ^{er} juillet 1934	10.000
Boulinguier	id.	id.	1 ^{er} juillet 1933	1 ^{er} juillet 1934	10.000
Carette	id.	id.	1 ^{er} juillet 1933	1 ^{er} juillet 1934	10.000
Rombeaux	id.	id.	1 ^{er} juillet 1933	1 ^{er} juillet 1934	10.000
Declémy	id.	id.	1 ^{er} juillet 1933	1 ^{er} juillet 1934	10.000
Delbecque	id.	id.	1 ^{er} juillet 1933	1 ^{er} juillet 1934	10.000
Gosset, Floris	id.	Stagiaire	1 ^{er} mars 1934	1 ^{er} mars 1934	9.000
Facq, Georges	id.	id.	1 ^{er} mars 1934	1 ^{er} mars 1934	9.000
Pottier, Jules	id.	id.	1 ^{er} mars 1934	1 ^{er} mars 1934	9.000
Florent, Charles	id.	id.	1 ^{er} juillet 1934	1 ^{er} juillet 1934	9.000

OCTROI DE LILLE

Etat du Personnel

au 31 Juillet 1934

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Lecoche	Directeur	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1904	15 août 1924	34.500
Copin	Contrôleur	2 ^e classe	1 ^{er} octobre 1910	1 ^{er} mai 1932	22.500
Parent	id.	id.	1 ^{er} octobre 1911	16 août 1930	22.500
Leroux	id.	4 ^e classe	16 octobre 1919	1 ^{er} avril 1934	17.500
Verbeet	Chef de brigade	id.	1 ^{er} mai 1923	1 ^{er} mars 1933	14.000
Durwer	Plumier	1 ^{re} classe	1 ^{er} novemb. 1907	1 ^{er} décemb. 1928	14.000
Lamare (M ^{lle})	Dame employée princ.	4 ^e classe	10 avril 1917	1 ^{er} juillet 1933	13.000
Lepers	Receveur Central	id.	16 mars 1909	1 ^{er} novemb. 1932	17.500
Ochin	Commis comptable	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1908	1 ^{er} novemb. 1932	17.000
Deziffer	Comptable minck	2 ^e classe	1 ^{er} juillet 1920	1 ^{er} juillet 1932	13.000
Divay	Receveur	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1907	1 ^{er} novemb. 1925	16.000
Laxiéville	id.	id.	1 ^{er} janvier 1910	1 ^{er} octobre 1929	16.000
Bie	id.	id.	1 ^{er} juin 1909	1 ^{er} mars 1930	16.000
Vasseur	id.	id.	1 ^{er} avril 1913	1 ^{er} février 1934	16.000
Spétebroef H.	id.	2 ^e classe	1 ^{er} avril 1913	1 ^{er} février 1934	15.000
Dubois	id.	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1913	1 ^{er} janvier 1932	14.000
Spétebroef M.	id.	id.	1 ^{er} juillet 1920	1 ^{er} février 1933	14.000
Baillet	id.	id.	1 ^{er} juillet 1920	1 ^{er} mai 1933	14.000
Foureroy	id.	id.	20 janvier 1913	1 ^{er} juillet 1933	14.000
Honoré	id.	id.	1 ^{er} juillet 1920	1 ^{er} juillet 1933	14.000
Bosmans	id.	id.	16 octobre 1919	1 ^{er} septemb. 1933	14.000
Leuridan	id.	id.	16 octobre 1919	1 ^{er} décemb. 1933	14.000
Bulart	id.	id.	1 ^{er} janvier 1914	1 ^{er} juin 1934	14.000
Crépin	id.	id.	1 ^{er} juillet 1920	1 ^{er} juillet 1934	14.000
Delemarle	id.	4 ^e classe	16 octobre 1919	1 ^{er} août 1931	13.000
Decoopman	id.	id.	1 ^{er} juillet 1920	1 ^{er} septemb. 1931	13.000
Leignel	id.	id.	16 septemb. 1923	1 ^{er} décemb. 1931	13.000
Bailloul A.	id.	id.	1 ^{er} février 1921	1 ^{er} février 1932	13.000
Chyffens	id.	id.	16 août 1920	1 ^{er} novemb. 1932	13.000
Cousin	id.	id.	1 ^{er} janvier 1921	1 ^{er} novemb. 1933	13.000
Barré	id.	id.	16 octobre 1923	1 ^{er} avril 1934	13.000
Dyseryn	id.	id.	1 ^{er} juin 1923	1 ^{er} juin 1934	13.000
Pérignon	Vérificateur Entrepôts	id.	1 ^{er} janvier 1921	1 ^{er} mars 1933	13.000
Mansuet	Vérificateur	1 ^{re} classe	1 ^{er} juillet 1908	1 ^{er} mars 1922	14.000
Guilbert	id.	id.	15 mars 1908	1 ^{er} décemb. 1931	14.000
Provoost, H.	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1909	1 ^{er} décemb. 1931	14.000
Declereck	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1905	1 ^{er} décemb. 1931	14.000
Demaille	id.	id.	1 ^{er} février 1910	1 ^{er} décemb. 1931	14.000
Vangheluwe, A.	id.	id.	1 ^{er} janvier 1910	1 ^{er} octobre 1932	14.000
Diorne	id.	id.	16 mars 1909	1 ^{er} décemb. 1932	14.000
Lesomte	id.	id.	1 ^{er} janvier 1909	1 ^{er} janvier 1933	14.000
Stubbe, E.	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1910	1 ^{er} décemb. 1933	14.000
Lamoot	id.	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1914	1 ^{er} avril 1932	13.000
Fauve, L.	id.	id.	1 ^{er} août 1914	1 ^{er} juin 1933	13.000
Pailleul M.	id.	id.	16 octobre 1919	1 ^{er} mars 1934	13.000
Vermeulen	Préposé spécial	1 ^{re} classe	1 ^{er} mai 1902	1 ^{er} janvier 1929	13.000
Pressinck	id.	id.	1 ^{er} janvier 1912	1 ^{er} janvier 1929	13.000
Duriez,	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1905	1 ^{er} janvier 1929	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Rigaut	Préposé	1 ^{re} classe	1 ^{er} décemb. 1904	1 ^{er} janvier 1928	13.000
Hayanne	id.	id.	1 ^{er} janvier 1909	1 ^{er} janvier 1929	13.000
Caillon	id.	id.	1 ^{er} juillet 1909	1 ^{er} juillet 1929	13.000
Tiédrez	id.	id.	1 ^{er} octobre 1909	1 ^{er} octobre 1929	13.000
Brasselet	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1909	1 ^{er} novemb. 1929	13.000
Derlyu	id.	id.	1 ^{er} janvier 1910	1 ^{er} janvier 1930	13.000
Briot	id.	id.	1 ^{er} avril 1910	1 ^{er} avril 1930	13.000
Van Assche	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1910	1 ^{er} septemb. 1930	13.000
Martinache	id.	id.	1 ^{er} mai 1911	1 ^{er} février 1932	13.000
Maillard	id.	id.	1 ^{er} août 1912	1 ^{er} août 1932	13.000
Dupont, Louis	id.	id.	1 ^{er} mai 1913	1 ^{er} mai 1933	13.000
Mormentyn	id.	id.	1 ^{er} juin 1913	1 ^{er} juin 1933	13.000
Dupont, J.	id.	id.	1 ^{er} octobre 1913	1 ^{er} octobre 1933	13.000
Montaigne	id.	id.	1 ^{er} avril 1914	1 ^{er} avril 1934	13.000
Caron	id.	id.	1 ^{er} juin 1914	1 ^{er} juin 1934	13.000
Jacquemont	id.	2 ^e classe	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Puchaux	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Vangheluwe, Yves	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Savels, Jean	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Bizart	id.	id.	1 ^{er} juillet 1920	1 ^{er} juillet 1929	12.000
Chavatte	id.	id.	1 ^{er} janvier 1921	1 ^{er} janvier 1930	12.000
Wanne	id.	id.	1 ^{er} janvier 1921	1 ^{er} janvier 1930	12.000
Boulonnois	id.	id.	1 ^{er} janvier 1921	1 ^{er} janvier 1930	12.000
Delacroix	id.	id.	1 ^{er} janvier 1921	1 ^{er} janvier 1930	12.000
Ghillebaert	id.	id.	1 ^{er} janvier 1921	1 ^{er} janvier 1930	12.000
Duparcq	id.	id.	1 ^{er} avril 1922	1 ^{er} avril 1931	12.000
Menet	id.	id.	1 ^{er} janvier 1923	1 ^{er} janvier 1932	12.000
Bonnet	id.	id.	8 mars 1923	8 mars 1932	12.000
Debacker	id.	id.	16 avril 1923	16 avril 1932	12.000
Dumont, R.	id.	id.	1 ^{er} juillet 1923	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Hornez	id.	id.	16 octobre 1923	16 octobre 1932	12.000
Delesalle	id.	id.	16 novemb. 1923	16 novemb. 1932	12.000
Crespel	id.	id.	16 novemb. 1923	16 novemb. 1932	12.000
Delaval	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1923	1 ^{er} décemb. 1932	12.000
Dumont, H.	id.	id.	1 ^{er} février 1924	1 ^{er} février 1933	12.000
Masse	id.	id.	16 février 1924	16 février 1933	12.000
Patleuws	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1924	1 ^{er} novemb. 1933	12.000
Defavernier	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1924	1 ^{er} décemb. 1933	12.000
Malaizé	id.	id.	1 ^{er} février 1925	1 ^{er} février 1934	12.000
Soublicas	id.	id.	1 ^{er} février 1925	1 ^{er} février 1934	12.000
Allweireldt	id.	id.	1 ^{er} mai 1925	1 ^{er} mai 1934	12.000
Blandel	id.	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1931	1 ^{er} janvier 1932	10.000
Vanden Bossche	id.	id.	1 ^{er} janvier 1931	1 ^{er} janvier 1932	10.000
Carnoy	id.	id.	1 ^{er} janvier 1931	1 ^{er} janvier 1932	10.000
Termote	id.	id.	1 ^{er} février 1931	1 ^{er} février 1932	10.000
Descamps	id.	id.	1 ^{er} mars 1931	1 ^{er} mars 1932	10.000
Thibaut	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Gouillard	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Levrague	id.	id.	1 ^{er} juin 1931	1 ^{er} juin 1932	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Savels, E.	Préposé	4 ^e classe	1 ^{er} juillet 1931	1 ^{er} juillet 1932	10.000
Dutrieux	id.	id.	1 ^{er} juillet 1931	1 ^{er} juillet 1932	10.000
Stubbe, Fernand	id.	id.	1 ^{er} août 1931	1 ^{er} août 1932	10.000
Serrure	id.	id.	1 ^{er} août 1931	1 ^{er} août 1932	10.000
Rousselle	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1931	1 ^{er} septemb. 1932	10.000
Richoux	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1931	1 ^{er} novemb. 1932	10.000
Accart	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1931	1 ^{er} décemb. 1932	10.000
Petit	id.	id.	1 ^{er} avril 1932	1 ^{er} avril 1933	10.000
Dupuis	id.	id.	1 ^{er} juillet 1932	1 ^{er} juillet 1933	10.000
Bouchez	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1932	1 ^{er} septemb. 1933	10.000
Verstraete	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1932	1 ^{er} septemb. 1933	10.000
Prévost	id.	id.	1 ^{er} octobre 1932	1 ^{er} octobre 1933	10.000
Foucart	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1932	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Fillebeen	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1932	1 ^{er} novemb. 1933	10.000
Carlier	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1932	1 ^{er} décemb. 1933	10.000
Capy	id.	id.	1 ^{er} janvier 1933	1 ^{er} janvier 1934	10.000
Looten	id.	id.	1 ^{er} mars 1933	1 ^{er} mars 1934	10.000
Verhulle	id.	id.	1 ^{er} mars 1933	1 ^{er} mars 1934	10.000
Alavoine	id.	id.	1 ^{er} avril 1933	1 ^{er} avril 1934	10.000
Vannanderbeck	id.	id.	1 ^{er} juin 1933	1 ^{er} juin 1934	10.000
Ernst	id.	id.	1 ^{er} juin 1933	1 ^{er} juin 1934	10.000
Brice	id.	5 ^e classe	1 ^{er} octobre 1933	1 ^{er} octobre 1933	9.000
Buchart	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1933	1 ^{er} novemb. 1933	9.000
Verbèke	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1933	1 ^{er} novemb. 1933	9.000
Piette	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1933	1 ^{er} décemb. 1933	9.000
Dollé	id.	id.	1 ^{er} mars 1934	1 ^{er} mars 1934	9.000
Delebassée	id.	id.	1 ^{er} avril 1934	1 ^{er} avril 1934	9.000
Fauve André	id.	id.	1 ^{er} mai 1934	1 ^{er} mai 1934	9.000
Ghesquière	id.	id.	1 ^{er} juin 1934	1 ^{er} juin 1934	9.000

Bataillon des Sapeurs-Pompiers

Etat du Personnel caserné

AU 31 JUILLET 1934

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Viseux, Alphonse	Commandant	2 ^e classe	18 juin 1911	12 mai 1932	31.000
Leleu, Gustave	Capitaine	2 ^e classe	2 mai 1915	20 mai 1932	26.500
Tréfert, Louis	Sous-Lieutenant	1 ^{re} classe	1 ^{er} juin 1920	14 juin 1932	17.000
Hohl, Albert	Adjudant chef mécan.	id.	1 ^{er} mars 1921	1 ^{er} janvier 1930	17.000
Serrure Victor	Adjudant	2 ^e classe	1 ^{er} juin 1920	1 ^{er} novemb. 1931	15.000
Derycke Gustave	Sergent-major	1 ^{re} classe	1 ^{er} mars 1913	1 ^{er} janvier 1925	14.000
Phellion, Jules	Sergent	id.	1 ^{er} août 1919	1 ^{er} juillet 1928	14.000
Chaval, Georges	id.	id.	1 ^{er} avril 1909	1 ^{er} juillet 1928	14.000
Totelet, Eloi	id.	id.	1 ^{er} février 1920	1 ^{er} juillet 1929	14.000
Barois, Charles	id.	id.	1 ^{er} avril 1909	1 ^{er} janvier 1930	14.000
Folzan, Georges	id.	id.	1 ^{er} août 1920	1 ^{er} janvier 1930	14.000
Lesschaeve, Henri	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1922	1 ^{er} janvier 1933	14.000
Descarpentries, M.	id.	id.	1 ^{er} mars 1923	1 ^{er} janvier 1933	14.000
Defay, Alexis	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1923	1 ^{er} juillet 1933	13.000
Blondel, Edmond	Caporal	id.	1 ^{er} août 1906	1 ^{er} janvier 1926	13.000
Covin, Emile	id.	id.	1 ^{er} juillet 1914	1 ^{er} janvier 1930	13.000
Baussart, Albert	id.	id.	1 ^{er} avril 1919	1 ^{er} janvier 1930	13.000
Tiétard, Edmond	id.	id.	1 ^{er} mai 1920	1 ^{er} janvier 1930	13.000
Chaval, Georges	id.	id.	1 ^{er} janvier 1923	1 ^{er} janvier 1930	13.000
Noé, Henri	id.	id.	1 ^{er} février 1923	1 ^{er} janvier 1933	13.000
Bulleteau, Raym.	id.	id.	1 ^{er} juin 1923	1 ^{er} janvier 1933	13.000
Totelet, Maurice	id.	id.	1 ^{er} août 1923	1 ^{er} janvier 1933	12.000
Heimbel Désiré	Caporal forgeron d'art.	2 ^e classe	1 ^{er} octobre 1923	1 ^{er} octobre 1932	12.000
Tacquet, Paul	Caporal ajust.-mécan.	id.	1 ^{er} octobre 1925	1 ^{er} octobre 1933	12.000
Masse, Désiré	id.	id.	1 ^{er} avril 1926	1 ^{er} avril 1934	11.000
Honoré, Marcel	id.	3 ^e classe	1 ^{er} mai 1928	1 ^{er} novemb. 1931	11.000
Faucompré, And.	Caporal ajusteur	id.	1 ^{er} novemb. 1927	1 ^{er} novemb. 1932	11.000
Dhem, Jules	Sapeur	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1914	1 ^{er} janvier 1929	12.000
Bève, Charles	id.	2 ^e classe	1 ^{er} octobre 1919	1 ^{er} octobre 1929	12.000
Dubo, Edmond	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1922	1 ^{er} septemb. 1931	12.000
Baussart, Marcel	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1922	1 ^{er} décemb. 1931	12.000
Derieppe, Alfred	id.	id.	1 ^{er} novemb. 1922	1 ^{er} novemb. 1931	12.000
Mauchin, Louis	id.	id.	1 ^{er} décembre 1922	1 ^{er} décemb. 1931	12.000
Lemang, Octave	id.	id.	1 ^{er} février 1923	1 ^{er} février 1932	12.000
Rousseau, Lucien	id.	id.	1 ^{er} février 1923	1 ^{er} février 1932	12.000
Leclercq, Léopold	id.	id.	1 ^{er} février 1923	7 ^{er} mars 1932	12.000
Deruez, Alphonse	id.	id.	1 ^{er} avril 1923	1 ^{er} avril 1932	12.000
Cochez, Edouard	id.	id.	1 ^{er} mai 1923	1 ^{er} mai 1932	12.000
Chaval, Marcel	id.	id.	1 ^{er} juillet 1923	1 ^{er} juillet 1932	12.000
Moreau, Alfred	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1923	1 ^{er} décemb. 1932	12.000
Moreau, Olivier	id.	id.	15 janvier 1924	1 ^{er} janvier 1933	12.000
Dumortier, Georges	id.	id.	1 ^{er} mars 1924	1 ^{er} mars 1933	12.000
Vanhulle, Arsène	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Hasselsweiler, Th.	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Laloy, Gaston	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Vanhulle, Théoph.	id.	id.	1 ^{er} avril 1924	1 ^{er} avril 1933	12.000
Lapaille, Charles	id.	id.	1 ^{er} juin 1924	1 ^{er} juin 1933	12.000
Dufour, Charles	id.	id.	1 ^{er} juillet 1924	1 ^{er} juillet 1933	12.000
Pattyn, Charles	id.	id.	1 ^{er} juillet 1924	1 ^{er} juillet 1933	12.000
Biervoye, Alph.	id.	id.	1 ^{er} septemb. 1924	1 ^{er} septemb. 1933	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Flips, Jean	Sapeur	2 ^e classe	1 ^{er} mars 1925	1 ^{er} mars 1934	12.000
Blanquaert, Marc.	id.	id.	15 avril 1925	16 avril 1934	12.000
Dupont Edmond	id.	3 ^e classe	1 ^{er} avril 1925	1 ^{er} avril 1930	11.000
Derlyn, Clovis	id.	id.	1 ^{er} août 1925	1 ^{er} août 1930	11.000
Moret, René	id.	id.	1 ^{er} août 1925	1 ^{er} août 1930	11.000
Lecocq, Louis	id.	id.	1 ^{er} octobre 1925	1 ^{er} octobre 1930	11.000
Masse, Théodore	id.	id.	1 ^{er} mars 1926	1 ^{er} mars 1931	11.000
Béhaegel, Ernest	id.	id.	1 ^{er} avril 1926	1 ^{er} avril 1931	11.000
Franck, André	id.	id.	1 ^{er} mai 1926	1 ^{er} mai 1931	11.000
Compagnie, Em.	id.	id.	1 ^{er} mai 1926	1 ^{er} mai 1931	11.000
Lemaire, Adolphe	id.	id.	1 ^{er} mai 1926	1 ^{er} mai 1931	11.000
Margueritte, Art.	id.	id.	16 mai 1926	16 mai 1931	11.000
Cappart, Jules	id.	id.	1 ^{er} juin 1926	1 ^{er} juin 1931	11.000
Carnin, Théoph.	id.	id.	16 juin 1926	16 juillet 1931	11.000
Médigue Alcide	id.	id.	16 avril 1927	16 avril 1932	11.000
Rémy, Marcel	id.	id.	1 ^{er} décemb. 1927	1 ^{er} décembre 1932	11.000
Boulinguez, G.	id.	4 ^e classe	16 octobre 1929	16 octobre 1929	10.000
Roesemont, Jul.	id.	id.	16 octobre 1929	16 octobre 1929	10.000
Hohl, Jules	id.	id.	16 octobre 1930	16 octobre 1931	10.000
Chiroutre, Marcel	id.	id.	1 ^{er} octobre 1925	16 mars 1932	10.000
Arquembourg, A.	id.	id.	1 ^{er} mai 1931	1 ^{er} mai 1932	10.000
Docteur Lancelle	Médecin-major 2 ^e cl.		1 ^{er} janvier 1926		1.500



BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement 476

Baux :

Prise en bail. — Terrain militaire, Esplanade de la Citadelle. Foire d'Août-Septembre 1934 450

Fêtes et Cérémonies :

Braderie annuelle 1934. — Mesures d'ordre 457
 Foire d'Août-Septembre 1934. — Esplanade de la Citadelle. Prise en bail 450
 Epreuve cycliste Paris-Lille. — Mesures d'ordre 458

Police Administrative :

Liquidation de marchandises. — Autorisation. Ledan-Monnier 459
 Organisation du travail. — Jours de fête locale. Désignation pour 1934 460
 Population. — Etat des Russes et Arméniens habitant Lille 460
 Etat-civil. — Délégation. Louis Brodel, Conseiller municipal .. 468

Administrations diverses :

Agriculture. — Ouverture de la chasse en 1934 468

Bâtiments Communaux :

Fourniture de gravier. — Marché. François Bernard	450
Stores, rideaux. — Fournitures et réparations. Marché Vicart..	450
Hôtel de Ville. — Fourniture de fauteuils et chaises. Marché	
Etablissements Dhainaut	451
Aile du Beffroi. Installation de coffres-forts. Marché Société	
Gruson	451
Palais des Beaux-Arts. — Ravalement des façades de l'ancienne	
cour. Marché Dhélin	451
Ecole maternelle Jean Aicard. — Travaux de construction.	
Adjudication en sept lots	452
Abattoirs. — Réparation de la machine frigorifique. Marché	
Duponchelle et Voedts	452

Immeubles :

Evictions de locataires. — Capucins, 1 (rue des). Indemnité	
Louis Heusèle	453
Etaques, 6 (rue des). Indemnité Lelièvre-Decroix	453
Lottin, 8 bis (rue). Indemnité Gustave Blondot	453
Roubaix, 7 bis (rue de). Indemnité Dujardin-Allione	454
Wicar, 9 (rue). Indemnité Abès Akli	454

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation. — Avenue de l'Hippodrome.	
Danneels	469
Avenues Pasteur, de l'Hippodrome et du Colysée. Debave-	
laere	470

Voirie :

Plots de signalisation. — Pose. Marché Merliot	457
Interruption de circulation. — Rue Meurein	471
Quartiers. — Lotissements de terrains. Rue du Boulevard, angle	
de la rue Louis Delos	472
Boulevard Charles Delesalle	473
Angle des rues Princesse et Marracci	474
Propreté Publique. — Fournitures et réparations aux autos.	
Marché Jules Leprette	454
Egouts. — Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales.	
169, rue Gustave Delory. Mise en demeure Lapôtre	475

Œuvres diverses :

Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	476
Preventorium de Wormhoudt. — Ouvrier jardinier, Kerekhove. Salaire journalier, modification	476
Surveillantes	477
Cuisine. Femme de service, Mme De Lens	478
Dortoirs. Femme de service, Mme Descamps	479

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	480
---	-----

Distribution d'eau. — Bains :

Fourniture de désincrustant. — Marché Société Casimir Bez ..	455
Bains Municipaux. — Fourniture de serviettes. Marché Etablissements Renouard Frères	455

Hygiène :

Service sanitaire. — Voiture sanitaire. Marché Cabour Frères..	456
Statistique sanitaire du mois d'Août 1934	482

Cimetières :

Transports funèbres. — Cahier des charges	483
Concession de 1922. Prorogation jusqu'au 30 Septembre 1934. Convention	455-493
Convention. Société Briche et Lequenne	456-495

Eclairage :

Fourniture de réfracteurs. — Marché Société Holophane	457
---	-----

Police :

Chasse. — Ouverture en 1934	468
Mœurs. — Maison de tolérance, rue de l'A.B.C. n° 22. Autorisation d'exploitation Mme Souillé-Laborier	497
Voie Publique. — Pose de plots de signalisation. Marché Merliot Immeuble menaçant ruine, rue de Trévise n° 84. Interdiction de circulation	498

Services Municipaux :

Deuxième Direction :

Promotion :

Duriez Georges 501

Quatrième Direction :

Promotion :

Tallon 500

Congé sans solde. — Mme Favières 501

Cinquième Direction :

Promotions :

Claie 500

Lerouge 500

Moreau Pierre 502

Négler 500

Police :

Secrétaire. — Tableau d'avancement pour 1934 503

Promotion :

Nimal François 503

Octroi :

Nomination :

Maudier Pierre 499

Sapeurs-pompiers :

Promotions :

Derlyn Clovis 504

Moret René 504

Personnel Ouvrier :

Promotion :

Ruhant 500

Caisse des Retraites :

Compléments de pensions. — Carlier Léon (Veuve)	504
Constant Georges (Veuve)	504
Crespel Henri (Veuve)	504
Deully Eugène (Veuve)	504
Lecaillet Auguste (Veuve)	504
Loré Albert (Veuve)	504
Navez Jules (Veuve)	504
Sauvage Edouard (Veuve)	504
Serrure Fernand (Veuve)	504
Waxin François (Veuve)	504
Majorations de pensions. — Bart Henri	505
Chaval Georges	505
Constant Georges (Veuve)	505
Loré Albert (Veuve)	506
Tiédrez Georges	505

**BAUX. — Prise en bail. Terrain militaire, Esplanade de la Citadelle.
Foire d'Août-Septembre 1934**

DES 3 ET 30 AOUT 1934

Procès-verbal de concession de jouissance de la partie de l'Esplanade de la Citadelle sur laquelle a été installée la foire d'attractions pendant la période du 15 Août au 30 Septembre 1934, moyennant une indemnité forfaitaire de 10.000 francs. — Enregistrement du plan y annexé.

Enregistré le 6 Septembre 1934, folio 62, case 798.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Fourniture de gravier. Marché.
François Bernard.**

DU 22 AOUT 1934

Soumission pour fourniture de gravier au Service des Bâtiments Communaux, au profit de M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 9.520 francs.

Enregistré le 1^{er} Septembre 1934, n° 773.

**BATIMENTS COMMUNAUX.— Fournitures et réparations de stores,
rideaux. Marché. Vicart.**

DU 17 AOUT 1934

Soumission pour fournitures et réparations de stores, rideaux, etc. des Bâtiments Communaux, au profit de M. Ernest Vicart, 141, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 30 Août 1934, n° 751.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Fourniture de fauteuils
et chaises, Marché. Etablissements Dhainaut.**

DU 14 AOUT 1934

Soumission pour fourniture de fauteuils et de chaises à l'Hôtel de Ville, au profit des Etablissements Dhainaut, 57 rue Nationale, à Lille, moyennant la somme de 20.040 francs.

Enregistré le 29 Août 1934, n° 746.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Aile du Beffroi.
Installation de coffres-forts. Marché. Société Gruson.**

DU 31 AOUT 1934

Soumission pour installation de coffres-forts dans l'Aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville, au profit de la Société Gruson, 21, rue Royale à Lille, moyennant la somme de 38.100 francs.

Enregistré le 13 Septembre 1934, n° 850.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais des Beaux-Arts. Ravalement
des façades de l'ancienne cour. Marché. Dhélin.**

DU 17 AOUT 1934

Soumission pour ravalement des façades de l'ancienne cour du Palais des Beaux-Arts, au profit de M. Prosper Dhélin, 21, rue Abé-
lard à Lille, moyennant la somme de 36.725 francs.

Enregistré le 30 Août 1934, n° 752.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole maternelle Jean Aicard.
Travaux de construction. Adjudication en sept lots.

DU 7 AOUT 1934

Adjudication en sept lots des travaux de construction de l'Ecole Maternelle Jean Aicard, au profit de :

2° lot : *Maçonnerie*. — La Société « Le Travail », 3, rue des Trois Maisons à La Bassée, moyennant la somme de 114.681 frs 80, rabais de 47 % déduit ;

3° lot : *Charpente, menuiserie*. — M. Pierre Van Welden, 113, rue Daubenton à Roubaix, moyennant la somme de 83.050 frs 62, rabais de 50 % déduit ;

4° lot : *Couverture*. — La Société « Le Génie Ouvrier », 28, rue de Douai à Lens, moyennant la somme de 41.216 frs 51, rabais de 45 % déduit ;

5° lot : *Plafonnage*. — M. Verbèke-Beert, 40, boulevard d'Armenlières à Roubaix, moyennant la somme de 23.294 frs 53, rabais de 41 % déduit ;

6° lot : *Carrelage*. — La Société « Les Carreleurs Réunis », 2, rue de la Vigne à Tourcoing, moyennant la somme de 83.034 frs 88, rabais de 41 % déduit ;

8° lot : *Ferromerie*. — MM. Duprez et Vandenaabeele, 40, rue de Trévisse à Lille, moyennant la somme de 11.972 frs 71, rabais de 44 % déduit ;

9° lot : *Peinture, vitrerie*. — L'Entreprise Delespaul, 202, rue Delespaul à Roubaix, moyennant la somme de 17.455 frs 07, rabais de 53 % déduit.

Enregistré le 12 Octobre 1934, n° 1158.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Abattoirs. Réparation de la machine frigorifique. Marché. Duponchelle et Voedts.

DU 10 AOUT 1934

Soumission pour la réparation de la machine frigorifique des Abattoirs, au profit de la Société Duponchelle et Voedts, 137, rue de Douai à Lille, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 23 Août 1934, n° 704.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Capucins N° 1
Indemnité. Louis Heusèle.**

DES 14 FEVRIER ET 14 AOUT 1934

Engagement par lequel M. Louis Heusèle s'est obligé à rendre libre de toute occupation le 31 Mars 1934, l'immeuble sis à Lille rue des Capucins, n° 1, à usage de commerce de volailles, beurre et œufs, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 8.500 francs.

Enregistré le 20 Août 1934, folio 51, case 683.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Etaques N° 6.
Indemnité Lelièvre-Decroix**

DES 25 MAI ET 14 AOUT 1934

Engagement par lequel M. et Mme Lelièvre-Decroix se sont obligés à rendre libre, pour le 31 Août 1934, l'immeuble à usage d'estaminet sis à Lille, rue des Etaques n° 6, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 8.000 francs.

Enregistré le 20 Août 1934, folio 51, case 686.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue Lottin 8 bis. Indemnité.
Gustave Blondot.**

DES 10 FEVRIER ET 14 AOUT 1934

Engagement par lequel M. Gustave Blondot s'est obligé à rendre libre, pour le 30 Avril 1934, l'immeuble sis à Lille rue Lottin, 8 bis, à usage d'estaminet, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 3.000 francs.

Enregistré le 20 Août 1934, folio 51, case 685.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue de Roubaix, 7 bis.
Indemnité Dujardin-Allione.**

DES 26 DECEMBRE 1933 ET 14 AOUT 1934

Engagement par lequel M. et Mme Dujardin-Allione se sont obligés à rendre libre, pour le 1^{er} Octobre 1933, l'immeuble à usage d'estaminet, sis à Lille rue de Roubaix 7 bis, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 20.000 francs.

Enregistré le 20 Août 1934, folio 52, case 687.

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue Wicar, n° 9. Indemnité
Abès Akli.**

DES 26 MAI ET 14 AOUT 1934

Engagement par lequel M. Abès Akli s'est obligé à rendre libre pour le 31 Mai 1934, l'immeuble sis à Lille, rue Wicar n° 9, à usage d'estaminet, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 12.000 francs.

Enregistré le 20 Août 1934, folio 51, case 684.

**VOIRIE. — Propreté Publique. Fournitures et réparations aux autos.
Marché Jules Leprette.**

DU 14 AOUT 1934

Soumission pour réparations et fournitures aux autos du Service de la Propreté Publique, au profit de M. Jules Leprette, 229, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 28 Août 1934, n° 740.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture de désincrustant. Marché
Société Casimir Bez.**

DU 23 AOUT 1934

Soumission pour fourniture de désincrustant au Service des Eaux, au profit de la Société Casimir Bez, 18 avenue Parmentier à Paris, moyennant la somme de 18.000 francs.

Enregistré le 11 Septembre 1934, n° 825.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Bains Municipaux. Fourniture de
serviettes. Marché Etablissements Renouard Frères.**

DU 30 AOUT 1934

Soumission pour la fourniture de serviettes aux Bains Municipaux, au profit des Etablissements Renouard Frères, 11, rue à Fiens à Lille, moyennant la somme de 14.720 francs.

Enregistré le 15 Septembre 1934, n° 866.

**CIMETIÈRES. — Transports funèbres. Concession de 1922.
Prorogation jusqu'au 30 Septembre 1934. Convention.**

DES 7 ET 25 AOUT 1934

Convention par laquelle la Ville accorde à M. Edouard Courtot, actuellement aux droits de la Société Courtot Frères, la prorogation pendant la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 1934, de la concession des transports funèbres sur le territoire de la Ville de Lille, concession octroyée suivant procès-verbal d'adjudication du 30 Septembre 1922. Montant des engagements en service et fournitures évalué à 102.125 francs. Montant des transports des indigents évalué à 24.400 francs.

Enregistré le 1^{er} Septembre 1934, n° 770.

**HYGIÈNE. — Service sanitaire. Voiture automobile. Marché
Cabour Frères.**

DU 25 AOUT 1934

Soumission pour fourniture d'une voiture automobile au Service Sanitaire, au profit de MM. Cabour Frères, 59 rue de Béthune à Lille, moyennant la somme de 26.000 francs.

Enregistré le 11 Septembre 1934, n° 826.

**CIMETIÈRES. — Transports funèbres. Convention
Société Briche et Lequenne.**

DES 10 ET 25 AOUT 1934

Convention par laquelle la Ville concède à la Société Briche et Lequenne, dont le siège social est à Roubaix, rue de l'Ommolet, 23, l'exploitation pendant une période de dix années, à compter du 1^{er} Octobre 1934, du monopole communal du transport, dans les limites du territoire de la Ville de Lille, des corps des personnes décédées, et ce, suivant :

1°) les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux à exécuter pour la Ville de Lille.

2°) conformément au cahier des charges et de ses annexes adoptés par le Conseil Municipal dans ses séances des 26 Décembre 1932 et 28 Décembre 1933, approuvés par M. le Préfet du Nord le 1^{er} Mars 1934. Le montant des engagements en service et fournitures a été évalué à 300.000 francs.

Enregistrement des documents annexes du 1^{er} Septembre 1934, n° 771.

Enregistrement du cahier des charges : folio 60, case 771.

**ÉCLAIRAGE. — Fourniture de réfracteurs. Marché
Société Holophane.**

DU 25 AOUT 1934

Soumission pour la fourniture de réfracteurs au Service de l'Éclairage, au profit de la Société « Holophane », 156, boulevard Haussmann, à Paris, moyennant la somme de 42.000 francs.

Enregistré le 12 Septembre 1934, n° 832.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Pose de plots de signalisation.
Marché Merliot.**

DU 14 AOUT 1934

Soumission pour la pose de 5.000 plots de signalisation, au profit de M. J. Merliot, 263, boulevard Victor Hugo à Lille, moyennant la somme de 9.500 francs.

Enregistré le 30 Août 1934, n° 753.

**FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Braderie annuelle 1934.
Mesures d'ordre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête populaire de la Braderie.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits, le lundi 3 Septembre 1934, jusqu'à treize heures, dans les voies ci-contre : rues de Paris, des Manneliers, Faidherbe, des Chats Bossus ; place du Théâtre ; Grand'Place ; rue Nationale,

fraction comprise entre la Grand'Place et le boulevard de la Liberté; rue du Molinel, entre les rues de Paris et de Tournai.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Epreuve cycliste Paris-Lille.
Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

la lettre de M. le Président de l'Union Vélocipédique Moulinoise, en date du 30 Juillet, relative à l'organisation d'une épreuve cycliste entre Paris et Lille, le deux septembre ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'itinéraire qu'emprunteront les coureurs de l'épreuve cycliste Paris-Lille, organisée par l'Union Vélocipédique Moulinoise, le deux Septembre, sera le suivant :

rue du Faubourg d'Arras; place Jacques Febvrier; rue de Carvin; place Vanhoenacker ; rues d'Arras, de Cambrai ; boulevard des Ecoles - allée centrale ;

ARTICLE 2. — La circulation et le stationnement de véhicules de toute nature seront interdits dans l'allée centrale du boulevard des Ecoles, le deux Septembre, de quinze à dix-sept heures, en vue de l'arrivée des coureurs.

ARTICLE 3. — Les concurrents seront tenus d'observer la plus grande prudence.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation Ledan-Monnier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Ledan-Monnier, marchand de chaussures, 47, rue Sainte Catherine à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le n° 4.001 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Ledan-Monnier, marchand de chaussures, 47, rue Sainte Catherine à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 30 Novembre 1934, lui est accordée à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du travail. Jours de
fête locale. Désignation pour 1934.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 Avril 1884, article 94 ;

Vu l'article 44 du Livre II du Code du Travail ainsi conçu :

« Dans tout établissement où s'exerce un commerce de détail et dans lequel le repos hebdomadaire aura lieu le Dimanche, ce repos pourra être supprimé lorsqu'il coïncidera avec un jour de fête locale ou de quartier désigné par un arrêté municipal » ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 Avril 1907 et les instructions y annexées par M. le Préfet du Nord ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont déclarés « jours de fête locale » pendant l'année 1934, les dimanches désignés ci-après :

18 Novembre, dimanche précédant la Sainte Catherine ;

23 Décembre, dimanche précédant la Noël.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Août 1934.

Pour le Maire de Lille,

l'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Population. Russes et Arméniens
habitant Lille.**

ÉTAT DES RUSSES HABITANT LILLE

NOM ET PRENOM	ADRESSE	N° de la Carte	Validité	Numéro du Bordereau	Date de Transmission
Abramowitch, Abraham.....	Rue de la Louvière, 118.....	33-CC-69.304	31-12-1934	135	3-10-1933
Aladjidi, Nicolas	Rue Parayon, 5.....	33-CC-69.325	id.	280	2-11-1933
Alexandrowski, Tamara.....	Rue du Fg-de-Douai, 188 b...	33-AA-22.978	id.	183	18-12-1933
Alexandrowski, Nina.....	Rue du Fg-de-Douai, 189 b...	34-CA-11.424	id.	183	id.
Andreieff, Boris.....	Rue Gantois, 41.....	Récépissé de Lille du	29-3-1934	55	27-7-1934
Androussenko, Efime.....	Rue des Meuniers, 41.....	33-AK-56.392	31-12-1934	25	27-7-1933
Anisimov, Paul.....	Rue Jules de Vicq, 38.....	33-CK-46.207	id.	87	25-8-1933
Avtonomoff, Basile.....	Rue Gantois, 41.....	2.683.453 (Vosges)	7-10-1934		
Belavine, Alexis.....	Bd Montebello, 15.....	33-CK-52.682	31-12-1934	90	29-8-1933
Bendersky, Berthe.....	Rue Solférino, 163.....	1.271.148	4-6-1934	95	15-9-1932
Berasner, Anna.....	Rue Solférino, 198.....	34-CA-91.482	25-2-1936	36	27-2-1934
Berasner, Ida.....	Rue Solférino, 198.....	Récépissé de Lille du	3-3-1934	40	25-4-1934
Berlin, Rihé.....	Rue Halévy, 2.....	34-AA-58.546	31-12-1934	123	26-10-1933
Berlinerblau, Marc.....	Rue Desaix, 25.....	34-AA-17.653	id.	11	21-7-1933
Biely, Alexandre.....	Rue de Wattignies, 9 bis....	33-CC-69.370	id.	85	24-8-1933
Biruchoff, Georges.....	Rue de la Barre, 59.....	Récépissé de Quesnoy- sur-Deule du	29-4-1933		
Biliouchenko, Nicolas.....	Av. du Peuple Belge, 52.....	33-CH-22.166	31-12-1934	17	24-7-1933
Bogdanoff, Basile.....	Rue du Long-Pot, 31.....	33-CK-49.709	id.	179	13-10-1933
Boldyreff, Paul.....	Rue Turgot, 99.....	33-AH-66.134	id.	42	4-8-1933
Bondarenko, Constantin.....	Rue de Paris, 271.....	Récépissé de Lesquin du	18-5-1935		
Bondarenkoff, Roman.....	Rue Jules de Vicq, 38.....	33-AH-81.051	31-12-1934	158	2-10-1933
Bouloff, Génia.....	Rue de Paris, 174.....	34-CA-14962	2-4-1935	160	9-10-1933
Brenner, Joseph.....	Rue de l'Arc, 4.....	34-AA-59.977	7-3-1935	203	19-10-1933
Bresner, Marcel.....	Rue Solférino, 198.....	Récépissé de Lille du	3-3-1934	40	25-4-1934

NOM ET PRENOM	ADRESSE	N° de la Carte	Validité	Numéro du Bordereau	Date de Transmission
Caats, Alexandre.....	Rue Solférino, 93.....	34-AA-00.763	7-2-1935	3	22-2-1933
Chakowsky, Nicolas.....	Rue du Boulevard, 64.....	35-CC-74.078	31-12-1934	275	25-11-1933
Chalalo I. Vassili.....	Rue Coustou, 7.....	33-CH-86.030	id.	30	29-7-1933
Chevvin, Serge.....	Rue de Valmy, 21.....	34-AA-57.432	id.	278	22-12-1933
Chif, Simon.....	Rue du Boulevard, 64.....	4.667.700 (Paris)	15-7-1934		
Chlecherbakoff, Serge.....	Rue de Flers, 48.....	Récépissé d'Hellemmes du	29-5-1933		
Davidoff, Vladimir.....	Rue Condorcet, 11.....	33-CK-52.688	31-12-1934	96	29-8-1933
Demjanow, Michel.....	Rue de la Barre, 59.....	Récépissé de Lille du	13-3-1934	45	28-4-1934
Dejasky, Olga.....	Avenue Emile Zola, 3.....	34-CA-55.998	31-12-1934	10	21-7-1933
De Ostrikoff, André.....	Rue du Buisson, 261.....	33-CC-74.002	20-11-35	365	19-12-1933
Djougueli, Constantin.....	Rue Vantroyeu, 37.....	Récépissé de Denain du	23-1-1934		
Dragoumof, Valentine.....	Rue du Boulevard, 64.....	34-CA-56.561	31-12-1934	279	1-12-1933
Doumine-Borkousky, Michel..	Boulevard Vauban, 105....	33-CC-69.378	id.	279	id.
Fedorof, Thimothée.....	Rue de Valmy, 64.....	33-CC-69.350	id.	16	25-7-1933
Feintueh, Manuel.....	Rue Louis Faure, 38.....	34-CA-13.661	id.	98	29-8-1933
Fiktasz, Catherine.....	Rue des Meuniers, 41.....	33-AH-88.220	id.	29	28-7-1933
Freimann, Schman.....	Rue Léon Gambetta, 95.....	34-AA-16.168	3-6-1935	299	21-12-1933
Froumson, Baila.....	Rue de Paris, 174.....	34-CA-41.276	27-4-1935	90	26-8-1933
Froumson, Berthe.....	Rue Gustave Delory, 26.....	34-AA-56.661	16-12-1934	194	26-10-1933
Froumson, Guilla.....	Rue de Paris, 174.....	33-CK-51.161	2-4-1935	160	9-10-1933
Gagarine, Paul.....	Rue du Fg de Douai, 188 bis.	33-AH-22.976	31-12-1934	183	18-12-1933
Ghinkouloff, Alexandre.....	Rue de l'Alcazar, 3.....	Récépissé de Lille du	19-5-1934	76	non transmis
Gigalkin, Basile.....	Rue St-Jacques, 2.....	33-AH-24.688	31-12-1934	192	16-10-1933
Gleizer, Abraham dit Glécer..	Rue St-André, 7.....	34-CA-12.578	id.	152	21-10-1933
Gmyrine, Nicolas.....	Rue Louis Christiaens, 12....	33-CK-46.250	id.	94	28-8-1933
Goldenstein, Guessa.....	Rue des Vieux-Murs, 24.....	33-AH-22.973	25-8-1935	320	6-12-1933
Gorenykine, Jean.....	Rue de la Barre, 59.....	34-CA-18.019	1-11-1935	375	23-12-1933

NOM ET PRENOM	ADRESSE	N° de la Carte	Validité	Numéro du Bordereau	Date de Transmission
Gromoff, Jean.....	Rue Colbert, 140.....	34-CA-16.497	15-4-1935	59	12-8-1933
Haborsky, Nicolas.....	Rue de Bapaume, 72.....	33-CH-44.624	31-12-1934	223	30-10-1933
Heine, Ljubov.....	Rue Pierre Legrand, 279....	4.279.190	15-12-1934	127	15-12-1932
Hoba-Pogorelsky, Nicolas....	Place de la Gare, 8.....	33-CC-69.316	31-12-1934	171	17-10-1933
Iarosenko, Pavel.....	Rue Beau-court Decourchel- les, 26	33-AH-66.129	11-4-1935	42	4-8-1933
Iserguine, Igor.....	Boulevard Vauban, 105.....	33-AK-57.174	31-12-1934	38	2-8-1933
Ivanenko, Julienne.....	Rue de Bapaume, 72.....	33-AH-77.958	id.	221	21-12-1933
Ivanoff, Georges.....	Boulevard Vauban, 105.....	34-AA-15.888	28-3-1935	9	20-7-1933
Jakubowska, Pejrel.....	Rue Léon Gambetta, 50.....	34-AA-58.506	10-5-1935	126	22-9-1933
Jermakine, Nicolas.....	Rue Nationale, 267.....	33-AH-48.867	31-12-1934	12	26-7-1933
Kallinin, Arsène.....	Rue de Coudé, 34.....	Récépissé de Lille du	30-7-1934	96	non transmis
Kantemiroff, Paul.....	Rue Léon Gambetta, 32.....	33-AK-08.719	31-12-1934	180	15-10-1933
Karpitsky, Constantin.....	Rue Gantois, 41.....	Récépissé de Lille du	19-2-1934	32	7-4-1934
Karpoff, Anastasie.....	Rue de Rivoli, 145.....	2.113.083	24-11-1934	125	30-12-1932
Kasmine, Basile.....	Boulevard Victor Hugo, 281..	33-CK-52.621	31-12-1934	90	26-8-1933
Klatzmann, Marie.....	Boulevard Carnot, 7.....	33-AH-77.466	id.	122	21-9-1933
Khlebnoy, Maxime.....	Rue Paul Bert, 4.....	33-AH-58.887	id.	102	31-8-1933
Klotchkorsky, Julien.....	Boulevard Vauban, 105.....	Récépissé de Lille du	23-1-1934	15	15-3-1934
Kojonchkine, Jean.....	Rue Francis de Pressencé, 1..	Récépissé de Lille du	24-2-1934	35	9-4-1934
Kolabukoff, Alexandre.....	Rue de Poids, 25-27.....	33-AH-97.264	16-6-1935	296	19-7-1933
Kopinski, Herman dit Armand	Rue des Ponts de Comines,54	34-AC-40.568	31-12-1934	251	9-12-1933
Kopinski, Berek dit Bernard.	Rue des Ponts de Comines,54	4.278.748	14-7-1934	87	9-8-1932
Korch, Nina.....	Rue du Fg de Douai, 188 bis..	34-CA-11.425	31-12-1934	183	18-12-1933
Korenetzki, Michel.....	Av. Charles St-Venant, 74..	33-AH-88.204	id.	47	7-8-1933
Korol, André.....	Place du Lion-d'Or, 15.....	33-AH-39.299	31-12-1934	14	22-7-1933
Korsej, Sarah.....	Rue de Paris, 65	Récépissé de La Made- leine du	13-9-1933		

NOM ET PRENOM	ADRESSE	N° de la Carte	Validité	Numéro du Bordereau	Date de Transmission
Koscielnak, Julienne.....	Rue de Condé, 34.....	Récépissé de Lille du	3-7-1934	87	Non transmis
Kossenko, Basile.....	Rue de Révoli, 145.....	33-AH-50.156	30-9-1935	341	13-2-1933
Koudrine, Pierre.....	Rue Léon Gambetta, 32.....	33-AK-54.459	23-10-1935	350	15-12-1933
Kouteynikoff, Victor.....	Rue Gantois, 41.....	34-AC-91.478	27-1-1935	2	20-2-1933
Koutwikoff, Jean.....	Rue Beaucourt Decourchel- les, 1.....	33-AH-88.240	31-12-1934	31	31-7-1933
Kowalska, Hélène.....	Av. Charles St-Venant, 74...	Récépissé de Lille du	3-2-1934	23	28-3-1934
Kowanko, André.....	Rue Gantois, 41.....	34-CA-15.084	28-5-1935	290	1-12-1933
Krementzoff, Léon.....	Rue Doudin, 30.....	33-AK-57161	31-12-1934	69	17-8-1933
Krougliansky, Chaja.....	Rue St-Genois, 19.....	Récépissé de Lille du	14-6-1933	228	2-11-1933
Kurover, Nicha.....	Rue Emile Desmet, 10.....	34-AA-46.285	31-12-1934	226	id.
Kuklin, Paul.....	Rue de Paris, 46 bis.....	34-CE-98.320	31-12-1935	1	10-3-1934
Kuklin, Wladimir.....	Rue de Paris, 46 bis.....	34-CE-89.393	17-1-1936	2	id.
Levin, Mendel.....	Rue St-Genois, 19.....	34-CC-96.571	31-12-1934	214	24-10-1933
Lichtenstein, Noé.....	Rue Emile Desmet, 10.....	34-AA-16.284	id.	226	2-11-1933
Loutzenko, Fédor.....	Square Morisson, 8.....	33-AH-88.217	19-1-1935	29	28-7-1933
Lubarow, Froim.....	Rue du Maire André, 25.....	34-CA-56.570	31-12-1934	266	24-11-1933
Lysj, Alexandre.....	Rue Gustave Delory, 66.....	Récépissé de Lille du	28-7-1934	95	Non transmis
Maklakoff, Alexis.....	Rue Gantois, 5.....	Récépissé de Lille du	26-8-1933	319	11-12-1933
Matselneva, Almira.....	Rue du Ballon, 4.....	33-AK-09.133	12-11-1935	361	18-12-1933
Matveeff, Stéphane.....	Rue de Wazemmes, 155.....	33-CK-17.241	31-12-1934	263	23-11-1933
Mikailoff, Daria.....	Rue d'Hautbourdin, cour Bri- gode, n° 1.....	33-CH-86.005	id.	33	31-7-1933
Mikkola, Edith.....	Rue Solférino, 93.....	Récépissé de Lille du	7-2-1933	3	22-2-1933
Molojanski, Pierre.....	Rue du Ballon, 4.....	Récépissé de Lille du	24-7-1934	94	Non transmis
Mouckvoz, Sender.....	Rue Léon Gambetta, 222.....	33-AK-56.391	31-12-1934	25	27-7-1933
Mychkine, Dimitri.....	Rue Colbert, 137.....	33-AE-93.476 (Paris)	id.		

NOM ET PRENOM	ADRESSE	N° de la Carte	Validité	Numéro du Bordereau	Date de Transmission
Nassonof, Cyrille	Rue du Bois, 114.....	Récépissé de Mareq-en-Barceul du	21-7-1934		
Nianikowska-Vojnilovitch, Olga	Rue St-Gabriel, 38.....	33-AK-08.771	31-12-1934	175	11-10-1933
Nof, Jacob	Rue Vanitroyen, 31.....	33-AH-41.350	id.	278	22-12-1933
Ovtchinncoff, Va'entin	Rue de Russie, 23 bis.....	Récépissé de Lille du	12-5-1934	73	Non transmis
Otraskine, Théodore	Rue du Long-Pot, 225.....	33-AH-29.605	23-8-1935	326	12-9-1933
Ovtchinnikoff, Nicolas.....	Rue de Russie, 23 bis.....	33-CK-40.243	31-12-1934	186	17-10-1933
Panoff, Eugène	Rue de Paris, 194.....	33-AH-22.953	23-8-1935	319	11-12-1933
Pavlofska, Clara	Rue du Maire André, 25.....	34-CA-56.568	31-12-1934	266	24-11-1933
Pehonkina, Catherine.....	Rue Pascal, 60.....	34-CA-59.854	id.	280	2-11-1933
Petroff, Boris.....	Rue du Pont du Lion d'Or, 67 ter	33-CH-68.335	id.	134	23-9-1933
Petroff, Serge	Rue du Bois, 114.....	Récépissé de Mareq-en-Barceul du	22-5-1934		
Plaloff, Valéry	Rue Doudin, 28.....	Récépissé de Lille du	19-3-1934	48	2-5-1934
Popandopoulo, Elisabeth.....	Rue du Boulevard, 64.....	4.467.700 (Paris)	15-7-1934		
Popoff, Jean	Rue Solférino, 214.....	33-AH-22.919	31-12-1934	274	1-12-1933
Popoff, Jean	Rue St-Gabriel, 65.....	33-AH-43.983	31-12-1934	34	1-8-1933
Rabinovitch, Elie	Rue Léon Gambetta, 50.....	34-AA-58.509	id.	126	22-9-1933
Rappoport, Noffal	Rue Solférino, 196.....	Récépissé de Paris du	23-11-1933		
Rappoport, Simon	Rue Solférino, 196.....	Récépissé de Paris du	20-9-1933		
Rajzyn, Tabba	Rue Faidherbe, 30.....	33-AH-97.222	31-12-1934	225	10-11-1933
Rochrberg, Nicolas	Boulevard Vauban, 105.....	34-AA-16.307	id.	147	3-10-1933
Romanov, Euphrasie	Rue de Lamoy, 141.....	34-CA-14.894	10-7-1935	294	4-12-1933
Romanov, Vladimir	Rue du Prieuré, 14.....	33-AK-57.132	31-12-1934	127	29-9-1933
Rosowsky, Vladimir	Rue Faidherbe, 28.....	33-AA-40.992	id.	213	24-10-1933
Roubinsky, Victor	Rue de Lamoy, 141.....	33-AH-41.370	27-12-1935	382	31-12-1934

NOM ET PRENOM	ADRESSE	N° de la Carte	Validité	Numéro du Bordereau	Date de Transmission
Rzetelny, Chawa	Rue Jeanne Maillolle, 12	Récépissé de Lille du	7-12-1933	372	30-12-1933
Sadow, Nicolas	Rue du Buisson, 98	34-AA-40.964	29-4-1935	274	23-12-1933
Sahnicoff, Nicolas	Rue Gantois, 41	33-AK-47872	31-7-1935	306	14-12-1933
Sapochukoff, Dimitri	Rue Jeanne d'Arc, 56	Récépissé de Lille du	9-5-1934	72	Non transmis
Schanrajeff, Vladimir	Rue Gantois, 41	Récépissé de Lille du	28-6-1933	271	25-11-1933
Schliakhtine, Michel	Rue Jeanne Maillolle, 2	33-AH-39.291	31-12-1934	13	22-7-1933
Schneidermann, Elie	Rue Gustave Delory, 26	Récépissé de Lille du	2-2-1934	22	29-3-1934
Schwetz, Benjamin	Rue de Paris, 65	Récépissé de La Madeleine du	10-4-1933		
Schwetz, Joseph	Rue de Paris, 65	Récépissé de La Madeleine du	13-9-1933		
Semenenko, Ignace	Avenue Bûfin, 61	33-AK-47.853	14-8-1935	313	6-12-1933
Seutchenko, Nicolas	Rue Pierre Legrand, 440	33-CH-73.647	19-11-1935	364	19-12-1933
Sestakow, Michel	Rue de Philadelphie, 9	33-AK-57.170	31-12-1934	69	17-8-1933
Sievers, Nathalie	Boulevard Vauhan, 105	33-CK-46.249	id.	94	28-8-1933
Skvortsoff, Michel	Rue Léon Trulin, 16	33-CH-44.076	id.	252	9-12-1933
Sorochline, Boris	Rue St-Gabriel, 38	33-CK-49.785	id.	200	18-10-1933
Sorochline, Irène	Rue St-Gabriel, 38	34-CA-10.976	17-11-1935	363	20-12-1933
Sorokine, Pierre	Rue St-Gabriel, 38	33-CH-41.276	26-7-1935	345	14-12-1933
Soukoff, André	Rue des Postes, 241	33-AH-70.619	31-12-1934	238	16-12-1933
Souvorine, Fédor	Rue de Bouvines, 29	34-AA-30.619	id.	34	1-8-1933
Sprekhere, Moïse	Rue Alexandre Lcleux, 37	34-CA-37.093	31-12-1935	48	2-5-1934
Steinberg, Michel	Rue Grande Chaussée, 39	34-AA-60.654	31-12-1934	222	30-10-1933
Stulzaff, Berich	Rue de Buffon, 5	34-CA-18.043	7-10-1935	370	21-12-1933
Tcheplikoff, Dimitri	Rue du Maréchal Mortier, 4	33-AK-57.133	31-12-1934	127	29-9-1933
Teochenko, Xéna	Rue de Russie, 21 bis	33-CK-40.237	id.	186	17-10-1933
Teretchenko, Jacob	Rue du Maréchal Mortier, 9	33-AK-56.118	id.	262	22-12-1933
Tode, Jean	Rue de Fiers, 48	3.116.900 (Yonne)	1931-1932		
Tomesanyi, Elisabeth	Rue de Philadelphie, 9	34-CA-15.528	31-12-1934	69	17-8-1933

NOM ET PRENOM	ADRESSE	N° de la Carte	Validité	Numéro du Bordereau	Date de Transmission
Toucheff, Catherine	Rue Doudin, 28.....	Récépissé de Lille du	19-3-1934	48	2-5-1934
Tzalka d't Calka, Gustave..	Rue Henri Loyer, 12.....	34-AA-56.640	31-12-1934	283	14-12-1933
Tzioura, Alexandre	Boulevard Vielor Hugo, 279.	33-CII-86.053	id.	70	18-7-1933
Tzvetkoff, Nicolas	Rue Berthelot, 14.....	Récépissé de Lille du	19-5-1934	76	Non transmis
Verevkine, Alexandre	Rue de Longueil, 16.....	33-CK-40.247	31-12-1934	173	10-10-1933
Vnoukowsky, Nicolaï	Rue Abélard, 144.....	33-AII-66.113	id.	77	21-8-1933
Voievodsky, Arkalie	Boulevard Vauban, 105.....	33-CK-40.219	26-4-1935	164	3-10-1933
Voievodsky, Marie	Boulevard Vauban, 105.....	33-AII-22.998	31-12-1934	59	12-8-1933
Voljin, Nicolas	Boulevard Vauban, 105.....	34-AA-15.833	10-4-1935	38	2-8-1933
Walker, Béatrice	Rue du Buisson, 261.....	34-CC-44.655	20-11-1935	365	19-12-1933
Wassiliew, Alexandre	Rue Eugène Jacquet, 92.....	33-CII-68.379	24-4-1935	155	30-9-1933
Wassilief, Jean	Rue de Flandre, 70.....	33-CK-46.216	12-4-1935	87	25-8-1933
Weintraub, Rachel	Rue St-Genois, 19.....	4.052.019	19-12-1934	127	28-12-1932
Woewodsky, Wladimir	Boulevard Vauban, 105.....	Récépissé de Lille du	23-3-1934	50	21-6-1934
Yrila, Irène	Rue St-Genois, 19.....	Récépissé de La Madeleine du	2-6-1933		
Zarachovitch, Gerchoun	Place Ribour, 13.....	33-AII-29.634	20-10-1935	349	15-12-1933
Zolow, Efim	Rue de Tournai, 55.....	34-CE-98.301	1-1-1936	1	10-3-1934
Zouboff, Jean	Rue de Rivoli, 119.....	33-AII-85.295	31-12-1934	68	17-8-1933
Segal, Szeyndla	Rue Henri Loyer, 12.....	2.096.807	23-10-1934	114	14-11-1932

ARMÉNIENS HABITANT LILLE

Artinian, Vaham	Pl. Simon Vollant, 8 bis.....	Récépissé de Lille du	26-3-1934	51	2-5-1934
Chouchanian, Meguerditch ..	Rue Jules Guesde, 135.....	34-CA-41.250	31-12-1934	75	19-8-1933
Mekitarian, Carloline	Place Simon Vollant, 8 b's..	34-CR-41.270	id.	102	31-8-1933
Nungovitch, Aram	Rue du Moineul, 130.....	34-AA-59.995	3-10-1935	339	12-12-1933
Sarafian, Alexandre	Rue Princesse, 8.....	Récépissé de Lille du	11-4-1934	62	10-8-1934
Semerdjian, Parkise	Rue Malsence, 93.....	Récépissé de Lille du	3-5-1933	102	31-8-1933

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-civil. Délégation, Louis Brodel,
Conseiller municipal.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration Municipale ne pourra procéder aux mariages le jeudi 23 Août 1934 ;

ARRÊTONS :

M. Louis Brodel, conseiller municipal est délégué aux fonctions d'Officier de l'Etat Civil, le jeudi 23 Août 1934.

Hôtel de Ville le 22 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Agriculture. Ouverture de la chasse
en 1934.**

Le Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les lois des 3 Mai 1844, 1^{er} Mai 1924 et 23 Février 1926 ;

Vu l'arrêté réglementaire du 1^{er} Décembre 1928 sur la Police de la Chasse dans le département du Nord ;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Agriculture, notamment celles du 11 Août 1934 ;

Vu la délibération du Conseil Général du Nord en date du 27 Avril 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La chasse sera ouverte dans le département du Nord, le dimanche 2 Septembre 1934, à 8 heures, pour toutes les espèces de gibier et dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire permanent du 1^{er} Décembre 1928, sous réserve des exceptions ci-après :

ARTICLE 2. — L'ouverture de la chasse du faisan est retardée jusqu'au dimanche 23 Septembre 1934, à 8 heures.

ARTICLE 3. — La chasse de la caille sera fermée le 30 Novembre 1934, au soir ; la fermeture de la chasse de la perdrix et du lièvre aura lieu le 2 Décembre 1934.

ARTICLE 4. — Par dérogation à l'arrêté du 6 Décembre 1932, interdisant les tirs sur les routes et sur les chemins publics, sur les voies ferrées ou dans les emprises, enclos et dépendances des chemins de fer, et la chasse en voiture, le Préfet, pour l'arrondissement de Lille, et MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements, pourront accorder des autorisations individuelles de tirer sur les routes et chemins publics et de tirer en voiture, aux mutilés de guerre qui sont dans l'impossibilité de marcher sans aide et qui sont titulaires d'un permis de chasse.

ARTICLE 5. — Il est interdit aux restaurateurs, hôteliers, marchands de gibier, de volailles ou de comestibles, de détenir et de mettre en vente du gibier avant l'ouverture de la chasse.

ARTICLE 6. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Adjoint, le Conservateur des Eaux et Forêts, les Lieutenants de Louveterie, les Directeurs des Contributions indirectes, le Commandant de gendarmerie, les Commissaires de police, les Gendarmes, Gardes des Eaux et Forêts, Garde-pêche, Gardes champêtres, Gardes assermentés des particuliers, ainsi que les employés des Contributions indirectes et des Octrois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, dès réception, dans toutes les communes du département.

Lille, le 20 Août 1934.

Le Préfet du Nord,

Armand GUILON.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome.

Autorisation de circulation, Danneels

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 20 Août 1934 par laquelle M. J. Danneels, demeurant 42, rue du Bas-Liévin, à Lille, sollicite l'autorisa-

tion d'emprunter l'avenue de l'Hippodrome, dans la portion comprise entre l'Octroi de Lille et la Mairie de Lambersart, en vue d'approvisionner en matériaux ses chantiers en construction avenue de l'Hippodrome ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. J. Danneels, demeurant 42, rue du Bas-Liévin, à Lille, est autorisé à emprunter l'avenue de l'Hippodrome, entre l'Octroi de Lille et la Mairie de Lambersart, en vue d'approvisionner en matériaux ses chantiers en construction de l'avenue de l'Hippodrome.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. J. Danneels, pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Août 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues Pasteur, de l'Hippodrome et du Colysée. Autorisation de circulation, Debavelaere.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 14 Août 1934 par laquelle M. E. Debavelaere, brasseur, demeurant 6, 8 et 10, rue du Quai à La Madeleine-lez-Lille, sollicite l'autorisation d'emprunter, avec un camion hippomobile, les avenues macadamisées ci-après mentionnées : avenues Pasteur, de l'Hippodrome, du Colysée, pour effectuer des livraisons chez ses clients.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. E. Debavelaere, brasseur, demeurant 6, 8 et 10, rue du Quai, à La Madeleine-lez-Lille, est autorisé à emprunter, avec son camion hippomobile, les avenues macadamisées énumérées ci-après : avenue Pasteur, avenue de l'Hippodrome et avenue du Colysée, dans le but d'effectuer des livraisons à ses clients.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 décembre 1934 pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Debavelaere, pétitionnaire et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

VOIRIE. — Interruption de circulation, rue Meurein.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous les véhicules, rue Meurein, partie comprise entre le boulevard Vauban et la rue Nationale, est interdite à partir du 30 Août 1934 et pendant l'exécution des travaux de pavage dans ce tronçon.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Août 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Louis DOMPSIN.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissements de terrain rue du Boulevard,
angle de la rue Louis Delos.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 4 Août 1934 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Boyaval, demeurant à Lille, rue Nationale, 126, agissant comme mandataire de M. Rabelle Lorent, demande tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé rue du Boulevard, à l'angle de la rue Louis Delos, d'une superficie de 437 m² et repris au cadastre sous partie du n° 1 de la section C ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 22 au 29 Août 1934 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Auguste Deboissy, ancien percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 30 Août 1934, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 16 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain boulevard
Charles Delesalle.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 4 Août 1934, par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Eugène Prouvost-Crépy tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé boulevard Charles Delesalle, d'une superficie de 1.500 m² et repris au cadastre sous partie des n^{os} 9 et 10 de la section C ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 22 au 29 Août 1934 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Auguste Deboissy, ancien percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 30 Août 1934, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 16 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain angle des rues
Princesse et Maracci.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 4 Août 1934 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par Mme Veuve Eugène Huyge tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé à l'angle des rues Princesse et Maracci, d'une superficie de 860 m² et repris au cadastre sous le n° 2644 de la section A ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 22 au 29 Août 1934 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Auguste Deboissy, ancien percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 30 Août 1934 aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 16 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales,
169, rue Gustave Delory. Mise en demeure Lapôtre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884,

le Code des Arrêtés Municipaux,

Considérant que M. Lapôtre, demeurant à Dortan (Ain) ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés, l'invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue Gustave Delory les eaux pluviales et ménagères de son immeuble sis 169 rue Gustave Delory au moyen d'un branchement de 0 m. 25 de diamètre intérieur au minimum ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint à M. Lapôtre demeurant à Dortan (Ain), d'avoir à construire le branchement destiné à conduire, dans l'égout communal de la rue Gustave Delory, les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble riverain situé 169 rue Gustave Delory.

Le propriétaire devra exécuter les travaux d'installation du branchement sans délai, et supprimer les gargouilles sur trottoirs, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 2. — Le propriétaire désigné ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire, an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés Municipaux, notamment aux articles 274 à 279 ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

ARTICLE 3. — M. L'Ingénieur des T. P. E. directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Août 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de frs : 4.875,75 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Juillet 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 2.955 journées à 5 frs l'une = 14.775 frs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Salaire journalier, modification. Kerckhove, ouvrier jardinier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

notre arrêté du 8 Juin 1932 organisant les cadres du personnel permanent du Preventorium de Wormhoudt,

notre arrêté en date du 4 Mai 1934 nommant M. Michel Kerckhove, ouvrier jardinier, à compter du 1^{er} Mai 1934.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 de notre arrêté sus-visé est modifié comme suit :

M. Kerckhove recevra un salaire journalier de 22 frs et ce, à partir de la date sus-indiquée.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Surveillantes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommées surveillantes au Preventorium de Wormhoudt, pour la période du 1^{er} Août au 30 Septembre 1934 :

M^{lles} Simone Auscutte, née le 8 Novembre 1912 à Saint-Aubert, y domiciliée 11 rue Thiers ;

Adrienne Couvoute, née le 9 Avril 1914, à Merville, domiciliée à La Bassée ;

Nelly Darras, née le 22 Mars 1912, au Pré Saint Gervais (Seine) domiciliée à Ronchin, 80 avenue Jean Jaurès ;

Irène D'Herbomez, née le 26 Juillet 1914, à Saméon, y domiciliée rue de Létier ;

Théodora Foulon, née le 12 Décembre 1914, à Aniche, y domiciliée 22 rue d'Alsace ;

Camille Godin, née le 7 Avril 1914, à Gommegnies, domiciliée à Valenciennes 8 rue Henri Durre ;

Marguerite Kerzale, née le 24 Février 1913, à Mecquignies, domiciliée à Villereau par Le Quesnoy ;

Claire Legougeux, née le 15 Avril 1916, à Paris, domiciliée à Croix 66 rue Victor Hugo ;

Gaétane Lespagnol, née le 27 Février 1913, à Marchiennes, y domiciliée 65 Hameau de See Marais ;

Julie Martinache, née le 6 Mai 1913, à Waziers, domiciliée à Douai Frais Marais, 222, Cité Templeries.

ARTICLE 2. — Le personnel sus-visé recevra une indemnité mensuelle de 350 francs qui sera soumise à retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Cuisine.

Femme de service. M^{me} De Lens.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

notre arrêté en date du 20 Juin 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme De Lens, née Jeanne Debeire, à Saint-Pol-sur-Mer, le 22 Décembre 1895, domiciliée à Lille rue d'Iéna 46 bis, cour Verlae 8, est nommée femme de service affectée à la cuisine du Preventorium de Wormhoudt, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés, pendant la période du 1^{er} Août au 30 Septembre 1934 et ce, en remplacement de Mme Hallard, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Mme De Lens recevra un salaire mensuel de 400 frs qui sera, le cas échéant, soumis à la retenue au profit des assurances sociales.

Une gratification de 25 frs, lui sera, en outre, mandatée à la fin de la Colonie Scolaire à la condition qu'elle ait donné toute satisfaction durant la période sus-visée.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Dortoirs.
Femme de service. M^{me} Descamps.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1^{er} Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Vu notre arrêté en date du 7 Juillet 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Descamps, née Clara Badie à Lille le 6 Décembre 1879, domiciliée à Lille 25 rue Paul Lafargue, est nommée femme de service affectée aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés, pendant la période du 1^{er} Août au 30 Septembre 1934, et ce, en remplacement de Mme Coche, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Mme Descamps recevra un salaire mensuel de 300 francs qui sera, le cas échéant, soumis à retenue au profit des Assurances Sociales.

En outre, une gratification de 25 francs lui sera mandatée à la fin de la colonie si, pendant la période sus-mentionnée, elle a donné toute satisfaction.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Prix de vente en cheville
des viandes.**

Semaine du 11 au 17 Août 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.75	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	7.75	—	—	
Taureau	»	5.75	5.25	4.25	
Veau	»	11.75	9.25	7.25	
Mouton	»	14.75	11.25	—	
Porc	»	7.75	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	5.50	4.00	Octroi compris
Génisse.....	»	7.25	5.50	4.00	
Taureau	»	5.75	5.00	4.00	
Veau	»	10.00	7.00	5.00	
Mouton	»	14.50	10.00	8.00	
Porc	»	7.25	6.75	5.00	

Semaine du 18 au 24 Août 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.35	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.35	—	—	
Taureau	»	5.75	5.25	4.25	
Veau	»	11.75	9.25	7.25	
Mouton	»	15.00	11.75	—	
Porc	»	7.75	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.00	5.50	4.00	
Taureau	»	5.25	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	14.50	10.00	8.00	
Porc	»	7.25	6.75	5.00	

Semaine du 25 au 31 Août 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.35	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.35	—	—	
Taureau	»	5.75	5.25	4.25	
Veau	»	11.50	9.25	7.25	
Mouton	»	15.00	11.75	—	
Porc	»	7.75	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.75	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.75	5.50	4.00	
Taureau	»	5.25	5.00	4.00	
Veau	»	9.25	7.00	5.00	
Mouton	»	14.50	10.00	8.00	
Porc	»	7.25	6.75	5.00	

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois d'Août 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
113	17	300	45	345	16	2	18	243	4	1	»

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
3	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
4	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
5	Variole	»	»	»	»	»	»
6	Rougeole	»	»	»	»	»	»
7	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
8	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
9	Diphtérie et Croup	»	2	»	»	»	2
10	Grippe	»	»	»	»	»	»
11	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
12	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
13	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	12	10	»	22
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	3	1	»	»	4
16	Autres Tuberculoses	1	1	1	2	»	5
17	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	8	12	20
18	Méningite simple	»	1	»	»	»	1
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau	1	»	1	9	19	30
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	1	5	21	27
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	»	»
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	4	2	3
23	Pneumonie	»	»	»	2	1	3
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	2	3	1	»	5	11
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	5	»	»	»	»	5
27	Appendicite et Typhlite	»	1	»	»	»	1
28	Hernie, Obstruction intestinale	3	»	»	»	1	4
29	Cirrhose du foie	»	»	»	2	2	4
30	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	2	1	8	11
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	»	»	»	»
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	6	»	»	»	»	6
35	Sénilité	»	»	»	»	6	6
36	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	»	3	3	6
37	Suicide	»	»	»	1	4	5
38	Autres Maladies	5	3	9	14	22	53
	Maladie inconnue ou mal définie	»	1	1	5	3	13
	TOTAUX	23	15	32	64	100	243

CIMETIERES. — Transports funèbres. Cahier des charges.

VILLE DE LILLE

Monopole des Transports Funèbres

MISE AU CONCOURS

CAHIER DES CHARGES

I. — *Objet et durée de la concession*

ARTICLE PREMIER. — Le présent cahier des charges a pour objet de réglementer les conditions d'exploitation pendant dix ans à compter du 1^{er} Juillet 1934 du monopole communal, tel qu'il est ou sera déterminé par la jurisprudence actuelle ou future de la Cour de Cassation, visant le transport, dans les limites du territoire de la Ville de Lille, des corps des personnes décédées.

II. — *Admission au concours — Forme du concours*

ARTICLE 2. — Seront seuls admis à concourir les entrepreneurs justifiant des garanties suffisantes relativement à la fourniture du matériel d'exploitation ainsi qu'à l'exploitation elle-même et dont les références auront été jugées acceptables par la Commission de Concours.

A cet effet, les concurrents devront, dans un délai qui sera indiqué par l'affiche annonçant ce concours, faire connaître leur intention d'y participer par lettre recommandée adressée à M. le Maire de Lille.

A cette déclaration, il sera joint :

1° — La nomenclature détaillée des chevaux et du matériel dont l'entrepreneur dispose ou disposera à la date de mise en exploitation de la concession, ainsi que les photographies du matériel et échantillons des draperies.

2° — Le cas échéant, une liste des références se rapportant autant que possible aux entreprises de même nature qui auraient été ou seraient confiées à l'entrepreneur.

Ces liste et nomenclature seront établies sur papier libre.

Il sera accusé réception de ces pièces qui seront rendues après le concours aux concurrents dont les propositions n'auront pas été retenues. L'accusé de réception devra être annexé à la soumission. A l'expiration du délai, la Commission de Concours se réunira et arrê-

tera la liste des concurrents admis. Cette liste sera communiquée à l'Administration Municipale.

La décision de la Commission sera portée, par lettre recommandée à la connaissance des concurrents. Elle sera sans appel. La Commission n'aura pas à rendre compte des raisons qui auront fait prononcer l'admission ou le rejet.

La date arrêtée pour la remise des projets sera en même temps annoncée aux concurrents admis si elle n'a pas été fixée à l'affiche.

Les concurrents admis à concourir devront fournir une soumission sur papier timbré indiquant les prix demandés pour chacune des classes ci-après :

1 ^{re} classe	Frs
2 ^e »	»
3 ^e »	»
4 ^e »	»
5 ^e »	»

Il est indiqué que le prix de la 5^e classe ne pourra pas excéder 30 frs et que celui de la 4^e classe ne pourra pas être supérieur à 70 frs. Il est précisé en outre que le Service sera assuré gratuitement pour les indigents avec le matériel de la 5^e classe.

Dès que le résultat du concours aura été proclamé les prix indiqués dans la soumission du concessionnaire devront être annexés sous forme de tarif au présent cahier des charges.

En vue de donner aux concurrents une appréciation du nombre des convois qu'ils auront à assurer, la moyenne des trois dernières années se chiffre à 3.231 convois répartis comme suit :

976	indigents
494	5 ^e classe
926	4 ^e »
645	3 ^e »
100	2 ^e »
99	1 ^{re} »

A cette soumission devront être joints :

- 1° Un certificat de dépôt de cautionnement de 35.000 frs ;
- 2° L'accusé de réception délivré par le Maire de Lille dont il vient d'être question ci-dessus.
- 3° Un certificat de patente.

Ce pli devra parvenir recommandé à l'adresse de M. le Maire de Lille, la veille du concours au plus tard ou être déposé à la Mairie, Bureau des Adjudications la veille du concours, avant seize heures.

Les jour et heure fixés pour le concours, la Commission vérifiera

si les projets proviennent bien des concurrents admis et si les pièces exigées sont produites. Elle prendra connaissance des soumissions.

La Commission ne sera aucunement liée par les conditions de prix faites par les concurrents.

Elle s'inspirera dans sa décision de la valeur des projets.

Dans le cas où aucun des projets présentés ne lui semblerait satisfaisant, la Commission de Concours se réservera le droit de ne pas statuer ou d'adopter un des projets auxquels les modifications reconnues nécessaires pourront être proposées par la dite Commission.

Le résultat du concours sera porté à la connaissance du Conseil Municipal qui sera chargé de ratifier le marché à passer avec le concessionnaire.

ARTICLE 3. — Dès que l'approbation par l'autorité supérieure aura été notifiée au concessionnaire, le cautionnement de 35.000 frs indiqué à l'article 2 sera rendu définitif.

Dans le cas où il serait effectué des prélèvements sur ce cautionnement, celui-ci devra être reconstitué dans le délai qui sera imparti au concessionnaire par le Maire ; ce délai ne pouvant, en aucun cas, excéder un mois à compter de la notification de l'arrêté municipal.

En cas d'inexécution dans le délai ci-dessus, la déchéance du concessionnaire sera proclamée de plein droit par le Maire.

III. — *Conditions d'exploitation*

A — OBLIGATIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 4. — Le concessionnaire sera soumis à tout ce à quoi il n'est pas dérogé spécialement par le présent cahier des charges aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux à exécuter par la Ville de Lille du 1^{er} Février 1912 approuvées par M. le Préfet du Nord le 17 Avril 1912.

ARTICLE 5. — Le concessionnaire exploitera la concession du transport dans les conditions fixées au présent cahier des charges ainsi que dans ses annexes.

Il se conformera en outre aux conditions de prix qui seront fixées après que la commission d'adjudication aura déclaré retenir les prix proposés dans la soumission déposée par l'adjudicataire.

B — TRANSPORT DES CORPS

ARTICLE 6. — Le concessionnaire se conformera à toutes les mesures qui pourront être prises concernant la réglementation des heures de circulation des convois sur la voie publique, ainsi qu'aux prescriptions du règlement des cimetières de la Ville.

Il assurera le transport des corps des décédés soit de la maison mortuaire, soit de la gare, soit des limites du territoire de la Ville, aux églises, temples, synagogues et aux cimetières de la Ville, ou bien encore à la gare ou aux limites du territoire de la Ville.

Le corbillard devra toujours se trouver à la maison mortuaire dix minutes avant la levée du corps.

Les cochers des corbillards pourront, le cas échéant, et si leur aide est nécessaire, prêter la main aux porteurs, le nombre de porteurs devant être assuré dans les conditions prévues à l'article 11.

ARTICLE 7. — Les corps arrivant de l'extérieur, pour être inhumés à Lille, seront placés à leur arrivée à la gare ou à la limite du territoire de la Ville, sur un corbillard dont la classe aura été fixée par les familles ou par leurs représentants, dans le délai prévu par l'article 21. Toutefois, la classe choisie ne sera pas inférieure à la troisième.

Si, pour éviter un transbordement, les familles désirent que le corbillard venu de l'extérieur conduise le corps jusqu'au cimetière, elles auront à régler au concessionnaire une indemnité égale au tarif de la troisième classe.

C. — PERSONNEL

ARTICLE 8. — Les agents recrutés par le concessionnaire ne pourront entrer en fonction qu'après avoir été agréés par le Maire ; celui-ci aura le droit d'exiger leur renvoi pour manquement dans le service.

Un état nominatif de ces agents sera dressé par le concessionnaire et envoyé au Maire le 21 Décembre de chaque année. Il mentionnera les salaires attribués à chaque catégorie.

ARTICLE 9. — Il est interdit aux agents du concessionnaire de demander aux familles une rémunération ou gratification quelconque à l'occasion du service qu'ils effectuent pour le compte du concessionnaire.

ARTICLE 10. — Les divers agents employés au transport des corps par le concessionnaire devront toujours porter la tenue adoptée par l'Administration Municipale. Un modèle de chaque tenue portera l'estampille de la Ville.

Pendant le trajet effectué par le convoi, les porteurs seront répartis de chaque côté du corbillard et observeront le plus grand ordre pendant la marche du cortège.

ARTICLE 11 — Le nombre des porteurs est fixé à quatre pour les

adultes et à deux pour les enfants au-dessous de treize ans. Toutefois le nombre des porteurs sera augmenté, sur la demande des familles ou du concessionnaire, si le poids du cercueil l'exige. Il sera obligatoirement augmenté de deux lorsqu'il s'agira de corps d'adulte venant de l'extérieur ; dans ce cas, les familles auront à supporter la dépense supplémentaire dans les conditions prévues à l'article 13 pour la rémunération des porteurs. Dans le cas d'urgence et d'épidémie, le service de transport pour les défunts des hôpitaux sera fait par deux porteurs.

ARTICLE 12. — Le service des porteurs consiste à placer le corps sur le corbillard, à l'en descendre et à le transporter aux emplacements désignés à l'occasion des cérémonies prévues pour les funérailles. Les porteurs accompagnent le convoi dans la totalité de son itinéraire et jusqu'au lieu de l'inhumation.

Si celle-ci doit se faire dans un cimetière autre que ceux de la Ville, les porteurs accompagneront le corbillard jusqu'à la limite de la commune ou jusqu'à la gare.

ARTICLE 13. — Les porteurs seront payés à la journée sur la base du tarif syndical. Il ne leur sera jamais payé de salaire inférieur à celui d'une demi-journée de travail.

Les cochers seront payés à la semaine, sur la base du tarif syndical. A défaut de tarif syndical, le salaire des porteurs sera celui qui est alloué, à Lille, aux manœuvres spécialisés de la métallurgie. En ce qui concerne les cochers, le salaire sera celui des cochers-livreurs, employés à Lille à un service de voitures à traction hippomobile.

Dans le cas où les salaires déterminés dans les conditions par le présent article ne seraient pas intégralement appliqués, le complément des salaires serait payé directement par la Ville au personnel huit jours après une mise en demeure adressée par le Maire au concessionnaire. Le montant des sommes complémentaires ainsi payées serait prélevé sur le cautionnement du concessionnaire.

ARTICLE 14. — Les familles auront à prendre leurs dispositions pour le retour des couronnes et objets de souvenir, quand ceux-ci ne devront pas rester aux cimetières.

Ce transport n'étant pas dans les attributions du concessionnaire, il est absolument défendu aux porteurs de s'en charger pendant les heures de leur service ; ils pourront, dans leurs moments de liberté, l'effectuer, mais sous leur entière responsabilité. Dans ce cas, les familles n'auront aucun recours contre le concessionnaire en cas de détérioration, de pertes de couronnes ou tous objets de souvenir.

D. — MATÉRIEL

ARTICLE 15. — Les corps des personnes décédées seront transportées individuellement sur des corbillards d'un type unique accepté par l'Administration Municipale. Ces corbillards seront éventuellement revêtus d'une ornementation spéciale pour chaque classe.

Le type et les différents ornements définis aux documents annexés devront être soumis quinze jours au moins avant leur mise en service à l'acceptation de l'Administration Municipale.

Chaque corbillard reçu sera muni, par les soins du concessionnaire, d'une plaque réglementaire portant les inscriptions suivantes :

VILLE DE LILLE

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES

N°

Le type du corbillard et les ornements seront conditionnés de façon à pouvoir être utilisés aussi bien pour les obsèques religieuses de tous cultes que pour celles dépourvues de tout caractère confessionnel. Le concessionnaire sera tenu de fournir suivant le désir de la famille, un drap mortuaire noir, sans croix, ou un drap rouge avec ou sans attribut.

Le corbillard quelle que soit la classe sera attelé de deux chevaux noirs bien appareillés, garnis de harnais avec boucleries argentées, comme l'indiquent les documents annexés du présent cahier des charges.

ARTICLE 16. — Le nombre de corbillards, de chevaux, de cochers et de porteurs ainsi que le matériel d'ornementation et les effets d'habillement des agents de l'exploitation devront être en quantité suffisante pour parer, dans tous les cas, à tous les besoins du service. Le nombre de corbillards sera fixé, au minimum, à seize dont trois pour enfants.

L'Administration Municipale se réserve le droit de faire compléter, aux frais du concessionnaire, le matériel, l'effectif des porteurs et des cochers ainsi que celui des chevaux en cas d'insuffisance dûment constatée.

Le matériel et les chevaux servant uniquement au transport des corps des personnes décédées ou inhumées à Lille seront remisés dans les limites du territoire de cette ville, de façon à permettre à l'Administration Municipale d'exercer un contrôle régulier sans que le concessionnaire puisse soulever la moindre réclamation.

ARTICLE 17. — Les corbillards, les chevaux et généralement tout le matériel, y compris les effets d'habillement du personnel, devront

être entretenus par le concessionnaire et à ses frais, en parfait état de conservation, de fraîcheur et d'ajustement.

Les dits effets d'habillement devront être remplacés dès que la nécessité en apparaîtra et au moins une fois par an.

L'Administration Municipale pourra, à n'importe quel moment, faire contrôler l'ensemble du matériel par un de ses agents.

En cas de détériorations ou de défauts, l'Administration Municipale aura le droit d'exiger du concessionnaire, après notification à l'intéressé des constatations faites, les réparations ou remplacements mentionnés au rapport de l'agent municipal.

ARTICLE 18. — En cas d'augmentation de la mortalité, pour quelque cause et dans quelque proportion que ce soit, le concessionnaire sera tenu de pourvoir, à ses frais à tous les besoins du service, en prenant, s'il y a lieu, des indications auprès de l'Administration Municipale qui restera seule juge en la circonstance.

ARTICLE 19. — Il est formellement interdit au concessionnaire, ou à toute personne occupée par lui, de se servir des corbillards pour tout autre transport que celui des corps des défunts.

E. — RÉCEPTION DES DEMANDES DE TRANSPORT

ARTICLE 20. — Le concessionnaire sera tenu d'avoir un bureau au centre de la Ville, pour recevoir les commandes.

Le tarif des transports, dûment approuvé, y sera déposé et mis continuellement à la disposition du public. Ce tarif sera accompagné d'une série de photographies reproduisant exactement les corbillards des différentes classes et tous les renseignements utiles.

Un exemplaire du tarif, avec photographie des corbillards, sera également déposé aux bureaux de l'Etat Civil de la Mairie.

Les exemplaires du tarif et des photographies seront fournis par le concessionnaire.

ARTICLE 21. — Les demandes de transport devront être faites au moins la veille, avant midi, du jour de leur exécution.

Le bureau du concessionnaire sera ouvert au public, en semaine, de neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-sept heures ; les dimanches et jours fériés, de dix heures à midi.

En cas d'épidémie ou de danger pour la salubrité publique, l'Administration Municipale se réserve le droit de modifier le délai prévu au premier alinéa ci-dessus dans la mesure qui lui paraîtra nécessaire.

Le double des demandes de transport sera envoyé : 1° journellement aux directeurs des cimetières ; 2° mensuellement au service des

cimetières (Mairie de Lille). Ce dernier état comprendra le nombre journalier des convois enregistrés par classes, les convois d'indigents étant inscrits séparément.

F. — TARIFS ET RÉVISION

ARTICLE 22. — Le recouvrement du montant des sommes dues par les familles s'effectuera par les soins du concessionnaire, à ses risques et périls. En aucun cas, celui-ci ne pourra à cette occasion exercer un recours contre la Ville.

ARTICLE 23. — Les demandes de transport seront faites par les familles ou leurs représentants qui indiqueront la classe de leur choix. Les prix fixés pour les classes seront nets ; le concessionnaire ne pourra les augmenter sous quelque raison que ce soit, ni réclamer une taxe quelconque non prévue au cahier des charges.

Les dispositions du présent cahier des charges pourront être révisées à partir du moment où la moyenne des salaires syndicaux servant de base à la rémunération des différentes catégories du personnel d'exécution employé par le concessionnaire aura varié en plus ou en moins de 10 %.

ARTICLE 24. — Dans le cas où une loi viendrait modifier celle qui régit actuellement le service des pompes funèbres, le présent cahier des charges ferait l'objet d'une révision conformément aux nouvelles dispositions légales.

IV. — Transport des corps des indigents

ARTICLE 25. — En considération du monopole qui lui est concédé, le concessionnaire assurera gratuitement le transport des corps des indigents, conformément aux prescriptions du présent cahier des charges et avec le matériel de la 5^e classe.

Seront considérés comme indigents ayant droit au service de transport gratuit, les hospitalisés non payants de la Ville de Lille, les personnes inscrites au Bureau de Bienfaisance à quelque titre que ce soit, ainsi que les personnes dont l'indigence aura été constatée par un certificat délivré par le Maire.

Les convois d'indigents auront lieu au gré des familles ou de leurs représentants dans les conditions fixées ci-après : 1^o le matin : a) en hiver, période du 15 Novembre au 15 Février, à 8 heures, b) en été : période du 16 Février au 14 Novembre, à 7 heures $\frac{1}{2}$, ou 2^o) l'après-midi à 14 heures.

V. — *Interdictions — Infractions — Sanctions*

ARTICLE 26. — Il est expressément interdit tant au concessionnaire qu'à ses agents, agissant individuellement ou par personne ou société interposée de s'occuper ou de s'intéresser, soit directement soit indirectement, de la fourniture des cercueils, tentures, couronnes, lettres mortuaires, etc. et généralement de tous objets employés à l'occasion des cérémonies funèbres.

Cette interdiction s'applique également à la communication des noms et adresse des défunts qui pourrait être faite soit spontanément par le concessionnaire ou par ses agents, soit sur leur sollicitation à tous entrepreneurs ou à toutes entreprises s'occupant des fournitures détaillées ci-dessus.

Les familles ou leurs représentants ne pourront être l'objet d'aucune sollicitation au sujet des dites fournitures.

ARTICLE 27. — Toute infraction aux dispositions de l'article 26 entraînera de plein droit la déchéance du concessionnaire.

En cas d'infraction aux dispositions des articles 16, 17, 18 et 24, le concessionnaire encourra une amende qui ne pourra être inférieure à 1.000 francs, ni excéder 5.000 francs.

En cas d'infraction aux autres dispositions du cahier des charges, il encourra des amendes variant de 100 à 300 francs. Les amendes seront prononcées par le Maire, le concessionnaire entendu. Le montant en sera versé dans les quarante-huit heures à la Caisse du Receveur Municipal. En cas de non-paiement dans le délai imparti, le montant en sera prélevé sur le cautionnement versé par l'adjudicataire en garantie de l'exécution du service.

VI. — *Garanties*

ARTICLE 28. — Pendant toute la durée de la concession, le matériel complet et les chevaux du concessionnaire destinés au service des transports funèbres demeureront affectés comme gage spécial à la garantie de ses engagements et obligations conformément aux dispositions du Code Civil. Le matériel sera assuré contre l'incendie.

VII. — *Cessation anticipée pour cause de décès*

ARTICLE 29. — En cas de décès du concessionnaire et sous réserve de l'agrément de l'Administration Municipale, sa veuve ou ses ayants-droit auront la faculté de continuer l'exploitation ou de présenter à la Ville un successeur qui s'engagera par écrit à continuer ladite exploitation aux conditions fixées par le présent cahier des charges. A défaut, la Ville pourvoiera à l'exécution du service en

utilisant le matériel du concessionnaire et aux frais, risques et périls de la veuve ou des ayants-droit, jusqu'au moment où un nouvel adjudicataire aura été désigné.

VIII. — Reprise de matériel en fin de concession

ARTICLE 30. — Au plus tard, six mois avant la date d'expiration de la concession, la Ville pourra demander l'évaluation de l'ensemble du matériel servant à l'exploitation (chevaux compris).

Cette évaluation sera faite dans le délai d'un mois suivant la date de la demande, par deux experts désignés par chacune des parties.

En cas de désaccord entre ces experts, la désignation d'un arbitre sera demandée par la Ville à l'autorité préfectorale. La décision de cet arbitre sera sans appel.

La Ville restera libre, à ce moment là, de se rendre acquéreur du matériel de l'exploitation en acquittant dans le courant du trimestre qui suivra la fin de la concession, le prix fixé par l'arbitre sus-visé.

Les frais de l'expertise et, s'il y a lieu, de l'arbitrage seront supportés par la Ville.

IX. — Déchéance

ARTICLE 31. — En cas de déchéance du concessionnaire, la Ville utilisera le matériel de celui-ci pour faire face aux exigences de l'exploitation aux frais, risques et périls du concessionnaire déchu.

X. — Election de domicile et divers

ARTICLE 32. — Le concessionnaire devra faire élection de domicile à Lille. Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au Secrétariat Général de la Mairie de Lille.

ARTICLE 33. — L'approbation du marché sera notifiée au concessionnaire dans un délai de dix jours qui commencera à courir de la date de la notification à la Mairie de cette approbation.

ARTICLE 34. — Les frais résultant du concours et du marché tels que timbre, droits d'enregistrement, affiches, insertions et autres, seront supportés par le concessionnaire.

Fait à Lille le 28 Décembre 1933.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Louis MASSON.

Vu et approuvé :

Lille le 1^{er} Mars 1934.

Pour le Préfet, le Secrétaire Général délégué,

ILLISIBLE.

Modèle de soumission

Je soussigné (nom, prénoms, profession, domicile) après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'entreprise du monopole des transports des corps des personnes décédées sur le territoire de la Ville de Lille, m'engage à exécuter cette entreprise aux clauses et conditions dudit cahier des charges et à celles générales du cahier des charges des entreprises de la Ville moyennant les prix ci-après fixés :

1 ^{re} classe	francs
2 ^e classe	»
3 ^e classe	»
4 ^e classe	»
5 ^e classe	»

Je joins à ma soumission : 1° un certificat de dépôt de cautionnement fixé par l'article 2 ;

2° L'accusé de réception délivré par M. le Maire de Lille ;

3° Une feuille de patente justifiant ma profession.

Je m'engage en outre à supporter tous frais d'enregistrement, de timbre, d'affiches, et autres relatifs à mon marché conformément à l'article 34 du cahier des charges.

Fait à _____ le _____

**CIMETIERES. — Transports funèbres. Prorogation jusqu'au
30 Septembre 1934 de la concession de 1922. Convention**

Entre les soussignés :

M. Auguste Ragheboom, adjoint au maire de Lille, demeurant en cette Ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du quatre août mil neuf cent trente-quatre, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. Edouard Courtot, aux droits de la Société Courtot Frères depuis le premier Octobre mil neuf cent vingt-trois, demeurant à Lille, rue d'Angleterre, 73,

d'autre part,

Il a été préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes exposé ce qui suit :

Exposé

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication en date du 30 Septembre 1922, approuvé le 21 Octobre suivant et enregistré à Lille (A. Adm.) le 22 Novembre 1922, folio 36, case 14 par M. le Receveur qui a perçu les droits, la Société Courtot frères a été déclarée adjudicataire des transports funèbres sur le territoire de la Ville de Lille.

Le cahier des charges dressé préalablement à cette adjudication prévoit que la durée de la concession sera de dix années à compter du 1^{er} Janvier 1923, mais étant donné que le service ne fut effectivement mis en route que le 1^{er} Août 1923 et que les nouveaux tarifs ne purent être appliqués qu'à partir de cette date, le Conseil Municipal a, conformément à la jurisprudence instaurée par le Conseil d'Etat, décidé, dans sa séance du 26 Décembre 1932 :

a) de fixer au 31 Juillet 1933, la date d'expiration de la dite concession.

b) la mise en adjudication publique de ce service.

Les formalités engagées en vue de la mise au concours du service des Transports funèbres n'ayant pu être terminées assez tôt, la Ville de Lille et M. Courtot ont convenu successivement de proroger l'adjudication du 30 Septembre 1922 : 1^o du 1^{er} Août au 31 Décembre 1933 suivant acte du 30 Juillet 1933, enregistré le 21 Avril 1934 n^o 1158, aux droits de 2.331 frs 90 ; 2^o du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1934, suivant acte du 30 Décembre 1933, enregistré le 21 Avril 1934, n^o 1159 aux droits de 2.331 frs 90 ; la désignation du concessionnaire n'ayant pu avoir lieu pour le 30 Juin 1934, l'Administration Municipale a demandé à M. Courtot de consentir une nouvelle prorogation du contrat initial jusqu'au 30 Septembre 1934.

M. Courtot ayant accepté, il est passé la convention suivante :

Convention

M. Auguste Ragheboom, es qualité, accorde par ces présentes à M. Courtot actuellement aux droits de la Société Courtot frères, qui accepte la prolongation jusqu'au trente septembre mil neuf cent trente-quatre, de la concession des transports funèbres sur le territoire de la Ville de Lille.

M. Courtot s'engage pendant toute la durée de cette prolongation à continuer à exécuter fidèlement toutes les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges du dix avril mil neuf cent vingt-deux et à appliquer les tarifs actuellement en vigueur tels qu'ils ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 26 Juin 1930 et l'arrêté municipal du 28 Août 1930.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Courtot qui s'y oblige :

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille le sept août mil neuf cent trente-quatre.

Lu et Approuvé,
Edouard COURTOT.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué :
A. RAGHEBOOM, Adjoint.

Vu et Approuvé.

Lille le 25 Août 1934

Le Préfet : GUILLOM.

CIMETIERES. — Transports funèbres. Convention. Société Briche et Lequenne.

Entre les soussignés :

M. Roger Salengro, Maire de Lille, demeurant en cette Ville,

Agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du quatre Août mil neuf cent trente-quatre qui sera soumise, en même temps que les présentes, à l'approbation de l'autorité supérieure,

d'une part,

Et MM. Briche et Lequenne, entrepreneurs de transports funèbres,

Agissant au nom et comme seuls membres de la Société en nom collectif « Briche et Lequenne » dont le siège social est à Roubaix, rue de l'Ommelet, 23 ;

d'autre part,

Il a été préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes exposé ce qui suit :

Exposé

Dans sa séance du 28 Décembre 1933, le Conseil Municipal a décidé de procéder par voie de marché-concours à la désignation du

concessionnaire des Transports Funèbres pendant une durée de dix années à compter du 1^{er} Juillet 1934.

La dite délibération et le cahier des charges réglementant les conditions d'exploitation de ce monopole ont été approuvées par M. le Préfet du Nord le 1^{er} Mars 1934.

Les formalités à remplir pour la désignation du concessionnaire n'ayant pu être terminées le 1^{er} Juillet 1934, il a été décidé que le point de départ de la nouvelle concession serait fixé au 1^{er} Octobre 1934.

Des deux entrepreneurs admis à concourir, les propositions faites par MM. Briche et Lequenne ayant été jugées les plus avantageuses pour les familles et pour la Ville de Lille, il est passé la convention suivante.

Convention :

ARTICLE PREMIER. — M. Salengro, es qualité, concède par ces présentes à la Société « Briche et Lequenne » qui accepte l'exploitation, pendant une période de dix années à compter du premier Octobre mil neuf cent trente-quatre du monopole communal, tel qu'il est ou sera déterminé par la jurisprudence actuelle ou future de la Cour de Cassation, du transport, dans les limites du territoire de la Ville de Lille, des corps des personnes décédées.

ARTICLE 2. — La Société concessionnaire devra assurer ce transport suivant les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux à exécuter pour la Ville de Lille et conformément au cahier des charges et de ses annexes, adoptés par le Conseil Municipal dans ses séances des vingt-six Décembre mil neuf cent trente-deux et vingt-huit Décembre mil neuf cent trente-trois et approuvés par M. le Préfet du Nord le premier mars mil neuf cent trente-quatre, cahier des charges dont une expédition demeurera ci-annexée.

ARTICLE 3. — La Société « Briche et Lequenne » s'engage à appliquer à cette entreprise le tarif ci-après ;

Première classe	1.400 frs
Deuxième classe	750 frs
Troisième classe	275 frs
Quatrième classe	65 frs
Cinquième classe	25 frs

ARTICLE 4. — La dite Société s'oblige, en outre, à consentir à la Ville de Lille une remise de cinq pour cent sur le montant des fournitures prévues au cahier des charges. Cette remise sera payable à la

Caisse de M. le Receveur Municipal à l'expiration de chaque trimestre.

ARTICLE 5. — En garantie de l'exécution de ses engagements et obligations et notamment du règlement du paiement de la remise ci-dessus fixée, la Société affectera comme il est dit à l'article 28 du cahier des charges le matériel complet et les chevaux destinés au Service des Transports.

Elle sera tenue de rendre définitif le cautionnement de trente-cinq mille francs déposé lors du concours.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes ainsi que tous ceux résultant du concours seront supportés par la Société Concessionnaire.

Pour la perception des droits d'enregistrement le montant des engagements en service et fournitures est évalué à trois cent mille francs.

Fait et signé en double à Lille, le dix Août mil neuf cent trente-quatre.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

Lu et Approuvé,
BRICHE et LEQUENNE.

Vu et Approuvé.

Lille le 25 Août 1934,

Le Préfet : GUILLON

POLICE DES MŒURS.— Maison de tolérance, rue de l'A.B.C. N° 22.

Autorisation d'exploitation. M^{me} Souilhé-Laborier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
le Code des Arrêtés Municipaux, articles 524 à 557 ;
la demande formée par Mme Célestine Laborier, épouse Souilhé, demeurant à Lille, tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter la maison de tolérance sise rue de l'A. R. C. n° 22 ;
le rapport de M. le Commissaire Central de Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation d'exploiter la maison de tolérance située rue de l'A. B. C. n° 22 est accordée à Mme Célestine Laborier, épouse Souilhé, née à Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 12 Mars 1884, demeurant à Lille.

ARTICLE 2. — Mme Souilhé-Laborier devra gérer elle-même l'établissement faisant l'objet de la présente autorisation. Elle paiera les frais de traitement à l'Hôpital, de ses pensionnaires. Elle sera tenue de verser, au préalable, et en numéraire, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à titre de caution de ces frais de traitement, une somme de 3.600 francs (trois mille six cents francs) sans néanmoins que cette caution, qui lui sera restituée à la cessation de son exploitation, puisse empêcher les paiements auxquels, à ce titre, elle sera soumise.

ARTICLE 3. — Mme Souilhé-Laborier se conformera strictement aux règlements concernant la tenue et l'exploitation des maisons de tolérance et, particulièrement, aux dispositions des articles 524 à 557 du Code des Arrêtés Municipaux.

ARTICLE 4. — La présente autorisation, toujours révocable, le sera, notamment, dans les cas d'inobservation des prescriptions des articles 2 et 3 ci-avant.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté prendra effet du premier Juillet mil neuf cent trente-quatre. Il sera notifié, administrativement, à Mme Souilhé-Laborier qui prendra, par écrit, l'engagement de s'y conformer sans réserves.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine
rue de Trévise N° 84. Interdiction de circulation.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898, articles 3 et 6 ;

Considérant que l'immeuble sis à Lille, 84 rue de Trévise,

appartenant à MM. Paul Le Blan et fils, présente un danger pour la sécurité de la circulation publique par suite de l'effondrement de deux planchers ;

Considérant que les trépidations provoquées par le passage des véhicules sont de nature à faire écrouler le mur de façade lequel n'est plus suffisamment ancré ni lié ;

Considérant que, dans ces conditions, il nous appartient de prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules de toute nature est interdite rue de Trévisé, partie comprise entre la place Guy de Dampierre et la rue Jean Jaurès, jusqu'à ce que la façade de l'immeuble sis 84, rue de Trévisé ne présente plus de danger par la pose d'étais suffisamment résistants et tous autres travaux de remise en état de cette partie d'immeuble.

ARTICLE 2. — Les barricades et leur éclairage de la tombée de la nuit au lever du jour seront assurés par MM. Paul Le Blan et fils et à leurs frais, risques et périls.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur des Travaux Municipaux et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Août 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination Pierre Maudier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut du Personnel de l'Octroi ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 29 Avril 1934 pour l'emploi de préposé d'octroi ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Maudier, né à Montereau (Seine-et-Marne) le 6 Juillet 1910, demeurant 15 rue de la Plaine à Lille, est nommé préposé d'octroi, stagiaire, de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1^{er} Août 1934.

ARTICLE 2. — M. Maudier est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1^{er} Août 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au Statut du Personnel de l'Octroi.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois d'Août 1934 :

NOM	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
4^{me} Direction				
M. Tallon.....	Chef de bureau	3 ^{me}	20.000	1 ^{er} Août 1934
5^{me} Direction				
M. Claie.....	Chef de bureau	2 ^{me}	22.500	1 ^{er} Août 1934
M. Lerouge.....	Chef de bureau	3 ^{me}	20.000	1 ^{er} Août 1934
M. Négler.....	Vérificat ^r sanitaire	2 ^{me}	14.000	1 ^{er} Août 1934
Ouvriers				
M. Ruhant.....	Jardinier	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Août 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Chef de bureau.
Georges Duriez.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

notre arrêté en date du 5 Juillet 1934 établissant le tableau d'avancement à l'emploi de chef de bureau ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Duriez, inspecteur d'hygiène, est nommé, à partir du 1^{er} Octobre 1934, chef du 7^e bureau de la 2^e Direction, en remplacement de M. Formesyn, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Duriez est classé dans la 3^e classe de son emploi, au traitement annuel de 20.000 francs, le point de départ de son ancienneté dans la classe étant fixé au 1^{er} Septembre 1933.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Congé sans solde.
M^{me} Favières.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la demande formulée par Mme Favières, sous-bibliothécaire,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé de dix jours, sans solde, est accordé, à partir du 20 Août 1934, à Mme Favières, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5^e Direction. Promotion. Pierre Moreau.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 3 Novembre 1931 pour l'emploi d'inspecteur au service de l'hygiène,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Moreau, commis au 1^{er} bureau de la 5^e Direction, est nommé, à partir du 1^{er} Octobre 1934, inspecteur d'hygiène, en remplacement de M. Duriez, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. Moreau est versé dans la 5^e classe de son emploi, au traitement annuel de 13.500 frs, à partir du 1^{er} Octobre 1934.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétaire de police. Tableau
d'avancement pour 1934.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,
le Statut du Personnel de la Police ;
le procès-verbal du concours qui a eu lieu les 30 Juillet et 2
Août 1934 pour l'emploi de secrétaire de police ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement à l'emploi de
secrétaire de police est fixé comme suit, pour l'année 1934 :

MM. François Nimal,
Florimond Allard.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion François Nimal.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;
le Statut du Personnel de la Police ;
notre arrêté en date du 6 Août 1934 établissant le tableau
d'avancement à l'emploi de secrétaire de police.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. François Nimal, gardien de la paix de
4^e classe, est nommé, à compter du 1^{er} Juillet 1934, secrétaire de
police de 7^e classe, au traitement annuel de 10.000 frs, en remplace-
ment de M. Delcamp, retraité.

ARTICLE 2. — Le point de départ de l'ancienneté dans la classe de M. Nimal est fixé au 1^{er} Septembre 1931.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour le mois d'Août 1934 :

NOM	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Avantages en nature
M. Clovis Derlyn	Sapeur	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} août 1934	2.400
M. René Moret	Sapeur	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} août 1934	2.400

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Complément de pension à divers.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Juillet 1928 décidant la péréquation des pensions servies aux retraités des Ser-

vices Municipaux et l'attribution des majorations en résultant à raison de 70 % à dater du 1^{er} Janvier 1928 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Mai 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 du même mois, portant à 100 % le pourcentage desdites majorations, à compter du 1^{er} Août 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les compléments de pensions ci-après seront servis aux veuves d'agents retraités des Services Municipaux, reprises au tableau ci-dessous, à compter de la date de jouissance de leur pension.

Séance du Conseil Municipal du 4 Août 1934

N ^o des pensions	N O M S	Pension totale résultant de la péréquation	Pension servie sur les fonds de la Caisse des Retraites	Complément de pension	Jouissance de la pension
946	Veuve Eugène Deully	3.942 18	2.005 50	1.936 68	7-12-33
947	Veuve François Waxin	4.980 48	2.178 96	2.801 52	1-1-34
948	Veuve Auguste Lecaillet	4.010 00	3.951 52	58 48	4-1-34
949	Veuve Georges Constant	1.920 00	746 68	1.173 32	9-1-34
952	Veuve Léon Carlier	3.570 96	2.026 00	1.544 96	3-3-34
953	Veuve Henri Crespel	5.749 28	3.171 52	2.577 76	4-3-34
965	Veuve Edouard Sauvage	5.135 52	2.567 76	2.567 76	2-5-34
967	Veuve Albert Loré	5.458 36	2.491 64	2.966 72	21-6-34
968	Veuve Jules Navez	3.087 64	1.524 84	1.562 80	22-6-34
969	Veuve Fernand Serrure	3.737 52	2.403 80	1.333 72	27-6-34

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Août 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Majoration de pension à divers.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 1930 allouant aux Retraités des Services Municipaux, titulaires de pen-

sions d'ancienneté, une majoration de leur pension en considération du nombre des enfants élevés par eux jusque l'âge de 16 ans et sur les bases suivantes :

10 % de la pension pour les trois premiers enfants élevés jusque l'âge de 16 ans ;

5 % de la pension ajoutés à cette première majoration pour chaque enfant au-delà du troisième.

Aux veuves desdits retraités, 50 % du montant des majorations telles qu'elles sont ci-dessus indiquées ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est alloué aux retraités repris ci-après une majoration de leur pension s'élevant :

NOMS	Montant de la pension	Taux de la majoration	Montant de la majoration	Point de départ de la majoration
N° 949. — Vve Georges Constant	1.920 00	3 enf. 10 %	192 00	9-1-34
N° 955. — Henri Bart..	9.333 36	3 enf. 10 %	933 32	1-4-34
N° 962. — Georges Tiédrez	6.500 00	5 enf. 20 %	1.300 00	1-10-34
N° 964. — Georges Chaval	8.575 04	7 enf. 30 %	2.572 48	1-9-34

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Majoration de pension. Veuve Loré.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1931 décidant d'accorder, à compter du 1^{er} Juillet 1930, une allocation de 5 % calculée sur les pensions et majorations pour charges de famille, servies aux retraités des Services Municipaux âgés de plus de 65 ans, titulaires d'une pension d'ancienneté dans la liqui-

datation de laquelle il n'a pas été fait état des services postérieurs au 31 Décembre 1929, et, par conséquent, des nouveaux traitements en vigueur à dater du 1^{er} Janvier 1930 ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 17 Mars 1934 faisant connaître que M. le Ministre de l'Intérieur autorise le paiement de ladite allocation à la condition que les avantages accordés aux retraités des Services Municipaux n'excèdent pas ceux qui ont été offerts aux anciens fonctionnaires de l'Etat ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Veuve Albert Loré, retraitée de la Ville, bénéficiera d'une allocation de 5 % calculée sur le montant de sa pension, à compter de la date de jouissance de ladite pension.

N° de pension	NOM	Total annuel des pension principale, complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %	Observations
967	Veuve Albert Loré.....	5.458 36	272 92	Jouissance du 21-6-1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Août 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Subvention. — Caisse de chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille Mandatement	554
Administration Municipale :	
Code des Arrêtés Municipaux. — Halles et marchés. Article 903, modification	534
Fêtes et Cérémonies :	
Service des réceptions. — Vins et produits de marque. Marché Guelfon	515
Camps de vacances. — Fête de clôture. Mesures d'ordre	535
Banquet. Mesures d'ordre	536
Centenaire de la Musique Municipale. — Banquet. Marché Charles Lœil	515
Police Administrative :	
Elections Cantonales de 1934. — Affichage. Emplacements ...	537
Bâtiments Communaux :	
Hôtel de Ville. — Garniture de douze fenêtres. Marché Beugin et Cie	515
Mobilier. Marché Pierre Lehouck	516
Cabinets des Adjoints. Mobilier. Marché Poulet et Dobbelaere	516
Bureau d'hygiène. Classeurs. Marché Agence Générale des Forges de Strasbourg	516

	Pages
Palais des Beaux-Arts. — Parquets. Marché Etablissements Vroone	517
Travaux de plomberie. Marché Labbé et Fils	517
Petit lycée de garçons, rue Gombert. — Installation du chauffage central. Marché Etablissements Dumoutier et Cie	517
Ecoles primaires. — Mobilier. Marché Pierre Lehouck	518
Ecoles Turgot et Renan. — Asphaltage des toitures des préaux. Marché Société l'Asphalte	518
Sol des cours de récréation. Revêtement. Marché Waquier	518
Bains, rue Dupuytren. — Travaux de restauration et d'agrandissement. Chauffage et distribution d'eau. Adjudication-concours Christoffe	519
Bains, boulevard de la Liberté. — Aménagement sportif de la grande piscine. Marché Vroman	531
Grand'Garde. — Remise en état de l'avant-corps et des escaliers d'accès. Marché Tiercelin	519
Immeubles :	
Maison, rue Alphonse Colas angle de l'avenue du Peuple Belge. — Restauration. Marché Beaucamp-Lambert	519
Achats. — Mitoyenneté, rue Désaugiers 45 et 47	520
Mitoyenneté, rue Guillaume Tell, angle rue Bouguereau	520
Eviction de locataires. — Avenue Charles Saint-Venant, 84 Indemnité Veuve Favier	521
Indemnité Gourlet	520
Tramways :	
Ligne E. — Déplacement d'une voie, place Philippe Lebon	521
Promenades. — Jardins. — Squares :	
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — Garde-soleil. Marché Warein	521
Voirie :	
Quartiers. — Lotissement de terrain, rues Louis Spriet, Berthelot, des Hamnetons	539

	Pages
Pavage. — Ciment. Marché Société « La Desvroise »	522
Retaille de pavés. Marché Procureur	522
Propreté Publique. — Achat de chevaux. Marché Castelin	522
Voie Publique. — Bornes de virage. Marché Etablissements A.	
Durenne	533
Plaques de rues. Fourniture et pose. Marché Cauwel-	
Tellier	523
Plots de signalisation. Marché Etablissements Morel	
Frères	533
Egouts. — Construction, rue Bonte-Pollet et de La Bassée.	
Adjudication. Entreprise Caroni	523

Bibliothèques :

Bibliothèque Communale. — Fourniture de livres. Marché	
Librairie Tallandier	523
Bibliothèques de prêt. — Secteur d'Esquermes. Fonctionnement.	
Nomination Elie Wallard	540
Régisseur. Elie Wallard	541
Secteur de Wazemmes, Moulins-Lille. Fonctionnement.	
Nomination Adolphe Boorsch	542
Régisseur. Adolphe Boorsch	543

Théâtres :

Saison 1934-1935. Avance exceptionnelle de 80.000 francs	544
Service médical. Nominations de médecins	545
Orchestres. — Concours pour la nomination de musiciens. Pro-	
gramme	546
Jury	547

Enseignement Technique :

Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Contremaîtres	
et contremaitresses non nationalisés. Indemnité	
de résidence. Fixation	548
Ecole Baggio. Cantine. Perception des repas. Régis-	
seur Camus	548
Ecole Valentine Labbé. Cantine. Fourniture de ten-	
rées. Marchés	524

Enseignement Primaire :

Ecoles Municipales. — Fourniture de friandises aux enfants. Marché Georges Dubois	524
Ecoles payantes. — Ecole Victor Duruy. Perception des rétri- butions scolaires. Demoustier	549
Cours de dessin. Professeur Demoustier	550
Ecole Montesquieu. Cours d'anglais. Professeur Mme Compain	550
Ecoles Primaires Supérieures. — Comités de patronage. Nomi- nation François Dauchy	551

Cours Municipaux :

Langues étrangères. — Horaire et programme	551
--	-----

Œuvres diverses :

Hébergement des indigents de passage.— Convention Rohart	524-552
Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'In- dustrie Textile de Lille. Mandatement	554
Préventorium de Wormhoudt. — Fourniture de denrées. Marchés	525
Surveillantes	555

Recettes :

Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Vire- ments	555-556
Régisseurs. — Bibliothèques de prêt. Secteur d'Esquermes. Elie Wallard	541
Secteur de Wazemmes, Moulins-Lille. Adolphe Boorsch	543
Ecole Baggio. Cantine. Camus	548
Ecole Victor Duruy. Demoustier	549

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	557
Statistique du prix des denrées	559
Halles et marchés. — Vente en plein air des produits non comes- tibles. Horaire et emplacements	534
Halles Centrales. — Maison de factage. Admission François Catteau	563
Abattoirs. — Location de locaux	525

Distribution d'eau. — Bains :

Bains du boulevard de la Liberté. — Aménagement sportif de la grande piscine. Marché Vroman	531
---	-----

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Septembre 1934	564
---	-----

Cimetières :

Cimetière de l'Est. — Réfection des allées. Marché Société « La Route Française »	531
Cimetière du Sud. — Réfection des allées. Marché Société « Rol-Lister et Cie »	531

Eclairage :

Candélabres électriques. — Marché Etablissements A. Durenne.	532
Consoles murales et lanternes électriques. — Marchés Etablissements A. Durenne	532
Réfracteurs. — Marché Société Holophane	532

Police :

Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart	524-552
Voie Publique. — Carrefour des rues des Manneliers et de Paris. Signalisation lumineuse. Marché Etablissements Claude-Paz et Silva	533
Bornes de virage. Marché Etablissements A. Durenne .	533
Plots de signalisation. Marché Etablissements Morel Frères	533

Services Municipaux :

Secrétariat Général :

Promotion. — Garemin Adrienne (Mlle)	565
Démission. — Vandaele	566

Deuxième Direction :

Promotions :

Dewandel	565
Ruysschaert	565

Quatrième Direction :

Nominations :

Compain Alice (Mme)	550
Demoustier Auguste	550

Cinquième Direction :

Promotions. — Mutation :

Boyé Alphonse	566
Meersman	565
Robert	565

Police :

Promotions :

Cadour Francis	568
Delporte Jean	567
Delvallée Zéphir	568
Nimal François	567
Prodhomme Emile	567
Salperwyck Henri	568
Congé sans solde. — Mathé Moïse	568

Octroi :

Nominations :

Depauw Louis	569
Dollé Alfred	570

Personnel ouvrier :

Congé sans solde. — Olivier Louis	570
---	-----

Adjudications. — Marchés :

Aciers et tôles. — Marché D'Halluin-Namur et Fils	534
Services Financiers. — Machine comptable. Marché Société Burroughs	534

FETES ET CEREMONIES. — Service des réceptions. Vins et produits de marque. Marché Guelton.

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de vins et produits de marque au Service des Réceptions, au profit de M. H. Guelton, 31, rue de Bouvines à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 13 Septembre 1934, n° 844.

FETES ET CEREMONIES. — Centenaire de la Musique Municipale. Banquet. Marché Charles Lœil.

DU 12 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour l'exécution du banquet offert à l'occasion du Centenaire de la Musique Municipale, au profit de M. Charles Lœil, 302, rue Solférino à Lille, moyennant la somme de 8.850 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1934, n° 962.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Garniture de douze fenêtres. Marché Beugin et Cie.

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour garniture de douze fenêtres de l'Hôtel de Ville, au profit de MM. Beugin et Cie, 22, rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 8.485 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1934, n° 964.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Mobilier. Marché
Pierre Lehouck**

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de mobilier à l'Hôtel de Ville, au profit de M. Pierre Lehouck, 23, rue de Russie à Lille, moyennant la somme de 6.840 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 913.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Cabinets des Adjointes.
Mobilier. Marché Poulet et Dobbelaere.**

DU 12 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de mobilier à l'Hôtel de Ville — Cabinets de MM. les Adjointes — au profit de MM. Poulet et Dobbelaere, 3, rue des Bonnes Rappes à Lille, moyennant la somme de 22.300 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 990.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Fourniture de classeurs
au Bureau d'Hygiène. Marché Agence Générale des Forges
de Strasbourg.**

DU 21 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de classeurs au Bureau d'Hygiène, au profit de l'Agence Générale des Forges de Strasbourg, 25, boulevard du Président Wilson à Strasbourg, moyennant la somme de 27.800 francs.

Enregistré le 4 Octobre 1934, n° 1062.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais des Beaux-Arts. Parquets.
Marché Etablissements Vroone.**

DU 12 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour exécution de parquets au Palais des Beaux-Arts, au profit des Etablissements Vroone, 91, rue du Sapin Vert à Wattrelos, moyennant la somme de 43.975 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 993.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais des Beaux-Arts. Travaux
de plomberie. Marché Labbé et Fils**

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Soumission pour travaux de plomberie au Palais des Beaux-Arts, au profit de MM. Labbé et Fils, 8, rue Détournée à Lille, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 13 Septembre 1934, n° 847.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Petit Lycée de garçons, rue Gombert.
Installation du chauffage central. Marché Etablissements
Dumoutier et Cie**

DU 25 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour l'installation du chauffage central au Petit Lycée de garçons, rue Gombert, au profit des Etablissements Dumoutier et Cie, 21, rue Roland à Lille, moyennant la somme de 26.295 frs 30.

Enregistré le 4 Octobre 1934, n° 1065.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles primaires. Mobilier.
Marché Pierre Lehouck**

DU 12 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de mobilier aux Ecoles Primaires, au profit de M. Pierre Lehouck, 23, rue de Russie à Lille, moyennant la somme de 27.575 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 914.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Turgot et Renan. Asphaltage
des toitures des préaux. Marché Société « L'Asphalte »**

DU 12 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour asphaltage des toitures des deux préaux des Ecoles Turgot-Renan, au profit de la Société « L'Asphalte », 64, rue Abélard à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 984.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Turgot et Renan. Sol des
cours de récréation. Revêtement. Marché Waquier.**

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour l'exécution d'un revêtement sur le sol des cours de récréation des Ecoles Turgot-Renan, au profit de M. Jules Waquier, 315, rue de Lamoy à Roubaix, moyennant la somme de 27.000 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1934, n° 963.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Bains de la rue Dupuytren. Travaux de restauration et d'agrandissement. Chauffage et distribution d'eau. Adjudication-concours Christofle.

DES 21 AOUT ET 25 SEPTEMBRE 1934

Adjudication-concours des travaux de restauration et d'agrandissement des Bains Municipaux de la rue Dupuytren — 9^e lot : chauffage et distribution d'eau — au profit de M. Paul Christofle, 40, rue Masséna à Lille, moyennant la somme de 72.974 frs 90.

Enregistré le 16 Octobre 1934, n° 1206.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Grand'Garde. Remise en état de l'avant-corps et des escaliers d'accès. Marché Tiercelin

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Soumission pour la remise en état de l'avant-corps et des escaliers d'accès du Grand'Garde au profit de M. H. Tiercelin 26, avenue de Bretagne à Lille, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 13 Septembre 1934, n° 848.

IMMEUBLES. — Maison rue Alphonse Colas angle de l'avenue du Peuple Belge. Restauration. Marché Beaucamp-Lambert

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour restauration de l'immeuble situé angle de la rue Alphonse Colas et de l'avenue du Peuple Belge. au profit de M. Beaucamp-Lambert, 29, rue Kuhlmann à Lille, moyennant la somme de 44.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 995.

IMMEUBLES. — Achat. Mitoyenneté, rue Désaugiers 45 et 47.

DES 4 ET 27 AOUT, ET 5 SEPTEMBRE 1934

Acquisition par la Ville de la partie mitoyenne d'un mur séparant la propriété de M. Helewaut, 45, rue Désaugiers, d'une propriété de la Ville érigée même rue, n° 47, avec les revenus de la Fondation Devaux.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 953.

**IMMEUBLES. — Achat. Mitoyenneté, rue Guillaume Tell angle
rue Bouguereau.**

DES 4 ET 27 AOUT, ET 5 SEPTEMBRE 1934

Acquisition par la Ville de la partie mitoyenne d'un mur séparant la propriété de M. Cochez, rue Guillaume Tell, n° 37, d'une propriété de la Ville, située à l'angle des rues Guillaume Tell et Bouguereau.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 954.

IMMEUBLES. — Eviction de locataire, 84 avenue Charles Saint-Venant. Indemnité Gourlet.

DES 28 DECEMBRE 1933 ET 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Engagement par lequel M. Joseph Gourlet s'est obligé à abandonner tous les droits d'occupation qu'il pouvait faire valoir, en qualité de principal locataire, sur un immeuble à usage de débit de boissons, sis à Lille, avenue Charles Saint-Venant, n° 84, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité d'éviction de 1.098 francs.

Enregistré le 8 Septembre 1934, folio 64, case 813.

IMMEUBLES. — Eviction de locataire, 84 avenue Charles Saint-Venant. Indemnité Veuve Favier.

DES 19 DECEMBRE 1933 ET 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Engagement par lequel Mme Veuve Favier s'est obligée à abandonner tous les droits d'occupation qu'elle pouvait faire valoir en qualité de sous-locataire d'un immeuble à usage de débit de boissons, sis à Lille avenue Charles Saint-Venant, n° 84, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité d'éviction de 1.272 francs.

Enregistré le 8 Septembre 1934, folio 64, case 812.

TRAMWAYS. — Ligne E. Déplacement d'une voie place Philippe Lebon.

DES 23 AVRIL ET 8 SEPTEMBRE 1934

Marché passé avec la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue, dont le siège est à Lille, 2, rue Auber, relativement au déplacement de l'une des voies de la ligne E, place Philippe Lebon, à la mise au profil nouveau des autres voies de la place Philippe Lebon et à la modification dans la distribution des pylônes soutenant les fils de trolley, travaux s'élevant à 41.575 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 943.

Devis desdits travaux enregistré le 21 Septembre 1934, folio 73, case 943.

PROMENADES ET JARDINS. — Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». Garde-soleil, Marché Warein

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Soumission pour installation de garde-soleil au Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins », au profit de M. A. Warein, 16, rue Garibaldi à Lille, moyennant la somme de 9.000 francs.

Enregistré le 19 Septembre 1934, n° 889.

**VOIRIE. — Pavage. Fourniture de ciment. Marché Société
« La Desvroise ».**

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de ciment au Service du Pavage au profit de la Société « La Desvroise », 14, Enclos Saint-Bertin à Saint-Omer, moyennant la somme de 17.500 francs.

Enregistré le 13 Septembre 1934, n° 845.

VOIRIE. — Pavage. Retaille de pavés. Marché Procureur

DU 4 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour retaille de pavés au Service du Pavage, au profit de M. J. Procureur, 67, avenue Charles Saint-Venant à Lille, moyennant la somme de 24.500 francs.

Enregistré le 19 Septembre 1934, n° 890.

VOIRIE. — Propreté Publique. Achat de chevaux. Marché Castelin.

DU 4 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour l'achat de chevaux au Service de la Propreté Publique, au profit de M. Aimé Castelin, 14, place Philippe de Girard à Lille, moyennant la somme de 25.500 francs.

Enregistré le 19 Septembre 1934, n° 888.

**VOIRIE. — Voie Publique. Fourniture et pose de plaques de rues.
Marché Cauwel-Tellier.**

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture et pose de plaques de rues au Service de la Voie Publique, au profit de M. Cauwel-Tellier, 15, rue Sainte-Anne à Lille, moyennant la somme de 23.100 francs.

Enregistré le 13 Septembre 1934, n° 849.

**VOIRIE. — Construction d'égouts rues Bonte-Pollet et de La Bassée.
Adjudication « Entreprise Caroni »**

DU 15 SEPTEMBRE 1934

Adjudication pour la construction d'égouts, rues Bonte-Pollet et de La Bassée, au profit de l'Entreprise Caroni, 28 rue Léonard Danel à Lille, moyennant la somme de 319.920 francs.

Enregistré le 11 Décembre 1934, n° 375.

**BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèque Communale. Fourniture de livres.
Marché Librairie Tallandier.**

DU 4 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de livres à la Bibliothèque Communale, au profit de la Librairie Tallandier, 11 rue Faidherbe à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 13 Septembre 1934, n° 846.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé. Cantine.
Fourniture de denrées. Marchés.**

DU 12 SEPTEMBRE 1934

Soumissions pour fourniture de denrées à la Cantine Valentine Labbé, au profit de :

1° *Viande* : M. H. Lebossé, 84, rue Esquermoise à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 27 Septembre 1934, n° 1013.

2° *Epiceries* : M. L. Vandamme, 8, place Saint-Martin à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 27 Septembre 1934, n° 1015.

3° *Légumes* : M. F. Dancoisne, 5, rue du Faisan à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 27 Septembre 1934, n° 1014.

4° *Pain* : La Société « L'Indépendante », 114, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme de 6.000 francs.

Enregistré le 27 Septembre 1934, n° 1012.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Municipales. Fourniture
de friandises aux enfants. Marché Georges Dubois.**

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de friandises aux enfants des Ecoles Municipales, au profit de M. Georges Dubois, rue de la Vieille Aventure à Lille, moyennant la somme de 8.924 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 994.

**ŒUVRES DIVERSES. — Hébergement des indigents de passage.
Convention Rohart.**

DU 17 SEPTEMBRE 1934

Convention intervenue entre la Ville et M. Georges Rohart, aubergiste, 45, rue Gustave Delory, en vue de l'hébergement des indigents

de passage pendant la période du premier Mai 1934 au trente Avril 1935, et aux termes de laquelle la Ville versera à M. Robart une redevance annuelle de 32.760 francs.

Enregistré le 27 Septembre 1934, n° 1017.

ŒUVRES DIVERSES. — Colonie scolaire de Wormhoudt. Fourniture de denrées. Marchés

DU 12 SEPTEMBRE 1934

Soumissions pour fourniture de denrées à la Colonie Scolaire de Wormhoudt, au profit de :

1° *Viande* : M. Vanhoucke, boucher, Grand'Place à Wormhoudt, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 985.

2° *Pain* : La Société « Les Coopérateurs », 3, route de Bergues à Coudekerque-Branche, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 987.

3° *Bière* : La Coopérative « l'Avenir », 16, rue d'Aguesseau à Lille, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 986.

4° *Epiceries* : MM. Vandervliet Frères, 51, rue Puébla à Lille, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 988.

ALIMENTATION. — Abattoirs. Location de locaux.

DU 17 SEPTEMBRE 1934

Location au profit de M. Paul Liébart, demeurant à Lambersart, 5, avenue du Bois de la Deûle, du grand grenier à fourrages n° 4 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier juin 1934, moyennant un loyer annuel de 239 frs 40.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 915.

Location au profit de M. Elie Séname demeurant à Lambersart, 18, avenue Becquart, du grand grenier à fourrages n° 5 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives, à compter du premier Août 1934, moyennant un loyer annuel de 239 frs 40.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 916.

Location au profit de M. Alphonse Demora demeurant à Saint-André, 14, rue Chanzy, du grand grenier à fourrages n° 22 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Juin 1934, moyennant un loyer annuel de 239 frs 40.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 917.

Location au profit de M. Jean Delourme, demeurant à Lille, 58, rue Princesse, du petit grenier à fourrages n° 41 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du quinze Juin 1934, moyennant un loyer annuel de 81 frs 90.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 918.

Location au profit de M. Albert Prin demeurant à Lille, 65, rue Princesse, du petit grenier à fourrages n° 42 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Février 1934, moyennant un loyer annuel de 81 frs 90.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 919.

Location au profit de M. Paul Prévot demeurant à Lille, 17, rue Voltaire, du petit grenier à fourrages n° 43 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du quinze Juin 1934, moyennant un loyer annuel de 81 frs 90.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 920.

Location au profit de M. Christian Becker demeurant à Lille, 78, rue Sainte-Catherine, du petit grenier à fourrages n° 50 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Février 1934, moyennant un loyer annuel de 81 frs 90.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 921.

Location au profit de M. Christian Becker demeurant à Lille, 78, rue Sainte-Catherine, de la boyanderie n° 1 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Février 1934, moyennant un loyer annuel de 2.700 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 922.

Location au profit de M. Gaston Hennion demeurant à Lambertart, 31, rue de Lille, de la triperie n°2 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 923.

Location au profit de M. Octave Sylard demeurant à Hellemmes, 173, rue Faidherbe, de la triperie n° 6 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 925.

Location au profit de la Société en nom collectif « Grouzet Père et Fils » demeurant à La Madeleine, 117, boulevard de la République, de la triperie n° 5 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Février 1934, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 924.

Location au profit de M. Charles Théry, demeurant à Lille, 39, rue du Metz, de la triperie n° 9 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 1.800 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 926.

Location au profit de M. Henri Longin demeurant à Lille, 2 bis, rue Saint-Sébastien, de la triperie n° 10 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du premier Juin 1934, moyennant un loyer annuel de 1.800 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 927.

Location au profit de M. Charles Théry, chevilleur, demeurant à Lille, 39, rue du Metz, de la case n° 1 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 928.

Location au profit de :

1°) M. Jean-Baptiste Delescluse demeurant 20, rue du Gros Gérard à Lille ;

2°) M. Jules Groulez demeurant à Lille, 17, rue Saint-Sébastien, de la case n° 2 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 929.

Location au profit de :

1°) M. Alfred Bachelet, chevilleur, demeurant à Lambersart, 164, avenue Pottier ;

2°) M. Roger Casier, chevilleur, demeurant à Saint-André, 31 bis, avenue de Messines,

de la case n° 3 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 930.

Location au profit de M. Jean Caby, chevilleur, demeurant à Lille, 36, rue Saint-Sébastien, de la case n° 4 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 931.

Location au profit de M. Louis Pottée, chevilleur, demeurant à Lille, 38, rue Princesse, de la case n° 5 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 932.

Location au profit de :

1°) M. Eugène Coustenoble, chevilleur, demeurant à Lambersart, avenue Jussieu n° 31,

2°) M. Gustave Hubert, chevilleur, demeurant à Lambersart, 33 avenue Becquart,

de la case n° 6 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 frs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 933.

Location au profit de M. François Baudinet, boucher, 31, rue de Béthune, à Lille, de la demi-case n° 7 située aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 1.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 934.

Location au profit de :

1°) M. Gaston Marquant, chevilleur, demeurant à Lambersart, avenue Becquart, n° 70,

2°) M. Robert Catteau, chevilleur, demeurant à La Madeleine, 5, rue de la Gare,

de la case n° 8 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 935.

Location au profit de :

1°) M. Marcel Druetz, chevilleur, demeurant à Saint-André, 86, chemin de Messines,

2°) M. Albert Prin, chevilleur, demeurant à Lille, 65, rue Princesse,

de la case n° 9 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 936.

Location au profit de :

1° M. Julien Bernaert, chevilleur, demeurant à Lille, 44, rue Princesse,

2°) M. Jean Delourme, chevilleur, demeurant à Lille, 58, rue Princesse,

de la case n° 10 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 937.

Location au profit de :

1°) M. Paul Prévot, chevilleur, demeurant à Mous-en-Barœul, 117, rue Voltaire,

2°) M. Maurice Bécue, chevilleur, demeurant à Saint-André, 7, rue Lavoisier,

de la case n° 11 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 938.

Location au profit de :

1°) M. Jules Delemer, chevilleur, demeurant à Lille, 5, place Alexandre Dumas,

2°) M. Georges Duploux, chevilleur, demeurant à La Madeleine, 83, rue Godefroy,

de la case n° 12 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 939.

Location au profit de :

1°) M. Gaston Spelto, chevilleur, demeurant à Lille, 15, rue Princesse,

2°) M. Jules Cousin, chevilleur, demeurant à Lille, 63, rue Princesse,

de la case n° 13 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 940.

Location au profit de :

1°) M. Félicien Bruneau, demeurant à Marcq-en-Barœul, 68, rue du Dépôt,

2°) M. Elie Séname, demeurant à Lambersart, 18, avenue Becquart,

de la case n° 14 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 941.

Location au profit de :

1°) M. Louis Delescluse, chevilleur, demeurant à Lille, 44, rue Saint-Sébastien,

2°) M. Paul Cuiengnet, chevilleur, demeurant à Lille, 1, rue Armand Carrel,

de la case n° 15 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du quinze Mai au quinze Octobre 1934, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 21 Septembre 1934, n° 942.

**DISTRIBUTION D'EAU, BAINS. — Bains du boulevard de la Liberté.
Aménagement sportif de la grande piscine. Marché Vroman.**

DU 15 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour l'aménagement sportif de la grande piscine des Bains Municipaux du boulevard de la Liberté, au profit de M. J. Vroman, 30, rue du Grand Chemin à Roubaix, moyennant la somme de 15.721 francs.

Enregistré le 27 Septembre 1934, n° 1016.

**CIMETIERES. — Cimetières de l'Est et du Sud. Réfection d'allées.
Marchés.**

DU 17 SEPTEMBRE 1934

Soumissions pour réfection d'allées aux Cimetières de l'Est et du Sud, au profit de:

1° *Cimetière de l'Est* : La Société « La Route Française », 10, rue Colbert à Lille, moyennant la somme de 43.000 francs.

Enregistré le 4 Octobre 1934, n° 1063.

2° *Cimetière du Sud* : La Société « Rol-Lister et Cie », 36 rue de Chateaudun à Paris, moyennant la somme de 43.000 francs.

Enregistré le 4 Octobre 1934, n° 1064.

**ECLAIRAGE. — Candélabres électriques. Marché Etablissements
A. Durenne.**

DU 10 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de candélabres électriques au Service de l'Eclairage, au profit des Etablissements A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière à Paris, moyennant la somme de 240.000 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1934, n° 960.

**ECLAIRAGE. — Consoles murales et lanternes électriques. Marché
Etablissements A. Durenne.**

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de consoles murales et lanternes électriques au Service de l'Eclairage, au profit des Etablissements A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière à Paris, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 989.

ECLAIRAGE. — Lanternes électriques et réfracteurs. Marchés.

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumissions pour fourniture de lanternes électriques et de réfracteurs au Service de l'Eclairage au profit de :

1° *Lanternes électriques* : Les Etablissements A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière à Paris, moyennant la somme de 44.000 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 991.

2° *Réfracteurs* : La Société « Holoplane », 156, boulevard Haussmann à Paris, moyennant la somme de 10.080 francs.

Enregistré le 25 Septembre 1934, n° 992.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Signalisation lumineuse
du carrefour des rues des Manneliers et de Paris. Marché
Etablissements Claude-Paz et Silva.**

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture d'accessoires nécessaires à la signalisation lumineuse du carrefour des rues des Manneliers et de Paris, au profit des Etablissements Claude-Paz et Silva, 22, rue des Ponts-de-Comines à Lille, moyennant la somme de 14.650 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1934, n° 965.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Plots de signalisation et bornes
de virage. Marchés.**

DU 22 SEPTEMBRE 1934

Soumissions pour fourniture de plots de signalisation et de bornes de virage au Service de la Voie Publique au profit de :

1° *Plots de signalisation* : Les Etablissements Morel Frères, avenue Berthelot à l'Horne, moyennant la somme de 18.250 francs.

Enregistré le 2 Octobre 1934, n° 1050.

2° *Bornes de virage* : Les Etablissements A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière à Paris, moyennant la somme de 7.660 francs.

Enregistré le 2 Octobre 1934, n° 1051.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Aciers et tôles. Marché
D'Halluin-Namur et Fils**

DU 14 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture d'aciers et de tôles aux Services Municipaux, au profit de MM. D'Halluin-Namur et Fils, 60, boulevard des Ecoles à Lille, moyennant la somme de 22.000 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1934, n° 961.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Services Financiers. Machine
comptable. Marché « Société Burroughs ».**

DU 21 SEPTEMBRE 1934

Soumission pour fourniture d'une machine comptable aux Services Financiers, au profit de la Société « Burroughs », 1, rue des Italiens à Paris, moyennant la somme de 36.860 francs.

Enregistré le 26 Septembre 1934, n° 1001.

**ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux.
Halles et marchés. Article 903, modification.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 68 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, article 898 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Août 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 903 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 903. — La vente en plein air des produits non comestibles se fera aux lieux et heures indiqués ci-après :

- I — *Place Madeleine Caulier ; place Nouvelle Aventure.* — Les dimanches, mardis et jeudis, de huit à treize heures, en Novembre, Décembre, Janvier, Février ; de sept à treize heures le reste de l'année.
- II — *Place Wicar, place Vanhænacker.* — Le dimanche, de huit à treize heures, en Novembre, Décembre, Janvier, Février ; de sept à treize heures, le reste de l'année.
- III — *Halles Centrales.* — Les mercredis et samedis : ouverture une demi-heure après la fermeture du marché aux légumes ; fermeture à seize heures du 1^{er} Octobre au 31 Mars ; à dix-sept heures, du 1^{er} Avril au 30 Septembre.
- IV — *Place du Concert.* — Les dimanches, lundis et vendredis, de huit à treize heures, en Novembre, Décembre, Janvier, Février ; de sept à treize heures le reste de l'année.
- V — *Place Déliot.* — Les mercredis et samedis, de huit à treize heures, en Novembre, Décembre, Janvier, Février ; de sept à treize heures, le reste de l'année.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**FETES ET CEREMONIES. — Fête de Clôture des Camps de Vacances.
Mesures d'ordre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

le programme de la Fête de Clôture des Camps de Vacances ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux et des véhicules de toute nature seront interdits, samedi 15 Septembre :

1^o *Grand'Place, à partir de quatorze heures quarante-cinq et pendant toute la durée de la revue des enfants des Camps de Vacances ;*

2° Rue Nationale, boulevard de la Liberté, partie comprise entre la rue Nationale et la rue de Valmy ; place de la République ; pendant le défilé qui suivra la cérémonie indiquée ci-avant ;

3° Rues Gauthier de Châtillon, de Valmy — partie comprise entre le boulevard de la Liberté et la rue Gauthier de Châtillon — à partir de seize heures trente et pendant la durée de la collation qui sera servie aux enfants des Camps de Vacances dans le square des Beaux-Arts et rue de Valmy.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FETES ET CEREMONIES. — Banquet des Camps de Vacances.
Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents au cours du rassemblement et du défilé des enfants qui se rendront au banquet des Camps de Vacances,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux et des véhicules de toute nature seront interdits, dimanche 9 Septembre :

1° place du Beffroi et rue des Sahuteaux, à partir de onze heures quinze et pendant la formation du cortège ;

2° rues Boilly, Frédéric Mottez ; boulevards Louis XIV, Louis XIV prolongé, de ceinture ; à partir de midi et durant le défilé des enfants se rendant au banquet des Camps de Vacances.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections cantonales de 1934.

Affichage. Emplacements.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 92 et 94 ;

la loi du 20 Mars 1914 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un emplacement spécial, égal pour chaque liste de candidats aux élections cantonales de 1934, sera réservé aux endroits ci-dessous désignés, pour l'apposition des affiches électorales.

Numéros des bureaux	Composition	LIEU DE REUNION DES ELECTEURS
1 ^{er} Bureau	Canton Centre	Bureau de Bienfaisance, rue des Fossés.
2 ^e »	» »	Ecole Jussieu, square Dutilleul, 4.
3 ^e » A	» »	Ecole Lavoisier, rue des Stations, 72.
3 ^e » B	» »	Ecole Gounod, rue des Stations, 70.
4 ^e » A	» »	Ecole Rollin, rue du Marché, 58.
4 ^e » B	» »	Ecole Pape Carpentier, rue du Marché, 46 bis.
5 ^e » A	Canton Sud-Ouest	Ecole Vauban, place Calinat.
5 ^e » B	» »	Ecole Alfred de Musset, rue Guillaume Tell.
5 ^e » C	» »	Ecole Jean Jaurès, rue Guillaume Tell.
6 ^e » A	» »	Ecole Ampère, rue Jules Guesde, 73.
6 ^e » B	» »	Ecole Boucher de Perthes, rue Paul Lafat- gue, 91 ter.
6 ^e » C	» »	Ecole Renan, r. du Faub.-des-Postes, 78 ter.
7 ^e » A	» »	Ecole Littré, place de l'Arbonnoise, 12.
7 ^e » B	» »	Ecole M ^{me} de Staël, rue Fulton, 23.
8 ^e » A	Canton Sud	Ecole Arago, boulevard Victor Hugo, 123.
8 ^e » B	» »	Ecole Victor Hugo, boul. Victor Hugo, 135.
8 ^e » C	» »	Ecole Turgot, rue de l'Arbrisseau.
8 ^e » D	» »	Ecole Jacquart, rue de Wazemmes.
9 ^e » A	» »	Ecole Victor Duruy, rue Victor Duruy.
9 ^e » B	» »	Crèche Municipale, place Déliot.
9 ^e » C	» »	Ecole Philippe de Comines, rue Philippe de Comines.
10 ^e » A	» »	Ecole Pasteur, rue Solférino, 246.
10 ^e » B	» »	Ecole Mozart, parvis Saint-Michel, 1.
11 ^e »	Canton Sud-Est	Ecole Carnot, rue Molière.
12 ^e »	» »	Nouvelle Bourse du Commerce, salle du Conseil des Prudhommes.

Numéros des bureaux	Composition	LIEU DE REUNION DES ELECTEURS
13 ^e Bureau A	Canton Est	Ecole Paul Bert, rue du Long Pot, 55.
13 ^e " B	" "	Ecole Lakanal, rue du Long Pot, 209.
13 ^e " C	" "	Ecole Broca, rue Broca.
13 ^e " D	" "	Ecole Antoine Brasseur, rue Porret, 1.
14 ^e " A	" "	Ecole Récamier, rue Frédéric Moltez, 4.
14 ^e " B	" "	Ecole Ruault, rue Frédéric Moltez, 2.
15 ^e " A	Canton Nord-Est	Ecole Duplex, rue Duplex, 26.
15 ^e " B	" "	Ecole Anatole France, rue Alphonse Leroy.
15 ^e " C	" "	Cantine scolaire, rue Vantroyen, 18.
16 ^e " "	" "	Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers.
17 ^e " A	" "	Ecole Montesquieu, rue de Bouvines, 71.
17 ^e " B	" "	Ecole Louis Blanc, r. Guillaume Werniers, 91.
17 ^e " C	" "	Ecole Paulin Parent, rue de Rivoli, 40.
18 ^e " "	Canton Nord	Salle du Conservatoire, place du Concert, 2.
19 ^e " A	" "	Ecole Lannartine, avenue du Peuple Belge, 15.
19 ^e " B	" "	Ecole Jenner, rue Alphonse Colas, 1.
20 ^e " "	Canton Ouest	Ecole Colbert, rue Léonard Danel, 58.
21 ^e " "	" "	Ecole J.-J. Rousseau, rue Princesse, 101.

ARTICLE 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Ancien Gymnase — Place Philippe de Girard.

Ecole de Natation — mur sur rue de la Digue.

Ancien Hôtel de Ville — Service des Finances.

Ecole Chateaubriand — rue du Port.

Marché de la Nouvelle Aventure — côté droit — en façade sur rue Léon Gambetta.

Ecoles Faubourg de Béthune.

Palissade, angle des rues Guillaume Tell et Van Ost.

Ecole Voltaire, rue de Colmar.

Ecole Jean Macé, rue Gosselet.

Cantines scolaires, rue Fénelon.

Ecole Baggio, rue Corneille.

Ecole Camille Desmoulins, boulevard Victor Hugo.

Marché Gentil Muiron ; face à la Caserne.

Institut Roux ; boulevard Louis XIV.

Ecole George Sand ; rue Malsence 24.

Musée Commercial ; rue du Lombard.

Clôture de la Cantine Scolaire ; rue Pierre Legrand 265.

Ecole Boufflers, rue de Tournai.

Ancien Commissariat, rue Bernos.
Ecole Bara, rue Cabanis 3.
Dépotoir ; rue du Béguinage.
Halle aux Sucres ; sur rue de la Halle.
Avenue du Peuple Belge entre le n° 21 et le Pont Neuf.
Ecole Auguste Comte, rue de Thionville.

ARTICLE 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

ARTICLE 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain rues Louis Spriet,
Berthelot et des Hannetons.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 4 Août 1934 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Louis Spriet, 180, rue Barthélémy Delespaul, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé rues Louis Spriet, Berthelot et des Hannetons, d'une contenance de 18 a. 65 ca. et repris au cadastre sous partie des N^{os} 180 et 181 de la Section E ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné. -

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du sept au quatorze Septembre 1934 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Biarez, Entrepreneur, est nommé commissaire enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 15 Septembre 1934 aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 5 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèque de prêt, Secteur d'Esquermes.
Fonctionnement. Nomination Elie Wallard.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté, en date du 28 Octobre 1925, portant réorganisation des bibliothèques de prêt ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Elie Wallard, Directeur de l'Ecole Littré, est chargé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, du fonctionnement de la bibliothèque de prêt du Secteur d'Esquermes, en remplacement de M. Lebeau, appelé à un autre poste.

ARTICLE 2. — Pour le service de bibliothèque dont il se voit chargé, M. Wallard recevra une indemnité annuelle, non soumise à retenue, de deux mille quatre cents francs, qui lui sera payée mensuellement.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèques de prêt, Secteur d'Esquermes.
Régisseur Elie Wallard.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 88 et 155 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu l'arrêté du 15 Février 1899, approuvé par M. le Préfet du Nord, le 31 Mars suivant concernant la perception des produits communaux par tickets ;

Vu la délibération du 21 Octobre 1925, approuvée par M. le Préfet le 29 Octobre 1925, par laquelle le Conseil Municipal a décidé que le prêt des livres dans les bibliothèques de prêt donnerait lieu à la perception, au profit de la Ville, par an et par lecteur, d'une rétribution de cinq francs pour le prêt de deux volumes, au maximum, par semaine ;

Vu notre arrêté de ce jour aux termes duquel M. Elie Wallard, Directeur de l'Ecole Littré, est chargé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, du fonctionnement de la bibliothèque de prêt du Secteur d'Esquermes, en remplacement de M. Lebeau, appelé à un autre poste ;

Considérant que, lorsque les nécessités du service l'exigent, il peut être adjoint au Receveur Municipal des régisseurs de recettes, agissant sous la direction et la surveillance de ce chef de service, pour le recouvrement, en régie, de certaines taxes ou de certains produits ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Elie Wallard, Directeur de l'Ecole Littré, est nommé régisseur de recettes chargé de percevoir, pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, la redevance annuelle de cinq francs fixée par la délibération du Conseil Municipal du 21 Octobre 1925.

ARTICLE 2. — M. Wallard délivrera, en échange de la somme de cinq francs qui lui sera versée au profit de la Ville, une carte de lecteur prise en charge par la Recette Municipale.

ARTICLE 3. — M. Wallard versera au Collecteur-chef — bureau annexe de la Recette Municipale — le montant de ses perceptions le quinze et le dernier jour du mois. Le versement aura lieu la veille, si le quinze ou le dernier jour du mois tombe un dimanche ou un jour de fête.

ARTICLE 4. — Chaque versement devra être accompagné d'un bordereau détaillé et certifié. Les cartes en la possession de M. Wallard seront représentées à chaque versement.

ARTICLE 5. — Les titres de recettes seront établis tous les mois dans la forme réglementaire et parviendront à la Recette Municipale par la voie de la Trésorerie Générale.

ARTICLE 6. — Eu raison du peu d'importance des opérations résultant de la présente charge, M. Wallard est dispensé de fournir un cautionnement.

ARTICLE 7. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèque de prêt, Secteur de Wazemmes-Moulins-Lille. Fonctionnement. Nomination. Boorsch.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 28 Octobre 1925, portant réorganisation des bibliothèques de prêt ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Adolphe Boorsch, Directeur de l'Ecole Voltaire, est chargé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, du fonctionnement de la bibliothèque de prêt du Secteur de Wazemmes-Moulins-Lille en remplacement de M. Démoustier, appelé à un autre poste.

ARTICLE 2. — Pour le service de bibliothèque dont il se voit chargé, M. Adolphe Boorsch recevra une indemnité annuelle, non soumise à retenue, de deux mille quatre cents francs, qui lui sera payée mensuellement.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèque de prêt, Secteur de Wazemmes-Moulins-Lille. Régisseur Adolphe Boorsch.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 88 et 155 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu l'arrêté du 15 Février 1899, approuvé par M. le Préfet du Nord, le 31 Mars suivant concernant la perception des produits communaux par tickets ;

Vu la délibération du 21 Octobre 1925, approuvée par M. le Préfet le 29 Octobre 1925, par laquelle le Conseil Municipal a décidé que le prêt des livres dans les bibliothèques de prêt donnerait lieu à la perception, au profit de la Ville, par an et par lecteur, d'une rétribution de cinq francs pour le prêt de deux volumes, au maximum, par semaine ;

Vu notre arrêté de ce jour, aux termes duquel M. Adolphe Boorsch, Directeur de l'Ecole Voltaire, est chargé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, du fonctionnement de la bibliothèque de prêt du Secteur de Wazemmes-Moulins-Lille, en remplacement de M. Démoustier, appelé à un autre poste ;

Considérant que, lorsque les nécessités du service l'exigent, il peut être adjoint au Receveur Municipal des régisseurs de recettes, agissant sous la direction et la surveillance de ce chef de service, pour le recouvrement, en régie, de certaines taxes ou de certains produits ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Adolphe Boorsch, Directeur de l'Ecole Voltaire, est nommé régisseur de recettes chargé de percevoir, pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, la redevance annuelle de cinq francs fixée par la délibération du Conseil Municipal du 21 Octobre 1925.

ARTICLE 2. — M. Boorsch délivrera, en échange de la somme de cinq francs qui lui sera versée au profit de la Ville, une carte de lecteur prise en charge par la Recette Municipale.

ARTICLE 3. — M. Boorsch versera au Collecteur-Chef — Bureau annexe de la Recette municipale — le montant de ses perceptions le quinze et le dernier jour du mois. Le versement aura lieu la veille si

le quinze ou le dernier jour du mois tombe un dimanche ou un jour de fête.

ARTICLE 4. — Chaque versement devra être accompagné d'un bordereau détaillé et certifié. Les cartes en la possession de M. Boorsch seront représentées à chaque versement.

ARTICLE 5. — Les titres de recettes seront établis tous les mois dans la forme réglementaire et parviendront à la Recette Municipale par la voie de la Trésorerie Générale.

ARTICLE 6. — En raison du peu d'importance des opérations résultant de la présente charge, M. Boorsch est dispensé de fournir un cautionnement.

ARTICLE 7. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**THEATRES MUNICIPAUX. — Saison 1934-1935. Avance
exceptionnelle de 80.000 frs**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Août 1934 nommant M. Pierre Fiard, dit Frady, Directeur des Théâtres Municipaux pour les saisons 1934-1935, 1935-1936 ;

le contrat passé avec M. Frady le 22 Août 1934 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à la disposition du Directeur des Théâtres Municipaux les fonds nécessaires pour faire face aux premières dépenses urgentes qu'il a engagées en vue de l'ouverture de la saison 1934-1935 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A titre exceptionnel, une avance de quatre-vingt mille francs est mise à la disposition de M. Pierre Fiard, dit Frady, Directeur des Théâtres Municipaux, pour lui permettre de faire face aux dépenses qu'il a engagées en vue de l'ouverture de la saison 1934-1935.

ARTICLE 2. — Cette somme sera imputée sur l'article 188 du Budget Ordinaire de l'exercice en cours.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

THEATRES MUNICIPAUX. — Saison 1934-1935. Médecins

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux en son article 23 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 31 Juillet 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés médecins des Théâtres Municipaux pour la saison 1934-1935 :

MM. les docteurs Christiaens, Cordonnier, Crépin, Danès, Fichelle, Gosselin, Israël, Valentin.

ARTICLE 2. — Les médecins des Théâtres Municipaux ci-dessus désignés seront tenus de participer au service de garde institué les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — M. le Docteur Valentin représentera ses confrères auprès de l'Administration Municipale et de la Direction des Théâtres.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**THEATRES MUNICIPAUX. — Orchestres. Concours pour
la nomination de musiciens. Programme.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux en son article 27 ;

Sur la proposition du Conseil d'Administration des Théâtres Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours est ouvert en vue de la nomination de titulaires aux pupitres suivants, actuellement vacants, à l'orchestre des Théâtres Municipaux, savoir :

1° - *Au Grand Théâtre* : Violon solo - Alto solo - trois altos-flûte solo - cor solo - basson solo - basson ;

2° - *Au Théâtre Sébastopol* : Alto - deux violoncelles - trombone - second trompette.

ARTICLE 2. — Ce concours aura lieu au Conservatoire le lundi premier Octobre à quatorze heures. Il comprendra les épreuves ci-après :

- a) exécution d'un morceau au choix du candidat ;
- b) lecture à première vue d'un morceau inédit.

ARTICLE 3. — Les candidats devront être Français. Ils pourront se faire accompagner par un pianiste de leur choix.

ARTICLE 4. — Les candidatures devront nous être adressées avant le 25 Septembre, dernier délai.

ARTICLE 5. — Les musiciens, dont la candidature aura été retenue au terme de ce concours, devront prendre l'engagement d'habiter en notre Ville ou dans sa banlieue immédiate.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**THEATRES MUNICIPAUX. — Orchestres. Concours pour
la nomination de musiciens. Jury.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté du 10 Septembre 1934 portant ouverture d'un concours pour la nomination de musiciens à l'orchestre des Théâtres Municipaux ;

le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux en son article 27 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés — sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. Maurice Planque, Secrétaire Général de la Mairie et Président du Conseil d'Administration des Théâtres Municipaux — membres du jury chargés de juger les épreuves du concours ouvert en vue de la nomination de musiciens à l'orchestre des Théâtres Municipaux :

MM. Gaujac, Directeur du Conservatoire,
Frady, Directeur des Théâtres Municipaux,
Archainbaut, Chef d'Orchestre au Grand Théâtre,
Caron, Chef d'Orchestre au Théâtre Sébastopol,
Vanstaurts, Professeur au Conservatoire,
Deswartes, Professeur au Conservatoire,
Callant, Membre de l'Orchestre du Grand Théâtre,
Danette, Membre de l'Orchestre du Grand Théâtre.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecoles pratiques de commerce
et d'industrie. Contremaîtres et contremaîtresses
non nationalisés. Fixation de l'indemnité
de résidence.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 16 Février 1927 et 12 Janvier 1928 assimilant, au point de vue traitement et indemnités, les contremaîtres et contremaîtresses non nationalisés des Ecoles pratiques à leurs collègues nationalisés ;

Vu le décret du 19 Juillet 1934 modifiant le taux de l'indemnité de résidence servie aux fonctionnaires exerçant à Lille et fixant ladite indemnité à 1.400 frs par an, à compter du 1^{er} Août 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité de résidence à servir aux contremaîtres et contremaîtresses non nationalisés des Ecoles pratiques est fixée à 1.400 francs par an, à compter du 1^{er} Août 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Cantine de l'Ecole Baggio.
Perception des repas. Régisseur Camus.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 153,

Vu l'arrêté du 15 Février 1889, approuvé par M. le Préfet le 31 Mars suivant, concernant la perception par tickets,

Vu l'arrêté ministériel du 25 Août 1934 nommant M. Camus, Directeur de l'Ecole Baggio, en remplacement de M. Gallois, pourvu d'une autre affectation,

Vu notre arrêté du 9 Janvier 1934 fixant le prix des repas servis à la cantine de l'École Baggio à 3 frs pour les élèves habitant Lille et 3 frs 50 pour les élèves n'habitant pas Lille,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Camus, Directeur de l'École Baggio, est nommé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, régisseur de recettes chargé pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, de faire la perception des sommes dues à la Ville quant aux repas précités.

ARTICLE 2. — M. Camus versera tous les cinq jours le montant de ses recettes entre les mains de M. le Receveur Municipal.

ARTICLE 3. — Les titres de recette seront établis par la Direction des Finances et du Contrôle dans la forme réglementaire.

ARTICLE 4. — En raison du peu d'importance des opérations le régisseur est dispensé de fournir un cautionnement.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Victor Duruy. Perception
des rétributions scolaires. Demoustier.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 153,

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Novembre 1919, approuvée le 8 Décembre suivant par M. le Préfet du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 16 Décembre 1919 instituant des régisseurs de recettes pour la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant les écoles payantes ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Auguste Demoustier, nommé Directeur de l'école Victor Duruy, rue Victor Duruy, à la date du 1^{er} Octobre

1934, sera chargé, à partir de cette même date, de la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant la dite école, en remplacement de M. Demory, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — Toutes les dispositions de notre arrêté du 16 Décembre 1919 restent applicables.

ARTICLE 3. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Victor Duruy. Cours de dessin.
Professeur Demoustier.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur Primaire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Auguste Demoustier, nommé Directeur de l'école Victor Duruy, rue Victor Duruy, à dater du 1^{er} Octobre 1934, sera chargé, à partir de cette même date, du cours de dessin de cette école, en remplacement de M. Marsanet.

ARTICLE 2. — M. Demoustier recevra une indemnité de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Montesquieu. Cours d'anglais.
Professeur M^{me} Compain.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Alice Compain, institutrice adjointe à l'école Montesquieu rue de Bouvines, sera chargée, à partir du 1^{er} Octobre 1934, du cours d'anglais de cette école, en remplacement de M. Desmarchelier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — Mme Compain recevra une indemnité de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Comitès de Patronage des Ecoles Primaires Supérieures. Nomination François Dauchy.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision du Conseil d'Administration en date du 10 Juillet 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. François Dauchy, conseiller municipal, est nommé membre des Comitès de Patronage des Ecoles Primaires Supérieures Franklin et Jean Macé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX. — Langues étrangères. Horaire et programme.

Cours de langues étrangères. — Ces cours sont mixtes. Ils s'ouvriront le lundi 15 Octobre 1934 ; pour l'Anglais : Square Dutilleul, 4, à l'Ecole de Garçons.

Pour l'Allemand : à l'Ecole de Filles, 97, boulevard de la Liberté.

Cours 'Anglais, mardi et samedi de 19 à 21 heures.

1° — Cours préparatoire et élémentaire, professeur : M. Carème.

2° — Cours moyen et supérieur, professeur M. Danchin.

Cours d'Allemand, lundi et vendredi de 19 à 21 heures.

1° — Cours préparatoire et élémentaire, professeur : M. Lengaigne.

2° — Cours moyen et supérieur, professeur : M. Waltz.

Pour les inscriptions, s'adresser à l'Ecole de Garçons, Square Dutilleul, 4, et à l'Ecole des Filles, boulevard de la Liberté, 97, aux jours et heures des cours.

Lille le 14 Septembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

*L'Adjoint à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts,
Agrégé de l'Université,*

A. FAVIERES.

**ŒUVRES DIVERSES. — Hébergement des indigents de passage.
Convention Rohart.**

Entre les soussignés :

M. Charles Saint-Venant, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville.

agissant au nom de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du quatre Août mil neuf cent trente-quatre, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord, d'une part,

Et M. Georges Rohart, cabaretier-logeur, demeurant à Lille, rue Gustave Delory, 45, d'autre part,

Il a été fait la convention suivante :

M. Rohart met à la disposition de la Ville, pour les réfugiés ou personnes sans abri :

1° — pour la période d'été, du premier Mai au trente et un Octobre mil neuf cent trente-quatre, soit cent quatre-vingt-quatre jours, dix lits et dix repas par jour.

2° — pour la période d'hiver, du premier Novembre mil neuf cent trente-quatre au trente Avril mil neuf cent trente-cinq, soit cent quatre vingt un jours, vingt lits et vingt repas par jour.

Chaque réfugié aura droit à deux repas composés : le soir d'une soupe, d'un plat de légumes, de pain et de bière et le matin, de pain et de café.

Pour chaque lit la Ville paiera à M. Rohart une redevance journalière de deux francs soit annuellement dix mille neuf cent vingt francs (10.920 fr.)

Pour la nourriture journalière, y compris le repas du matin, la Ville paiera également la somme de quatre francs, soit annuellement vingt et un mille huit cent quarante francs (21.840 frs) soit ensemble par an la somme de trente-deux mille sept cent soixante francs (32.760 frs).

En cas de baisse sensible dans le prix des denrées, la Ville se réserve le droit de procéder à la révision du prix des repas à l'expiration du sixième mois du marché.

Il est bien entendu que les réfugiés seront traités avec toute la condescendance due à des malheureux, que la nourriture sera saine et que les locaux seront tenus en parfait état de propreté.

Il est convenu que M. Rohart devra se conformer aux prescriptions relatives à la salubrité des logements loués en garni, fixées par le Code des Arrêtés Municipaux, articles 449, 755 et 757.

Il sera tenu de disposer, à côté de chaque lit, un crachoir contenant un liquide antiseptique. Tout particulièrement, il devra informer le Bureau d'Hygiène en cas de maladies qui viendraient à se produire dans son établissement. Si le ou la malade n'a pas de médecin attitré, la Ville requerra un médecin qui ira constater la nature de la maladie.

M. Rohart sera tenu de déférer aux injonctions qui lui seront adressées à la suite de cette visite, notamment en ce qui concerne l'isolement des malades, la désinfection des linges, des vêtements et des locaux.

M. Rohart ne recevra les réfugiés ou personnes sans abri que sur le vu d'un certificat d'hébergement signé soit par M. le Maire de Lille, ou ses adjoints, soit par M. le Commissaire Central ou MM. les Commissaires de police de la Ville de Lille. Il s'oblige à établir, chaque jour, un état des personnes logées et nourries et d'envoyer à M. le Maire de Lille, tous les quinze jours, un duplicata de ces états.

Il est, en outre, entendu que le dortoir de 28 m³ situé dans le bâtiment du fond de la cour ne devra comprendre que deux lits.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Rohart qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le huit Août mil neuf cent trente-quatre.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.

G. ROHART.

Vu et approuvé,

Lille, le 15 Septembre 1934.

Pour le Préfet,

Le Conseiller de Préfecture délégué : ILLISIBLE.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° — du Syndicat Textile de Lille ; 2° — du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de frs : 7.616,40 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois d'Août 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 4.616 journées à 5 frs l'une : 23.080 frs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Surveillantes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

Vu notre arrêté, en date du 10 Août 1934, nommant les surveillantes au Preventorium de Wormhoudt, pour la période du 1^{er} Août au 30 Septembre 1934.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommées surveillantes au Preventorium de Wormhoudt, pour la période du 1^{er} au 30 Septembre 1934, en remplacement de Mlles Auscutte, Couvoute et Legougeux, démissionnaires :

Mlles Marie-Josèphe Dubuis, née le 17 Mai 1915 aux Huttes, près Gravelines, y domiciliée 71, rue Jean Bart ;

Lucienne Provensal, née le 20 Octobre 1914 à Saint-Saulve, y domiciliée, 15 rue Jean Jaurès ;

Simone Senaux, née le 7 Octobre 1911, à Sars Poteries, domiciliée à Avesnelles, Route de Sains.

ARTICLE 2. — Le personnel sus-visé recevra une indemnité de 350 francs qui sera, le cas échéant, soumise à retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. Virement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique, en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de emploi d'indemnité de dommages de guerre doivent être supportées directement par les services budgétaires de la Ville, après prélèvement, au profit de ces services, des sommes correspondantes encaissées au compte hors-budget ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante, effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi », sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1934, article 59 des recettes supplémentaires :

Recette du 11 Septembre 1934

Certificat de créance N° 1.747.908 — Série L.R. Eglise Saint-Maurice — Monument historique : 80.625 frs acompte.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. Virement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de emploi d'indemnité de dommages de guerre doivent être supportées directement par les services budgétaires de la Ville après prélèvement, au profit de ces services, des sommes correspondantes encaissées au compte hors-budget ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante, effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi », sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1934, article 46 des Recettes supplémentaires :

Recette du 11 Septembre 1934

Certificat de créance n° 1.689.268 - Série I. R.
Eglise du Sacré-Cœur - Matériel du Culte . 2.000 frs solde

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes.

Semaine du 1^{er} au 7 Septembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.25	—	—	
Taureau	»	5.85	5.50	4.25	
Veau	»	12.25	10.25	8.25	
Mouton	»	15.00	11.75	9.25	
Porc	»	7.75	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.25	5.50	4.00	
Taureau	»	5.50	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	14.25	10.00	8.00	
Porc	»	7.25	6.75	5.00	

Semaine du 8 au 14 Septembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.00	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.00	—	—	
Taureau	»	5.50	5.00	—	
Veau	»	11.75	10.25	8.25	
Mouton	»	14.75	11.25	—	
Porc	»	7.75	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.25	5.50	4.00	
Taureau	»	5.50	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	10.00	8.00	
Porc	»	7.25	6.75	5.00	

Semaine du 15 au 21 Septembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.25	—	—	
Taureau	»	5.50	5.00	—	
Veau	»	11.75	10.25	8.25	
Mouton	»	14.75	11.25	9.25	
Porc	»	7.75	5.75	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.25	5.50	4.00	
Taureau	»	5.50	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	10.00	8.00	
Porc	»	7.25	6.75	5.00	

Semaine du 22 au 28 Septembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.25	—	—	
Taureau	»	5.50	5.00	—	
Veau	»	11.50	10.25	8.00	
Mouton	»	15.00	11.25	8.75	
Porc	»	7.75	5.75	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.50	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.50	5.50	4.00	
Taureau	»	5.50	5.00	4.00	
Veau	»	10.00	7.00	5.00	
Mouton	»	14.50	10.00	8.00	
Porc	»	7.25	6.75	5.00	

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Statistique du prix des denrées.

Semaine du 1^{er} au 7 Septembre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.30	3.00	2.00	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-Feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure....	7.00	6.00	5.00
Veau....	5.85	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.90	5.60	3.75	14.50	10.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.00	4.25	2.50	7.25	6.75	5.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.00 à 7.50			10.00 à 11.50				11.00 à 13.50		
Poulets..	10.00 à 13.00			13.00 à 16.00				17.00 à 20.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			9.00 à 10.00				10.50 à 13.00		

Semaine du 8 au 14 Septembre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.30	3.00	2.00	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure....	7.00	6.00	5.00
Veau....	5.85	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette			
Mouton.	7.90	5.60	3.75	13.50	10.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.00	4.25	2.50	6.25	6.75	5.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.00 à 7.50			10.00 à 11.50				11.00 à 13.50		
Poulets..	10.00 à 13.00			13.00 à 16.00				17.00 à 20.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.50		

Semaine du 15 au 21 Septembre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.30	3.00	2.00	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-côte	19.00	16.00	12.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							{ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau...	5.85	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.50	5.60	3.75	13.50	10.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.00	4.25	2.50	7.25	6.75	5.00	Jambon frais et filet...	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	5.00 à 7.50			10.00 à 11.50				11.00 à 13.50		
Poulets..	10.00 à 13.00			13.00 à 16.00				17.00 à 20.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			9.00 à 10.00				10.50 à 13.00		

Semaine du 1^{er} au 7 Septembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 3.50	2.00 à 7.00
Merlans	0.50 à 2.00	1.00 à 4.00
Maquereaux	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Merluches	1.00 à 3.50	2.00 à 7.00
Anguilles	8.00 à 9.00	16.00 à 18.00
Harengs	0.10 à 0.25	0.25 à 0.60
Soles	8.00 à 10.50	16.00 à 21.00
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00

Semaine du 8 au 14 Septembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Rougets	1 00 à 2.25	2 00 à 4 50
Merlans	1.00 à 2.00	2.00 à 4.00
Maquereaux	1.00 à 2.00	2.00 à 4 00
Merluches	1.00 à 2.50	2.00 à 5.00
Anguilles	3.50 à 5.00	7.00 à 10 00
Harengs	0.05 à 0 15	0.25 à 0 50
Soles	6 00 à 8.50	12.00 à 17.00
Plies	1 00 à 3.50	2.00 à 7.00

Semaine du 15 au 21 Septembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1 00 à 4.00	3.00 à 7 00
Rougets	1.00 à 2.50	2.50 à 6.00
Merlans	1.00 à 2 50	2 00 à 5.00
Maquereaux	1.50 à 3.00	2.50 à 6.00
Merluches	1.50 à 4 00	3 00 à 6 00
Anguilles	4.00 à 8.50	8 00 à 14.00
Harengs	0.10 à 0.25	0.25 à 0 40
Soles	7.00 à 9.00	12.00 à 18.00
Plies	2.00 à 4 00	4.00 à 6.00

Semaine du 22 au 28 Septembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 3.50	3.50 à 7 00
Rougets	1.50 à 3.00	3.00 à 6.00
Merlans	1.50 à 2.00	3 00 à 5 00
Maquereaux	1.50 à 2.50	3.00 à 6 00
Merluches	2.00 à 4.50	3.50 à 7.00
Anguilles	4 00 à 7.50	8.00 à 14.00
Harengs	0.10 à 0.25	0 25 à 0 40
Soles	8.00 à 14.00	12 00 à 20.00
Plies	1.50 à 4.00	4.00 à 6.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 1^{er} Septembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 4 à 8 frs le kilo ; Raies, 2 à 3,50 le kilo ; Rougets, 2 à 2,25 le kilo ; Merlans, 1 à 2,50 le kilo ; Merluches, 2 à 5 frs le kilo ; Anguilles, 8 à 10 frs le kilo ; Maquereaux, 1,50 à 3,25 le kilo ; Harengs frais, 0,10 à 0,35 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 8 Septembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 8 à 10,50 le kilo ; Raies, 1 à 3,50 le kilo ; Merlaus, 0,50 à 1,50 le kilo ; Merluches, 1 à 3,50 le kilo ; Maquereaux, 1 à 2,50 le kilo ; Harengs frais, 0,10 à 0,25 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 15 Septembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 7 à 8,50 le kilo ; Raies, 1,50 à 3,00 le kilo ; Rougets, 1 à 2,25 le kilo ; Merlans, 1 à 2,00 le kilo ; Merluches, 1 à 2,50 le kilo ; Plies, 1 à 3,50 le kilo ; Anguilles, 3,50 à 5,00 le kilo ; Maquereaux, 1 à 2,00 le kilo ; Harengs frais, 0,05 à 0,15 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 22 Septembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 7 à 9 frs le kilo ; Raies, 1 à 3,50 le kilo ; Rougets, 1 à 2,50 le kilo ; Merlans, 1 à 2,50 le kilo ; Merluches, 2 à 4 frs le kilo ; Plies, 2 à 4 frs le kilo ; Anguilles, 7 à 8,50 le kilo ; Maquereaux, 1,50 à 3 frs le kilo ; Harengs frais, 0,05 à 0,25 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 29 Septembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 8 à 14 frs le kilo ; Raies, 2 à 3,50 le kilo ; Rougets, 2 à 3 frs le kilo ; Merlans, 1,50 à 2 frs le kilo ; Merluches, 2 à 4,50 le kilo ; Plies, 1,50 à 4 frs le kilo ; Anguilles, 4 à 7,50 le kilo ; Maquereaux, 1,50 à 2,50 le kilo ; Harengs frais, 0,10 à 0,25 pièce.

**ALIMENTATION. — Halles Centrales. Maison de factage. Admission
François Catteau.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, article 1038 ;

Vu le décès de M. Albert Catteau, survenu le 19 Avril 1934, laissant vacant le poste de facteur aux Halles Centrales dont il était titulaire ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 25 Juin 1934 ;

Attendu que M. François Catteau s'est fait régulièrement inscrire au greffe du Tribunal de Commerce de Lille comme facteur aux Halles, et qu'il a prêté serment en cette qualité devant ledit Tribunal le 6 Juillet 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. François Catteau, domicilié à Lille, 9 bis et 11 rue des Primeurs, est admis à exercer les fonctions de facteur aux Halles Centrales, en remplacement de M. Albert Catteau.

ARTICLE 2. — M. François Catteau est assujetti au versement d'un cautionnement de 5.000 francs qu'il est autorisé à réaliser en numéraire, en valeurs du Trésor, bons de la Défense Nationale, rentes sur l'Etat, en obligations des départements, des villes du Crédit Foncier de France, du Crédit National, des Compagnies de Chemins de fer ayant la garantie de l'Etat, ainsi qu'en toute autre valeur acceptée en garantie d'avances par la Banque de France.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Septembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Septembre 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
156	13	320	40	360	11	2	13	226	10	5	»

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	De 1	De 20	De 40	De 60 ans et au-delà	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	à 79 ans	
1	Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)...	»	»	»	»	»	»
3	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
4	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
5	Variole	»	»	»	»	»	»
6	Rougeole	»	»	»	»	»	»
7	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
8	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
9	Diphtérie et Croup	»	4	»	»	»	4
10	Grippe	»	»	»	»	»	»
11	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
12	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
13	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	1	8	9	4	22
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	2	1	»	»	3
16	Autres Tuberculoses	»	1	1	»	»	2
17	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	14	9	23
18	Méningite simple	3	1	»	1	»	5
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau	1	»	»	2	17	20
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	»	4	17	21
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	»	»
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	3	3
23	Pneumonie	»	»	»	1	1	2
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	»	»	2	4	5	11
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	»	1	1
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	2	»	»	»	»	2
27	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
28	Hernie. Obstruction intestinale	»	»	2	1	»	3
29	Cirrhose du foie	»	»	»	2	1	3
30	Néphrite aiguë ou chronique	1	»	»	6	7	14
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	»	»	»	»
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	4	»	»	»	»	4
35	Sénilité	»	»	»	»	9	9
36	Morts violentes (suicide excepté)	1	»	3	»	1	5
37	Suicide	»	»	3	2	1	6
38	Autres Maladies	3	2	7	15	24	51
39	Maladie inconnue ou mal définie	»	»	4	4	2	10
TOTAUX		16	12	31	65	102	246

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous Services et Directions.
Promotions.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Septembre 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^{me} Direction				
M. Dewandel	chauffeur-mécanicien	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Sept. 1934
M. Ruyschaert	id.	1 ^{re}	13.000	id.
5^{me} Direction				
M. Robert	maître de nage	3 ^{me}	10.200	16 Sept. 1934
M. Meersman	concierge Halles	2 ^{me}	10.700	1 ^{er} Sept. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion.
M^{re} Garemin.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mlle Adrienne Garemin, chef de bureau de 3^e classe au Secrétariat Général, service du Contentieux, est promue à la 2^e classe de son emploi, au traitement annuel de 22.500 francs, à compter du 1^{er} Septembre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Démission. Vandaele.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

la lettre par laquelle M. Paul Vandaele, commis affecté au Secrétariat Général, service des Fêtes, donne sa démission ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Vandaele est acceptée à compter du 1^{er} Septembre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5^e Direction. Mutation. Alphonse Boyé.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté en date du 16 Juin 1934 nommant M. Alphonse Boyé aide paveur au service des Travaux Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Alphonse Boyé est nommé, dans les conditions fixées par notre arrêté susvisé, buandier à l'établissement de Bains du boulevard de la Liberté, en remplacement de M. Durut, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1^{er} Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 27 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;
le Statut du Personnel de la Police ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois de Septembre 1934 :

NOMS	GRADE	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
François Nimal.....	Secrétaire de police	6 ^{me}	11.000	1 ^{er} Sept. 1934
Jean Delporte.....	Gardien de la paix	3 ^{me}	11.000	16 Sept. 1934
Emile Prodhomme...	id.	3 ^{me}	11.000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1^{er} Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,
le Statut du Personnel de la Police,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois d'Octobre 1934.

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Zéphir Delvallée.....	Secrétaire	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} Oct. 1934
Francis Cadour.....	id.	4 ^{me}	13.000	16 Oct. 1934
Henri Salperwyck...	Gardien de la Paix	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Oct. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé sans solde. Mathé.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,
le Statut du Personnel de la Police,
la lettre en date du 17 Juillet 1934 par laquelle M. Mathé, gardien de la paix, sollicite un congé sans solde de six mois à partir du 1^{er} Août,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé de six mois, sans solde, est accordé, à compter du 1^{er} Août 1934, au gardien de la paix Moïse Mathé.

ARTICLE 2. — A l'expiration de son congé, M. Mathé ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une place sera vacante dans les cadres du personnel de la Police, dans le cas contraire, M. Mathé devra attendre que cette vacance se produise.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Louis Depauw.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut du Personnel de l'Octroi,

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 29 Avril 1934,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Depauw, né à Paris le 19 Janvier 1910, domicilié 69, rue Philippe de Comines à Lille, est nommé, à compter du 1^{er} Septembre 1934, préposé d'octroi stagiaire, de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 frs.

ARTICLE 2. — M. Depauw est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1^{er} Septembre 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au Statut du personnel de l'Octroi.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination. Alfred Dollé.

Le Préfet du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille, en date du 10 Août 1934, en vue de nomination dans le Personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille, en date du 20 Septembre 1934.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Alfred Dollé, stagiaire, est nommé préposé de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Havret.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 22 Septembre 1934.

Pour le Préfet du Nord.
Le Secrétaire Général délégué,
P.-E. GRIMAUD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Congé sans solde. Olivier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut du Personnel Ouvrier,

la lettre par laquelle M. Louis Olivier, ouvrier paveur, sollicite un congé de deux mois, sans solde, pour convenances personnelles,

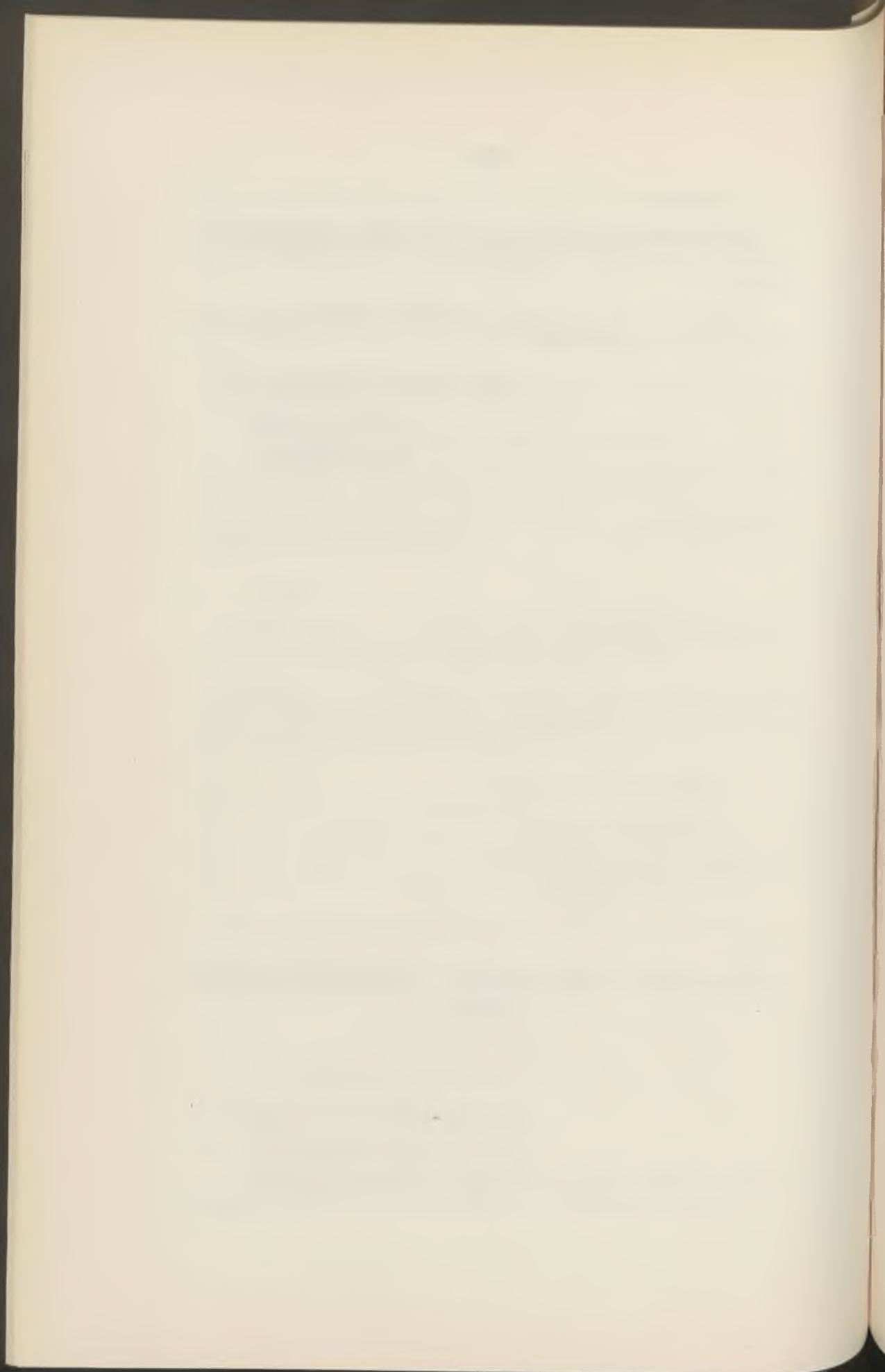
ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé de deux mois, sans solde, est accordé, à compter du 1^{er} Septembre 1934, à M. Louis Olivier, ouvrier paveur.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Septembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.



BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Subvention. — Caisse de chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	612
Baux :	
Locations. — Champ de Foire. Années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939. Cirque Pourtier	579-588
Maison, rue Nationale, 176. Fernand Willay	579
Fêtes et Cérémonies :	
Tricentenaire de Jean Le Vasseur. — Mesures d'ordre	587
Foire d'Août-Septembre. — Année 1934. Illuminations électriques. Marché. Etablissements Vasseur	579
Années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939. Cirque. Convention Pourtier	579-588
Police Administrative :	
Quête sur la voie publique. — Autorisation préfectorale. Chanoine Détrez	590
Liquidation de marchandises. — Autorisation. Mlle Paule Leroy	591
Etat-Civil. — Délégation. Juste Louis Bour, Conseiller Municipal	591
Bâtiments Communaux :	
Hôtel de Ville. — Entretien de l'installation téléphonique. Marché. Compagnie des Téléphones Thomson-Houston	580

	Pages
Aile du Beffroi et Beffroi. Peinture sur murs et plafonds. Adjudication. Paul Hénault	580
Ecoles Municipales. — Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché. Société Française d'Incandescence par le Gaz	580
Ecole Maternelle Jules Simon. — Installation d'une cuisine au gaz. Marché Compagnie Continentale du Gaz	581

Voies ferrées. — Tramways :

Tramways. — Déplacement d'une voie rue Eugène Jacquet, de 8 pylones etc. Marché. Société l'Electrique Lille-Boubaix-Tourcoing	581
---	-----

Voirie :

Interruptions de circulation. — Rue Gustave Delory	592
Rue Louis Niquet	592
Chemins Vicinaux et Départementaux. — Chemin Vicinal du Bas-Liévin. Construction d'une chaussée pavée. Adjudication Jules Waquier	581
Emprise. — Pompe fixe mesureuse d'essence. Autorisation Vandemerghele	593
Pavage. — Construction d'une chaussée pavée au Chemin Vicinal du Bas-Liévin. Adjudication Jules Waquier ..	581
Gravier. Adjudication. François Bernard	582
Grenaille de porphyre. Adjudication. Société « Le Porphyre »	582
Pavés de granit. Marché. Etablissements Christiani et Nielsen	582
Sable. Adjudication. François Bernard	582
Aqueduc. — Construction. Chemin Vicinal du Bas-Liévin. Adjudication. Jules Waquier	581

Théâtres Municipaux :

Saison 1934-1935. — Commission des débuts. Membres	595
Exploitation des vestiaires et water-closets. — Adjudication-concours Jongmans	583
Saisons 1934-1935 et 1935-1936. — Direction. Convention Frady	583-596
Sébastopol. — Aide-électricien. Henri Fournier	598

	Pages
Enseignement des Beaux-Arts :	
Ecole des Beaux-Arts. — Commission de Surveillance et d'Administration. Nominations. Paul Duez	598
Docteur René Le Fort	599
Conservatoire. — Commission de Surveillance et de Patronage.	
Nomination. François Hache	599
Jurys de concours pour 1933-1934. Vacations aux membres étrangers	600
Professeurs. Nouveaux traitements	601
Subvention de l'Etat. Répartition. Robillard et Hennebelle	602
Enseignement Technique :	
Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie. — Ecole Valentine Labbé. Articles de mercerie: Marché. Société Bokanowski et Cie	583
Enseignement Primaire :	
Année scolaire 1934-1935. — Enseignement de la musique et du chant. Création	603
Professeurs	603-604
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Blanchissage du linge.	
Marché Blanchisserie de Lambersart	584
Fourniture de denrées. Marchés	584
Ecoles payantes. — Ecole Descartes. Cours du Jeudi. Professeur. Mme Olivier	605
Ecole Montesquieu. Professeur d'allemand. Raymond Bassement	605
Ecole Victor Duruy. Professeur d'anglais. Georges Boens	606
Cours Municipaux :	
Cours Municipaux Professionnels. — Indemnité. Camus, Directeur	606
Section du livre. Impression typographique. Professeur. Maintien Leignel	607
Sténo-dactylographie. Maintien. Mme Cotte	608
Technologie. Professeur. Rollet	608
Cours Municipaux Professionnels Préparatoires. — Professeurs.	
Defiez	609
Potijn	609
Deman	609

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Rapport annuel de l'année 1933-1934	610
Distribution des rations	611
Fournitures diverses. Adjudication en 4 lots	585
Legs Violette. — Attribution de la prime en 1934. Versement des revenus à la Société des Sciences de Lille	611
Caisse de chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	612
Crèches Municipales. — Produits alimentaires. Marché. Etablissements Delerue	585
Œuvres des Invalides du Travail. — Commission administrative. Maintien. Emmanuel Descamps	613

Alimentation :

Prisée de la Saint-Rémy. — Prix moyen de l'hectolitre de blé .	613
Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	614
Statistique du prix des denrées	617

Distribution d'Eau :

Stations de pompage. — Palais des Beaux-Arts. Renforcement des installations électriques. Marché. Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques.	586
Halles Centrales et Palais Rameau. Renforcement des installations électriques. Marché. Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques.	586
Forage de Wattignies. — Remplacement de l'appareil élévatoire. Marché. Société « Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont »	586
Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique. Fixation du prix	620

Hygiène :

Station de désinfection. — Fourgons-automobiles. Marché Cabour frères	586
Statistique sanitaire du mois d'Octobre 1934	622

Police :

Voie publique. — Quête. Autorisation préfectorale. Chanoine Détrez	590
Immeuble menaçant ruine, 84, rue de Trévis. Abrogation de l'arrêté d'interdiction de circulation	623

Sapeurs-Pompiers :

Service de sécurité de la Foire d'Août-Septembre. — Indemnité	623
Fourniture de tuyaux d'incendie. — Marché. Etablissements Siébold-Dousinelle	587

Services Municipaux :

Généralités. — Collecteur-chef des droits de place. Commission consultative du tableau d'avancement	624
Licenciement. Dupriez	625

Secrétariat Général :

Promotion :

Timmermans	625
------------------	-----

Première Direction :

Nomination :

Agache Marceau	626
----------------------	-----

Deuxième Direction :

Nominations. — Titularisation :

Bar Albert	627
Loquet Raoul	627
Verfaillie Désiré	628

Troisième Direction :

Promotions :

Duvinage	625
Lorthioir	625

Quatrième Direction :

Nominations. — Titularisation. — Promotions :

Bassement Raymond	605
Boens Georges	606
Camus	606
Goval Saint-Venant (Mme)	629
Lampin	625
Lechartier (Mme)	629

	Pages
Schutz	625
Vanden Neste	625
Verhaeghe	630
Congé sans solde. — Favières (Mme)	631
Cessation de fonctions. — Oudart (Mme)	631
<i>Cinquième Direction :</i>	
Nominations. — Promotion :	
Durut Léon	632
Vancovenberghe Porphire	632
Vandendooren	625
Vasseur Victor	633
<i>Police :</i>	
Promotions :	
Béard Fernand	634
Durand Georges	634
Homart Charles	634
Lemaire Alfred	634
<i>Octroi :</i>	
Nomination :	
Delattre Pierre	634
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Promotions :	
Boulingnez	635
Dupont	635
Lecocq	635
Roesemont	635
<i>Persomnel Ouvrier :</i>	
Nominations :	
Lecomte Georges	636
Payen Ernest	636
Wilson Albert	637
Caisse des Retraites :	
Caisse de Retraites des Fonctionnaires Municipaux. — Mise à la retraite. Oudart (Mme)	631
Indemnités. — Gratifications. — Secours :	
Licenciement de vieux serviteurs. — Dupriez	625

BAUX. — Location maison rue Nationale 176. Fernand Willay.

DES 12 JANVIER, 16 AOUT ET 10 OCTOBRE 1934

Bail au profit de M. Fernand Willay d'une maison située à Lille, rue Nationale 176 pour 3, 6 ou 9 années à compter du 1^{er} Février 1934, moyennant un loyer annuel de 4.340 francs payable par trimestre et d'avance, outre les contributions, assurance contre l'incendie, l'abonnement aux eaux potables et la vidange de la fosse d'aisances.

Enregistré le 23 Octobre 1934, n° 1275.

FETES ET CEREMONIES. — Foire d'Août-Septembre 1934.

Illuminations électriques. Marché Etablissements Vasseur.

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumission pour illuminations électriques — Foire d'Août-Septembre 1934 — au profit des Etablissements Vasseur, 20 rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme de 22.000 francs.

Enregistré le 11 Octobre 1934, n° 1144.

FETES. — Champ de Foire. Années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939.

Cirque. Convention Pourtier.

DES 6 AOUT ET 6 OCTOBRE 1934

Convention contenant concession au profit de M. A. Pourtier, propriétaire de cirque, domicilié à Sanary-sur-Mer (Var) de l'emplacement d'un cirque à prendre dans la surface du Champ de Foire de la Ville de Lille pendant les 5 Foires d'Août-Septembre qui auront lieu pendant chacune des années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 18.333 francs 33 et obligation : A) de donner chaque année une représentation dont la recette brute sera versée à l'Œuvre de Bienfaisance choisie par le Maire de Lille.

B) d'admettre gratuitement en matinée pendant la semaine les enfants des Camps de Vacances, les vieillards des hospices, les orphelins et orphelines de la Ville ;

Enregistré le 16 Octobre 1934, n° 1203.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Entretien de l'installation téléphonique. Marché Compagnie des Téléphones Thomson-Houston.

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumission pour l'entretien de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville, au profit de la Compagnie des Téléphones Thomson-Houston, 251, rue de Vaugirard à Paris, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 20 Octobre 1934, n° 1244.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Aile du Beffroi et Beffroi. Peinture sur murs et plafonds. Adjudication Paul Hénault.

DU 26 OCTOBRE 1934

Adjudication des travaux de construction d'un Nouvel Hôtel de Ville — Aile du Beffroi et Beffroi — 19° lot : Peinture sur murs et plafonds, au profit de M. Paul Hénault, 11, rue Jean-Baptiste Lengrand, à Saint-Quentin, moyennant la somme de 28.300 francs.

Enregistré le 21 Novembre 1934, n° 185.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Municipales. Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché Société Française d'Incandescence par le Gaz.

DU 5 OCTOBRE 1934

Soumission pour l'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les Ecoles Municipales, au profit de la Société Française d'Incandescence par le Gaz, 21, rue Saint-Fargeau à Paris, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 6 Octobre 1934, n° 1081.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole maternelle Jules Simon.
Installation d'une cuisine au gaz. Marché Compagnie
Continentale du Gaz.**

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumission pour installation d'une cuisine au gaz à l'Ecole Maternelle Jules Simon, au profit de la Compagnie Continentale du Gaz, 65, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme de 21.500 francs.

Enregistré le 9 Octobre 1934, N° 1107.

**TRAMWAYS. — Déplacement d'une voie rue Eugène Jacquet, de
8 pylônes, etc. Marché Société l'Electrique
Lille-Roubaix-Tourcoing**

DES 24 AVRIL ET 6 OCTOBRE 1934

Marché passé avec la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, dont le siège est à Marcq-en-Barœul, relativement :

1°) au déplacement et à la remise en état, sur 40 mètres environ, d'une voie de tramway rue Eugène Jacquet ;

2°) au déplacement et au remontage de 8 pylônes ;

3°) à la pose et à la dépose de 3 liaisons provisoires avec installation de block-systèmes ;

travaux s'élevant à 32.000 francs.

Enregistré le 9 Octobre 1934, n° 1105.

Devis desdits travaux enregistré le 9 Octobre 1934, folio 84, case 1105.

**VOIRIE. — Construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée
au chemin vicinal du Bas-Liévin. Adjudication
Jules Waquier.**

DU 19 OCTOBRE 1934

Adjudication pour la construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée au chemin vicinal du Bas-Liévin, au profit de M. Jules Waquier, 313, rue de Lannoy à Roubaix, moyennant la somme de 65.793 frs 68, rabais de 25 % déduit.

Enregistré le 27 Novembre 1934, n° 240.

**VOIRIE. — Pavage. Fourniture de matériaux. Adjudication
en deux lots.**

DU 26 OCTOBRE 1934

Adjudication en deux lots d'un fourniture de matériaux au Service du Pavage au profit de :

1^{er} lot — *Grenaille de porphyre* 2/5 : La Société « Le Porphyre », 80, rue d'Ogy à Lessines (Belgique), moyennant la somme de 11.480 francs.

2^e lot — *Gravier* 5/20 : M. François Bernard, 55, rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 8.050 francs.

Enregistré le 21 Novembre 1934, n° 184.

**VOIRIE. — Pavage. Fourniture de pavés de granit. Marché
Etablissements Christiani et Nielsen.**

DU 22 OCTOBRE 1934

Soumission pour fourniture de pavés de granit au Service du Pavage, au profit des Etablissements Christiani et Nielsen, 184, boulevard Saint-Germain à Paris, moyennant la somme de 1.063.756 frs 87.

Enregistré le 25 Octobre 1934, n° 1309.

**VOIRIE. — Pavage. Fourniture de sable. Adjudication
François Bernard.**

DU 16 OCTOBRE 1934

Adjudication pour la fourniture de sable au Service du Pavage, au profit de M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 197.280 francs.

Enregistré le 13 Novembre 1934, n° 112.

THEATRES MUNICIPAUX. — Exploitation des vestiaires et water-closets. Adjudication-concours Jongmans.

DES 26 SEPTEMBRE ET 6 OCTOBRE 1934

Adjudication-concours pour l'exploitation des vestiaires et water-closets des Théâtres Municipaux au profit de M. Jongmans, 81 rue Esquermoise à Lille, moyennant une redevance de 8.000 francs.

Enregistré le 9 Novembre 1934, n° 94.

**THEATRES MUNICIPAUX. — Saisons 1934-1935 et 1935-1936.
Direction. Convention Frady.**

DES 22 AOUT ET 6 OCTOBRE 1934

Convention par laquelle la Ville accorde à M. Pierre Fiard, dit Frady, demeurant à Lille, rue du Molinel 133, la direction des Théâtres Municipaux pendant les saisons 1934-1935 et 1935-1936 et ce, à compter du 1^{er} Octobre 1934, moyennant une indemnité annuelle de 60.000 francs et participation par $\frac{1}{2}$ dans les bénéfices réalisés, bénéfices évalués à 1.000 francs pour les deux saisons.

Enregistré le 13 Octobre 1934, n° 1179.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé. Articles de mercerie. Marché Société Bokanowski et Cie.

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumission pour fourniture d'articles de mercerie à l'Ecole Valentine Labbé, au profit de la Société Bokanowski et Cie, 38, rue Grande-Chaussée à Lille, moyennant la somme de 8.000 francs.

Enregistré le 9 Octobre 1934, n° 1196.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.— Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.
Blanchissage du linge. Marché Blanchisserie de Lambersart.**

DU 5 OCTOBRE 1934

Soumission pour blanchissage du linge de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de la Blanchisserie de Lambersart, 26, rue de la Carnoy à Lambersart, moyennant la somme de 7.500 francs.

Enregistré le 6 Octobre 1934, n° 1082.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.— Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.
Fourniture de denrées. Marchés.**

DU 11 OCTOBRE 1934

Soumissions pour fourniture de denrées à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de :

1° — *Viande* : M. A. Boijaud, 8 rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 22.445 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1282.

2° — *Bière* : La Brasserie « l'Avenir », 16 rue d'Aguesseau à Lille, moyennant la somme de 16.800 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1283.

3° — *Epiceries* : M. André Gelot, 2 rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 9.100 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1284.

4° — *Epiceries* : Les Etablissements Delerue, 13 rue des Bouchers à Lille, moyennant la somme de 6.900 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1285.

5° — *Pain* : La Société « Les Coopérateurs », rue Jules Guesde à Lomme, moyennant la somme de 14.600 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1286.

6° — *Lait* : Mme Veuve Carpentier, 1 rue Pasteur à Fâches-Thumesnil, moyennant la somme de 16.000 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1287.

7° — *Légumes* : M. Bulteel, avenue de l'Abbaye à Haubourdin, moyennant la somme de 13.000 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1288.

8° — *Fruits* : M. Albert Catteau, 9 bis rue des Prineurs à Lille, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1289.

9° — *Poisson* : M. Albert Farvacques, 54 rue du Capitaine Ferber à Lille, moyennant la somme de 7.500 francs.

Enregistré le 24 Octobre 1934, n° 1290.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Fournitures diverses. Adjudication en quatre lots.

DU 27 OCTOBRE 1934

Adjudication en quatre lots des fournitures diverses nécessaires aux Fourneaux Economiques, au profit de :

1^{er} lot — *V viande* : M. Jules Grimonprez, 36 rue de la Concorde à La Madeleine, moyennant la somme de 79.800 francs.

2^e lot — *Haricots et pois cassés* : MM. Vandervliet Frères, 51 rue de Puébla à Lille, moyennant la somme de 16.720 francs.

3^e lot — *Pommes de terre* : M. Oscar Debuisser, 13 rue Massillon à Lille, moyennant la somme de 18.360 francs.

4^e lot — *Légumes* : M. Macq-Degroote, 164 rue d'Artois à Lille moyennant la somme de 5.436 francs.

Enregistré le 3 Décembre 1934, n° 271.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèches Municipales. Fourniture de produits alimentaires. Marché Etablissements Delerue.

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumission pour fourniture de produits alimentaires aux Crèches Municipales, au profit des Etablissements Delerue, 13 rue des Bouchers à Lille, moyennant la somme de 8.000 francs.

Enregistré le 11 Octobre 1934, n° 1145.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Stations de pompage. Renforcement
des installations électriques. Marchés**

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumissions pour renforcement des installations électriques des Stations de pompage d'eau, au profit de :

1° — *Stations des Halles Centrales et du Palais Rameau* : Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques, 91, rue Courtois à Lille, moyennant la somme de 20.075 francs.

Enregistré le 13 Octobre 1934, n° 1181.

2° — *Station du Palais des Beaux-Arts* : La Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques, 25, rue Louis Faure à Lille, moyennant la somme de 10.600 francs.

Enregistré le 13 Octobre 1934, n° 1180.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Forage de Wattignies. Remplacement
de l'appareil élévatoire. Marché Société « Forges et Ateliers
de Constructions Electriques de Jeumont ».**

DU 22 OCTOBRE 1934

Soumission pour remplacement de l'appareil élévatoire du forage de Wattignies, au profit de la Société « Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont », 75 boulevard Haussmann, à Paris, moyennant la somme de 36.100 francs.

Enregistré le 6 Novembre 1934, n° 49.

**HYGIENE. — Station de désinfection. Fourniture de deux fourgons-
automobiles. Marché Cabour Frères.**

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumission pour fourniture de deux fourgons-automobiles à la Station de Désinfection, au profit de MM. Cabour Frères, 59 rue de Béthune à Lille, moyennant la somme de 47.500 francs.

Enregistré le 9 Octobre 1934, n° 1108.

**SAPEURS-POMPIERS. — Fourniture de tuyaux d'incendie. Marché
Etablissements Siebold-Dousinelle.**

DU 6 OCTOBRE 1934

Soumission pour fourniture de tuyaux d'incendie aux Sapeurs-Pompiers, au profit des Etablissements Siebold-Dousinelle 149, rue du Faubourg Saint-Denis à Paris, moyennant la somme de 14.520 francs.

Enregistré le 11 Octobre 1934, n° 1443.

**FETES ET CEREMONIES. — Tricentenaire de Jean Le Vasseur.
Mesures d'ordre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des Fêtes du Tricentenaire de Jean Le Vasseur organisées le 28 Octobre 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sera interdit, le dimanche 28 Octobre 1934, à partir de treize heures, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevards Louis XIV prolongé, Louis XIV, de la Liberté ; rue Nationale ; Grand'Place ; rues des Manneliers, de Paris, des Ponts de Comines, Faidherbe ; place du Théâtre ; rues Grande Chaussée, des Chats Bossus ; places du Lion d'Or, Louise de Bettignies ; avenue du Peuple Belge.

ARTICLE 2. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits, le dimanche 28 Octobre 1934 :

1° à partir de treize heures, boulevards Louis XIV et Louis XIV prolongé ;

2° à partir de treize heures trente et une demi-heure avant le passage du cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevard de la Liberté ; rue Nationale ; Grand'Place ; rues des Manneliers, de Paris, des Ponts de Comines, Faidherbe ;

place du Théâtre ; rues Grande-Chaussée, des Chats Bossus ; places du Lion d'Or, Louise de Bettignies ; avenue du Peuple Belge.

Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du cortège.

ARTICLE 3. — Ces interdictions seront également observées partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne, troubles ou dangers, au cours des festivités.

ARTICLE 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Boger SALENGRO.

**FETES. — Champ de Foire. Années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939
Cirque. Convention. Pourtier.**

Entre les soussignés :

M. Richard Coolen, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville, remplaçant M. Roger Salengro, Maire,

Agissant au nom de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du quatre Août mil neuf cent trente-quatre qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. A. Pourtier, propriétaire de cirque, domicilié à Sanary-sur-Mer (Var).

d'autre part,

Il a été fait la convention suivante :

M. Coolen, es qualité, accorde par ces présentes à M. Pourtier, qui accepte, la concession de l'emplacement d'un cirque à prendre dans la surface du Champ de Foire de la Ville de Lille, pendant les cinq foires d'Août-Septembre qui auront lieu pendant chacune des années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 au cours desquelles aucun autre cirque ne sera autorisé à s'installer sur le dit Champ de Foire.

M. Pourtier acquittera pour cette concession une redevance annuelle de dix-huit mille trois cent trente-trois francs trente-trois centimes payable à la Caisse de M. le Receveur Municipal, un mois avant l'ouverture de la Foire.

M. Pourtier s'oblige en outre :

1° à donner chaque année une représentation dont la recette brute sera versée à l'Œuvre de Bienfaisance choisie par M. le Maire de Lille ;

2° à admettre gratuitement, en matinée pendant la semaine : a) les enfants des Camps de vacances de la Ville b) les vieillards des Hospices, les orphelins et orphelines de la Ville.

M. Pourtier s'engage à n'élever aucune réclamation au sujet de la situation du Champ de foire ni au sujet de l'emplacement qui lui sera désigné sur le dit Champ par l'Administration municipale.

Le cirque qui sera installé sur l'emplacement concédé ne pourra excéder cinquante mètres de diamètre.

Le concessionnaire pourra toutefois installer des dépendances qui débordent du cercle à lui concédé. Les empiètements sur la surface non concédée ne pourront être réalisés qu'avec le consentement du service municipal compétent et ils donneront lieu à la perception d'une redevance supplémentaire calculée à raison de six francs par mètre carré.

Cette redevance ne sera pas due pour les surfaces occupées par les roulottes, camions et voitures de service. Elle devra être payée aussitôt qu'elle aura été calculée par le Service Municipal des fêtes.

M. Pourtier sera autorisé à ouvrir son établissement au public trois jours avant l'ouverture de la Foire, à condition qu'il ne gêne pas l'aménagement du Champ de Foire et n'entrave pas les travaux d'installation des autres forains.

M. Pourtier devra maintenir en bon état de nivellement, notamment la surface de terrain occupé par lui, lors de son départ il prendra les dispositions nécessaires pour combler les trous et laisser l'emplacement net et libre de tous dépôts.

Le concessionnaire s'oblige à respecter les règlements de police et de voirie.

Le concessionnaire pourra, même au cours de la Foire, être déchu de sa concession s'il n'exécute pas les charges ou s'il contrevient aux obligations stipulées a) dans la présente convention b) par le code des arrêtés municipaux c) par les règlements de police. Il n'aura droit à aucun remboursement.

M. Pourtier ne pourra céder ses droits d'occupation ni sous louer l'emplacement à lui concédé.

Cette concession n'ayant aucunement le caractère d'une location, M. Pourtier renonce à invoquer contre la Ville le bénéfice des dispositions législatives prises ou à prendre en faveur des locataires.

Au cas où la Ville ne pourrait disposer du Champ de Foire qu'elle aurait en vue, de même qu'en cas où une foire annuelle n'aurait pas lieu, le concessionnaire ne pourra réclamer à la Ville aucune indemnité.

Au cas où la Ville, en cours d'une foire, serait évincée du terrain choisi comme Champ de Foire, le concessionnaire pourrait seulement réclamer à la ville le remboursement d'une part des redevances versées proportionnelle au temps pendant lequel la Foire aurait encore du normalement durer.

Fait et signé en double à Lille, le 6 Août 1934.

R. COOLEN.

A. POURTIER.

Vu et approuvé

Lille, le 29 Septembre 1934

Pour le Préfet,

Le Conseiller de Préfecture délégué :

ILLISIBLE.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Quête sur la voie publique.
Autorisation préfectorale. Chanoine Détrez.**

Le Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 4 Mai 1934 réglementant les quêtes sur la voie publique ;

Vu la demande par laquelle M. le Chanoine Détrez, 4, rue de la Collégiale à Lille, sollicite l'autorisation d'organiser une quête sur la voie publique à Lille le 28 Octobre 1934, en vue de recueillir les fonds nécessaires à l'achèvement de la cathédrale de la Treille.

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 9 Octobre 1934 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire de Lille en date du 18 Octobre 1934.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation sollicitée est accordée.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Chanoine Détrez.

Lille, le 24 Octobre 1934.

Le Préfet du Nord,

A. GUILLON.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation. M^{lle} Leroy.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par Mlle Paule Leroy, marchande de tissus au Marché de Wazemmes, demeurant 107 rue des Postes à Lille, inscrite au registre du commerce de Lille, sous le N° 45.817 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mlle Paule Leroy, marchande de tissus au Marché de Wazemmes, demeurant 107 rue des Postes à Lille, est autorisée à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 31 Décembre 1934, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-civil. Délégation Juste Louis
Bour, Conseiller municipal.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

Considérant que, par suite d'empêchement, aucun membre de l'Administration Municipale ne pourra procéder aux mariages le samedi 6 Octobre 1934,

ARRÊTONS :

M. Juste Louis Bour, Conseiller municipal, est délégué aux fonctions d'Officier de l'Etat Civil, le samedi 6 Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 3 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Gustave Delory.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
le Code des Arrêtés municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite dans la rue Gustave Delory, partie comprise entre la rue Saint-Sauveur et la rue Enrico Ferri, à partir de la publication du présent arrêté et pendant l'exécution des travaux de pavage à exécuter dans cette rue.

L'accès aux habitations riveraines sera permis par les rues adjacentes à mesure de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Octobre 1934.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué : L. DOMPSIN.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Louis Niquet.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884 ;
le Code des Arrêtés municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite rue Louis Niquet à partir de la publication du présent arrêté et

pendant l'exécution des travaux de pavage à exécuter dans cette rue.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Octobre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : L. DOMPSIN.

VOIRIE. — Emprise. Pompe fixe mesureuse d'essence. Autorisation Vandemerghel.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884,

Vu la pétition par laquelle M. André Pecque sollicite l'autorisation de transférer en son nom l'autorisation précédemment accordée à M. Vandemerghel pour une pompe fixe mesureuse d'essence en façade de l'immeuble sis à Lille, 259 rue Léon Gambetta,

Vu le rapport de M. le Directeur des Travaux Municipaux,

Vu la délibération en date du 22 Juin 1924 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 300 fr. la redevance annuelle à payer par le pétitionnaire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation accordée à M. Vandemerghel à l'effet d'installer en façade de l'immeuble sis 259 rue Léon Gambetta une pompe fixe mesureuse d'essence est transférée à M. André Pecque à charge par lui de se conformer aux dispositions suivantes :

A) La conduite d'essence sera placée sous le trottoir à une profondeur minimum de 0 m. 60 ; la borne-pompe en saillie sur le trottoir n'aura pas un diamètre supérieur à 0 m 80.

B) Le dessus du socle de fondation sera posé à une distance de 0 m. 60 de la bordure du trottoir et sera arasé au niveau dudit trottoir.

C) Aucun tuyau ou levier de manœuvre ne pourra faire saillie sur le corps de la borne en dehors des périodes d'utilisation et il n'y aura jamais en même temps plus de trois voitures en stationnement devant la borne-pompe.

ARTICLE 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le permissionnaire ou l'ayant-droit demeure respon-

sable des accidents, de quelque nature que ce soit, pouvant résulter du fait de l'installation sur la voie publique.

ARTICLE 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration Municipale. Elle sera considérée comme périmée s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un an à dater de la délivrance. Cette autorisation étant octroyée à titre personnel, son effet cessera de plein droit par la cessation de l'exploitation par le titulaire de l'autorisation.

ARTICLE 4. — Le permissionnaire versera chaque année, à la caisse de M. le Receveur Municipal, pour occupation du Domaine Public, une redevance de 300 frs. La quotité de cette redevance sera payable en un seul terme et d'avance, le 1^{er} Janvier de chaque année, et pourra être révisée à toute époque par l'Administration Municipale.

ARTICLE 5. — Le permissionnaire devra se munir des autorisations nécessaires auprès des services compétents pour l'installation du dépôt d'essence.

ARTICLE 6. — Il est interdit au bénéficiaire de l'autorisation d'apposer ou de laisser apposer sur le distributeur, aucun panneau, emblème ou mention quelconque de publicité.

Sont exceptés de cette interdiction, les indications relatives à la marque, à la qualité ou au prix du carburant mis en vente. Ces indications ne seront toutefois tolérées que sur la surface même des appareils distributeurs ou sur des pancartes accrochées à ces appareils et ne dépassant pas sensiblement leur gabarit. Elles ne devront, en aucun cas, faire l'objet de panneaux portatifs spéciaux.

L'indication sur lesdits appareils de la mise en vente de tout autre produit (pièces détachées, pneumatiques, huiles de graissage, etc.) est formellement interdite.

ARTICLE 7. — Le pétitionnaire se conformera aux prescriptions reprises dans la circulaire préfectorale du 3 Août 1929 savoir :

1° interdiction de tout transvasement d'essence ou de combustible sur la voie publique à proximité d'une flamme ou d'une matière en combustion.

2° interdiction de procéder au remplissage des réservoirs des automobiles alors que le moteur de ces véhicules serait en marche.

3° obligation de munir les pompes à essence d'un éclairage exclusivement électrique permettant le remplissage dès la nuit sans l'inter-

vention d'une flamme portative dont l'usage est strictement prohibé pendant cette opération.

4° interdiction formelle de fumer pendant le remplissage ou pendant les opérations accessoires de celui-ci.

ARTICLE 8. — En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de cessation de l'occupation du domaine public, le pétitionnaire sera tenu d'enlever, à ses frais et sans indemnité, l'installation qui se trouve sur la voie publique et de rétablir les lieux dans leur état primitif. Faute par le pétitionnaire de satisfaire aux obligations du présent article, il sera procédé d'office et à ses frais à l'enlèvement de l'installation et à la remise en état des lieux.

ARTICLE 9. — M. le Directeur des Travaux Municipaux et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée également au pétitionnaire.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**THEATRES MUNICIPAUX. — Saison 1934-1935. Commission
des débuts. Membres.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

l'article 56 du cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. Maurice Planque, Secrétaire Général de la Mairie et Président du Conseil d'Administration des Théâtres Municipaux, membres de la Commission des Débuts des Théâtres Municipaux pour la saison 1934-1935 :

MM. Planque, Secrétaire Général de la Mairie, Président avec voix prépondérante ;

Favières, Adjoint au Maire ;

Coolen, Adjoint au Maire ;

Vanstaurts, Professeur au Conservatoire ;

Danchin, délégué de la Presse.

ARTICLE 2. — Deux abonnés — un pour chaque théâtre — se joindront à la Commission ainsi constituée en qualité de représentants des usagers.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

THETARES MUNICIPAUX. — Saisons 1934-1935 et 1935-1936.

Direction. Convention. Frady.

Entre les soussignés Auguste Ragheboom, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du quatre Août mil neuf cent trente-quatre qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. Pierre Friard, dit Frady, Directeur des Théâtres Municipaux, demeurant à Lille, rue du Molinel 133,

d'autre part,

Il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSÉ :

Par arrêté en date du 13 Décembre 1933, un concours sur titres a été ouvert en vue de pourvoir au poste de directeur des Théâtres Municipaux pendant les saisons 1934-1935 et 1935-1936.

Au terme des opérations de ce concours, l'Administration Municipale a, dans sa séance du 5 Février 1934, décidé de confier la Direction des dits Théâtres à M. Pierre Friard dit Frady.

Le Conseil Municipal ayant ratifié cette décision il est passé la convention suivante :

CONVENTION :

M. Ragheboom, es qualité, accorde par ces présentes à M. Friard, qui accepte, la direction des Théâtres Municipaux pendant les saisons 1934-1935 et 1935-1936 et ce à compter du premier Octobre mil neuf cent trente-quatre.

M. Fiard s'engage pendant toute la durée de son contrat :

a) à exécuter fidèlement et sous le contrôle du Conseil d'Administration des Théâtres, les clauses et conditions insérées au cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du vingt-quatre Février mil neuf cent vingt-huit,

b) à se conformer, en outre, aux instructions spéciales qu'en accord avec le Conseil d'Administration des Théâtres l'Administration Municipale jugerait utile de lui signifier avant ou au cours de la saison.

M. Fiard s'oblige à se tenir à la disposition de l'Administration Municipale pendant toute l'année.

INDEMNITÉ

Contrairement aux stipulations de l'article 49 du cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal le 24 Février 1928, M. Fiard recevra une indemnité annuelle de soixante mille francs.

Cette indemnité sera payable par douzième à l'expiration de chaque mois pour le premier douzième lui être réglé le trente un Octobre mil neuf cent trente-quatre.

CAUTIONNEMENT

Conformément à l'article 61 du cahier des charges de l'exploitation, M. Fiard sera, en garantie de l'exécution des obligations résultant du présent contrat, tenu de déposer, aussitôt l'approbation par l'autorité supérieure, un cautionnement de dix mille francs à la Trésorerie Générale.

FRAIS

M. Fiard supportera les frais de timbre et d'enregistrement qui résulteront des présentes.

Pour la perception des droits d'enregistrement la moitié des bénéfices revenant à M. Fiard est évaluée à la somme de mille francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le vingt-deux Août mil neuf cent trente-quatre.

A. FIARD, dit FRADY.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

A. RAGHEBOOM.

Vu et Approuvé,

Lille, le 24 Septembre 1934

Pour le Préfet, le Secrétaire Général délégué,

GRIMAUD.

**THEATRES MUNICIPAUX. — Sébastopol. Aide-électricien,
Henri Fournier.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Fournier est chargé des fonctions d'aide-électricien au Théâtre Sébastopol à compter du premier Octobre 1934 et jusqu'au 18 Mars 1935.

ARTICLE 2. — M. Fournier recevra, en cette qualité : a) une indemnité mensuelle de neuf cent quarante francs pendant la période du premier Octobre 1934 au 28 Février 1935 ; b) un salaire égal au trentième de la dite indemnité pour chaque journée qu'il consacrerà à ses fonctions d'aide-électricien pendant la période du premier au 18 Mars 1935.

ARTICLE 3. — Les dispositions du Statut des fonctionnaires municipaux ne seront pas applicables à M. Fournier .

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.
Commission de Surveillance et d'Administration.
Nomination Paul Duez.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
l'article 3 du règlement de l'Ecole des Beaux-Arts ;
la décision de l'Administration Municipale en date du 7 Mai 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Duez, Doyen de la Faculté de Droit de notre ville, est nommé membre de la Commission de Surveillance

et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts en remplacement de M. Jamois dont les pouvoirs sont arrivés à expiration.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.

Commission de Surveillance et d'Administration.

Nomination Docteur René Le Fort.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

l'article 3 du règlement de l'Ecole des Beaux-Arts ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 7 Mai 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur René Le Fort, professeur à la Faculté de Médecine de notre ville, est nommé membre de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts en remplacement de M. Leriche, décédé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Commission

de Surveillance et de Patronage. Nomination

François Hache.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Musique ;

l'article 4 du règlement de ladite école ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. François Hache, demeurant à Lille, 13, rue Pascal, est nommé membre de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire en remplacement de M. Ratez, décédé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Vacations
aux membres étrangers des jurys de concours pour 1933-1934.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la Convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Musique ;

l'article 11 du règlement de ladite école ;

la décision de l'Administration Municipale du 16 Juillet et sur la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les indemnités de déplacement ci-après sont allouées aux suivants membres étrangers des jurys de concours du Conservatoire de Musique pour l'année 1933-1934 :

MM. Hugot, Conseiller à la Cour d'Appel, 14, rue H. Corne, Douai	50 frs
Stenger, professeur au Conservatoire de Tourecoing, 53, rue Desurmont, Tourecoing	50 frs
Defer, Directeur de l'Ecole de Musique d'Armentières	50 frs
Leclercq, professeur au Conservatoire de Roubaix, 19, rue Paul Demulder, Roubaix	50 frs
Carpentier, professeur au Conservatoire de Roubaix, 30, rue de Sébastopol, Roubaix	50 frs

Rousse, directeur de la Musique Municipale, Grand'Place, Le Quesnoy	50 frs
Courcelle, professeur à l'École de Musique d'Ar- mentières	50 frs
Meilhan, professeur au Conservatoire de Valen- ciennes	100 frs
Niverd, directeur du Conservatoire de Tourcoing.	100 frs
Bousquet, directeur du Conservatoire de Roubaix.	100 frs
Becker, chef d'orchestre, 76, rue de l'Abbé Groult Paris	200 frs
Gallois, directeur du Conservatoire de Douai	200 frs
De Taye, directeur du Conservatoire de Mous ..	200 frs
Berlin, sociétaire de la Comédie Française, 15, rue Soufflot, Paris	200 frs
Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes	300 frs

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Professeurs.
Nouveaux traitements.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté du 10 Juillet 1934 fixant les nouveaux traitements à allouer au personnel enseignant du Conservatoire National de Musique ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de MM. Frimat et Van Coppennelle, professeurs au Conservatoire National de Musique, est porté à 2.730 frs par an, pour 3 heures de cours par semaine au taux de 910 frs l'heure-année.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 16 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Subvention de l'Etat. Répartition. Robillard et Hennebelle.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

l'article 5 du Règlement du Conservatoire de Musique de Lille ;
la circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts relative à la subvention supplémentaire allouée à la Ville de Lille — au titre de l'exercice 1933 — en vue de l'amélioration des traitements du personnel enseignant du Conservatoire ;

Considérant que MM. Robillard et Hennebelle, professeurs intérimaires au Conservatoire de Musique pendant une partie de l'année 1933, n'ont participé en aucune façon à la répartition du produit de cette subvention ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Raymond Robillard, professeur intérimaire de chant pendant la période du 1^{er} Janvier au 30 Avril 1933, et M. Jean Hennebelle, professeur intérimaire de solfège pendant la période du 1^{er} Janvier au 15 Février 1933, recevront : 1^o M. Robillard, une indemnité de deux cents francs ; 2^o M. Hennebelle, une indemnité de soixante-quinze francs.

Article 2. — Ces indemnités seront prélevées sur la subvention supplémentaire allouée par l'Etat à la Ville de Lille pour l'amélioration des traitements du personnel enseignant du Conservatoire de Musique.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Année scolaire 1934-1935.

Enseignement de la musique et du chant. Création.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A titre d'essai, pour l'année scolaire 1934-1935, est créé, dans les écoles publiques de notre Ville, l'enseignement de la musique et du chant.

ARTICLE 2. — Les professeurs chargés de cet enseignement seront payés au taux de 765 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Musique et chant. Professeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

notre arrêté en date de ce jour, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont chargés de cet enseignement, à partir du 15 Octobre 1934 :

MM. Bonenfant, Professeur au Conservatoire.

Caquant, »

Deswarte, »

Fontaine, »

Frimat, »

Hequet, Professeur au Conservatoire.	
Henebelle,	»
Van Coppenolle,	»
Vanstaurts,	»
M ^{mes} Chapellier,	»
Cornil,	»
Duriez,	»
Maillard,	»
M ^{les} Van Reckem,	»
Verdier	»

ARTICLE 2. — Ces professeurs recevront, pour 6 classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 3.442 frs 50, non soumise à retenue, payable les 31 Décembre, 31 Mars et 31 Juillet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 40 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Musique et chant. Professeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 40 Juillet 1934 ;

Notre arrêté en date de ce jour, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont chargés de cet enseignement, à partir du 15 Octobre 1934 :

MM. Bouillard, professeur au Conservatoire.	
Plessier,	»
Surmont,	»
Tallon,	»

ARTICLE 2. — MM. Rouillard, Surmont et Tallon recevront, pour 7 classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 4.016 francs 25.

M. Plessier recevra, pour 8 classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 4.590 francs.

ARTICLE 3. — Ces indemnités, non soumises à retenue, seront payables les 31 Décembre, 31 Mars et 31 Juillet.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Descartes. Professeur
des cours du jeudi, M^{me} Olivier.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

Sur la proposition de M. l'Inspecteur Primaire,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Louise Olivier, institutrice adjointe à l'école Paulin Parent, est nommée, à compter du 1^{er} Octobre 1934, professeur des cours du jeudi de l'école Descartes, rue Guillaume Werniers, en remplacement de Mme Lequesne.

ARTICLE 2. — Mme Olivier recevra une indemnité annuelle de 600 frs non soumise à retenue, payable les 31 Mars, 31 Juillet, 31 Décembre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Montesquieu. Professeur
d'allemand, Raymond Bassement.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Raymond Bassement, instituteur à Lezennes, est chargé, à partir du 1^{er} Novembre 1934, du cours d'allemand de l'école Montesquieu, rue de Bouvines, en remplacement de M. Demory, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Bassement recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Victor Duruy. Professeur d'anglais, Georges Boens.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Boens, instituteur adjoint à l'Ecole Victor Duruy, est chargé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, du cours d'anglais dans cette école, en remplacement de M. Leveaux, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Georges Boens recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Indemnité à M. Camus, Directeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 22 Janvier 1932 fixant l'indemnité payée aux directeurs des Cours municipaux professionnels ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 Août 1934 nommant M. Camus, Directeur de l'Ecole Baggio, en remplacement de M. Gallois, pourvu d'une autre affectation ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Camus aura droit à l'indemnité annuelle de 10.000 francs allouée aux directeurs des cours municipaux professionnels, à compter du 1^{er} Octobre 1934, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Section du Livre.

Professeur d'impression typographique.

Maintien Leignel.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal du 8 Février 1932 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 20 Février 1933 statuant sur la réorganisation des cours du jour et des cours du soir de la section du Livre ;

Vu l'arrêté municipal du 4 Mars 1933 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} Octobre 1934, et en attendant la nomination de son successeur, M. Leignel, contremaître à l'Ecole Baggio, professeur aux cours municipaux professionnels, continuera à assurer son service aux cours du jour et aux cours du soir d'impression typographique.

ARTICLE 2. — Pour cet enseignement, il touchera une indemnité mensuelle de 1.722 francs, c'est-à-dire 1.285 francs pour les cours du jour et 437 francs pour les cours du soir.

ARTICLE 3. — La dépense sera imputée : pour les cours du jour

sur le crédit « Ecole Baggio » — pour les cours du soir, sur le crédit « Cours professionnels de garçons ».

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Sténo-dactylographie.
Maintien M^{me} Cotte.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal du 9 Décembre 1932 ;

Vu la lettre de démission de Mme Francillon en date du 5 Mars 1934 ;

Vu l'arrêté municipal du 15 Mars 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M^{me} Cotte, professeur-adjoint à l'Ecole Valentine Labbé, est maintenue provisoirement dans ses fonctions de professeur de sténo-dactylographie aux cours municipaux professionnels.

ARTICLE 2. — Les dispositions de notre arrêté du 15 Mars 1934 restent en vigueur.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Technologie.
Professeur Rollet.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Décembre 1931,

Vu nos arrêtés N° 4503 et N° 4504 du 8 Février 1932,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Rollet, chef des travaux à l'École pratique Baggio, est nommé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, professeur de technologie aux cours municipaux professionnels, en remplacement de M. Durand, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — Son service comportera un enseignement de 4 heures par semaine au taux de 1.090 francs l'heure-année, soit pour une indemnité annuelle de 4.360 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO:

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS PREPARATOIRES. —

Professeurs Potin, Defiez, Deman.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Décembre 1931,

Vu nos arrêtés N° 4503 et N° 4504 du 8 Février 1932,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} Octobre 1934, sont nommés professeurs aux cours municipaux professionnels préparatoires :

MM. Potin, Directeur de l'École Buffon, en remplacement de M. Réant, pourvu d'une autre affectation,

Defiez, instituteur à l'École Buffon, en remplacement de M. Canonne, pourvu d'une autre affectation,

Deman, Directeur de l'École de Jussieu, en remplacement de M. Bennet, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — Les traitements alloués à ces professeurs sont fixés de la manière suivante :

MM. Potin, pour un enseignement de 2 heures par semaine au taux de 765 frs l'heure-année, indemnité annuelle de 1.530 francs,

Defiez, pour un service identique, indemnité annuelle de 1.530 francs,

Deman, pour un service identique, indemnité annuelle de 1.530 francs,

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Rapport annuel de l'année 1933-1934

Les cuisines populaires ont été ouvertes au public du 2 Novembre 1932 au 28 Avril 1933.

La dépense afférente au fonctionnement s'élève à 216.042 frs 35.

Les recettes de cette même période s'élèvent à 180.987 frs 25, le prix de vente d'un repas étant de 1 fr. 75 (viande, bouillon, légumes) et le prix de revient d'environ 2 frs 08.

*Etat comparatif des portions délivrées
Rendement pour chaque cuisine, rendement total*

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE			Bouillon	LÉGUMES				
	Nombre de kilogs	Portions délivrées	Quantités au kilog	Portions délivrées	Pommes de terre	Haricots	Pois cassés	Portions délivrées	Quantités par kilog
Bouvines	3.890	20.441	5,28	23.357	9.100	1.000	800	24.563	2,25
Lottin	1.885	10.744	5,69	16.129	7.800	700	700	18.071	1,96
Baignerie	3.315	16.052	4,84	24.588	10.200	1.000	800	25.413	2,11
Fombelle	2.985	15.070	5,04	19.971	10.400	800	600	19.979	1,69
Manuel	3.260	18.298	5,60	23.827	11.350	800	800	25.219	1,99
Fénelon	2.080	12.210	5,86	14.498	7.650	600	400	14.687	1,69
			moyenne						moyenne
	17.415	92.812	5,44	122.359	56.500	4.900	4.100	127.932	1,95

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Distribution des rations.

Mois d'Octobre 1934

DESIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LEGUMES
Bouvines	3.646	4.276	4.418
Lottin	2.506	3.126	3.395
Baignerie	3.217	4.391	4.737
Fombelle	2.540	3.501	3.509
Manuel	3.338	4.179	4.681
Fénelon	2.078	2.631	2.662
	17.325	22.104	23.402

ŒUVRES DIVERSES. — Legs Violette. Attribution de la prime en 1934. Versement des revenus à la Société des Sciences de Lille.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94,

le testament de M. Henri Violette léguant à la Ville de Lille cinq actions de la Compagnie Immobilière pour le revenu en être attribué, chaque année, par les soins de la Société des Sciences, au locataire d'une maison de la dite Compagnie désigné par le Conseil d'Administration de celle-ci comme étant le plus méritant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 Décembre 1880 acceptant cette libéralité ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 Juillet 1931 constatant que la Compagnie Immobilière de Lille est dissoute depuis le 31 Décembre 1917 et décidant l'admission en recettes du montant des cinq actions sus-visées ;

Considérant qu'il importe pour la Société des Sciences de distribuer ce prix en vue d'exécuter le testament de M. Violette ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les revenus provenant des cinq actions de la Compagnie Immobilière léguées à la Ville par M. Violette, actuelle-

ment transformés en rentes sur l'Etat 3 %, pendant l'année 1934 seront immédiatement versés à la Société des Sciences de Lille, pour être attribués selon la volonté du testateur.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de Frs : 4.377,45 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Septembre 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 2.653 journées à 5 frs l'une = 13.265 frs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Œuvre des Invalides du Travail.
Commission Administrative. Maintien.
Emmanuel Descamps.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

le titre VI, article 13, des Statuts de l'Œuvre des Invalides du Travail, approuvés par décret du 2 Février 1881 ;

l'avis de la Commission Administrative de cette Œuvre ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Emmanuel Descamps, membre de la Commission Administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail de la Ville de Lille, est maintenu dans cette fonction pour une période de neuf années à dater du 1^{er} Janvier 1935.

ARTICLE 2. — M. le Vice-Président de la Commission Administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ALIMENTATION. — Prisée de la Saint-Rémy. Prix moyen
de l'hectolitre de blé.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant qu'il est d'usage, chaque année, pour le règlement des fermages en nature, d'établir une prisée d'après les cours des grains déterminés par les mercuriales des trois marchés les plus voisins du 1^{er} Octobre, jour de la Saint-Rémy ;

Considérant qu'un arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 13 Juillet 1934 a fixé le prix du blé, au poids spécifique de 76 kgs à l'hectolitre, à 109 francs le quintal, pour les mois de Septembre et d'Octobre 1934.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix du blé est fixé pour 1934 à :

			Prix moyen de l'ensemble des 3 marchés
Poids moyen à l'hectolitre	76 kgs	le quintal	109 »
		l'hectolitre	82 84

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Prix de vente en cheville des viandes.

Semaine du 29 Septembre au 5 Octobre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.25	—	—	
Taureau	»	5.75	5.35	4.25	
Veau	»	12.25	10.25	8.25	
Mouton	»	15.00	11.75	8.75	
Porc	»	7.75	5.50	—	

HALLES CENTRALES

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	5.50	4.00	Octroi compris
Vache	»	7.25	5.50	4.00	
Taureau	»	5.25	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	14.75	10.00	8.00	
Porc	»	7.50	6.75	5.00	

Semaine du 6 au 12 Octobre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	—	—	Octroi compris
Vache	»	7.25	—	—	
Taureau.....	»	5.75	5.35	4.25	
Veau	»	11.75	10.25	8.25	
Mouton	»	15.00	11.25	8.50	
Porc	»	7.75	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	7.25	5.50	4.00	Octroi compris
Vache.....	»	7.25	5.50	4.00	
Taureau.....	»	5.25	5.00	4.00	
Veau	»	9.50	7.00	5.00	
Mouton	»	14.75	10.00	8.00	
Porc	»	7.50	6.75	5.00	

Semaine du 13 au 19 Octobre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7.00	—	—	Octroi compris
Vache.....	»	7.00	—	—	
Taureau.....	»	5.75	5.35	4.25	
Veau.....	»	11.75	9.75	7.50	
Mouton.....	»	15.00	11.25	7.75	
Porc.....	»	7.75	5.50	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf.....	Le Kilo	7.00	5.50	4.00	Octroi compris
Vache.....	»	7.00	5.50	4.00	
Taureau.....	»	5.00	4.75	4.00	
Veau.....	»	9.50	7.00	6.00	
Mouton.....	»	14.75	10.00	8.00	
Porc.....	»	7.00	6.50	5.00	

Semaine du 20 au 26 Octobre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	Octroi compris
Bœuf.....	Le Kilo	6,75	—	—	
Génisse.....	»	6,75	—	—	
Taureau.....	»	5,75	5,00	4,25	
Veau.....	»	11,25	9,75	6,75	
Mouton.....	»	15,00	11,25	7,50	
Porc.....	»	7,35	5,25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	Octroi compris
Bœuf.....	Le Kilo	6,75	5,50	4,00	
Vache.....	»	6,75	5,50	4,00	
Taureau.....	»	5,00	4,50	4,00	
Veau.....	»	9,00	7,00	5,00	
Mouton.....	»	14,00	9,50	7,50	
Porc.....	»	6,50	6,00	5,00	

Semaine du 27 Octobre au 2 Novembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Octroi compris
Bœuf.....	Le Kilo	6,75	—	—	
Génisse.....	»	6,75	—	—	
Taureau.....	»	5,75	5,00	4,25	
Veau.....	»	11,25	9,75	6,75	
Mouton.....	»	15,00	11,25	7,25	
Porc.....	»	7,35	5,25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Octroi compris
Bœuf.....	Le Kilo	6,75	5,25	4,00	
Vache.....	»	6,75	5,25	4,00	
Taureau.....	»	5,00	4,50	4,00	
Veau.....	»	9,00	7,00	5,00	
Mouton.....	»	14,00	9,50	7,50	
Porc.....	»	6,50	6,00	5,00	

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Statistique du prix des denrées

Semaine du 29 Septembre au 5 Octobre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Boeuf...	4.35	3.00	2.00	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	19.00	14.00
							Entre-Côte	19.00	16.00	12.00
							Pol-au-feu } Gîte à la noix	12.00	9.00	7.00
							/ Croisure.	7.00	6.00	5.00
Veau...	5.80	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle	20.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.85	5.60	3.75	14.75	10.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.20	4.25	2.50	7.50	6.75	5.00	Jambon frais et filet ..	20.00	17.00	14.00
							Côtelettes	20.00	17.00	14.00
							Poitrine	16.00	13.00	10.00
Poules..	6.00 à 7.50			10.00 à 11.50				11.50 à 13.50		
Poulets..	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				17.00 à 19.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			9.00 à 10.00				10.50 à 13.00		

Semaine du 6 au 12 Octobre 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Boeuf...	4.35	3.00	2.00	7.25	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	18.00	15.00	12.00
							Pol-au-feu } Gîte à la noix	11.00	9.00	7.00
							/ Croisure.	6.00	5.00	4.00
Veau...	5.80	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.85	5.60	3.75	14.75	10.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.20	4.25	2.50	7.50	6.75	5.00	Jambon frais et filet ..	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes	16.00	14.00	12.00
							Poitrine	14.00	11.00	9.00
Poules..	6.00 à 7.50			10.00 à 11.50				11.50 à 13.50		
Poulets..	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				16.00 à 19.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			8.50 à 9.50				10.50 à 13.00		

Semaine du 13 au 19 Octobre 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	4.25	3.00	2.00	7.00	5.50	4.00	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	18.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	11.00	9.00	7.00
							{ Croisure.	6.00	5.00	4.00
Veau...	5.80	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.85	5.60	3.75	14.75	10.00	8.00	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	5.00	4.00	2.50	7.00	6.50	5.00	Jambon frais et filet ..	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes	16.00	14.00	12.00
							Poitrine	14.00	11.00	9.00
Poules..	6.00 à 7.50			10.00 à 11.50				11.50 à 13.50		
Poulets..	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				16.00 à 19.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			8.50 à 9.50				10.50 à 13.00		

Semaine du 20 au 26 Octobre 1934

VIANDES DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	3.85	3.00	2.00	6.75	5.25	4.00	Roosbeef	22.00	19.00	15.00
							Entre-côte	18.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	11.00	9.00	7.00
							{ Croisure.	6.00	5.00	4.00
Veau...	5.50	4.50	3.00	9.00	7.00	5.00	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.50	5.00	3.50	14.00	9.50	7.50	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.75	3.90	2.25	6.50	6.00	5.00	Jambon frais et filet ..	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes	16.00	14.00	12.00
							Poitrine	14.00	11.00	9.00
Poules..	4.50 à 7.00			8.00 à 11.00				10.00 à 12.75		
Poulets..	9.50 à 12.00			12.00 à 14.00				15.00 à 18.00		
Lapins..	4.00 à 6.00			8.50 à 9.50				10.50 à 12.00		

Semaine du 13 au 19 Octobre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies	1,50 à 5,25	3,00 à 10,00
Rougets	2,00 à 2,50	4,00 à 5,00
Merlans	1,00 à 3,00	2,00 à 6,00
Maquereaux	1,00 à 2,50	2,00 à 5,00
Merluches	2,00 à 5,25	4,00 à 10,00
Anguilles	5,00 à 8,50	10,00 à 17,00
Harengs.....	0,10 à 0,40	0,25 à 0,65
Soles	8,00 à 14,00	16,00 à 28,00
Plies	2,00 à 4,50	4,00 à 9,00

Semaine du 27 Octobre au 2 Novembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies	1,00 à 3,25	2,00 à 6,50
Rougets	1,00 à 2,00	2,00 à 4,00
Merlans	1,50 à 2,00	2,50 à 4,00
Maquereaux	1,00 à 2,00	2,50 à 5,00
Merluches	2,00 à 3,00	4,00 à 5,00
Harengs.....	0,10 à 0,25	0,30 à 0,60
Plies	1,50 à 3,00	2,50 à 7,00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 6 Octobre 1934

Poisson rendu au Minck

Soles, 5 à 7,50 le kg ; Raies, 1,50 à 3 frs le kg ; Merlans, 1 à 2,50 le kg ; Merluches, 1 à 4 frs le kg ; Anguilles, 5 à 7 frs le kg ; Maquereaux, 1,50 à 3 frs le kg ; Harengs frais, 0,05 à 0,30 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 13 Octobre 1934

Poisson rendu au Minck

Soles, 8 à 14 frs le kg ; Raies, 1,50 à 4 frs le kg ; Rougets, 1,50 à

2,50 le kg ; Merlans, 1,50 à 3 frs le kg ; Merluches, 1,50 à 4,50 le kg ; Plies, 1,50 à 4,50 le kg ; Anguilles, 5 à 12 frs le kg ; Maquereaux, 0,75 à 3,50 le kg ; Harengs frais, 0,05 à 0,35 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 20 Octobre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 8 à 14 frs le kg ; Raies, 1,50 à 5,25 le kg ; Rougets, 2 à 2,50 le kg ; Merlans, 1 à 3 frs le kg ; Merluches, 2 à 5,25 le kg ; Plies, 2 à 3,50 le kg ; Anguilles, 5 à 8,50 le kg ; Maquereaux, 1,50 à 2,50 le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,40 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 27 Octobre 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 1 à 3 frs le kilo ; Rougets, 1 à 2 frs le kg ; Merlans, 1 à 1,50 le kg ; Plies, 1 à 3 frs le kg ; Anguilles, 4 à 5 frs le kg ; Maquereaux, 0,75 à 2 frs le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,20 pièce.

DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies. Fixation du prix de l'énergie électrique.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930 approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 Janvier 1930 pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 153 + 36 pour les 1^{er} et 2^e trimestre 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux

postes d'Emmerin et de Wattignies pendant les 1^{er} et 2^e trimestres 1934 est fixé à :

Pour puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KWH	
		de 6 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.	de 12 à 13 h. 30 et de 18 à 6 h.
201 à 500 KVA...	122.40	0.368	0.258
au dessus de 500 KVA.....	112.00	0.352	0.246

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Octobre 1934.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué : Jean LEVY.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois d'Octobre 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1938

POPULATION : 201.563 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
103	26	290	53	343	11	2	13	263	2	5	»

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'Ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	3	»	»	»	3
8	Diphtérie et Croup	»	»	»	»	1	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	3	8	6	1	18
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	1	»	»	»	1
15	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	»	»
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	11	16	27
17	Méningite simple	»	1	2	»	»	9
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	2	23	25
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	1	»	8	16	25
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	1	»	1	1	3
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	»	»
22	Pneumonie	»	»	»	»	»	»
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	2	»	»	4	14	20
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	4	»	»	»	»	4
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	1	1
27	Hernie. Obstruction intestinale	»	»	»	2	1	3
28	Cirrhose du foie	»	»	»	3	1	4
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	»	2	8	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	»	»	»	»	»	»
34	Sénilité	»	»	»	»	18	18
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	»	2	»	6
36	Suicide	»	»	3	3	1	7
37	Autres Maladies	4	2	8	18	28	60
38	Maladie inconnue ou mal définie	2	1	2	4	7	16
	TOTAUX	18	15	23	67	140	263

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine,
84, rue de Trévis. Abrogation de l'arrêté d'interdiction
de circulation.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898, articles 3 et 6 ;

Vu notre arrêté n° 8848 en date du 7 Août 1934 ;

Considérant que l'immeuble sis à Lille, 84, rue de Trévis, appartenant à MM. Paul Le Blan et fils, n'est plus un danger pour la sécurité de la circulation publique ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté du 7 Août 1934 est abrogé et la circulation des véhicules de toute nature rétablie rue de Trévis, partie comprise entre la place Guy de Dampierre et la rue Jean Jaurès.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur des Travaux Municipaux et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint Délégué : H. SPRIET.

**SAPEURS-POMPIERS. — Service de sécurité de la Foire
d'Août-Septembre. Indemnité.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité allouée aux sapeurs-pompiers volontaires chargés du service de sécurité de la Grande Foire

annuelle de Lille est portée à 36 frs par jour à compter du 25 Août 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Collecteur-chef des droits de place.
Commission consultative du tableau d'avancement.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, article 13 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. Dehove, Adjoint au Maire, membres de la Commission consultative appelée à donner son avis sur le tableau d'avancement pour l'accession à l'emploi de collecteur-chef des droits de place :

MM. Planque, secrétaire général de la Mairie ;

Bomart, chef de la 3^e Direction ;

Dubayon, chef de bureau, Service des Archives et du Courrier ;

Cappe, collecteur des droits de place, et Deletour, contrôleur des droits de voirie, délégués par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement. Dupriez.

Nous Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la décision de l'Administration Municipale en date des 17 Juillet 1930 et 16 Juillet 1934, visant le licenciement des serviteurs de la Ville qui, âgés de soixante-cinq ans, ne sont pas tributaires de la Caisse Municipale des Retraites pour la Vieillesse ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Dupriez, né le 18 Août 1862, professeur au Conservatoire National de Musique, cessera de faire partie du personnel enseignant du dit établissement à partir du 1^{er} Janvier 1935.

ARTICLE 2. — M. Dupriez bénéficiera des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 et recevra une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 frs par année de service, sans que le montant maximum de cette allocation puisse dépasser 3.000 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous Services et Directions. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois d'Octobre 1934 :

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Nomination Albert Bar.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932 réglant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Bar, né à Lille le 16 Juin 1905, domicilié 31, rue Newton à Lille, est nommé aide-électricien, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés.

ARTICLE 2. — M. Bar recevra un salaire journalier de 32 frs 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 6 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Titularisation.

Raoul Loquet.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Raoul Loquet, contrôleur des eaux,

stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 1^{er} Octobre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Nomination.
Désiré Verfaillie.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 29 Juillet 1934 pour l'emploi de surveillant au service des Travaux Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Désiré Verfaillie, né à Lomme le 11 Mai 1909, est nommé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, surveillant stagiaire au Service des Travaux Municipaux, de 6^e classe, au traitement annuel de 10.000 frs.

ARTICLE 2. — M. Verfaillie est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1^{er} Octobre 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au Statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Nomination.
M^{me} Goval-Saint-Venant.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M^{me} Carmen Goval née Saint-Venant, née à Lille le 16 Août 1903, est maintenue dans les fonctions de concierge qu'occupait son mari au groupe scolaire Léon Trulin-Albert Samain.

ARTICLE 2. — Mme Goval recevra un salaire annuel de 6.000 frs soumis à retenue au profit de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ; elle bénéficiera, comme par le passé, des allocations familiales et des avantages en nature : logement, chauffage et éclairage, pour lesquels elle effectuera des versements à la Caisse Nationale des Retraites sur la base de 1.200 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 10 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Titularisation.
M^{me} Lechartier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M^{me} Lechartier, professeur stagiaire d'éducation physique, est titularisée dans son emploi à compter du 16 Octobre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Nomination.

René Verhaeghe.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. René Verhaeghe, né à Lille le 2 Août 1904, est nommé, à partir du 1^{er} Octobre 1934, concierge du groupe scolaire Turgot-Renan, de 6^e classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

ARTICLE 2. — M. Verhaeghe est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 1^{er} Octobre 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au Statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Verhaeghe effectuera des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse sur la base de 1.800 frs à partir du 1^{er} Octobre 1934.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1^{er} Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Congé sans solde.
M^{me} Favières.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
la demande formulée par Mme Favières, sous-bibliothécaire à
la Bibliothèque Municipale ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé de dix jours, sans solde, est accordé, du 13 au 22 Septembre inclus, à M^{me} Favières, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Cessation de fonctions.
M^{me} Oudart.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le règlement de la Caisse Municipale des Retraites,
Considérant que Mme Oudart, professeur au Conservatoire National de Musique, née le 15 Octobre 1869, entrée au Conservatoire le 1^{er} Février 1897, rempli, depuis le 15 Octobre 1929, les conditions voulues pour faire valoir ses droits à la retraite,
Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 16 Juillet 1934,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M^{me} Oudart, professeur au Conservatoire National de Musique, cessera de faire partie du personnel enseignant dudit établissement à partir du 1^{er} Janvier 1935.

ARTICLE 2. — La pension de retraite lui revenant sera calculée compte tenu des dispositions du Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5^e Direction. Nomination Léon Durut.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Durut, né le 29 Mai 1909, à Lille, est nommé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, désinfecteur stagiaire à la Station de Désinfection de la rue Maracci, en remplacement de M. Mazingue, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Durut est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1^{er} Octobre 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au Statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5^e Direction. Nomination Vancovemberghe.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

Vu nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932 réglementant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Porphire Vancovemberghe, né à Willems, le 22 Décembre 1891, est nommé, dans les conditions fixées par nos arrêtés susvisés, manœuvre au Laboratoire Municipal, en remplacement de M. Michaux, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Vancovemberghe recevra un salaire journalier de 32 fr. 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5^e Direction. Nomination
Victor Vasseur.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932, réglementant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés, embauchés dans les services municipaux à compter du 1^{er} Janvier 1932,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Victor Vasseur, né à Lille le 9 Juin 1905, est nommé, à partir du 1^{er} Novembre 1934, buandier à l'établissement de Bains du boulevard de la Liberté, en remplacement de M. Boyé, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. Vasseur recevra un salaire journalier de 32 fr. 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;
le Statut du Personnel de la Police ;
Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit pour le mois de Novembre 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Georges Durand.....	Secrétaire	4 ^{me}	13.000	1 ^{er} Nov. 1934
Charles Honnart....	Inspecteur de sûreté	2 ^{me}	12.000	16 Nov. 1934
Fernand Béart.....	Inspecteur de sûreté	2 ^{me}	12.000	16 Nov. 1934
Alfred Lemaire.....	Gardien de la paix	3 ^{me}	11.000	1 ^{er} Nov. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Octobre 1934.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination Pierre Delattre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut du Personnel de l'Octroi,
le procès verbal du concours qui a eu lieu le 29 Avril 1934 pour l'emploi de proposé d'octroi.
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Delattre, né à Calais le 18 Février 1910, demeurant 37, rue Pierre Legrand à Lille, est nommé, à comp-

ter du 1^{er} Octobre 1934, préposé d'octroi stagiaire, de 5^e classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

ARTICLE 2. — M. Delattre est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux, à compter du 1^{er} Octobre 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au Statut du Personnel de l'Octroi.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois d'Octobre 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM. Boulinguez	Sapeur	3 ^{me}	11.000	16 Oct. 1934	2.200
Roesemont	id.	3 ^{me}	11.000	16 Oct. 1934	2.200
Lecoq	id.	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Oct. 1934	2.400
Dupont.....	id.	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Oct. 1934	2.400

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Nomination.

Georges Lecomte.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932 réglementant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Lecomte, né à Annappes le 16 Juin 1911, est nommé aide paveur, dans les conditions fixées par nos arrêtés susvisés, en remplacement de M. Boyé, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. Lecomte recevra un salaire journalier de 32 frs 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Nomination.

Ernest Payen.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932 réglementant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Ernest Payen, né à Lille le 1^{er} Janvier 1899, domicilié 19, rue Brûle Maison, est nommé, dans les conditions fixées par nos arrêtés susvisés, ouvrier de section, en remplacement de M. Morillon, retraité.

ARTICLE 2. — M. Payen recevra un salaire journalier de 32 frs 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1^{er} Novembre 1934

Hôtel de Ville le 23 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Nomination.

Albert Wilson.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le Statut du Personnel Ouvrier,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Wilson, né à Lille le 22 Juin 1907, ouvrier de section, est nommé, à partir du 1^{er} Novembre 1934, ouvrier gazier stagiaire, en remplacement de M. Delagey, retraité.

ARTICLE 2. — M. Wilson est versé dans la 5^e classe de son emploi, au traitement annuel de 9.000 frs ; il est autorisé à effectuer, à partir du 1^{er} Novembre 1934, des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ; toutefois sa titularisation n'inter-

viendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues par le Statut du Personnel Ouvrier.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Octobre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Subvention. — Caisse de chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	670
Administration Municipale :	
Code des Arrêtés Municipaux. — Alimentation. Halles et Marchés. Article 1037. Modification	652
Fêtes et Cérémonies :	
Généralités. — Illumination du Beffroi de l'Hôtel de Ville. Marché. Réseau Electrique de la Région Lilloise	644
Police Administrative :	
Affichage.-- Concession. Convention Société Anonyme l'Express	644-655
Bâtiments Communaux :	
Tavaux d'entretien. — Années 1935 et 1936. Adjudication en 24 lots	644
Hôtel de Ville. — Fourniture et pose de glaces biseautées. Marché Vicart	646
Nouveau Commissariat Central de Police. — Installations électriques. Adjudication-concours. Société de Force et Lumière Electriques « Forclum »	647
Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. — Ferronnerie. Adjudication. Henri Ladesou	647
Terrassement, maçonnerie. Adjudication. Etablissements Michel Aubrun	647

Voirie :

Interruption de circulation. — Rue des Bateliers	663
Chemins Vicinaux. — Travaux d'entretien. Années 1935 et 1936.	
Adjudication Camille Degraeve	647
Pavage. — Fourniture de dalles en béton de ciment comprimé.	
Adjudication en 2 lots. Etablissements A. Picha ..	648
Exploitation des Carrières de Maupertus et du Grand Castel. Avenant au traité des 15 et 25 Juillet 1927.	648-663
Canaux, égouts, etc. — Curage. Années 1935 et 1936. Adjudi- cation Delefosse et Duflo	648
Egouts. — Construction. Groupe scolaire du Faubourg d'Arras.	
Adjudication. Etablissements Carette-Dubureq .	649
Rue Bourjembois. Adjudication. Lys-Tancré et Fils.	649
Rue de Thumesnil. Adjudication. Société « La Ruche »	649
Conduite à l'égout des eaux pluviales et usées.	
Rue du Bois n° 3. Construction de branchement.	
Autorisation. Etablissements Frigo, Lille	665

Enseignement Secondaire :

Lycée Fénelon. — Internat. Indemnité allouée à M ^{me} Laubier, Directrice	666-667
---	---------

Enseignement Technique :

Office Municipal d'Orientation Professionnelle. — Commission de Surveillance. Nomination. Fernand Hurez .	667
--	-----

Enseignement Primaire :

Ecoles Municipales. — Enseignement de la musique et du chant à partir du 1 ^{er} Novembre 1934	668
Fourniture de livres de prix, livres classiques, fourni- tures classiques. Adjudication en 4 lots	650

Cours Municipaux :

Cours pour militaires illettrés. — Professeur. Hioco	669
--	-----

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Distribution de rations	669
Caisse de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'In- dustrie Textile de Lille. Mandatement	670

Recettes :

Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Virement	670
--	-----

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	671
Statistique du prix des denrées	673
Halles et Marchés. — Vente en gros à l'amiable. Quantités minima	652

Distribution d'eau :

Service des Eaux. — Fourniture de 3 pompes immerposables. Marché. Société des Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont	650
Fourniture de tuyaux, raccords, etc. Adjudication. Société des Hauts-Fournaux et Fonderies de Pont-à-Mousson	651
Fourniture d'eau potable. — Convention. Société des Eaux du Nord	651-677
Usine Elévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbon. Adjudication. Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing	651

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Novembre 1934	681
--	-----

Police :

Voie Publique. — Cortèges et manifestations politiques. Interdiction	682
Manifestation du 11 Novembre. Mesures d'ordre	683

Services Municipaux :

Secrétariat Général :

Titularisation. — Promotions :

Dégardin (Mlle)	685
Dubar	684
Paris Léon	685

Deuxième Direction :

Nomination. — Promotions :

Courtois	684
Hénocq	684
Palstermans	684
Portebois Paul	686

Recette Municipale :

Promotions :

Devernay	684
Leblon	684
Vitse	684

Quatrième Direction :

Titularisation. — Promotions :

Chevalier	684
Du Bois	685
Dupuille	684
Evrard	685
Favières (Mme)	684
Frémeaux	687
Gaujac	684
Molière	688
Vanhove	684
Maintien définitif. — Deplanque Louis	687

Cinquième Direction :

Concours pour l'emploi de chimiste au Laboratoire. — Programme	688
--	-----

Promotions :

Hanot	685
Inghels	685
Loré	684
Vandamme	685

Police :

Conseil de Discipline. — Comparution. Pley Ismaël	689
Rohart Eloi	689

	<u>Pages</u>
<i>Octroi :</i>	
Nomination. — André Fauve	690
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Promotions :	
Honoré Marcel	691
Serrure Victor	691
<i>Personnel Ouvrier :</i>	
Avantages en nature. — Callens Paul	691
Adjudications. — Marchés :	
Fournitures diverses. Marchés	652
Caisse des retraites :	
Admission. — Luce Adolphe, Chef de culture	692

FETES ET CEREMONIES. — Illumination du Beffroi de l'Hôtel de Ville. Marché. Réseau Electrique de la Région Lilloise.

DU 13 NOVEMBRE 1934

Soumission pour l'illumination du Beffroi de l'Hôtel de Ville, au profit du Réseau Electrique de la Région Lilloise, 89, rue de la Barre, à Lille, moyennant la somme de 50.000 francs.

Enregistré le 24 Novembre 1934, n° 218.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Affichage. Concession. Convention Société Anonyme « L'Express ».

DES 10 OCTOBRE ET 8 NOVEMBRE 1934

Convention par laquelle la Ville accorde à la Société Anonyme « L'Express », dont le siège est à Lille, rue Lepelletier, 32, la concession du droit d'affichage sur les propriétés communales, pendant une durée de cinq années à compter du 1^{er} Avril 1933, moyennant une redevance annuelle de 25.000 francs. La charge résultant de la charge officielle étant évaluée à 800 francs par an.

Enregistré le 19 Novembre 1934, n° 169.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Travaux d'entretien. Années 1935 et 1936. Adjudication en 24 lots.

DU 6 NOVEMBRE 1934

Adjudication en 24 lots des travaux d'entretien des Bâtiments Communaux pendant les années 1935 et 1936, au profit de :

1^{er} lot. — *Terrassement, maçonnerie, etc.* : L'Entreprise Grulois Frères, 41, rue Louis Faure, à Lille, moyennant la somme de 70.400 francs, rabais de 56 % déduit.

2^e lot. — *Terrassement, maçonnerie, etc.* : M. Michel Moguet, 92, rue d'Artois, à Lille, moyennant la somme de 75.200 francs, rabais de 53 % déduit.

3^e lot. — *Terrassement, maçonnerie, etc.* : M. H. Chantry-Camus, 92, rue Jeanne d'Arc, à Lille, moyennant la somme de 80.000 francs, rabais de 50 % déduit.

4^e lot. — *Carrelage* : M. Fernand Josien, 138, chemin de Bargnes, à Lille, moyennant la somme de 51.000 francs, rabais de 15 % déduit.

5^e lot. — *Asphaltage* : La Société de Pavage et des Asphaltes de Paris, 64, rue Abélard, à Lille, moyennant la somme de 22.320 francs, rabais de 7 % déduit.

6^e lot. — *Charpente, menuiserie, etc.* : M. Oscar Dumont, 88, rue Jordaens, à Lille, moyennant la somme de 148.000 francs, rabais de 26 % déduit.

7^e lot. — *Charpente, menuiserie, etc.* : MM. Léo Wiart et Cie, 143, rue Pierre Legrand, à Lille, moyennant la somme de 150.000 francs, rabais de 25 % déduit.

8^e lot. — *Charpente, menuiserie, etc.* : M. Gustave Sadoine, 229, rue Pierre Legrand, à Lille, moyennant la somme de 148.000 francs, rabais de 26 % déduit.

9^e lot. — *Couverture en ardoise, etc.* : MM. Démaretz et Cie, 88, rue de Rivoli, à Lille, moyennant la somme de 56.000 francs, rabais de 60 % déduit.

10^e lot. — *Couverture en ardoise, etc.* : M. Paul Vansteenberghé, 68, rue Saint-Gabriel, à Lille, moyennant la somme de 51.800 francs, rabais de 63 % déduit.

11^e lot. — *Couverture en ardoise, etc.* : Mme Vve Hennebelle, 23, rue du Long Pot, à Lille, moyennant la somme de 56.000 francs, rabais de 60 % déduit.

12^e lot. — *Zingage, etc.* : MM. Lecour Fils et Cie, 73, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme de 57.330 francs, rabais de 59 frs 05 % déduit.

13^e lot. — *Zingage* : M. Paul Vansteenberghé, 68, rue Saint-Gabriel, à Lille, moyennant la somme de 53.200 francs, rabais de 62 % déduit.

14^e lot. — *Zingage* : MM. Démaretz et Cie, 88, rue de Rivoli, à Lille, moyennant la somme de 56.000 francs, rabais de 60 % déduit.

15^e lot. — *Plafonds et enduits* : L'Entreprise Grulois Frères, 41, rue Louis Faure, à Lille, moyennant la somme de 70.400 francs, rabais de 56 % déduit.

16^e lot. — *Ferromerie, etc.* : MM. Montaigne et Fils, 13, rue de la Digue, à Lille, moyennant la somme de 80.000 francs, rabais de 20 % déduit.

17^e lot. — *Ferromerie, etc.* : M. Gustave Hasbroucq, 1, rue de Seclin, à Lille, moyennant la somme de 78.000 francs, rabais de 22 % déduit.

18^e lot. — *Ferromerie* : M. Victor Caudrelier, 15 bis, rue Bohin, à Lille, moyennant la somme de 79.000 francs, rabais de 21 % déduit.

19^e lot. — *Tuyauterie, etc.* : MM. Lecour Fils et Cie, 73, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme de 29.484 francs, rabais de 59 frs 05 % déduit.

20^e lot. — *Tuyauterie, etc.* : M. Paul Vansteenberghé, 68, rue Saint-Gabriel, à Lille, moyennant la somme de 25.080 francs, rabais de 64 % déduit.

21^e lot. — *Tuyauterie, etc.* : MM. Démaretz et Cie, 88, rue de Rivoli, à Lille, moyennant la somme de 28.080 francs, rabais de 61 % déduit.

22^e lot. — *Peinture, vitrerie, etc.* : La Société Coopérative de Peinture, 195, rue de la Mitterie, à Lomme, moyennant la somme de 112.000 francs, rabais de 44 % déduit.

23^e lot. — *Peinture, vitrerie, etc.* : La Société « Le Travail », 89, rue Gantois, à Lille, moyennant la somme de 144.000 francs, rabais de 28 % déduit.

24^e lot. — *Peinture, vitrerie, etc.* : M. Pierre Van Coppenolle, 124, rue Barthélemy Delespaul, à Lille, moyennant la somme de 143.900 francs, rabais de 28 frs 05 % déduit.

Enregistré le 15 Janvier 1935, n° 717.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Fourniture et pose de glaces biseautées. Marché. Vicart.

DU 28 NOVEMBRE 1934

Soumission pour fourniture et pose de glaces biseautées à l'Hôtel de Ville, au profit de M. Ernest Vicart, 141, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme de 13.755 frs 62.

Enregistré le 10 Décembre 1934, n° 362.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouveau Commissariat Central
de Police. Installations électriques. Adjudication-concours.
Société de Force et Lumière Electriques « Forclum ».**

DES 19 OCTOBRE ET 13 NOVEMBRE 1934

Adjudication-concours des travaux de construction d'un Nouveau Commissariat Central de Police — 14^e lot : installations électriques — au profit de la Société Force et Lumière Electriques « Forclum », 1, rue du Bombardement, à Lille, moyennant la somme de 53.000 francs.

Enregistré le 3 Décembre 1934, n° 273.

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Construction du groupe scolaire
du Faubourg des Postes. Adjudication des travaux.**

DU 9 NOVEMBRE 1934

Adjudication des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes, au profit de :

1^{er} lot. — *Terrassement, maçonnerie, etc.* : Les Etablissements Michel Aubrun, 41, rue des Stations, à Lille, moyennant la somme de 599.301 frs 23, rabais de 43 % déduit.

10^e lot. — *Ferronnerie* : M. Henri Ladesou, 292, rue du Pont-de-Neuville, à Tourcoing, moyennant la somme de 25.158 frs 29, rabais de 53 % déduit.

Enregistré le 3 Décembre 1934, n° 272.

**VOIRIE.— Travaux d'entretien des Chemins Vicinaux. Adjudication.
Camille Degraeve.**

DU 13 NOVEMBRE 1934

Adjudication des travaux d'entretien des Chemins Vicinaux pendant les années 1935 et 1936, au profit de M. Camille Degraeve, 10, rue Colbert, à Lille, moyennant la somme de 79.549 frs 70, rabais de 3 % déduit.

Enregistré le 27 Novembre 1934, n° 242.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de dalles en béton de ciment comprimé. Adjudication en deux lots. Etablissements A. Picha.

DU 13 NOVEMBRE 1934

Adjudication en deux lots d'une fourniture de dalles en béton de ciment comprimé, au profit de :

1^{er} lot — *Dalles de 0 m. 30 × 0 m. 30 × 0 m. 06* : Les Etablissements A. Picha, 230, rue de la Lys, à Halluin, moyennant la somme de 115.150 francs.

2^e lot — *Dalles de 0 m. 20 × 0 m. 20 × 0 m. 06* : Les Etablissements A. Picha, 230, rue de la Lys, à Halluin, moyennant la somme de 32.500 francs.

Enregistré le 19 Décembre 1934, n° 473.

VOIRIE. — Pavage. Exploitation des Carrières de Maupertus et du Grand Castel. Avenant au traité des 15 et 25 Juillet 1927.

DES 31 AOUT, 5 OCTOBRE ET 16 NOVEMBRE 1934

Avenant au traité en date des 15 et 25 Juillet 1927, passé entre la Compagnie des Chemins de Fer normands et la Ville de Lille, le dit avenant complétant le traité, en un article « 2 bis » relatif à la suppression, pendant les périodes où le trafic est faible, de l'agent dont la présence continue est prévue à l'article 2 du traité et réglant les modalités et frais afférents à l'application de l'article 2 bis ;

Enregistré le 3 Décembre 1934, n° 286.

VOIRIE. — Curage des canaux, égouts, etc. Années 1935 et 1936. Adjudication. Delefosse et Duflo.

DU 17 NOVEMBRE 1934

Adjudication des travaux de curage des canaux, égouts, etc., pendant les années 1935 et 1936, au profit de MM. Delefosse et Duflo, 159, rue du Marais, à Lomme, moyennant la somme de 403.200 francs, rabais de 16 % déduit.

Enregistré le 10 Décembre 1934, n° 359.

VOIRIE. — Construction d'un égout, Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras. Adjudication. Etablissements Carette-Duburcq.

DU 24 NOVEMBRE 1934

Adjudication des travaux de construction d'un égout en vue de desservir le Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras, au profit des Etablissements Carette-Duburcq, 43, rue du Luxembourg, à Roubaix, moyennant la somme de 61.275 frs 50.

Enregistré le 11 Décembre 1934, n° 374.

VOIRIE. — Construction d'un égout, rue Bcurjembois. Adjudication. Lys-Tancre et Fils.

DU 24 NOVEMBRE 1934

Adjudication des travaux de construction d'un égout, rue Bourjembois, au profit de MM. Lys-Tancre et Fils, 3, rue Kuhlmann, à Lille, moyennant la somme de 31.697 francs.

Enregistré le 10 Décembre 1934, n° 360.

VOIRIE. — Construction d'un égout, rue de Thumesnil. Adjudication. Société « La Ruche ».

DU 17 NOVEMBRE 1934

Adjudication des travaux de construction d'un égout, rue de Thumesnil, au profit de la Société « La Ruche », 139, rue Saudeur, à Valenciennes, moyennant la somme de 25.954 frs 50.

Enregistré le 10 Décembre 1934, n° 361.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Municipales. Fourniture
de livres de prix, livres classiques, fournitures classiques.
Adjudication en quatre lots.**

DU 8 NOVEMBRE 1934

Adjudication en quatre lots des fournitures de livres classiques, fournitures classiques, etc., aux Ecoles Municipales pendant l'année 1935, au profit de :

1^{er} lot — *Livres classiques, etc.* : M. Marcel Dervaux, 34, rue Raymond Derain, à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 89.160 francs, rabais de 25 frs, 70 % déduit.

2^e lot — *Cahiers* : M. Arthur Druetz, libraire à Landrecies, moyennant la somme de 46.440 francs, rabais de 22 frs, 60 % déduit.

3^e lot — *Fournitures classiques* : M. Arthur Druetz, libraire à Landrecies, moyennant la somme de 82.940 francs, rabais de 24 frs, 60 % déduit.

4^e lot — *Livres de prix* : M. Maurice Tassard, 98, rue Léon Gambetta, à Lille, moyennant la somme de 56.865 francs, rabais de 33 frs, 10 % déduit.

Enregistré le 10 Décembre 1934, n° 358.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture de 3 pompes immerisibles.
Marché. Société des Forges et Ateliers de Constructions
Electriques de Jeumont.**

DU 8 NOVEMBRE 1934

Soumission pour fourniture de trois pompes immerisibles au Service des Eaux, au profit de la Société des Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont, 75, boulevard Haussmann, à Paris, moyennant la somme de 142.050 francs.

Enregistré le 24 Novembre 1934, n° 247.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture de tuyaux, raccords, etc.
Adjudication. Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies
de Pont-à-Mousson.**

DU 3 NOVEMBRE 1934

Adjudication de la fourniture de tuyaux, raccords, etc. au Service des Eaux, au profit de la Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, place Camille Cavallier, à Nancy, moyennant la somme de 188.000 francs, rabais de 6 % déduit.

Enregistré le 27 Novembre 1934, n° 241.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture d'eau potable. Convention
Société des Eaux du Nord.**

DES 18 AOUT, 8 OCTOBRE ET 15 NOVEMBRE 1934

Convention par laquelle la Société des Eaux du Nord s'engage à fournir à la Ville une partie de l'eau nécessaire aux habitants et aux Services publics communaux, pendant la période comprise entre le 1^{er} Juillet et le 30 Novembre 1934 à raison de 0,50 pour les 500.000 premiers mètres cubes, de 0 fr. 47 au-delà des 500.000 mètres cubes.

Enregistré le 20 Novembre 1934, n° 176.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Usine élévatoire d'Emmerin. Fourniture
de charbon. Adjudication « Association Charbonnière de Lille-
Roubaix-Tourcoing »**

DU 3 NOVEMBRE 1934

Adjudication pour la fourniture de charbon à l'Usine Elévatoire des eaux d'Emmerin, au profit de l'Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, 91, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 165.800 francs.

Enregistré le 19 Novembre 1934, n° 168.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses. Marchés.

DU 12 NOVEMBRE 1934

Soumissions pour fournitures diverses aux Services Municipaux, au profit de :

Wassingues : Les Etablissements A. Parent et Fils, à Lannoy, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 27 Novembre 1934, n° 237.

Produits chimiques : M. L. Collas, 11, rue Gay Lussac, à La Madeleine, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 27 Novembre 1934, n° 238.

Savon mou : Société des Etablissements A. Gadenne, Cornaille-Delrue, à Gondécourt, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 27 Novembre 1934, n° 239.

Fournitures pour appareils Gestetner : Société Gestetner, 114, rue Réaumur, à Paris, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 27 Novembre 1934, n° 236.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux.

Quantités minima pour la vente en gros à l'amiable.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale du 29 Octobre 1934,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1037 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 1037. — Pour le marché en gros à l'amiable, aucune marchandise exposée ne pourra être vendue que par quantités minima indiquées ci-après :

Légumes de saison

Pommes de terre	par 25 kilogs
Carottes	par 15 kilogs
Oignons, haricots, flageolets, haricots verts, petits pois, pois de sucre	par 10 kilogs
Melons	par 5 kilogs
Haricots secs	par demi-hectolitre
Choux verts, artichauts, salades	par 12 pièces
Navets, poireaux	par 6 bottes
Choux-fleurs	par 6 pièces

Légumes Primeurs

Pommes de terre, noix, petits pois, chicorée de Bruxelles	par 5 kilogs
--	--------------

Divers

Chicorée	par caisse
Café	par 3 kilogs
Fleurs du midi	par colis
Chicorée dite Barbe de Capucins	par 2 kilogs
Asperges	par 4 bottes
Navets et carottes	par 2 bottes
Oranges et mandarines	par 50
Citrons	par 25

Fruits

Poires, pommes, noix, abricots, prunes, fraises, cerises et groseilles	par 5 kilogs
Raisins	par 3 kilogs
Framboises	par kilo
Pêches	par 12 pièces

Fruits de saison

Amandes sèches, noisettes, dattes, figues, fraises, cerises, abricots, brugnons, reines-claude, rai- sin, poires, pommes, nèfles, kakis, noix, mar- rons	par colis complet
---	-------------------

Viandes

Bœuf, veau, porc, mouton, gigots de pré salé .. par 5 kilos

Volailles

Pigeons, lapins domestiques par 5 pièces

Poulets, canards, oies, dindes, pintades par 2 pièces

Gibiers

Chevreuil, sanglier par 10 kilogs

Alouettes, grives, cailles, ortolans par 12 pièces

Perdreaux par 6 pièces

Sarcelles, canards sauvages, pilets, bécasses,
bécassines par 3 pièces

Lapins de garenne, lièvres, faisans par 2 pièces

Salaisons et conserves

Sardines par 12 boîtes

Thon, homard, langoustes, pois, flageolets, hari-
cots verts par 5 boîtes

Harengs saurs par caisse

Harengs blancs par pièce

Beurre, Œufs, Fromages

Œufs par 25

Camemberts et Bondons par 10 pièces

Brie par 2 kilogs

Gruyère, Emmenthal, Gournay, Mont d'Or, Liva-
rots, Coulommiers par 2 kilogs

Roquefort par pièce

Hollande par pièce

Beurre par kilo

Afin d'assurer les dispositions qui précèdent, les marchands en gros auront toujours une baseule dans l'emplacement qui leur est affecté sur le carreau et ne pourront, en aucun cas, se refuser à opérer la pesée de leur marchandise lorsqu'ils seront requis par les acheteurs ou par les représentants de l'Autorité.

D'autre part, ils seront tenus d'obéir aux injonctions qui leur

seraient faites par les agents de l'Autorité, pour la vérification, dans les bureaux de pesage public, des sacs ou colis exposés en vente.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Concession du droit d'affichage
sur les propriétés communales.**

Entre les soussignés :

M. Henri Spriet, Officier de la Légion d'Honneur, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du quatre Août mil neuf cent trente-quatre, qui sera soumise en même temps que la présente convention à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. Ernest Quartier, Administrateur-directeur général de la Société Anonyme « l'Express » dont le siège social est à Lille, 32, rue Lepelletier,

Agissant au nom et pour le compte de la dite Société,

d'autre part,

Il a été fait la convention suivante :

M. Spriet, es qualité, accorde par ces présentes à la Société Anonyme l'Express, ce accepté pour elle par M. Quartier soussigné, de deuxième part, la concession, pour une durée de cinq années, à compter du premier avril mil neuf cent trente-trois, du droit d'affichage sur les propriétés communales. La Société pourra prendre le titre d'afficheur municipal.

Emplacements. — La concession comprend les emplacements ci-après qui seront aménagés sur les murs et clôtures des propriétés communales et divisés en deux ou trois parties selon la surface disponible. Ils sont donc de deux catégories différentes :

1° Emplacements comportant deux ou trois cadres dont l'un est réservé à l'affichage des lois et actes de l'autorité publique, le ou les autres l'étant à l'affichage général concédé :

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	LIMITE DES EMPLACEMENTS	DIMENSIONS ET SURFACES DES PANNEAUX					
		Affichage officiel			Affichage concédé		
		Hauteur	Largeur	Surface	Hauteur	Largeur	Surface
Rue des Poissonceaux.	angle rue Esquermoise				9.00	14.00	126.00
Poste de Pompiers.	sur rue du Béguinage, 3				4.00	4.00	16.00
Rue Princesse.	fausses portes	3.50	2.60	9.10	3.50	5.20	18.20
Rue de la Baignerie.	clôture du canal de l'Arc à droite	2.30	4.00	9.20	2.30	8.00	18.40
Rue des Bouchers.	clôture du canal de l'Arc	2.00	2.00	4.00	2.00	7.00	14.00
Rue de l'Arc	id.				2.00	6.00	12.00
Ecole square Dutilleul.	sur le pan coupé quai du Wault, 2 panneaux	3.00	2.50	7.50	3.00	2.50	7.50
École de Natation	sur rue de Toul	2.00	4.80	9.60	2.00	9.60	19.20
Abattoirs	près 37, rue Saint-Sébastien				3.00	2.00	6.00
Rue de la Baignerie.	clôture du canal de l'Arc à gauche	2.50	4.00	9.20	2.30	11.00	25.30
id.	id.				2.30	4.00	9.20
Bd Carnot, 57, face et retour id.	palissade	3.00	2.00	6.00	3.00	40.00	120.00
Ecole Paul Bert	id.				3.00	2.00	6.00
	rue du Long Pot 2 pans coupés	2.60	3.00	7.80	2.60	3.00	7.80
Ecole Lakanal.	rue du Long Pot	1.50	3.00	4.50	1.50	7.00	10.50
Musée Commercial	rue du Lombart	1.80	1.80	3.24	1.80	5.20	9.36
Cuisine populaire, place Wicar	sur rue Lalo	3.50	2.50	8.75	3.50	5.00	17.50
Rue Bernos angle rue du Prieuré	palissade	2.00	2.00	4.00	2.00	6.00	12.00
Magasin rue Bernos	contre ancien poste de police	2.00	2.00	4.00	2.00	2.00	4.00

2° Emplacements de trois cadres comportant, outre les deux affectations précitées, une surface destinée à l'affichage particulier qui, légalement, est libre et que la Ville entend respecter et faciliter dans la plus large mesure possible ;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	LIMITE DES EMPLACEMENTS	DIMENSIONS ET SURFACES DES PANNEAUX								
		Affichage Officiel			Affichage Concédé			Affichage Public		
		Hauteur	Largeur	Surface	Hauteur	Largeur	Surface	Hauteur	Largeur	Surface
Marché Nouvelle Aventure	façade côté rue des Sarrazins, deux emplacements comprenant chacun .	2.00	2.00	4.00	3.55	2.00	7.10	3.55	2.00	7.10
					3.55	2.00	7.10			
					3.80	2.00	7.60			
Ecole Place Catinat.	sur le mur de la rue Colbert	2.00	2.50	5.00	2.00	4.00	20.00	2.00	5.00	10.00
Ecole de Natation	sur rue de la Digue	2.00	4.80	9.60	2.00	9.60	19.20	2.00	4.80	9.60
Ecole rue du Port	angle rue de Toul.	2.00	4.50	9.00	2.00	18.00	36.00	2.00	6.00	12.00
Ancienne Église de Wazemmes	sur rue de Flandre.	2.80	4.00	11.20	2.80	18.00	50.40	2.80	4.00	11.20
Ancienne Église de Wazemmes	sur rue Manuel . .	2.80	3.00	8.40	2.80	15.00	42.00	2.80	4.00	11.20
École rue Lavoisier et rue des Stations.	sur rues Lavoisier et des Stations..	1.90	2.70	5.13	1.90	13.50	25.65	3.00	3.80	11.40
Halleaux sucres	côté Basse-Deule et angle rue de la Halle, 6 fausses portes	4.00	2.80	11.20	4.00	11.20	44.80	4.00	2.80	11.20
Halleaux sucres	sur rue de la Halle et angle rue du Marché-aux-Bêtes, 4 fausses portes	4.00	2.80	11.20	4.00	5.60	22.40	4.00	2.80	11.20
Rue du Guet	angle rue St-Sébastien	2.00	4.00	8.00	2.00	12.00	24.00	2.00	4.00	8.00
Haltes Saint-Michel.	côté face rue Malpart.	1.90	5.60	10.64	1.90	16.80	31.92	1.90	11.20	21.28
Halles Saint-Michel.	façade postérieure côté magasin de décors	1.90	2.80	3.32	1.90	11.20	21.28	1.90	8.40	15.96
École Montsequieu	rue de Bouvines . .	1.40	4.50	4.95	1.40	9.00	9.90	1.40	2.00	2.20
Église des Flamands	rue de Bouvines . .	2.00	3.80	7.60	2.00	3.80	7.60	2.00	2.00	4.00

Les emplacements affectés tant à la concession faisant l'objet du présent contrat qu'à l'affichage officiel et au public seront délimités par une baguette moulurée en bois ou par un encadrement peint à l'huile avec inscription, au-dessus de chaque panneau, de l'usage auquel il est destiné, le tout conformément aux indications du Service des Travaux Municipaux. La baguette ou l'encadrement peint ne devront pas être recouverts par des affiches.

Tous les frais de confection, pose et entretien de ces encadrements seront à la charge de la Société qui devra les peindre au moins une fois par an. S'ils venaient à être détruits ou détériorés par une cause quelconque, elle sera tenue de les faire rétablir sans pouvoir prétendre à aucune indemnité de la part de la Ville.

En fin de concession, la Société concessionnaire devra remettre en parfait état d'entretien, les emplacements qui lui auront été concédés. Elle devra laisser les baguettes en bois qu'elle aura dû faire établir.

La Ville pourra faire cesser, à toute époque de la concession, et après un avertissement donné quinze jours à l'avance, par simple lettre du Maire, la jouissance d'une partie des emplacements concédés. Dans ce cas, la Société concessionnaire ne pourra réclamer, à titre d'indemnité, de diminution de sa redevance que si elle vient à être privée de plus d'un dixième des surfaces concédées. La diminution de la redevance serait alors calculée proportionnellement à la surface reprise.

Cette disposition s'applique également en cas de démolition ou de destructions des murs et clôtures concédés.

La Société concessionnaire jouira à ses risques et périls et dans l'état où ils se trouvent des murs mitoyens ou de refend.

En cas de contestation de la propriété des dits murs, elle sera libre d'enlever ses affiches ou de saisir les tribunaux, mais il est bien entendu que la Ville ne sera jamais en cause dans les différends soulevés à ce sujet.

De même, la Ville ne pourra, en aucun cas, être recherchée par la Société concessionnaire à raison du trouble apporté dans la jouissance des emplacements concédés. En cas de violation de ses droits la dite Société aura à poursuivre les tiers directement et à ses risques et périls.

Les dimensions et surfaces portées dans les tableaux ci-dessus ne sont qu'approximatives et toute différence avec la superficie réelle ne saurait donner lieu à aucune réclamation de la part de la Société concessionnaire.

Si de nouveaux murs de clôture devenaient après l'adjudication disponibles pour l'affichage, l'Administration Municipale aurait la faculté de les concéder de gré à gré aux personnes qui en feraient la demande, à un prix se rapprochant le plus possible de la redevance afférente aux surfaces déjà concédées. La Société « L'Express » serait avisée de ce projet de concession partielle et la préférence, à offres égales lui serait accordée.

Il est toutefois stipulé que lors des démolitions futures d'immeubles appartenant à la Ville les terrains seront clôturés au moyen de murs en ciment sur lesquels il sera formellement interdit d'afficher.

Lorsque la Ville jugera utile de faire exécuter des travaux de ravalement ou autres, nécessitant l'enlèvement des affiches et cadres apposés par la Société concessionnaire sur les emplacements loués, celle-ci devra faire procéder, dans un délai de cinq jours, audit enlè-

vement, à défaut de quoi, il y sera pourvu d'office. Elle n'aura droit à aucune indemnité et devra supporter les frais de rétablissement des cadres.

Les affiches, réclames, etc. devront être apposées sans occasionner aucune dégradation aux murs. Elles ne devront jamais déborder le cadre qui leur est affecté.

Le collage des affiches sera proprement exécuté ; on évitera l'écoulement de la colle sur la partie inférieure du mur et sur le trottoir.

Il est interdit à la Société concessionnaire d'afficher sur un emplacement quelconque, appartenant à la Ville et non concédé.

Les résidus provenant de l'enlèvement des vieilles affiches devront être enlevés par les soins de la dite Société et non déposés sur le trottoir, faute de quoi il sera fait application de l'amende prévue à l'article II.

Affichage Officiel

La Société concessionnaire devra apposer gratuitement sur les emplacements réservés à l'affichage officiel, toutes les affiches, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles proviennent qui lui seront remises par l'Administration Municipale. Elle apposera les lois et actes de l'autorité publique sur les emplacements ad hoc. Le reste de l'affichage commandé par l'Administration sera effectué de préférence sur les emplacements concédés et, en cas d'insuffisance de ceux-ci, il sera apposé sur tous autres emplacements dont la Société concessionnaire disposera.

Elle devra veiller à leur conservation et à ce qu'elles ne soient pas recouvertes par de nouvelles affiches avant le temps nécessaire à la publicité des renseignements qu'elles comportent savoir : pour l'annonce des adjudications, jusqu'au jour où elles doivent avoir lieu, de même pour toutes les opérations (fêtes, concours, etc.) dont la date est fixée à l'avance, et pour les arrêtés, en général après un minimum de trente jours.

Pénalités

S'il est constaté par les agents de l'Administration que l'affichage n'a pas eu lieu dans les conditions prescrites, la Société concessionnaire sera passible des amendes ci-après :

- 1° — pour chaque affiche qui n'aura pas été apposée dans le délai fixé 5 frs
- 2° — pour chaque affiche livrée, non placardée ou n'occupant pas l'un des emplacements désignés sur la commande 5 frs

- 3° — pour chaque affiche non maintenue le temps prescrit et pour chaque jour retranché 1 fr.
- 4° — pour chaque affiche placardée sur un des emplacements interdits ou dépassant les limites prescrites 5 frs
- 5° — pour un affichage complet non effectué vingt-quatre heures après la remise des affiches 200 frs
- 6° — pour tout dépôt sur la chaussée de résidus provenant de l'enlèvement de vieilles affiches 20 frs

L'amende devra être versée dans la Caisse Municipale dans les huit jours de son application, faute de quoi, le montant en sera prélevé sur le cautionnement du concessionnaire.

Cette procédure sera également suivie en ce qui concerne le remboursement du montant des travaux qui incombent au concessionnaire en vertu du présent contrat et que la Ville serait amenée à exécuter d'office.

Tarif affichage pour les particuliers. — La Société concessionnaire ne pourra demander pour l'affichage, effectué pour le compte des particuliers, sur les emplacements concédés, des prix supérieurs à ceux indiqués dans le tarif ci-après :

1/4 colombier	0,15
1/2 colombier	0,20
1 colombier	0,30
Double colombier	0,50
Triple colombier	0,70
Quadruple colombier	1,00

Le prix d'affichage des placards de plus grande dimension ainsi que pour les annonces peintes, les affiches, enseignes ou réclames sur calicot, toile, bois etc. sera traité de gré à gré entre les particuliers et la Société concessionnaire. En cas de difficulté, le différend sera tranché par le Maire.

La Société concessionnaire n'aura pas le droit de prohiber sur les emplacements qui lui sont concédés l'apposition des affiches publiées pendant les périodes électorales (professions de foi, noms des candidats, etc.). L'Administration Municipale se réserve la faculté d'indiquer sur les dits emplacements les panneaux qui doivent être affectés à chaque candidat ou liste de candidats, en vertu de la loi du 20 Mars 1914. La dite Société ne pourra pendant la durée de la campagne électorale effectuer aucun affichage particulier dans lesdits emplacements.

Prescriptions à observer. — La Société l'Express sera soumise à tous les règlements de police relatifs à l'objet de son entreprise. Elle devra se conformer aux lois, ordonnances et règlements concernant l'affichage. En outre l'Administration Municipale se réserve le droit absolu d'interdire l'apposition d'affiches qui lui paraîtraient contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou de faire enlever les affiches de cette sorte qui auraient été apposées sans son assentiment.

Personnel. — La Société concessionnaire s'engage à occuper un personnel stable à Lille et à lui assurer un salaire qui ne pourra être inférieur au salaire fixé par le tarif syndical de Lille.

A défaut de tarif syndical, la Société paiera à son personnel un salaire normal égal au taux couramment appliqué dans la Ville de Lille pour cette catégorie.

Elle s'engage à observer, en outre, les prescriptions des décrets du 10 Août 1899 et notamment :

1° — à assurer aux ouvriers et employés un jour de repos par semaine,

2° — à n'employer d'ouvriers étrangers que dans les proportions fixées par décision préfectorale,

3° — à limiter la durée du travail journalier à la durée normale de travail en usage dans la Ville pour cette catégorie de personnel.

Résiliation. — La Société Anonyme « l'Express » ne pourra céder ni sous-louer tout ou partie des droits résultant de la présente convention sans une autorisation écrite de la Ville de Lille.

L'infraction à cette disposition pourra, après un simple arrêté de mise en demeure, entraîner la résiliation de la concession sans que la dite Société puisse réclamer aucune indemnité. Cette résiliation sera prononcée par le Conseil Municipal.

En cas de faillite de la Société Concessionnaire, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Si la Société concessionnaire ne remplissait pas ses obligations ou ne les remplissait que d'une manière inexacte et incomplète, la concession serait résiliée sans indemnité par le Conseil Municipal après une mise en demeure de M. le Maire restée sans effet. Dans ce cas, le cautionnement resterait acquis à la Ville.

Redevance. — La Société Anonyme « l'Express » règlera à la Ville une redevance annuelle de vingt-cinq mille francs payable d'avance en quatre termes égaux, dans les cinq premiers jours de chaque trimestre, entre les mains et à la Caisse de M. le Receveur Municipal.

La redevance afférente à la période du 1^{er} Avril 1933 au 31 Décembre 1934 devra être payée aussitôt l'approbation et l'enregistrement de la présente convention.

Le droit de concession de l'affichage et la redevance ci-dessus ne pourront, en aucun cas, faire obstacle à l'application des règlements et tarifs des droits de voirie en ce qui concerne l'apposition des affiches, tableaux-réclames, panneaux, chassis en bois, palissades, etc.

Cautionnement. — En garantie de l'exécution des clauses et conditions du présent contrat, la Société Anonyme « l'Express » versera à la Caisse de M. le Trésorier Payeur Général du Nord un cautionnement de deux mille cinq cents francs.

Jurisdiction. — Toutes les contestations qui viendraient à s'élever sur le sens ou sur l'interprétation du présent contrat seront portées devant le Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord.

Frais. — Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Société Anonyme « l'Express ».

Fait et signé en double à Lille, le dix Octobre mil neuf cent trente-quatre.

Lu et approuvé

Pour le Maire de Lille,

Société Anonyme L'Express - *L'Adjoint délégué* : Henri SPRIET.
L'Administrateur Directeur Général

Ernest QUARTIER

Vu et approuvé

Lille, le 8 Novembre 1934

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général Délégué : GRIMAUD.

Pour la perception des droits d'enregistrement la charge résultant de l'affichage gratuit des pièces officielles envoyées par la Ville de Lille est évaluée à 800 francs par an.

Lille, le 19 Novembre 1934.

Pour le Maire de Lille

L'Adjoint délégué : A. RAGHEBOOM.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue des Bateliers.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout, rue des Bateliers — Collecteur Ouest, 6^e lot —

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 24 Novembre 1934 et pendant la durée des travaux, rue des Bateliers.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Novembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

**VOIRIE. — Pavage. Compagnie des Chemins de Fer Normands.
Ligne de Cherbourg à Barfleur, Valognes et Montebourg. Traité
d'embranchements industriels. Carrières de Maupertus
et du Grand Castel.**

Entre les soussignés :

La Compagnie des Chemins de Fer Normands, Cour de la Gare à Granville, représentée par M. Evrard, Directeur Régional à Granville,

d'une part ;

Et M. le Maire de la Ville de Lille, demeurant en cette Ville,

d'autre part ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le traité fait à Granville le 25 Juillet et à Lille le 15 Juillet 1927 et approuvé par le Préfet le 22 Août 1927 est complété par l'article 2 bis suivant :

Article 2 bis. — Exceptionnellement, pendant les périodes où le trafic des Carrières de Maupertus et du Grand Castel serait faible, la Compagnie des Chemins de Fer Normands pourra supprimer l'agent dont la présence continue est stipulée à l'article 2 du traité.

Pendant ces périodes, toutes les manœuvres et les consignes prévues au présent traité pourront être assurées par un agent du train ayant à prendre ou à différer des wagons à l'embranchement particulier.

Pour tenir compte des frais occasionnés par le stationnement du train nécessaire à cet effet, la Compagnie des Chemins de Fer Normands percevra une redevance forfaitaire de 12 frs 50 par manœuvre à condition que celle-ci ne dépasse pas trente minutes tout compris depuis l'arrivée jusqu'au départ du train ; en cas de dépassement la redevance serait comptée en conformité du tarif complémentaire marchandises IV à raison de 25 francs l'heure et par fractions indivisibles de 30 minutes.

Il est stipulé que l'agent chargé et responsable de cette manœuvre sera le Chef de train ou le premier conducteur du convoi.

Fait en triple à Granville, le 31 Août 1934 et à Lille, le 5 Octobre 1934.

EVRARD.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué : RAGHEBOOM.

Nous, Maire de la Ville de Lille, évaluons à Deux Mille Francs, les frais occasionnés par le stationnement et la manœuvre des trains.

Hôtel de Ville le 1^{er} Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué : RAGHEBOOM.

Vu et approuvé.

Lille, le 16 Novembre 1934.

Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture délégué : Illisible.

**VOIRIE. — Conduite à l'égout des eaux pluviales et usées, rue
du Bois d'Annappes N° 3. Construction du branchement.
Autorisation, Etablissements Frigo-Lille.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la pétition par laquelle les Etablissements Frigo-Lille, demeurant à Lille, rue du Bois d'Annappes n° 3, demandent l'autorisation de construire un branchement pour déverser les eaux pluviales et usées de leur immeuble, dans l'égout de la rue du Bois d'Annappes — voie privée ;

Vu le rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène ;

Vu les articles 271, 272, 273 et 433 du Code des Arrêtés Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux indiqués en sa demande, à charge par lui de se conformer aux prescriptions suivantes :

1° Le branchement aura au moins 1 m. 25 de diamètre ; il sera constitué de matière résistante et durable ;

2° Au point de départ du branchement, à l'intérieur de la propriété, il sera établi un réservoir en contrebas à fermeture hermétique, formant syphon, avec regard au niveau du sol, pour en extraire les matières de la décantation et dégager le syphon ;

3° Le branchement débouchera dans l'égout au-dessus de la ligne des naissances de la voûte ;

4° La tranchée devra être entourée d'un barricadage solide, éclairé pendant la nuit ;

5° Les grès et le sable seront déposés avec soin et séparément sur un côté de la tranchée, les terres de la fouille seront mises sur l'autre côté. Les fouilles doivent être parfaitement étayées pour éviter tout éboulement, les terres de la tranchée, qui ne doivent être utilisées pour le remblai, seront enlevées au fur et à mesure afin de ne pas gêner la circulation. L'écoulement du fil d'eau ne pourra pas être intercepté ;

6° Lors du comblement de la tranchée les terres devront être parfaitement et fortement damées, au refus d'un pilon pesant 15 kilogrammes, par couche de 0 m. 15 au plus. La dernière couche doit affleurer le dessous de la forme du pavage ;

7° Le repavage sera exécuté de manière à ce qu'il n'existe pas de flache et que les profils en long et en travers soient bien respectés ;

8° Le pétitionnaire devra nous aviser du commencement des travaux afin que le service puisse en exercer la surveillance ;

9° Si les tuyaux des services des eaux, du gaz ou les câbles électriques sont mis à découvert par la fouille opérée en vue de l'établissement d'un branchement, ils devront être soigneusement garantis à l'aide de planches, supports ou coffrages afin de les préserver de tout choc. Le pétitionnaire sera tenu de prévenir de suite les agents de ces services, afin qu'ils puissent surveiller les tuyaux ou câbles et prendre les mesures de préservation nécessaires.

10° Il est formellement interdit d'enfermer les joints des conduites d'eau et de gaz dans les maçonneries ou à l'intérieur du branchement qui doit être dirigé de manière à éviter leur rencontre.

11° L'angle formé par le branchement avec l'égout, vers l'aval, ne devra pas être inférieur à 90°.

ARTICLE 2. — La présente autorisation n'est délivrée que sous réserve du droit des tiers.

ARTICLE 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Novembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint Délégué : Jean LEVY.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Internat.
Indemnité allouée à M^{me} Laubier, directrice.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 13 Mars 1922, approuvant le traité constitutif passé entre la Ville et l'Etat pour la gestion de l'Internat Municipal annexé au Lycée Fénelon ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 22 Octobre 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à Mme Laubier, directrice du Lycée Fénelon, pour la direction de l'Internat Municipal, est fixée à trois mille francs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 3 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Internat.
Indemnité allouée à M^{me} Laubier, directrice.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 3 Novembre fixant à trois mille francs l'indemnité allouée à Mme Laubier, directrice du Lycée Fénelon, pour la direction de l'Internat Municipal ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le point de départ de la mesure prévue par notre arrêté susvisé est fixé au 15 Septembre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Office Municipal d'Orientation
Professionnelle. Commission de Surveillance. Nomination
Fernand Hurez.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Avril 1922 portant règlement du Cabinet d'Orientation Professionnelle de la Ville de Lille ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 6 Janvier 1930 ;

Vu notre arrêté du 16 Janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Fernand Hurez, Secrétaire du Syndicat des ouvriers en confection, Bourse du Travail, est nommé membre de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle, en qualité de représentant des syndicats ouvriers, en remplacement de M. Rousseaux, décédé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique
et du chant à partir du 1^{er} Novembre 1934.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés n^{os} 9033, 9034, 9035, en date du 10 Octobre 1934, concernant l'organisation de l'enseignement de la musique et du chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les mesures prises par les arrêtés sus-visés prendront effet à compter du 1^{er} Novembre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**COURS MUNICIPAUX. — Cours pour militaires illettrés.
Professeur Hioco.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Vu nos arrêtés n^{os} 4503 et 4504 du 8 Février 1932 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Hioco, Instituteur à l'Ecole de Jussieu, est nommé, à compter du 1^{er} Octobre 1934, professeur des cours pour militaires illettrés, en remplacement de M. Lucien Bonnet, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — Son service comportera un enseignement de trois heures par semaine rétribuées au taux de 765 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. Hioco reversera périodiquement à la Recette Municipale le montant des allocations de l'Etat calculées actuellement sur la base de 15 francs par séance.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Distribution
des rations.**

Mois de Novembre 1934

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
Bouvines.....	3.497	3.868	3.993
Lotin.....	1.801	2.527	2.945
Baignerie.....	3.049	4.272	4.506
Fombelle.....	2.497	3.302	3.256
Manuel.....	2.606	3.422	3.719
Fénelon.....	2.138	2.798	2.680
	15.588	20.189	21.099

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de 4.101 frs 90 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois d'Octobre 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 2.486 journées à 5 francs l'une = 12.430 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. Virement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique, en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal parmi les Services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville de Lille ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1934 — article 23 des Recettes extraordinaires.

Recettes du 20 Novembre 1933

Titre amortissable en 10 ans, N° 2.017.039, semestrialité au 15 novembre 1934	57.961 05
Titre amortissable en 10 ans, N° 2.017.040, semestrialité au 18 novembre 1934	53.840 33

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes.

Semaine du 3 au 9 Novembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6 50	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	6 50	—	—	
Taureau	»	5 75	5 00	4 25	
Veau	»	11 25	9 75	6 75	
Mouton	»	15 25	11 75	7 25	
Porc	»	7 00	5 25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6 75	5 25	4 00	Octroi compris
Vache.....	»	6 75	5 25	4 00	
Taureau	»	5 00	4 50	4 00	
Veau	»	9 50	7 00	5 00	
Mouton	»	14 00	9 50	8 50	
Porc	»	6 50	6 00	5 00	

Semaine du 10 au 16 Novembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.40	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	6.40	—	—	
Taureau	»	5.50	4.85	4.25	
Veau	»	11.25	9.25	6.25	
Mouton	»	15.25	11.75	7.25	
Porc	»	6.75	5.25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.50	5.00	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.50	5.00	4.00	
Taureau	»	5.00	4.50	4.00	
Veau	»	9.00	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	6.50	6.00	5.00	

Semaine du 17 au 23 Novembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.65	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	6.65	—	—	
Taureau	»	5.50	4.85	4.25	
Veau	»	11.25	9.25	6.25	
Mouton	»	15.25	11.75	7.25	
Porc	»	6.75	5.25	—	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.75	5.00	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.75	5.00	4.00	
Taureau	»	5.25	4.50	4.00	
Veau	»	9.00	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	6.25	5.75	5.00	

Semaine du 24 au 30 Novembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.40	—	—	Octroi compris
Génisse.....	»	6.40	—	—	
Taureau	»	5.50	4.75	4.25	
Veau	»	11.25	9.25	6.25	
Mouton	»	13.25	11.75	7.25	
Porc	»	6.75	5.25	3.25	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.50	5.00	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.50	5.00	4.00	
Taureau	»	5.25	4.50	4.00	
Veau	»	9.00	7.00	5.00	
Mouton	»	13.50	9.00	8.00	
Porc	»	6.25	5.75	5.00	

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix
des denrées.**

Semaine du 3 au 9 Novembre 1934

**VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS**

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf....	3.85	3.00	2.00	6.75	5.25	4.00	Rossbeef.....	22.00	19.00	15.00
							Entre-côte.....	18.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu (Gite à la noix	11.00	9.00	7.00
							Croisure.....	6.00	5.00	4.00
Veau....	5.50	4.50	3.00	9.50	7.00	5.00	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton..	7.50	5.00	4.00	14.00	9.50	8.50	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.75	3.90	2.85	6.50	6.00	5.00	Jambon frais et filet.....	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes.....	16.00	14.00	12.00
							Poitrine.....	14.00	11.00	9.00
Poules...	4.50 à 7.00			8.00 à 11.00				10.00 à 12.75		
Poulets..	8.00 à 11.00			12.00 à 14.00				15.00 à 17.50		
Lapins..	4.00 à 6.00			8.50 à 9.50				10.50 à 12.00		

Semaine du 10 au 16 Novembre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^o	2 ^o	3 ^o	1 ^o	2 ^o	3 ^o		1 ^o	2 ^o	3 ^o
Bœuf....	3,70	3,00	2,00	6,50	5,00	4,00	Roosbeef.....	22,00	19,00	15,00
							Entre-côte.....	18,00	15,00	12,00
							Pot-au-feu / Côte à la noix	11,00	9,00	7,00
							/ Croisure...	6,00	5,00	4,00
Veau....	5,25	4,00	2,75	9,00	7,00	5,00	Rouelle.....	21,00	18,00	16,00
							Côte.....	20,00	17,00	14,00
							Blanquette.....	14,00	12,00	10,00
Mouton..	7,25	5,00	4,00	13,50	9,00	8,00	Gigot et filet.....	22,00	20,00	18,00
							Côtelettes.....	22,00	20,00	18,00
							Ragoût.....	10,00	9,00	7,00
Porc....	4,75	3,90	2,50	6,50	6,00	5,00	Jambon frais et filet.....	16,00	14,00	12,00
							Côtelettes.....	16,00	14,00	12,00
							Poitrine.....	14,00	11,00	9,00
Poules...	4,50 à 7,00			8,00 à 11,00				10,00 à 12,75		
Poulets..	8,00 à 11,00			12,00 à 14,00				15,00 à 17,50		
Lapins..	4,75 à 6,00			8,50 à 9,50				10,50 à 12,00		

Semaine du 17 au 23 Novembre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^o	2 ^o	3 ^o	1 ^o	2 ^o	3 ^o		1 ^o	2 ^o	3 ^o
Bœuf....	3,80	3,00	2,00	6,75	5,00	4,00	Roosbeef.....	22,00	19,00	15,00
							Entre-côte.....	18,00	15,00	12,00
							Pot-au-feu / Côte à la noix	11,00	9,00	7,00
							/ Croisure...	6,00	5,00	4,00
Veau....	5,25	4,00	2,75	9,00	7,00	5,00	Rouelle.....	21,00	18,00	16,00
							Côte.....	20,00	17,00	14,00
							Blanquette.....	14,00	12,00	10,00
Mouton..	7,25	5,00	4,00	12,50	9,00	8,00	Gigot et filet.....	22,00	20,00	18,00
							Côtelettes.....	22,00	20,00	18,00
							Ragoût.....	10,00	9,00	7,00
Porc....	4,75	3,80	2,25	6,25	5,75	5,00	Jambon frais et filet.....	16,00	14,00	12,00
							Côtelettes.....	16,00	14,00	12,00
							Poitrine.....	14,00	11,00	9,00
Poules...	4,50 à 7,00			8,00 à 11,00				10,00 à 12,75		
Poulets..	8,00 à 11,00			12,00 à 14,00				15,00 à 17,50		
Lapins..	4,75 à 6,00			8,50 à 9,50				10,50 à 12,00		

Semaine du 24 au 30 Novembre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	3.70	3.00	2.00	6.50	5.00	4.00	Roosbeef.....	22.00	19.00	15.00
							Entre-côte.....	18.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu } Gîte à la noix	11.00	9.00	7.00
							} Croisure.....	6.00	5.00	4.00
Veau...	5.25	4.00	2.75	9.00	7.00	5.00	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton..	7.25	5.00	4.00	13.50	9.00	8.00	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.50	3.70	2.25	6.25	5.75	5.00	Jambon frais et filet.....	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes.....	16.00	14.00	12.00
							Poitrine.....	14.00	11.00	9.00
Poules...	4.50 à 7.00			8.00 à 11.00				10.00 à 12.50		
Poulets..	8.00 à 11.00			12.00 à 14.00				14.00 à 17.00		
Lapins..	4.75 à 6.00			8.50 à 9.50				10.50 à 12.00		

Semaine du 3 au 9 Novembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	0.75 à 3.50	1.50 à 7.00
Rougets	0.50 à 3.50	1.00 à 7.00
Merlans	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Maquereaux	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Merluches	2.00 à 5.00	4.00 à 10.00
Anguilles	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
Harengs	0.10 à 0.30	0.30 à 0.60
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00

Semaine du 17 au 23 Novembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Rougets	1.25 à 2.50	2.50 à 5.00
Merlans	0.50 à 3.50	1.00 à 7.00
Maquereaux	2.00 à 3.00	4.00 à 6.00
Merluches	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Anguilles	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
Harengs	0.10 à 0.20	0.25 à 0.50
Soles	12.00 à 13.00	24.00 à 26.00
Plies	0.50 à 4.00	2.00 à 8.00

Semaine du 24 au 30 Novembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	0.50 à 3.00	1.00 à 6.00
Rougets	0.25 à 4.00	1.00 à 8.00
Merlans	0.25 à 3.00	1.00 à 6.00
Maquereaux	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Merluches	0.50 à 3.00	1.00 à 6.00
Anguilles	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
Harengs	0.05 à 0.20	0.25 à 0.50
Soles	8.00 à 12.00	16.00 à 24.00
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 3 Novembre 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 0,75 à 2,75 le kg ; Rougets, 1 à 2 frs le kg ; Merlans, 1,50 à 2 frs le kg ; Merluches, 2 à 3 frs le kg ; Plies, 1,50 à 3 frs le kg ; Anguilles, 3 à 4 frs le kg ; Maquereaux, 1 à 2 frs le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,25 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 10 Novembre 1934

Poisson vendu au Minck

Raies, 0,75 à 3,50 le kg ; Rougets, 0,50 à 3,50 le kg ; Merlans, 1 à 2,50 le kg ; Merluches, 2 à 5 frs le kg ; Plies, 1 à 2,50 le kg ; Maquereaux, 1 à 3 frs le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,30 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 17 Novembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 10 à 14 frs le kg ; Raies, 2 à 3,50 le kg ; Rougets, 2,50 à 4 frs le kg ; Merlans, 1 à 3 frs le kg ; Merluches, 2 à 4 frs le kg ; Plies, 2 à 5,50 le kg ; Anguilles, 4 à 5,50 le kg ; Maquereaux, 1 à 3 frs le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,20 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 24 Novembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles, 12 à 13 frs le kg ; Raies, 1 à 3 frs le kg ; Rougets, 1,25 à 2 frs le kg ; Merlans, 0,50 à 3,50 le kg ; Merluches, 1,50 à 4 frs le kg ; Plies, 0,50 à 4 frs le kg ; Maquereaux, 2 à 3 frs le kg ; Anguilles, 4 à 5 frs le kg ; Harengs frais, 0,10 à 0,20 pièce.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Contrat de fourniture d'eau potable
par la Société des Eaux du Nord à la Ville de Lille pour
l'alimentation des habitants et des services publics
communaux.**

Entre les soussignés :

M. Auguste Rahgeboom, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville,

Agissant au nom de la Ville, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 Août 1934, qui sera soumise en même temps que le présent contrat à l'approbation de M. le Préfet du Nord,
d'une part,

Et la Société des Eaux du Nord (par abréviation S. E. N.) Société Anonyme au capital de dix millions de francs dont le siège social est à Paris, 52, rue d'Anjou et le siège d'exploitation 6, Boulevard Papin à Lille, titulaire du compte-courant postal 22060 Lille, représentée par M. Thuillier, Administrateur-Délégué, en vertu des pouvoirs généraux qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I

Objet du Contrat

La S. E. N. s'engage par le présent à fournir à la Ville de Lille à la demande de cette dernière, une partie de l'eau nécessaire aux besoins des habitants et des services publics communaux ; la distribution de cette eau sera effectuée par les soins de la Ville de Lille.

L'eau sera livrée au moyen de raccordements établis suivant les besoins.

A cet effet, la S.E.N. exécutera aux frais de la Ville de Lille, les jonctions nécessaires entre le réseau de la Ville de Lille et le sien.

ARTICLE II

Provenance des eaux — Volume à livrer

Les eaux proviendront des forages avec lesquels la S.E.N. alimente les communes des banlieues de Lille-Roubaix-Tourcoing et Armentières.

A la demande de la Ville de Lille, des analyses chimique et bactériologique pourront être faites chaque mois aux frais de la S.E.N.

Le volume minimum d'eau à livrer à la Ville de Lille du 1^{er} Juillet 1934 au 30 Novembre 1934, sera de 500.000 m³ (cinq cent mille mètres cubes), que la Ville de Lille s'engage à payer à la S.E.N. qu'il soit ou non consommé.

La S.E.N. devra tenir ce cube à la disposition de la Ville de Lille à raison de 3.500 m³ (trois mille cinq cents mètres cubes) par jour, chiffre minimum qu'elle s'engage à augmenter jusqu'à la limite de ses disponibilités et à simple demande de la Ville de Lille.

L'eau fournie sera mesurée au moyen de compteurs en location établis à l'entrée de chaque raccordement aux frais de la Ville de Lille et l'entretien en bon état de fonctionnement en sera assuré par les soins de la S.E.N. et à ses frais. Les compteurs employés seront

essayés soit au laboratoire de la Ville de Lille, soit à celui de la S.E. N. en présence d'un représentant de la Ville ; après essai, ils seront plombés à la marque de la Ville de Lille.

La location de chaque compteur sera de 15 frs par mois pendant la période de fonctionnement et toute fraction de mois sera comptée pour un mois entier.

ARTICLE III

Règlement de l'eau fournie

Le volume d'eau enregistré par les compteurs sera relevé toutes les semaines ou plus fréquemment s'il y a lieu, par les agents de la S.E.N.

Un relevé contradictoire aura lieu bi-mensuellement en présence d'un délégué de la Ville de Lille.

Les résultats seront inscrits sur des carnets qui resteront entre les mains de la Ville de Lille et celle-ci aura, à partir de la date de chaque relevé contradictoire, un délai de huitaine pour demander une contre-vérification en cas de désaccord. Passé de délai, la Ville sera réputée reconnaître l'exactitude des relevés inscrits sur les carnets.

En cas de fonctionnement défectueux ou d'arrêt des compteurs, la consommation pendant la période comprise entre le dernier relevé régulier des compteurs et le jour de la remise en état de bon fonctionnement sera évaluée d'après la moyenne journalière de consommation pendant une période d'égale durée à partir de la remise en bon état de fonctionnement.

L'eau sera payée à raison de :

0,50 (cinquante centimes) le mètre cube pour les 500.000 premiers mètres cubes,

0,47 (quarante-sept centimes) au-delà de 500.000 m³.

Les paiements seront effectués mensuellement par virement au compte courant postal de la S.E.N.

ARTICLE IV

Fonctionnement du service

Le service de fourniture d'eau devra fonctionner régulièrement et sans interruption sauf les cas de force majeure et les arrêts nécessités par l'exécution des travaux, manœuvres ou essais dont l'Administration Municipale sera avisée en temps utile. Dans le cas où le service serait interrompu dans l'ensemble et sans motif valable pendant plus de trois jours consécutifs, la Société serait à titre d'indem-

nité envers la Ville privée d'eau, passible d'une amende de cent francs (100 frs) par jour.

Les interruptions nécessitées par l'exécution de travaux courants devront être signalées au moins trois jours à l'avance.

ARTICLE V

Durée du contrat

Le présent contrat est fait pour une durée de cinq mois du 1^{er} Juillet 1934 au 30 Novembre 1934.

ARTICLE VI

Frais de timbre et d'enregistrement

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent contrat, qui ne sera valable qu'après son adoption par le Conseil Municipal et son approbation par le Préfet, seront supportés par la Ville de Lille.

Fait en double à Lille, le 18 Août 1934.

Lu et approuvé

Société des Eaux du Nord

L'Administrateur délégué,

THULLIER.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

RAGHEBOOM.

Vu et approuvé

Lille, le 8 Octobre 1934.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général délégué,

GRIMAUD.

Nous Maire de la Ville de Lille certifions que :

1° — la dépense relative à l'établissement des raccordements est évaluée à 2.000 frs.

2° — les frais de location de compteurs à 750 frs.

3° — la quantité d'eau à fournir à la Ville est évaluée à 500.000 m³ soit 250.000 frs.

Certifions en outre que la présente convention a été reçue à la Mairie de Lille, le 5 Novembre 1934.

Hôtel de Ville le 15 Novembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : **RAGHEBOOM.**

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Novembre 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1934

POPULATION : 201.568 habitants

I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
103	14	287	43	330	12	5	17	286	2	9	2

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au-delà	TOTALS
1	Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)...	»	»	»	»	»	»
3	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
4	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
5	Variole	»	»	»	»	»	»
6	Rougeole	»	»	»	»	»	»
7	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
8	Coqueluche	1	2	»	»	»	3
9	Diphtérie et Croup	»	2	»	»	»	2
10	Grippe	»	»	1	»	»	1
11	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
12	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
13	Autres maladies épidémiques	»	»	1	»	»	1
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	1	11	11	2	25
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	1	»	1	»	»	2
16	Autres Tuberculoses	»	1	»	»	1	2
17	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	2	8	17	27
18	Méningite simple	3	1	»	»	»	4
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	5	25	30
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	»	5	17	22
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	1	»	1
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	1	»	2	1	4
23	Pneumonie	»	»	»	»	1	1
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	2	6	1	6	15	30
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	»	1	1
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	7	»	»	»	»	7
27	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
28	Hernie. Obstruction intestinale	»	1	»	»	1	2
29	Cirrhose du foie	»	»	»	2	»	4
30	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	1	4	12	17
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	»	»	»	»
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	4	»	»	»	»	4
35	Sénilité	»	»	»	»	13	13
36	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	5	1	2	8
37	Suicide	»	»	»	3	2	5
38	Autres Maladies	6	»	6	14	24	50
39	Maladie inconnue ou mal définie	1	»	4	6	9	20
TOTALS		25	15	33	68	145	286

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Cortèges et manifestations politiques. Interdiction.

Le Préfet du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, et 99 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la décision du Conseil des Ministres en date du 13 Novembre 1934 ;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en dates des 16 et 19 Novembre 1934,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont interdits, jusqu'à nouvel ordre, sur le territoire du Département du Nord, tous cortèges ou manifestations sur la voie publique présentant un caractère politique.

ARTICLE 2. — Seront soumis à autorisation préalable de l'Autorité compétente qui fixera les horaires et itinéraires tolérés les cortèges et manifestations ayant un caractère corporatif ou traditionnel.

ARTICLE 3. — MM. les Sous-Préfets, les Maires, les Commissaires spéciaux, centraux et de police du département et le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui remplace et annule les dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 Novembre 1934.

Lille, le 23 Novembre 1934.

Le Préfet du Nord,
Armand GUILLOX.

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Manifestation du 11 Novembre.
Mesures d'ordre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme de la manifestation organisée le 11 Novembre 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes, autres véhicules et installations de toute nature, seront interdits, le dimanche 11 Novembre 1934 :

1° — à partir de quatorze heures quinze, boulevard des Ecoles, pendant la formation du Cortège des groupes, sections et sociétés qui prendront part au Défilé ;

2° — à partir de quatorze heures quarante-cinq et un quart d'heure avant le passage dudit Cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevard Louis XIV ; rues Frédéric Mottez, Saint-Sauveur, Gustave Delory, de Paris, des Manneliers ; Grand'Place ; rue Nationale ; boulevards de la Liberté, Vauban. Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège.

ARTICLE 2. — Rue de Paris ; place du Théâtre ; rue des Manneliers, Grand'Place ; rue Nationale ; boulevard de la Liberté ; à partir de quinze heures quinze et jusqu'après le passage du Cortège. Les terrasses, plantes, installations quelconques sur la voie publique seront enlevées, les paravents repliés de façon à ne pas gêner la circulation. Les tentes et garde-soleil seront relevés. Les pots de fleurs et autres installations des fenêtres devront être solidement assujettis de façon à éviter des accidents.

ARTICLE 3. — Ces interdictions seront également observées partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne, trouble ou danger, au cours de la manifestation.

ARTICLE 4. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous Services et Directions.
Promotions.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut des Fonctionnaires Municipaux,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel Municipal est fixé comme suit pour le mois de Novembre 1934 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Secrétariat Général				
M. Dubar	Commis	1 ^{re}	12 000	16 nov. 1934
2^o Direction				
M. Palstermans	Garçon de bureau	3 ^{me}	10,200	1 ^{er} nov. 1934
M. Hénoq	Commis calqueur	1 ^{re}	12,000	16 nov. 1934
M. Courtois	Commis calqueur	3 ^{me}	10,000	1 ^{er} nov. 1934
4^o Direction				
M. Gaujac	Directeur de Conservatoire	3 ^{me}	27,500	16 nov. 1934
M ^o Favières	Sous-bibliothécaire	2 ^{me}	22,500	1 ^{er} nov. 1934
M. Dupuille	Electricien	3 ^{me}	12,000	1 ^{er} nov. 1934
M. Chevalier	Electricien	3 ^{me}	12,000	1 ^{er} nov. 1934
M. Vanhove	Maitre-ouvrier	5 ^o	11,000	1 ^{er} nov. 1934
5^o Direction				
M. Loré	Inspecteur d'hygiène	1 ^{re}	20,000	16 nov. 1934
Recette Municipale				
M. Vitse	Collecteur principal	3 ^{me}	14,000	1 ^{er} nov. 1934
M. Devernay	Collecteur principal	4 ^{me}	13 000	1 ^{er} nov. 1934
M. Leblon	Collecteur principal	4 ^{me}	13,000	1 ^{er} nov. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous Services et Directions.
Promotions.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut des Fonctionnaires Municipaux,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Décembre 1934:

NOMS	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Secrétariat Général				
M ^{lle} Dégardin.....	Dame employée principale	3 ^{me}	14.000	1 ^{er} Déc. 1934
4^o Direction				
M. Du Bois	Professeur d'Educ. physique	3 ^{me}	10.200	1 ^{er} Déc. 1934
M. Evrard.....	id.	2 ^{me}	10.700	1 ^{er} Déc. 1934
5^o Direction				
M. Inghels	Inspecteur d'hygiène	4 ^{me}	15.000	1 ^{er} Déc. 1934
M. Hanot.....	Désinfecteur	1 ^{re}	13.000	16 Déc. 1934
M. Vandamme	Baigneur	1 ^{re}	9.900	1 ^{er} Déc. 1934

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Titularisation
Léon Paris.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le Statut des Fonctionnaires Municipaux,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Paris, concierge stagiaire à l'Hôtel de Ville, est titularisé dans son emploi à partir du 1^{er} Novembre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Nomination
Paul Portebois.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 29 Juillet 1934 pour l'emploi de surveillant au service des Travaux Municipaux,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Portebois, né à Lille le 5 Avril 1914 est nommé, à compter du 1^{er} Novembre 1934, surveillant stagiaire au Service des Travaux Municipaux, de 6^e classe, au traitement annuel de 10.000 frs.

ARTICLE 2. — M. Portebois est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1^{er} Novembre 1934 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au Statut des Fonctionnaires Municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Titularisation Fremeaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Fremeaux, garçon de bureau-relieur à la Bibliothèque Municipale, est titularisé dans son emploi à compter du 16 Octobre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4^e Direction. Maintien définitif,
Louis Deplanque.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Deplanque, surveillant stagiaire au Musée d'Histoire Naturelle, est maintenu définitivement dans ses fonctions à compter du 1^{er} Novembre 1934, dans les conditions fixées par notre arrêté du 2 Mars 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4° Direction. Traitement Molière.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté en date du 10 Octobre 1933 fixant les traitements à allouer aux professeurs de l'Ecole des Beaux Arts,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M. Molière, professeur de dessin à l'école des Beaux-Arts, est fixé à 14.250 frs par an, pour douze heures de cours par semaine.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à partir du 1^{er} Novembre 1934.

Hôtel de Ville le 3 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGBO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5° Direction. Concours pour l'emploi de chimiste au Laboratoire. Programme.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux, article 8,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de chimiste aura lieu au Laboratoire Municipal le Dimanche 13 Janvier 1935.

ARTICLE 2. — Les épreuves du concours comprendront :

	<u>Coefficient</u>
1° — <i>Examen des titres des candidats</i>	2
2° — <i>Epreuves écrites.</i>	
a) composition sur un sujet d'ordre général concernant la chimie générale, les matières alimentaires ou agricoles .	2
b) composition sur une question de chimie appliquée ..	2

- 3° — *Epreuves orales*
questions de chimie générale, organique et analytique 1
- 4° — *Epreuves pratiques* :
essai qualificatif 2
Analyse quantitative 2

Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu les 3/5 du maximum des points pour l'ensemble des épreuves, soit 132 points.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline.
Comparution Pley et Rohart.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police, signalant que les gardiens de la paix Pley et Rohart se sont livrés à des voies de fait et violences sur la personne d'un sieur Duymes,

Vu la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs au fonctionnement des Conseils de Discipline,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Ismaël Pley et Eloi Rohart, gardiens de la paix, sont déférés au Conseil de discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 6 Juillet 1930.

ARTICLE 2. — Un délai de dix jours, à compter de la notification du présent arrêté, est accordé aux gardiens de la paix Pley et Rohart pour leur permettre de prendre connaissance de leur dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et présenter par écrit leurs moyens de défense ou désigner leur défenseur ainsi que les personnes qu'ils désirent faire entendre, le cas échéant.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination André Fauve.

Le Préfet du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1846, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 11 Octobre 1934 en vue de nominations dans le personnel de l'octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 7 Novembre 1934 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. André Fauve, né le 11 Septembre 1909 à Armentières, est nommé préposé de l'octroi de Lille en remplacement de M. Marlier, démissionnaire.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 10 Novembre 1934.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,
P. E. GRIMAUD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de Novembre 1934 :

NOMS	GRADE	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM. Victor Serrure..	adjudant	1 ^{re}	16 000	1 ^{er} Nov. 1934	3.200
Marcel Honoré.	caporal	2 ^{me}	12 000	1 ^{er} Nov. 1934	2.400

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Avantages en nature. Paul Callens.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
le Statut du Personnel Ouvrier,
l'avis de la délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel Municipal,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Callens, chauffeur mécanicien à la station de pompage, bénéficiera, à compter du 1^{er} Octobre 1934, des avantages en nature : logement, chauffage et éclairage.

ARTICLE 2. — Pour ces avantages, M. Callens effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux sur la base de 2.200 frs à compter du 1^{er} Octobre 1934.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**CAISSE DES RETRAITES. — Admission. Adolphe Luce,
chef de culture.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Adolphe Luce, chef de culture, né le 6 Juillet 1863, entré dans les services municipaux le 1^{er} Janvier 1899, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Janvier 1935.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Novembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Municipal :	
Commission. — Fonds Municipal de Chômage. Commission de Contrôle et de Surveillance. Nomination. Philippe Martin	704
Subvention. — Fonds Municipal de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	735
Baux :	
Prise en bail. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Foire d'Août-Septembre 1934	698-704
Fêtes et Cérémonies :	
Foire annuelle 1934. — Prise en bail terrain dépendant de l'Esplanade	698-704
Police Administrative :	
Liquidations de marchandises. — Autorisations. Ledan-Monnier	707
Mangez. Liquidateur Judiciaire	708
Organisation du Travail. — Salons de coiffure. Fêtes de Noël et Nouvel An. Repos hebdomadaire. Dérogation	709
Etat-Civil. — Médecins pour 1935. Nominations	711
Administrations diverses :	
Agriculture. — Clôture général de la chasse en 1935	712
Bâtiments Communaux :	
Chauffage. — Fourniture de charbons. Adjudication en 3 lots ..	698

Théâtre Sébastopol. — Travaux de restauration. Adjudication en 2 lots	698
Crèche de Fives. — Travaux de mise en état du parc. Adjudication en 8 lots	699

Tramways :

Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue. — Redevance annuelle. Répartition entre diverses communes	714
---	-----

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation. — Avenue de l'Hippodrome; rue du Bois; avenues Pasteur, de Soubise, Mathias Delobel. Quinchon	715
Avenues Pasteur, de l'Hippodrome, du Colysée. Debavelaere	716
Avenue de Soubise et Pont de Canteleu. Thomas Frères	717

Voirie :

Interruptions de circulation. — Rue Bourjemois	718
Rue de La Bassée	719
Rue de Thumesnil	720
Egouts. — Foire Commerciale. Construction. Adjudication Etablissements A. Carette-Duburecq	700
Rue des Meuniers. Construction. Adjudication. Veuve L. Collin et Fils	700
Rue de la Paix d'Utrecht. Construction. Adjudication. Veuve L. Collin et Fils	700
Propreté Publique. — Enlèvement des fumiers. M. Jules Degraeve	701
Cuir. Adjudication. Druelle-Dervaux	701
Fourrages. Adjudication. M. Bruyneel	701
Piassava. Adjudication. Société C. Pajot et Cie	701

Théâtres Municipaux :

Fournitures électriques. — Adjudication. Forehnn	701
--	-----

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Professeur. Promotion. Dubuisson ..	720
---	-----

Conservatoire. — Jurys de concours. Année 1934-1935. Nominations	721-725
Jurys d'examens. Année 1934-1935. Nominations .	726-729

Enseignement Secondaire :

Lycée Fénelon. — Médecin pour 1935. Maintien Doctoresse Cacan	730
---	-----

Enseignement Technique :

Orientation Professionnelle. — Médecin pour 1935. Maintien Docteur Dupret	731
---	-----

Enseignement Primaire :

Inspection Médicale Scolaire. — Médecins pour 1935. Nominations	731
---	-----

Cours Municipaux Professionnels :

Ajustage. — Professeur. Nomination. Lachery	732
---	-----

Bureau de Bienfaisance :

Administrateur. — Lucien Picavet	733
--	-----

Hospices :

Administrateur. — Maintien Combemale	733
Fourniture de cercueils. — Adjudication. Paris et Leignel	701

Caisse de Crédit Municipal :

Administrateurs. — Maintien Lévy et Bianchi	734
---	-----

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Distribution des rations	735
Fonds Municipal de Chômage. — Commission de Contrôle et de Surveillance. Nomination. Philippe Martin	704
Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement	735
Crèches Municipales. — Crèche de Fives. Médecin pour 1935. Maintien Docteur Desquene	736
Crèche de Moulins-Lille. Médecin pour 1935. Maintien Docteur Gosselin	736

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement	737
Dépenses. — Régisseurs pour l'année 1935. Nominations	738

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes	742
Statistique du prix des denrées	744

Distribution d'eau :

Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique. Fixation du prix	747-748
--	---------

Hygiène :

Service de la prophylaxie antivénérienne. — Année 1935. Main- tien Docteurs Vanhaecke et Cornille	750
Année 1935. Assistantes médicales. Maintien. Mmes Vandorme et Bécourt-Baert	750
Statistique sanitaire du mois de Décembre 1934	749

Eclairage :

Energie électrique. — Fixation du prix	751-753-754
--	-------------

Police :

Morgue. — Maintien Docteurs Leclercq et Cordonnier	756
--	-----

Sapeurs-Pompiers :

Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication-concours Ferdinand Regnard	702
---	-----

Services Municipaux :

Médecin-inspecteur. — Année 1935. Maintien. Docteur Israël ..	757
---	-----

Deuxième Direction :

Service des Travaux. — Ingénieurs. Concours sur titres. Com- mission d'examen	758
Nomination. — Vivande Henri	759

	Pages
<i>Recette Municipale :</i>	
Titularisation. — Gilquin Henri	759
<i>Cinquième Direction :</i>	
Emploi de chimiste. — Concours. Jury	760
<i>Police :</i>	
Assurances Sociales. — Remboursement des prestations	761
Promotions :	
Calant Marcel	762
Chancioux Eugène	762
Delwale Marcel	762
Waghemaecker Gaston	762
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Ancienneté dans la classe. — Viseux	762
<i>Personnel Ouvrier :</i>	
Nominations :	
Cailliaux Fernand	764
Trédez Henri	764
Adjudications. — Marchés :	
Bois. — Adjudication. Lesot	702
Cartonnages. — Adjudication. Legrand Frères	702
Cuir. — Adjudication. Druelle-Dervaux	701
Enlèvement des fumiers. — Adjudication. Jules Degraeve	701
Fournitures diverses. — Adjudication en 10 lots	703
Fourrages. — Adjudication. Bruyneel	701
Piassava. — Adjudication. Société C. Pajot et Cie	701
Reliure de luxe. — Adjudication. Jacques Vanhove	702
Sapeurs-Pompiers. — Fourniture d'effets d'habillement. Adjudication-concours. Ferdinand Regnard	702
Caisse des Retraites :	
Admissions :	
Brisy Jules, sous-chef	765
Lampin Charles, concierge Ecole Valentine Labbé ...	766

FETES. — Foire annuelle 1934. Prise en bail. Terrain dépendant de l'Esplanade

DES 24 AOUT, 28 OCTOBRE ET 14 DECEMBRE 1934

Procès-verbal de concession de jouissance précaire et révocable avec redevance et fixation de durée en faveur de la Ville, pour la Foire d'attractions de 1934, concession de 3 ha 12 a 50 ca dépendant de l'Esplanade à raison de 0 fr. 32 le mètre carré pour la période du 15 Août au 30 Septembre.

Enregistré le 15 Décembre 1934, n° 439.

Appendice-Plan, enregistrés le 15 Décembre 1934, folio 32, case 439.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Fourniture de charbons. Adjudication en trois lots

DU 14 DECEMBRE 1934

Adjudication en 3 lots de la fourniture des charbons nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux au profit de :

1^{er} lot. — L'Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, 91, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 703.140 francs.

2^e lot. — M. Destailleurs, gérant de la Société Agglomérés de Don, 37, rue de La Bassée à Lille, moyennant la somme de 131.592 francs.

3^e lot. — MM. Mory et C°, 40, rue Hégel à Lomme, moyennant la somme de 116.000 francs.

Enregistré le 28 Janvier 1935, n° 909.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Théâtre Sébastopol. Travaux de restauration. Adjudication en deux lots.

DU 18 DECEMBRE 1934

Adjudication en 2 lots de gros travaux de restauration au Théâtre Sébastopol au profit de :

1^{er} lot : *Charpente, menuiserie, etc.* — Les Etablissements Bienvenu Frères et Sœurs, 58, rue Saint Sauveur à Lille, moyennant la somme de 53.026 frs 71, rabais de 51 % déduit.

2^e lot : *Zinguerie.* — M. Fernand Behin, 89, rue Guillaume Werniers à Lille, moyennant la somme de 34.514 frs 87, rabais de 53 % déduit.

Enregistré le 11 Janvier 1935, n° 686.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Crèche de Fives. Travaux de mise en état du parc. Adjudication en huit lots

DU 18 DECEMBRE 1934

Adjudication en 8 lots de travaux de mise en état du Parc de la Crèche de Fives au profit de :

1^{er} lot : *Terrassement, maçonnerie, etc.* — MM. Corneillie Frères et C°, 36, rue des Trois Ballots à Comines, moyennant la somme de 64.538 frs 73, rabais de 44 frs 10 % déduit.

2^e lot : *Enduit, cimentage.* — M. Weisemburger, 28, rue d'Estreux à Saint Saulve, moyennant la somme de 24.650 frs 45, rabais de 42 % déduit.

3^e lot : *Carrelage et pavage.* — MM. Corneillie Frères et C°, 36, rue des Trois Ballots à Comines, moyennant la somme de 11.415 frs 03, rabais de 32 % déduit.

4^e lot : *Charpente, menuiserie.* — M. Pierre Van Welden, 113, rue Daubenton à Roubaix, moyennant la somme de 15.949 frs 74, rabais de 48 % déduit.

5^e lot : *Couverture, zinguerie.* — Mme Veuve Hennebelle, 23, rue du Long Pot à Lille, moyennant la somme de 7.830 frs 74, rabais de 46 % déduit.

6^e lot : *Peinture.* — L'Entreprise Delespaul, 202, rue Delespaul à Roubaix, moyennant la somme de 10.465 frs 60, rabais de 52 % déduit.

7^e lot : *Plomberie.* — MM. Lecour Fils et C°, 73, rue des Postes à Lille, moyennant la somme de 10.448 frs 98, rabais de 43 % déduit.

8^e lot : *Produits en ciment moulé, serrurerie.* — M. Léon Planquart, 222, Grande Rue à Roubaix, moyennant la somme de 48.204 frs 36, rabais de 27 % déduit.

Enregistré le 29 Janvier 1935, n° 920.

**VOIRIE. — Egouts. Foire Commerciale. Construction. Adjudication
Etablissements A. Carette-Duburcq**

DU 15 DECEMBRE 1934

Adjudication pour la construction d'égouts à la Foire Commerciale, au profit des Etablissements A. Carette-Duburcq, 43, rue du Luxembourg à Roubaix, moyennant la somme de 108.095 francs.

Enregistré le 14 Janvier 1935, n° 706.

**VOIRIE. — Egout. Rue des Meuniers. Construction. Adjudication
Veuve L. Collin et fils**

DU 15 DECEMBRE 1934

Adjudication pour la construction d'un égout rue des Meuniers, au profit de Mme Veuve L. Collin et Fils, 84, rue de Coudé à Lille, moyennant la somme de 19.972 francs.

Enregistré le 18 Janvier 1935, n° 764.

**VOIRIE. — Egout. Rue de la Paix d'Utrecht. Construction.
Adjudication Veuve Collin et fils**

DU 29 DECEMBRE 1934

Adjudication pour la construction d'un égout rue de la Paix d'Utrecht au profit de Mme Veuve L. Collin et Fils, 84, rue de Condé à Lille, moyennant la somme de 18.922 frs 50.

Enregistré le 18 Janvier 1935, n° 765.

VOIRIE. — Propreté Publique. Fournitures diverses. Enlèvement des fumiers. Adjudication en quatre lots

DU 3 DECEMBRE 1934

Adjudication en 4 lots des fournitures diverses au Service de la Propreté publique et enlèvement des fumiers au profit de :

1^{er} lot : *Fourrages*. — M. Bruyneel, 3, rue de Seclin à Lille, moyennant la somme de 200.000 francs.

2^e lot : *Cuir*s. — M. Druelle-Dervaux, 133, rue Faidherbe à Wattignies, moyennant la somme de 5.850 francs.

3^e lot : *Piassava*. — La Société C. Pajot et Cie, 45 bis, rue de Douai à Lille, moyennant la somme de 1.600 francs.

4^e lot : *Enlèvement des fumiers*. — M. Jules Degraeve, 30, Faubourg des Postes à Loos-lez-Lille, moyennant la somme de 3.080 francs.

Enregistré le 2 Janvier 1935, n° 595.

THEATRES MUNICIPAUX. — Fournitures électriques
Adjudication « Forclum »

DU 10 DECEMBRE 1934

Adjudication des fournitures électriques aux Théâtres Municipaux, au profit de la Société « Forclum », 1, rue du Rombardement à Lille, moyennant la somme de 15.000 francs, rabais de 40 % déduit.

Enregistré le 11 Janvier 1935, n° 687.

HOSPICES. — Fourniture de cercueils. Adjudication. Paris et Leignel

DU 8 DECEMBRE 1934

Adjudication pour la fourniture des cercueils à l'Administration des Hospices au profit de MM. Paris et Leignel, 104, rue Jean-Jaurès à Lille, moyennant la somme de 35.822 frs 50.

Enregistré le 5 Janvier 1935, n° 629.

**SAPEURS-POMPIERS. — Fourniture d'effets d'habillement.
Adjudication-concours en deux lots**

DES 19 NOVEMBRE ET 10 DECEMBRE 1934

Adjudication-concours en 2 lots de la fourniture des effets d'habillement aux Sapeurs-Pompiers au profit de :

1^{er} lot : *Uniformes drap.* — M. Ferdinand Regnard, 21, rue des Roses à Paris, moyennant la somme de 8.000 francs.

2^e lot : *Vestons de peau.* — M. Ferdinand Regnard, 21, rue des Roses à Paris, moyennant la somme de 4.500 francs.

Enregistré le 16 Février 1936, n° 4114.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture de bois. Adjudication. Lcsot

DU 10 DECEMBRE 1934

Adjudication pour la fourniture de bois aux Services Municipaux, au profit de M. Lucien Lesot, 13, rue Delsenserie à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 27.600 francs, rabais de 31 % déduit.

Enregistré le 2 Janvier 1935, n° 596.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Travaux de reliure et cartonnages.
Adjudication en deux lots**

DU 10 DECEMBRE 1934

Adjudication des travaux de reliure et fourniture de cartonnages au profit de :

1^{er} lot : *Reliure de luxe.* — M. Jacques Vanhove, 39, rue Charles Saint-Venant à Hellemmes, moyennant la somme de 12.750 francs, rabais de 15 % déduit.

2^e lot : *Cartonnages.* — MM. Legrand Frères, rue du Barbier Maes à Lille, moyennant la somme de 8.754 francs, rabais de 27 frs 05 % déduit.

Enregistré le 5 Janvier 1935, n° 628.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses.

Adjudication en dix lots

DU 17 DECEMBRE 1934

Adjudication en 10 lots de fournitures diverses, nécessaires aux Services Municipaux, au profit de :

1^{er} lot : *Fournitures de bureau.* — La Société Gachie-Aula et C^o, 12, place du Lion d'Or, à Lille, moyennant la somme de 44.720 francs, rabais de 14 % déduit.

2^e lot : *Cordes et ficelles.* — M. Fernand Marquant, 3, rue du Faubourg de Douai à Lille, moyennant la somme de 8.460 francs, rabais de 53 % déduit.

3^e lot : *Couleurs, droguerie.* — La Société P. et A. Duflos Fils, 5, place de Strasbourg à Lille, moyennant la somme de 19.375 francs, rabais de 22 frs 50 % déduit.

4^e lot : *Quincaillerie.* — MM. Tampleu Frères, 15, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 8.925 francs, rabais de 40 frs 50 % déduit.

5^e lot : *Aciers et tôles.* — MM. D'Halluin-Namur et Fils, 60, boulevard des Ecoles à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

6^e lot : *Limes.* — MM. Tesmoingt et Fils, 29, rue Pascal à Lille, moyennant la somme de 2.500 francs, rabais de 50 % déduit.

7^e lot : *Brosserie.* — MM. Gardin-Roussel et C^o, 119, rue Gustave Delory à Lille, moyennant la somme de 12.366 francs, rabais de 31 frs 30 % déduit.

8^e lot : *Déchets.* — MM. Hautteœur et C^o, 4, rue Baptiste Monnoyer à Lille, moyennant la somme de 6.240 francs, rabais de 22 % déduit.

9^e lot : *Huiles et graisses.* — MM. Franchomme et Scrive, 217, boulevard de la Liberté à Lille, moyennant la somme de 10.800 francs, rabais de 28 % déduit.

10^e lot : *Essences et pétrole.* — M. Auguste Desmettre, 83, rue Abélard à Lille, moyennant la somme de 140.000 francs.

Enregistré le 24 Janvier 1935, n^o 843.

CONSEIL MUNICIPAL. — Fonds Municipal de Chômage. Commission de Contrôle et de Surveillance. Nomination. Philippe Martin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 7 du règlement portant organisation du Fonds Municipal de Chômage créé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Janvier 1927 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 13 Juillet 1929 et 28 Avril 1931 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Philippe Martin, Conseiller municipal, est nommé, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay, membre de la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage, en remplacement de M. Courouble, décédé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FETES. — Foire Annuelle 1934. Prise en bail. Terrain dépendant de l'Esplanade

1^{re} RÉGION

Sous-Intendance Militaire
Lille-Subsistances

Procès-verbal de concession de jouissance précaire et révocable avec redevance et fixation de durée en faveur de la Ville de Lille pour la Foire d'Attractions de 1934.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le vingt-quatre Août,
Nous, Bravais, Intendant Militaire à la résidence de Lille,

Vu la décision du Général Commandant d'Armes de la Place de Lille du six Août mil neuf cent trente-quatre, relative à l'occupation d'une partie de l'Esplanade de la Citadelle de Lille, par la Ville de Lille, pour la Foire d'Attractions 1934.

Nous sommes rendu sur les lieux accompagné de M. Deniau, Chef de Bataillon, Chef du Génie à Lille et de M. Barthuel, Directeur des Domaines à Lille pour procéder à la remise à la Ville, à titre de concession temporaire de jouissance précaire et révocable avec redevance, d'une partie du terrain de l'Esplanade de la Citadelle.

Avons donné lecture de la circulaire ministérielle du 19 Septembre 1929 relative au louage des immeubles dépendant du domaine militaire et du cahier des clauses et conditions générales des baux d'affermages des immeubles dépendant du domaine militaire du 19 Septembre 1929 applicables à la présente concession en tant qu'elles ne sont pas contraires aux conditions particulières ci-après :

1° La concession est faite pour la période du quinze Août au trente Septembre ;

2° toutes les installations quelles qu'elles soient seront enlevées et le terrain sera remis en son état primitif pour le dix Octobre mil neuf cent trente-quatre ;

3° la redevance fixée au prix de trente-deux centimes le mètre carré, prix arrêté par M. le Directeur des Domaines, sera payée en un seul terme, un mois après la fin de l'occupation.

La superficie réellement occupée pendant la période de concession sera déterminée par les soins de M. le Chef du Génie et fera l'objet d'un appendice au présent procès-verbal ;

4° en cas de retard dans le paiement de la redevance, celle-ci portera intérêt au taux légal des avances sur titres de la Banque de France sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard ;

M. le Maire de la Ville de Lille ayant consenti à payer la redevance fixée et accepté toutes les clauses d'ordre général fixées par le cahier des clauses et conditions générales du 19 Septembre 1929 aussi bien que les clauses particulières rappelées plus haut,

Nous l'avons déclaré concessionnaire de la partie de terrain considérée à partir du quinze Août mil neuf cent trente-quatre.

Le présent procès-verbal ne sera valable et définitif qu'après approbation du Ministre de la Guerre ou de son délégué.

Il sera soumis aux frais de la Ville de Lille, aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle numéro quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit du vingt-cinq Août mil huit cent vingt-six, la minute du présent procès-verbal sera déposée dans les archives de la Mairie de Lille.

Pour les frais d'enregistrement : le montant de la présente concession est évalué à dix mille francs.

Fait et clos à Lille, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de la Ville de Lille,
concessionnaire,
BAGHEBOOM, *Adjoint*.

L'Intendant Militaire,
BRAVAIS.

Le Directeur des Domaines,
BARTHUEL.

Le Chef de Bataillon,
Chef du Génie,
DENIAU.

Le Maire de Lille certifie que le présent procès-verbal a été ratifié par délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 4 Août 1934, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 23 Octobre 1934 et retournée à la Mairie, le 14 Décembre 1934.

Lille le 14 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,
BAGHEBOOM.

1^{re} RÉGION

Sous-Intendance Militaire de
Lille — Subsistances.

N° 33 au répertoire
de l'Intendant Militaire.

Appendice au procès-verbal de concession de jouissance précaire et révocable avec redevance et fixation de durée en faveur de la Ville de Lille, pour la Foire d'Attractions 1934 en date du

L'an mil neuf cent trente-quatre, le vingt-quatre Août,

Nous Bravais, Intendant Militaire de première classe en résidence à Lille,

Avons constaté que conformément aux prescriptions du procès-verbal de concession de jouissance à la Ville de Lille, numéro trente-trois du vingt-quatre Août mil neuf cent trente-quatre,

Le Chef de Bataillon Deniau, Chef du Génie et

Le Maire de la Ville de Lille,

Se sont rendus ce jour sur l'Esplanade de la Citadelle en vue de procéder contradictoirement à la détermination de la surface réellement occupée par la foire d'attractions.

La partie de terrain ainsi déterminée figure en teinte bistre au plan ci-annexé et a une superficie de trois hectares douze ares cinquante centiares.

Fait et clos à Lille, les jour, mois et an que dessus le procès-verbal que le Maire de Lille, et le Chef de Bataillon, Chef du Génie ont signé avec Nous.

Le Maire de la Ville de Lille,
RACHEBOOM, *Adjoint*.

L'Intendant Militaire,
BRAVAIS.

Le Chef de Bataillon,
Chef du Génie,
DENIAU.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation Ledan-Monnier**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

la loi du 30 Décembre 1906 ;

notre arrêté en date du 24 Août 1934, autorisant M. Ledan-Monnier, marchand de chaussures, 47, rue Sainte-Catherine, à Lille — R.C. 4001 —, à procéder à la liquidation des marchandises qu'il possède dans son magasin ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont abrogées les dispositions de l'article 2 de notre arrêté en date du 24 Août 1934.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le trente et un Décembre 1934, est accordé à M. Ledan-Monnier, marchand de chaussures, 47, rue Sainte-Catherine à Lille, pour procéder à la liquidation des marchandises qu'il possède dans son magasin et reprises à l'inventaire joint à sa demande du 8 Août 1934.

ARTICLE 3. — Pendant toute la durée de la liquidation, M. Ledan-Monnier se conformera aux dispositions de la loi du 30 Décembre 1906, et notamment à celles de ses prescriptions reprises sous l'article premier, paragraphe 4.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.
Autorisation. Mangez, liquidateur judiciaire**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée :

1° par M. Maurice Degrave, joaillier-orfèvre, 31, rue Grande-Chaussée, inscrit au registre du Commerce de Lille, sous le N° 4998 ;

2° par M. Robert Mangez, syndic-liquidateur judiciaire à Lille, 56, Palais de la Bourse, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de M. Maurice Degrave, sus-désigné, par décision du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 9 Novembre 1934 ;

Vu l'avis de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie de la Région du Nord ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Robert Mangez, syndic-liquidateur judiciaire à Lille, 56, Palais de la Bourse, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande du trois Décembre, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 31 Décembre 1934, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du travail. Salons
de coiffure. Fêtes de Noël et Nouvel An.
Repos hebdomadaire. Dérogation**

Nous, Préfet du Département du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu le livre II, chapitre IV, du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale (repos hebdomadaire et des jours fériés) ;

Vu la loi du 29 Décembre 1923 ;

Vu la circulaire de M. le Ministre du Travail en date du 5 Février 1924 ;

Vu notre arrêté du 25 Janvier 1926 relatif à l'application de la loi susvisée aux magasins et salons de coiffure des communes de Lille, Lambersart, Lomme, Loos, Saint-André, La Madeleine, Marqu'en-Barœul, Mons-en-Barœul, Hellenames, Ronchin et Fâches-Thumesnil ;

Vu les demandes introduites par les patrons et les ouvriers coiffeurs de ces localités tendant à ce que le repos hebdomadaire fixé au lundi par l'arrêté susvisé soit, pour les lundis 24 et 31 Décembre 1934, veilles de Noël et de Nouvel-An, reporté aux 25 Décembre 1934 et 1^{er} Janvier 1935 ;

Vu le rapport de MM. les Inspecteurs Divisionnaires du Travail en date des 30 Novembre et 2 Décembre 1934 ;

Considérant qu'il s'agit, en l'espèce, d'une circonstance exceptionnelle et que les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé sont favorables à la prise en considération de la requête introduite ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation exceptionnelle à notre arrêté du 25 Janvier 1926, les magasins et salons de coiffure pour dames, pour hommes, et les établissements mixtes, situés sur les territoires des communes de Lille, Lambersart, Lomme, Loos, Saint-André, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Hellemmes, Ronchin et Fâches-Thumesnil seront ouverts au public les lundis 24 et 31 Décembre 1934 et la fermeture obligatoire prescrite par notre arrêté du 25 Janvier 1926 sera reportée aux 25 Décembre 1934 et 1^{er} Janvier 1935.

ARTICLE 2. — MM. les Maires de Lille, Lambersart, Lomme, Loos, Saint-André, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Hellemmes, Ronchin et Fâches-Thumesnil, M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail dans l'Industrie, MM. les Inspecteurs départementaux du Travail, MM. les Officiers de police judiciaire sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera, à la diligence de MM. les Maires, publié et affiché dans les communes susvisées, aux endroits désignés à cet effet. Ces formalités seront constatées par des procès-verbaux qui me seront immédiatement transmis.

Lille le 12 Décembre 1934.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué,

P.-E. GBIMAUD.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-Civil. Médecins pour 1935.

Nominations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

notre arrêté en date du 27 Décembre 1906 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, aux conditions fixées par notre arrêté en date du 29 Décembre 1930, médecins du Service Municipal de l'Etat Civil pour l'année 1935 :

MM. Bataille, 4, rue d'Anjou, 1^{re} et 2^e circonscriptions ;

Costemend, 41-43, rue Manuel, 3^e et 4^e circonscriptions ;

Legillon, 61, rue du Faubourg de Douai, 5^e et 7^e circonscriptions ;

Mortreux, 18, rue Virginie Ghesquière, 8^e circonscription ;

Lamelin, 48, rue d'Arras, 6^e et 9^e circonscriptions ;

Lepius, 97, rue Colbert, 10^e et 11^e circonscriptions ;

Lefebvre, 50, rue de Turenne, 12^e circonscription ;

Druelle, 191, rue d'Artois, 13^e circonscription ;

M^{lle} Senellart, 31, rue d'Angleterre, 14^e circonscription ;

MM. Fichelle, 33, rue de l'Hôpital-Militaire, 15^e circonscription ;

Christiaens, 4, rue de la Louvière, 16^e et 17^e circonscriptions ;

Vankemmel, 83, rue de la Louvière, 18^e circonscription.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Agriculture. Clôture générale
de la chasse en 1935**

Le Préfet du Nord,
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les lois des 3 Mai 1844, 1^{er} Mai 1924 et 23 Février 1926 sur la police de la chasse ;

Vu l'arrêté permanent du 1^{er} Décembre 1928 réglementant l'exercice de la chasse ; (1)

Vu les arrêtés préfectoraux du 20 Août 1934 et 30 Novembre 1934 fixant au 30 Novembre la date de la fermeture de la chasse de la caille, au 2 Décembre 1934 celle de la fermeture de la chasse de la perdrix, et au 16 Décembre 1934 celle de la fermeture de la chasse du lièvre ;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Agriculture,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La chasse sera close dans le Département du Nord, le Dimanche 6 Janvier 1935, au soir.

La vente et le transport du gibier, après cette date, sont formellement interdits. (3)

Exception est faite pour la chasse du gibier d'eau et des oiseaux de mer, qui continuera à s'exercer dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 1^{er} Décembre 1928. Il est rappelé que la chasse du gibier d'eau n'est autorisée par cet arrêté que jusqu'au 31 Mars. La chasse des canards sauvages (cols verts) est autorisée seulement jusqu'au 1^{er} Mars 1935.

NOTA. — (1) Les dispositions de l'arrêté réglementaire permanent sur la police de la chasse, en date du 1^{er} Décembre 1928, restent en vigueur.

Cet arrêté peut être consulté dans les Mairies où il est déposé.

(2) En outre des dispositions indiquées ci-dessus pour la destruction des animaux nuisibles, il doit être tenu compte par le fermier rural ou par le locataire du droit de chasse des clauses non contraires à la loi qui seraient stipulées dans son bail. — Un bail ne peut toutefois faire obstacle au droit, pour le fermier rural, de repousser et de détruire les « bêtes fauves » qui porteraient dommage à ses propriétés. Ce droit est rappelé à l'article 9 de la loi du 3 Mai 1844.

(3) Le transport et la vente du gibier tué avant la clôture générale seront tolérés pendant les deux jours qui suivront la date fixée pour cette clôture.

ARTICLE 2. — En vue de prévenir la destruction des oiseaux et pour favoriser leur repeuplement, la divagation des chats dans les campagnes est formellement interdite, dans toute l'étendue du département du Nord, pendant la période de fermeture de la chasse.

ARTICLE 3. — La chasse de la grive et de ses congénères est interdite en temps de clôture générale de la chasse.

ARTICLE 4. — La destruction des animaux malfaisants ou nuisibles sera poursuivie dans le département du Nord, après la clôture de la chasse, dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 1^{er} Décembre 1928.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers et les détenteurs du droit de chasse, sont autorisés, d'une façon générale, à détruire ou faire détruire sur leurs terrains, les sangliers, en tout temps (même la nuit à l'affût) et par tous les moyens, sauf le poison.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers sont autorisés à capturer les lapins en tout temps et par tous moyens autres que les lacets et les collets.

Le transport et la vente des lapins morts sont autorisés, même en temps de clôture générale.

Par mesure générale, MM. les Maires sont autorisés à organiser des battues municipales, jusqu'au 31 Mars 1935 dans les conditions prévues par l'article 90 § 9, de la loi du 5 Avril 1884.

ARTICLE 5. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Adjointes, le Conservateur des Eaux et Forêts, les Lieutenants de Louveterie, les Directeurs des Contributions Indirectes de Lille et Valenciennes, le Commandant de Gendarmerie, les Commissaires de Police, les Gendarmes, Gardes des Eaux et Forêts, Gardes-pêche, Gardes-champêtres, Gardes assermentés des particuliers, ainsi que les employés des Contributions Indirectes et des Octrois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, dès réception, dans toutes les communes du Département.

Lille le 20 Décembre 1934.

Le Préfet du Nord,

Armand GUILLOX.

Arrêté interdisant les Tirs sur les routes et Chemins Publics, sur les Voies ferrées ou dans les Emprises, Enclos et Dépendances des Chemins de fer et la Chasse en Voiture (6 Décembre 1932).

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit de tirer avec des armes à feu sur les routes et chemins publics, sur les voies ferrées ou dans les emprises, enclos et dépendances des chemins de fer.

Il est également interdit à toute personne placée à portée de fusil des routes et chemins publics, des voies ferrées ou des emprises, enclos et dépendances des chemins de fer, de tirer dans leur direction ou au-dessus.

ARTICLE 2. — La chasse en voiture ou à l'aide d'une voiture, de chevaux ou des bestiaux pour faciliter l'approche du gibier est interdite.

ARTICLE 3. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

TRAMWAYS. — Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue. Redevance annuelle. Répartition entre diverses communes

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884,

l'article 4 de la convention du 20 Août 1926 passée avec la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue et approuvée par décret du 10 Septembre 1926, stipulant que la redevance annuelle de 150.000 francs à verser par ladite Compagnie pour jouissance du matériel fixe doit être répartie entre toutes les communes traversées par les lignes de la présente concession et proportionnellement à la population de ces communes, à l'exclusion des villes de Roubaix et Tourcoing ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la répartition de la somme perçue pour l'année 1934 la part de la Ville de Lille étant fixée à :

Population totale des 21 communes traversées : 417.324 habitants ;

Population de la Ville de Lille : 201.568 habitants ;

$$150.000 \times 201.568 = 72.450,17$$

417.324

Considérant qu'un crédit destiné à ladite répartition est inscrit au budget de l'exercice 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Des mandats de paiement seront établis au profit des communes conformément au tableau de répartition ci-après :

Désignation des Communes	Nombre d'habitants	Sommes à répartir
La Madeleine	21.507	7.730 33
Croix.	20.652	7.423 01
Hellemmes	18.096	6.504 30
Marcq-en-Barœul.	19.163	6.887 81
Loos	14.233	5.115 81
Lomme	20.684	7.434 51
Lambersart.	14.377	5.167 57
Haubourdin.	10.916	3.923 57
Mouvaux	9.488	3.410 30
Wasquehal	11.707	4.207 88
Mons-en-Barœul	8.096	2.909 97
Ronchin.	7.815	2.808 97
Faches	6.766	2.431 92
Saint-André	6.126	2.201 89
Marquette	6.330	2.275 21
Flers	6.524	2.344 94
Wambrechies	4.693	1.686 82
Quesnoy-sur-Deûle	3.588	1.289 65
Wattignies	3.775	1.356 86
Verlinghem	1.220	438 51
	215.756	77.549 83

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois ; avenues Pasteur, de Soubise, Mathias Delobel.

Autorisation de circulation. Quinchon

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 15 Décembre 1934 par laquelle M. Quinchon, blanchisseur, demeurant 85, rue de la Carnoy à Lambersart, sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa camionnette les avenues ci-après mentionnées : avenue de l'Hippodrome ; la rue du Bois — partie comprise entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur — l'avenue Pasteur ; l'avenue de Soubise et l'avenue Mathias Delobel, pour effectuer des livraisons chez ses clients ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Quinchon, blanchisseur, demeurant à Lambersart, 85, rue de la Carnoy, est autorisé à emprunter les avenues énumérées ci-après : avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois, entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur ; l'avenue Pasteur ; l'avenue de Soubise ; l'avenue Mathias Delobel ; dans le but d'effectuer des livraisons à ses clients.

ARTICLE 2. — Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1935 pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art seront à la charge de M. Quinchon, pétitionnaire et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille :

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues Pasteur, de l'Hippodrome, du Colysée. Autorisation de circulation. Debavelaere

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 20 Décembre 1934 par laquelle M. E. Debavelaere, brasseur, demeurant 6, 8 et 10, rue du Quai à La Madeleine-lez-Lille, sollicite l'autorisation d'emprunter, avec un camion hippomobile, les avenues macadamisées ci-après mentionnées : avenues Pasteur, de l'Hippodrome, du Colysée, pour effectuer des livraisons chez ses clients ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. E. Debavelaere, brasseur, demeurant 6-8 et 10, rue du Quai, à La Madeleine-lez-Lille, est autorisé à emprunter, avec son camion hippomobile, les avenues macadamisées énumérées ci-après : avenue Pasteur ; avenue de l'Hippodrome et avenue du Colysée, dans le but d'effectuer des livraisons à ses clients.

ARTICLE 2. — Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1935 pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art seront à la charge de M. Debavelaere, pétitionnaire et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de Soubise et Pont de Canteleu. Autorisation de circulation. Thomas Frères

Nous Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 17 Décembre 1934 par laquelle MM. Thomas frères demeurant 40, avenue de Dunkerque à Lille, sollicitent l'autorisation d'emprunter l'avenue de Soubise, dans la portion com-

prise entre les N^{os} 40 et 42 de ladite avenue, et le Pont de Canteleu, en vue d'approvisionner en matériaux leurs chantiers en construction avenue de Soubise.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, MM. Thomas frères, demeurant 40, avenue de Dunkerque à Lille, sont autorisés à emprunter l'avenue de Soubise, entre les N^{os} 40 et 42 de ladite avenue, et le Pont de Canteleu en vue d'approvisionner en matériaux leurs chantiers en construction de l'avenue de Soubise.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que pour les livraisons sus-indiquées.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de MM. Thomas frères, pétitionnaires, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à leurs frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Bourjemois

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout rue Bourjemois — partie comprise entre les rues de l'Ecole et Malsence —

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 10 Décembre 1934 et pendant la durée des travaux rue Bourjembois — partie comprise entre les rues de l'Ecole et Mal-sence.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de La Bassée

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout rue de La Bassée pour la suppression de l'Arbonnoise ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 21 Décembre 1934 et pendant la durée des travaux rue de La Bassée, partie comprise entre la rue de Tureme et la place de Tourcoing.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de Thumesnil

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout rue de Thumesnil — partie comprise entre le boulevard d'Alsace et la rue Courmont —

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 10 Décembre 1934 et pendant la durée des travaux : rue de Thumesnil — partie comprise entre le boulevard d'Alsace et la rue Courmont —

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LEVY.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.
Professeur. Promotion Dubuisson**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Dubuisson, professeur à l'école des Beaux-Arts, est promu à la 1^{re} classe de son emploi à partir du 1^{er} Décembre 1935.

ARTICLE 2. — M. Dubuisson recevra un traitement annuel de 30.260 frs pour 20 heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Jurys
de concours. Année 1934-1935. Nominations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

l'article II du règlement de ladite école ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 3 Décembre 1934 sur la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres des Jurys de concours pour l'année scolaire 1934-1935 :

Harmonie

MM. Becker, chef d'orchestre à l'Opéra, 76, rue de l'Abbé Groult,
Paris XV^e ;

Bousquet, directeur du Conservatoire de Roubaix ;

Gallois, directeur du Conservatoire de Douai ;

De Taye, directeur du Conservatoire de Mons ;

Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes ;

Lecocq, professeur, 177, rue Colbert, Lille ;

Soret, chef d'orchestre, 27, boulevard des Ecoles, Lille.

Solfège

- Mme Anicot, 179, rue d'Artois, Lille ;
MM. Fanyau, directeur de chorales, membre de la Commission de
Surveillance, 38, rue Basse, Lille ;
Gruson, artiste musicien, 78, rue Royale, Lille ;
Laigre, professeur, Wattignies ;
Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol, Lille ;
Mascret, professeur, 15, avenue du Peuple Belge, Lille ;
Herson, artiste musicien, 17, rue des Archives, Lille.

Chant

- MM. Anicot, membre de la Commission de Surveillance, 179, rue
d'Artois, Lille ;
Fanyau, directeur de chorales, membre de la Commission de
Surveillance, 38, rue Basse, Lille ;
Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol, Lille ;
Wuillaume, membre de la Commission de Surveillance, Hôtel
de Strasbourg, rue Jean Roisin, Lille ;
Robillard, directeur de chorale, 64, façade de l'Esplanade,
Lille ;
Frady, directeur des Théâtres Municipaux, Lille ;
De Taye, directeur du Conservatoire de Mons ;
Mmes Fagnen, 42, rue Charles Fourier, Templemars ;
Jeanne de Lille, cantatrice, 45, rue Philippe de Comines, Lille ;

Diction et Déclamation

- MM. Hanicot, membre de la Commission de Surveillance, 179, rue
d'Artois, Lille ;
Bédart, membre de la Commission de Surveillance, 17, rue
Masséna, Lille ;
Doutrelon de Try, membre de la Commission de Surveillance,
39, rue de Lille, Lambersart ;
Valdélièvre, 281, rue Daubresse Mauvriez, Mons-en-Barœul ;
Waringhien, 13, place Simon Vollant, Lille ;
Wuillaume, membre de la Commission de Surveillance, Hôtel
de Strasbourg, rue Jean Roisin, Lille ;
Favières, adjoint au maire, 7, rue Gustave Joncquet, Lille.
Frady, directeur des Théâtres Municipaux, Lille ;
Bertin, sociétaire de la Comédie Française, Paris.
Mme Renaud, sociétaire de la Comédie Française, Paris.

Piano

- MM. Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 42, rue Saint-André, Lille ;
Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue Nationale, Lille ;
Mascret, professeur, 15, avenue du Peuple Belge, Lille ;
Scribe-Thiriez, artiste musicien, 28, rue de l'Arc, Lille ;
Becker, chef d'orchestre à l'Opéra, 76, rue de l'Abbé Groult, Paris XV^e ;
Gallois, directeur du Conservatoire de Douai ;
De Taye, directeur du Conservatoire de Mons ;
Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes ;
Mme Auicot, 179, rue d'Artois, Lille.

Orgue

- MM. Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 42, rue Saint-André, Lille ;
Bédart, membre de la Commission de Surveillance, 17, rue Masséna, Lille ;
Lecoq, professeur, 177, rue Colbert, Lille ;
Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue Nationale, Lille ;
Scribe-Thiriez, artiste musicien, 28, rue de l'Arc, Lille ;
Jouglet, professeur, 9, place Simon Volland, Lille ;
Vandenberghe, professeur, 27, rue Bourignon, Lille ;
Becker, chef d'orchestre à l'Opéra, 76, rue de l'Abbé Groult, Paris XV^e ;
De Taye, directeur du Conservatoire de Mons ;
Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes ;

INSTRUMENTS A CORDES

A — *Violon*

- MM. Callant, professeur, 6, terrasse Sainte-Catherine, Lille ;
Desrousseaux, artiste musicien, membre de la Commission de Surveillance, 278, rue Solférino, Lille ;
Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue Nationale, Lille ;
Hache, artiste musicien, 43, rue Pascal, Lille ;

Charrier, artiste musicien, 93, rue Saint-Sauveur, Lille ;
Debrauwer, artiste musicien, 46, rue Barthélémy Delespaul,
Lille ;
Herson, artiste musicien, 17, rue des Archives, Lille ;
Hugo, juge à la Cour d'Appel de Douai ;
Meilhan, professeur au Conservatoire de Valenciennes ;
Stranger, professeur au Conservatoire de Tourcoing ;
Nivert, directeur du Conservatoire de Tourcoing.

B — *Violoncelle — Alto — Contrebasse*

MM. Callant, professeur, 6, terrasse Sainte-Catherine, Lille ;
Deraedt, 34, rue Véronèse, Lille ;
Desrousseaux, artiste musicien, membre de la Commission de
Surveillance, 278, rue Solférino, Lille ;
Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue
Nationale, Lille ;
Dumoulin, violoncelle solo à l'Opéra, 3, rue Saint-Louis, Fort
Marly, Seine-et-Oise ;
Nivert, directeur du Conservatoire de Tourcoing ;
Herson, artiste musicien, 17, rue des Archives, Lille (pour la
contrebasse seulement).

INSTRUMENTS A VENT

A — *Bois*

MM. Cachera, sous-chef de musique au 43^e R. L, Citadelle, Lille ;
Gruson, artiste musicien, 78, rue Royale, Lille ;
Laigre, professeur, Wattignies ;
Mascret, professeur, 15, avenue du Peuple Belge, Lille ;
Dupuis, chef d'orchestre, 66, rue Léon Gambetta, Lille ;
Carpentier, professeur, 30, rue de Sébastopol, Roubaix ;
Rousse, directeur de la Musique Municipale, Grand'Place, Le
Quesnoy ;

B — *Cuivres*

MM. Cachera, sous-chef de la musique du 43^e R. L., Citadelle, Lille ;
Danette, artiste musicien, 70 bis, rue du Marché, Lille ;
Demessine, artiste musicien, 54, rue du Ballon, Lille ;
Depaepe, professeur, 57, rue de Marquette, La Madeleine ;
Goube, artiste musicien, 99, rue Saint-Sauveur, Lille ;
Laigre, professeur, Wattignies ;

Defer, directeur de l'Ecole de Musique d'Armentières ;
Leclereq, professeur au Conservatoire de Roubaix.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Jurys
de concours. Année 1934-1935. Nominations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

l'article II du règlement de ladite école ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 3 Décembre 1934 sur la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté du 8 Décembre 1934 portant nomination des membres des jurys de concours du Conservatoire de Musique pour l'année scolaire 1934-1935 est complété comme suit :

Chant

.....
M. Houbron, 4, boulevard Papin, Lille.
.....

Violon

.....
M. Courcelles, professeur à l'Ecole de Musique d'Armentières.
.....

Violoncelle — Alto — Contrebasse

.....
M. Hache, artiste musicien, 43, rue Pascal, Lille.
.....

Instruments à vent — Bois et Cuivres

.....
M. Tournon, chef de la musique du 43^e R. I., Citadelle, Lille.
.....

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Jurys
d'examens. Année 1934-1935. Nominations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

l'article II du règlement de ladite école ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 3 Décembre 1934 sur la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres des jurys d'examens pour l'année scolaire 1934-1935 :

Harmonie

MM. Lecocq, professeur de musique, 177, rue Colbert, Lille ;
Soret, chef d'orchestre, 27, boulevard des Ecoles, Lille.

Solfège

- Mme Anicot, 179, rue d'Artois, Lille ;
MM. Fanyau, directeur de chorales, membre de la Commission de Surveillance et de Patronage, 38, rue Basse, Lille ;
Gruson, artiste-musicien, 78, rue Royale, Lille ;
Laigre, professeur de musique, Wattignies, Nord ;
Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol, Lille ;
Mascret, professeur, 15, avenue du Peuple Belge, Lille ;
Herson, artiste-musicien, 17, rue des Archives, Lille.

Chant

- MM. Anicot, membre de la Commission de Surveillance, 179, rue d'Artois, Lille ;
Fanyau, directeur de chorales, membre de la Commission de Surveillance, 38, rue Basse, Lille ;
Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol, Lille ;
Wuillaume, membre de la Commission de Surveillance, Hôtel de Strasbourg, rue Jean Roisin, Lille ;
Robillard, directeur de chorale, 64, façade de l'Esplanade, Lille ;
Frady, directeur des Théâtres Municipaux, Lille ;
Mmes Fagnen, 42, rue Charles Fourier, Templemars ;
Jeanne de Lille, cantatrice, 45, rue Philippe de Comines, Lille.

Diction et Déclamation

- MM. Anicot, membre de la Commission de Surveillance, 179, rue d'Artois, Lille ;
Bédart, membre de la Commission de Surveillance, 17, rue Masséna, Lille ;
Doutrelon de Try, membre de la Commission de Surveillance, 39, rue de Lille, Lambersart ;
Valdelièvre, 281, rue Daubresse Mauviez, Mons-en-Barœul ;
Waringhien, 13, place Simon Volland, Lille ;
Wuillaume, membre de la Commission de Surveillance, Hôtel de Strasbourg, rue Jean Roisin, Lille ;
Favières, adjoint au maire, 7, rue Gustave Joncquet, Lille ;
Frady, directeur des Théâtres Municipaux, Lille.

Piano

- MM. Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 12, rue Saint-André, Lille ;

- Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue Nationale, Lille ;
Mascret, professeur, 15, avenue du Peuple Belge, Lille ;
Scrive-Thiriez, artiste musicien, 28, rue de l'Arc, Lille ;
Mme Anicot, 179, rue d'Artois, Lille.

Orgue

- MM. Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 12, rue Saint-André, Lille ;
Bédart, membre de la Commission de Surveillance, 17, rue Masséna, Lille ;
Lecocq, professeur, 177, rue Colbert, Lille ;
Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue Nationale, Lille ;
Scrive-Thiriez, artiste musicien, 28, rue de l'Arc, Lille ;
Jouglet, professeur, 9, place Simon Vollant, Lille ;
Vandenberghe, professeur, 27, rue Bourignon, Lille ;

INSTRUMENTS A CORDES

A — *Violon*

- MM. Callant, professeur, 6, terrasse Sainte-Catherine, Lille ;
Desrousseaux, artiste musicien, membre de la Commission de Surveillance, 278, rue Solférino, Lille ;
Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue Nationale, Lille ;
Hache, artiste musicien, 13, rue Pascal, Lille ;
Charrier, artiste musicien, 93, rue Saint-Sauveur, Lille ;
Debrauwer, artiste musicien, 46, rue Barthélémy Delespaul, Lille ;
Herson, artiste musicien, 17, rue des Archives, Lille ;

B — *Violoncelle — Alto — Contrebasse*

- MM. Callant, professeur, 6, terrasse Sainte-Catherine, Lille ;
Deraedt, 34, rue Véronèse, Lille ;
Desrousseaux, artiste musicien, membre de la Commission de Surveillance, 278, rue Solférino, Lille ;
Gaudier, membre de la Commission de Surveillance, 175, rue Nationale, Lille ;
Herson, artiste musicien, 17, rue des Archives, Lille (pour la contrebasse seulement).

INSTRUMENTS A VENT

A — *Bois*

- MM. Cachera, sous-chef de musique au 43^e R. L., Citadelle, Lille ;
Gruson, artiste musicien, 78, rue Royale, Lille ;
Laigre, professeur, Wattignies ;
Mascret, professeur, 15, avenue du Peuple Belge, Lille ;
Dupuis, chef d'orchestre, 66, rue Léon Gambetta, Lille ;

B — *Cuivres*

- MM. Cachera, sous-chef de la musique du 43^e R. L., Citadelle, Lille ;
Danette, artiste musicien, 70 bis, rue du Marché, Lille ;
Demessine, artiste musicien, 54, rue du Ballon, Lille ;
Depaepe, professeur, 57, rue de Marquette, La Madeleine ;
Goube, artiste musicien, 99, rue Saint-Sauveur, Lille ;
Laigre, professeur, Wattignies ;

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Jurys
d'examens. Année 1934-1935. Nominations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

l'article II du règlement de ladite école ;

la décision de l'Administration Municipale en date du 3 Décembre 1934 sur la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté du 8 Décembre 1934 portant nomination des membres des jurys d'examens du Conservatoire de Musique pour l'année scolaire 1934-1935 est complété comme suit :

Chant

.....
M. Houbron, 1, boulevard Papin, Lille.
.....

Violoncelle — Alto — Contrebasse

.....
M. Hache, artiste musicien, 13, rue Pascal, Lille.
.....

Instruments à vent — Bois et Cuivres

.....
M. Tournon, chef de la musique du 43^e R. I., Citadelle, Lille.
.....

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Médecin
pour 1935. Maintien Doctoresse Cacan**

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 33,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme la Doctoresse Cacan est maintenue, pour l'année 1935, médecin du Lycée Fénélon, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Orientation Professionnelle.
Médecin pour 1935. Maintien Docteur Dupret**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Dupret est maintenu, pour l'année 1935, médecin du Service Municipal de l'Orientation Professionnelle, et ce, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Inspection Médicale Scolaire.
Médecins pour 1935. Nominations**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. Sont nommés aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs, médecins chargés de l'Inspection Médicale Scolaire, pour l'année 1935 :

MM. les docteurs Looten, 1^{re} Circonscription ;
Crépin, 2^e Circonscription ;
Dubois, 3^e Circonscription ;
Wannebroucq, 4^e Circonscription ;
Sonneville, 5^e Circonscription ;
Dupire, 6^e Circonscription.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Ajustage. Professeur.
Nomination Lachery**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Décembre 1931 ;

Vu nos arrêtés n^{os} 4503 et 4504 du 8 Février 1932 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 3 Décembre 1934 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. A compter du 1^{er} Janvier 1935, M. Lachery, ouvrier-instructeur à l'Ecole Baggio, est nommé professeur d'ajustage aux Cours Municipaux Professionnels.

ARTICLE 2. — Son service comportera un enseignement de 4 heures par semaine au taux de 487 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Administrateur Lucien Picavet

Le Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 5 Août 1879 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Lucien Picavet, membre de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille, est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. Picavet sortira d'exercice le 31 Décembre 1938.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille le 31 Décembre 1934.

Le Préfet du Nord,

Armand GUILLON.

HOSPICES. — Administrateur. Maintien Combemaële

Le Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 4 Août 1879 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Combemaële, membre de la Commission Administrative de l'Hospice de Lille, est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. Combemaële sortira d'exercice le 31 Décembre 1938.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille le 31 Décembre 1934.

Le Préfet du Nord,

Armand GUILLON.

**CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL. — Administrateurs. Maintien
Lévy et Bianchi**

Le Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu l'article 2 de la loi du 24 Juin 1851 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — MM. Lévy et Bianchi, Administrateurs de la Caisse de Crédit Municipal de Lille, sont maintenus dans leurs fonctions.

ARTICLE 2. — Les pouvoirs de MM. Lévy et Bianchi expireront le 31 Décembre 1937.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille le 29 Décembre 1934.

Le Préfet du Nord,

Armand GUILLON.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques, Distribution des rations

MOIS DE DECEMBRE 1934

DESIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
Bouvines	3.057	3.465	3.602
Lottin	1.578	2.302	2.582
Baignerie	2.355	3.696	3.708
Fombelle	2.457	3.206	3.081
Manuel	2.272	3.009	3.011
Fénelon	1.800	2.465	2.323
	13.519	18.143	18.307

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage: 1° du Syndicat Textile de Lille ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un mandat de paiement de Frs : 3.466,65 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Novembre 1934.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 2.101 journées à 5 francs l'une = 10.505 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal de Lille et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Médecin pour 1935.
Maintien Docteur Desquene**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Desquene est maintenu pour l'année 1935, médecin de la Crèche Municipale de Fives, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Moulins-Lille. Médecin pour 1935.
Maintien Docteur Gosselin**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Gosselin est maintenu, pour l'année 1935, médecin de la Crèche Municipale de la place Déliot, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

**FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre
soumises à emploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal, parmi les services hors-budget, constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville de Lille ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux Services budgétaires de l'exercice 1934 — article 23 des Recettes extraordinaires.

Recette du 18 Décembre 1934

Titre amortissable en 10 ans — N° 2.017.041, semestrialité au 16 Décembre 1934 183.783,42

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

FINANCES. — Régisseurs de Dépenses. Année 1935. Nominations

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, article 993 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés régisseurs de dépenses pour l'année 1935 :

M. Villette, Chef de bureau à la Recette Municipale, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses du service ; une somme de 300 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence M. Villette sera remplacé par M. Vasseux, commis à la Recette Municipale.

M. Delerue, commis à la 5^e Direction, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses du service municipal de salubrité ; une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Delerue sera remplacé par M. Mahieu, commis à la même direction.

M. Dehaut, directeur de l'École Régionale d'Architecture pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses de l'école ; une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Dehaut sera remplacé par M. Carbonnier, secrétaire de l'école.

M. Rykebusch, commis principal à la 1^{re} Direction, pour le paiement au comptant des dépenses occasionnées par les fêtes organisées soit par la Municipalité soit par les comités subventionnés par la Ville ; une somme égale au montant approximatif des dépenses sera mise à sa disposition.

Mlle Fauché, directrice de l'École pratique de jeunes filles, pour le paiement des achats au comptant et des menues dépenses de l'école ; une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, Mlle Fauché sera remplacé par Mlle Schalckens, secrétaire de l'école.

M. Gavelle, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, pour le paiement des salaires des modèles vivants et de la femme de service, ainsi que des menues dépenses de l'école ; une somme de 4.500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Gavelle sera remplacé par M. Carbonnier, censeur de l'école.

M. Manier, régisseur-économe du Préventorium de Wormhoudt, pour le paiement au comptant des menues dépenses ; une somme de 2.000 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Manier sera remplacé par M. Ammeux, chef de culture.

M. Faucompré, commis principal à la 2^e Direction, pour le paiement des salaires des ouvriers du service des travaux ; une somme égale au montant des rôles de journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Faucompré sera remplacé par M. Rafy, commis principal à la même direction.

M. Lallemant, commis à la 3^e Direction, pour le paiement des salaires des ouvriers de la propreté publique ; une somme égale au montant des rôles des journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Lallemant sera remplacé par M. Lobry, commis à la même direction.

M. Dhoossche, chef de bureau à la Caisse des Ecoles, pour le paiement des salaires des femmes de service et des employés auxiliaires des cantines scolaires, ainsi que pour le paiement au comptant des dépenses occasionnées par les fêtes organisées ou les voyages faits par le Comité de la Caisse des Ecoles ; une somme égale au montant approximatif des dépenses sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Dhoossche sera remplacé par M. Barbot, commis à la Caisse des Ecoles.

M. Bigot, chef de bureau à la 3^e Direction, pour l'affranchissement de la correspondance, le paiement des menus frais, le règlement des salaires journaliers des employés temporaires, les dépenses destinées à faciliter le mariage des indigents, les frais de transport et frais divers, etc. ; une somme de 15.000 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Bigot sera remplacé par M. Gochon, commis principal à la même direction.

Mlle Garemin, chef du bureau du Contentieux, pour le paiement des menues dépenses occasionnées journellement pour les besoins de son service ; une somme de 300 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, Mlle Garemin sera remplacée par M. Tiprez, commis à la 1^{re} Direction.

Mlle Caudmont, agent spécial du Lycée Fénelon, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses de l'internat municipal ; une somme de 2.000 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, Mlle Caudmont sera remplacée par Mlle Berbey, surveillante générale de l'internat.

M. Tallon, chef de bureau à la 4^e Direction, pour le paiement des salaires des femmes de service des écoles ; une somme égale au montant des rôles des journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Tallon sera remplacé par M. Harvin, commis à la même direction.

M. Théodore, conservateur des Musées, pour le paiement des menues dépenses ; une somme de 200 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Théodore sera remplacé par M. Rigaux, secrétaire des musées.

M. Duribreux, commis à la deuxième Direction, pour le paiement des salaires des ouvriers du service du Démantèlement.

Une somme égale au montant des rôles de journées sera mise à sa disposition. De plus une avance de Mille francs lui sera consentie pour lui permettre de payer les ouvriers venant à quitter le chantier dans le courant d'une quinzaine.

En cas d'absence, M. Duribreux sera remplacé par M. Delebecq, dessinateur à la 2^e Direction.

MM. Duthillœul, Decottignies, Philippe et Basselart, employés auxiliaires du Service Municipal de Chômage, pour le paiement des secours aux chômeurs.

Une somme égale au montant des secours à payer sera mise à leur disposition.

ARTICLE 2. — Les régisseurs sont placés sous la direction et la surveillance de M. le Receveur Municipal.

ARTICLE 3. — MM. Dhoosseche, Faucompré, Tallon, Duribreux et Lallemand sont tenus de régulariser leur avance à la Recette Municipale dans les 5 jours qui suivent le paiement des salaires. Les fonds nécessaires à ces paiements leur seront remis la veille ou le jour de l'échéance.

MM. Duthillœul, Decottignies, Philippe et Basselart devront justifier chaque semaine de l'emploi des fonds qui leur auront été confiés.

MM. Bigot et Duribreux (avance de 1.000 francs) déposeront leurs justifications de dépenses dans le délai maximum de quinze jours et M. Rycebusch dans le délai maximum d'un mois.

Mlles Fauché, Garemin et Caudmont, MM. Vilette, Delerue, Dehaut, Gavelle, Manier et Théodore rendront compte de l'emploi de leurs avances à la fin de chaque mois.

ARTICLE 4. — Les régisseurs tiendront un livre de caisse sur lesquels ils feront figurer :

En recettes : les avances qui leur ont été consenties ;

En dépenses : tous les paiements effectués, par ordre de date.

Ce livre, ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses à remettre à la Caisse Municipale, devront être présentés à M. le Receveur Municipal et à M. le Chef de la 3^e Direction à toute réquisition.

ARTICLE 5. — Les régisseurs chargés de régler des salaires se conformeront en tous points aux instructions ministérielles concernant les assurances sociales.

ARTICLE 6. — Mlle Caudmont, MM. Manier, Duthillœul, Decottignies, Philippe et Basselart ont réalisé un cautionnement de 10.000 francs. Les autres régisseurs sont dispensés de fournir un cautionnement.

ARTICLE 7. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Receveur Municipal, M. le Chef de la 3^e Direction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville
des viandes**

Semaine du 1^{er} au 7 Décembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.40	—	—	Octroi compris
Génisse	»	6.40	—	—	
Taureau	»	5.50	4.75	4.25	
Veau	»	11.25	8.75	5.25	
Mouton	»	12.75	11.25	7.25	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.75	5.00	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.75	5.00	4.00	
Taureau	»	5.25	4.50	4.00	
Veau	»	9.25	7.00	5.00	
Mouton	»	13.25	9.00	8.00	
Porc	»	6.25	5.75	5.00	

Semaine du 8 au 14 Décembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.25	—	—	Octroi compris
Génisse	»	6.25	—	—	
Taureau	»	5.50	4.75	4.25	
Veau	»	10.75	8.75	5.25	
Mouton	»	12.75	11.25	7.25	
Porc	»	6.50	4.25	3.25	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.75	5.00	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.75	5.00	4.00	
Taureau	»	5.25	4.50	4.00	
Veau	»	10.00	7.25	5.00	
Mouton	»	13.25	9.00	8.00	
Porc	»	6.25	5.75	5.00	

Semaine du 15 au 21 Décembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.25	—	—	Octroi compris
Génisse	»	6.25	—	—	
Taureau	»	5.25	4.50	—	
Veau	»	11.25	8.75	5.25	
Mouton	»	12.75	11.25	7.25	
Porc	»	6.75	4.25	3.25	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} Qualité	2 ^e Qualité	3 ^e Qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.75	5.00	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.75	5.00	4.00	
Taureau	»	5.25	4.50	4.00	
Veau	»	10.00	7.25	5.00	
Mouton	»	13.25	9.00	8.00	
Porc	»	6.25	5.75	5.00	

Semaine du 22 au 28 Décembre 1934

ABATTOIRS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.25	—	—	Octroi compris
Génisse	»	6.25	—	—	
Taureau	»	5.25	4.75	—	
Veau	»	11.25	8.75	5.25	
Mouton	»	12.75	11.25	7.25	
Porc	»	6.75	4.25	3.25	

HALLES ET MARCHÉS

Espèces de Viandes	Poids	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	
Bœuf	Le Kilo	6.75	5.00	4.00	Octroi compris
Vache	»	6.75	5.00	4.00	
Taureau	»	5.25	4.50	4.00	
Veau	»	10.50	7.75	5.00	
Mouton	»	13.00	9.00	8.00	
Porc	»	6.25	5.75	5.00	

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES. — Statistique du prix des denrées.

Semaine du 1^{er} au 7 Décembre 1934

**VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS**

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	3.75	3.00	2.00	6.75	5.00	4.00	Rooseef	22.00	19.00	15.00
							Entre-côte	18.00	15.00	12.00
							Pot-au-Feu { Gîte à la noix	11.00	9.00	7.00
							{ Croisure....	6.00	5.00	4.00
Veau...	5.30	4.00	2.75	9.25	7.00	5.00	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.25	5.00	4.00	13.25	9.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragout	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.50	3.70	2.25	6.25	5.75	5.00	Jambon frais et filet...	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes	16.00	14.00	12.00
							Poitrine	14.00	11.00	9.00
Poules..	4.50 à 7.00			8.00 à 11.00				10.00 à 12.00		
Poulets..	8.00 à 11.00			12.00 à 14.00				15.00 à 17.00		
Lapins..	5.00 à 6.25			9.00 à 10.00				10.75 à 12.00		

Semaine du 15 au 21 Décembre 1934

**VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE
ANIMAUX ENTIERS**

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	3.75	3.00	2.00	6.75	5.00	4.00	Rooseef	22.00	19.00	15.00
							Entre-côte	18.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	11.00	9.00	7.00
							{ Croisure....	6.00	5.00	4.00
Veau...	5.25	4.00	2.75	10.00	7.25	5.00	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.25	5.00	4.00	13.25	9.00	8.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes	22.00	20.00	18.00
							Ragout	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.50	3.70	2.25	6.25	5.75	5.00	Jambon frais et filet...	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes	16.00	14.00	12.00
							Poitrine	14.00	11.00	9.00
Poules..	4.00 à 7.00			8.00 à 11.00				10.00 à 12.50		
Poulets..	7.00 à 10.00			11.00 à 13.00				14.00 à 16.00		
Lapins..	4.50 à 6.50			8.50 à 9.50				10.50 à 11.50		

Semaine du 22 au 28 Décembre 1934

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

ANIMAUX ENTIERS

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœuf...	3.75	3.00	2.00	6.75	5.00	4.00	Roosbeef	22.00	19.00	15.00
							Entre-côte	18.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	11.00	9.00	7.00
							{ Croisura. ...	6.00	5.00	4.00
Veau...	5.50	4.25	2.75	10.50	7.75	5.00	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton.	7.15	5.00	4.00	13.00	9.00	9.00	Gigot et filet.....	22.00	20.00	18.00
							Côtelettes.....	22.00	20.00	18.00
							Ragoût	10.00	9.00	7.00
Porc....	4.50	3.70	2.25	6.25	5.75	5.00	Jambon frais et filet...	16.00	14.00	12.00
							Côtelettes	16.00	14.00	12.00
							Poitrine	14.00	11.00	9.00
Poules..	5.50 à 7.00			10.00 à 11.00				11.00 à 13.50		
Poulets..	7.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 17.00		
Lapins..	5.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		

Semaine du 15 au 21 Décembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DETAIL
Raies	1.50 à 5.00	3.00 à 9.00
Rougets	2.00 à 5.00	4.00 à 9.00
Merlans	1.50 à 3.50	3.00 à 8.00
Maquereaux	1.50 à 5.00	3.50 à 10.00
Cabillauds	4.00 à 5.00	7.00 à 10.00
Merluches	2.00 à 5.00	5.00 à 10.00
Anguilles	4.00 à 12.00	8.00 à 23.00
Harengs	0.05 à 0.20	0.20 à 0.40
Plies	3.00 à 4.50	5.00 à 10.00
Lottes.....	8.00 à 8.50	15.00 à 16.00

Semaine du 22 au 28 Décembre 1934

POISSONS

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 3.50	3 00 à 7.00
Rougets	1.00 à 5.00	3.00 à 9.00
Merlans	1.00 à 2.75	2.50 à 5.50
Maquereaux	2.00 à 4.50	3.50 à 10.00
Cabillauds	2.00 à 4.00	6.00 à 9.00
Merluches	1.50 à 4.00	4.50 à 9.00
Anguilles	4.00 à 5.00	8.00 à 15.00
Harengs	0.05 à 0.30	0.20 à 0.50
Soles	12.00 à 14.00	16.00 à 20.00
Plies	1.00 à 5.00	4.00 à 10.00
Lottes	6.50 à 7.00	10.00 à 15.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 1^{er} Décembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles 8 à 12 frs le kilo ; Raies 0,50 à 3 frs le kilo ; Rougets 0,25 à 4 frs le kilo ; Merlans 0,25 à 3 frs le kilo ; Merluches 1,50 à 3 frs le kilo ; Plies 1 à 4 frs le kilo ; Anguilles 4 à 5 frs le kilo ; Maquereaux 1 à 3 frs le kilo ; Harengs frais 0,05 à 0,20 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 8 Décembre 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 2 à 5 frs le kilo ; Rougets 3,50 à 4 frs le kilo ; Merlans 1,50 à 3,25 le kilo ; Merluches 2 à 5 frs le kilo ; Plies 2 à 4,50 le kilo ; Anguilles 5 à 6,50 le kilo ; Maquereaux 3 à 4 frs le kilo ; Harengs frais 0,10 à 0,30 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 15 Décembre 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 2 à 4 frs le kilo ; Rougets 2,25 à 4 frs le kilo ; Merlans 1,50 à 4,50 le kilo ; Plies 2,50 à 5,50 le kilo ; Plouses 2 à 2,25 le kilo ; Lottes 7 à 7,50 le kilo ; Anguilles 4 à 11,50 le kilo ; Maquereaux 2 à 5 frs le kilo ; Harengs frais 0,05 à 0,20 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 22 Décembre 1934

Poisson vendu au Minck

Raies 2 à 5 frs le kilo ; Rougets 2 à 5 frs le kilo ; Merlans 1,50 à 3 frs le kilo ; Cabillauds 4 à 5 frs le kilo ; Merluches 2 à 5 frs le kilo ; Plies 3 à 4,50 le kilo ; Lottes 8 à 8,50 le kilo ; Anguilles 4 à 5 frs le kilo ; Maquereaux 2 à 5 frs le kilo ; Harengs frais 0,05 à 0,20 pièce.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 29 Décembre 1934

Poisson vendu au Minck

Soles 12 à 14 frs le kilo ; Raies 1,50 à 3,50 le kilo ; Rougets 0,50 à 5 frs le kilo ; Merlans 0,25 à 2,75 le kilo ; Cabillauds 2 à 4 frs le kilo ; Merluches 1,50 à 4 frs le kilo ; Plies 1 à 5 frs le kilo ; Lottes 6,50 à 7 frs le kilo ; Anguilles 4 à 5 frs le kilo ; Maquereaux 2 à 4,50 le kilo ; Harengs frais 0,05 à 0,30 pièce.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies.
Energie électrique. Fixation du prix**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930 approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 Janvier 1930 pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

Vu la circulaire ministérielle du 22 Novembre 1934 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à :

188 pour le premier trimestre 1934

153 + 35 pour le deuxième trimestre 1934 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de notre arrêté n° 9094 en date du 25 Octobre 1934 sont annulées et remplacées par les suivantes :

	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KWH	
		de 6 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 heures	de 12 à 13 h. 30 et de 18 à 6 h.
1 ^{er} trimestre.....	112.00	0.350	0.245
2 ^{me} trimestre.....	112.00	0.350	0.245

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Paul DEHOVE.

**DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et Wattignies.
Energie électrique. Fixation du prix**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930 approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 Janvier 1930 pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

la circulaire ministérielle du 30 Novembre 1934 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 152+35 pour le 3^e trimestre 1934.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies pendant le 3^e trimestre 1934 est fixé à :

Pour puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KWH	
		de 6 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.	de 12 à 13 h. 30 et de 18 à 6 h.
au-dessus de 500 KVA.....	112.00	0.348	0.244

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Paul DEHOVE.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du Mois de Décembre 1934

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1938

POPULATION : 201.568 habitants

I. -- RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
212	14	318	10	378	15	3	18	282	5	4	»

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	De 1	De 20	De 40	De	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	60 ans et au delà	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
3	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
4	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
5	Variole	»	»	»	»	»	»
6	Rougeole	»	»	»	»	»	»
7	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
8	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
9	Diphthérie et Croup	3	5	»	»	»	8
10	Grippe	»	»	»	»	»	»
11	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
12	Entérite Cholériforme	»	»	»	»	»	»
13	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	5	8	7	4	25
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	»	»	»	»	»
16	Autres Tuberculoses	»	1	»	»	»	1
17	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	1	6	21	28
18	Méningite simple	5	2	»	1	»	8
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau	1	»	»	3	22	26
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	1	1	14	21	37
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	2	2
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	2	2
23	Pneumonie	»	»	1	1	1	3
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	7	5	2	5	12	31
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
26	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de 2 ans)	9	»	»	»	»	9
27	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
28	Hernie. Obstruction intestinale	»	»	»	»	3	3
29	Cirrhose du foie	»	»	»	1	2	3
30	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	1	»	6	7
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérale)	»	»	»	»	»	»
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	2	»	»	»	13	15
35	Sénilité	»	»	»	»	1	1
36	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	»	3	1	4
37	Suicide	»	»	1	3	»	4
38	Autres Maladies	3	3	3	11	23	43
39	Maladie inconnue ou mal définie	2	1	7	5	8	23
TOTAUX		33	23	25	60	141	282

**HYGIENE. — Service de la prophylaxie antivénérienne. Année 1935.
Maintien Docteurs Vanhaecke et Cornille**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. les Docteurs Vanbaecke et Cornille sont maintenus dans leurs fonctions de médecins chargés du service de prophylaxie antivénérienne, pour l'année 1935 et ce, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**HYGIENE. — Service de la prophylaxie antivénérienne. Année 1935.
Assistantes Médicales. Maintien M^{mes} Vandorme et Bécourt-Baert**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mmes Vandorme et Bécourt-Baert sont maintenues, pour l'année 1935, dans les fonctions d'assistantes médicales du service de prophylaxie antivénérienne, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Cie Continentale du Gaz (Réseau électrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926.

Vu l'avenant à la concession susvisée, du 14 Février 1933, approuvé par décret ministériel le 13 Mars 1934.

Vu le décret du 13 Septembre 1934 et la circulaire du 15 Septembre 1934, la circulaire ministérielle du 30 Novembre 1934, fixant pour le 3^e trimestre 1934 à 295 la valeur de l'index électrique basse tension et à 152 la valeur de l'index électrique haute tension.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs effectués en Janvier 1935.

1°) *Pour les particuliers*

- a) éclairage le K.W.H. 1,48
- b) pour motrice

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts	1.03	0.93
Plus de 5 kilowatts	0.97	0.88

2°) *Pour les Services Publics de l'Etat et du Département*

- a) éclairage le K.W.H. 1,28
- b) force motrice

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts	0.896	0.816
Plus de 5 kilowatts	0.848	0.776

3° pour les Bâtimens Communaux.

- a) éclairage le K.W.H. 1,184
 b) force motrice.

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts	0.824	0 744
Plus de 5 kilowatts	0.776	0 704

4° Pour l'éclairage des voies publiques.

- a) de l'allumage à 24 heures le K.W.H. 0.962
 b) de 24 heures à l'extinction le K.W.H. 0.529

ARTICLE 2. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du 1^{er} Juillet 1934 pour les particuliers.

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	220 frs	0.360	+ 0.157	0.517
de 11 à 25	200 »	0.335	+ 0.157	0.492
26 à 50	188 »	0.310	+ 0.157	0.467
51 à 100.....	176 »	0.300	+ 0.157	0.457
101 à 200.....	165 »	0.285	+ 0.157	0.442
201 à 500.....	153 »	0.260	+ 0.157	0.417
au-dessus de 500....	140 »	0.240	+ 0.157	0.397

Pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire, les prix ci-dessus sont réduits à 20 % ce qui donne le tarif suivant :

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	176 frs	0.283	+ 0.125	0.443
de 11 à 25	160 00	0.268	+ 0.125	0.393
26 à 50	150.40	0.248	+ 0.125	0.373
51 à 100.....	140.80	0.240	+ 0.125	0.365
101 à 200.....	132 00	0.228	+ 0.125	0.353
201 à 500.....	122.40	0.208	+ 0.125	0.333
au-dessus de 500....	112.00	0.192	+ 0.125	0.317

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Paul DEHOVE.

Eclairage. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

la concession de distribution d'énergie électrique avec la Cie Continentale du Gaz (Réseau électrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926 ;

le décret du 13 Septembre 1934 et la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

la circulaire ministérielle du 22 Novembre 1934 fixant à 153 la valeur de l'index électrique haute tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix maximum de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du 1^{er} Janvier 1934 pour les particuliers :

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	220 frs	0.360	+ 0.158	0.518
de 11 à 25	200 »	0.335	+ 0.158	0.493
26 à 50	188 »	0.310	+ 0.158	0.468
51 à 100.....	176 »	0.300	+ 0.158	0.458
101 à 200.....	165 »	0.285	+ 0.158	0.443
201 à 500.....	153 »	0.260	+ 0.158	0.418
au-dessus de 500.....	140 »	0.240	+ 0.158	0.398

Pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire, les prix de base sont réduits à 20 % ce qui donne le tarif suivant :

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	176 frs	0.288	+ 0.158	0.446
de 11 à 25	160.00	0.268	+ 0.158	0.426
26 à 50	150.40	0.248	+ 0.158	0.406
51 à 100.....	140.80	0.240	+ 0.158	0.398
101 à 200.....	132.00	0.228	+ 0.158	0.386
201 à 500.....	122.00	0.208	+ 0.158	0.366
au-dessus de 500.....	112.00	0.192	+ 0.158	0.350

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Paul DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Cie Continentale du Gaz (Réseau électrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la concession susvisée, du 14 Février 1933, approuvé par décret ministériel le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 et la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 22 Novembre 1934, fixant pour les 1^{er} et 2^e trimestres 1934 à 295 la valeur de l'index électrique basse tension ; 153 la valeur de l'index électrique haute tension.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs effectués en Novembre 1934.

1° Pour les particuliers

- a) éclairage le K.W.H. 1,48
 b) pour motrice

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts	1.03	0.93
Plus de 5 kilowatts	0.97	0.88

2° Pour les Services Publics de l'Etat et du Département.

- a) éclairage le K.W.H. 1,28
 b) force motrice

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts	0.896	0.816
Plus de 5 kilowatts	0.848	0.776

3° pour les Bâtiments Communaux.

- a) éclairage le K.W.H. 1,184
 b) force motrice

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	inférieure à 1.200 heures	supérieure à 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts	0.824	0.744
Plus de 5 kilowatts	0.776	0.704

4° Pour l'éclairage des Voies Publiques.

- a) de l'allumage à 24 heures le K.W.H. 0,962
 b) de 24 heures à l'extinction le K.W.H. 0,529

ARTICLE 2. — Le prix maximum de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du 1^{er} Avril 1934 pour les particuliers :

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	220 frs	0 360	+ 0.158	0 518
de 11 à 25	200 »	0 335	+ 0.158	0 493
26 à 50	188 »	0 310	+ 0.158	0 468
51 à 100.....	176 »	0.300	+ 0.158	0.458
101 à 200.....	165 »	0.285	+ 0.158	0.443
201 à 500.....	153 »	0.260	+ 0.158	0.418
au-dessus de 500.....	140 »	0.240	+ 0.158	0.398

Pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire, les prix ci-dessus sont réduits à 20 % ce qui donne le tarif suivant :

Puissance en KVA	Prime fixe par KVA	Prix proportionnel par KVA		
		base	majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.....	176 frs	0.288	+ 0.127	0 415
de 11 à 25	160 00	0.268	+ 0.127	0.395
26 à 50	150.40	0.248	+ 0.127	0.375
51 à 100.....	140.80	0.240	+ 0.127	0.367
101 à 200.....	132.00	0.228	+ 0.127	0.355
201 à 500.....	122.40	0.208	+ 0.127	0.335
au-dessus de 500.....	112.00	0.192	+ 0.127	0.319

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1934.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Paul DEHOVE.

POLICE. — Morgue. Maintien Docteurs Leclercq et Gordonnier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. les Docteurs Leclercq et Cordonnier sont maintenus, jusqu'à nouvel ordre, dans leurs fonctions de médecins de la Morgue, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Médecin inspecteur. Année 1935.
Maintien Docteur Israël

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Israël est maintenu, pour l'année 1935, médecin inspecteur des services municipaux et ce aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Ingénieur au Service
des Travaux. Concours sur titres. Commission d'examen**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 19 Février 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 16 Mai 1934 instituant un concours sur titres et références pour la nomination d'un Ingénieur au Service des Travaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. Dehove, adjoint au maire, délégué au Personnel, président de la Commission Municipale des Services Concédés, membres de la Commission chargée d'examiner les titres et références des candidats à l'emploi d'Ingénieur au Service des Travaux Municipaux :

MM. Lévy, adjoint au Maire, délégué au service de l'Assainissement ;
Dauchy, conseiller municipal,
Rousseau, conseiller municipal,
Genet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Nord,
Ganière, ingénieur en chef des Mines du Département du Nord, le Docteur Marmier, directeur de l'Institut Pasteur,
Dolle, professeur d'Hydrogéologie à la Faculté des Sciences de Lille,
Duez, doyen de la Faculté de Droit, conseiller juridique de la Ville,
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Cochez, directeur du Service des Travaux Municipaux,
Courthéoux, ingénieur au Service des Eaux et

Delebecq, secrétaire de la Section Syndicale des Employés municipaux, délégué par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1^{er} Décembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2^e Direction. Nomination Viviande

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut du Personnel Ouvrier,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Viviande, horloger remonteur, est nommé horloger réparateur, en remplacement de M. Billouez, décédé.

ARTICLE 2. — M. Viviande est versé dans la 4^e classe de son emploi au traitement annuel de 10.000 frs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1934.

Hôtel de Ville le 11 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Recette Municipale. Titularisation Gilquin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Gilquin, commis stagiaire à la Recette Municipale, est titularisé dans son emploi à compter du 1^{er} Décembre 1934.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5^e Direction. Emploi de chimiste.
Concours. Jury**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de chimiste aura lieu au Laboratoire Municipal rue Ovigneur à Lille, le Dimanche 13 Janvier 1935, à 8 heures.

ARTICLE 2. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Dehove, membres du jury chargé de juger les épreuves de ce concours:

MM. Jouniaux, professeur de chimie à la Faculté des Sciences,

Planque, secrétaire général de la Mairie,

Ducamp, Chef de la 5^e Direction,

Dorchies, directeur du Laboratoire Municipal,

Dufflot, chimiste et Deletour, contrôleur des droits de voirie, délégués par l'Organisation Syndicale.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Assurances Sociales.
Remboursement des prestations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 5 Avril 1928 sur les Assurances Sociales, modifiée par les lois des 5 Août 1929 et 30 Avril 1930 ;

Considérant que, par délibération du 12 Avril 1933, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge par la Ville, sous certaines conditions, des prestations dues à son personnel, au titre des Assurances Sociales, pour la période comprise entre le 1^{er} Janvier 1932 et le 30 Juin 1933 ;

qu'il appert des justifications qui nous ont été présentées que M. Sion, secrétaire trésorier de la Société de Secours Mutuels de la Police, a fait l'avance des prestations aux agents de la Police, membres de ladite société ; qu'il importe dès lors, de rembourser à M. Sion, le montant de ces avances, à concurrence des sommes prévues au tarif de responsabilité en vigueur à la Caisse « Le Travail ».

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il sera versé à M. Sion, secrétaire-trésorier de la Société de Secours mutuels de la Police, la somme de quarante mille six cent soixante-trois francs quatre vingt-dix centimes, à titre de remboursement des prestations dont il s'agit.

ARTICLE 2. — La dépense sera prélevée sur l'article 166 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1934 intitulé « Assurances Sociales — Application du décret de coordination du 30 Juin 1931 — Période transitoire ».

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103,
Vu le Statut du Personnel de la Police,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois de Janvier 1935.

NOM	EMPLOI	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM.				
Gaston Waghemaecker	Secrétaire	1 ^{re}	16 000	1 ^{er} Janv. 1935
Eugène Chancioux .	Secrétaire	3 ^{me}	14 000	16 Janv. 1935
Marcel Calant.....	Gardien de la paix	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Janv. 1935
Marcel Delwale... ..	Gardien de la paix	2 ^{me}	12.000	1 ^{er} Janv. 1935

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Ancienneté dans la classe. Viseux

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers,

Vu notre arrêté en date du 1^{er} Juillet 1932 nommant M. Alphonse Viseux, capitaine au Corps des Sapeurs-Pompiers, au grade de commandant à compter du 12 Mai 1932,

Considérant que M. Viseux a assuré seul et sans rémunération le commandement du Bataillon du 24 Septembre 1931, date du décès de son prédécesseur, au 12 Mai 1932, date de sa promotion au grade de commandant,

qu'il y a lieu de tenir compte de cette situation pour déterminer ses droits d'ancienneté dans la classe.

Vu l'avis de la délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le point de départ de l'ancienneté dans la classe de M. le Commandant Viseux, prévu par notre arrêté du 1^{er} Juillet 1932 susvisé, est fixé au 1^{er} Octobre 1931.

ARTICLE 2. — En conséquence, M. le Commandant Viseux est versé dans la 1^{re} classe de son emploi, au traitement annuel de 34.500 frs, à compter du 1^{er} Octobre 1934.

ARTICLE 3. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. le Commandant Viseux effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux sur la base de 6.900 frs à compter du 1^{er} Octobre 1934.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Nomination
Cailliaux**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932 réglementant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés embauchés dans les services municipaux à compter du 1^{er} Janvier 1932,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Fernand Cailliaux, né à Lille le 29 Janvier 1909, domicilié 49, rue de Poids, est nommé ouvrier de section à partir du 5 Décembre 1934, dans les conditions fixées par nos arrêtés susvisés.

ARTICLE 2. — M. Cailliaux recevra un salaire journalier de 32 frs 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Nomination
Henri Tredez**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932 réglementant la situation des ouvriers manœuvres et assimilés embauchés dans les services municipaux à compter du 1^{er} Janvier 1932,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Trédez, né à Lompret le 3 Mars 1891, domicilié 16, rue de Flandre, est nommé ouvrier de section à partir du 5 Décembre 1934, dans les conditions fixées par nos arrêtés susvisés.

ARTICLE 2. — M. Trédez recevra un salaire journalier de 32 fr. 95 payable semaine bonne.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Admission. Jules Brisys, sous-chef

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux,

Considérant que M. Jules Brisys, sous-chef au 3^e Bureau de la 5^e Direction, remplit les conditions voulues pour faire valoir ses droits à la retraite,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Brisys, sous-chef au 3^e bureau de la 5^e Direction, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Janvier 1935.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

**CAISSE DES RETRAITES. — Admission. Lampin, concierge
Ecole Valentine Labbé**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

la lettre en date du 28 Novembre 1934, par laquelle M. Lampin, concierge à l'école Valentine Labbé, demande à faire valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Charles Lampin, concierge à l'école Valentine Labbé, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Janvier 1935.

ARTICLE 2. — M. Lampin bénéficiera des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 et recevra une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 frs par année de service, sans que le montant maximum de cette allocation puisse dépasser 3.000 frs.

Toutefois, conformément aux dispositions de la délibération sus-visée le montant de la dite allocation cumulée avec la retraite qui sera allouée à M. Lampin par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ne pourra dépasser le montant de la retraite à laquelle l'intéressé aurait pu prétendre s'il avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Décembre 1934.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

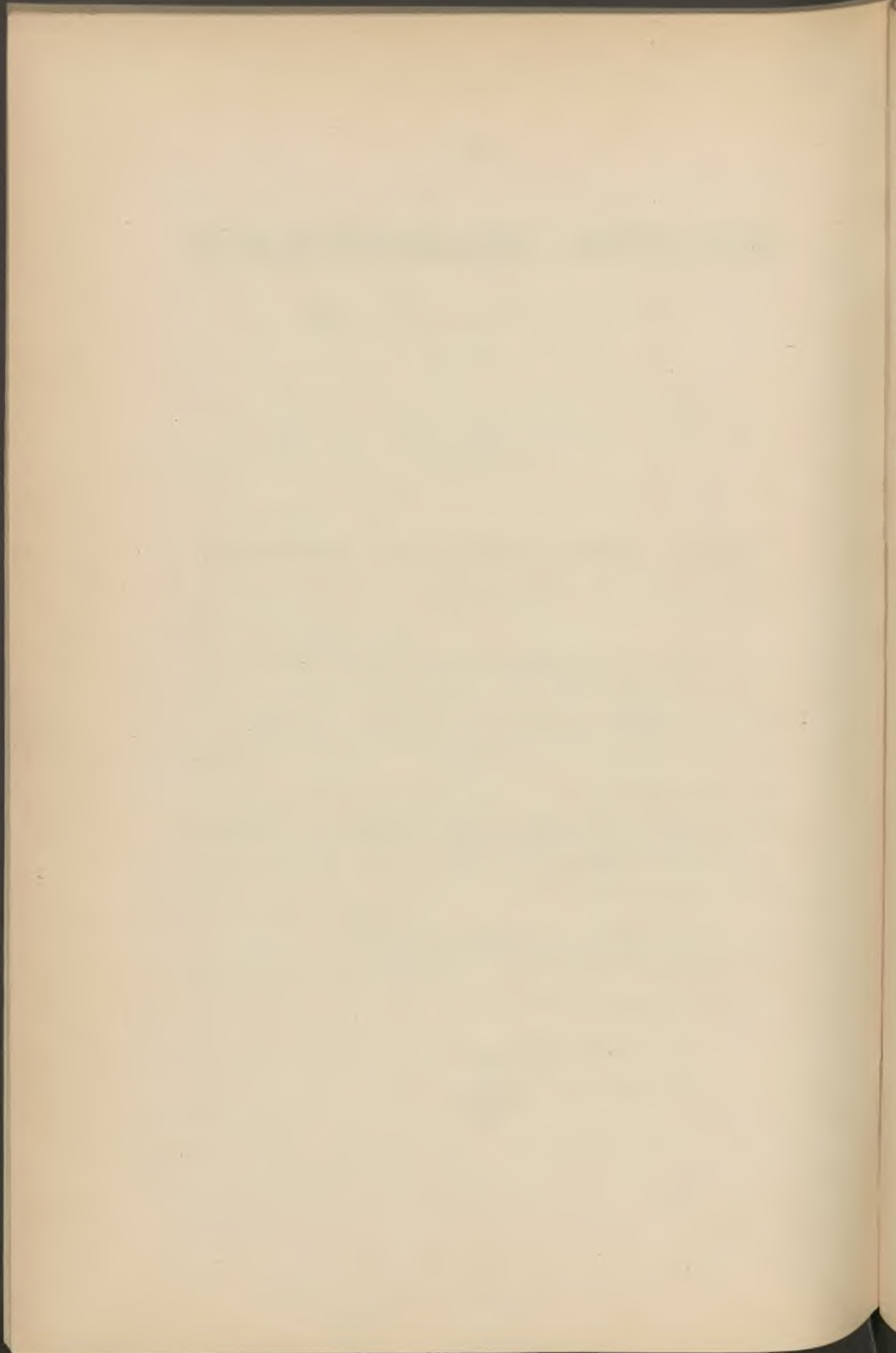
DE LA VILLE DE LILLE

ANNÉE 1934

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

- A. — Administration municipale. — Affaires générales. — Administrations diverses.
- B. — Bâtiments. — Immeubles. — Travaux. — Voirie.
- C. — Beaux-Arts. — Collections.
- D. — Enseignement.
- E. — Assistance. — Etablissements d'intérêt public. — Collectivités. — Personnes morales.
- F. — Finances.
- G. — Alimentation. — Salubrité et Sécurité.
- H. — Services Municipaux.





A**ADMINISTRATION MUNICIPALE. — AFFAIRES
GÉNÉRALES. — ADMINISTRATIONS DIVERSES****Conseil Municipal :**

	Pages
Commissions diverses. — Commission du «Tout à l'égout».	
Nomination Alfred Rousseau.	132
Commission du sous-sol. Nomination. Alfred Rousseau	131
Commissions Administratives des Musées. Président. Favières	130
Commissions Cantonales d'Assistance. Délégations.	305
Commission du Fonds Municipal de Chômage. Commission de surveillance et de contrôle. Nomination. Philippe Martin	704
Commission de sécurité. Nomination. Julien Lallau	131
Délégation. — Liste du Jury pour 1935. Devernay	239
Subventions. — Caisse de chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement. 45-99-163-208-260-327-381-476-554-612-670-735	

Administration Municipale :

Délégations aux adjoints	132
Code des Arrêtés Municipaux. — Voirie. Déversement des eaux dans les égouts. Article 287, modification	134
Alimentation. Transport des animaux. Désinfection des véhicules. Taxe. Article 892	19
Halles et Marchés. Article 903, modification	534
Article 1037, modification	652
Stationnement d'autobus. Taxe. Article 102, modification	73
Impressions. — Fourniture d'imprimés. Adjudication en 5 lots	126
Imprimés hors-série, etc. Marché. Imprimerie Ouvrière	8

Baux :

	Pages
Locations diverses. — Occupation temporaire de terrains communaux. Année 1933	139
Terrain situé avenue de l'Hippodrome et rue Carolus. Convention. Société Sportive " L'Olympique Lillois "	239
Terrain militaire situé à l'angle de l'avenue Mathias Delobel et de l'allée de la Citadelle. Monument " Pigeon Voyageur "	8
Champ de Foire. Années 1935 - 1936 - 1937 - 1938 1939. Cirque Pourtier	579-588
Occupation temporaire d'immeubles communaux. Année 1933	136
Maison rue Nationale 176. Fernand Willay	579
Presbytères. Rue du Pont Neuf, 23. Georges Denecker	197
Place du Prieuré, 6. Lesage	197
Rue Royale, 123. Fernand Hémerly	198
Terrasse Sainte Catherine, 14. Paul Thône	197
Prises en bail. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Foire d'Août-Septembre 1934 ..	450-698-704
Hangar situé rues d'Avesnes et Lamartine. Savonnerie-Parfumerie Maubert	8

Fêtes et Cérémonies :

Généralités. — Service des Réceptions. Vins mousseux et autres. Marché Coopérative " l'Avenir "	369
Vins et produits de marque. Marché. Guelton ..	515
Illumination du Beffroi de l'Hôtel de Ville. Marché. Réseau Electrique de la Région Lilloise	644
Manifestation du 11 Février 1934. Mesures d'ordre	75
Visite des Parlementaires Belges. — Mesures d'ordre ..	141
Tricentenaire de Jean Le Vasseur. — Mesures d'ordre ..	587
X ^m e Anniversaire de l'Union des Amicales Laïques du Nord. — Mesures d'ordre	306
Funérailles de M. le Docteur Bardou, Adjoint. — Mesures d'ordre	76
Fêtes Communales de 1934. — Programme	307

	Pages
Mesures d'ordre	313
Inauguration du Monument Trulin, etc. Programme	312
Fête du Travail, 1 ^{er} Mai 1934. — Courses cyclistes. Mesures d'ordre	200
Camps de vacances. — Fête de clôture. Mesures d'ordre	535
Banquet. Mesures d'ordre	536
Fête Nationale du 14 Juillet 1934. — Mesures d'ordre ..	371
Braderie annuelle 1934. — Mesures d'ordre	457
Grande Kermesse 1934. — Programme	241
Mesures d'ordre	254
Feu d'artifice. Marché Mayet-Tissot	369
Foire d'Août-Septembre. — Année 1933. Illumination électrique. Marché. Etablissements Vasseur ..	69
Année 1934. — Esplanade de la Citadelle. Prise en bail	450-698-704
Mesures d'ordre	372
Illuminations électriques. Marché. Etablissements Vasseur	579
Années 1935 - 1936 - 1937 - 1938 - 1939. Cirque. Convention Pourtier	579-588
Foire de Pâques. — Boulevard des Ecoles. Interdiction de circulation	143
Expositions. Grand Marché aux Fleurs 1934. Mesures d'ordre	201
Tour de France Cycliste. — Mesures d'ordre	315
2 ^{me} Tour du Nord Cycliste. — Mesures d'ordre	372-373
Epreuve cycliste Paris-Lille. — Mesures d'ordre	458
XI ^{me} Critérium Cycliste organisé par le Réveil du Nord. — Mesures d'ordre	316
Epreuve nautique dite " Traversée de Lille à la nage ". — Mesures d'ordre	375
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. — Moniteur. Eugène Pollet	19
Fourniture de matériel. Marché. Vroman	369
Fourniture d'effets d'habillement. Marché Tesse et Cie	256
Centenaire de la Musique Municipale. — Banquet. Marché Charles Lœil	515
Fête d'initiative privée. — Braderie du quartier de Fives. Mesures d'ordre	256

	Pages
Braderie de la rue Léon Gambetta. Mesures d'ordre	143
Braderie de la rue du Long Pot. Mesures d'ordre ..	144
Police Administrative :	
Divers. — Débits de boissons. Statistique pour 1933	76
Loteries. Réglementation	144
Quête sur la voie publique. Autorisation préfectorale.	
Chanoine Détrez	590
Affichage. — Concession. Convention Société Anonyme	
l'Express	644-655
Liquidations de marchandises. — Autorisation.	
Herz Walter	257
Kasse (M ^{me})	20-148
Ledan-Monnier	459-707
Leclercq Léon	77
Leroy Paule (M ^{me})	591
Loir Gustave	148
Maertens (Veuve)	257
Mangez. Liquidateur Judiciaire	708
Peltat Maurice	77
Thelliez-Lepoivre	149
Organisation du travail. — Jours de fête locale. Désigna- tion pour 1934	460
Salons de coiffure. Fêtes de Noël et Nouvel An. Repos hebdomadaire. Dérogation	709
Elections. — Statistique pour 1933	78
Elections cantonales de 1934. — Affichage. Emplacements	537
Elections cantonales. — Canton Est. Affichage. Empla- cement	150
Population. — Etrangers. Statistique pour 1933	79
Recensement	80
Etat des Russes et Arméniens habitant Lille	460
Etat-Civil. — Délégations. Juste Louis Bour, Conseiller municipal	591
Louis Brodel, Conseiller municipal	468
Louis-Kléber Lahaye, Conseiller municipal	21
Médecins. Année 1934. Docteur Gérard Lefebvre ..	316

	Pages
Année 1935. Nominations	711
Médecins auxiliaires. Docteur Callens	21
Docteur Desquène	22
Doctoresse Senellart	22

Administrations diverses :

Affaires Etrangères. — Recensement de la main-d'œuvre polonaise	258
Agriculture. — Ouverture de la chasse en 1934	468
Clôture générale de la chasse en 1935	712
Guerre. — Statistique pour 1933	80
Justice. — Liste des Jurés pour 1935. Délégation. Devernay	239

B

BATIMENTS. — IMMEUBLES. — TRAVAUX. — VOIRIE

Bâtiments Communaux :

Travaux d'entretien. — Années 1935 et 1936. Adjudication en 24 lots	644
Stores, rideaux. — Fournitures et réparations. Marché Vicart	450
Chauffage. — Fourniture de charbons. Adjudication en 3 lots	698
Fourniture de coke. Adjudication en 3 lots	126
Bois d'allumage. — Marché. Emile Creus	9
Vidange des fosses d'aisances. — Marché. Jean Vlasseman	127
Fourniture de gravier. — Marché. François Bernard ..	450
Hôtel de Ville. — Aile du Beffroi et Beffroi. Peinture sur murs et plafonds. Adjudication. Paul Hénault	580

	Pages
Aile du Beffroi. Installation de coffres-forts. Marché. Société Gruson	451
Cabinets des Adjoints. Mobilier. Marché. Société Lehouck et Cie	9
Poulet et Dobbelaere	516
Bureau d'Hygiène. Classeurs. Marché. Agence Génér- rale des Forges de Strasbourg	516
Conduite du chauffage. Marché. Société " Chauffage Central Sulzer "	9
Mobilier. Marché. Pierre Lehouck	516
Fourniture de fauteuils et chaises. Marché. Etablis- sements Dhainaut	451
Garniture de douze fenêtres. Marché. Beugin et Cie	515
Fourniture et pose de glaces biseautées. Marché Vi- cart	646
Entretien de l'installation téléphonique. Marché. Compagnie des Téléphones Thomson-Houston	580
Palais des Beaux-Arts. — Conduite du chauffage. Marché. Société Grouvelle-Arquembourg	10
Réfection des chaudières. Marché. De Bruyne	9
Ravalement des façades de l'ancienne cour. Marché Dhélin	451
Parquets. Marché. Etablissements Vroone	517
Travaux de plomberie. Marché. Labbé et Fils	517
Grand Théâtre. — Conduite du chauffage. Marché. So- ciété Grouvelle-Arquembourg	10
Théâtre Sébastopol. — Travaux de restauration. Adjudi- cation en 2 lots	698
Nouveau Commissariat Central de Police. — Chauffage central. Adjudication-concours. Loquet-Delerville	370
Ascenseur. Adjudication-concours. Société des Ate- liers Otis-Pifre	303
Ferronnerie. Adjudication. Société Gobert et Lossery	303

Installations électriques. Adjudication-concours. Société de Force et Lumière Electriques " Forclum "	647
Petit Lycée de garçons rue Gombert. — Installation du chauffage central. Marché. Etablissements Dumoutier et Cie	517
Lycée Fénelon. — Mobilier. Marché. Poulet et Dobbelaere	10
Machine à laver la vaisselle. Marché. Compagnie Internationale Hobart	10
Ecoles Primaires Supérieures. — Fourniture de tables d'élèves. Marché. Société Léo Wiart	69
Ecoles Primaires. — Mobilier. Marché. Pierre Lehouck	518
Ecoles Communales. — Becs d'éclairage au gaz. Entretien. Marchés. Société d'Incandescence par le Gaz	11-580
Classes provisoires du Faubourg d'Arras. — Ferronnerie. Adjudication-concours. Ateliers Bourée-Thibaut	370
Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Terrassement, maçonnerie. Adjudication. Etablissements Michel Aubrun	647
Ferronnerie. Adjudication. Henri Ladesou	647
Ecole Maternelle Jean Aicard. — Travaux de construction. Adjudication en 7 lots	452
Terrassement, fondations, béton armé. Adjudication-concours. Etablissements Aubrun	370
Ecole Maternelle Jules Simon. — Reconstruction. Chauffage central. Adjudication-concours. Pasquier et Christofle	198
Reconstruction. Installations électriques. Adjudication-concours. Société d'Installation de Lumière	371
Installation d'une cuisine au gaz. Marché. Compagnie Continentale du Gaz	581
Ecoles Turgot et Renan. — Asphaltage des toitures des préaux. Marché. Société l'Asphalte	518
Sol des cours de récréation. Revêtement. Marché. Waquier	518

	Pages
Installation du chauffage central. Adjudication-concours. Société " Le Chauffage Moderne "	69
Tables à deux places. Marché. Société Léo Wiart . .	11
Camp de vacances, rue du Chevalier Français. — Clôture. Marché. Hayem	11
Crèche de Fives. — Travaux de mise en état du parc. Adjudication en 8 lots	699
Dispensaire rue Bourjemois. — Construction. Adjudication en 9 lots	304
Abattoirs. — Réparation de la machine frigorifique. Marché. Duponchelle et Vœdts	452
Bains de la rue Dupuytren. — Travaux de restauration et d'agrandissement. Chauffage et distribution d'eau. Adjudication-concours. Christofle	519
Adjudication en 8 lots	303
Bains du boulevard de la Liberté. — Aménagement sportif de la grande piscine. Marché. Vroman	531
Pavillons des forages. — Travaux de sculpture. Marché. Borrewater	12
Caserne Malus. — Electrification. Marché. Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques . .	11
Grand' Garde. — Remise en état de l'avant-corps et des escaliers d'accès. Marché. Tiercelin	519
Immeubles :	
Achats. — Mitoyennetés. Rue Guillaume Tell, angle rue Bouguereau	520
Rue Désaugiers 45 et 47	520
Achat de terrain. — Consorts Mairie. Versement du principal et des intérêts à la Caisse des Dépôts et Consignations	202
Maison rue Alphonse Colas, angle de l'avenue du Peuple Belge. — Restauration. Marché. Beaucamp-Lambert	519

Abandon de tous droits d'occupation. — Rue Enrico Ferri 27. Convention. Brasserie Emile Vandame ..	12
Rue de Paris, 289. Convention. Scrive-Corman	12
Evictions de locataires. — Conventions. Enrico Ferri 27 (rue). Cromar Herlen	13
Etaques 54-56 (rue des). Platel-Viseur	13
Paris 289 (rue de). Vuylsteke-Petillon	13
Robleds 56-58 (rue des). Derycke (Veuve)	13
Urbanistes 19 (rue des). Peirsegaele	14
Indemnités. Capucins 1 (rue des). Louis Heusèle ..	453
Charles Saint-Venant 84 (avenue). Gourlet	520
Favier (Veuve)	521
Etaques 6 (rue des). Lelièvre-Decroix	453
Géry Legrand (quai). Terrain. Société " Georges Lehoucq et Fils "	305
Lottin 8 bis (rue). Gustave Blondot	453
Roubaix, 7 bis (rue de). Dujardin-Allione	454
Wicar, 9 (rue). Abès Akli	454

Voies Ferrées. — Tramways. — Transports en Commun :

Voies Ferrées. — Chemin de fer de ceinture. Travaux de déplacement de la voie. Marché. Cie des Chemins de fer du Nord	70
Tramways. — Cie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue. Redevance annuelle. Répartition entre diverses communes	714
Foire Commerciale. Aménagement des voies d'accès. Devis estimatif	14
Marché. Cie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue	14
Déplacement d'une voie rue Eugène Jacquet, de 8 pylones, etc. Marché. Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing	581
Ligne E. Déplacement d'une voie place Philippe Lebon	521

Promenades et Jardins :	Pages
"Jardin d'enfants " Les P'tits Quinquins ". — Chauffage au gaz. Marché. Cie Continentale du Gaz	15
Garde-soleil. Marché. Warein	521
autorisations de circulation. — Bois (rue du). Quinchon	25-715
Bois de la Deûle (avenue du). Société Allumettière Française	26
Colysée (avenue du). Debavelaere	470-716
D'Halluin Namur et Fils	375
Hippodrome (avenue de l'). Danneels	469
Debavelaere	470-716
D'Halluin Namur et Fils	375
Quinchon	25-715
Société Allumettière Française	26
Mathias Delobel (avenue). Méauxsoone	24
Quinchon	25-715
Pasteur (avenue). Debavelaere	470-716
Quinchon	25-715
Petit Paradis (avenue du). Henri Cuingnet	23
Pont de Canteleu. Thomas frères	717
Pottier (avenue). Société Allumettière Française . .	26
Sainte Cécile (avenue). Société Allumettière Fran- çaise	26
Soubise (avenue de). Meauxsoone	24
Quinchon	25-715
Thomas frères	717
 Voirie : 	
Généralités. — Commission du Tout à l'égout. Nomina- tion. Alfred Rousseau	132
Commission du sous-sol. Nomination. Alfred Rous- seau	131

	Pages
Plots de signalisation. Pose. Marché Merliot	457
Interruptions de circulation. — Alsace (boulevard d') ..	27
Arc (rue de l')	27
Baignerie (rue de la)	27
Bargues à Esquermes (chemin de)	317
Bateliers (rue des)	663
Bouchers (rue des)	318
Bourjembois (rue)	718
Faubourg de Valenciennes (rue du)	81
Gand (rue de)	259
Grand Balcon (rue du)	81
Gustave Delory (rue)	592
Eugène Jacquet (rue)	28
Jemmapes (rue de)	150-204
Halloterie (rue de la)	203
La Bassée (rue de)	719
Louis Niquet (rue)	592
Metz (boulevard de)	151
Meurein (rue)	471
Peuple Belge (avenue du)	259
Poissonceaux (rue des)	151
Strasbourg (boulevard de)	82
Thumesnil (rue de)	720
Vieille Aventure (rue de la)	259
Quartiers. — Lotissements de terrains.	
Arbrisseau (rue de l')	82
Berthelot (rue)	539
Boulevard (rue du)	472
Charles Delesalle (boulevard)	473
Chevalier Français (rue du)	83
Claude Lorrain prolongée (rue)	29
Dieu de Marcq prolongée (rue du)	83

	Pages
Faubourg d'Arras (rue du)	30-84
Faubourg des Postes (rue du)	85
Hannetons (rue des)	539
Louis Spriet (rue)	539
Maracci (rue)	474
Nouvelle (rue)	86
Princesse (rue)	474
Saint Luc (rue)	83-86
Voie nouvelle entre les rues Saint-Luc et Nouvelle	31
Dénominations de voies publiques. — Paul Painlevé (boulevard)	260
Peuple Belge (avenue du)	87
Approbation préfectorale	32
Rue particulière. — Rue Allard Dugauquier. Ouverture d'enquête	32-88
Chemins Vicinaux. — Travaux d'entretien. Années 1935 et 1936. Adjudication. Camille Degraeve	647
Chemin Vicinal du Bas-Liévin. Construction d'une chaussée pavée. Adjudication. Jules Waquier ..	581
Emprises. — Autorisations. Paravent. Charles Vandenerre	33
Pompe mesureuse d'essence. Arnold	376
Fauvarque	152
Vandemerghel	593
Canaux, égouts, etc. — Curage. Année 1935 et 1936. Adjudication. Delefosse et Duflot	648
Egouts. — Construction. Rues Bonte Pollet et de La Bassée. Adjudication. Entreprise Caroni	523
Rue Bourjembois. Adjudication. Lys-Tancre et Fils	649
Foire Commerciale. Adjudication. Etablissements A. Carette-Duburcq	700
Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Adjudication. Etablissements Carette-Duburcq	649

	Pages
Boulevard du Maréchal Vaillant. Adjudication. Prosper Platteau	199
Rue des Meuniers. Adjudication. Veuve L. Collin et fils	700
Rue de la Paix d'Utrecht. Adjudication. Veuve L. Collin et fils	700
Rue de Thumesnil. Adjudication. Société " La Ruche "	649
Rue de la Vieille Aventure. Adjudication. Veuve L. Collin et fils	198
Déversement d'eaux chaudes et d'eaux d'usines en égouts	134
Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères. — Autorisations. Rue Ducourouble. Etablissements Richter	204
Construction de branchement. Etablissements Fri- go-Lille	665
Rue Gustave Delory, 169. Mise en demeure. Lapôtre	475
Aqueducs. — Construction. Chemin Vicinal du Bas-Liévin. Adjudication. Jules Waquier	581
Réparation de branchement. Rue Sainte Catherine, 41. Mise en demeure. Herbaut	154
Pavage. — Ciment. Marchés. Veuve Collin et Fils	15
Société " La Desvroise "	522
Cylindre à vapeur. Remise en état. Marché. Cie de Fives-Lille	15
Fourniture de dalles en béton de ciment comprimé. Adjudication en 2 lots. Etablissements A. Picha	648
Gravier. Adjudication. François Bernard	582
Grenaille de porphyre. Adjudication. Société " Le Porphyre "	582
Pavés de granit. Adjudication. Société " Comagra "	371
Marché. Etablissements Christiani et Nielsen	582

	Pages
Retaille de pavés. Marché. Procureur	522
Fourniture de sable. Adjudication. François Bernard	127-582
Transport de matériaux. Adjudication. Veuve Gyse- linck et Fils	127
Construction d'une chaussée pavée au Chemin Vici- nal du Bas-Liévin. Adjudication. Jules Waquier	581
Exploitation des Carrières de Maupertus et Grand Castel. Avenant au traité des 15 et 25 Juil- let 1927	648-663
Propreté Publique. — Arrosage à la lance. Interdiction	344
Achat de chevaux. Marché. Castelin	522
Autos. Fourniture et réparations. Marché. Jules Le- prette	454
Ferrure des chevaux. Marché. Faillie	15
Fournitures diverses. Adjudication en 4 lots	70-701
Voie Publique. — Bornes de virage. Marché. Etablis- sements A. Durenne	533
Plaques de rues. Fourniture et pose. Marché. Cauwel- Tellier	523
Plots de signalisation. Marché. Etablissements Morel Frères	533
Sable. Marché. François Bernard	70
Transport de matériaux. Marché. Veuve Omer Gyse- linck et Fils	16
Démantèlement. — Traction animale des wagonnets. Ad- judication. Louis Baudhuin	127
Construction non réglementaire. — Rue des Postes, 41.	
Mise en demeure. de Marne Guy	35
Lefebvre	36
Lemesle	37
Salas	38
Villacorta	39

C**BEAUX-ARTS. — COLLECTIONS**

Archives. — Bibliothèques :	Pages
Bibliothèque Communale. — Fourniture de livres. Marché. Librairie Tallandier	523
Bibliothèque de prêt. — Secteur d'Esquermes. Fonctionnement. Nomination. Elie Wallard	540
Régisseur. Elie Wallard	541
Secteur de Wazemmes-Moulins-Lille. Fonctionnement. Nomination. Adolphe Boorsch	542
Régisseur. Adolphe Boorsch	543
 Musées :	
Commissions Administratives. — Président. Favières ...	130
 Théâtres :	
Théâtres Municipaux. — Intersaison 1933-1934. Brigadiers-machinistes. Maintien	155
Brigadier-convoyeur. Traitement. Assimilation à l'équipe de brigadiers-machinistes	156
Saison 1934-1935. Commission des débuts. Membres	595
Service Médical. Nomination de médecins	545
Avance exceptionnelle de 80.000 francs	544
Saisons 1934-1935 et 1935-1936. Direction. Convention Frady	583-596
Orchestres. Concours pour la nomination de musiciens. Jury	547
Programme	546
Fournitures électriques. Adjudication. Dehertogh ..	71
Société Forclum	701
Exploitation des vestiaires et water-closets. Adjudication-concours. Jongmans	583
Théâtre Sébastopol. — Aide-électricien. Henri Fournier	598

D**ENSEIGNEMENT**

Enseignement des Beaux-Arts :	Pages
44 ^{me} Concours Général de Composition Décorative et Industrielle. — Commission de surveillance	206
Ecole des Beaux-Arts. — Commission de surveillance et d'Administration. Nomination. Paul Duez	598
Le Fort René	599
Cours d'arts appliqués, Traitement. M ^{me} Dubuisson	40
Cours de dessin géométrique. Professeur. Nomination. Gustave Lemoine	40-157
Cours de modelage et sculpture pratique. Professeur. Nomination. Claude Décarpentrie	42-157
Cours de sculpture décorative. Professeur. Claude Décarpentrie	41
Professeur. Promotion. Dubuisson	720
Conservatoire. — Commission de Patronage et de Surveillance. Maintien. Docteur Bédart	207
Docteur Gaudier	207
Nominations. Hache François	599
Ratez Emile	43
Jurys de concours. Année 1933-1934. Vacations aux membres étrangers	600
Année 1934-1935. Nominations	721-725
Jurys d'examens. Année 1934-1935. Nominations	726-729
Subvention de l'Etat. Répartition. Robillard et Hennebelle	602
Professeurs. Echelle de traitements	378
Nouveaux traitements	379-601
Enseignement Secondaire :	
Lycée Fénelon. — Internat. Indemnité allouée à M ^{me} Laubier, Directrice	666-667

Médecin pour 1935. Maintien Doctoresse Cacan . . .	730
Fournitures diverses. Marchés	71

Enseignement Technique :

Office Municipal d'Orientation Professionnelle. — Commission de surveillance. Nomination. Fernand Hurez	667
Médecin pour 1935. Maintien Docteur Dupret	731
Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Contre-maîtres et contre-maîtresses non nationalisés. Indemnité de résidence. Fixation	548
Ecole Baggio. Installation de protecteurs aux machines-outils. Marché. Bayart et Bour	72
Cantines. Fourniture de légumes frais. Marché. Emile Petyt	16
Fournitures diverses. Marchés	128
Perception des repas. Régisseur. Camus	548
Ecole Valentine Labbé. Cours de sténo-dactylographie. Démission. M ^{me} Francillon	157
Articles de mercerie. Marché. Société Bokanowski et Cie	583
Machines à écrire. Marché. Manufacture d'Armes de Paris	16
Cantine. Fourniture de denrées. Marchés	524

Enseignement Primaire :

Année scolaire 1934-1935. — Enseignement de la musique et du chant. Création	603-668
Professeurs	603-604
Inspection Médicale Scolaire. — Médecins pour 1935. Nominations	731
Caisse des Ecoles. — Année 1933. Compte rendu des opérations	89
Ecoles Municipales. — Fourniture de livres de prix, livres classiques, fournitures classiques. Adjudication en 4 lots	650

	Pages
Fourniture de friandises aux enfants. Marché. Georges Dubois	524
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Education physique. Professeur. M ^{me} Lechartier-Roussel	229
Fourniture de denrées. Marchés	72-584
Fourniture de viande. Marché. Boijaud	16
Blanchissage du linge. Marché. Blanchisserie de Lambersart	584
Ecoles payantes. — Ecole Descartes. Cours du jeudi. Professeur. M ^{me} Olivier	605
Ecole Montesquieu. Professeur d'allemand. Raymond Bassement	605
Cours d'anglais. Professeur. M ^{me} Compain	550
Ecole Victor Duruy. Perception des rétributions scolaires. Régisseur. Demory	44
Demoustier	549
Professeur d'anglais. Georges Boens	606
Cours de dessin. Paul Marsanet	44
Demoustier	550
Ecoles Primaires Supérieures. — Comités de patronage. Nomination. François Dauchy	551
Cours Municipaux :	
Langues étrangères. — Horaire et programme	551
Cours Municipaux Professionnels Préparatoires. — Professeurs. Defiez	609
Deman	609
Potin	609
Ecole Lakanal. Heures d'enseignement doublées. Indemnité aux Professeurs	98
Cours Municipaux Professionnels. — Indemnité. Camus, Directeur	606
Ajustage. Professeur. Nomination. Lachery	732

Section du livre. Impression typographique. Professeur. Maintien Leignel	607
Sténo-dactylographie. Professeur. Nomination à titre provisoire. M ^{me} Cotte	158
Maintien. M ^{me} Cotte	608
Technologie. Professeur. Rollet	608
Cours pour militaires illétrés. — Professeur. Hioco	669

E

ASSISTANCE. — ÉTABLISSEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC COLLECTIVITÉS. — PERSONNES MORALES

Assistance :

Commissions Cantonales d'Assistance. — Délégations ..	305
---	-----

Bureau de Bienfaisance :

Statistique générale des dispensaires. — Année 1933 ..	159
Administrateur. — Lucien Picavet	733

Hospices :

Statistiques pour 1933	160
Administrateur. — Maintien. Combemale	733
Fourniture de cercueils. — Adjudication. Deboschère et Fils	72
Paris et Leignel	701

Caisse de Crédit Municipal :

Administrateurs. — Maintien. Lévy et Bianchi	734
--	-----

Œuvres diverses :

Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart	524-552
Fourneaux Economiques. — Rapport de l'année 1932-1933	161

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

23

Pages

Personnel permanent. Ouvrier jardinier. Kerckhove Michel	262
Salaire journalier. Modification. Kerckhove Michel.	476
Personnel temporaire. Médecin. Docteur Pierre Ryc- kewaert	327
Infirmière. M ^{lle} Hélène Bourcier	328
Directrice. M ^{lle} Jeanne Gautier	329
Surveillantes	330-477-555
Monitrice de gymnastique. M ^{lle} Gabrielle Roeland	329
Cuisinière. M ^{me} Eugénie Druelle	331
Femmes de service. Cuisine	332-333-334-335
M ^{me} De Lens	478
Femmes de service. Dortoirs	335-382
M ^{me} Descamps	479
Œuvre des Invalides du Travail. — Commission adminis- trative. Maintien. Emmanuel Descamps	613

F**FINANCES****Recettes :**

Taxe. — Stationnement d'autobus	73
Transport des animaux. Désinfection des véhicules	19
Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. Virement 101-209-262-336-337-338-555-556-670-737	
Régisseurs. — Bibliothèque de prêt. Secteur d'Esquermes. Elie Wallard	541
Secteur de Wazemmes - Moulins - Lille. Adolphe Boorsch	543
Crèche de Moulins-Lille. M ^{me} Louis	210
Cantine de l'Ecole Baggio. Camus	548
Ecole Victor Duruy. Demory	44
Demoustier	549
Ecole de natation, rue d'Armentières. Achille Saucet	345

	Pages
Octroi. — Etat comparatif des recettes pour les années 1932 et 1933	102
Dépenses :	
Régisseurs. — Année 1934. Villette	263
Année 1935. Nominations	738
Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. Brisy	326

G

ALIMENTATION. — SALUBRITÉ. — SÉCURITÉ

Alimentation :

Prisée de la Saint-Rémy. — Prix moyen de l'hectolitre de blé	613
Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 46-103-166-211-264-339-383-480-557 614-671-742	614-671-742
Statistique du prix des denrées 48-105-167-213-266-341 384-559-617-673-744	384-559-617-673-744
Grand Marché aux Fleurs 1934. — Mesures d'ordre	201
Halles Centrales. — Statistique pour 1933	170
Maison de factage. — Admission. François Catteau	563
Halles et Marchés. — Transport des animaux. Désinfection des véhicules. Taxe	19
Vente en gros à l'amiable. Quantités minima	652
Vente en plein air des produits non comestibles. Ho- raire et emplacements	534
Marché aux bestiaux. — Location de la case n° 3	129
Abattoirs. — Statistique pour 1933	170
Location de locaux	128-525

Distribution d'Eau :	Pages
Service des Eaux. — Fourniture de désincrustant. Marché. Société Casimir Bez	455
Fourniture de 3 pompes immersibles. Marché. Société des Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont	650
Fourniture de tuyaux, raccords, etc. Adjudication. Société des Hauts Fournaux et Fonderies de Pont-à-Mousson	651
Eau potable. — Fourniture à la Ville. Convention. Société des Eaux du Nord	651-677
Abaissement de la nappe aquifère. Arrosage à la lance. Interdiction	344
Stations de pompage. — Halles Centrales et Palais Rameau. Renforcement des installations électriques. Marché. Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques	586
Palais des Beaux-Arts. Renforcement des installations électriques. Marché. Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques	586
Usine Elévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbon. Adjudication. Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing	651
Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique. Fixation du prix	171-620-747-748
Forage de Wattignies. — Remplacement de l'appareil élévatoire. Marché. Société " Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont " ...	586
Bains. — Fourniture de serviettes. Marché. Etablissements Renouard Frères	455
Etablissement de bains du Boulevard de la Liberté. Aménagement sportif de la grande piscine. Marché. Vroman	531
Etablissement de bains de la rue des Sarrazins. Réfection des installations de sonnerie. Marché. Michel Coulon	17

	Pages
Ecole de natation, rue d'Armentières. Perception par tickets	345
Personnel. Nominations à titre temporaire	346
Baelen Lucien	386
Hygiène :	
Service sanitaire. — Voiture automobile. Marché. Cabour Frères	456
Désinfection. — Fourniture de formol. Marché. Collas ..	17
Fourgons-automobiles. Marché. Cabour Frères	586
Vaccination et revaccination antivariolique. — Emplacements et horaire	271
Service de la prophylaxie antivénérienne. — Année 1935. Médecins. Maintien. Docteurs Vanhaecke et Cornille	750
Assistantes médicales. Maintien. M ^{mes} Vandorme et Bécourt-Baert	750
Statistique sanitaire. Année 1934 53-109-172-217-274-347-387 482-564-622-681-749	
Cimetières :	
Transports funèbres. — Cahier des charges	483
Convention. Société Briche et Lequenne	456-495
Contrat du 30 Septembre 1922. Prorogation de la concession jusqu'au 31 Décembre 1933. Convention	173-199
Prorogation jusqu'au 30 Juin 1934. Convention	175-199
Prorogation jusqu'au 30 Septembre 1934. Convention	455-493
Cimetière de l'Est. — Réfection des allées. Marché. Société " La Route Française "	531
Cimetière du Sud. — Réfection des allées. Marché. Société " Rol-Lister et Cie "	531

Eclairage :	Pages
Candélabres électriques. — Marché. Etablissements A. Durenne	532
Consoles murales et lanternes électriques. — Marchés. Etablissements A. Durenne	532
Réfracteurs. — Marché. Société Holophane	18-457-532
Energie électrique. — Fixation du prix	177-218-751-753-754
Gaz. — Prix maxima du mètre cube	348
Police :	
Généralités. — Statistiques pour 1933	110
Hébergement des indigents de passage. Convention Rohart	524-552
Chasse. Ouverture en 1934	468
Clôture générale en 1935	712
Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication. Tesse et Cie	200
Commissaires. — Mouvement dans les Commissariats ..	54
Gratification. Coissard. Commissaire Central	179
Lieux ouverts au public. — Commission de sécurité. Nomination. Julien Lallau	131
Jeux. Exploitation d'appareils de système à billes. Conditions de fonctionnement	219
Exploitation des billards automatiques. Conditions de fonctionnement. Modification	350
Salle des Ambassadeurs. Réunion politique organisée par " l'Action Française ". Interdiction	388
Salle de l'Orphéon. Réunion politique organisée par la " Solidarité Française ". Interdiction	349
Mœurs. — Maisons de tolérance. Autorisations d'exploitation. 6, rue de l'A.B.C. M ^{me} Bousquet-Meurs	275
22, rue de l'A.B.C. M ^{me} Souilhé-Laborier	497
Voie publique. — Quête. Autorisation préfectorale. Chanoine Détréz	590

	Pages
Colportage de journaux, etc. Lieux et heures d'interdiction	276
Stationnement d'autobus. Taxe, modification	73
Cortèges et manifestations politiques. Interdiction ..	682
Manifestation du 11 Novembre. Mesures d'ordre ..	683
Bornes de virage. Marché. Etablis. A. Durenne	533
Pose de plots de signalisation. Marché. Merliot	457
Plots de signalisation. Marché. Etablis. Morel Frères	533
Carrefour des rues des Manneliers et de Paris. Signalisation lumineuse. Marché. Etablis. Claude Paz et Silva	533
Travaux de remblai. 52 et 54 rue Basse. Mise en demeure. Pollet	220
Arrosage à la lance. Interdiction	344
Immeubles menaçant ruine, 28, rue Nationale, avec retour rue de Pas. Travaux. Mise en demeure. Crédit Lyonnais	389
Rue de Trévisé, 84. Interdiction de circulation ..	498
Abrogation de l'arrêté d'interdiction de circulation	623
Rue du Vert Bois, 7. Travaux. Mise en demeure. Martin '.....	221-277
Morgue. — Maintien. Docteurs Leclercq et Cordonnier ..	756
Sapeurs-Pompiers :	
Service de sécurité de la Foire d'Août-Septembre. — Indemnité	623
Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication-concours. Ferdinand Regnard	702
Fourniture de tuyaux d'incendie. — Marché. Etablissements Siebold-Dousinelle	587

H**SERVICES MUNICIPAUX**

Services Municipaux :	Pages
Généralités. — Statistiques pour 1933	179
Médecin-inspecteur. Année 1935. Maintien. Docteur Israël	757
Etat du Personnel au 31 Juillet 1934. — Fascicule n° 8 395 à 443	
Commission consultative du tableau d'avancement pour 1934. — Chef de Direction	222
Chef de Bureau	223
Collecteur-chef des droits de place	624
Tableau d'avancement pour 1934. — Chef de Direction	280
Chef de Bureau	280-390
Sous-chefs de bureau. — Echelle de traitements	281
Emploi de commis aux écritures. — Jury de concours ..	390
Programme de concours	278
Personnel auxiliaire. — Allocations familiales. Taux et modalités d'application. Modifications	181
Congé des concierges. — Intérim. Indemnité. Montegnies Père	111
Licenciement de vieux serviteurs 54-55-183-224-281-282-351-625	

Secrétariat Général :

Nomination. - Titularisation. - Promotions. - Mutation :	
Casin (M ^{me})	391
Dégardin (M ^{lle})	685
Dubar Maurice	684
Flament (M ^{me})	224
Garemin Adrienne (M ^{lle})	565
Lallau (M ^{me})	283

	Pages
Leblanc (M ^{me})	184
Lefebvre (M ^{me})	184
Lemaire (M ^{me})	224
Paris Léon	284-685
Polaert (M ^{me})	184
Prez (M ^{me})	391
Roupin Fernand	352
Sergeant (M ^{me})	283
Timmermans	625
Congé sans solde. — Vandaele	56
Indemnité. — Service des Fêtes. Ryckebusch Maurice ..	225
Démission. — Vandaele	566

Première Direction :

Nomination. — Promotions. — Mutation :

Agache Marceau	626
Acout	184
Collette Adelson	283
Dehaynin Gontran	353
Demuyneck	391
Desplanque	391
Devernay Rodolphe	184
Sergeant Léon	57
Verheylesonne Henri	57

Deuxième Direction :

Emploi de surveillant au Service du Pavage et des Egouts. — Concours. Programme	353
Jury	392
Ingénieur au Service des Travaux. — Concours sur titres	285
Commission d'examen	758
Nominations. — Titularisations. — Promotions :	
Alhant Jean	283

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

31

Pages

Bar Albert	627
Boone	57
Courtois Edouard	288-684
Crétal	391
Decocq	57
Delebecq André	57
Dernoncourt	224
Devos	283
Devulder	57
Dewandel	565
Duriez Georges	501
Duriez Maurice	283
Faucompré	57
Hautcœur Félicien	57
Hénoq	684
Hof	113
Hubert	57
Jérôme	57
Joly	224
Lefebvre Arthur	57
Lombart	224
Loquet Raoul	226-627
Louage	57
Magrez	283
Mornay Jules	392
Oosterlinck	224
Palstermans Albert	684
Portebois Paul	686
Rafy	57
Ruysschaert	565
Sénaffe Paul	352
Trouwaert	184

	Pages
Verfaillie Désiré	628
Vermeersch	57
Viviande Henri	759
Indemnité exceptionnelle. — Lepoutre	227

Troisième Direction (et Recette Municipale) :

Nomination. — Titularisation. — Promotions :	
Bomart Paul	57-288
Cappe	113
Devernay	684
Duvinage	625
Gilquin Henri	356-759
Gochon (M ^{me})	391
Leblon	684
Lemaire	224
Lorthioir	625
Vancoillie	283
Vasseux	113
Villette Fernand	289
Vitse	684
Ancienneté dans la classe. — Lucat Ferdinand	227

Quatrième Direction :

Education physique. Emploi de professeur. Jury de concours	185
Programme de concours	112
Nominations. — Titularisations. — Promotions :	
Bassement Raymond	605
Boens Georges	606
Capelier	391
Chevalier	684
Compain Alice (M ^{me})	550
Décarpentrie Claude	41-42-157

	Pages
Delporte Ulysse	228-391
Demoustier Auguste	550
Deplanque Louis	185-687
Dhoosche	57
Du Bois	685
Dubuisson Marguerite (M ^{lle})	40
Dupuille	684
Evrard	685
Favières (M ^{me})	684
Férandelle	283
Frémaux Emile	229-687
Gaujac	684
Goval-Saint-Venant (M ^{me})	629
Lallau	184
Lampin	625
Lechartier-Roussel (M ^{me})	229-629
Lemoine Gustave	40-157
Molière	688
Raimbeau	224
Schutz	625
Tallon	500
Vanden Neste	625
Vanhove	684
Verdière	113
Verhaeghe René	630
Congé sans solde. — M ^{me} Favières	501-631
Cessation de fonctions. — M ^{me} Oudart	631
Démission. — M ^{me} Francillon	157
Indemnités. — Camus	606
Desbucquoy	186
Evrard	186

Cinquième Direction :		Pages
		—
Emploi de chimiste. — Concours. Jury		760
Programme		688
Nominations. - Titularisation. - Promotions. - Mutation :		
Bergot (M ^{me})		283
Bourbotte Fernande (M ^{me})		261
Boyé Alphonse		566
Brisy Jules		283
Claie		500
Durut Léon		632
Hanot		685
Hoche pied		283
Inghels		685
Kerckhove Michel		262
Lerouge		500
Loré		684
Louis Paul (M ^{me})		210
Martin (régisseur de bains)		283
Meersman		565
Moreau Pierre		502
Négler		500
Nys		224
Robert		565
Vancovemberghe Porphire		632
Vandamme		685
Vandendooren		625
Vasseur Victor		633
Verhaeghe		391
Radiation. — M ^{me} Leclercq		165
Octroi :		
Emploi de Contrôleur. — Concours		61
Emploi de Préposé. — Concours. Jury		231-232
Programme		187

Tableau d'avancement pour 1934. — Contrôleur	188
Receveur	188
Vérificateur	188

Nominations. — Promotions :

Bailleul Maurice	188
Barré Eugène	189
Brice Eugène	232
Buchart Turenne	291
Delattre Pierre	634
Delebasse Charles	233
Depauw Louis	569
Dollé Alfred	190-570
Dyseryn	359
Fauve André	291-690
Ghesquièrre Jules	360
Leroux Jules	190
Maudier Pierre	499
Piette Edouard	360
Vanwynsberghe	283
Verbèke Félix	292

Police :

Assurances Sociales. — Remboursement des prestations	761
Tableau d'avancement pour 1934. — Secrétaire	503
Inspecteur de Sûreté	114

Nominations. — Titularisations. — Promotions. — Mutations :

Abraham Jules	58
Adias Edmond	393
Anrgel Jules	58
Arbonnier Alfred	58
Ardeneus Julien	58
Bauvin Clément	58

	Pages
Béart Fernand	634
Bouillon Léon	393
Boulinguier Gaston	356-357
Bouquet Gilbert	356
Brohet Alphonse	356
Cadour Francis	568
Calant Marcel	762
Carette Jules	356-357
Caron Eugène	393
Carton Vincent	58
Cauderlier Narcisse	393
Ceugnart Louis	230
Chancioux Eugène	762
Dachet Emile	58
Dechy Paul	58
Declemy Félix	356-357
Dehay Emile	186
Delbecque Lucien	356-357
Delcourt Albert	393
Delecœuillerie André	186
Delmarquette Jean-Baptiste	58
Delporte Jean	567
Delvallée Zéphir	568
Delwale Marcel	762
Denis Gaston	59
Depraeter Léon	58
Desramaux Edouard	393
Destombes Georges	58
Devrièse Michel	58
Dissiaux Gustave	393
Draux Spire	393
Dubois Georges	58

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

37

Pages

Dumont Eugène	59
Dumoulin Georges	393
Durand Georges	634
Facq Georges	115
Farez Henri	58
Fermentin Robert	393
Fiévet Albert	358
Florin Albert	393
Florent Charles	358
Gallois Paul	393
Glibert Henri	116
Goitte Léon	290
Gosset Floris	115
Haudiquet Eugène	393
Heldenberghe Jules	290
Hidoux Victor	58
Honnart Charles	634
Honvault Jules	393
Jossart Raymond	230
Lagache Léon	290
Lailier Georges	60
Largillière Maurice	58
Laurent Emile	117
Lebon Pierre	116
Lecocq Eugène	117
Lecrinier Palmyre	290
Lefort Georges	58
Lemaire Albert	58
Lemaire Alfred	634
Lemaire Camille	58
Lempereur Ernest	230
Lesaffre Louis	117

	Pages
Menet Gustave	116
Merveille Alfred	393
Meuret Augustin	58
Minet Jean	58
Muchery René	356
Nimal François	503-567
Persyn Jean	58
Pottier Jules	115
Prévost Emile	393
Prodhomme Emile	567
Renaud Désiré	230
Rombeaux François	356-357
Salperwyck Henri	568
Savelon François	290
Servaeten Firmin	393
Simon Maurice	230
Tondeur Léon	116
Vandekerckove Albert	58
Vandenbroucke Robert	58
Vansteenkiste Robert	58
Vautier Gaston	357
Verhaeghe Léon	393
Verheyden Maurice	58
Waghemaecker Gaston	762
Maintien. — Brabant	118
Conseil de discipline. — Comparutions. Pley Ismaël ...	689
Rohart Eloi	689
Blâme. Renaud Désiré	394
Congés sans solde. — Mathé Moïse	568
Rigaut René	231

Sapeurs-Pompiers :	Pages
Promotions. —	
Blanquart Marcel	234
Boulinguez	635
Derlyn Clovis	504
Dupont	635
Flips Jean-Baptiste	191
Honoré Marcel	691
Lecocq	635
Masse Désiré	234
Moret René	504
Roesemont	635
Serrure Victor	691
Tacquet Paul	118
Ancienneté dans la classe. — Viseux	762
Suspension de fonctions. — Laloy Gaston	62

Personnel Ouvrier :

Personnel de la Propreté Publique. — Indemnités familiales. Modifications	182
Nominations. — Promotions :	
Alexandre	224
Batteau	57
Bouckaert	224
Boyé Alphonse	361
Broquart	57
Cailliaux Fernand	764
Cambier Alex.	184
Delobel	184
Dupret	184
Durand René	191
Fiévez	224

	Pages
Gervois	352
Leclercq Kléber	352
Lecomte Georges	636
Lefebvre	224
Lemaire	184
Payen Ernest	636
Pottier	224
Poutrain	352
Ruhant	500
Ruttens	224
Simon	184
Tredez Henri	764
Uytterhaeghe	352
Vambre	184
Vanwysberghe	184
Verstraete	224
Wilson Albert	637
Maintien. — Carlier Alexandre	119
Avantages en nature. — Callens Paul	691
Conseil de discipline. — Comparution. Leclercq Kléber.	62
Mesure disciplinaire. Leclercq Kléber	192
Congé sans solde. — Olivier Louis	570

Adjudications. — Marchés :

Service Financiers. — Machine comptable. Marché. Société Burroughs	534
Aciers et tôles. — Marché. D'Halluin-Namur et Fils	534
Fourniture de bois. — Adjudications. Lesot	702
Willecomme Jules	73
Cartonnages. — Adjudications. Legrand Frères	702
Verroust Jules	73

	Pages
Cuir. — Adjudication. Druelle-Dervaux	701
Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication-concours en 3 lots	200
Sapeurs-Pompiers. Adjudication-concours. Ferdinand Regnard	702
Enlèvement des fumiers. — Adjudication. Jules Degraeve	701
Fournitures diverses. — Adjudication en dix lots ..	129-703
Marchés	18-652
Fourrages. — Adjudication. Bruyneel	701
Imprimés. — Adjudication en 5 lots	126
Imprimés hors-série. Marché. Imprimerie Ouvrière	8
Piassava. — Adjudication. Société C. Pajot et Cie	701
Reliure. — Adjudication. Jacques Vanhove	73-702

Caisse des Retraites :

Admissions à la retraite. —

Brisy Jules	765
Lampin Charles	766
Luce Adolphe	692
Oudart (M ^{me})	631

Compléments de pension. —

Carlier Léon (Veuve)	504
Constant Georges (Veuve)	504
Courbot Elie (Veuve)	63
Crespel Henri (Veuve)	504
Deully Eugène (Veuve)	504
Lecaillet Auguste (Veuve)	504
Loré Albert (Veuve)	504
Navez Jules (Veuve)	504
Sauvage Edouard (Veuve)	504
Serrure Fernand (Veuve)	504

	Pages
Vanneufville Paul (Veuve)	63
Waxin François (Veuve)	504
 Majorations de pension. —	
Bart Henri	505
Buisset Arthur	64
Chaval Georges	505
Constant Georges (Veuve)	505
Depretter Alfred	64
Derwyn Jérémie (Veuve)	64
Huys Liévin (Veuve)	64
Loré Albert (Veuve)	506
Tiédrez Georges	505
Allocation de 5 % à divers retraités sur pensions et majorations pour charges de famille	293-362
 Gratifications. — Indemnités. — Secours :	
Gratifications. — Coissard. Commissaire Central	179
Indemnités. — Service des Fêtes. Ryckebusch Maurice ..	225
2 ^{me} Direction. Lepoutre	227
 Licenciement de vieux serviteurs. —	
Briquet Victor	54
Cambron Victor	351
Carlier Alexandre	54-351
Delagey Henri	54
Delannoy Henri	54
Delefosse Charles	54
Depoorter	183
D'Hoosche Maximilien	55
Dupriez Henri	54

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

43

Pages

Dupriez (Conservatoire)	625
Fizaine Louis	54-281
Garemin Victor	54
Leducq Georges	351
Legros	282
Lutun Henri	54
Manicourt	282
Mazingue Hubert	351
Michaux Adrien	351
Uraille Maria (M ^{me})	351
Vasseur Eugène	224

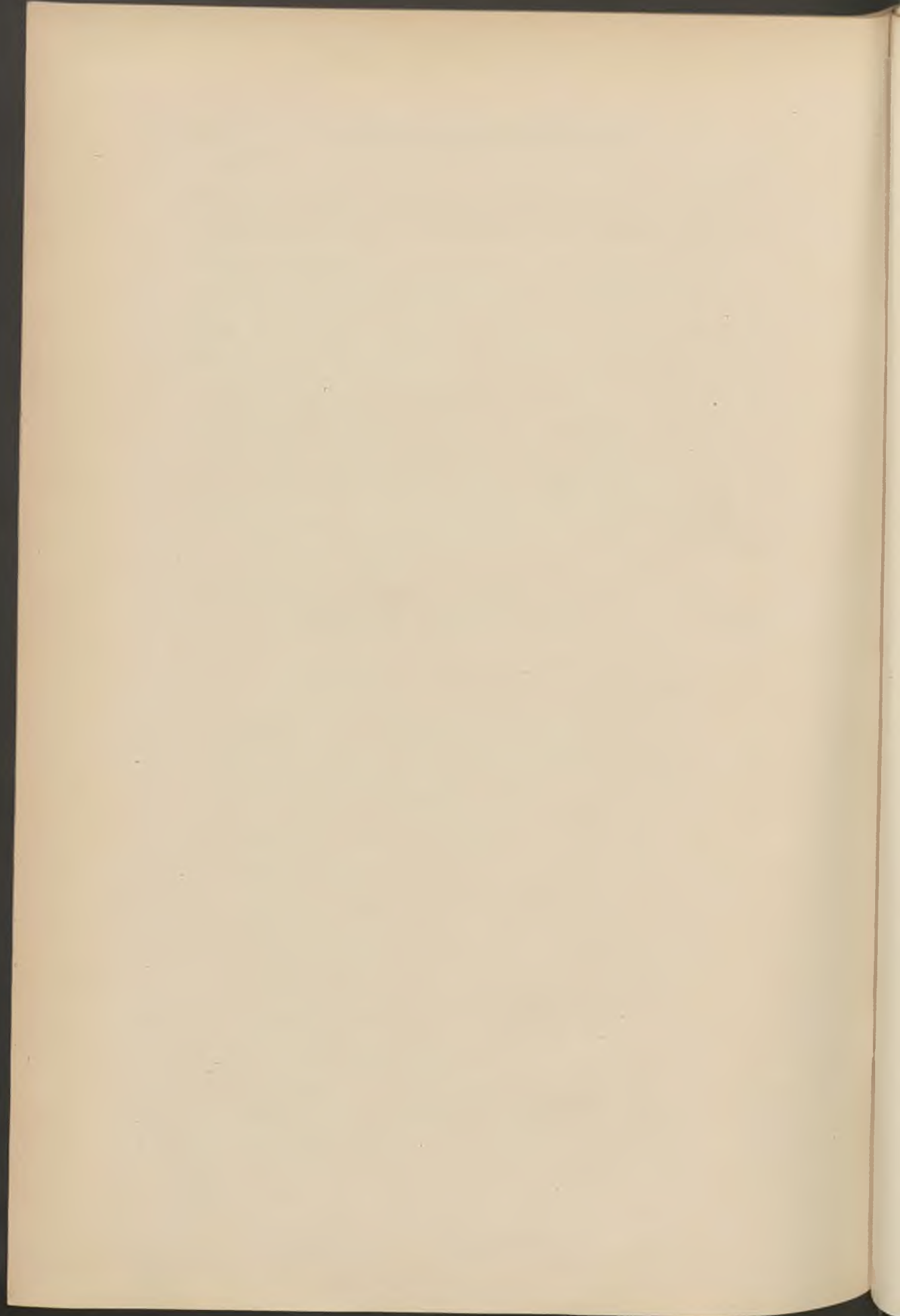


TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

- A**battoirs. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).
Abreuvoir. — (Voir **G** Distribution d'eau).
Acquisition d'immeubles. — (Voir **B** Immeubles).
Adjudications. — (Voir à l'objet de l'adjudication et **H** Adjudications et marchés).
Administrations diverses. — (Voir **A**).
Administration municipale. — (Voir **A**).
Adresses. — (Voir **A** Conseil municipal).
Affaires étrangères. — (Voir **A** Administratives diverses).
Affichage. — (Voir **A** Police administrative).
Alignements, percements. — (Voir **B** Voirie).
Alimentation. — (Voir **G**).
Aqueducs. — (Voir **B** Voirie).
Arbre de Noël. — (Voir **E** Sociétés).
Architectes. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
Archives. — (Voir **C**).
Arrosage. — (Voir **B** Voirie).
Asile de nuit. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Assistance publique. — (Voir **E**).
Associations. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Assurances. — (Voir **B** Bâtiments).
Automobiles. — (Voir **G** Police).
Autorisation d'ester. — (Voir **A** Contentieux).
- B**ains. — (Voir **B** et **G**).
Baladeurs. — (Voir **G** Police).
Bâtiments communaux. — (Voir **B**).
Bascules. — (Voir **G** Alimentation).
Baux. — (Voir **A**).
Bibliothèque. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C**).
Boîtes aux lettres. — (Voir **A** Administrations diverses).
Bornes-Fontaines. — (Voir **G** Distribution d'eau).

- Bornes postales. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Bourse du Travail. — (Voir **E** Œuvres diverses).
- Bow-windows. — (Voir **B** Voirie et **F** Recettes).
- Budgets. — (Voir **F**).
- Bureaux. — (Voir **H** Services municipaux).
- Bureau de Bienfaisance. — (Voir **E**).
- Bureau de postes. — (Voir **A** Administrations diverses).
- C**aisse de chômage. — (Voir **A** Police administrative et **E** Œuvres diverses).
- Caisse de Crédit municipal. — (Voir **E**).
- Caisse des Ecoles. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Caisse des Retraites. — (Voir **H**).
- Canalisations d'eau. — (Voir **G** Distribution d'eau).
- Canaux. — (Voir **B** Voirie).
- Candélabres. — (Voir **G** Eclairage).
- Canonnières. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Cantines scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Cérémonies. — (Voir **A** Fêtes).
- Chalets de nécessité. — (Voir **B** Voirie).
- Charbons. — (Voir **B** Bâtiments communaux, Chauffage).
- Chauffage. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).
- Chauffoirs publics. — (Voir **E** Œuvres diverses).
- Chaussées. — (Voir **B** Pavages).
- Chemins vicinaux. — (Voir **B** Voirie).
- Chemins de fer. — (Voir **B**).
- Cimetières. — (Voir **G**).
- Code des Arrêtés municipaux. — (Voir **A** Administration municipale).
- Collections. — (Voir **C**).
- Collège. — (Voir **D** Enseignement secondaire).
- Colonies scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Commerce. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Commissaires. — (Voir **G** Police et **H** Services municipaux).
- Commissaires répartiteurs. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Commissionnaires publics. — (Voir **G** Police).

- Commissions permanentes ou spéciales. — (Voir **A** Conseil municipal).
- Commissions scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Communautés. — (Voir **E** Œuvres diverses).
- Compagnies immobilières. — (Voir **E** Œuvres diverses).
- Compagnie des Tramways. — (Voir **B** Voies ferrées).
- Comptes. — (Voir **F**).
- Concerts. — (Voir **A** Fêtes).
- Concessions. — (Voir **G** Cimetières).
- Conseil de Prud'hommes. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Conseil municipal. — (Voir **A**).
- Conseiller juridique. — (Voir **A** Contentieux).
- Conservatoire. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **C** Enseignement des Beaux-Arts).
- Contentieux. — (Voir **A**).
- Contributions directes. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Contributions indirectes. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Cotes irrécouvrables. — (Voir **F** Recettes).
- Coupons périmés. — (Voir **F** Emprunts).
- Cours municipaux. — (Voir **D**).
- Cours normaux. — (Voir **C** Enseignement des Beaux-Arts).
- Cours publics. — (Voir **D**).
- Courses. — Société des Courses. — (Voir **A** Fêtes).
- Crèches. — (Voir **E** Œuvres diverses).
- Crédit municipal. — (Voir **E**).
- Crédits supplémentaires. — (Voir **F** Dépenses).
- Cultes. — (Voir **E**).
- D**alles. — (Voir **B** Emprises).
- Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).
- Démantèlement. — (Voir **A** Administrations diverses et **B** Voirie)
- Denier des Ecoles. — (Voir **E** Œuvres diverses).
- Dépenses. — (Voir **F**).
- Dépotoirs. — (Voir **F** Octroi, **B** Bâtiments communaux).
- Désinfections. — (Voir **G** Hygiène).
- Dispense de purge. — (Voir **A** Contentieux).
- Distribution d'eau. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G**).

Docks. — (Voir **F** et **G** Alimentation).

Donation et Legs. — (Voir **A C D G**).

Droits de place. — (Voir **F** Recettes).

Échanges. — (Voir **B** Immeubles).

Echopes ambulantes. — (Voir **G** Police, **F** Recettes).

Eclairage. — (Voir **G**).

Ecole de natation. — (Voir **G**).

Ecoles. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D**).

Ecole des Beaux-Arts. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **E**
Enseignement des Beaux-Arts).

Ecoles de l'Etat. — (Voir **D**).

Eglises. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **E** Cultes).

Egouts. — (Voir **B** Voirie).

Elections. — (Voir **A** Conseil municipal et Police administrative)

Emprises. — (Voir **B** Voirie).

Emprunts. — (Voir **F**).

Enregistrement. — (Voir **A** Administrations diverses).

Enseignement. — (Voir **C** et **D**).

Enseignement technique. — (Voir **D**).

Enseignes. — (Voir **B** Emprises).

Entrepôts. — (Voir **G**).

Epidémies. — (Voir **G** Hygiène).

Epreuves sportives. — (Voir **A** Fêtes).

Etablissement de bains. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Etablissement dangereux. — (Voir **A** Police administrative).

Evictions de locataires. — (Voir **B** Immeubles).

Expositions. — (Voir **A** Fêtes).

Expropriations. — (Voir **B** Immeubles).

Facultés. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **D** Enseignement
supérieur).

Fagots. — (Voir **B** Bâtiments communaux. Chauffage).

Fêtes. — (Voir **A**).

Filles soumises. — (Voir **G** Hygiène, Police).

Finances. — (Voir **A** Administrations diverses et **F**).

Foire. — (Voir **A** Fêtes).
Fondations Boucher de Perthes. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Fondation Masurel. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Fondation Violette. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Forages. — (Voir **G** Distribution d'eau).
Fortifications. — (Voir **A** Administrations diverses, Guerre).
Fourneaux économiques. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Fournitures scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
Funérailles. — (Voir **A** Cérémonies).

Gares. — (Voir **B** Chemin de fer).
Gratifications. — (Voir **H**).
Grèves. — (Voir **A** Conseil municipal).
Guerre. — (Voir **A** Administrations diverses).

Habillement. — (Voir **H** Personnel).
Habitations à bon marché. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Halles et Marchés. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Alimentation).
Horloges. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
Hospices. — (Voir **E**).
Hôtel des Syndicats. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Hôtel de Ville. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
Hygiène. — (Voir **G**).
Hypothèques. — (Voir **A** Contentieux).

Immeubles. — (Voir **B**).
Impressions. — (Voir **A** Administration municipale et **H** Adjudications, Marchés).
Indemnités. — (Voir **H**).
Indigents. — (Voir **G** Police).
Inhumations. — (Voir **G** Cimetières).
Insignes. — (Voir **A** Conseil municipal).
Instituteurs. — (Voir **D** Enseignement primaire).
Institut Industriel. — (Voir **D** Enseignement).

Institut Pasteur. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Hygiène, Services médicaux).

Insuffisances de crédits. — (Voir **F** Dépenses).

Invalides du Travail. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Jardins. — (Voir **B** Promenades).

Jury, Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).

Justice. — (Voir **A** Administrations diverses).

Justice de Paix. — (Voir **A** Administrations diverses).

Justifications. — (Voir **F** Dépenses).

Kiosques. — (Voir **B** Voirie).

Laboratoire. — (Voir **G** Alimentation).

Legs. — (Voir **A**, **C**, **E**, **G**).

Lieux ouverts au public. — (Voir **G** Police).

Liquidations de marchandises. — (Voir **A** Police administrative).

Listes électorales. — (Voir **A** Conseil municipal).

Locations. — (Voir **A** Baux).

Logements insalubres. — (Voir **G** Hygiène).

Lycées. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D** Enseignement secondaire).

Magasins généraux. — (Voir **G** Alimentation).

Mandats spéciaux. — (Voir **A** Administration municipale).

Manège. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Marchés. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).

Marché de gré à gré. — (Voir à l'objet du marché et **H** Adjudications et marchés).

Marquises. — (Voir **B** Emprises).

Militaires. — (Voir **A** Administrations diverses).

Mobilier. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Mœurs. — (Voir **G** Police).

Mont-de-Piété. — (Voir **E** Caisse de Crédit municipal et Fondation Masurel).

Monuments. — (Voir **A** Conseil municipal et **B**).

Morgue. — (Voir **G** Police).

Musées. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C**).

Musiques. — (Voir **A** Fêtes).

Obsèques. — (Voir **A** Conseil municipal).

Octroi. — (Voir **F**, **H**).

Office public municipal d'H.B.M. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Office Sanitaire. — (Voir **G** Hygiène).

Organisation du travail. — (Voir **A** Police administrative).

Orientation professionnelle. — (Voir **D** Enseignement technique).

Orphelins pauvres. — (Voir **E**).

Palais des Beaux-Arts. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C** Musées).

Palais Rameau. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Personnes morales. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Personnel. — (Voir **H**).

Plan de la Ville. — (Voir **B** Voirie).

Police. — (Voir **G**, **H**).

Police administrative. — (Voir **A**).

Pollution de l'atmosphère. — (Voir **G** Hygiène).

Pompes. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Pompes funèbres. — (Voir **G** Cimetières).

Pompes mesureuses d'essence. — (Voir **B** Voirie, Emprises).

Ponts. — (Voir **B**).

Population. — (Voir **A** Police administrative).

Postes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Prises en bail. — (Voir **A** baux).

Processions. . . (Voir **G** Police).

Procès-verbaux. — (Voir **A** Conseil municipal).

Promenades. — (Voir **B**).

Prophylaxie antivénérienne. — (Voir **G** Hygiène).

Propreté. — (Voir **B** Voirie, **G** Hygiène).

Quartiers. — (Voir **B** Voirie).

- R**adiophonie (Voir **A** Police Administrative).
Ravitaillement civil. — (Voir **G** Alimentation).
Réception de travaux. — (Voir à l'objet des travaux).
Recettes. — (Voir **F**).
Régisseurs. — (Voir **F**).
Règlement sanitaire. — (Voir **G** Hygiène).
Répartiteurs. — (Voir **A** Administrations diverses).
Réservistes. — (Voir **A** Administrations diverses).
Rues, places, avenues. — (Voir **B** Voirie).
- S**aillies. — (Voir **B** Voirie).
Salubrité. — (Voir **G** Hygiène). —
Sanatoria. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Sapeurs-Pompiers. — (Voir **G**, **H**).
Secours. — (Voir **A** Conseil municipal et **H**).
Sénat, Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).
Service militaire. — (Voir **A** Administrations diverses).
Services municipaux. — (Voir **H**).
Situation financière. — (Voir **F** Affaires générales).
Sociétés. — (Voir **E**).
Société de Charité Maternelle. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Société des Sciences. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Sociétés de musique. — (Voir **A** Fêtes).
Sociétés de Secours Mutuels. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Solidarité sociale. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Sou des Écoles. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Sources. — (Voir **G** Distribution d'eau).
Souscriptions. — (Voir **A**).
Sous-locations. — (Voir **A** Baux).
Soutiens de familles. — (Voir **A** Administrations diverses).
Squares. — (Voir **B** Jardins).
Subsides. — (Voir **A**, **C**, **D**).
Subventions. — (Voir **A** Conseil municipal et **F** Recettes).
Syndicats ouvriers. — (Voir **E** Œuvres diverses).
- T**abacs, Manufacture. — (Voir **A** Administrations diverses).
Taxes. — (Voir **F** Recettes, **G** Alimentation).

Taxe militaire. — (Voir **A** Administrations diverses).
Télégraphes. — (Voir **A** Administrations diverses).
Téléphone. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
Théâtres. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G**).
Tramways. — (Voir **B**).
Transactions. — (Voir **A** Cententieux).
Transports en commun. — (Voir **B**).
Transports municipaux. — (Voir **B** Voirie).
Travaux. — (Voir **B**).
Travaux confortatifs. — (Voir **B** Emprises).
Tribunal de Commerce. — (Voir **A** Conseil municipal).
Trottoirs. — (Voir **B** Voirie).

Union des Etudiants de l'Etat. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Union Française de la Jeunesse. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Urinoirs. — (Voir **B** Voirie).

Vaccinations. — (Voir **G** Hygiène).
Vannes. — (Voir **B** Canaux).
Ventes d'immeubles. — (Voir **B**).
Vérification des denrées. — (Voir **G** Alimentation).
Vidanges. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Hygiène et Police)
Voie publique. — (Voir **G** Police).
Voirie. — (Voir **B**).
Voiture cellulaire. — (Voir **G** Police).

Wicar (Œuvre pie). — (Voir **C** Enseignement des Beaux-Arts).

Zones militaires. — (Voir **A** Administrations diverses).

